PUBLICATIONS
de
L'INSTITUT D'ETUDES ORIENTALES D'ALGER .
TOME VIII / 1 ère partie.
105371
8/1

LA BERBÉRIE ORIENTALE SOUS LES HAFSIDES

DES ORIGINES A LA FIN DU XVe SIÈCLE

TOME PREMIER

THÈSE PRINCIPALE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

présentée à la Faculté des Lettres d'Alger

PAR

BIBLIOTHÈQUE ALGER de l'UNIVERSITÉ

Robert BRUNSCHVIG

Ancien Élève de l'École Normale supérieure
Diplômé de l'Ecole des Langues orientales. - Agrégé de l'Université
Maître de Conférences à la Faculté

LIBRAIRIE D'AMÉRIQUE ET D'ORIENT
ADRIEN-MAISONNEUVE
11, rue Saint-Sulpice - PARIS (VIe)

1940

La Berbérie orientale sous les Hafsides

des origines à la fin du XVe siècle

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

UBLICATIONS
de
L'INSTITUT D'ETUDES ORIENTALES D'ALGER .
TOME VIII / 1 ère partie.

105371
8/1

LA BERBÉRIE ORIENTALE SOUS LES HAFSIDES

DES ORIGINES A LA FIN DU XVe SIÈCLE

TOME PREMIER

THÈSE PRINCIPALE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

présentée à la Faculté des Lettres d'Alger

PAR

BIBLIOTHÈQUE
ALGER
de l'UNIVERSITÉ

Robert BRUNSCHVIG

Ancien Élève de l'École Normale supérieure
Diplômé de l'Ecole des Langues orientales. - Agrégé de l'Université
Maître de Conférences à la Faculté

LIBRAIRIE D'AMÉRIQUE ET D'ORIENT
ADRIEN-MAISONNEUVE
11, rue Saint-Sulpice - PARIS (VIe)
—
1940

105.371/8/1

AVANT-PROPOS

Les circonstances m'empêchent de publier en une fois, et en un volume unique, comme il était prévu, cette histoire de la Berbérie orientale sous les Ḥafṣides, *achevée depuis environ un an. Le tome premier, que voici, renferme, après une* Introduction *sur les sources, les deux premières parties* : Histoire politique, La Population et son Habitat. *Un tome deuxième qui paraîtra, je l'espère, bientôt, doit contenir la troisième et dernière partie,* Les Institutions et la Vie, *ainsi qu'une* Conclusion *et un Index.*

*Avant de soumettre ce travail au lecteur, peut-être est-il nécessaire de justifier d'un mot la délimitation de son objet dans le temps. L'historien spécialisé dans l'étude de l'Europe médiévale trouvera sans doute d'emblée excessive cette manière d'embrasser trois siècles — du XIII*e *au XV*e *inclusivement — dans un travail aux dimensions limitées qui prétend, néanmoins, ne pas négliger les détails. Mais, ici, il s'agit d'un pays d'Islam, de l'Islam maghrébin, à une époque de faible évolution politique et sociale, sur laquelle, au surplus, les sources précises et sûres ne foisonnent pas. Si l'on ne voulait point se condamner à une trop courte vue des choses et à des résultats misérables, il n'était pas possible de se cantonner par exemple dans un siècle déterminé. Pour saisir, dans tous les domaines, les fils ténus de variations peu sensibles, il fallait s'étaler résolument sur une période beaucoup plus longue.*

Prendre l'« *Ifrīqiya* » *à l'origine du pouvoir ḥafṣide n'appelle point de commentaire particulier. Quant au* terminus ad quem *adopté dans ce livre — peu avant l'année* 1500 *— on en comprendra vite les raisons : d'abord le désir de ne point étirer outre mesure la matière traitée, mais, bien plus encore, la considération que la fin du XV*e *siècle et le début du siècle suivant marquent dans l'histoire de la Berbérie, comme dans les fastes du monde, l'avènement de temps nouveaux.*

Outre les bibliothèques publiques dont j'ai consulté les collections

manuscrites ou imprimées — principalement celles de Paris, Tunis, Alger, Rabat, Naples, Barcelone —, je suis redevable à quelques bibliothèques privées d'un complément utile d'informations, et j'ai plaisir à en remercier ici leurs détenteurs : MM. le caïd-gouverneur Abdulwahab et Pierre Grandchamp, de Tunis, mon collègue Lévi-Provençal, le Père-prieur du Couvent franciscain de Paris, le Grand Rabbin Eisenbeth d'Alger. J'ai une obligation particulière à MM. R. Blachère et J. Sauvaget qui ont bien voulu assurer la correction des épreuves en zone occupée.

Enfin, ma reconnaissance va aux deux maîtres de l'islamologie nord-africaine, MM. William et Georges Marçais, dont le premier m'a orienté sur le choix même de ce sujet, dont le second m'a toujours aidé de son expérience sagace et, comme directeur de l'Institut d'Etudes orientales d'Alger, vient de permettre matériellement la publication de ce travail. Je leur dédie le présent ouvrage avec ma très déférente affection.

Alger, décembre 1940.

Transcription de l'alphabet arabe

ض	*ḍ*	ء	ʾ
ط	*ṭ*	ب	*b*
ظ	*ẓ*	ت	*t*
ع	*ʿ*	ث	*ṯ*
غ	*ġ*	ج	*j*
ف	*f*	ح	*ḥ*
ق	*q*	خ	*ḫ*
ك	*k*	د	*d*
ل	*l*	ذ	*ḏ*
م	*m*	ر	*r*
ن	*n*	ز	*z*
ه	*h*	س	*s*
و	(*u*, *ū*) *w*	ش	*š*
ي	(*i*, *ī*) *y*	ص	*ṣ*

Voyelles : a, i, u, ā, ī, ū.
Diphtongues : ai, au.
Le son g (berbère, arabe dialectal) est toujours dur.

Abréviations : b. (= ben) signifie « fils de » (sg. ou pl.).
I. (= Ibn) signifie « fils de » (sg.), dans les notes.
dj. (= djebel) signifie « montagne ».
O. (= Oued) signifie « rivière ».

Pour les noms propres géographiques, la graphie française la plus courante (italienne pour la Libye) a été ordinairement respectée.

Un certain nombre d'autres termes sont donnés sous leur forme francisée traditionnelle, notamment : Almohade(s), Almoravides, cadi, caïd, calife, cheikh, émir, imam, Islam, khatib, khotba, maghrébin, Mahdi, makhzen, mamelouk, médersa, midha, soff, ulémas, ziyara, zaouia.

OUVRAGES CITÉS EN ABRÉGÉ DANS LES NOTES

La liste ci-dessous ne constitue qu'une bibliographie imparfaite, à compléter, pour chaque chapitre, par les références spéciales données en entier.

Abbār (Ibn al-), *al-Ḥulla as-siyarā'*, fragments éd. Müller, *Beiträge zur Geschichte der westlichen Araber*, t. II, Münich, 1878.

'Abdalbāsiṭ b. Ḫalīl, *Ar-Rauḍ al-bāsim*, ms 729 Bibl. Vatic.; et apud Brunschvig, *Récits de voyage* (voir plus loin).

'Abdarī (al-), *Riḥla*, ms 2283 Bibl. Nat. Paris (des traductions partielles ont été données par Cherbonneau dans le *Journal Asiatique*, 1854, et par Motylinski dans *Bull. Soc. Géogr.*, Alger, 1900).

Adorne, *Itinerarium*, ms 330 Bibl. municipale de Lille; et apud Brunschvig, *Récits de voyage* (voir plus loin).

Adilla : voir (Ibn aš-) Šammā'.

Aguilà (D. E. K.), *Tractat de pau entre el Rey de Mallorca Don Sanxe y el de Bugia Boyhahia Abubechre, firmat a Mallorca* (1312), *Bellelí Societat Arqueológica Luliana*, 1915, pp. 217-233.

Aguilô (E.), *Pau feta entre els reys de Aragô y de Sicilia de una part y el rey de Tunis de l'altre* (1403), *Boletín Sociedad Arquelógica Luliana*, 1902, pp. 350-5.

Aḥmar (Ibn al-), *Rauḍat an- Nisrīn*, éd. trad. Bouali et G. Marçais, Paris, 1917.

Amari, *Diplomi arabi del reale archivio fiorentino*, Florence, 1863; *Appendice, ibid.*, 1867.

Amari, *Nuovi ricordi arabici sulla storia di Genova*, dans *Atti Soc. Ligure Storia patria*, V, 4, an. 1873, pp. 561-635.

Amari, *Storia dei musulmani di Sicilia*, t. III, éd. Nallino, Catane, 1937-39.

Amat di San Filippo, *Commercio = Indagini e studi sulla storia economica della Sardegna*, Turin, 1903.

Annales Januenses, éd. des *Fonti*, t. II à V, 1901-29.

Anónimo (El) de Madrid y Copenhague, éd. trad. Huici, Valence, 1917.

Archives communales de Marseille : *Ville de Marseille, Inventaire sommaire des archives communales antérieures* à 1790, *Série BB, t. I*, Marseille, 1909.

Aṯīr (Ibn al-), *Annales du Maghreb et de l'Espagne*, trad. Fagnan, Alger, 1901.

Bābā (Aḥmad) at-Tunbuktī, *Nail al-Ibtihāj*, Caire, 1329 h.

Baiḍaq (al-), *Mémoires*, apud Lévi-Provençal, *Documents inédits* (voir plus loin).

Bakrī (al-), *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, Alger, 1913.

Balawī (Ḫālid al-), *Rihla*, ms. 2013 Bibl. Univ. Alger.

Barone, *Le Cedole di tesoreria dell'Archivio di Stato di Napoli*, dal 1460 al 1504, *Arch. stor. prov. napol.*, IX-X, an . 1884-85.

Barrādī (al-), *Al-Jawāhir al-muntaqāt*, éd. lith. Caire, 1302 h.

Baṭṭuta (Ibn), *Voyages*, éd. trad. Defremery-Sanguineti, 4 v., Paris, 1874-79.

Berbères : voir ('Abdarraḥmān b.) Ḫaldûn.

Blancard, *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen-age*, 2 v. Marseille, 1884-85.

Boissonnade, *Les Relations commerciales de la France méridionale avec l'Afrique du Nord ou Maghreb du XIIe au XVe siècle*, extrait du *Bull. Section Géographie*, Paris, 1929.

Boüard (De), *Actes et lettres de Charles Ier roi de Sicile concernant la France (1257-84)*, Paris, 1926.

Boüard (De), *Documents en français des archives angevines de Naples (règne de Charles Ier)*, 2 v., Paris, 1933-35.

Brèthes, *Contribution à l'histoire du Maroc par les recherches numismatiques*, Casablanca, 1939.

Brunschvig, *Un Calife ḥafṣide méconnu*, *Revue Tunisienne*, 1930, pp. 38-48.

Brunschvig, *Documents inédits sur les relations entre la Couronne d'Aragon et la Berbérie orientale au XIVe siècle*, *Annales Institut Etudes orientales*, Alger, 1936, pp. 235-265.

Brunschvig, *Ibn aš-Šammā', historien ḥafṣide*, *Annales Institut Etudes orientales*, Alger, 1934-35, pp. 193-212.

Brunschvig, *Quelques remarques historiques sur les Médersas de Tunisie*, *Revue Tunisienne*, 1931, pp. 261-285.

Brunschvig, *Deux Récits de voyage inédits en Afrique du Nord au XVe siècle, ʿAbdalbāsiṭ b. Ḫalīl et Adorne*, Paris, 1936.

Burzulī (al-), *Jāmiʿ Masāʾil al-aḥkām = an-Nawāzil*, I (ms. 1333 Bibl. Nat. Alger) et II (ms. 210, t. II, Bibl. Protectorat Rabat : j'ai suivi la foliotation la plus ancienne, celle qui est la plus proche du bord extérieur).

Byrne, *Genoese shipping in the 12th and 13th centuries*, Cambridge, Mass., 1930.

Caggese, *Roberto d'Angiò e i suoi tempi*, 2 v., Florence, 1922.

Calvet, *Fray Anselmo Turmeda, heterodoxo español*, Barcelone, 1914.

Campaner, *Cronicon mayoricense*, Palma de Majorque, 1881.

Canale, *Nuova Istoria della Republica di Genova*, t. II et III, Florence, 1860.

Cappelletti, *Storia della città di Piombino*, Livourne, 1897.

Carini, *Gli Archivi e le Biblioteche di Spagna in rapporto alla storia d'Italia*, 2 v., Palerme, 1884-97.

Caro, *Genua und die Mächte am Mittelmeer (1257-1311)*, 2 v., Halle, 1895-99.

Cartellieri, *Peter von Aragon und die sizilianische Vesper*, Heidelberg, 1904.

Cazès, *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie*, Paris, 1888.

Cerone, *Alfonso II Magnanime ed Abu 'Omar Othmân, Trattative e negoziati tra il Regno di Sicilia ed il Regno di Tunisi (1432-57)*, *Arch. stor. Sicilia orientale*, IX-X, an. 1912, pp. 45-70, et 1913, pp. 22-78.

Cerone, *A proposito di alcuni documenti sulla Seconda Spedizione di Alfonso V contro l'isola Gerba*, *Institut d'Estudis catalans*, Anuari, 1909-10.

Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, 2 v., Paris, 1907.

Colin, *Contribution à l'étude des relations diplomatiques entre les musulmans d'Occident et l'Egypte au XVe siècle*, *Mémoires Institut français arch. orientale Caire*, t. LXVIII, 1935, pp. 197-206.

Cour, *La dynastie marocaine des Beni Wattas (1420-1554)*, Constantine, 1920.

Crónica de Don Alfonso Décimo, dans *Bibl. Autores españoles*, t. 66.

Crónica de Don Juan Segundo, dans *Bibl. Autores españoles*, t. 68.

Cronica volgare d'anonimo fiorentino (1385-1409), dans *Rerum Italicarum scriptores*, nouvelle série, XXVII, 2, an. 1915.

Cubells, *Documentos diplomaticos aragoneses (1259-84)*, *Revue Hispanique*, t. XXXVII, 1916, pp. 105-250.

Ḏaḫīra (aḏ-) as-saniyya fī ta'rīḫ ad-daula al-Marīniyya, éd. Ben Cheneb, Alger, 1920.

Darjīnī (ad-), *Ṭabaqāt al-Mašāyiḫ*, ms. 505 Bibl. Univ. Alger.

Ḍau' : voir (as-) Saḫāwī.

Daulatain (Ta'rīḫ ad-) al-Muwaḥḥidiyya wa-l-Ḥafṣiyya, Tunis, 1289 h; et trad. Fagnan sous le titre : *Chronique des Almohades et des Hafçides attribuée à Zerkechi*, Constantine, 1895.

Desclot, *Crónica del rey en Pere*, apud Buchon, *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIIIe siècle*, Paris, 1840.

Dībāj : Voir (Ibn) Farḥūn.

Dīnār (Ibn Abī), *Al-Mu'nis fī aḫbār Ifrīqiya wa-Tunis*, 2e éd., Tunis, 1350 h.

Dīwān al-Inšā', ms. 4439 Bibl. Nat. Paris.

Durar kāmina : Voir (Ibn) Ḥajar al- 'Asqalānī.

Epstein, *The Responsa of Rabbi Simon b. Ẓemaḥ Duran*, Londres, 1930.

Faḍlallah (Ibn) al-'Umarī, *Masālik al-Abṣār fī mamālik al-amṣār*, éd. partielle Abdulwahab, Tunis, s. d.; trad. partielle Gaudefroy-Demombynes, avec introduction et notes, Paris, 1927.

Faḍlallah (Ibn) al-'Umarī, *At-Ta'rīf bi-l-muṣṭalaḥ aš-šarīf*, Caire, 1312 h.

Fagnan, *Extraits inédits relatifs au Maghreb*, Alger, 1924.

Farḥūn (Ibn), *Ad-Dībāj al- muḏahhab*, Caire, 1329 h.

Fārisiyya : voir (Ibn) Qunfuḏ.

Farrugia de Candia, *Monnaies hafsites du musée du Bardo*, *Revue Tunisienne*, 1938, pp. 231-288.

Fazio : *Bartholomaei Facii et Ioviani Pontani rerum suo tempore gestarum Libri sexdecim*, Bâle, 1566.

Ferretto, *Codice diplomatico delle relazioni fra la Liguria, la Toscana e la Lunigiana ai tempi di Dante*, *Atti Soc. Ligure storia patria*, XXXI, 2, an. 1901-03.

Fidā' (Abū l-), *Ta'rīḫ = al-Muḫtaṣar fī aḫbār al-bašar*, 4 v., Caire, 1320 h.

Finke, *Acta Aragonensia*, 3 v., Berlin-Leipzig, 1908-22.

Foglietta, *Dell'Istorie di Genova*, Gênes, 1597.

Foucard, *Relazioni dei Duchi di Ferrara e di Modena coi Re di Tunisi*, Modène, 1881.

Fragmentum Historiae Siculae, dans Muratori, t. XXIV.

Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1867-77, t. XIV.

Gaibrois de Ballesteros, *Tarifa y la política de Sancho IV de Castilla*, *Bol. R. Acad. Historia*, t. 74-77, an. 1919-21 (du même auteur, *Historia del reinado de Sancho IV de Castilla*, 3 v., Madrid, 1922-28).

Gaspar Remiro, *Correspondencia diplomatica entre Granada y Fez (siglo XIV)*, *Extractos de la « Raihana Alcutlab » de Lisaneddin Abenaljatib El-Andalosi*, Grenade, 1916.

Gazulla, *Jaime I y los estados musulmanes*, Barcelone, 1919.

Gherardi da Volterra, *Diario romano (1479-84)*, dans *Rerum Italicarum scriptores, nouvelle série*, XXIII, 3, an. 1904.

Giménez Soler, *Caballeros españoles en Africa y Africanos en España*, I (*Revue Hispanique*, t. XII, 1905, pp. 299-372) et II (*ibid.*, t. XVI, 1907, pp. 56-69).

Giménez Soler, *El Comercio en tierra de infieles durante la edad media*, *Bol. R. Acad. Buenas Letras*, 1909-10.

Giménez Soler, *Documentos de Túnez, originales ó traducidos, del Archivio de la Corona de Aragón*, *Institut Estudis Catalans, Anuari*, 1909-10, pp. 210-259.

Giménez Soler, *Episodios de la Historia de las Relaciones entre la Corona de Aragón y Tunez*, *Institut Estudis catalans, Anuari* 1908, pp. 195-224.

Giménez Soler, *Itinerario del rey don Alfonso de Aragón y de Nápoles*, Saragosse, 1909.

Giomo, *Le Rubriche dei Libri misti del Senato perduti*, *Arch. veneto*, 1882.

Giudice (Del), *Codice diplomatico del regno di Carlo I. e II. d'Angiò*, Naples, 2 v. (dont le 2e en 2 parties), Naples, 1869-1902.

Giustiniani, *Annali della Republica di Genova*, éd. Ferrando, Gênes, 1835.

Gregorio, *Bibliotheca scriptorum qui res in Sicilia gestas sub Aragonum imperio retulere*, t. I-II, Palerme, 1791-92.

Ġubrīnī (al-), *'Unwān ad-Dirāya*, éd. Ben Cheneb, Alger, 1910.

Haberkern, *Der Kampf um Sizilien in den Jahren 1302-37*, Berlin-Leipzig, 1921.

Ḥajar (Ibn) al-'Asqalānī, *Ad-Durar al-kāmina*, 4 vol., Haiderabad, 1348-50 h.

Ḥajar (Ibn) al-'Asqalānī, *Inbā' al-Ġamr*, ms. OR 204 Bibl. Publique Tunis, 3 v.

Ḫaldūn ('Abdarraḥmān b.), *Kitāb al-'Ibar*, 7 v., Boulak, 1284 h; le 1er v. ou *Muqaddima*, plusieurs fois édité à part, a été traduit par de Slane sous le titre *Prolégomènes*, 3 v., Paris, 1862-68; les 2 derniers v. ont été traduits par de Slane sous le titre *Histoire des Berbères*, 4 v., Alger, 1852-56 (sur le texte établi par lui et publié à Paris, 2 v., 1837-51; une réimpression de la trad. est en cours à Paris, depuis 1925).

Ḫaldūn (Yaḥyā b.), *Histoire des Beni 'Abd el-Wād, rois de Tlemcen*, éd. trad. Bel, 3 v., Alger, 1903-13.

Ḫamādo (Ibn) = Ibn Ḥammâd, *Histoire des rois 'Obaïdides*, éd. trad. Vonderheyden, Alger-Paris, 1927.

Ḫaṭīb (Ibn al-), *A'māl al-A'lām*, éd. Lévi-Provençal, Rabat, 1934.

Ḫaṭīb (Ibn al-), *Al-Iḥāṭa fī aḫbār Ġarnāṭa*, 2 v., Caire, 1319 h.

Ḫaṭīb (Ibn al-), *Al-Lamḥa al-badriyya fī-d-daula an-Naṣriyya*, Caire, 1347 h.

Ḫaṭīb (Ibn al-), *Raqm al-Ḥulal fī naẓm ad-duwal*, Tunis, 1316 h.

Ḫaṭīb (Ibn al-), *Raiḥānat al-Kuttāb*, voir : Gaspar Remiro.

Ḫauqal (Ibn), *Al-Masālik wa-l-Mamālik*, éd. de Goeje, Leyde, 1873 (une trad. partielle a été publiée par de Slane dans *Journal Asiatique*, 1842; une nouvelle éd. du texte est donnée par Kramers, 2 v., Leyde, 1938-39).

Ḫijja (Ibn), *Qahwat al-Inšā'*, ms. 4438 Bibl. Nat. Paris, et ms. 1898 Bibl. Nat. Alger.

Historia del rey de Aragón Don Jaime I, el Conquistador, escrita en lemosin por el mismo monarca, trad. Flotats-Bofarull, Madrid, 1848.

Huici, *Colección diplomática de Jaime I, el Conquistador*, 2 v., Valence, 1916-19.

Ḥulal (Al-) al-maušiyya, éd. Allouche, Rabat, 1936.

Ḥulla siyarā' : voir (Ibn al-) Abbār.

Hurtebise, *Libros de tesorería de la Casa Real de Aragón*, t. I (1302-04), Barcelone, 1911.

Hurtebise, *Recull de documents inédits del rey en Jaume I*, dans *Congrés Historia Corona Aragón*, 2e partie, Barcelone, 1913, pp. 1181-1253.

'Ibar : voir ('Abdarraḥmān b.) Ḫaldūn.

'Iḏārī (Ibn), *Al-Bayān al-Muġrib*, éd. Dozy, 2 v., Leyde, 1848-51; trad. Fagnan, 2 v., Alger, 1901-04.

Idrīsī (al-), *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, éd. trad. Dozy-de Goeje, Leyde, 1864-66.

Inbā' : voir (Ibn) Ḥajar.

Istibṣār (*Kitāb al-*), éd. von Kremer, Vienne, 1852; trad. Fagnan, extrait du *Recueil... Constantine*, 1900.

Ivars, *Dos Creuades valenciano-mallorquines a les costes de Berberia*, Valence, 1921.

Iyās (Ibn), *Ta'rīḫ Miṣr*, 3 v., Boulak, 1311-12 h.

Jadmīwī (al-), *Raf' al-Izār 'alā maḥāsin al-Jiwār*, ms. de la collection Abdulwahab.

Jorga, *Notes et Extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XVe siècle*, t. I-III, Paris, 1899-1902 (je n'ai pu trouver, pour les consulter, les tomes suivants).

Klüpfel, *Die Aeussere Politik Alfonsos III. von Aragonien*, Berlin-Leipzig, 1911-12.

La Mantia, *Codice diplomatico dei Re Aragonesi di Sicilia*, t. I, Palerme, 1917.

La Mantia, *La Sicilia ed il suo dominio nell'Africa settentrionale dal secolo XI al XV*, *Arch. stor. siciliano*, 1922, p. 154-265.

Lane-Poole, *Catalogue of oriental coins in the British Museum*, t. V, Londres, 1880.

Las Cagigas (De), *Un Traité de paix entre le roi Pierre IV d'Aragon et le sultan de Tunis Abu Isḥāḳ II (1360)*, *Hespéris*, 1934, pp. 65-67.

Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque Nationale*, t. II, Paris, 1891.

Leges Genuenses, dans *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVIII, Turin, 1901.

Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, éd. Schefer, Paris, 1896 (il est souvent nécessaire de se reporter au texte italien de base, éd. princeps Venise, 1550, et plusieurs autres éditions).

Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, Paris, 1928.

Lévi-Provençal, *L'Espagne musulmane au Xe siècle*, Paris, 1932.

Llagostera, *Itinerari del rey Marti*, I (*Institut Estudis catalans*, *Anuari* 1911-12) et II (*ibid.*, *Anuari* 1912-13).

López, *Genova marinara. Benedetto Zaccaria, ammiraglio e mercante*, Messine-Milan, 1933.

Ma'ālim : voir (Ibn) Nājī.

Maḥāsin (Abū l-) : voir (Ibn) Taġrībirdī.

Malipiero, *Annali veneti*, 4^e partie, *Arch. storico italiano*, t. VII, 1844.

Manāqib Dahmānī = *Manāqib Sīdī Abī yūsuf Ya'qūb ad-Dahmānī*, m. 1718 Bibl. Nat. Alger.

Manāqib Lalla Mannūbiyya = *Manāqib as-sayyida ʿĀʾiša al-Mannūbiyya*, Tunis, 1344 h.

Manāqib Sīdī Abī l-Ḥasan : voir (Ibn as-) Ṣabbāġ.

Manāqib Sīdī Ben ʿArūs : voir (ar-)Rāšidī.

Manāqib Sīdī Bū Saʿīd al-Bājī, ms. OR 30 Bibl. Publique Tunis, pp. 50-78.

Manāqib Sīdī Mubārak al-ʿAjami, dans (*Recueil de*) *Manāqib tunisiens*, voir plus loin.

Manāqib Sīdī Muḥriz, ms. OR 30 Bibl. Publique Tunis, pp. 30-50.

Manāqib (*Recueil de*) *tunisiens*, ms. de la collection Abdulwahab, non folioté.

Manfroni, *Storia della marina italiana*, 1re partie, Livourne, 1902.

Manhal Ṣāfī : voir (Ibn) Taġrībirdī.

Maqdīš (Ibn), *Nuzhat al-Anẓār*, 2 v., lith., Tunis, 1321 h.

Maqqarī (al-), *Nafḥ aṭ-Ṭīb*, 4 v., Caire, 1302 h; les 2 premiers v. édités sous le titre *Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne*, 2 v., Leyde, 1855-61.

Marçais (G.), *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, Constantine-Paris, 1913.

Marçais (G.), *Manuel d'art musulman, l'Architecture*, 2 v., Paris, 1926-27.

Marengo, *Genova e Tunisi* (1388-1515), Rome, 1901.

Marmol, *Description de l'Afrique*, tr. Perrot d'Ablancourt, 3 v., Paris, 1667.

Martínez Ferrando, *Catálogo de los documentos del antiguo reino de Valencia*, t. I, Madrid, 1934.

Maryam (Ibn), *Kitāb al-Bustān* = *El Bostan*, trad. Provenzali, Alger, 1910 (faite sur l'éd. Ben Cheneb, Alger, 1908).

Marrākušī (ʿAbdalwāḥid al-), *Al-Muʿjib fī talḫīṣ aḫbār al-Maġrib*, 2e éd., Leyde, 1881; et trad. Fagnan sous le titre *Histoire des Almohades*, Alger, 1893.

Masālik : voir (Ibn) Faḍlallah.

Mas-Latrie (De), *Traités de paix et de commerce concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen-âge*, Paris, 1866; dans le même v., une *Introduction* paginée à part; et un autre v. de *Supplément et Tables*, Paris, 1872.

Mercier (G.), *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie*, t. II, *Département de Constantine*, Paris, 1902.

Mifsud, *Le franchigie costituzionali Alfonsiane e l'invasione dei*

Mori del 1429 nella compilazione della storia di Malta, *Archivium Melitense*, v. III, nos 8-12, 1918-19, pp. 303-369.

Minieri-Riccio, *Alcuni fatti riguardanti Carlo I. di Angiò dal ..1252 al.. 1270*, Naples, 1874.

Minieri-Riccio, *Itinerario di Carlo I. di Angiò*, Naples, 1872.

Minieri-Riccio, *Regno*, *I* (=*Il Regno di Carlo I. d'Angiò negli anni 1271 e 1272*, Naples, 1875), II (= *id.*, *d'ano. 1272 à ano. 1283*, *Arch. storico italiano*, 1875-80), et III (= *id.*, pour les an. 1284-85, *ibid.*, 1881).

Minieri-Riccio, *Saggio di codice diplomatico formato sulle antiche scritture dell' archivio di Stato di Napoli*, Naples, 2 v. et un supplément, 1878-83.

Miret y Sans, *Itinerari de Jaume I « el Conqueridor »*, Barcelone, 1918.

Miret y Sans, *Notes sobre la Expedició del rey Pere lo Gran a Berberia*, *Bol. R. Acad. Buenas Letras*, 1914, pp. 354-360.

Mirot, *Le Siège de Mahdia (1390)*, Paris, 1932 (extrait de *Revue des Etudes historiques*).

Mi'yār : voir (al-) Wanšarīsī.

Monchicourt, *La région du Haut-Tell en Tunisie*, Paris, 1913.

Mss 1899 Bibl. Nat. Alger et 4440 arabe, Bibl. Nat. Paris (Copies de lettres adressées ou reçues par la chancellerie mamelouke d'Egypte).

Muntaner, *Chronique*, éd. Lang, Stuttgart, 1844.

Muqaddima : voir ('Abdarraḥmān b.) Ḫaldūn.

Muratori, *Scriptores Rerum italicarum*, Milan, 1723 suiv.

Nail : voir (Aḥmad) Bābā.

Nājī (Ibn), *Commentaire sur la Risāla d'Ibn Abī Zaid*, 2 v., Caire, 1914.

Nājī (Ibn), *Ma'ālim al-Imān fī ma'rifat ahl al-Qairawān*, 4 v., Tunis, 1320 h.

Nāẓir al-Jaiš (Ibn), *Taḏkīf al-Ta'rīf*, ms. Poc. 142, Bibl. Bodl. Oxford.

Neocastro, *Historia Sicula*, dans *Rerum Italicarum scriptores*, *nouvelle série*, XIII, 3, an. 1921.

Nicolas d'Arfeuille, *Les quatre premiers livres des navigations et pérégrinations orientales*, Lyon, 1567.

Noiret, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la domination vénitienne en Crète de 1380 à 1485*, Paris, 1892.

Nützel, *Katalog der orientalischen Münzen*, *Königliche Museen zu Berlin*, t. II, Berlin, 1902.

Nuwairī (an-), *Historia de los musulmanes de España y Africa*, éd. trad. Gaspar Remiro, 2 v., Grenade, 1917-19.

Orreville (Cabaret d'), *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Chazaud, Paris, 1876.

Pernoud, *Essai sur l'évolution du port de Marseille des origines à la fin du XIIIe siècle*, Marseille, 1935.

Port, *Essai sur l'histoire du Commerce maritime de Narbonne*, Paris, 1854.

Predelli, *I Libri Commemoriali della Republica di Venezia*, t. I-VI, Venise, 1876-1903.

Prolégomènes : voir ('Abdarraḥmān b.) Ḫaldūn.

Qāḍī (Ibn al-), *Durrat al-Ḥijāl*, éd. Allouche, 2 v., Rabat, 1934-36.

Qalqašandī (al-), *Ṣubḥ al-A'šā*, 14 v., Caire, 1913-19.

Qirṭās : voir (Ibn Abī) Zar'.

Qunfuḏ (Ibn), *Al-Fārisiyya fi mabādi' ad-daula al-Ḥafṣiyya*, ms. 1727 Bibl. Escurial (une éd.-trad. partielle a été donnée par Cherbonneau dans le *Journal Asiatique*, 1848-52).

Qunfuḏ (Ibn), *Kitāb al-Wafayāt*, éd. Pérès, Alger, 1939.

Qunfuḏ (Ibn), *Uns al-Faqīr*, ms. OR 30 Bibl. Publique Tunis, pp. 79-141.

Rainaldi, *Annales ecclesiastici*, éd. Mansi, Lucques, 1747 suiv.

Rāšidī (ar-), *Ibtisām al-Ġurūs = Manāqib Sīdī Ben 'Arūs*, Tunis, 1303 h.

Rauḍat Nisrīn : voir (Ibn al-) Aḥmar.

Ribera, *Tratado de paz ó tregua entre Fernando I el Bastardo, rey de Nápoles, y Abuámer Otmán, rey de Túnez*, dans *Centenario, Amari*, Palerme, 1910, t. II, pp. 373-386.

Rohde, *Der Kampf um Sizilien in den Jahren 1291-1302*, Berlin-Leipzig, 1913.

Roncioni, *Istorie pisane*, *Arch. storico italiano*, t. VI, 1re partie.

Rušaid (Ibn), *Riḥla*, mss 1735-37 Bibl. Escurial.

Ṣabbāġ (Ibn aṣ-), *Durrat al-Asrār = Manāqib Sīdī Abī l-Ḥasan aš-Šāḏilī*, Tunis, 1304 h.

Saḫāwī (as-), *Al-Tibr al-masbūk*, Boulak, 1315 h.

Salzet, *Rerum apud Majoricas gestarum ab anno 1372 ad 1408 Chronicon*, apud Villanueva, *Viaje literario a las iglesias de España*, t. XXI, Madrid, 1851, pp. 218-247.

Šammā' (Ibn aš-), *Al-Adilla al-bayyina an-nurāniyya fī maẓāhir ad-daula al-Ḥafṣiyya*, éd. Kaak, Tunis, 1936.

Šammāḫī (aš-), *Kitāb as-Siyar*, Caire, 1301 h.

Sanudo, *I Diarii*, t. I-II, Venise, 1879.

Sanudo, *Vite de' Duchi di Venezia*, ampud Muratori, t. XXII, an. 1733.

Schaube, *Handelsgeschichte der romanischen Völker des Mittelmeersgebiets bis zum Ende der Kreuzzüge*, Münich, 1906.

Schiaparelli, *Dichiarazione di alcuni capitoli della Cronaca di Giovanni Villani relativi alla storia dei Beni Hafs in Tunisi*, dans *Rendiconti R. Acad. Lincei, classe scienze morali*, I, fasc. 9-10, an. 1892.

Solignac, *Travaux hydrauliques hafsides de Tunis*, extrait du *Deuxième Congrès Fédération Sociétés Savantes Afrique Nord*, 1936.

Soldevila, *Historia de Catalunya*, 3 v., Barcelone, 1935.

Starrabba, *Documenti riguardanti la Sicilia sotto Martino I esistenti nell'Archivio della Corona di Aragona*, *Arch. storico siciliano*, 1876.

Stefano (De), *Federico III d'Aragona re di Sicilia* (*1296-1337*), Palerme, 1937.

Stella (G.) = *Georgii Stellae Annales Genuenses* (*1298-1409*), apud Muratori, t. XVII.

Stella (J.) = *Johannis Stellae Annales Genuenses* (*1410-35*), apud Muratori, t. XVII.

Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis 1270*, Berlin, 1896.

Suyūṭī (as-), *Buġyat al-Wu'āt*, Caire, 1326 h.

Taġrībirdī (Ibn) Abū l-Maḥāsin, *Al-Manhal aṣ-ṣāfī*, mss 2068-2072 Bibl. Nat. Paris.

Taġrībirdī (Ibn) Abū l-Maḥāsin, *An-Nujūm az-zāhira*, *Extraits relatifs au Maghreb*, trad. Fagnan dans *Recueil... Constantine*, 1906, pp. 269-382.

Tamgrouti (Et-), *En-Nafḥat el-miskiyya fi-s-sifārat el-Tourkiya* (*1589-91*), trad. De Castries, Paris, 1929.

Tanasī (at-), *Histoire des Beni Zayan, rois de Tlemcen*, trad. Bargès, Paris, 1852.

Ta'rīf : voir (Ibn) Faḍlallah.

Taḥqīf : voir (Ibn) Nāẓir al-Jaiš.

Thomas (L.), *Montpellier, ville marchande*, Montpellier, 1936.

Tijānī (at-), *Voyage*, trad. fragmentaire Rousseau, I (*Journal Asiatique*, 1852) et II (*ibid.*, 1853). — Le texte intégral est en cours d'impression à Tunis.

Trinchera, *Codice aragonese o sia lettere regie, ordinamenti ed altri*

atti governativi de' sovrani Aragonesi in Napoli, Naples, 3 t. en 4 v., 1866-74.

Tuḥfat Arīb : voir ('Abdallah at-) Turjumān.

Tuḥfat al-'Āšiqīn fī l-Auliyā' wa-ṣ-Ṣāliḥīn, dans (*Recueil de*) *Manāqib tunisiens*, ms. de la collection Abdulwahab.

Turjumān ('Abdallah at-), *Tuḥfat al-Arīb fī r-radd 'alā ahl aṣ-ṣalīb*, Caire, 1907 (trad. dans *Revue Histoire Religions*, t. XII, et *Revue Tunisienne*, t. XIII, 1906).

Ubbī (al-), *Ikmāl*, 7 v., Caire, 1327-28 h.

Uns Faqīr : voir (Ibn) Qunfuḏ.

'Unwān Dirāya : voir (al-) Ġubrīnī.

Van Berchem, *Titres califiens d'Occident*, extrait du *Journal Asiatique*, 1907.

Van Ghistele, *Voyage*, Gand, 1572; et apud Brunschvig, *Récits de voyage* (voir plus haut).

Villani (J.), *Cronica*, 4 v., Florence, 1844-45.

Villani (M.), *Istorie*, Florence, 1581.

Vonderheyden, *La Berbérie orientale sous la dynastie des Benoû'l-Arlab*, Paris, 1927.

Wafayāt : voir (Ibn) Qunfuḏ.

Wanšarīsī (al-), *Al-Mi'yār*, 12 v. lith., Fès, 1314-15 h. (des extraits résumés en français ont été donnés par Amar dans *Archives Marocaines*, 1908-09).

Wieruszowski, *Conjuraciones y alianzas politicas del rey Pedro de Aragón contra Carlos de Anjou antes de las Vísperas sicilianas*, *Bol. Acad. Historia*, 1935, pp. 547-602.

Yaḥyā b. Ḫaldūn : voir (Yaḥyā b.) Ḫaldūn.

Yāqūt, *Mu'jam al-Buldān*, 8 v., Caire, 1906.

Zar' (Ibn Abī), *Al-Anīs al-muṭrib bi-Rauḍ al-Qirṭās*, trad. Beaumier, Paris, 1860 (il existe plusieurs éd. et trad. en des langues européennes).

Zarkašī (az-), *Bulūġ al-Amānī*, ms. 239 Bibl. Nat,. Alger (voir plus haut *Daulatain* pour une chronique attribuée au même auteur).

Zeno, *Documenti per la storia del diritto marittimo nei secoli XIII e XIV*, Turin, 1936.

Zurara, *Chronica do Conde Dom Pedro de Menezes*, dans *Collecçao livros inéditos historia portugueza*, t. II, Lisbonne, 1792.

Zurita, *Anales de la Corona de Aragón*, 6 v., Saragosse, 1610.

COMPLEMENT DE BIBLIOGRAPHIE

Pour les chap. II et III Alarcón y Santón et García de Linares, *Los Documentos árabes del Archivo de la Corona de Aragón*, Madrid-Grenade, 1940 (sur l'Ifrīqiya. pp. 245-332, nos 115 à 144, un document de 1277, les autres de 1301 à 1362 : peu de faits nouveaux).

Pour le chap. V, Despois, *La Tunisie orientale, Sahel et Basse-Steppe, étude géographique*, Paris, 1940.

INTRODUCTION

Les sources

La documentation indigène, sur les Ḥafṣides et la Berbérie orientale du XIIIe au XVe siècle, n'est pas extrêmement abondante, ni toujours aussi solide qu'on le souhaiterait.

Les archives de la chancellerie ḥafṣide n'ont pas échappé à la destruction, au cours des luttes hispano-turques du XVIe siècle, ou sous le régime ottoman des temps modernes. Les archives actuelles du Dar-El-Bey, à Tunis, ne renferment, semble-t-il, aucune pièce antérieure aux Turcs. La Société officielle de gérance des Fondations pieuses ou « Djémaïa des Habous », ne conserve, elle non plus, dans la capitale de la Régence, aucun acte qui remonte au delà du XVIe siècle[1]. Seules, parmi les institutions publiques, les Archives de la Grande-Mosquée de Kairouan, qui dépendent de cette même Djémaïa, détiennent un fonds plus ancien, en très mauvais état, et dont la mise en ordre s'effectue de nos jours lentement : d'entre les pièces maintenant classées, une centaine environ sont d'époque ḥafṣide, à côté d'un très petit nombre d'autres antérieures encore de peu. La plupart sont des documents de droit privé ou relatifs à la gestion des Habous; il s'y trouve quelques copies de décisions judiciaires ou administratives. L'intérêt de ces textes, dont l'existence même est demeurée jusqu'ici à peu près inconnue, est évident, tant pour l'histoire de la pratique juridique que pour les renseignements d'un autre ordre fournis par eux : sur les toponymes locaux par exemple, ou sur les monnaies. Mais l'histoire politique n'a pour ainsi dire rien à en tirer.

Par contre, plusieurs dépôts européens, principalement les riches

1. Cependant, le général Bel Khodja a publié, dans la *Ruznāma at-Tūnusiyya*, 6e année, 1324 h., pp. 58-9, la copie d'un acte de fondation habous, dont l'original, remontant à la fin du règne d'al-Mustanṣir (deuxième moitié du XIIIe siècle) avait été « versé, a bien voulu m'écrire M. Bel Khodja, aux archives de l'Administration des Habous ». Il est certain, par ailleurs, que bien des archives privées de la Régence renferment des pièces médiévales non sans valeur.

fonds de Barcelone et d'Italie (Venise, Turin[1], Florence[2], Naples, Palerme) conservent de nombreux documents diplomatiques émanant des Ḥafṣides ou les concernant, quelques-uns en arabe, les autres en des langues romanes ou en latin. Quantité de ces textes ont été édités. Les deux recueils de base, qui dispensent presque toujours de recourir à des travaux plus anciens, demeurent ceux d'Amari et de Mas-Latrie[3]; mais ils doivent être complétés par de multiples publications plus récentes, tirées des archives d'Espagne, de France, d'Italie, dont il sera fait naturellement état dans le courant des pages à venir. C'est surtout du côté de la Couronne d'Aragon que le sujet s'est trouvé de la sorte renouvelé : l'auteur de ces lignes s'est efforcé, dans une étude précédemment parue, d'apporter à son tour une contribution en ce sens[4]. Pour l'Italie du XVe siècle, il faut accorder une place à part aux deux importants ouvrages de Jorga et de Marengo. Sans doute encore aujourd'hui les Archives de Venise, si elles étaient méthodiquement explorées, fourniraient-elles une masse de matériaux diplomatiques neufs, pour le XIVe siècle surtout : on regrette de n'avoir pu s'adonner à ce dépouillement[5]. Les autres grands fonds italiens paraissent avoir déjà livré l'essentiel de ce qu'ils étaient susceptibles de donner.

L'histoire des relations extérieures ne se fonde pas d'ailleurs uniquement sur des documents d'un caractère public : correspondance officielle, décisions souveraines et traités. Il y a lieu de tenir compte aussi très largement de tous actes privés, de tous contrats de commerce intéressant l'Ifrīqiya et que des archives notariales européennes ont enregistrés. Un certain nombre sont édités dans les recueils diplomatiques signalés ci-dessus; d'autres sont plus épars, en des travaux divers; d'autres enfin se rencontrent, suffisamment groupés, en des publications spéciales de registres notariaux, ceux de Marseille, de Gênes et de Palerme principalement[6].

1. Turin a recueilli une grande partie des anciennes archives d'Etat de Gênes.
2. A la fois pour Pise et Florence.
3. Pour leurs ouvrages et la plupart de ceux qui sont signalés ci-après dans cette *Introduction*, voir dans la liste qui précède leur référence exacte, avec le lieu et la date de leur publication.
4. En dernier lieu a paru l'ouvrage d'Alarcón et Linares, cité ci-dessus dans le *Complément de Bibliographie*, mais dont il n'a pu être tenu compte dans le présent travail.
5. M. Sacerdoti, de Padoue, m'a informé, il y a deux ans, avoir procédé lui-même à cette exploration. Je souhaite vivement qu'il puisse livrer bientôt au public le résultat de ses recherches
6. Voir, dans la liste bibliographique ci-dessus, Blancard, Ferretto, Zeno.

Ainsi, les rapports de la Berbérie ḥafṣide avec le monde chrétien se révèlent à nous, pour une bonne part, à l'aide de documents d'archives contemporains des faits. C'est là une source de premier ordre, dont le défaut majeur est cependant d'être très fragmentaire, très inégale en densité selon les époques et les lieux. L'absence de textes pour une période donnée ne permet même pas de conclure à la suppression ou à la diminution d'intensité de ces rapports avec l'étranger.

L'histoire intérieure, au contraire, et celle des relations avec les autres Etats musulmans de la Berbérie ne disposent guère que de sources narratives, en langue arabe, dont les plus importantes ont été rédigées, entre la fin du XIVe siècle et la deuxième moitié du XVe, par des auteurs ḥafṣides. Deux de ces textes, le plus ancien et le plus récent, sont indispensables et fondamentaux : le *Kitāb al-'Ibar* d'Ibn Ḫaldūn, et le *Ta'rīḫ ad-Daulatain* attribué à Zarkašī. Entre eux s'insèrent, utiles pour des recoupements ou des compléments, la *Fārisiyya* d'Ibn Qunfuḏ et les *Adilla* d'Ibn aš-Šammā'. On dira plus loin, à propos de la production intellectuelle en Ifrīqiya, ce que sont ces ouvrages et ce que représente leur contenu. Ils ont, aux yeux du chercheur d'aujourd'hui, des faiblesses certaines : la partialité d'une historiographie dynastique, qu'évite toutefois, autant que possible, le plus important de ces écrits, celui d'Ibn Ḫaldūn; — une chronologie un peu flottante; — un silence presque total sur l'organisation et le fonctionnement des administrations publiques, sur les finances, sur la vie de cour. Même dans la succession des faits politiques, ils laissent subsister, on le sent à maintes reprises, bien des lacunes graves, voulues ou non. Mais du moins remplacent-ils pour nous, en quelque mesure, les archives d'Etat perdues, auxquelles ils remontent à coup sûr, ainsi que des chroniques officielles du XIIIe siècle également disparues; et ils nous offrent, jusqu'aux deux premiers tiers du règne de 'Uṯmān, une trame suivie des événements les plus saillants, sans laquelle nous ne saurions presque rien de cette histoire. Si le XVe siècle est défavorisé, parce que le *Ta'rīḫ ad-Daulatain* est pour lui la source presque unique, et insuffisante, interrompue par surcroît trop tôt, il n'en va pas tout à fait de même pour les deux siècles précédents : car il faut dès maintenant souligner la qualité exceptionnelle du *Kitāb al-'Ibar*, intelligent, critique, détaillé, reposant sur une information visuelle et orale étendue et neuve autant que sur des écrits antérieurs[1]; et au surplus, pour ces deux

1. Un long développement spécial y est consacré à la dynastie ḥafṣide, jusqu'à la

premiers siècles ḥafṣides dont il traite, les trois autres livres ci-dessus cités rendent possibles des rectifications et des mises au point.

Il va de soi que les ouvrages d'histoire proprement dits ne sont pas les seules sources à consulter. Les collections de biographies comme le *'Unwān ad-Dirāya* pour Bougie au XIIIe siècle et les *Ma'ālim al-Imān* pour Kairouan au XIIIe et au XIVe siècle, les vies de saints, un récit de voyage tel que celui d'at-Tijānī au début du XIVe siècle, sont pleins de renseignements variés et fort précieux. Et, d'une manière générale, tout ce que des auteurs ḥafṣides ont pu écrire et nous laisser — nous reviendrons sur ces œuvres plus tard — mérite d'être examiné avec soin, si l'on veut apporter quelque lumière sur les aspects divers de la civilisation dans laquelle ils ont vécu, si l'on tient à brosser un tableau d'ensemble, aussi exact et complet que possible, de la Berbérie orientale de leur temps. Mais ce que l'on désire mettre ici particulièrement en relief, c'est le secours que l'on a trouvé en des textes que les historiens n'ont guère coutume de dépouiller, dans une partie au moins de cette abondante littérature de *fiqh* si caractéristique de l'Islam. A l'occasion de controverses touchant la religion ou le droit, que de cas concrets s'y évoquent ! Au premier plan de ce genre de sources, il convient de citer le recueil inédit de consultations juridiques ou *Nawāzil* d'al-Burzulī, de la première moitié du XVe siècle; et il n'est pas jusqu'à de simples commentaires, comme ceux de ses contemporains Ibn Nājī et al-Ubbī, où il n'y ait à glaner, sur les usages et les « realia », des informations précises que l'on chercherait inutilement ailleurs[1]. Par une analogie remarquable, c'est également dans des recueils de consultations, ceux des grands-rabbins d'Alger du XVe siècle, en hébreu, que l'on a relevé le plus clair des données relatives aux Juifs d'Ifrīqiya[2].

Il y avait beaucoup moins à attendre des sources auxiliaires que sont les inscriptions et les monnaies. Les premières, sur pierre ou sur marbre, sont essentiellement de deux sortes : funéraires ou de fondation. Les inscriptions funéraires ḥafṣides sont certes nombreuses, et l'on en rencontre assez aisément dans les grands cimetières suburbains de la Régence; elles sont d'un type classique

fin du XIVe siècle; mais beaucoup d'autres chapitres des deux derniers livres (*Histoire des Berbères*) sont également à consulter.

1. Quelques œuvres ḫārijites d'époque ḥafṣide et de Berbérie orientale, ont été aussi utilisées pour plusieurs pages du chapitre V.

2. On trouvera l'indication de ces sources rabbiniques au chapitre VII.

et fort commun : *basmala-ḥasliya*, citations coraniques banales, nom et filiation du défunt, date du décès. Malheureusement, celles des personnages de quelque importance échappent en général à la vue, soit qu'elles aient été recouvertes d'une coupole (*qubba*) par vénération, soit qu'elle aient été disposées dès l'origine dans un établissement religieux fermé aux non-musulmans. Il en résulte qu'un nombre infime seulement nous en est connu. J'ai tenté de faire rechercher par un musulman les tombes des membres de la famille ḥafṣide qui ont été inhumés, d'après le *Ta'rīḫ ad-Daulatain*, dans la zaouia de Sidi Mahrez : ses efforts, paraît-il, sont demeurés vains; peut-être l'avenir réserve-t-il cependant une heureuse surprise de ce côté-là. Quant aux inscriptions de fondation ou de restauration d'immeubles publics, quelques-unes — la plupart de celles qui sont accessibles dans les différentes cités — ont été publiées. Intéressantes pour l'histoire monumentale, elles n'apportent guère de nouveautés sur la titulature; deux d'entre elles, qui étaient inédites, m'ont permis en 1930 de dévoiler l'existence d'un calife ḥafṣide méconnu, parmi les premiers successeurs de ʿUṯmān. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les édifices religieux de la Tunisie, jalousement soustraits, encore aujourd'hui, — à l'exception de Kairouan — aux investigations des profanes, recélassent des inscriptions utiles et ignorées[1].

Réparties dans plusieurs collections publiques, principalement à la Bibliothèque Nationale de Paris et au Musée du Bardo près de Tunis[2], les monnaies ḥafṣides que des catalogues décrivent représentent la série presque complète des souverains. Quelques-

1. L'essentiel des vestiges monumentaux ḥafṣides — ou du moins de ce qui en est accessible aujourd'hui — a été étudié par M. G. Marçais dans son *Manuel d'art musulman*. Il n'existe, à ma connaissance, dans aucune collection publique, d'objet mobilier ifrîqiyen de quelque importance qui appartienne indiscutablement à la période étudiée ici. Quant aux représentations figurées, authentiques, de personnages ou de cités de la Berbérie orientale, le XVIe siècle européen en offrira plusieurs exemples, à la suite surtout de l'intervention espagnole en Afrique du Nord. Mais au moyen âge, rien de pareil, à une exception près : celle de l'ambassadeur tunisien auprès d'Alphonse V d'Aragon, en 1442, qui figure, à Naples, dans la frise de Castelnuovo (voir plus loin, pp. 249-250). Les illustrations de manuscrits chrétiens dont le texte narre des expéditions en Berbérie (p. ex. Froissart, ms français 2646 Bibl. Nat. Paris) sont au contraire très fantaisistes touchant choses et gens de l'Islam; et il est peu probable également qu'il faille considérer comme fidèle le portrait d'un monarque sarrazin — nous savons que ce devait être un Ḥafṣide — qui orne le manuscrit latin 6912 Bibl. Nat., Paris (traduction d'ar-Rāzī), achevé en 1282 (reproduction dans *The Legacy of Israel*, Oxford, 1928, p. 222).

2. Voir, dans la liste bibliographique ci-dessous, Lavoix, Farrugia de Candia, et pour d'autres collections numismatiques, Lane-Poole, Nützel, Brèthes. Seules seront données en note les références aux catalogues de Paris et du Bardo, lorsque des références supplémentaires n'y ajouteraient rien.

uns des émirs ḥafṣides indépendants du Constantinois s'y retrouvent, ou ont leurs noms sur deux dinars qui ont été publiés séparément[1]. Toutes ces pièces d'or ou d'argent sont instructives par leur type et leur poids, par leurs légendes, par la titulature du monarque et celle de ses ascendants. Les lieux de frappe, qui y figurent fréquemment, constituent un indice à ne pas négliger; mais ils peuvent quelquefois ne traduire qu'une prétention sans réalité. L'absence complète de date est fâcheuse pour nous : elle enlève à ces témoins de métal beaucoup de leur valeur habituelle de repères sûrs.

*
* *

Aux sources proprement ḥafṣides et aux pièces d'archives du même temps s'ajoutent des textes, nombreux et variés, dus à la plume d'écrivains non-ḥafṣides des derniers siècles du moyen âge — exceptionnellement du XVIe —, musulmans ou chrétiens.

En premier lieu, les chroniques arabes, tant d'Occident que d'Orient. Celles qui traitent des Almohades sont indispensables sur les origines de notre dynastie : sans prétendre les mentionner toutes ici, rappelons seulement l'importance des « Mémoires » du Marocain al-Baiḍaq et du livre de son compatriote ʿAbdalwāḥid al-Marrākušī, à côté des compilations orientales d'Ibn al-Aṯīr et d'an-Nuwairī. Sur les relations de l'Etat ḥafṣide avec les monarchies de l'Occident musulman, issues comme lui de la décomposition almohade, les historiens courtisans de Tlemcen, de Fès, de Grenade, qui ont fleuri surtout au XIVe siècle, apportent de-ci de-là quelques données que l'on a intérêt à confronter avec celles du grand Ibn Ḫaldūn. Passant pour le moment sur des œuvres moindres, qui seront citées en référence lorsque besoin sera, retenons dès à présent, comme plus considérables : *l'Histoire des ʿAbdalwādides* par un Ifrīqiyen d'origine, le propre frère d'Ibn Ḫaldūn, Abū Zakariyā' Yaḥyā, fixé auprès du sultan Abū Ḥammū et assassiné en 1378 ou 1379; — le *Rauḍ al-Qirṭās* d'Ibn Abī Zarʿ, histoire de Fès et du Maroc écrite en 1326; — enfin plusieurs études du polygraphe et styliste grenadin Ibn al-Ḫaṭīb, rival d'Ibn Ḫaldūn. Sa *Lamḥa al-badriyya*, ses *Aʿmāl al-Aʿlām*, son *Iḥāṭa* ont quelques passages à utiliser; cette dernière renferme même une notice spéciale sur un monarque ḥafṣide, le premier Abū Isḥāq, qui, avant de

1. L'un par Bigonet, l'autre par Brunschvig; voir plus loin pp. 175 et 244.

monter sur le trône, avait séjourné en Andalousie. Le *Raqm al-Ḥulal*, du même auteur, qui est une très brève histoire des dynasties musulmanes, consacre à celle des Ḥafṣides, comme à toute autre, quelques pages de vers didactiques, dont le sujet est repris en prose immédiatement après.

L'histoire politique des XIIIe et XIVe siècles ifrīqiyens est assez connue par les sources arabes d'Occident pour qu'il y ait peu à espérer, sur cette période, des chroniqueurs orientaux. De fait, il est rare de relever une information inédite sur ces deux siècles nord-africains chez des auteurs tels qu'aḏ-Dahabī, Ibn Kaṯīr, al-'Ainī, Ibn Abī l-Faḍā'il, al-Maqrīzī, Ibn Taġrībirdī, as-Suyūṭī, qui, dans leurs histoires du monde musulman ou de l'Egypte, ne réservent d'ailleurs qu'une place restreinte aux événements de Berbérie. On notera cependant que le prince de Hama, Abū l-Fidā', mort en 1331, donne, sous l'année 652-1254 de son *Histoire*, une notice d'ensemble, en une centaine de lignes, sur la dynastie ḥafṣide jusqu'à la fin de 721-1321. Il nomme son informateur : le Tunisien Ibn al-Qūba'; nous retrouverons bientôt ce personnage dans ce même rôle d'informateur, en Orient, sur les choses de son pays. Pour le XVe siècle, la pauvreté des sources occidentales oblige à recourir davantage aux chroniqueurs syro-égyptiens. Bien que leurs renseignements sur l'Ifrīqiya de cette époque soient très fragmentaires et peu abondants, on est heureux des quelques précisions, d'apparence solide, que fournissent de temps à autre, sur ce siècle dont la fin surtout est obscure, Ibn Ḥajar al-'Asqalānī, 'Abdalbāsiṭ b. Ḫalīl[1], as-Saḫāwī, Ibn Iyās.

Les chroniques ont pour complément nécessaire les recueils de biographies, genre qui a longuement fleuri, en arabe, sous des formes variées. Quelques Andalous du XIIIe siècle l'ont pratiqué avec succès, et leurs biographies hispano-maghrébines, écrites dans leur patrie d'origine ou sur la terre d'Afrique, intéressent plus d'une fois la Berbérie orientale : nous en reparlerons à propos de la littérature de l'Ifrīqiya. Tandis que le grand dictionnaire des célébrités musulmanes de l'oriental Ibn Ḫallikān, achevé pourtant seulement en 1274, ne s'occupe point des Ḥafṣides, d'autres répertoires orientaux des deux siècles suivants leur consacrent, au contraire, des notices qu'il vaut souvent la peine de dépouiller. Le Syrien Ibn Šākir al-Kutubī, mort en 1363, continuateur d'Ibn

1. Tous deux ont été copiés ou résumés par al-Jannābī (XVIe siècle), dont la notice sur les Ḥafṣides a été traduite par Fagnan, *Extraits inédits*, pp. 314-324.

Ḫallikān dans son *Fawāt al-Wafayāt*, y accueille peu de vies d'écrivains ḥafṣides; mais il y trace un portrait moral du premier Abū Zakariyā'. Son compatriote et contemporain, aṣ-Ṣafadī, est déjà beaucoup plus prolixe sur la Berbérie, dans son *Wāfī bi-l-Wafayāt*, malheureusement peu accessible encore aujourd'hui. Le juriste médinois Ibn Farḥūn, mort en 1397, a composé, sous le titre de *Dībāj al-muḏahhab*, un livre important sur les « classes » (*ṭabaqāt*) ou générations successives de savants mālikites : ceux de l'Ifrīqiya y occupent une place honorable, comme il se devait. Deux des historiens mamelouks précédemment cités, Ibn Ḥajar et as-Saḫāwī, ont colligé, en de gros volumes, les biographies de tous les musulmans notables décédés au cours d'un même siècle : le XIIIe-XIVe, dans les *Durar al-kāmina* du premier; — le IXe-XVe, dans le *Ḍau' al-lāmi'* du second. De nombreux Ifrīqiyens y figurent, depuis les plus fameux jusqu'à des personnages bien obscurs. En général moins utiles pour nous sont, malgré leurs vastes dimensions, les répertoires de deux autres historiens orientaux du XVe siècle : Ibn Taġrībirdī et as-Suyūṭī. Le *Manhal aṣ-Ṣāfī* de l'un veut continuer l'ouvrage d'aṣ-Ṣafadī; l'autre, sur le modèle aussi d'écrivains antérieurs, a compilé des biographies de commentateurs du Coran, de traditionalistes et de grammairiens. Enfin, revenant à l'Occident, nous devons mettre tout à fait en vedette deux dictionnaires composés au Maroc à la fin du XVIe siècle, dans l'entourage du sultan sa'dien Aḥmad al-Manṣūr : la *Durrat al-Ḥijāl* d'Ibn al-Qāḍī, en principe continuation du livre d'Ibn Ḫallikān; et surtout le *Nail al-Ibtihāj* d'Aḥmad Bābā at-Tunbuktī, qui, s'offrant comme un complément au *Dībāj* d'Ibn Farḥūn, est en réalité l'une de nos sources les plus fournies et les meilleures sur les mālikites nord-africains.

Le genre « récit de voyage » ou *riḥla*, fort à la mode dans l'Occident musulman depuis la fin du XIIe siècle et la réussite éclatante de l'Espagnol Ibn Jubair, devait donner naissance, au XIIIe et au XIVe siècle, à des œuvres hispano-marocaines concernant partiellement l'Ifrīqiya. Il s'agit, en règle générale, de pèlerinages vers les Lieux saints de l'Arabie. Les étapes sont indiquées, quelquefois décrites; mais l'attention des voyageurs, pieux et lettrés, se porte beaucoup plus sur le monde étroit des personnages instruits qu'ils ont rencontrés en cours de route que sur tous autres objets d'obser-

1. Le *Taušīḥ ad-Dībāj* d'al-Qurāfī, ms 4627 Bibl. Nat. Paris, fort semblable au *Nail* et de la même époque, ne lui ajoute sensiblement rien.

vations susceptibles d'avoir à nos yeux quelque prix. Les informations bio-bibliographiques qu'ils nous prodiguent ne compensent aucunement pour nous cette insuffisance, voire cette absence de vision géographique et sociale que nous regrettons de constater trop souvent chez eux. Des quatre récits dont le texte nous est parvenu — un seul est édité, deux sont traduits, — le plus ancien est le plus typique de cette indifférence à la plupart des réalités du dehors. Ibn Rušaid de Ceuta, installé à Grenade auprès du ministre-poète Ibn al-Ḥakī ar-Rundī, traversa la Berbérie en compagnie de son protecteur, d'abord en 683-1284 en direction du Levant, puis en 686-1287 au retour[1]. Les trois volumes qui traitent de cette partie de son voyage ne contiennent qu'une succession de notices sur des lettrés, bourrées de citations poétiques; sur l'itinéraire lui-même, ce ne sont que des dates ou de simples mentions de localités. Le Valencien al-ʿAbdarī, qui s'était fixé au Maroc, entreprit le Pèlerinage deux ans après la rentrée d'Ibn Rušaid. Par Alger, Bougie, Constantine, Bône, Tunis, Kairouan, Gabès, Tripoli, il gagna l'Egypte, puis l'Arabie. En sens contraire, il parcourt ensuite à peu près la même voie, si ce n'est qu'il prit le Sahel au lieu de faire un détour par Kairouan, et qu'il laissa Bône en dehors de son parcours. Son style prétentieux et ampoulé ne parvient pas à gâter complètement ses descriptions trop littéraires de cités, ni surtout ses appréciations, peut-être tendancieuses, justes néanmoins dans l'ensemble, sur l'état d'insécurité et de décadence de la région.

Au siècle suivant, la célèbre *Riḥla* du Marocain Ibn Baṭṭūṭa[2], si précieuse pour d'autres contrées, est malheureusement trop brève sur l'Ifrīqiya. Le voyage d'aller, entre Alger et Tripoli, en 725-1325, reproduit à l'envers l'itinéraire de retour d'al-ʿAbdarī. Revenu seulement en 750/1349, Ibn Baṭṭūṭa ne fit cette fois par terre que le trajet de Gabès à Tunis : c'était le temps de l'occupation marīnide, et il eut des contacts directs avec les Arabes insurgés et la cour tunisienne d'Abū l-Ḥasan, alors qu'il avait assisté, vingt-cinq ans plus tôt, à la célébration d'une fête par le Ḥafṣide Abū Bakr. Dans l'intervalle, un autre pèlerin, auteur d'un récit de voyage, l'Espagnol Ḫālid al-Balawī de Cantoria, était passé aussi par la Berbérie

1. Sur le personnage et son œuvre, cf. Melchor M. Antuña, *El tradicionista Abenroxaid de Ceuta en la R. Biblioteca del Escorial, Ciudad de Dios*, 1925, pp. 51-60.

2. Rédigée à Fès par Ibn Juzaiʾ, fils d'un faqīh grenadin connu, auteur des *Qawānīn al-fiqhiyya*.

du centre et de l'est : de Honaïn à Tunis en 736-7 /1336, de Hammamet et Tunis à Honaïn en 739-40/1339, Féru de beau langage comme al-ʿAbdarī et de citations poétiques comme Ibn Rušaid, mais plus pédant et plus fastidieux que l'un et que l'autre, il n'apporte qu'un nombre très limité de données concrètes à travers ses longs développements amphigouriques et fleuris. Et cependant il lui eût été facile de réunir une documentation de première main : à son retour du Pèlerinage, il avait frayé à la cour ḥafṣide, et même servi pendant quelque temps à la chancellerie d'Abū Bakr. A Constantine, accueilli avec honneur par un Grenadin secrétaire de l'émir-gouverneur, il avait pris part, aux côtés de son hôte, à une fête officielle : c'est l'une des rares scènes qu'il nous décrive utilement[1].

Pour le XVe siècle, ici encore, la déficience de l'Occident est suppléée en une certaine mesure par l'Orient. Du moins est-ce un véritable récit de voyage en Afrique du Nord et en Andalousie que l'on peut extraire, bribe par bribe, de la grande chronique générale, *ar-Rauḍ al-bāsim*, due au marchand et historien mamelouk ʿAbdalbāsiṭ b. Ḫalīl. En un style très négligé, celui-ci conte ce qu'il a vu et entendu, en des milieux sociaux variés, dans ces pays musulmans de l'Ouest où il avait séjourné de 866/1462 à 871/1467. Sans doute approfondit-il assez peu les choses, et sa curiosité est-elle orientée d'ordinaire vers l'anecdote et le fait divers plutôt que vers des observations générales ou des questions de quelque portée; mais son témoignage sur des détails politiques ou culturels est vivant et semble impartial; et, surtout, la maigreur des renseignements dont on dispose sur cette période de l'histoire nord-africaine rehausse d'une façon singulière l'intérêt d'une pareille relation.

Venons-en maintenant aux œuvres de géographie proprement dite, dont les deux principales présentent cette particularité gênante d'être, l'une sensiblement antérieure, l'autre un peu postérieure à l'époque que nous étudions. Toutes deux sont depuis longtemps fort appréciées, et l'on aurait mauvaise grâce à insister sur leurs qualités reconnues; toutes deux, écrites par des Hispano-Marocains pour des chrétiens d'Italie, se recommandent par l'étendue et la sûreté de l'information. Dans sa *Nuzhat al-Mušṭāq*, qui est une géographie générale rédigée en 1154 pour le roi normand de Sicile Roger II, le chérif al-Idrīsī attache une importance particu-

1. Ḫālid Balawī indique lui-même à la fin de son œuvre qu'il l'a remaniée jusqu'en 771/1369-70.

lière aux voies stratégiques et commerciales, à la vie économique, aux mouillages maritimes et aux accidents du littoral. Si l'on songe que son livre a été composé avant l'achèvement de la conquête almohade, un demi-siècle environ avant l'installation de gouverneurs ḥafṣides en Ifrīqiya, on comprendra avec quelle prudence il convient pour nous de nous en servir; mais le moyen de dédaigner une telle source, alors que durant les derniers siècles du moyen âge rien n'est venu dignement la remplacer[2]? Moins de scrupule, par contre, doit nous retenir dans l'utilisation de la *Descrittione de l'Africa*, de Léon l'Africain. Celui-ci, de son vrai nom al-Ḥasan b. Muḥammad al-Wazzān, naquit musulman à Grenade peu après la chute de cette ville. Elevé à Fès, il acheva à Rome, en 1526, déjà baptisé, la rédaction italienne de sa remarquable « Description ». Il était passé par Tunis et par Kairouan, venant du Maroc, en 1516; et, deux ans plus tard, il se trouvait à Tripoli. Dès ce moment, Tripoli et Bougie avaient cessé d'appartenir à l'Etat ḥafṣide; mais, en dépit des modifications survenues depuis le commencement du XVIe siècle, la plupart des remarques faites par Léon sur l'Ifrīqiya, telle qu'il l'avait vue, eussent été vraies quelque vingt ans plus tôt : plusieurs concordent, pour Tunis, d'une manière étonnante, avec celles d'un voyageur chrétien de 1470[1]. L'ouvrage du renégat (qui est peut-être par la suite retourné mourir en terre d'Islam) nous est un témoignage de premier ordre sur l'état des cités, sur la vie économique et sociale de la Berbérie orientale vers la fin de l'indépendance ḥafṣide ou, pour mieux dire, au sortir même des temps médiévaux.

Entre al-Idrīsī et Léon, l'Occident musulman ne nous a laissé, comme traité géographique intéressant l'Ifrīqiya, que le *Kitāb al-Istibṣār* d'un anonyme, compilé en 587-1191. Ce n'est guère qu'un démarquage du vieil al-Bakrī, mis à jour à peine sur quelques points[2] : la notice sur Bougie, par exemple, est neuve, et quelques détails épars apparaissent sur la randonnée des B. Ġāniya. Quant aux géographes orientaux réputés, contemporains des Ḥafṣides, tels que Yāqūt, al-Qazwīnī, ad-Dimašqī, même Abū l-Fidā', ils pillent eux aussi trop servilement, sur la Berbérie, leurs prédéces-

1. Il faut seulement prendre garde que l'organisation politique et administrative de l'Etat ḥafṣide différait assez, au temps de Léon, comme il le remarque lui-même, III, 147, de ce qu'elle avait été aux siècles antérieurs.

2. Il y a naturellement lieu de tenir compte, dans un certain nombre de cas, ne serait-ce que pour établir d'utiles comparaisons, des données des vieux géographes, tels qu'Ibn Ḥauqal (Xe siècle) et al-Bakrī (XIe siècle, mais avec une information qui date souvent du siècle précédent).

seurs, pour que leurs travaux nous fournissent, sauf en de rares cas, des données neuves dont nous ayons à nous servir. Aussi saluons-nous avec joie l'heureuse exception que constitue le chapitre ifrīqiyen des *Masālik al-Abṣār*, du syro-égyptien Ibn Faḍlallah al-ʿUmarī.

Ibn Faḍlallah, qui a écrit en 738-1337-38 cette partie de son livre[1], terminé et mis au point seulement quelques années plus tard, nous offre l'un des documents les plus riches et les plus sûrs que nous possédions sur l'Ifrīqiya ḥafṣide. Il passe en revue la faune, la flore, les principales cités; il indique les poids, les mesures et les monnaies; mais plus encore, soucieux avant tout de géographie politique, il s'étend sur la haute administration, les cérémonies officielles, le souverain, la poste, l'armée. Ses propres sources, qu'il prend soin de citer, sont de deux sortes et s'entremêlent assez curieusement : l'une d'elles est livresque; les autres sont des informateurs oraux venus de la contrée qu'il étudie. Sa source écrite, dont il donne plusieurs extraits textuels, est le célèbre *Muġrib* de l'Andalou Ibn Saʿīd. Ce dernier, après un séjour à la cour ḥafṣide, avait achevé en Egypte, en 641-1243-44, l'ouvrage historico-géographique commencé par son bisaïeul au siècle précédent, continué depuis par d'autres parents[2]. Ce fruit d'un labeur familial si persévérant est, hélas ! en grande partie perdu; et nous devons savoir gré à Ibn Faḍlallah de nous en avoir transmis des fragments relatifs au gouverneur ʿAbdalwāḥid b. Abī Ḥafṣ et à l'émir Abū Zakariyā'.

Les Maghrébins interrogés par notre auteur, et qui l'ont renseigné sur la Berbérie orientale de son époque — celle du sultan Abū Bakr ou d'une date antérieure de peu —, sont au nombre de quatre : au sujet du Chott el-Djérid, un Marocain, as-Salāliḥī, mentionné fréquemment dans la notice des *Masālik* sur le Maroc; pour les émoluments et les costumes, un certain cadi Abū l-Qāsim b. Bannūn; — pour tout le reste, deux Ifrīqiyens connus par ailleurs, Abū r-Rūḥ ʿĪsā al-Mangallātī az-Zawāwī et Muḥammad b. al-Qūbaʿ al-Qurašī. Le premier des deux, juriste kabyle né en 664-1266, avait achevé ses études en Orient, puis exercé à Gabès les fonctions de cadi; ensuite, il repartit pour l'Egypte et la Syrie, où, professeur, juge, mufti, écrivain de fiqh et d'histoire, il avait

1. C'est la date qu'il indique pour sa notice sur l'Espagne, *Masālik*, p. 33/224, qui suit de près celle qu'il a consacrée à l'Ifrīqiya.
2. Cf. Maqqari, *Analectes*, I, 680, 682.

acquis une renommée enviable avant de décéder au Caire à la mi-743-fin 1342[1]. Le second, Ibn al-Qūba' (« Fils de l'Alouette »), né à Tunis la même année qu'az-Zawāwī, s'était fixé en Orient dès 690-1291. Personnage curieux, à l'esprit vif et aux réparties promptes, doué d'un caractère original, il enseigna la médecine à l'hôpital de Damas, sans jamais briguer d'emploi lucratif ; il composa par plaisir quelques opuscules sur des sujets divers, et la mort le surprit au Caire à la fin de 736-mi-1338[2]. C'est le même, nous l'avons vu, qui avait déjà servi d'informateur, pour l'histoire ḥafṣide, à Abū l-Fidā'.

Ibn Faḍlallah, en vérité, n'est qu'à demi-géographe : ses *Masālik* sont l'une de ces vastes compositions encyclopédiques auxquelles se sont complu particulièrement les scribes de la chancellerie mamelouke, dont il faisait d'ailleurs lui-même partie. N'a-t-il pas rédigé également un traité de diplomatique, *al-Ta'rīf bi-l-Muṣṭalaḥ aš-Šarīf*, dont le passage relatif aux Ḥafṣides n'est pas dépourvu d'intérêt ? Le genre manuel de chancellerie (*adab al-kātib*) a suscité encore d'autres productions mameloukes, dont certaines doivent être retenues par nous. Le *Taṯqīf* d'Ibn Nāẓir al-Jaiš, écrit en 778-1376-77, et qui s'annonce comme une révision du *Ta'rīf*, nous est d'une ressource limitée. Mais le grand ouvrage encyclopédique d'al-Qalqašandi, mort en 821-1418, le *Ṣubḥ al-A'šā*, nous apporte des éléments réellement neufs. Ceux-ci ne se rencontrent guère dans la notice consacrée en propre à l'Ifrīqiya — car elle n'est qu'une mise en ordre, trop systématiquement adaptée aux conceptions mameloukes, des données assemblées par Ibn Faḍlallah —, mais dans les autres parties du *Ṣubḥ*, à propos de titulature et de correspondance d'Etat. C'est ainsi que nous est livré le texte, puisé aux archives, de deux lettres échangées à la fin du règne d'Abū l-'Abbās entre les chancelleries du Caire et de Tunis. Al-Qalqašandī, contemporain du puissant Abū Fāris, atteste en plusieurs passages le renouveau de la grandeur ḥafṣide, qui contrastait avec la décadence du temps d'Abū Bakr. Après lui, et pour le cours du xve siècle, cette littérature syro-égyptienne de manuels du parfait secrétaire continue à fournir quelques modèles de missives diplomatiques, fictives ou réelles, toujours utiles par la titulature qui y est indiquée : par exemple la *Qahwat al-Inšā'* d'Ibn Ḥijja al-Ḥamawī (mort en 837-1434), et les manuscrits anonymes 4439 et 4440 de la

1. Cf. *Dībāj*, pp. 182-4 ; *Durar kāmina*, III, 210.
2. Cf. *Dībāj*, p. 329 ; *Durar kāmina*, IV, 491 ; Suyūṭī, *Wu'āt*, p. 97 ; *Nail*, p. 232-3.

Bibliothèque Nationale de Paris[1], dont le premier est qualifié arbitrairement de *Dīwān al-Inšā'*[2]. Notons enfin qu'à l'autre extrémité de la Méditerranée, dans le troisième quart du XIVe siècle, l'historien andalou Ibn al-Ḫaṭīb a consigné lui-même, dans sa *Raiḥānat al-Kuttāb*, le texte de lettres qu'il avait rédigées, au nom du sultan de Grenade, à l'adresse des souverains de la Berbérie.

Il est rare que des chrétiens d'Europe, au moyen âge, aient cherché à pénétrer dans le détail l'histoire des peuples musulmans, plus rare encore sans doute qu'ils y aient réussi[3]. On n'en veut pour preuve que la manière étrange dont le capitaine et chroniqueur catalan Muntaner, pourtant au courant des choses de Berbérie, raconte la succession d'al-Mustanṣir, vieille il est vrai d'un demi-siècle à la date à laquelle il écrivit. Exceptionnellement bien renseignés sur les vicissitudes politiques de l'Ifrīqiya de leur temps ont été au contraire, vers le milieu du XIVe siècle, les Florentins Jean et Mathieu Villani : ils tenaient leurs informations, comme le premier d'entre eux le déclare[4], d'un compatriote et ami qui faisait du négoce à Tunis. Les chapitres dans lesquels ils traitent des révolutions ḥafṣides et de l'occupation marīnide méritent, en dépit de quelques confusions manifestes, de figurer parmi les sources de ces faits.

Cependant la plupart de nos sources narratives chrétiennes n'ont trait qu'aux relations, surtout aux relations hostiles, entre les Ḥafṣides et la chrétienté. C'est le plus souvent à l'occasion de razzias maritimes ou d'actes de piraterie qu'elles mentionnent la Berbérie orientale ou ses habitants; et c'est d'ordinaire en contant des expéditions chrétiennes contre l'Ifrīqiya qu'elles font entrer celle-ci dans leur orbite et s'étendent, le cas échéant, sur sa politique et sur son armée. Assurément, on aime mieux, pour ces expéditions comme pour le reste, bâtir sur des documents officiels et sur des témoignages immédiats que sur des récits forgés après coup; on s'y est efforcé autant qu'on l'a pu. La croisade de Saint Louis, par exemple, apparaît le plus sûrement, dans sa chronologie et ses péripéties essentielles, à travers les lettres d'un participant; des pièces d'archives nous renseignent sur les tentatives catalanes

1. Sur ce dernier, cf. Colin, *Contribution*. Il est très proche, par son contenu, du ms 1899 de la Bibl. Nat. Alger.

2. Sur ce *Dīwān al-Inšā'*, son auteur et son vrai titre probables, cf. Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie à l'époque des Mamelouks*, Paris, 1923, pp. V-VI.

3. Mais les cartes et portulans européens les meilleurs des XIVe et XVe siècles offrent certains renseignements utiles; il en sera fait état plusieurs fois.

4. Livre XII, chap. 101.

du temps des rois Martin et Alphonse V. Mais sur le débarquement à Collo du roi Pierre d'Aragon, en 1282, sur l'entreprise franco-génoise de 1390 contre Mahdia, ce sont des chroniques européennes qui nous fournissent la grande majorité de nos matériaux.

On renonce à énumérer ici toutes ces sources narratives chrétiennes, qui seront évoquées au bas des pages à venir. On y précisera d'un mot, au fur et à mesure, dans les cas les plus importants, la valeur respective de leur apport. Beaucoup d'entre elles, du reste, sont fort connues, et l'on sait aujourd'hui de prime abord le crédit qu'il convient d'accorder à leurs auteurs. Ainsi, pour ne citer que quelques noms, nous rencontrerons les chroniques de Geoffroi de Beaulieu et de Primat pour la croisade de Saint Louis, celles de Froissart et d'Orreville pour l'expédition de Mahdia. Du côté espagnol, la chronique catalane de Bernard Desciot sur le roi d'Aragon Pierre III se complète et se prolonge heureusement par les mémoires de Muntaner, ancien conquérant et maître, au début du XIVe siècle, de l'île de Djerba; et l'on doit tenir compte, malgré leur date tardive — mi-XVIe siècle — des *Annales aragonaises* de l'archiviste Zurita. La grande Chronique des rois de Castille nous instruit de l'immixtion du Ḥafṣide Abū Fāris dans les affaires d'Andalousie. Le chroniqueur portugais Zurara s'est intéressé parfois à ce même monarque et à ses tentatives vers l'Ouest. Quant aux textes italiens, les plus nombreux à consulter, on a eu recours parmi eux principalement aux *Annales génoises* d'auteurs divers, aux chroniques florentines des Villani et d'un anonyme des alentours de 1400, aux histoires siciliennes de Neocastro, Saba Malaspina, Nicolas Specialis, aux études et notes vénitiennes des deux Sanud.

Il est enfin une source chrétienne de la deuxième moitié du XVe siècle que l'on signalera bien à part, car elle appartient à un genre qui n'avait point touché jusqu'alors la Berbérie, mais qui était appelé à devenir, dans les temps modernes, l'une des bases les meilleures de notre connaissance de l'Afrique du Nord. Le gentilhomme flamand Anselme Adorne, au cours d'un voyage vers la Terre Sainte qu'il accomplit avec son fils Jean et quelques amis, fit escale à Tunis et à Sousse du 27 mai au 25 juin 1470. A son retour dans sa Bruges natale, il chargea son fils, qui avait étudié pour entrer dans la carrière ecclésiastique, de conter par écrit leurs pérégrinations. Dans ce récit en un mauvais latin, l'Ifrīqiya de ʿUṯmān est l'objet d'une notice détaillée, dont l'exactitude presque

constante dénote une habile curiosité et des facultés excellentes d'observation[1]. L'une des pages les plus savoureuses est celle qui nous décrit, à l'aide de souvenirs vécus, la célébration de la Fête des Sacrifices par le souverain et le défilé, en cette circonstance, du cortège sultanien. Que la relation, un peu plus récente, du Gantois Van Ghistele sur la Berbérie orientale recouvre ou non un séjour que l'auteur aurait effectué dans cette contrée au printemps 1485, il n'importe guère : à un nombre infime de notations secondaires près, il démarque purement et simplement — on croit l'avoir démontré dans un autre ouvrage[2] — celle de son compatriote Adorne, qui est pourtant demeurée moins connue jusqu'à nous.

Il n'y a rien, ou presque rien, de neuf sur les Ḥafṣides dans les livres tunisiens d'histoire de l'époque turque. Ibn Abī Dīnār, par exemple, dans son *Kitāb al-Mu'nis*, pille Ibn aš-Šammā'; al-Wazīr as-Sarrāj, dans ses *Ḥulal as-sundusiyya*, accumule des citations de textes médiévaux dont nous disposons assez commodément par ailleurs. Cependant, comme source arabe des temps modernes, il faut mentionner la grosse et fameuse compilation du Tlemcénien al-Maqqarī, le *Nafḥ al-Ṭīb*, qui, rédigée au commencement du XVIIe siècle, nous conserve, notamment sur l'activité littéraire, quelques fragments d'ouvrages plus anciens difficilement accessibles, ou même perdus. Et, à l'extrême fin du XVIIIe siècle, le Sfaxien Ibn Maqdīš, dans sa *Nuzhat al-Anẓār*, a recueilli quelques données utiles, dont nous ne disposerions pas autrement, sur la toponymie et l'hagiographie, pour l'époque ḥafṣide, du Sahel et de la région de Sfax.

* * *

Tel est le tableau sommaire de nos sources : abondantes, certes, sur quelques points, mais combien décevantes le plus souvent ! Abstraction faite de leur qualité intrinsèque, qui va de l'excellent au médiocre, la répartition même de leur masse sur les différents sujets à envisager et les moments divers de l'histoire est si inégale qu'il est difficile de bâtir sur elles un tout homogène et équilibré. Leurs lacunes trop grandes et trop nombreuses se traduisent par plusieurs « trous » jusque dans la chronologie politique, et aussi — et cela sans doute est le plus grave — font qu'il est impossible de

1. Voir, pour plus de détails, Brunschvig, *Récits de voyage*, pp. 139-147.
2. *Op. cit.*, pp. 229 et suiv.

satisfaire notre curiosité moderne sur des problèmes que nous regarderions volontiers comme fondamentaux. Il va de soi que certaines déficiences en matière de faits de civilisation sont palliées en quelque mesure par ce que nous savons de l'Afrique du Nord, à d'autres époques, et du monde musulman, en général. Mais, autant on s'est plu à éclairer, par des comparaisons implicites ou exprimées, les comportements ou institutions attestés sous les Ḥafṣides, autant on s'est attaché à les replacer dans leur cadre musulman et nord-africain, autant par contre on s'est défié de la méthode séduisante et fallacieuse qui consiste à projeter d'office dans le passé les phénomènes du présent. Il arrive qu'une induction de cette nature puisse être considérée comme légitime, qu'elle s'impose même comme l'hypothèse la plus raisonnable, lorsque notamment l'on tient, par l'antiquité et les temps modernes, les deux bouts de la chaîne, et que les maillons intermédiaires font seuls défaut. Mais on doit se garder d'en user comme d'un système, car alors une pétition de principe l'entacherait : on poserait, en effet, comme prémisse, non point la lenteur générale d'une évolution, sur quoi tout le monde peut être d'accord, mais une absence quasi-totale de transformation qui n'est pas toujours si certaine, et qui demande plus qu'on ne croit, dans bien des cas, à être démontrée.

Si la Berbérie orientale, sous les Ḥafṣides, n'a jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble approfondie, il n'en est pas moins vrai que beaucoup de livres et articles, presque tous d'auteurs européens, ont traité peu ou prou, ou seulement effleuré, au siècle dernier ou de nos jours, l'un des aspects multiples de la question. Les notes du présent ouvrage indiqueront ceux de ces travaux qui, à nos yeux, valent d'être retenus. On ne saurait s'empêcher toutefois de rendre hommage dès maintenant, à cause de leur ampleur ou de leur portée peu communes, aux trois études que voici : l'Introduction de Mas-Latrie à ses *Traités de paix et de commerce* fortement vieillie sur la politique extérieure de la Berbérie, mais toujours valable dans ses grandes lignes sur la technique des relations entre musulmans de l'Afrique du Nord et chrétiens; — la thèse solide de M. G. Marçais sur *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*; — l'annotation et l'Introduction suggestives de M. Gaudefroy-Demombynes à sa traduction partielle des *Masālik* d'Ibn Faḍlallah al-'Umarī.

PREMIÈRE PARTIE

Histoire politique

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES ET CALIFAT

I. *Les Origines*

L'Ifrīqiya dans le haut moyen âge. — La région que les sources arabes du moyen âge nomment Ifrīqiya, et que nous appelons parfois de nos jours Berbérie orientale, correspond à la Tunisie actuelle, accrue au sud-est de la Tripolitaine, et à l'ouest, en gros, du Constantinois.

Dans le vocable d'Ifrīqiya, on reconnaît sans peine une forme provenant du nom latin Africa. Cette survivance de l'antiquité latine est plus significative que les étymologies fantaisistes tentées par les auteurs musulmans : la Proconsulaire et la Numidie, les deux Afriques (« vetus » et « nova ») de César, devaient poursuivre leur destinée commune sous une commune dénomination. L'aire d'extension de l'Ifrīqiya a subi d'ailleurs, à travers les siècles, d'assez notables variations; il en est de même de tous ces termes mi-géographiques et mi-politiques qui désignent un pays organisé : peu importe le sens d'origine, l'histoire les enregistre comme liés aux fluctuations des frontières[1]. En Berbérie, l'Ifrīqiya des derniers siècles du moyen âge, celle qui va nous occuper, c'est essentiellement le territoire soumis aux Ḥafṣides, à la dynastie qui règne à Tunis, avec les principautés autonomes ou rattachées de Bougie, Constantine et Tripoli[2].

1. Dans l'Islam d'Occident, on a l'exemple bien connu d'*al-Andalus* pour la péninsule ibérique, cf. Lévi-Provençal, *Espagne musulmane*, p. 5-6.

2. Dans un sens plus archaïque et plus restreint, la langue parlée a conservé jusqu'à nos jours le terme d'*Ifrīqiya* — sous la forme vulgaire *Frīgya* — pour désigner approximativement l'*Africa romana* du temps de la chute de Carthage, soit à peu près la Zeugitane des Byzantins, cf. Monchicourt, *Haut-Tell*, p. 14. Cette acception se rencontre, mais rarement, dans des textes d'époque ḥafṣide, par exemple *'Ibar* VI, 75/*Berbères* I, 143, et *Ma'ālim* IV, 210. Par ailleurs, un Constantinois tel qu'Ibn Qunfuḏ semble considérer sa ville comme en dehors de l'Ifrīqiya propre, entendant par là seulement la Tunisie, *Fārisiyya*, pp. 391 et 400.

Au moment où s'ouvre la période ḥafṣide, la Berbérie orientale a déjà derrière elle plus de cinq siècles d'histoire musulmane. Les envahisseurs arabes l'avaient conquise au VIIe siècle, non sans vaincre une résistance acharnée, sur les autochtones et leurs maîtres byzantins. Islamisée presque entièrement au milieu des troubles politiques et religieux qui l'ensanglantèrent au VIIIe siècle, sous les gouverneurs umayyades puis ʿabbāsides, elle avait ensuite connu, du commencement du IXe siècle jusque vers le milieu du XIe, une des époques les plus brillantes de son histoire : Etat indépendant de fait sous la dynastie aġlabide qui reconnaissait la suzeraineté ʿabbāside, siège d'un califat hérétique et puissant avec les Fāṭimides, province autonome sous leurs successeurs et vassaux zīrides, l'Ifrīqiya, avec ses capitales de fondation musulmane, Kairouan et Mahdia, avait tenu alors par son haut degré de culture un rang éminent parmi les Etats riverains de la Méditerranée. Aġlabides et Fāṭimides étaient des Orientaux; et c'est vraiment, dans tous les domaines, par l'influence prépondérante, par la « tutelle »[1] de l'Orient, que se caractérise le mieux la culture ifrīqiyenne de leur temps.

Avec les Zīrides Ṣanhāja, bientôt scindés en deux branches voisines et rivales, l'exercice effectif de l'autorité revenait à des princes berbères. Leur obédience au califat du Caire ne fut qu'une période de transition, et, au milieu du XIe siècle, la Berbérie orientale se détachait ouvertement de l'Orient[2]. Elle allait suivre désormais ses destinées, jusqu'à la fin du moyen âge, dans le cadre presque exclusif de l'Occident méditerranéen.

Cependant, au moment même où l'Ifrīqiya venait de rompre avec l'Orient, elle en reçut, par manière de représailles, l'apport ethnique le plus massif peut-être qui l'ait pénétrée sous l'Islam : la terrible invasion des Arabes B. Hilāl et B. Sulaim venus de Haute-Egypte, qui allaient achever l'arabisation de la majeure partie du pays, comme aussi détruire, pour bien longtemps, son équilibre politique, économique et social.

Rendue à l'Occident, l'Ifrīqiya gardait, au reste, par rapport aux deux « Maghrebs » qui la prolongent à l'ouest, une individualité marquée : n'était-elle pas la terre nord-africaine la plus ancienne-

1. L'expression est de G. Marçais, *La Berbérie du VIIe au XVIe siècle* (*Deuxième Congrès national des sciences historiques*), Alger, 1932, p. 3.
2. Malgré des tentatives ultérieures, de pure forme, pour revenir à l'obédience ʿabbāside ou fāṭimide.

ment, la plus profondément imprégnée d'influences européennes? Elle pouvait être fière du passé de sa vieille civilisation urbaine. Ses ports la maintenaient en contact très proche avec l'Italie méridionale, et, en dehors de toute circonstance politique momentanée, c'était par elle que devait passer le trafic avec le Levant, ainsi que les pèlerins maghrébins se rendant aux Lieux-Saints de l'Islam. Sa position géographique lui avait valu une arabisation plus poussée. Dans l'ensemble de l'Afrique du Nord, elle occupait une place distincte, et elle ne se laissait aucunement assimiler à l'Algérie de Tlemcen ni au Maroc[1].

De l'invasion hilālienne à la conquête almohade. — Peu d'époques furent aussi troublées dans la Berbérie orientale que le siècle et demi qui sépare l'invasion hilālienne de l'installation des Ḥafṣides. Les luttes religieuses étaient, il est vrai, apaisées depuis longtemps : les ḫārijites ne se lançaient plus, comme jadis, à l'assaut des šī'ites ou des orthodoxes : ils se tenaient en général tranquilles, occupant surtout le sud et le sud-est; le reste du pays était fermement mālikite, comme l'immense majorité des habitants de toute la Berbérie. Le déséquilibre n'allait plus prendre la forme religieuse qu'il avait affectée aux siècles passés.

Pendant cent ans, ce fut d'abord, sous les coups des Bédouins récemment arrivés, l'effondrement de la puissance zīride, et le morcellement de l'actuelle Tunisie. De petites dynasties locales s'établirent dans les principales cités : Berbères B. Ḫurāsān à Tunis et B. r-Rand à Gafsa, Arabes B. l-Ward à Bizerte et B. Jāmi' à Gabès; et l'historien Ibn Ḫaldūn énumère bien d'autres chefs qui se créèrent d'éphémères principautés, à Béja par exemple, à Tébourba, au Kef, à Lorbeus, à Zaghouan, dans d'autres localités encore de l'intérieur[2]. Les Arabes nomades étaient les maîtres de tout le pays plat. Les Zīrides ne conservaient, avec peine, qu'une étroite bande de littoral, de Sousse à Sfax inclusivement. Leurs cousins Ḥammādides ne se maintenaient dans le Constan-

1. La division tripartite de l'Afrique du Nord, d'est en ouest, n'est pas aussi artificielle que certains se plaisent à le dire aujourd'hui. Elle s'appuie sur un long passé, et peut être prise pour l'un des fils conducteurs de l'histoire de la Berbérie musulmane. Actuellement encore, elle n'a point perdu sa signification profonde, et l'on est en droit de se demander si une unification trop poussée de l'Afrique du Nord française n'irait pas à l'encontre des véritables intérêts des populations qui l'habitent et de la Puissance qui a la charge de guider leur évolution.

2. *Berbères*, II, 29-43.

tinois qu'en transférant leur capitale de la Qal'a à la ville neuve de Bougie. Puis la première moitié du XIIe siècle est marquée par l'inquiétante intervention d'une puissance étrangère à l'Islam : celle des Normands de Sicile qui, après avoir pris Djerba, finirent par éliminer le dernier rejeton zīride et occuper les places maritimes depuis Sousse jusqu'à Tripoli (1146-48).

C'est dans cet état de désordre que la conquête almohade surprit l'Ifrīqiya, sans lui apporter cependant la stabilité et le calme auxquels elle avait le droit d'aspirer. La conquête fut l'œuvre du calife 'Abdalmu'min en personne, accompagné de son fils Abū Muḥammad 'Abdallah, en deux campagnes que sépare un intervalle de sept années : la première, en 547/1152, aboutit à l'annexion de l'Etat ḥammādide ; la deuxième, en 554-5/1159-60, étendit la domination almohade sur la Tunisie et la Tripolitaine, réunissant ainsi sous le même sceptre la totalité de l'Afrique du Nord. Pour parvenir à ce résultat, il avait fallu l'emporter sur trois éléments de résistance : les maîtres musulmans des centres urbains, les Normands, les Arabes nomades[1].

L'opposition ne fut ni très vive ni très tenace de la part du premier de ces éléments. Les Ḥammādides semblent s'être écroulés au premier choc : Bougie fut prise sans délai[2], Constantine livrée sans combat ; dans l'intervalle de ces deux chutes, la Qal'a seule dut être emportée d'assaut par les Almohades, qui saccagèrent cette vieille capitale de la dynastie abattue[3]. Dans l'Ifrīqiya de l'est, au cours de la seconde campagne, Tunis, malgré ses velléités de résistance[4], dut capituler rapidement. Les autres cités, aux mains de principicules musulmans, firent vite leur soumis-

1. Sur la conquête de l'Ifrīqiya par 'Abdalmu'min, cf. Baiḍaq, pp. 113-5/185-90 et 120/200-1 ; Marrākušī, pp. 146-7/177-8 et 163/196-7 ; I. Aṯīr, pp. 572-580 et 584-592 ; Nuwairī, II, 202-15/216-27 ; Tijānī, *Voyage*, I, 136, 151-2, II, 391-401 ; *Berbères*, II, 28-43, 58, 188-190, 193-4 ; *Fārisiyya*, p. 303 ; *Daulatain*, pp. 7-9/12-15 ; *Qirṭās*, pp. 274-5 et 279-81 ; *Bayān*, I, 326/476-7.

2. Les données des chroniqueurs sur la prise de Bougie ne concordent pas entre elles exactement : il n'est pas sûr que les troupes ḥammādides aient livré bataille à l'armée conquérante avant la chute de la cité ; peut-être se sont-elles débandées avant de combattre. D'après I. Aṯīr, les Almohades, déjà maîtres de la ville, ont eu à vaincre dans son voisinage, les armes à la main, une coalition des Berbères de la contrée. Bougie fut occupée par 'Abdalmu'min antérieurement au 24 jumādā I 547/27 août 1152, date à laquelle il écrivit aux Constantinois pour les inviter à se rendre (documents inédits appartenant à M. Lévi-Provençal).

3. La Qal'a et Constantine étaient déjà prises le 10 ša'bān 547/10 novembre 1152 (mêmes documents que dans la note précédente).

4. Deux ans plus tôt, elle avait tenu tête victorieusement, avec l'aide des Arabes de la région, à une première attaque almohade partie de Bougie.

sion, souvent même sans attendre que le vainqueur se présentât; au nombre de ces villes furent Sfax, Gabès, Tripoli, que des chefs locaux avaient récemment soulevées contre les Normands et arrachées à leur domination[1]. La tâche de réduire Mahdia, position maritime très forte que les chrétiens occupaient encore, fut plus ardue : un dur siège de plusieurs mois, par terre et par mer, en vint à bout le 10 muḥarram 555/21 janvier 1160. Quant aux Arabes nomades, adversaires redoutables lorsqu'ils savaient se coaliser, ils groupèrent leurs forces tardivement, à l'issue de chacune des deux expéditions almohades: les deux fois, ils se firent tailler en pièces, dans la région de Sétif, puis dans celle de Kairouan : dans la dernière de ces rencontres, leur principal chef, le Riyāḥide Muḥriz b. Ziyād, perdit la vie[2].

L'Ifrīqiya almohade sous ʿAbdalmu'min (1152-63). — Le titre de gloire de ʿAbdalmu'min le plus sensible aux yeux de ses coreligionnaires était d'avoir achevé de libérer la Berbérie orientale de l'emprise normande. Il avait détruit, dans le même temps, à la pointe de son épée, les rares chrétientés autochtones qui avaient survécu jusque-là, et fait subir à la plupart des communautés juives les pires persécutions.

Incorporée à l'empire almohade, l'Ifrīqiya forma deux provinces distinctes, correspondant aux anciens Etats des Ḥammādides (jusqu'à Alger inclusivement à l'ouest) et des Zīrides : les capitales en étaient Bougie, comme par le passé, et Tunis, nouvellement promue, en place de Mahdia, à cette dignité. Peu de temps après l'annexion de Bougie, ʿAbdalmu'min, au cours de la répartition des provinces qu'il opéra entre ses enfants, confia le gouvernement de cette nouvelle conquête[3] à son fils Abū Muḥammad

1. Le dernier succès remporté par les armes normandes en Afrique du Nord avait été l'occupation temporaire de Bône, à la fin de 1153, sous Roger II. Les débuts du règne de Guillaume Ier, marqués par des troubles dans l'Italie méridionale, furent propices à une revanche musulmane, qui commença en 1156 par le massacre des chrétiens de Sfax; cf. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, 1907, II, 166, 236 suiv.; Siragusa, *Il regno di Guglielmo I in Sicilia*, Palerme, 1929, pp. 74-76, 107-121.

2. G. Marçais, *Arabes en Berbérie*, pp. 148-50 (la bataille de Sétif est de 1153 et non 1151), 178 suiv.

3. Sans doute l'avait-il laissée d'abord provisoirement entre les mains d'un « cheikh » Abū Muḥammad b. Abī Ḥafṣ (*Ḥulal maušiyya*, p. 124-5), que l'on est tenté d'identifier à un ʿAbdallah b. ʿUmar al-Hintātī donné par I. Aṯīr (p. 575) comme vainqueur des Arabes d'Ifrīqiya vers le même temps. On signale aussi l'activité, en Espagne, en 556/1161, du « cheikh » almohade Abū Muḥammad ʿAbdallah b. Abī Ḥafṣ.

'Abdallah, qui avait pris une part active à l'expédition; mais, selon un système qu'il affectionnait, il plaça auprès du jeune prince, comme vizir, un Almohade de confiance[1], susceptible à la fois de le conseiller et de le surveiller. A Tunis, il en fut sans doute de même, car il faut comprendre probablement de cette façon la nomination simultanée comme gouverneurs d'Abū Isḥāq Ibrāhīm, autre fils du calife, et d'un Almohade de la tribu des Harġa[2].

D'autres exemples de cette pratique, qui doublait le gouverneur en titre d'une sorte de commissaire almohade, sont attestés en Ifrīqiya même : un Harġī fut installé à Bizerte auprès de 'Isā b. Ṭurād, des B. l-Ward, dès que celui-ci eut effectué sa soumission; à Mahdia, reprise sur les Normands, 'Abdalmu'min rétablit nominalement comme vassal al-Ḥasan b. 'Alī, le dernier Zīride qui en avait été chassé et s'était rallié à lui de bonne heure, mais il lui assigna comme résidence le faubourg de Zouila, donnant le commandement effectif à l'un de ses propres contribules, Muḥammad b. Faraj al Kūmī.

Ailleurs, ce sont encore des Almohades qui remplacèrent les anciens maîtres en fuite ou en captivité[3] : par exemple, à Gafsa, un Hintātī, puis un Ganfīsī. Sfax et Tripoli, qui s'étaient rendues d'elles-mêmes au calife, après s'être délivrées des Normands, conservèrent par contre leurs chefs locaux, 'Umar b. Abī l-Ḥasan al-Faryānī et Abū Yaḥyā b. Maṭrūḥ; mais au premier fut adjoint un coadjuteur almohade, et le second eut probablement, sans qu'on nous le dise, à accepter une semblable nomination.

Sous l'autorité almohade, la situation de la Berbérie orientale, comparée à ce qu'elle était depuis l'invasion hilālienne, se trouva indéniablement améliorée : les témoignages s'accordent à parler d'un redressement, d'une reprise de la vie économique et intellec-

1. Abū Sa'īd Yaḫluf b. al-Ḥusain, l'un des « Cinquante ».

2. Peut-être, comme l'indique *Daulatain*, Ibrāhīm fut-il investi par son père du gouvernement de l' « Ifrīqiya », tandis que l'Almohade Abū Muḥammad 'Abdallah b. Abī Būfiyān al-Harġī était nommé seulement gouverneur de « Tunis »; mais on ne saurait affirmer l'authenticité d'une pareille distinction dans la titulature officielle du temps. — Ce nom de Būfiyān est rétabli d'après la *Fārisiyya*, laquelle d'ailleurs ne fait pas mention d'Ibrāhīm.

3. Ces seigneurs détrônés furent, d'une façon générale, traités honorablement par le vainqueur. Chez les Ḥammādides, Jaušan b. al-'Azīz à la Qal'a, et son frère al-Ḥāriṯ à Bône, qui avaient esquissé quelque résistance, furent, il est vrai, mis à mort; mais leur frère Yaḥyā, souverain de Bougie et chef de la famille, fut seulement emmené au Maroc où il mourut vingt ans plus tard. Le dernier des B. Ḫurāsān de Tunis, 'Alī b. Aḥmad, déporté également vers l'Ouest, mourut en cours de route. Le dernier des B. Jāmi 'de Gabès, Mudāfi' b. Rašīd, qui avait d'abord pris la fuite, fut bien accueilli à Fès quand il y alla faire sa soumission. Enfin, Yaḥyā b. Tamīm, des B.r-Rand de Gafsa, fut mis en résidence à Bougie.

tuelle, qui avait bien décliné depuis cent ans. Mais, à vrai dire, l'unification du pays, facteur de paix, n'était amorcée qu'à peine[1], et l'agitation des villes et des tribus, un instant calmée, n'allait pas tarder à compromettre la prospérité renaissante. L'Ifrīqiya était trop éloignée de Marrakech, la capitale de l'empire, pour être tenue bien en mains par les Almohades; les Arabes nomades, malgré leurs défaites sanglantes, n'attendaient qu'une occasion propice pour relever la tête, et les prétentions à l'autonomie de petits personnages locaux n'étaient point définitivement extirpées. Qu'une intervention étrangère vînt faire lever ces ferments de troubles, et c'était de nouveau l'anarchie.

↗ *Sous les califes Yūsuf et al-Manṣūr* (1163-98) : *rébellions*: *les B. Ġāniya.* — Dès le règne d'Abū Yaʿqūb Yūsuf (1163-84), fils et successeur de ʿAbdalmu'min, l'édifice fragile de la conquête était ébranlé[2]. ʿAlī b. al-Muʿizz, petit-fils du dernier des B. r-Rand, seigneurs de Gafsa, vivait misérablement en exil, à Bougie, quand ses anciens compatriotes, ayant massacré leur gouverneur almohade, firent appel à lui et le mirent à la tête de leur rébellion. La révolte, appuyée par des groupes d'Arabes, ne put être réduite par une première expédition, partie de Bougie; elle ne fut matée que sur l'intervention personnelle du calife, qui vint assiéger Gafsa, obtint la reddition du chef des insurgés, et la soumission, prompte mais douteuse, de ses partisans arabes (en 575-6/1180). Pour plus de sûreté cette fois, Ibn al-Muʿizz fut expédié au Maroc. De même, le dernier Zīride, al-Ḥasan b. ʿAlī, avait été, bien auparavant, rappelé loin de Zouila par Yūsuf[3] : le danger des anciennes dynasties locales était écarté; mais c'était seulement pour céder la place à des menaces d'une plus grande gravité.

La fin du règne de Yūsuf et le début du califat de son fils Abū Yūsuf Yaʿqūb al-Manṣūr (1184-98) furent marqués par deux

1. Le *Qirṭās* attribue à ʿAbdalmu'min une division de l'Ifrīqiya en provinces régulièrement constituées et administrées sur un type uniforme, de même que l'arpentage de toute la Berbérie et l'établissement d'un cadastre détaillé. La réalité que peuvent recouvrir de pareilles affirmations doit avoir été beaucoup plus modeste, déformée dans la suite par un grossissement excessif.

2. Sur l'Ifrīqiya almohade jusqu'à l'expédition d'an-Nāṣir inclusivement, cf. Baiḍaq, tr., pp. 192, 212; *Istibṣār*, tr. pp. 4-5, 37-8, 76-7, 84-5; Marrākušī, tr. pp. 218, 230-6, 273-4, 277-8; I. Aṯīr, pp. 598-9, 601-8, 613-6; Nuwairī, II, 232-6, 240-1, 244; Tijānī, I, 81-3, 159-163, 186-9, 193-4, 203-4, II, 146-9, 401-421; *ʿUnwān Dirāya*, pp. 15, 24; *Berbères*, II, 88-100, 203, 206-212, 219-222, 285-6; *Fārisiyya*, pp. 304-6; *Daulatain*, tr. pp. 13, 23; *Qirṭās*, pp. 299, 306-7, 327-9.

3. Il mourut en cours de route, en 563/1168.

tentatives étrangères contre les deux flancs de l'Ifrīqiya. Le moment était bien choisi, après la défaite almohade de Santarem, et alors qu'un nouveau souverain, un jeune homme, avait, à l'autre bout de son empire, à faire reconnaître son autorité.

Depuis plusieurs années déjà, l'Arménien Qarāqūš, mamelouk du maître de l'Egypte Saladin, menait des opérations militaires, à la tête d'une troupe de Turcomans (*Ġuzz*), sur les confins sud-orientaux de l'Ifrīqiya. Avec l'aide des bédouins du pays, il occupa d'abord l'est et le sud de la Tripolitaine, puis, enhardi par ce premier succès, il s'empara de la ville même de Tripoli, quand la situation politique générale de l'Etat almohade lui sembla permettre cet acte audacieux[1].

Beaucoup plus brusques et plus hardis furent le débarquement aux portes de Bougie et la prise rapide de cette ville effectués en ša'bān 580/novembre 1184[2] par le souverain de Majorque, apparenté à la dynastie déchue des Almoravides : 'Alī b. Isḥāq b. Ġāniya. L'affaire, préparée sans doute avec soin, fut admirablement menée : l'ancienne capitale ḥammādide, ravalée au rang de chef-lieu de province, accueillit volontiers le représentant d'une orthodoxie à laquelle elle demeurait attachée, le nouveau maître qui s'annonçait capable de lui rendre prestige et dignité. Bénéficiant de la surprise, 'Alī poussa, sans de grandes difficultés, jusqu'à Alger et même Miliana; il y laissa des gouverneurs, puis il alla prendre d'assaut la Qal'a des B. Ḥammād. L'Ifrīqiya, déjà rognée vers le sud-est, s'amputait ainsi à l'ouest, et se voyait coupée du Maroc : le rejeton des Almoravides, porteur comme ses ancêtres du voile (*liṯām*) saharien, allait-il relever en Berbérie la dynastie à laquelle les Almohades avaient mis fin?

Son équipée sur le sol de l'ancien Etat ḥammādide devait être de courte durée. Il échoua devant Constantine; et, peu après, dès ṣafar 581/mai 1185, les forces almohades, avançant par terre et par mer, avaient repris tout le territoire occupé par le Majorquin. Mais 'Alī, repoussé vers le sud, traversant le Zāb, contournant l'Aurès, atteignit le Djérid tunisien, s'installa à Tozeur, entra dans Gafsa : c'est de cette région que, pendant de nombreuses années, les B. Ġāniya allaient faire leur base d'attaque et menacer l'intégrité de l'empire mu'minide.

1. Cf. Bel, *Les Benou Ghânya*, Paris, 1903, p. 65.
2. Une confirmation de cette date peut se déduire d'I. Jubair, *Riḥla*, édit. Wright-de Goeje, Leyde, 1907, p. 337.

Il ne nous appartient pas, dans le cadre de cet ouvrage, de retracer dans le détail les péripéties de la lutte acharnée qui a continué à mettre aux prises les Almohades et ces B. Ġāniya[1]. Mais nous distinguerons du moins sommairement, avant l'avènement des Ḥafṣides qui sont l'objet propre de notre étude, les deux phases suivantes dans l'évolution du conflit : une première période, durant laquelle ʿAlī et Qarāqūš détiennent le sud et le sud-est de l'Ifrīqiya, jusqu'à la venue d'al-Manṣūr; une deuxième époque, celle de la grandeur de Yaḥyā, frère de ʿAlī, aboutissant à l'expédition, riche de conséquences, du calife an-Nāṣir.

Aussitôt maître du Djérid et de Gafsa, le Majorquin s'était allié à Qarāqūš, qui étendait ses possessions jusqu'à Gabès inclusivement. Les deux hommes surent attirer à leur cause un très grand nombre des Arabes d'Ifrīqiya. ʿAlī, dont les visées ne s'arrêtaient pas à dominer un canton du sud, lançait sur les contrées encore soumises aux Almohades d'incessantes et terribles razzias : la plus retentissante, destinée dans son esprit à lui ouvrir la route de Tunis, fut marquée, en 582/1186-87, par la destruction de Manzil Bāššū, la métropole du Cap-Bon. En même temps se renouait officiellement la tradition almoravide par l'envoi d'une mission auprès du calife de Bagdad et l'hommage qu'Ibn Ġāniya faisait rendre à l'ʿAbbāside dans la khotba.

Alerté par le gouverneur de Tunis, l'Almohade al-Manṣūr accourut du Maroc avec une armée. Ses troupes subirent d'abord une défaite dans la plaine de Gafsa; le souverain s'avança alors en personne depuis Tunis : vainqueur à El-Hamma, il prit Gabès, Tozeur et enfin Gafsa, dont il fit raser les remparts (583/1187-88); les habitants furent réduits à la condition de colons partiaires sur leurs anciennes propriétés. Le désert accueillit Qarāqūš et ʿAlī en fuite : ce dernier ne tarda pas à périr. Quant aux Arabes qui avaient trempé dans l'insurrection, plusieurs de leurs tribus, Jaušam, B. l-Muntafiq et fractions des Riyāḥ, furent déportées au Maroc, avec leur chef, éternel rebelle, Masʿūd b. Sulṭān al-Bulṭ[2]. Mais à peine al-Manṣūr fut-il reparti vers l'ouest que de nouveau le sud était en révolte, sous la conduite de Qarāqūš, rentré à

1. On en trouvera le récit dans Bel, *op. cit.*
2. Cf. G. Marçais, *Arabes en Berbérie*, p. 198-201.

Gabès[1], puis à Tripoli, et sous celle de l'énergique Yaḥyā b. Isḥāq b. Ġāniya, frère du défunt ʿAlī.

Le centre d'action de Yaḥyā, après une tentative éphémère dans le Constantinois et le Zāb, se trouva être encore le Djérid. Sa politique, habile et vigoureuse, devait aboutir, en une dizaine d'années, à faire tomber entre ses mains la presque totalité de l'Ifrīqiya. Il procéda, pour commencer, à l'élimination de Qarāqūš, ancien allié que des maladresses avaient affaibli; il n'eut pas grand'peine à lui enlever Tripoli; puis il s'empara de Gabès abandonnée déjà par Qarāqūš aux Almohades, et il prit ensuite sur ces derniers la place de Sfax. De même que l'éviction du rebelle arménien venait de mettre en son pouvoir la moitié méridionale de l'Ifrīqiya, de la même façon sa lutte contre un nouvel insurgé allait lui servir de point de départ pour la conquête du reste du pays.

Puissance de Yaḥyā b. Ġāniya, intervention du calife an-Nāṣir (1198-1207). — Dans les tout premiers temps du règne d'Abū ʿAbdallah Muḥammad an-Nāṣir (1198-1213), fils et successeur d'al-Manṣūr, un personnage né à Mahdia, mais contribule du feu calife ʿAbdalmu'min, Muḥammad b. ʿAbdalkarīm ar-Ragrāgī al-Kūmī, qui avait acquis depuis quelque temps une influence suspecte dans la région, répudia l'autorité almohade et proclama l'indépendance de sa ville natale; il se para de titres souverains, prenant le surnom d'al-Mutawakkil ʿalā Allah[2]. Après avoir pillé la banlieue de Tunis, il commit l'imprudence de se retourner contre le Majorquin. Ce fut sa perte : Yaḥyā investit Mahdia, et, grâce au renfort maritime obtenu du gouverneur almohade de Tunis, il contraignit Ibn ʿAbdalkarīm à capituler[3]. Le Majorquin, sans aucun répit, se lança alors à l'assaut des autres cités d'Ifrīqiya : Béja tomba sous ses coups; vainqueur d'une armée venue de Bougie,

1. Après avoir feint de se soumettre aux Almohades en 586/1190 (Tijānī, *Voyage*, I, 154), précisément à l'époque où son action était officiellement désavouée par Saladin, désireux alors de complaire à al-Manṣūr; sur ce dernier point, cf. Gaudefroy-Demombynes, *Une lettre de Saladin au calife almohade* (*Mélanges René Basset*, t. II, 1925, pp. 279-304).

2. Celui d' « homme à la tente de peau » (*ṣāḥib qubbat al-adīm*) paraît un sobriquet qui le désignait dans le public plutôt qu'un titre officiel.

3. Sans doute, au début de 599/fin 1202. La révolte d'Ibn 'Abdalkarīm à Mahdia est mentionnée comme étant en cours dans une lettre du gouverneur de Tunis adressée à Pise le 26 rajab 598/23 mars 1202. Cf. Amari, *Diplomi*, p. 67.

il s'empara en une large randonnée de Biskra, Tébessa, Kairouan; Bône, effrayée, lui envoya sa soumission; enfin, en rabī' II 600/décembre 1203, Tunis assiégée se rendit à lui et lui versa une écrasante indemnité de guerre. Il tenait prisonnier le gouverneur de la province; tous les petits centres de l'intérieur se rangèrent d'eux-mêmes, un à un, sous ses drapeaux noirs. Une campagne dans le sud-est lui livra le Djebel Nefousa. La Berbérie orientale devenait théoriquement vassale des 'Abbāsides de Bagdad[1].

La réaction almohade se fit aussitôt vigoureuse, sous la forme d'une expédition militaire menée par le calife an-Nāṣir. Celui-ci venait de chasser les B. Ġāniya des Baléares, au moment même où Yaḥyā s'emparait de Tunis. Il s'employa incontinent à recouvrer l'Ifrīqiya sur le Majorquin. Devant lui, Yaḥyā ne pouvait pas tenir : il lâcha Tunis, que reprit la flotte almohade, et, allié au chef bédouin Mas'ūd al-Bulṭ, qui était revenu du Maroc, il se réfugia dans le sud, châtiant avec cruauté les habitants de Ṭurra, dans le Nefzaoua, et de Tripoli, coupables de défection; mais, au Dj. Tājira, près de Gabès il fut écrasé par le cheikh almohade Abū Muḥammad 'Abdalwāḥid b. Abī Ḥafṣ al-Hintātī (rabī' I 602/octobre 1205). Ce dernier, en compagnie de son souverain, obtint, trois mois plus tard, la reddition de Mahdia, dont le gouverneur, 'Alī b. al-Ġāzī, cousin de Yaḥyā, se rallia à la cause almohade. An-Nāṣir alla faire son entrée dans Tunis, envoyant aux principales villes d'Ifrīqiya des gouverneurs de son choix, et faisant punir par de sévères représailles les populations de Tripolitaine qui avaient tenté avec le plus d'ardeur de se soustraire à son autorité. Le « nettoyage » du pays fut complet, et le prestige des Almohades se trouva rétabli. Le Majorquin, qui avait disparu provisoirement de la scène politique, mais n'était pas mort, ne devait plus jouir par la suite de succès comparables à ceux qu'il avait connus. Cependant, l'alerte avait été chaude, et an-Nāṣir, instruit par l'expérience de ses prédécesseurs et la sienne propre, conscient aussi de la menace qui subsistait, prit, avant de se retirer au Maroc, une mesure grave relative au gouvernement de l'Ifrīqiya.

1. Yaḥyā b. Ġāniya se faisait donner par ses fidèles, comme feu son frère 'Alī, le titre, déjà almoravide, d' « émir des musulmans ». C'est bien celui dont le désigne, dans une lettre à Pise du 15 ramaḍān 600/17 mai 1204, qui célèbre son triomphe, son cousin 'Alī b. al-Ġāzī, gouverneur pour lui de Mahdia, cf. Amari, *Diplomi*, pp. 73 et 411.

Gouverneurs de l'Ifrīqiya (1163-1207). — Nous avons vu que 'Abdalmu'min avait confié la haute administration des provinces de Tunis et de Bougie à deux de ses fils. Ses premiers successeurs ne modifièrent en rien la méthode qui donnait le gouvernement de ces contrées à de proches parents du souverain. Le calife Yūsuf mit à leur tête, à des moments divers de son règne, quelques-uns de ses frères et l'un de ses neveux[1]; Ya'qūb el-Manṣūr, trois de ses cousins germains[2]. Sans doute ne faut-il pas regarder comme des exceptions à cette règle générale les nominations faites par al Manṣūr lors de sa campagne d'Ifrīqiya[3]; les cheikhs almohades Muḥammad b. Abī Sa'īd al-Ganfīsī à Bougie[4], Abū Sa'īd 'Uṯmān b. Abī Ḥafṣ al-Hintātī à Tunis (secondé à Mahdia par son frère Abū 'Alī Yūnus[5]) n'étaient point, selon toute vraisemblance, et en dépit de certains textes de chroniqueurs, les gouverneurs en titre des deux provinces, mais seulement les coadjuteurs ou lieutenants à pouvoir très large des Mu'minides officiellement investis de ces fonctions : c'est là une pratique qui a été signalée déjà sous 'Abdalmu'min. Enfin an-Nāṣir lui-même, fidèle à la tradition familiale, commença par confirmer dans leurs postes de Bougie et de Tunis ses deux parents qui en étaient les détenteurs : les frères Abū

1. A Bougie, ce furent successivement ses deux frères, Abū Zakariyā' (mort en 571/1175-76) et Abū Mūsā 'Isā, puis son neveu Abū r-Rəbī' Sulaimān b. 'Abdallah (peut-être fils du gouverneur laissé par 'Abdalmu'min), ces deux derniers capturés par Ibn Ġāniya lors de la chute de la ville; — à Tunis, après la prise de Gafsa, son frère Abū 'Alī al-Ḥasan, qui eut aussi autorité sur le Zāb.

2. Tous trois, Abū Zaid 'Abdarraḥmān (à Bougie, puis à Tunis), Abū 'Abdallah et Abū l-Ḥasan 'Alī (à Bougie), étaient fils du sayyid Abū Ḥafṣ 'Umar b. 'Abdalmu'min, frère germain du calife Yūsuf. Sur cet Abū l-Ḥasan, cf. une notice écrite par le voyageur oriental Ḥammūya as-Saraḫsī (*apud* Maqqarī, *Analectes*, II, 75), qui le présente comme un lettré trop peu soucieux de politique, et affirme qu'il fut révoqué pour sa négligence; mais cette révocation ne dut pas être définitive, car Abū l-Ḥasan mourut en place, quelques années plus tard. — La date de la nomination d'Abū Zaid à Tunis est flottante. Son gouvernement est du moins parfaitement attesté sous an-Nāṣir, par des documents d'archives qui vont de septembre 1200 à mars 1202, Amari, *Diplomi*, pp. 23-35, 38-47, 65-8, 276-9.

3. Avant même cette campagne, al-Manṣūr avait été représenté à Tunis par un gouverneur almohade, non-mu'minide : 'Abdalwāḥid b. 'Abdallah al-Hintātī (cf. I. Aṯīr, Nuwairī, et *Ḥulla siyarā'*, p. 320). On peut supposer qu'il s'agissait d'un fils de ce 'Abdallah b. Abī Ḥafṣ que 'Abdalmu'min paraît avoir nommé, pour peu de temps, comme tout premier gouverneur almohade de Bougie. Il n'y a pas lieu, de toute façon, d'identifier ce personnage, qui mourut disgrâcié, en cours de route vers le Maroc, avec le 'Abdalwāḥid b. Abī Ḥafṣ dont il va être question un peu plus loin.

4. On est tenté d'identifier ce cheikh (cf. Marrākušī, p. 197/235) avec le « secrétaire » du gouverneur Abū l-Ḥasan, appelé par Saraḫsī (voir une des notes précédentes) Muḥammad b. Sa'īd al-Mahdī.

5. Cet Abū 'Alī, fait prisonnier par Ibn 'Abdalkarīm, fut délivré contre rançon par son frère Abū Sa'īd.

l-Ḥasan ʿAlī b. Abī Ḥafs et Abū Zaid ʿAbdarraḥmān. Ce dernier, capturé avec ses enfants par Ibn Ġāniya lors de la chute de Tunis, ne fut délivré que deux ans plus tard, à la bataille de Tājira. Il ne fut pas question de le rétablir dans son siège; le calife recourut à une personnalité nouvelle et à un système nouveau.

An-Nāṣir, après avoir commandé lui-même à Tunis depuis le début de rajab 602/février 1206, se senti tenu de choisir un gouverneur énergique, respecté et sûr, lorsqu'il eut décidé, au printemps de l'année suivante, de s'en retourner vers l'ouest. Sur le conseil judicieux, quoique intéressé, de ses principaux courtisans, il songea, pour cette fonction importante et difficile, non plus à l'un de ses parents, mais au cheikh hintātien vainqueur à Tājira : ʿAbdalwāḥid b. Abī Ḥafṣ[1]. Celui-ci, grand de l'empire, n'accepta cette mission délicate, qui l'éloignait du pouvoir central et risquait de devenir périlleuse, que sur la longue insistance du souverain, et après avoir obtenu son accord sur un certain nombre de conditions posées par lui. En voici l'essentiel : le gouvernement tunisien de ʿAbdalwāḥid était regardé comme temporaire, pour une durée approximative de trois années; le cheikh conserverait auprès de lui un gros contingent de troupes almohades qu'il choisirait à sa guise; et surtout il jouirait, dans l'exercice de son commandement et pour nommer les fonctionnaires soumis à ses ordres, de la plus entière liberté. Au début de šawwāl 603/mai 1207, an-Nāṣir quittait Tunis dans la direction du Maroc. Quelques jours plus tard, ʿAbdalwāḥid, qui avait accompagné le monarque jusqu'à Béja, puis était revenu au chef-lieu de sa province, inaugurait par une audience solennelle l'administration autonome de cette moitié orientale de l'Ifrīqiya. Quels étaient donc l'origine et les antécédents de ce personnage, auquel étaient de la sorte remises en charge les destinées de Tunis et de Tripoli?

Origine des Ḥafṣides : l'ancêtre éponyme Abū Ḥafṣ ʿUmar. — Le père de cet ʿAbdalwāḥid, Abū Ḥafṣ ʿUmar b. Yaḥyā al-Hintātī[2],

1. Frère de l'Abū Saʿīd ʿUṯmān cité un peu plus haut. — Deux autres Almohades avaient été nommés par an-Nāṣir gouverneurs de Mahdia et de Tripoli : Abū ʿAbdallah Muḥammad b. Yaġmūr al-Harġī et ʿAbdallah b. Ibrāhīm b. Jāmiʿ. Ce dernier appartenait sans doute à la grande famille hispano-almohade des B. Jāmiʿ, dont il sera question plus loin, et non, comme on l'a supposé (Bel, *Les Benou Ghânya*, p. 133), à celle de leurs homonymes qui avaient régné à Gabès.

2. Sur le cheikh Abū Ḥafṣ, cf. Lévi-Provençal, *Documents inédits*, pp. 51, 114, 121, 143, 152, 154, 158-160, 172, 175-6, 178, 180, 209; Marrākušī, tr. pp. 163, 173, 182,

ou, de son vrai nom berbère, Faska u-Mzal Inti[1], avait été l'un des plus anciens et des plus intimes « Compagnons » du Mahdi almohade Ibn Tūmart. Dès 514/1120-21, tout jeune encore, il avait hébergé l'apôtre, dans le Haut-Atlas natal, où les Maṣmūda, ralliés bientôt à leur compatriote réformateur, allaient lever l'étendard de la révolte anti-almoravide. Puis il fut du « Conseil des Dix », de ces « gens de la Jamā'a » qui, au sommet de la hiérarchie almohade, touchaient au maître de plus près; et, parmi eux, une faveur le distinguait encore : c'est lui qu'Ibn Tūmart chargeait spécialement de porter sa targe, liant à sa personne l'idée d'une particulière « baraka ». Nouvelle marque de confiance et preuve de ses aptitudes militaires, il recevait, dans l'une des premières expéditions almohades, le commandement des Hintāta, étant le seul d'entre les chefs de corps qui eût le droit de mener au combat sa propre tribu. A la mort du Mahdi, le rôle d'Abū Ḥafṣ paraît avoir été prépondérant dans les tractations assez confuses qui ont abouti à la proclamation du premier calife almohade 'Abdalmu'min al-Kūmī, Zénète étranger aux Maṣmūda, mais disciple chéri et le plus ancien du Maître disparu[2]. A partir de cette élection, et sous les premiers Mu'minides, le Hintātien et sa famille occuperont la première place, immédiatement après les califes eux-mêmes et leur parenté. Si les membres de la famille régnante portent le titre de sayyid, Abū Ḥafṣ et ses descendants sont toujours qualifiés de « cheikhs ».

De la conquête almohade, Abū Ḥafṣ fut l'un des plus actifs artisans. Il accompagne fréquemment le calife dans les expéditions militaires, et on le voit qui, à la tête de fantassins, quitte le camp pour razzier les tribus voisines. C'est lui qui, aidé de Zénètes, vers 540/1145, assiège et enlève Oran. Mais la mission qui lui incombe de préférence et dans laquelle il se distinguera sa vie durant, tant en Espagne qu'au Maroc, c'est la répression des tentatives de soulèvement. Battu seulement par les Barġawāṭa, que 'Abdalmu'min en personne dut aller vaincre, le cheikh vint

191, 289; I. Aṯīr, pp. 535, 539, 571, 581; Nuwairī, II, 205, 209, 220; *Ḥulal maušiyya*, pp. 88, 121, 132; *Fārisiyya*, pp. 301-4; *Berbères*, II, 168, 170, 178, 180-2, 196, 198-9, 202; *Daulatain*, tr. pp. 5-6; *Qirṭās*, pp. 270, 273-5, 279-280, 285-6.

1. L'arabisation du nom était due au Mahdi lui-même, qui, se considérant en quelque sorte comme un nouveau Prophète Muḥammad, tint à avoir auprès de lui un nouvel Abū Ḥafṣ.

2. Abū Ḥafṣ avait épousé une fille de 'Abdalmu'min (la traduction de Slane, *Berbères*, I, 254, dit le contraire à tort). Il devait, d'ailleurs, la répudier, après avoir eu d'elle un fils nommé Muḥammad.

à bout du fameux rebelle de Massa, l'anti-Mahdi 'Umar b. al-Ḫayyāṭ, en 541/1147; sept ans plus tard, il châtiait les Guzūla, les Haskūra et, encore dans la suite, d'autres tribus dissidentes, par exemple à Asāmmar des Ait Sinān en 558/1163. Dans la péninsule ibérique, il aida, en 552/1157[1], un fils du calife à reprendre Alméria aux chrétiens; et il obtint, en diverses campagnes, la soumission de plusieurs autres cités qui n'appartenaient pas encore à l'empire ou qui avaient fait défection[2]. Toujours sur la brèche, les armes à la main, il mérita le surnom qui lui fut, dit-on, décerné, de « glaive de Dieu » (Saifallah).

Cependant, sa grandeur réelle réside moins dans ses exploits guerriers que dans son rôle de conseiller du gouvernement, dans son influence politique considérable avec laquelle tout le monde devait compter. Certains incidents, qu'il y a lieu de tenir pour authentiques, le montrent qui s'insurge au besoin contre le calife, au nom de la tradition du Mahdi ou de l'intérêt du parti, pour faire respecter les privilèges des « Compagnons » ou exterminer sans quartier les adversaires possibles de la cause[3]. Cette allure d'un « almohadisme » strict, dans son intransigeance brutale et dans sa fierté, il n'est pas inutile de la souligner chez l'ancêtre d'une dynastie qui, nous aurons l'occasion de le constater, a tenu longtemps à accuser le caractère almohade de son autorité. De pareilles façons n'entachaient nullement le loyalisme d'Abū Ḥafṣ envers le souverain régnant. Aussi, à la cour même, les fonctions les plus honorifiques, telles que la réception des ambassades[4], lui étaient-elles dévolues; et par deux fois, durant les deux campagnes ifrīqiyennes de 'Abdalmu'min, il le remplaça à Marrakech. Il ne serait donc pas

1. Sur cette date, cf. Codera, *Decadencia y de saparición de los Almoravides en España*. Saragosse, 1899, pp. 314-6.

2. Il est possible aussi qu'il ait eu pendant quelque temps le gouvernement de Cordoue.

3. Une première fois, apparemment dès 537/1142-3, un Hintātien fils d'un des « Dix », Muḥammad b. Abī Bakr b. Yīgīt, lésé dans ses prérogatives au profit d'un nouveau venu, propre frère du calife, assassina l'intrus. 'Abdalmu'min avait déjà prononcé contre le coupable une sentence de mort, quand Abū Ḥafṣ fit une démarche hautaine auprès du souverain, lui rappelant les privilèges qu'Ibn Tūmart avait accordés aux gens de la *jamā'a* et à leurs enfants : le calife, vaincu, garda un silence résigné. Quelques années plus tard, en 541/1147, à la prise de Marrakech, 'Abdalmu'min, par pitié, voulait laisser la vie sauve à un jeune prince almoravide fait prisonnier; Abū Ḥafṣ, seul, soutint la protestation d'un autre chef almohade, qui, en effet, en dépit du calife, exécuta le malheureux enfant.

4. Par exemple, à la fin de 545/avril 1151, la réception à Salé des députations andalouses; et, en 557/1162, celle, en avant de Marrakech, des Kūmiyya, qui venaient se grouper en corps autour de leur contribule 'Abdalmu'min.

étonnant qu'avant de mourir, en 558/1163, le calife eût recommandé à ses fils de traiter le Hintātien en ami.

Abū Ḥafṣ refusa d'abord de reconnaître comme « émir des croyants » Abū Ya'qūb Yūsuf, proclamé en son absence au détriment d'un autre fils de 'Abdalmu'min, héritier présomptif, nommé Muḥammad. Il délivra de la prison où on l'avait jeté le prince écarté du trône. Yūsuf n'osa prendre le titre suprême qu'après cinq ans de règne, lorsque l'obstination du cheikh, à la longue, eut été vaincue. Dès l'année précédente, du reste, Abū Ḥafṣ avait servi le souverain en allant combattre les Ġumāra insurgés. En 564/1169, il passait en Espagne pour rétablir la situation compromise sur plusieurs points; mais, alourdi déjà par l'âge, il s'immobilisa à Cordoue sans fournir de gros efforts militaires, laissant le soin à Yūsuf et à deux frères de ce dernier de pousser un peu plus tard les opérations avec succès. Rentrant d'Andalousie à Marrakech, en 571/1175-76, il mourut en cours de route, à Salé, victime d'une très grave épidémie. La postérité conserva pieusement sa mémoire, en l'honorant des épithètes de « combattant de la guerre sainte » (*mujāhid*) et de « sanctifié » (*muqaddas*).

Le gouvernement du Ḥafṣide 'Abdalwāḥid (1207-21). — Les enfants et petits-enfants du défunt, « Ḥafṣides » de par la kunya de leur auteur, conservèrent un haut rang dans l'empire, et plusieurs d'entre eux furent investis, soit dans le gouvernement central, soit dans celui des provinces, principalement en Espagne et en Ifrīqiya, de très importantes fonctions. L'un de ses fils, Abū Yaḥyā Abū Bakr[1], s'illustra et trouva la mort, à la tête des Almohades, dans la fameuse journée d'Alarcos (591/1195); ses descendants, qui demeurèrent plus tard à Tunis, furent connus sous le surnom d' « enfants du martyr » (B. š-Šahīd). Dans cette même rencontre, victoire éclatante pour le califat mu'minide, se distingua encore un autre fils d'Abū Ḥafṣ : précisément notre Abū Muḥammad 'Abdalwāḥid. Celui-ci, gendre d'al-Manṣūr, et chargé de le remplacer, le cas échéant, à la direction de la prière, jouissait de la pleine confiance du souverain. An-Nāṣir, monté sur le trône, continua d'honorer ce parent par alliance prestigieux,

1. Il ne figure pas plus que l'Abū Muḥammad 'Abdallah, mentionné en note ci-dessus, dans la liste des fils d'Abū Ḥafṣ que l'on rencontre dans Marrākušī, p. 245/289. Ce même auteur (pp. 189-90/227) fait de lui un petit-fils d'Abū Ḥafṣ. Nos autres sources ont des données contradictoires sur cette filiation.

comme le défunt monarque le lui avait recommandé. Et c'est dans le gouvernement de l'Ifrīqiya, où certains de ses frères avaient déjà joué un rôle[1], que ʿAbdalwāḥid allait donner toute sa mesure et préparer le véritable avenir de sa lignée.

An-Nāṣir n'eut pas à se repentir de la décision qu'il avait prise[2]. Il n'était pas encore de retour au Maroc que déjà Yaḥyā b. Ġāniya reparaissait dans le sud ifrīqiyen, soutenu par plusieurs tribus bédouines. Avec son énergie coutumière, ʿAbdalwāḥid. dit le « le Taciturne » (aṣ-Ṣāmit)[3], qui avait réorganisé l'armée provinciale et su s'attacher comme alliés fidèles quelques fractions sulaimides, marcha à l'ennemi et le vainquit en une rude bataille, sur l'Oued Chebrou, dans la plaine de Tébessa (604/1208). Puis il n'eut de cesse qu'il n'eût affaibli le rebelle au point de l'évincer pour longtemps de la Berbérie orientale, à la suite de deux nouveaux combats : l'un dans l'ouest, comme Ibn Ġāniya revenait de vaincre les Almohades dans la région de Tiaret; l'autre au sud-est, en 606/1209-10, au pied du Djebel Nefousa, où se firent écraser les Arabes Riyāḥ, ʿAuf, Dabbāb, Dawāwida, et plusieurs éléments zénètes partisans de l'Almoravide révolté. L'Ifrīqiya y gagna dix années de paix.

Aidé de son « secrétaire », l'historien d'origine espagnole Muḥammad b. Aḥmad b. Naḥīl[4], ʿAbdalwāḥid fit régner l'ordre dans la province, à la grande satisfaction des habitants; et, malgré sa liberté totale de commandement, il resta d'une façon correcte dans l'obédience du califat. Au décès d'An-Nāṣir, il fit seulement quelques difficultés passagères pour reconnaître comme calife un tout jeune homme, fils du défunt, Abū Yaʿqūb Yūsuf al-Mustanṣir (1213-23), que chambraient les chefs almohades résidant au Maroc. Soit par résignation devant la manœuvre qui l'avait écarté du centre de l'empire, soit par sentiment sincère du devoir, soit plutôt parce qu'il comprenait quels droits se créaient ainsi

1. Sans doute, à Bougie, sous ʿAbdalmuʾmin, Abū Muḥammad ʿAbdallah et, plus récemment, plus sûrement aussi, Abū Saʿīd ʿUṯmān à Tunis et Abū ʿAlī Yūnus à Mahdia; voir les notes ci-dessus. — Il se peut que ʿAbdalwāḥid b. ʿAbdallah, cité plus haut comme gouverneur de Tunis au début du règne d'al-Manṣūr, ait été son neveu.

2. Sur le gouvernement de ʿAbdalwāḥid b. Abī Ḥafṣ et de ses successeurs immédiats, cf. principalement *Berbères*, II, 227-9, 232, 288-97; *Fārisiyya*, pp. 307-9; *Daulatain*, pp. 13-17/23-30; *Aditla*, pp. 37-43.

3. Tijānī, *Voyage*, II, 421.

4. Il était originaire de Talavera, cf. Ahmed Zéki, dans *Homenaje á... Codera*, Saragosse, 1904, pp. 479-480.

pour lui et les siens, il avait accepté de demeurer en place bien au delà du délai prévu. Du Maroc même, par une imprudence qui ne se justifie que par la croyance en sa loyauté absolue, il recevait plus que des encouragements écrits à persévérer : d'abondantes et riches subventions des califes accroissaient sa force et pouvaient un jour se retourner contre eux; c'était là, peut-être, il est vrai, un moyen de le « tenir » par un intérêt matériel renouvelé; sans doute aussi la Tunisie-Tripolitaine avait-elle besoin de subsides financiers extérieurs pour assurer la solde des troupes et la vie du gouvernement provincial[1].

Mu'minides à la tête de l'Ifrīqiya (1221-26). — ʿAbdalwāḥid mourut en fonctions, à Tunis, le 1er muḥarram 618/25 février 1221, déjà certainement âgé. Sa mission était, somme toute, devenue viagère. Une première tentative pour la rendre héréditaire, faite au lendemain de sa mort, échoua; mais, cinq ans plus tard, sa lignée allait prendre une revanche éclatante, et s'installer définitivement à la tête de l'Ifrīqiya. Un de ses fils, Abū Zaid ʿAbdarraḥmān, agréé par les chefs almohades présents à Tunis, ne put faire ratifier sa nomination comme gouverneur par le calife al-Mustanṣir. Après trois mois d'exercice, digne et ferme, de l'autorité[2], il dut céder la place à un sien cousin, [Abū Isḥāq] Ibrāhīm b. Ismāʿīl b. Abī Ḥafṣ, qui la lui avait disputée; mais cet Ibrāhīm ne fut chargé que de l'intérim (rabīʿ I à ḏū l-qaʿda 618/mai à décembre 1221)[3], en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur en titre, le sayyid Abū l-ʿAlā' Idrīs b. Yūsuf, petit-fils de ʿAbdalmu'min et ex-gouverneur de Séville.

Ibrāhīm, comme Abū l-ʿAlā', sévirent contre les parents et fidèles du feu cheikh ʿAbdalwāḥid : l'ancien secrétaire Ibn Naḫīl fut même incarcéré, puis mis à mort. Mais bientôt une tâche s'avéra plus urgente que l'assouvissement de ces rancunes suspectes : il fallait

1. Au contraire de ce qui se serait produit sous le règne de Yūsuf b. ʿAbdalmu'min, s'il est vrai qu'alors l'Ifrīqiya expédiait au calife un tribut annuel de cent cinquante charges de mulet, cf. Nuwairī, II, 221/234. ʿAbdalwāḥid, en tout cas, ne paraît pas avoir thésaurisé; on nous le représente mort sans fortune; il faisait don aux villes saintes d'Arabie des revenus personnels qu'il tirait de Cabra, dans la région de Cordoue.

2. Il eut pour « secrétaire » un lettré d'origine espagnole, Abū ʿAbdallah Muḥammad b. al-Ḥusain, que nous retrouverons plus tard dans une haute situation à la cour de Tunis. Abū Zaid lui-même, après sa révocation, fut nommé gouverneur de Badajoz; puis il périt au Maroc en 625/1228; cf. *Ḥulla siyarā'*, p. 322-3.

3. Il avait eu pour « vizir » un Aḥmad al-Mušaṭṭab. Il devait être tué au Maroc, en 624/1227, au cours d'une campagne contre des insurgés.

derechef faire front contre Ibn Ġāniya qui avait reparu, menaçant, sur les confins du territoire. Abū l-ʿAlāʾ se rendit à Gabès, en 619/1222; mais, de là, il ne parvint pas à bloquer le rebelle dans le Oueddan tripolitain, au moyen de deux colonnes dont l'une, commandée par son fils Abū Zaid ʿAbdarraḥmān, s'était avancée jusqu'à Ghadamès. Ibn Ġāniya, se rabattant par le désert vers l'ouest, souleva Biskra, qu'Abū Zaid dut reprendre et châtier. A la fin de l'année suivante (620/1223), cet Abū Zaid surnommé « le Dispos » (al-Mušammir) arrêta à Majdūl, dans la steppe tunisienne, grâce à l'aide d'un chef hawwārien[1], une offensive d'Ibn Ġāniya. Le vainqueur, rentré à Tunis où son père entre temps était décédé, prit le pouvoir. Il fut confirmé bientôt dans sa charge par le nouveau calife éphémère de Marrakech, Abū Muḥammad ʿAbdalwāḥid al-Maḫlūʿ (621/1224)[2]; et il demeura à la tête de la province pendant encore environ deux ans. Ses façons, qu'on nous donne pour arbitraires et tyranniques, lui avaient aliéné l'esprit du public, quand, en rabīʿ II 623/avril 1226, il fut relevé de ses fonctions sur l'ordre du calife Abū Muḥammad ʿAbdallah al-ʿĀdil (1224-27). Il eut pour successeur le cheikh Abū Muḥammad ʿAbdallah, dit ʿAbbū, fils du feu gouverneur, qui avait naguère si bien réussi, ʿAbdalwāḥid b. Abī Ḥafṣ[3]. Dès lors, Tunis était entre les mains des Ḥafṣides et ne devait plus, de longtemps, leur être enlevée.

Cependant, la moitié occidentale de l'Ifrīqiya leur demeurait encore étrangère complètement. A Bougie continuaient à résider, depuis le décès du sayyid Abū l-Ḥasan b. Abī Ḥafṣ en 604/1208, des gouverneurs nommés directement par le calife, parents du souverain comme dans le passé, quelquefois aussi chefs « almohades » d'un moindre rang : un Abū ʿAbdallah b. Yaġmūr par exemple, auquel succéda, en 623/1226, Yaḥyā b. al-Aṭṭās at-Tinmāllī,

1. Bar'a b. Ḥannāš, ancêtre probable des modernes « Hanencha » ou Ḥanān(i)ša.

2. Peu avant de mourir, le calife al-Mustanṣir avait ordonné la révocation d'Abū l-ʿAlāʾ et son remplacement par un cheikh almohade, gouverneur des Baléares, Abū Yaḥyā b. Abī ʿImrān at-Tinmāllī. Mais l'avènement du futur Maḫlūʿ, propre frère d'Abū l-ʿAlāʾ, avait eu pour conséquence l'annulation de cette décision.

3. Cette nomination aurait été faite par al-ʿĀdil à la suite de la récitation devant le monarque, par ce ʿAbbū, d'un vers plein d'à-propos. On peut penser que l'anecdote masque une réalité plus profonde : l'intérêt qu'il y avait pour l'empire à remplacer à Tunis un gouverneur impopulaire par le fils d'un personnage qui s'y était fait apprécier.

neveu d'al-'Ādil[1]. Mais le moment n'était plus éloigné où les Ḥafṣides allaient, non contents de réaliser l'indépendance de leur province, lui annexer l'ancien royaume des B. Ḥammād.

Installation définitive des Ḥafṣides à Tunis : le cheikh Abū Muḥammad b. 'Abdalwāḥid (1227-28). — Cette œuvre, il n'était pas réservé à Abū Muḥammad b. 'Abdalwāḥid de l'accomplir. Suppléé à Tunis, avant son arrivée, par un sien cousin Abū 'Imrān Mūsā b. Ibrāhīm, il prit possession de son poste en ḏū l-qa'da 623/novembre 1226. Une certaine effervescence, entretenue encore par Ibn Ġāniya, agitait quelques tribus : le nouveau gouverneur eut d'abord à mater les Walhāṣa de la région de Bône, puis, à la belle saison 624/1227, il fit campagne contre les Hawwāra des environs d'Ebba et contre Ibn Ġāniya lui-même, qu'il poursuivit, par delà Bougie et la Mitidja, jusque dans la vallée du Chélif. Le calme paraissait revenu, lorsqu'à la suite d'un changement de règne à Marrakech, un coup de théâtre se produisit en Ifrīqiya. Le calife Abū l-'Alā' Idrīs al-Ma'mūn (1227-32), devant le refus de le reconnaître que lui opposait Abū Muḥammad, envoya le diplôme de gouverneur à un frère du récalcitrant : Abū Zakariyā' Yaḥyā, qui commandait à Gabès[2]. Abū Zakariyā', soutenu par les chefs locaux du sud et du sud-est, marcha sur la capitale de la province. Abū Muḥammad tenta en vain de résister : déposé à Kairouan par ses troupes « almohades », il fut fait prisonnier, puis exilé par son frère. Celui-ci, entré à Tunis vers la fin de rajab 625/juin 1228, fit mettre à mort le « secrétaire »[3] de son prédécesseur malheureux et gouverna désormais la province sans concurrent.

II. *L'émir Abū Zakariyā'* (1228-49).

Conquête de l'indépendance et de la souveraineté (1228-36). — Le nouveau gouverneur, né à Marrakech en 599/1202-03, n'était âgé que de vingt-cinq à vingt-six ans. Mais le mélange habile de prudence et de hardiesse dont il fit preuve dès le début dénotait chez lui une maturité politique précoce, qui devait lui valoir une

1. *Berbères*, II, 223, 234, 296; *'Unwān Dirāya*, p. 159 (où on lit Yarmūr au lieu de Yaġmūr).
2. Il y avait été nommé par Abū Muḥammad lui-même, lequel avait, par ailleurs, investi du gouvernement du Djérid un autre de ses frères, Abū Ibrāhīm.
3. Un Espagnol du nom d'Abū 'Amr.

place éminente dans l'histoire musulmane de l'Afrique du Nord[1]. De goûts modestes et d'allure simple, pieux, instruit, frotté de civilisation andalouse — il avait commandé dans la région de Séville[2] —, énergique et clairvoyant, il conçut et mena à bien, en huit années, cette triple tâche : assurer l'ordre dans le pays, en élargir les frontières par l'annexion de l'ancien Etat ḥammādide, et devenir indépendant.

Il convient de dire que la réalisation des deux derniers points de ce programme lui fut grandement facilitée par un fléchissement sensible de l'autorité almohade sous al-Ma'mūn et par l'impéritie de ce souverain. Dès 626/1229, al-Ma'mūn était contraint de passer de l'Andalousie au Maroc, pour y combattre un dangereux compétiteur, son propre neveu Yaḥyā b. an-Nāṣir; et il commit à cette occasion la maladresse insigne de répudier ouvertement la doctrine du Mahdi Ibn Tūmart et de faire périr de nombreux Almohades, originaires surtout des Hintāta et de Tinmal. Abū Zakariyā', aussitôt, lui refusa obéissance et renvoya les fonctionnaires que l'administration califienne lui adressait : Hintātī lui-même, il prenait parti de la sorte pour ses contribules, et il affichait par surcroît sa fidélité à la tradition almohade. Il reconnut d'abord comme souverain Yaḥyā b. an-Nāṣir; puis, quelques mois plus tard, au commencement de 627/fin février 1229, il supprima de la khotba le nom de ce prétendant sans pouvoir réel, se bornant à faire dire la prière « au nom du Mahdi et des califes orthodoxes » : c'était pratiquement l'indépendance, qu'il souligna, mais sans tapage, en prenant seulement dans sa correspondance le titre d'« émir »[3]. Il fondait ainsi la dynastie des Ḥafṣides, destinée à durer trois siècles et demi. Mais il devait attendre sept ans encore et sentir sa position matérielle et morale définitivement affermie, avant de se faire proclamer publiquement comme souverain en 634/1236-37 : il ajouta alors dans la prière rituelle son propre nom, avec ce même titre limité d'émir, le seul qu'il ait jamais voulu porter[4].

1. Sur le gouvernement et le règne d'Abū Zakariyā', cf. principalement *Berbères*, II, 297-333; *Fārisiyya*, pp. 310-322; *Daulatain*, pp. 17-24/30-44; *Adilla*, pp. 43-54.

2. *Berbères*, II, 382.

3. C'est celui qu'avaient porté déjà, en Ifrīqiya, les Aġlabides, puis les Zīrides.

4. Sur ses monnaies, il se qualifie d'*al-amīr al-ajall*, Lavoix, nos 935-9, Farrugia, no 1. Quelques-unes d'entre elles portent, en sus de son nom, la mention du premier calife almohade : « Abū Muḥammad 'Abdalmu'min amīr al-mu'minīn »; ce sont évidemment les plus anciennes, vestiges d'une période d'indépendance mitigée.

Abū Zakariyā' maître de la moitié orientale de la Berbérie; effritement de l'empire mu'minide (1230-36). — Presque aussitôt après qu'il se fut détaché des Mu'minides, probablement en 628/1230, Abū Zakariyā' avait marché sur Constantine, puis sur Bougie. Il s'empara sans grande peine de ces deux villes, et fit prisonniers leurs gouverneurs, deux frères descendants de 'Abdalmu'min. Des chefs arabes de ces contrées, cheikhs des Mirdās et des Dawāwida, qui avaient pris parti contre lui, devinrent également ses captifs. En peu de temps, il avait de la sorte réuni sous son sceptre l'ensemble de l'Ifrīqiya, de ce qui fut désormais territoire ḥafṣide, de la Grande-Kabylie aux abords de la Grande-Syrte. Il ne lui resta plus, pour en être le maître incontesté, qu'à en chasser définitivement l'éternel rebelle Ibn Ġāniya[1] qui,à la tête d'une bande de bédouins, apparaissait encore, de temps à autre, en Tripolitaine ou dans le Sud Constantinois. Refoulé hors des frontières de l'Ifrīqiya par Abū Zakariyā', qui le poursuivit même un jour jusqu'à Ouargla, il acheva sa vie errante, on ne sait dans quel lieu du Maghreb, en 631/1234; ses filles furent généreusement recueillies par le vainqueur[2]. Celui-ci, l'année suivante[3], annexa la ville d'Alger; puis il poussa une pointe par la vallée du Chélif jusque vers son confluent avec la Mina, recueillant la soumission des tribus locales : les B. Mandīl, qui ne lui offrirent aucune résistance, et les B. Tujīn, dont il dut capturer le chef. Plus de la moitié de la Berbérie se trouvait sous son contrôle ou sous son commandement direct.

En présence de pareils progrès, la réaction du califat mu'minide avait été très faible, presque nulle. Ni al-Ma'mūn, mort à la fin de 629/octobre 1232[4], ni son fils ar-Rašīd, ne purent empêcher le démembrement de leur empire, présage de la fin prochaine de leur dynastie. Ce n'était pas seulement la Berbérie orientale qui leur

1. Petits-fils de Yūsuf b. 'Abdalmu'min, d'après Ibn Ḫaldūn, de Ya'qūb al-Manṣūr, d'après la *Fārisiyya*. Celui de Bougie s'appelait Abū 'Imrān, sans doute le même que l'Ibn 'Imrān de *'Unwān Dirāya*, p. 193; il était secondé par le cheikh Abū 'Abdallah al-Liḥyānī, propre frère d'Abū Zakariyā', parenté qui a dû faciliter la conquête. Constantine avait été livrée par un cheikh de la place, Ibn 'Alannās aṣ-Ṣanhājī. Les deux princes mu'minides, envoyés captifs à Mahdia, furent ensuite bien traités : des revenus leur furent assignés.

2. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, II, 103.

3. Du moins, d'après I. Ḫaldūn; la *Fārisiyya* a la date de 630, *Daulatain* celle de 636.

4. Après avoir rétabli, sous la pression des cheikhs almohades, les institutions du Mahdi.

échappait pour toujours. A Tlemcen, ils ne sauvegardaient — provisoirement — leurs droits qu'en acceptant de les réduire à une suzeraineté nominale et en investissant du pouvoir réel des chefs de la famille des ʿAbdalwādides. Au Maroc même, berceau et siège du califat almohade, d'autres Zénètes de l'Oranie, les nomades B. Marīn, profitant de la confusion politique qu'entretenait la révolte tenace d'Ibn an-Nāṣir, multipliaient leurs incursions et commençaient à s'installer à demeure dans le pays plat : leurs dévastatations s'ajoutaient aux ravages de la famine et de la peste, et l'heure n'était pas éloignée où ils allaient supplanter les Mu'minides vaincus. L'Espagne enfin, soulevée dès 1228-29 sous l'émir du « Levante » Muḥammad b. Yūsuf b. Hūd et son concurrent Abū Jamīl Zayyān b. Mardanīš, se désagrégeait, comme dans le passé, en de petits Etats indépendants, rivaux entre eux; le seul appelé à durer — jusqu'à la fin du XVe siècle — fut celui de Grenade, constitué aux alentours de 1232 par le Naṣride Muḥammad b. Yūsuf b. al-Aḥmar. A la faveur de cet effritement, les chrétiens de la péninsule reprenaient victorieusement leur œuvre de « Reconquête » : tandis que, de 1229 à 1235, le roi d'Aragon Jacques Ier enlevait une à une les Baléares, le roi de Castille et de Léon Ferdinand III[1] s'emparait en 1236 de Cordoue, l'antique capitale du califat espagnol. Le retentissement qu'eut la chute de cette cité ne fut certainement pas étranger à la décision que prit alors Abū Zakariyā' de faire mentionner son nom dans la khotba, du haut de toutes les chaires d'Ifrīqiya.

Caractère almohade et succès du gouvernement d'Abū Zakariyā' (1228-36). — Tout prouve qu'en se séparant de l'empire almohade, c'était en réalité comme le mainteneur de la tradition almohade authentique, comme l'héritier spirituel d'Ibn Tūmart et de ʿAbdalmu'min qu'Abū Zakariyā' entendait faire valoir ses titres à la souveraineté. Petit-fils d'un des compagnons les plus intimes du Mahdī, né lui-même dans la capitale des ʿAbdalmu'min et des Manṣūr, il accentua l'emprise sur la Berbérie orientale de l'Unitarisme marocain. Par sa volonté, le centre de l'orthodoxie almohade se déplaça vers Tunis, dont il sut faire une capitale digne de la dynastie qu'il créait : il la dota d'un *muṣallā* hors les murs; il

1. Il venait d'unir le Léon à la Castille, en 1230.

aménagea près de la Grande-Mosquée de la ville de confortables souks; mais aussi il refit sur un plan almohade la Kasba, citadelle et demeure de la famille régnante et du haut personnel gouvernemental : dès ramaḍān 630/mars 1233, il inaugurait lui-même, par un appel à la prière évidemment almohade, le minaret almohade de la mosquée de cette Kasba, « mosquée des Almohades », qui fut achevée trois ans plus tard[1]. Dans les traités conclus avec les chrétiens, il appelait « Almohades » ses propres sujets.

Autour de lui, quelques-uns de ses proches, et des Almohades, principalement des Hintāta ses contribules, détenaient les plus hauts emplois. Celui de vizir ou premier ministre, occupé d'abord par un Maimūn b.'Isā al-Hintātī, passa bientôt, quand celui-ci fut tombé en disgrâce[2], aux mains de membres de la famille des B. Jāmi'[3]. L'Almohade Abū r-Rabī' b. al-Ġuraiġir al-Ganfīsī était à la tête de l'administration des finances. Le propre frère de l'émir, Abū 'Abdallah al-Liḥyānī, naguère haut fonctionnaire à Bougie, jouissait de sa pleine confiance et lui servait dans sa capitale, en cas d'absence, de lieutenant. Leur cousin germain Abū 'Alī 'Umar b. Abī Mūsā[4] reçut le gouvernement de Bougie, puis celui de Bône, et un cheikh almohade, Ya'qūb b. Yūsuf al-Harġī celui de Tripoli. Au retour de la conquête d'Alger, l'émir installa à Bougie comme gouverneur de toute la moitié occidentale de l'Ifrīqiya son fils Abū Yaḥyā Zakariyā', à peine adolescent; Yaḥyā b. Ṣāliḥ al-Hintātī et deux autres membres de la même tribu[5] devaient exercer, auprès du jeune prince, le commandement de la ville et de la contrée.

S'appuyant sur le corps solide des Almohades et sur des troupes disciplinées, estimé au surplus par les populations locales qui appréciaient sa manière et ses succès, Abū Zakariyā' fit régner dans

1. Peu de temps, par conséquent, avant l'introduction du nom de l' « émir » dans la khotba. Sur l'échelonnement des constructions religieuses d'Abū Zakariyā', cf. Brunschvig, *Médersas*, p. 272.

2. Il fut emprisonné et ses biens confisqués; il reçut plus tard l'autorisation de se rendre en Egypte.

3. Abū Yaḥyā b. Abī l-'Alā', puis, après la mort de celui-ci, successivement ses deux neveux : Abū l-'Alā' Idrīs b. 'Alī (sur lequel cf. Maqqarī, *Analectes*, I, 645, 647) et Abū Zaid b. Muḥammad, qui était en place lorsqu'Abū Zakariyā' mourut. Le grand-père d'Abū Yaḥyā, Ibrāhīm b. Jāmi', originaire de Tolède, avait été compagnon du Mahdi Ibn Tūmart; cf. Marrākušī, pp. 228-270.

4. Cet Abū 'Alī avait été gouverneur de Baza, puis de Jaën, cf. *Ḥulla siyarā'*, p. 325; Tijānī, *Voyage*, II, 421-4.

5. L'un d'eux, 'Abdalḥaqq b. Yūsuf b. Yāsīn, cité par Ibn Ḫaldūn, doit être le même que le « vizir » de Bougie Abū 'Abdallah b. Yāsīn, de *'Unwān Dirāya*, p. 103.

le pays une paix et une sécurité propices à une reprise économique, qui se produisit en effet : une agriculture et un artisanat vigoureusement ranimés alimentèrent un commerce prospère, comme en donnent la preuve les relations extérieures avec les chrétiens.

Relations commerciales de l'Ifrīqiya avec l'Europe avant Abū Zakariyā'. — Dans la première moitié du XIIe siècle, en liaison avec le mouvement des Croisades et l'expansion maritime de certaines places d'Italie, le commerce des Européens prit pied d'une façon régulière et définitive dans les principaux ports de la Berbérie. Autorisé, réglementé par des conventions publiques formelles, il s'intensifia graduellement sous les Almohades avant d'atteindre, dans le courant du XIIIe siècle, la plénitude de sa forme et de ses institutions[1]. Tunis pouvait d'ailleurs se vanter d'avoir conclu avec Pise, sous 'Abdallah b. Ḫurāsān, en juillet 1157, l'un des plus anciens traités de commerce et de navigation qui aient été passés entre l'Afrique du Nord et la chrétienté[2]. Elle avait ensuite, ainsi que d'autres ports ifrīqiyens, bénéficié des traités almohades, qui lui permirent d'entretenir d'utiles relations principalement avec Gênes, Pise, la Sicile et Venise. Au début du XIIIe siècle, le commerce des Marseillais est attesté aussi comme très actif dans la Berbérie orientale. Les Génois disputaient l'important marché de Bougie aux Pisans, tandis que ces derniers exerçaient à Tunis une prédominance due à l'ancienneté de leur comptoir. Sous le patronage de Gênes et de Pise, trafiquaient également, sur les mêmes places, Florentins et Lucquois. La Seigneurie de Venise, en mai 1225, fixait les jours de départ pour ses navires qui devaient visiter Tunis, Bougie et Ceuta.

A cette date, d'ailleurs, l'émancipation croissante de la Tunisie se manifestait aussi dans ses relations extérieures : de plus en plus les puissances chrétiennes s'adressaient directement au gouverneur de Tunis, sans se croire obligées de passer toujours par le calife de Marrakech. Dès le temps du sayyid Abū Zaid 'Abdarraḥmān, vers 1200-1202, les autorités de Pise étaient en rapports suivis avec lui-même et ses subordonnés. En 1211, elles envoyèrent un messager au cheikh-gouverneur Abū Muḥammad 'Abdalwāḥid, pour confir-

1. Sur toute la période pré-ḥafṣide, cf. Schaube, pp. 275-316.
2. Il est possible, contrairement à l'opinion de Schaube, p. 280, que Gênes ait conclu un accord avec les Almohades — déjà maîtres de la majeure partie de l'Afrique du Nord, Bougie comprise — dès 1154.

mer les bonnes dispositions mutuelles entre gens de Toscane et de Tunisie[1].

C'est la Sicile du jeune roi et empereur Frédéric II qui devait, dix ans plus tard, faire le pas décisif. A la mi-jumādā II 618/5 août 1221, l'ambassadeur Vibald obtenait à Tunis, du cheikh ḥafṣide Abū Isḥāq Ibrāhīm, gouverneur intérimaire de la province, la conclusion d'un traité en bonne et due forme, qui prescrivait la libération de presque tous les captifs, la paix pour dix ans, le droit réciproque de commercer, la sécurité de la navigation pour les musulmans entre l'Ifrīqiya et l'Egypte, la possession par la Sicile de l'île de Pantelleria sous la condition d'une autonomie administrative et judiciaire pour les habitants musulmans et du reversement au maître de Tunis de la moitié des impôts payés par eux[2]. Cet accord devait sans doute, dans l'esprit de Frédéric, assurer un débouché à l'exportation des grains siciliens, permettre la concurrence avec les Républiques italiennes dans leur trafic commercial, et procurer l'amitié de la Berbérie orientale au moment où les affaires de l'empereur se compliquaient en Egypte. Espoirs qui furent probablement déçus, si l'on tient compte que deux ans plus tard une flotte sicilienne razziait Djerba. C'est également avec le gouverneur de Tunis, le sayyid mu'minide Abū l-'Alā', qualifié de « rex Tunesis », que des envoyés génois, Simon de Bulgaro et Marchisio Scriba, traitèrent, à la suite d'incidents graves, en 1223[3] : ils obtinrent pour leurs compatriotes un fondouk, un bain et un four, comme en possédaient de longue date les Pisans. Or Gênes venait précisément de renouveler, par le moyen d'une autre ambassade, l'accord qui la liait avec Marrakech : elle était donc informée parfaitement d'un état de choses qui justifiait l'établissement de relations diplomatiques directes avec l'Ifrīqiya. Quatre ans

1. Amari, *Diplomi*, pp. 23-68, 78-90, 276-9.

2. Sur ce traité, sa date — 1221, et non 1231 comme il était admis d'ordinaire —, et les circonstances qui expliquent sa conclusion, cf. Brunschvig, *Note sur un traité conclu entre Tunis et l'empereur Frédéric II*, *Revue Tunisienne*, 1932, pp. 153-60. Abū Isḥāq mentionne le calife avec déférence, mais il traite en son propre nom. Le texte figure, sous la seule forme qui nous ait été conservée — une traduction latine — dans Mas-Latrie, *Traités*, pp. 153-5.

3. Nous avons, sur toute l'affaire, le récit détaillé de Marchisio, qui y fut mêlé intimement, *Annales Januenses*, II, 189-92. Il s'agit d'abord de l'arrestation à Marseille d'un citoyen génois qui transportait de Tunis en Espagne des musulmans et leurs marchandises, ainsi qu'une forte somme d'argent à lui confiée par Abū l-'Alā'. Puis il s'était greffé là-dessus la capture dans le port de Tunis, par deux galères de Vintimille qui dépendait depuis peu de Gênes, du navire d'un ambassadeur marseillais. Les Génois se trouvant à Tunis avaient été alors molestés.

plus tard, à la veille de l'indépendance ḥafṣide totale, c'était au tour de Venise d'envoyer à Tunis, nous ignorons dans quel but, un ambassadeur[1].

Rapports commerciaux et diplomatiques d'Abū Zakariyā' avec les chrétiens : traités avec les Républiques italiennes (1228-36). — Les puissances européennes, qui avaient ainsi fait prendre le chemin de Tunis à leurs messagers avant l'avènement d'Abū Zakariyā', tinrent naturellement à s'entendre avec lui lorsqu'il fut le maître, tout à fait libre, de l'Ifrīqiya. Successivement, Venise en octobre-novembre 1231[2], Pise à la fin août 1234[3], Gênes le 10 juin 1236[4], conclurent avec lui des traités formels par l'intermédiaire de leurs envoyés respectifs : Pierre Delfino, Tediccio fils d'Ugoccione Lamberti, Conrad de Castro. Ces accords, dont la rédaction latine nous a été conservée, se ressemblent, au moins dans leurs grandes lignes : ils constituent, en une vingtaine d'articles chacun, les prototypes de tous les actes diplomatiques de cette nature qui jalonnent l'histoire des relations extérieures de la Berbérie orientale dans les trois derniers siècles du moyen âge. Il pourra y être ajouté, dans les accords ultérieurs, des précisions ou des clauses supplémentaires; mais les dispositions fondamentales seront rarement réduites ou modifiées. Ce sont celles qui prescrivent la sécurité réciproque de la navigation — avec suppression du droit de naufrage — et qui fixent les principes du négoce et de l'établissement des chrétiens étrangers en terre d'Islam : perception de la dîme ou de la demi-dîme comme droit principal sur la plupart de leurs marchandises, vente aux enchères ou par courtiers, interdiction de leur imposer d'office une responsabilité collective et de confisquer leurs héritages, reconnaissance de leurs consuls et de la juridiction consulaire, privilèges pour leur installation en certains ports.

Cependant, Abū Zakariyā' paraît avoir fait aux Génois des concessions moins grandes qu'à leurs rivaux d'Italie : l'accord avec eux avait été lent à se faire[5] et la paix n'était prévue que pour dix

1. Schaube, p. 306.

2. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 196-9. Les deux dates mentionnées au bas de ce document peuvent sans doute se concilier : l'accord a dû être établi le 5 octobre 1231, et le traité ratifié seulement le 10 muḥarram 629/7 novembre 1231. Les formules mêmes employées semblent autoriser cette interprétation.

3. Amari, *Diplomi*, pp. 292-4 et 472-3; Mas-Latrie, *Traités*, pp. 31-35. La date de 1234, proposée par ces deux auteurs, s'impose.

4. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 116-8.

5. En 1232, à la suite d'incidents qui menaçaient ses nationaux à Tunis, Gênes y avait envoyé cinq galères pour les protéger. Trois ans plus tard, au sortir de difficultés

ans, tandis que la validité des traités vénitien et pisan était de quarante et de trente années. Une clause expresse, qui sera maintenue assez longtemps par la suite[1] interdisait aux Génois commerce et séjour, sauf le cas de force majeure, en des localités autres que les places fréquentées par eux jusqu'alors. Ils s'engageaient par ailleurs, non seulement à ne pas favoriser et à châtier les pirates, mais à poursuivre en mer, aux côtés des musulmans, leurs propres compatriotes qui auraient fait subir des dommages aux Ifrīqiyens. En contre-partie, ils obtenaient licence de faire sortir du blé en franchise d'Ifrīqiya, dans leurs années de disette, pourvu que le « qafīz » ne coûtât point, dans le pays d'origine, plus de trois besants et demi; mais la quantité maxima autorisée pour l'exportation n'était que de cinq charges de navires, tandis que les Vénitiens pouvaient, dans des conditions identiques, en prendre huit. Les Pisans n'ont pas, dans leur traité, de clause semblable : sans doute n'y tenaient-ils point; car l'impression que donne le texte les concernant est qu'ils devaient être les plus favorisés et les mieux vus. Ils pouvaient résider en dehors de Tunis, à Bougie, Bône, Mahdia, Sfax, Gabès et Tripoli; ils disposaient, là où ils détenaient un « fondouk », d'une chapelle et d'un cimetière, et leurs consuls avaient le droit d'exiger une audience, une fois par mois, soit de l'émir dans la capitale, soit du gouverneur dans les autres lieux.

Ces Républiques maritimes étaient maîtresses de territoires qui débordaient de beaucoup le cadre de la cité; or, comme tous leurs ressortissants bénéficiaient de leurs conventions diplomatiques, et qu'au surplus des étrangers relevant d'autres villes italiennes trafiquaient habituellement sous leur couvert[2], la variété d'origine des commerçants chrétiens dans la Berbérie orientale était assurément plus grande qu'il n'apparaît au premier abord. A côté des Italiens, les Provençaux, surtout les Marseillais, fréquentaient assidûment, eux

sérieuses qu'elle avait éprouvées au Maghreb extrême, à Ceuta, elle s'efforça d'aboutir à une entente avec la Tunisie : elle y dépêcha en ambassade Guillaume de Nigrono; mais celui-ci fut contraint, par une tempête, d'interrompre son voyage. C'est seulement l'année suivante, en 1236, que l'ambassadeur de Castro mena l'affaire à bonne fin; *Annales Januenses*, III, 63, 73, 76. — Les Génois, entre temps, n'avaient pas cessé de fréquenter l'Ifrīqiya; en 1233, ils avaient comme consuls à Bougie : Aubert Mazaro et Jean de Carmadino; cf. Blancard, *Documents inédits*, I, 60. Le fondouk génois à Tunis est mentionné dans le traité de 1234.

1. Encore en 1272. Nous ignorons ce qu'il en fut à la fin du XIIIe siècle et pour la plus grande partie du XIVe.

2. Par exemple, à Gênes, en juin 1233, un Lucquois et des Florentins constituent une société commerciale pour faire des affaires à Tunis; cf. Ferretto, *Codice*, I, 6. Le commerce des Ragusains avec la Berbérie est prouvé par leur traité avec Venise de 1232; cf. Schaube, p. 307.

aussi les ports d'Ifrīqiya : les statuts de Marseille de janvier 1229 réglementent la vente du vin dans les comptoirs de Tunis et de Bougie ; Guillaume Charuel, ancien notaire, qui effectua en 1228 un voyage d'affaires à Bougie, est mentionné en 1233 comme consul marseillais en cette même ville[1]. On peut tenir pour certain que le Languedoc, avec Montpellier et Narbonne, participait au commerce de Berbérie[2]. Quant à Barcelone, dont la navigation commençait à prendre son essor, elle n'était encore que peu représentée dans ce négoce maritime où elle devait un peu plus tard acquérir une place de premier rang[3]

Mesures de politique intérieure (1236-41). — Dans son traité de juin 1236 avec les Génois, Abū Zakariyā' déclarait que son domaine allait « a Tripoli de Barbaria usque ad fines regni Buzee[4] » ; mais il en prévoyait l'extension prochaine par l'annexion de nouvelles terres « quas amodo... acquiret seu conquistabit ». Ainsi, au lendemain de la randonnée victorieuse qui l'avait mené jusqu'à la basse vallée du Chélif, il songeait à reprendre et intensifier cette poussée territoriale ; mais il ne put réaliser ce projet que quelques années plus tard, après avoir pris en Ifrīqiya des mesures de consolidation.

Pour contrebalancer l'influence, les Arabes hilāliens Dawāwida, importante fraction des Riyāḥ qui avait soutenu Ibn Ġāniya et sévissait dans l'actuelle Tunisie, il y favorisa l'expansion des Sulaimides Ku'ūb et Mirdās, jusque-là cantonnés dans le sud-est. Il s'ensuivit des heurts violents entre les tribus ; et les Dawāwida furent bientôt refoulés dans le Constantinois et le Zāb par les nouveaux venus, fidèles pendant quelque temps au gouvernement central[5]. En 636/1238, Abū Zakariyā' alla châtier la grande tribu berbère arabisée des Hawwāra qui, sur les confins algéro-tunisiens, se montraient récalcitrants envers lui et détroussaient volontiers les voyageurs. Se présentant dans leur pays à la tête de ses troupes, il les contraignit à lui envoyer un contingent militaire, qu'il fit

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 89-90 ; Blancard, *Documents inédits*, I, 61, et *passim* ; Schaube, p. 309.

2. Schaube, p. 311 ; Boissonnade, *Relations commerciales*, pp. 5-6 ; Thomas, *Montpellier*, pp. 82,89. Montpellier était depuis 1204 sous la domination des rois d'Aragon, également maîtres de Barcelone.

3. En 1227, un navire faisant route de Barcelone sur Bougie fut capturé par des pirates majorquins, cf. Schaube, p. 316.

4. Ce qui ne peut signifier, à cette époque, que : « jusqu'aux limites (occidentales) de l' (ancien) royaume de Bougie. »

5. *Berbères*, I, 72-3, 139-140 ; G. Marçais, *Arabes en Berbérie*, pp. 411-3.

aussitôt décimer par ses fidèles; les survivants furent réduits en esclavage. Cet exemple brutal, qui rappelle assez la manière des premiers Almohades, détermina la soumission définitive des Hawwāra.

C'est ensuite, dans son administration elle-même, deux de ses plus hauts fonctionnaires qu'Abū Zakariyā' dut frapper sans pitié pour étouffer dans l'œuf un grave complot. Il semble bien en effet qu'une conjuration aux ramifications étendues, favorisée ou même organisée par des agents du gouvernement mu'minide, ait été formée contre l'émir. Les deux principaux coupables, au dire des chroniqueurs, étaient le gouverneur de Tripoli, Ya'qūb al-Harġī, Almohade, et un personnage d'origine plus obscure, Muḥammad al-Jauharī, habile fonctionnaire de l'administration des finances, qui, d'échelon en échelon, avait fini par en devenir le chef à la mort d'Ibn al-Ġuraiġir, et affichait depuis lors des façons déplaisantes de potentat. Ils furent arrêtés et mis à mort, avec un certain nombre de leurs complices, en šawwāl 639/avril 1242[1]. L'année précédente, en rajab 638/janvier 1241, Abū Zakariyā' avait assuré la continuité du pouvoir dans sa propre lignée en faisant reconnaître solennellement par les grands de l'Etat comme son successer éventuel son fils Abū Yaḥyā Zakariyā', dont le nom fut prononcé dans la khotba après le sien. A la même date, il avait fait passer du gouvernement de Bône à celui de Mahdia son cousin Abū 'Alī 'Umar b. Abī Mūsā, qui l'aida à réprimer dans cette place forte le mouvement favorable à al-Harġī. A la suite de ces diverses dispositions il put se permettre de s'éloigner de sa capitale pour aller opérer militairement dans l'Algérie de l'Ouest.

Expansion vers l'Ouest : prise de Tlemcen (1242). — A Tlemcen commandait, ou plutôt régnait, depuis ḏū l-qa'da 633/août 1236, l'émir 'abdalwādide Yaġmurāsin b. Zayyān, qui, tout en gardant un respect de façade envers son suzerain almohade, jouissait de la plus complète autonomie. Il est possible qu'Abū Zakariyā', ainsi que le veut Ibn Ḫaldūn, ait essayé d'abord en vain par des moyens pacifiques d'attirer ce personnage dans son orbite, afin de se rendre ensuite maître du Maroc. Le prétexte de la rupture fut un resserre-

1. Un chef des Arabes Dabbāb, qui paraît avoir été compromis dans l'affaire, ne fut cependant pas inquiété. Le cadi de Mahdia, Abū Zakariyā' al-Barqī, inculpé et transféré pour enquête à Tunis, fut innocenté et relaxé. Sur cette révolte d'al-Harġī, voir, en plus des références ci-dessus, Tijānī, *Voyage*, II, 158-9.

ment des liens entre le Tlemcénien et le Mu'minide ar-Rašīd, qui venait de se manifester par des échanges d'ambassades et de présents. Le Tunisien affecta d'y voir une menace, et il se décida d'autant plus volontiers à une action immédiate qu'il y était invité par les chefs des tribus chélifiennes hostiles à Yaġmurāsin : les B. Mandīl, et le cheikh ʿAbdalqawī des B. Tujīn.

Accompagné de plusieurs dizaines de milliers d'hommes — forces régulières, contingents de tribus assemblés au départ ou ralliés en cours de route — Abū Zakariyā', qui avait quitté Tunis en šawwāl 639/avril-mai 1242, parvint devant Tlemcen à la fin de muḥarram 640/juillet 1242[1]. Il bouscula, sous les murs mêmes de la ville, les troupes ennemies inférieures en nombre; et, du côté de Bāb Kaššūṭ, il n'eut pas trop de mal à s'emparer par escalade de la place, insuffisamment garnie de défenseurs. Yaġmurāsin, qui dans une sortie désespérée avait réussi à gagner la montagne avec un groupe de ses partisans, fit faire au vainqueur, par l'intermédiaire de sa mère Sauṭ an-Nisā', des ouvertures de paix[2]. Il fut convenu que le ʿAbdalwādide, rétabli dans ses fonctions et dignités, se détacherait définitivement du Mu'minide pour se comporter désormais en vassal du Ḥafṣide et faire dire la prière à son nom; comme marque et récompense de cette orientation politique nouvelle, il percevrait à son profit les impôts de quelques localités d'Ifrīqiya. Sur le chemin du retour[3], Abū Zakariyā' investit les chefs des tribus B. Tujīn, B. Mandīl et Mallīkiš, en Algérie centrale, du commandement de leur territoire respectif. Il dressait ainsi entre son adversaire de la veille et lui-même une série de petits Etats vassaux qui relevaient de lui directement et constituaient autant de bastions contre une attaque possible de l'Ouest, autant de tremplins pour un nouvel assaut de sa part contre l'Occident. Avait-il d'ailleurs vraiment le dessein de tenter l'aventure et

1. La traduction de Yaḥyā b. Ḫaldūn, I, 150, doit être rectifiée : la date indiquée dans le texte, I, 112, est celle de l'arrivée devant Tlemcen, et non du départ de Tunis. — Sur cette expédition ḥafṣide contre Tlemcen, voir, en plus des références ci-dessus, *Berbères*, III, 343-6, IV, 8; *Ḍaḫīra*, p. 64. C'est par une étourderie manifeste qu'Ibn Ḫaldūn, *Berbères*, II, 244, situe cette expédition sous le règne du successeur d'ar-Rašīd.

2. Yaḥyā b. Ḫaldūn, I, 113/151, soutient, contre son frère, que Yaġmurāsin n'a pas fait le premier pas; mais tout son récit est d'une partialité évidente en faveur de la dynastie ʿabdalwādide dont il était le serviteur.

3. Le départ de Tlemcen aurait eu lieu, d'après I. Ḫaldūn, dix-sept jours après l'arrivée; dans *Daulatain*, la prise de la ville est datée seulement de rabīʿ I 640/septembre 1242. D'après cette dernière chronique, l'absence du Ḥafṣide hors de Tunis aurait duré en tout neuf mois.

de marcher un jour à la conquête du Maroc ? Son attitude prudente à Tlemcen ne saurait suffire pour qu'on le nie ; mais, s'il a conçu un plan aussi vaste[1], son sens aigu des réalités lui aura fait estimer nécessaires des délais et des stades de transition. Il a pu croire aussi que le mouvement qui se dessinait en sa faveur un peu partout à travers les lambeaux de l'empire almohade le mènerait au but suprême sans combat.

Suzeraineté sur une partie de l'Espagne et du Maroc (1236-49). — Depuis longtemps déjà, les musulmans et les chrétiens d'Espagne tournaient leurs regards vers ce nouveau souverain de Berbérie, soit pour souhaiter, soit pour craindre son intervention dans le conflit armé, de jour en jour plus aigu qui les mettait aux prises. En avril 1231 par exemple, le roi Jacques Ier d'Aragon se rendit avec un renfort de troupes à Majorque, depuis deux ans en son pouvoir, parce que la rumeur — du reste inexacte — d'une expédition du Ḥafside, contre l'île, était parvenue jusqu'à lui[2]. Sept ans plus tard, au printemps 635/1238, alors que la puissance d'Abū Zakariyā' s'était étendue et affermie, un des principicules musulmans de l'Espagne orientale, Zayyān b. Mardanīš, assiégé dans Valence par ce même roi Jacques « le Conquérant », implora l'aide immédiate du Ḥafside et le reconnut pour son souverain. Celui-ci, touché par la longue et brillante supplique en vers que lui présenta le littérateur espagnol connu Ibn al-Abbār, n'accéda toutefois qu'en partie aux sollicitations dont il était l'objet : il se garda de compromettre sa fortune par une participation personnelle, comme on le lui demandait, dans la lutte engagée, et se borna à charger son cousin Abū Zakariyā' Yaḥyā b. Abī Yaḥyā aš-Šahīd d'apporter par mer aux assiégés une grande quantité d'armes et de vivres. L'escadre tunisienne, forte de douze galères, ne put d'ailleurs, à cause du blocus étroit qui enserrait la ville, rien faire parvenir à ses habitants, et elle s'en retourna, après une brève et infructueuse tentative de diversion contre Peñiscola, et le déchargement à Denia de ses provisions devenues inutiles[3]. Valence, en ṣafar 636/octobre 1238, capitula. Ibn Mardanīš, fidèle au Ḥafside, continua de proclamer

1. La réalité de ce projet est affirmée dans *Berbères*, IV, 52.
2. Miret y Sans, *Itinerari*, pp. 93-94; *Historia del rey de Aragón Don Jaime I*, pp. 137-142.
3. *Anónimo de Madrid*, p. 172; *Historia del rey de Aragón Don Jaime I*, p. 252; Gazulla, *Jaime I*, pp. 19-21.

la souveraineté de ce monarque dans les localités qui restèrent ou passèrent pendant quelque temps encore en son pouvoir : Alcira, Denia, Murcie. Il s'était fait délivrer, depuis un an, un diplôme d'investiture par son maître lointain, lorsqu'il fut chassé, en 638/1240-41, de la dernière de ces villes par Muḥammad b. Hūd ; après quelques années d'ultime résistance à ses adversaires espagnols, tant musulmans que chrétiens, il se retira enfin à Tunis.

Ainsi, au moment où il s'emparait de Tlemcen, l'émir Abū Zakariyā' n'avait plus de tenant officiel dans la péninsule ibérique. Mais la prise de cette importante cité et le décès presque simultané du Mu'minide ar-Rašīd, en jumādā II 640/décembre 1242, lui valurent, dans le désarroi général du monde almohade croulant, toute une série d'adhésions et de déclarations d'obédience aussi bien en Espagne qu'au Maroc. Séville d'abord, ainsi que Xérès et Tarifa, se soumirent à lui et lui demandèrent même, en 641/1243-44, un gouverneur[1]. Il leur envoya l'un de ses cousins, Abū Fāris b. Yūnus. Celui-ci se délivra difficilement d'un concurrent musulman local, et ne put ensuite, malgré deux années de ferme résistance, empêcher Séville de tomber, en ramaḍān 646/décembre 1248, aux mains du roi de Castille Ferdinand III. Cette fois encore, une flotte expédiée de Tunis[2] s'était avérée impuissante à secourir les assiégés. Une autre ville d'Andalousie, Alméria, s'était aussi, à l'instigation de son chef Muḥammad b. ar-Ramīmī, donnée au Ḥafṣide ; quand elle eut été prise par Muḥammad b. Yūsuf b. al-Aḥmar, en 643/1245-46, Ibn ar-Ramīmī, après un séjour à Ceuta, alla s'installer à Tunis où il vécut dans une retraite opulente. Son vainqueur, le Naṣride, maître de Grenade et de Malaga, adopta du reste lui-même la position de droit public qui s'imposait aux yeux de la plupart de ses coreligionnaires espagnols : il fit dire la khotba au nom de l'émir ḥafṣide et lui adressa son hommage par un ambassadeur. En retour, il reçut de Tunis, à plusieurs reprises, des subsides destinés à l'aider dans la guerre contre les chrétiens[3].

A la mort d'ar-Rašīd et à l'avènement de son frère as-Sa'īd,

1. Il faut se rappeler qu'Abū Zakariyā' avait lui-même exercé un commandement dans cette région avant de détenir le pouvoir en Ifrīqiya.

2. Sous les ordres d'un Abū r-Rabī' b. al-Ġuraiġir at-Tinmāllī qui, si son nom est exactement donné, ne doit sans doute pas être confondu avec le ministre des finances ci-dessus cité.

3. Voir, en plus des références ci-dessus, *Berbères*, IV, 73 ; *Ḏaḫīra*, p. 61 ; I. Ḫaṭīb, *A'māl*, pp. 313-6, 330 ; *Iḥāṭa*, II, 62, 64 ; *Lamḥa*, pp. 31, 34 ; I. Ḫaldūn, *Histoire des Benou' l-Ahmar*, tr. Gaudefroy-Demombynes, *Journal Asiatique*, 1898, II, pp. 322-3.

plusieurs cités marocaines se détachèrent également de l'empire et reconnurent l'autorité d'Abū Zakariyā'[1]. A Sijilmāsa, dans le Tafilalet, le mouvement, amorcé par le gouverneur d'origine almohade 'Abdallah b. Zakariyā' al-Hazrajī, échoua; le personnage, chassé de la ville par une émeute, fut ensuite livré au calife et exécuté. Dans le nord au contraire, éloigné de la capitale mu'minide, la cause ḥafṣide l'emporta d'une façon plus durable, à Tanger, El-Ksar el-Kebir[2] et Ceuta. Le gouverneur de cette dernière place, Abū 'Alī b. Ḥalāṣ étant décédé brusquement en 646/1248-49 au cours d'un voyage par mer vers l'Ifrīqiya[3], eut pour successeur, désigné par l'émir de Tunis, le propre cousin de celui-ci : cet Ibn aš-Šahīd qui avait été jadis dépêché à Valence inutilement[4]. Enfin, les chefs des B. Marīn, déjà solidement ancrés dans la région de Fès et de Meknès, et travaillés, semble-t-il, par des émissaires du Ḥafṣide, l'assurèrent qu'ils l'acceptaient pour leur suzerain; et, en 643/1245-46, ils décidèrent les habitants de Meknès, qui étaient pratiquement sous leur dépendance, à agir de même. La cité fut promptement reprise par le calife de Marrakech, as-Sa'īd. Mais, deux mois seulement après la mort tragique de celui-ci, survenue en ṣafar 646/juin 1248, les Marīnides, officiellement vassaux de l'émir ḥafṣide et approuvés par lui, entraient victorieux dans Fès, puis ralliaient à eux Taza et Meknès, un peu plus tard Rabat et Salé. Le bilan final de ces péripéties, dans la dernière année du règne d'Abū Zakariyā', c'est-à-dire en 1249, lui était nettement favorable : sans coup férir depuis l'expédition de Tlemcen qui avait mis toute l'Algérie occidentale à sa merci, il avait acquis une autorité directe ou indirecte sur tout le Maroc septentrional et il voyait sa suzeraineté reconnue par les deux dynasties, naṣride et marīnide, qui étaient appelées à recueillir seules l'héritage almohade en Espagne et au Maroc.

Suite des relations avec les chrétiens : Républiques italiennes, Sicile, Aragon (1236-49). — Le commerce avec les puissances

1. Voir, en plus des références ci-dessus, *Berbères*, II, 244-6, IV, 34-5, 38-9.
2. Qaṣr Ibn 'Abdalkarīm dans les textes médiévaux.
3. Sur la flotte ḥafṣide qui revenait d'opérer en vain dans les parages de Séville. Il avait, sans doute peu auparavant, envoyé par mer à Tunis, porteurs d'hommages et de présents, son propre fils al-Qāsim et le poète andalou connu, juif converti, Ibrāhīm b. Sahl. Le navire qui les portait périt corps et biens. Cf. Soualah, *Ibrahim Ibn Sahl, poète musulman d'Espagne*, Alger, 1914, pp. 55, 58.
4. Voir, en plus des références ci-dessus, *Berbères*, IV, 63-5. — On possède des pièces d'or frappées au nom d'Abū Zakariyā' à Tlemcen, Ceuta, Séville et Grenade; Prieto Vives, dans *Miscelánea de estudios y textos árabes*, Madrid, 1915, pp. 53, 65; Brèthes, nos 1232, 1234.

chrétiennes se poursuivait, florissant et fructueux. Le trafic marseillais s'exerçait à Tunis et Bougie, aussi intense que celui des Républiques marchandes d'Italie[1]; peut-être même tira-t-il profit des hostilités qui éclatèrent en 1241 entre Gênes et Pise, et qui mirent quelque entrave à l'activité maritime de ces deux cités. La capture par les Pisans, en 1245, d'un navire génois qui faisait route d'Espagne sur Tunis, provoqua de promptes représailles de la part des Génois : ils allèrent jusque dans le port de Bougie saisir un bâtiment pisan chargé de marchandises et brûler plusieurs autres embarcations de leurs ennemis. La guerre entre ces deux nations s'étendit alors à leurs colonies nord-africaines, qui s'étaient efforcées jusque-là de demeurer neutres dans le conflit[2]. Ces circonstances expliquent sans doute pourquoi le traité ḥafṣide avec les Génois, arrivé à expiration en 1246, ne fut pas renouvelé du vivant d'Abū Zakariyā'. L'émir paraît décidément s'être montré assez mal disposé à leur égard, alors qu'il prêtait d'ordinaire une oreille plus complaisante à leurs rivaux pisans ou siciliens.

En effet, pendant les dix dernières années de son règne, Abū Zakariyā' entretint avec son voisin de Sicile, Frédéric II, des rapports excellents. L'origine de cette amitié nous échappe, de même que nous ne possédons point les textes qui ont renouvelé le traité de 1221, depuis longtemps caduc. Il est possible que, dès le retour de la Croisade qu'il avait dirigée en Orient (1228-29), l'empereur ait recherché de nouveau une entente profitable avec Tunis; peut-être aussi la fuite auprès de lui d'un parent du Ḥafṣide, en 1236[3], et les velléités de conversion de ce prince musulman ont-elles provoqué des démarches diplomatiques entre la Sicile et l'Ifrīqiya; mais rien ne nous permet de l'affirmer. C'est seulement à partir de 1239 que les relations officielles entre les deux pays apparaissent avec quelque clarté[4] : une « trêve temporaire » venait d'être conclue, en vertu

1. Blancard, *Documents inédits, passim* (nombreux actes, surtout de 1247 à 1249). Les *Annales Januenses*, III, 81, mentionnent, en 1237, la venue à Gênes d'un ambassadeur tunisien. Un autre s'y rendit encore deux ans plus tard, pour obtenir réparation de dommages subis; cf. Canale, *Istoria di Genova*, II, 335, 338, 341-2, 626, 629, où sont en outre analysés un certain nombre d'actes notariés relatifs au négoce génois à Tunis et Bougie, à partir de 1236. Un document de mai 1240 concerne l'activité commerciale des Pisans à Tunis, cf. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 35-7; à cette époque, il se forma à Pise une société groupant tous les éléments intéressés au commerce avec Tunis, cf. Schaube, p. 300.

2. *Annales Januenses*, III, 161-2; Schaube, p. 301.

3. Voir plus loin, chap. VII.

4. Sur les relations d'Abū Zakariyā' avec Frédéric II en 1239 et 1240, cf. Amari, *Musulmani di Sicilia*, III, 642; Mas-Latrie, *Traités*, p. 155-6; Schaube, pp. 303-4, 506-7.

probablement de laquelle Frédéric, imitant et concurrençant les Républiques italiennes, nomma pour la première fois un consul à Tunis, Henri Abbate de Trapani. Tout concourt à montrer ce rapprochement comme un épisode de la lutte ouverte engagée précisément à cette époque par le monarque souabe contre les grandes cités commerçantes de Venise et de Gênes. En 1240, il ordonnait à son amiral Nicolas Spinola, prêt à attaquer sur mer Génois et Vénitiens, de ménager le « roi de Tunis », cependant qu'il adressait à ce dernier une mission[1] pour protester contre l'accueil que les membres de ces deux peuples, ses ennemis, recevaient auprès de lui. C'est dans le même temps que Frédéric, éliminant de plus en plus les étrangers du commerce de l'Italie méridionale, aggravait le contrôle administratif et les taxes sur les exportations de vivres, et inaugurait même un système de vente directe par l'Etat du blé de Sicile au dehors : au printemps 1240, il faisait transporter sur ses propres vaisseaux et vendre à Tunis cinquante mille charges de froment.

On regardera donc comme plausible qu'ait été établi dans ces conjonctures, du moins sous sa forme définitive, le « cens » ou « tribut » annuel payé par l'Ifrīqiya ḥafṣide au royaume de Sicile, ou considéré dans la suite comme dû par elle à lui. Ces versements opérés par Abū Zakariyā' ne pouvaient comporter aucun caractère de vassalité ni d'humiliation : il achetait de la sorte — comme beaucoup de puissances européennes devaient le faire avec les Régences barbaresques jusque dans la première moitié du XIXe siècle — le droit pour ses sujets de naviguer et de commercer par mer. Il s'assurait aussi la liberté d'approvisionnement en Sicile[2]. Le consulat

1. Composée du consul Abbate, qui n'avait pas encore rejoint son poste, de Jean de Palerme et Alberio de Pontremoli.

2. Comme le déclare expressément le chroniqueur sicilien Saba Malaspina, livre V, ch. 1, apud Muratori, t. VIII, col. 859-60, et comme l'ont admis en général les auteurs modernes : Amari, *Musulmani di Sicilia*, III, 643-6; Mas-Latrie, *Introduction*, pp. 52, 123; La Mantia, *Sicilia ed il suo dominio*, pp. 170-3. Ces derniers, par contre, ainsi que Chalandon, *Domination normande*, II, 399-400, ont accepté sans preuves suffisantes que le tribut remontait au moins au traité de 1181, passé entre le calife almohade Yūsuf b. 'Abdalmu'min et le roi normand Guillaume II; à l'inverse, d'ailleurs, Marrākušī, p. 182/218, parle d'un tribut (*itāwa*) annuel consenti par Guillaume II à Yūsuf. Il n'est pas nécessaire non plus de regarder comme une prestation obligatoire les riches cadeaux offerts par le gouvernement de Tunis à l'empereur Henri VI, en 1195, à l'occasion de sa prise de possession de la Sicile. On notera seulement qu'en 1239 un document sicilien relatif aux fonctions de l'amiral Spinola fait une allusion peu explicite aux tributs que des « Sarrasins » ont l'habitude de verser au roi de Sicile et à ceux qu'il convient de leur demander en surplus; cf. Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici II*. V, 577.

sicilien de Tunis devint rapidement une source de revenus suffisante pour que ce poste fût sollicité par des sujets de l'empereur et accordé par lui, en 1241-42, à un nouveau titulaire, Pierre Capuano d'Amalfi, moyennant le paiement annuel de trois mille tarins d'or[1]. Ayant ainsi amené l'Etat ḥafṣide dans son orbite économique et politique au détriment de ses adversaires italiens, Frédéric poussa plus loin encore ses avantages en faisant pourchasser ou prendre des vaisseaux génois par l'escadre de son amiral De Mari, au printemps 1244, sur le littoral même de l'Ifrīqiya[2].

Enfin, il est une autre monarchie qui vint compléter le cercle des amitiés chrétiennes d'Abū Zakariyā'. A une date que nous ne pouvons malheureusement préciser, mais qui n'est postérieure que de quelques années au plus à la chute de Valence, il entama avec le roi Jacques le Conquérant ces relations bientôt étroites, qui devaient se poursuivre pendant si longtemps entre la Berbérie orientale et la Couronne d'Aragon. Les deux ennemis de naguère étaient évidemment en de fort bons termes, en juillet 1246, lorsque le comte d'Ampurias, ambassadeur aragonais auprès du Ḥafṣide, sollicita — inutilement d'ailleurs — le pape Innocent IV de donner au « roi de Tunis » l'assurance formelle de la paix[3] : geste remarquable, probablement point désintéressé, que cette démarche faite par l'un des champions de la chrétienté en faveur d'un souverain musulman, pour le préserver d'une attaque éventuelle de la part des Croisés qu'allait emmener en Egypte le roi de France Saint Louis !

Fin du règne d'Abū Zakariyā', (1249). — Au faîte de sa puissance, et son Trésor abondamment garni, l'« émir » d'Ifrīqiya continuait à mener une vie pieuse et simple, conforme à l'idéal musulman, et plus particulièrement à la doctrine almohade : c'est pour mieux implanter cette doctrine dans sa capitale, en même temps que pour y recruter des fonctionnaires dévoués, qu'il y fonda, sur le modèle de l'Orient, la plus ancienne des médersas publiques de la Berbérie[4].

1. Winkelmann, *Acta Imperii inedita seculi XIII*, Innsbruck, 1880, pp. 669-70.
2. La même année, preuve de l'amitié siculo-ḥafṣide, De Mari transporta en Espagne un ambassadeur tunisien, cf. *Annales Januenses*, III, 151; Schaube, p. 303. — Un document de 1248 atteste le trafic à Bougie d'un marchand de Naples et d'un autre de Ravello, cf. Blancard (Amalric, n° 926).
3. Par l'intermédiaire du Génois Nicolas Cigala, cf. E. Berger, *Les registres d'Innocent IV*, t. I, Paris, 1884, p. 299; du même, *Saint Louis et Innocent IV*, Paris, 1893: p. 180; Schaube, p. 316. Le fait a échappé à Gazulla, *Jaime I*, p. 27.
4. Brunschvig, *Médersas*, pp. 264, 269-71.

Accessible aux doléances des petites gens, il s'efforçait de faire régner l'ordre, la justice, la prospérité matérielle. Il était aimé du public. Bien qu'entouré toujours d'un conseil de cheikhs almohades, notamment de ses contribules B. Nu'mān qui conservèrent jusqu'à la fin de son règne une très grande autorité, il se plut davantage, dans la dernière partie de sa carrière, à faire appel aux services d'esclaves affranchis ou d'Andalous. Les musulmans d'Espagne, fuyant l'envahisseur chrétien, affluaient maintenant sur les rivages de l'Afrique du Nord, où ils apportaient — gens de métiers ou hommes de lettres — les éléments d'une civilisation plus raffinée. Abū Zakariyā', par exemple, lorsque Valence succomba, recueillit à sa cour l'écrivain Ibn al-Abbār dont il venait d'apprécier le talent, et en fit même le chef de sa chancellerie; ce ne fut toutefois qu'un intermède, après lequel cette administration importante revint, comme précédemment, à un homme né dans le pays[1] : le secrétaire Aḥmad b. Ibrāhīm al-Ġassānī. Beaucoup plus durable et profonde fut l'influence que parvint à exercer sur l'émir un autre Espagnol lettré, Muḥammad b. Abī l-Ḥusain, de la famille des B. Sa'īd d'Alcalá (la Real), élevé, il est vrai, en Afrique, et qui s'était attaché déjà à la personne du gouverneur ḥafṣide Abū Zaid[2]. Mais surtout, dans les corps de milice et bon nombre d'emplois officiels, les Andalous devenaient pour les Almohades et les autochtones d'Ifrīqiya des concurrents sérieux, contre lesquels un essai de résistance allait se faire jour peu après le décès d'Abū Zakariyā'.

Celui-ci, avant de disparaître lui-même prématurément, eut la douleur de perdre son fils aîné et héritier présomptif Abū Yaḥyā, décédé dans son gouvernement de Bougie en 646/1248-49. Il fit aussitôt reconnaître comme son successeur éventuel, par les grands de l'Etat, un autre de ses fils, Abū 'Abdallah Muḥammad. Quelques mois plus tard, alors qu'il venait de recevoir à Baghaïa des marques de soumission des chefs Dawāwida, il tomba brusquement malade, et, après une amélioration passagère, il expira près de Bône, sur le chemin du retour, vers le 25 jumādā II 647/commencement d'octobre 1249. Il n'avait pas encore atteint l'âge de cinquante ans[3].

1. Le prédécesseur d'Ibn al-Abbār était un Abū 'Abdallah b. al-Jallā' al-Bijā'ī, c'est-à-dire de Bougie.
2. *Berbères*, II, 337, 369-70.
3. Son corps, inhumé dans la Grande-Mosquée de Bône, près de la tombe du santon Abū Marwān, fut transporté à Constantine, près de vingt ans plus tard.

III. *Le Calife Abū ʿAbdallah al-Mustanṣir* (1249-77).

Avènement d'Abū ʿAbdallah (1249). — Abū Zakariyā', mort, son fils et héritier présomptif Abū ʿAbdallah Muḥammad lui succéda sans difficulté[1] : intronisé par les grands et l'armée sous les murs de Bône, il reçut peu après, à deux reprises, l'hommage des gens de la capitale, où il s'était hâté de revenir. Ce jeune homme de vingt-deux ans, qui devait vivre et régner brillamment jusqu'à la cinquantaine, avait pour mère une femme d'origine chrétienne appelée ʿAṭf. Il se contenta d'abord officiellement, comme son père, du titre d'émir; on le nommait aussi « sultan[2] »; mais il devait bientôt parachever l'ascension de sa famille vers la dignité suprême par la proclamation de son califat. Le règlement rapide de cette succession conformément aux vues d'Abū Zakariyā' atteste combien était solide l'œuvre du monarque défunt. L'idée dynastique ḥafṣide était bien ancrée maintenant dans l'esprit des Ifrīqiyens; et cela est si vrai que les deux plus sérieuses compétitions auxquelles eut à faire face le nouvel émir eurent pour protagonistes deux de ses plus proches parents : c'est dans la lignée ḥafṣide que la Berbérie orientale voyait ses seuls maîtres possibles désormais.

Soulèvement almohade manqué (1250). — Moins d'un an après l'avènement d'Abū ʿAbdallah, éclata à Tunis, dans son entourage immédiat, une tentative de coup d'Etat, qui aurait pu lui coûter le trône et la vie. La raison profonde de ce mouvement fut la rancœur grandissante des Almohades contre ces affranchis et ces Andalous qui les concurrençaient dans les plus hautes places. Ils avaient pourtant déjà provoqué la disgrâce et l'éloignement d'Ibn Abī l-Ḥusain, si influent sous Abū Zakariyā', comme ils étaient peut-être les instigateurs de l'arrestation de l'eunuque Kāfūr, intendant du Palais. Ils avaient d'autre part, dès le début du règne, imposé comme vizir l'un des leurs, le Hintātien Muḥammad b. Abī Mahdī. Mais celui-ci ne réussit pas à dominer le prince ni à lui faire écarter tous les

1. Sur le règne d'al-Mustanṣir, cf. *Berbères*, II, 335-374; *Fārisiyya*, pp. 322-343; *Daulatain*, pp. 24-30/44-55; *Adilla*, pp. 55-68.

2. Des monnaies de cette première période de son règne lui donnent le titre qu'avait pris son père « *al-amīr al-ajall* », Lavoix, n° 941; Farrugia, n° 4. En 1250 et 1251, les traités avec Gênes et Venise l'appellent « mir Boabdile », et le qualifient, l'un de « rex », l'autre de « soldanus » (= sultan), Mas-Matrie, *Traités*, pp. 118, 199-202.

indésirables de sa maison; il s'entendit donc avec les principaux Almohades, insatisfaits, pour proclamer soudain, un jour de jumādā 648/août ou septembre 1250, un cousin germain de l'émir, le fils de son oncle paternel Muḥammad al-Liḥyānī. La réaction des loyalistes fut violente et brève : Ibn Abī Mahdī périt, aux portes de la ville, dans une rencontre avec le caïd Ẓāfir, qui courut ensuite mettre à mort le prétendant et son père, ainsi qu'un autre frère d'Abū Zakariyā', Abū Ibrāhīm, et le fils de ce dernier. Les demeures des Almohades rebelles furent pillées et brûlées. L'émir-sultan Abū 'Abdallah sortit raffermi de cette épreuve : il rappela en grâce Ibn Abī l-Ḥusain, qui venait de lui révéler, dit-on, l'emplacement secret où feu Abū Zakariyā' avait amassé des armes et un trésor[1]; et le personnage devint, pour vingt ans, son premier ministre et son conseiller le plus écouté.

Titre califien : *al-Mustanṣir* (1253). — On supposera donc avec vraisemblance que ce favori habile fut l'instigateur de la mesure prise, quelque deux ans plus tard, par Abū 'Abdallah : l'adoption publique par ce maître de la Berbérie orientale, dans les derniers jours de 650/fin février 1253, du titre de calife, « *amīr al-mu'minīn* », et du surnom d'al-Mustanṣir billah, qu'avaient déjà porté plusieurs monarques de diverses dynasties souveraines[2]. Le moment était bien choisi : en Orient, le califat 'abbāside, très abaissé, vivait ses dernières années sous la menace mongole qui ne cessait de grandir, et les Ayyūbides d'Egypte venaient de disparaître, en 648/1250, tandis que les croisés de Saint-Louis guerroyaient encore en terre d'Islam; en Occident, le califat mu'minide en était aussi à l'ultime stade de son déclin, depuis que les émirs marīnides lui avaient enlevé tout le Nord du Maroc, cependant qu'en Espagne, de 1246 à 1248, Jaën, Carmona, Séville et Cadix étaient tombées aux mains des Castillans. Aucune réaction extérieure n'était donc

1. En plus des références ci-dessus, cf. Maqqarī, *Analectes*, I, 675-676. C'est à l'aide de ce trésor que le monarque aurait dédommagé les victimes innocentes des troubles et répandu de grandes largesses dans la population. D'après I. Ḫaṭīb, *Iḥāṭa*, I, 172, Ibn Mardanīš avait aussi soutenu al-Mustanṣir : on retiendra ce rôle des Andalous.

2. Notamment chez les Umayyades d'Espagne et les Fāṭimides d'Egypte; mais aussi, beaucoup plus récemment, chez les Almohades et les 'Abbāsides : l'avant-dernier de ceux-ci, le dernier qui ait disparu — en 1242 — avant le règne de notre Abū 'Abdallah, dont le choix, par conséquent, n'a pas dû être fortuit. Al-Mustanṣir est bien qualifié de « Miralmominin » (*amīr al-mu'minīn*) dans un texte catalan du 15 janvier 1258, Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 32-33, et dans les documents chrétiens ultérieurs. Ce même titre figure sur ses monnaies, Lavoix, n° 942 et suiv.

à craindre ; et, à l'intérieur du pays, la conscience des Ifrīqiyens les plus scrupuleux devait être prête à admettre ce nouveau califat[1].

Répression de quelques révoltes, épuration (*vers* 1253). — Et pourtant, depuis la malheureuse affaire d'Ibn Abī Mahdī, un malaise subsistait à la cour. Une alerte aussi chaude avait incliné à la méfiance le cœur du souverain. Son propre affranchi, le caïd Ẓāfir, qui l'avait sauvé, fut très vite victime de dénonciations, qui l'obligèrent à chercher un refuge auprès des Arabes nomades Dawāwida. Enfin, dans le courant de 651/1253, l'abcès fut crevé brusquement par un événement imprévu : un frère du monarque, Abū Isḥāq Ibrāhīm, qui était depuis deux ans l'objet d'une étroite surveillance et souffrait de cette pénible situation, s'enfuit lui aussi chez les Dawāwida. Ceux-ci, à Zraïa, l'intronisèrent. Avec leur aide, secondé de plus par Ẓāfir et par un notable de Biskra, Faḍl b. ʿAlī, de la famille des B. Muznī, il s'empara de cette place. Puis il allait enlever Gabès lorsque la défection de Ẓāfir[2] amena la débandade de ses partisans et l'obligea à se retirer à Tlemcen. Il passa de là en Espagne, auprès de Muḥammad b. Yūsuf, sultan de Grenade, qui le reçut honorablement ; il ne devait reparaître en Ifrīqiya, comme prétendant, qu'après la mort de son frère et rival. Al-Mustanṣir profita de cette victoire pour se défaire aussi de la puissante famille hintātienne des B. Nuʿmān, à laquelle il avait concédé le gouvernement de Constantine, mais qui lui était suspecte de plus en plus : l'un de ses membres fut exécuté, un autre exilé, un troisième jeté en prison[3]. Il fit hériter de leur position éminente un autre Hintātien, venu naguère du Maroc, et que son père avait accueilli : Abū Saʿīd ʿUṯmān b. Muḥammad, plus connu, peut-être à cause de sa souplesse politique, sous le sobriquet d'« al-ʿŪd ar-Raṭb (= Bois vert) ».

Le sultan eut encore à réprimer la révolte qu'avait fomentée dans le Zāb un nommé Abū Ḥimāra[4] : il le battit, le prit, le fit décapiter.

1. On y avait préparé les esprits, six mois à l'avance, par l'installation d'une enceinte réservée (*maqṣūra*) pour la prière du souverain dans la mosquée de la Kasba, à Tunis.
2. Provoquée, affirme Ibn Ḫaldūn, par une ruse d'Ibn Abī l-Ḥusain.
3. Un écho du mécontentement populaire occasionné par les abus des B. Nuʿmān se retrouve dans les *Manāqib Sīdī Bū Saʿīd*, p. 70, mais dans un passage qui semble une addition postérieure au récit primitif.
4. Faut-il l'identifier au révolté zénète qui prétendait descendre du calife Yaʿqūb al-Manṣūr, et qu'Ibn Saʿīd félicita un « roi d'Ifrīqiya » d'avoir mis à mort, Maqqarī, *Analectes*, I, 665-667 ?

Poussant jusque dans le Hodna, il se saisit des notables de Maggara, membres des tribus arabes des Mirdās et Dabbāb, qui avaient probablement fait cause commune avec le rebelle, et il les incarcéra. Cette attitude énergique lui valut quelque dix ans de tranquillité.

Politique intérieure de prestige. — Dès les premières années de son règne, al-Mustanṣir, renonçant à la modestie et à la simplicité de son père, afficha des allures de grand souverain : aménagements grandioses de la Kasba de la capitale, création de jardins magnifiques avec pièces d'eau, dans la banlieue de Tunis, et d'un parc de chasse à proximité de Bizerte. Il assemblait autour de lui tout ce que l'Ifrīqiya renfermait d'ulémas réputés, de poètes et de beaux esprits, et il attirait à sa cour bon nombre de ces lettrés andalous qui, fuyant la Reconquête, se déversaient sur l'Afrique du Nord ou faisaient route vers l'Orient. Sans doute, plus d'une vieille famille almohade assistait-elle d'un œil sévère et jaloux à ce glissement vers des mœurs plus raffinées, vers un faste et une littérature fort peu conformes à l'idéal de la secte et qui mettaient, au surplus, en vedette, les Espagnols, élément rival. Mais cette recrudescence de l'activité matérielle et intellectuelle ne pouvait qu'être profitable à l'économie et à la grandeur politique du pays, en accentuant le mouvement des affaires et en asseyant le prestige de la dynastie.

Relations pacifiques avec l'Italie : renouvellement des traités avec Gênes (1250) *et Venise* (1251), *commerce florentin, consulat de Sicile.* — Les rapports commerciaux avec les nations chrétiennes n'avaient subi aucun arrêt par suite du changement de règne. Les Républiques de Gênes et de Venise s'empressèrent, au contraire, d'envoyer à Tunis des ambassadeurs, en vue de rétablir ou de raffermir la paix. Deux traités y furent en effet conclus, l'un pour dix ans, le 18 octobre 1250, par le Génois Guillaume Cibo, que secondait le consul de Gênes Rubald Macia, l'autre, pour quarante ans, le 1er avril 1251, par le Vénitien Philippe Giuliani. Le premier de ces textes ne modifie guère le traité, périmé depuis quatre ans, de 1236[1]. Le second reprend aussi en termes très semblables les dispo-

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 118-121 (texte latin du traité). Des documents sur le commerce génois à Tunis et Bougie, de 1251 à 1254, et en 1258, sont publiés ou analysés dans Mas-Latrie, *op. cit.*, pp. 121-2; Canale, *Istoria di Genova*, II, 335, 341-3, 631-2; Byrne, *Genoese shipping*, pp. 97-8, 104-6, 112-4.

sitions de l'accord de 1231, mais il les complète sur divers points : exemption de tout droit sur l'or, l'argent ou les pierres précieuses vendus par des Vénitiens à l'Hôtel des Monnaies ou au sultan[1], exportation par eux en franchise du plomb d'Ifrīqiya, précision et extension de leurs libertés en territoire ḥafṣide, notamment droit de réparer et d'agrandir la chapelle de leur fondouk[2].

Les Pisans ne paraissent pas avoir éprouvé le besoin, comme les Vénitiens, de renouveler leur traité, dont la validité courait certainement encore sans entrave. Leur colonie ifrīqiyenne se réconcilia avec les Génois[3], et sous son couvert les Florentins, changeurs, prêteurs, fabricants et exportateurs de drap, développèrent dans la Berbérie orientale leurs opérations de commerce et de banque. La vue de leurs beaux florins d'or, dont ils commencèrent la frappe en 1252, leur aurait valu, au dire de Villani[4], la considération et la faveur du monarque ḥafṣide. Peut-être en effet jouirent-ils dès lors de fondouks séparés; mais leur situation politique dans la péninsule ne leur permit pas de s'affranchir avant le XVe siècle, dans leurs relations maritimes, de la tutelle des Pisans[5]. Quant au royaume de Sicile, il était, depuis la mort de Frédéric II (décembre 1250), l'objet et le théâtre d'une longue lutte entre Guelfes et Gibelins, partisans du Saint-Siège ou de la progéniture de l'empereur. C'étaient là des conditions peu favorables à un commerce régulier avec la Berbérie; cependant, le 9 novembre 1254, alors que Manfred, bâtard légitimé de Frédéric, allait devenir le maître du Sud, le pape Innocent IV pourvut d'un nouveau titulaire, Serge fils d'André Capuano, le consulat de Sicile à Tunis[6].

Rapports courtois avec la Provence et l'Espagne (*vers* 1250-60). — Dans la Méditerranée occidentale, en dehors de l'Italie, on peut tenir pour assuré que les ports de Provence n'avaient pas ralenti

1. Le traité génois stipule seulement que l'or vendu à l'Hôtel des Monnaies de Tunis ou de Bougie ne paiera que « le droit accoutumé ».
2. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 199-202 (texte latin du traité).
3. Schaube, p. 301.
4. J. Villani, livre VI, ch. LIV.
5. Cf. deux contrats de « commenda » à exécuter à Tunis, portant, l'un sur des étoffes, l'autre sur du numéraire, qui furent passés entre des Florentins en septembre 1253 et juin 1255, Ferretto, *Codice*, t. I, notes des pp. 6 et 196.
6. *Epistolae saeculi XIII*, t. III (dans *Monum. hist. Germ.*), éd. Pertz-Rodenberg, Berlin, 1894, p. 306; et E. Berger, *Les registres d'Innocent IV*, t. III, Paris, 1897, p. 539. Innocent IV mourut moins d'un mois plus tard.

leur trafic avec l'Ifrīqiya : aussi Marseille, dans ses Statuts de 1253, cite-t-elle Bougie au nombre de ses consulats d'outre-mer[1]. Mais surtout, pendant cette période, la Couronne d'Aragon resserra d'une façon durable les liens qu'elle avait noués avec l'Etat ḥafṣide vers la fin du règne d'Abū Zakariyā'. Dès 1252, les marchands catalans disposaient à Tunis d'un fondouk, propriété de leur souverain, qui en cédait l'exploitation pour deux ans, moyennant finances, à l'un d'entre eux comme consul[2]. A dater de 1256, les documents se multiplient qui montrent les deux gouvernements en parfait accord : des chevaliers chrétiens sujets du roi d'Aragon formaient, avec le consentement de leur souverain, une milice au service du sultan; des échanges amicaux d'ambassades eurent lieu dans le courant de 1257[3], et, le 1er octobre, Jacques Ier reprochait à l'archevêque de Tarragone d'avoir fait courir en mer sur des Ifrīqiyens, violant de la sorte la paix conclue avec le « roi de Tunis »[4]. Les deux années suivantes est attesté le fonctionnement normal de consulats et fondouks catalans à Tunis et Bougie[5]. On notera, par ailleurs, la présence d'envoyés ifrīqiyens à Valladolid, en mars 1258, au mariage de la princesse Christine de Norvège avec l'infant Philippe, frère du roi de Castille Alphonse X : indice probable de relations courtoises entre les Etats ḥafṣide et castillan[6].

Hégémonie en Afrique du Nord. — Dès la nouvelle de la mort d'Abū Zakariyā', la ville de Ceuta, suivie bientôt par Tanger,

1. Mas-Latrie, *Traités*, p. 90; Bourrilly, dans *Les Bouches-du-Rhône*, 1re partie, t. II, p. 741. Cf. aussi Blancard, *Documents inédits*, I, nos 114, 123 (années 1250, 1255).

2. Gazulla, *Jaime I*, pp. 28-29. — Cf. un contrat de « commenda » passé à Barcelone, en avril 1252, pour Tunis, Sayous, *Les méthodes commerciales*, p. 195.

3. Un document du 19 août 1257 mentionne la venue récente à Barcelone d'un envoyé de Tunis, et prévoit la prochaine mission à accomplir en sens inverse par le Catalan Jacques de Montjuich; Baer, *Die Juden im christlichen Spanien*, t. I, Berlin, 1929, p. 100-101. — Le 15 janvier 1258, Jacques Ier absout un de ses sujets, Arnaud Aymeric, des accusations de malversations portées contre lui à l'occasion d'un rachat de captifs et de son ambassade à Bône et Tunis, Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 32-33; Gazulla, *Jaime I*, pp. 29-30 (date à tort ce document du 15 février 1257).

4. Miret y Sans, *Itinerari*, pp. 262-3. — Il est fait allusion à l'activité des marchands de Montpellier à Tunis dans un document d'août 1257, *ibid.*, p. 260.

5. A) 21-23 juillet 1258 : Jacques Ier vend à Philippe de Denia et Raymond Arnald le consulat et le fondouk des Catalans à Tunis, acte confirmé en septembre 1259; B) 4 juin 1259 : Jacques Ier donne décharge à Guillaume de Tolosa des comptes du consulat et du fondouk des Catalans à Bougie; Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 33-34; Miret y Sans, *Itinerari*, p. 287; Huici, *Colección diplomática*, II, 208-210; Gazulla, *Jaime I*, p. 32; Martínez Ferrando, *Catálogo*, I, 46.

6. Mas-Latrie, *Introduction*, p. 134. — Sur ce mariage, cf. De Guzmán y Gallo, *La Princesa Cristina de Noruega y el Infante don Felipe, hermano de don Alfonso el Sabio* (*Bol. R. Acad. Historia*, t. LXXIV, an. 1919, pp. 39-65).

s'était détachée de l'obédience ḥafṣide; et le Naṣride de Grenade avait cessé, de même, de faire dire la prière au nom du maître de l'Ifrīqiya. Al-Mustanṣir n'en demeura pas moins en très bons termes avec lui; et quand le monarque andalou eut recueilli le fugitif Abū Isḥāq, le Tunisien lui envoya à plusieurs reprises force cadeaux pour se concilier ses bonnes grâces et le détourner de donner son appui à ce frère révolté. Le ʿAbdalwādide de Tlemcen, le Marīnide installé à Fès continuèrent, au contraire, à adresser au Ḥafṣide des marques d'hommage et de soumission : en 652/1254, le Marīnide Abū Yaḥyā b. ʿAbdalḥaqq lui dépêcha une ambassade pour confirmer cette vassalité, reconnue encore après lui (mort en 656/1258), par son frère et successeur Abū Yūsuf Yaʿqūb. Vers la même époque, en 655/1257, al-Mustanṣir reçut une mission chargée par le roi nègre du Kanem et du Bornou de lui apporter de riches présents[1]. Mais surtout, le califat ḥafṣide n'allait pas tarder à franchir une étape nouvelle de sa carrière en recueillant l'adhésion — temporaire il est vrai — d'une partie de l'Orient musulman.

Reconnaissance éphémère du califat ḥafṣide par le Hedjaz et l'Egypte (1259-60). — En ṣafar 656/février 1258, le vieux califat ʿabbāside de Bagdad, après cinq siècles d'une existence mouvementée, succombait définitivement sous les coups des troupes mongoles de Houlagou; au moment où la dynastie almohade agonisait dans l'Extrême-Ouest, le monde musulman se trouvait par surcroît privé de tout califat orthodoxe. Cette absence d'un chef spirituel suprême de la communauté musulmane était, aux yeux de la plupart des croyants, une situation anormale et intolérable[2]. Or l'Orient n'offrait, pour y mettre fin, aucune ressource : l'Egypte qui échappait presque seule, avec l'Arabie, à l'emprise mongole, vivait dans des troubles perpétuels; et son sultan mamelouk, le jeune Nūr ad-dīn ʿAlī, était loin de représenter un pouvoir fort. C'est dans ces conditions que le chérif de la Mecque Abū Numai[3]

1. Parmi lesquels une girafe, qui excita la curiosité des Tunisiens. — L'année suivante, le roi du Kanem capturait et faisait mettre à mort un ennemi d'al-Mustanṣir, le fils de Qarāqūš, qui s'était réfugié dans le Oueddan; Tijānī, *Voyage*, I, 157-8.

2. Que l'on se rappelle combien il fut difficile naguère à la plupart des musulmans orthodoxes d'accepter la disparition pure et simple du califat, quand le dernier sultan ottoman eut perdu le trône en 1922.

3. Ancêtre du dernier chérif de la Mecque, Ḥusain b. ʿAlī, roi du Hedjaz, détrôné par Ibn Saʿūd en 1924, et des monarques hāšimites actuels, le roi d'Irak et l'émir de Transjordanie.

se tourna vers al-Mustanṣir, dont la haute autorité rayonnait déjà sur une grande partie de l'Occident. Il décida de le reconnaître comme calife, à l'instigation, disent les chroniqueurs, d'un personnage dont le rôle dans cette affaire s'explique assez peu clairement : le philosophe mystique Ibn Sab'īn, natif de Murcie. Cet Espagnol qui, comme tant de ses compatriotes d'alors, séjourna à Tunis, avait dû quitter cette ville à cause de l'hostilité des hommes de religion que ses doctrines d'un ṣūfisme extrême effrayaient ; il se rendit en Arabie, et Ibn Ḫaldūn prétend qu'il obéit ensuite à un sentiment de vengeance en inspirant le geste du chérif : étrange attitude ! N'avons-nous pas le droit de penser que l'investiture du calife ḥafṣide par la Mecque ne fut peut-être guère plus spontanée que ne l'avait été le couronnement de Charlemagne à Rome comme empereur en l'an 800 ? La lettre d'hommage, écrite en un style ésotérique et diffus de la main même du philosophe, fut apportée à Tunis, dans le courant de 657/1259, par le traditioniste 'Abdallah b. Barṭalla, autre Espagnol, originaire lui aussi de Murcie. En une séance solennelle et publique, le grand-cadi Abū l-Qāsim b. al-Barrā' lut cette missive et la commenta, exaltant la gloire du nouveau pontife de l'Islam[1].

Un an et demi environ plus tard, au début de 659/fin 1260, la fierté et la joie d'al-Mustanṣir furent à leur comble lorsqu'il reçut une lettre officielle d'Egypte qui, lui annonçant la grande victoire remportée sur les Mongols en Palestine par les Mamelouks (ramaḍān 658/septembre 1260), lui donnait le titre d'*amīr al-mu'minīn*[2].

1. Sur Ibn Barṭalla, cf. *'Unwān Dirāya*, pp. 191-192. La date de 657/1259, qui n'est donnée que par Ibn aš-Šammā', doit être adoptée pourtant avec certitude. Elle est la plus conforme aux données de l'histoire de l'Orient, et cadre parfaitement avec deux indications précises concernant le messager Ibn Barṭalla et le grand-cadi Ibn al-Barrā' : le premier était parti de Tunis, pour accomplir le Pèlerinage de 656, *'Unwān Dirāya*, p. 192 ; c'est à cette occasion qu'il dut rencontrer à la Mecque son compatriote Ibn Sab'īn (était-il chargé d'une mission secrète par al-Mustanṣir ?) ; quant à Ibn al-Barrā', il fut grand-cadi de Tunis pendant peu de temps, de 657 à 658 seulement, *Daulatain*, p. 26-27/48. En outre, l'investiture par la Mecque (*bai'at al-Ḥaram*) est mentionnée comme chose faite dans des vers d'Ibn al-Abbār (Maqqarī, *Analectes*, II, 503), lequel fut mis à mort dans le premier mois de 658/1260. Il faut donc rejeter la date de 659 fournie par *Daulatain*. La *Fārisiyya* situe l'événement, en apparence, en 655, mais le fait suivre immédiatement de faits qui se sont produits, d'après d'autres sources, en 657 : il y a donc là, soit une erreur, soit une omission. L'*Histoire des Berbères* ne donne pas de date, mais pourrait faire croire, par la place du récit, qu'il s'agit d'un événement antérieur à 652, ce qui est à rejeter sans hésitation. On ne peut accepter non plus que le califat ḥafṣide remonte seulement à la croisade tunisienne de Saint Louis ; *Masālik* p. 1/97, avec les notes des éd. trad.

2. Cette reconnaissance du califat ḥafṣide par la chancellerie de l'Egypte, où régnait alors le sultan Quṭuz, vainqueur des Mongols, est relatée avec précision par la *Fārisiyya* ; rien ne nous autorise à en douter.

Pouvait-il se douter qu'à l'heure où ces lignes lui parvenaient la politique égyptienne, qui s'était montrée ainsi un instant disposée à reconnaître sa suprématie spirituelle, était déjà soumise à d'autres dirigeants? En ḏū l-qa'da 658/octobre 1260, le sultan Baibars s'était emparé du pouvoir par un meurtre; et, l'année suivante, il accueillit au Caire, comme calife, un survivant des 'Abbāsides, qui — est-ce vraiment simple coïncidence? — prit le surnom d'al-Mustanṣir billah : par ce moyen, le Mamelouk allait bientôt faire revivre le protectorat égyptien sur les Villes Saintes de l'Arabie[1]. Le Ḥafṣide régnant, et la plupart de ses successeurs après lui, n'en continuèrent pas moins à s'appeler califes et à se considérer comme tels.

Exécutions d'Ibn al-Abbār et d'al-Lulyānī (1260-61). — Notre Mustanṣir, dans le temps même où l'Orient s'inclinait devant lui, ne sut pas surmonter les intrigues qui faisaient des ravages dans son propre Palais. L'astucieux Ibn Abī l-Ḥusain, sans doute l'artisan le plus actif de son élévation aux honneurs suprêmes, parvint à l'associer à ses rancunes personnelles de courtisan soupçonneux et jaloux. Les chefs des grandes familles almohades, assagis depuis l'échauffourée du début du règne, furent ménagés; mais deux personnages importants, l'un Espagnol, l'autre autochtone originaire du Sahel, tombèrent successivement victimes de la méfiance et de l'inimitié du ministre tout-puissant : le secrétaire et écrivain réputé Ibn al-Abbār, arrêté et mis à mort en muḥarram 658/janvier 1260, puis un haut fonctionnaire des finances, le riche Abū l-'Abbās al-Lulyānī, qui périt sous la bastonnade un an plus tard. Le caïd Hilāl, affranchi d'origine européenne fort influent à la cour, s'était chargé, sur l'ordre du monarque, de cette dernière exécution : avec Ibn Abī l-Ḥusain et le cheikh des Almohades al-'Ūd ar-Raṭb, il paraît avoir constitué désormais le triumvirat de confiance d'al-Mustanṣir.

Défections dans l'Ouest, agitation des tribus (1261-69). — Vers la même époque, l'Ifrīqiya subit les atteintes d'une épidémie venue, semble-t-il, de l'Orient : le sultan, touché par le mal, se rétablit. D'autre part, dans le courant de 660/1262, la population s'agita à

1. Cet aspect de la politique califienne de Baibars a été mis en lumière par Van Berchem, *Titres califiens*, p. 47.

l'occasion d'une question monétaire : la frappe à Tunis d'une monnaie de cuivre, dont les contrefaçons inondèrent promptement le pays et à laquelle il fallut, par suite, renoncer. Mais plus graves et plus symptomatiques que ce dernier incident furent les défections qui se firent jour dans l'Ouest, démontrant que le titre le plus éminent de l'Islam ne suffisait pas à assurer au monarque une fidélité sans borne de la part de tous ses sujets. Dès 659/1261, une expédition militaire, conduite par Abū Ḥafṣ, frère d'al-Mustanṣir, avait dû partir de la capitale pour aller réduire, non sans peine, la ville de Miliana insurgée[1] : un chef local, Abu ʿAlī b. Abī l-ʿAbbās, venait de s'y déclarer indépendant, profitant de luttes qui mettaient aux prises, sans l'intervention de l'autorité ḥafṣide, le ʿAbdalwādide de Tlemcen avec la grande tribu chélifienne des Maġrāwa. La cité fut remise par Abū Ḥafṣ aux Aulād Mandīl, branche des Maġrāwa qui acceptait la suzeraineté de Tunis; mais, après diverses vicissitudes, elle était destinée à passer, en 668/1269-70, sous la domination de Tlemcen. A cette date, il y avait déjà quatre ans qu'Alger avait à son tour refusé toute obéissance au Ḥafṣide; et celui-ci avait dû tolérer, à titre provisoire, cette situation de fait[2].

Dans le Constantinois, les Arabes Dawāwida, un peu calmés depuis le soulèvement d'Abū Isḥāq, profitèrent de la première occasion pour entrer de nouveau en dissidence, par le moyen, souvent mis en œuvre chez les bédouins de Berbérie, du soutien accordé à un parent et compétiteur du prince régnant. Un cousin d'al-Mustanṣir, Abū l-Qāsim, fils de son oncle paternel Abū Żaid, s'était fait soupçonner d'avoir poussé le peuple à la sédition lors de l'affaire des monnaies; mal vu, en conséquence, du sultan, il préféra s'enfuir, en 661/1263, et, bien reçu par les Dawāwida qui l'intronisèrent, il renouvela, mais avec moins de succès encore, l'essai malheureux d'Abū Isḥāq: bientôt, peu sûr de ses alliés, il s'exila en Espagne à son tour. Cependant, les Dawāwida, sous la conduite de leur cheikh Šibl b. Mūsā, ne renoncèrent point à leur hostilité vis-à-vis du pouvoir central; et al-Mustanṣir crut utile de mener en personne deux campagnes contre eux. En 664/1266, il les rejeta vers le sud et s'avança sans encombre jusqu'à Msila. Deux ans plus tard, aidé des Arabes Kuʿūb et Dabbāb et des

1. La prise de la ville est datée par *Ḏaḫīra*, p. 106, de la Fête de Rupture du Jeû ne soit fin août 1261.
2. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 315-7 et 388.

Berbères Sadwīkiš, il se remit en marche contre eux : l'une de leurs branches, les B. ʿAsākir, se soumit à lui; l'autre, les B. Masʿūd, s'enfuit au sud de Biskra, vers le désert, mais elle chercha ensuite à traiter : ses chefs, Šibl b. Mūsā et plusieurs de ses proches, furent arrêtés sur l'ordre du sultan, et décapités à Zraïa; puis le monarque tomba à l'improviste sur le gros des tribus rebelles, qu'il tailla en pièces et disloqua[1].

Vis-à-vis des Arabes de Tunisie, al-Mustanṣir avait continué la politique de son père, consistant à opposer tribus à tribus. Déjà dans les dernières années d'Abū Zakariyā', les Mirdās, introduits pourtant par lui dans le Tell, avaient fait preuve à plusieurs reprises d'insoumission; le souverain les avait bridés en fomentant des querelles entre eux et leurs congénères Kuʿūb. Al-Mustanṣir resserra l'alliance de sa famille avec ces derniers qui, forts de la faveur gouvernementale, rejetèrent les Mirdās au sud, à la limite du désert[2]. La répartition générale des Arabes nomades de l'Ifrīqiya ne devait plus subir de très gros changements pendant un siècle, jusqu'à l'époque d'Ibn Ḫaldūn.

L'Ifrīqiya à la veille de la Croisade de Saint Louis. — Ainsi, à la veille de l'épreuve qu'allait subir l'Etat ḥafṣide en 1270, lors de la deuxième croisade de Saint Louis, sa cohésion était réelle et sa puissance nullement négligeable, en dépit de quelques points noirs : parents du monarque attendant leur heure en exil, bédouins dont la turbulence n'était qu'assouplie, défections à prévoir sur les confins occidentaux. L'emprise ifrīqiyenne s'était relâchée sur l'Algérie du centre et de l'ouest; et l'émir de Tlemcen, bien que demeuré dans une vassalité théorique, agissait à sa guise de plus en plus. Il se peut, au contraire, que le Naṣride de Grenade, Muḥammad b. Yūsuf, menacé par les Castillans, se soit décidé à reconnaître de nouveau le Ḥafṣide comme son suzerain en 664/1265-66[3]; et il est certain que le Marīnide de Fès, Abū Yūsuf, persistait dans son attitude déférente à l'égard du sultan de Tunis. Il recevait de celui-ci, d'ailleurs, d'importants subsides et des encouragements

1. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, I, 73-4. Cette affaire eut du retentissement jusqu'au Maroc, *Qirṭās*, tr. p. 566. Sur la politique arabe d'al-Mustanṣir, cf. G. Marçais, *Arabes en Berbérie*, pp. 414-423.
2. *Berbères*, I, 140-1.
3. *Ḏaḫīra*, p. 125.

à lutter contre les Mu'minides; davantage encore, il escomptait de cette soumission au califat ḥafṣide une justification morale, importante pour l'esprit public, de son action contre le calife de Marrakech. En 665/1267, il adressait à al-Mustanṣir une mission composée de trois hauts personnages[1], en vue d'obtenir une aide pécuniaire pour la campagne décisive qu'il se proposait d'entamer dans le Sud. Quand il eut enlevé Marrakech, en muḥarram 668/septembre 1269, au dernier Mu'minide Abū Dabbūs, il s'empressa d'aviser le Tunisien de cette victoire et de lui renouveler son hommage. En retour, un messager ḥafṣide, le cheikh Abū Zakariyā' Yaḥyā b. Ṣāliḥ al-Hintātī, lui apporta les félicitations de son maître et de magnifiques présents; et à la suite de cette démarche, dans la vieille capitale almohade conquise, la prière fut dite au nom d'al-Mustanṣir[2].

L'Ifrīqiya et les Puissances chrétiennes avant la Croisade : 1° *Ambassade norvégienne à Tunis* (1262-63). — Avant de situer l'Ifrīqiya au regard de la chrétienté méditerranéenne dans les dix années qui ont précédé la Croisade, signalons ici l'épisode probablement sans lendemain de l'ambassade envoyée par le roi de Norvège Haakon le Vieux : le sénéchal du roi, Lodin Lepp, qui avait rencontré les représentants du Ḥafṣide quatre ans plus tôt en Castille, vint offrir, de la part de son maître, des faucons et des objets précieux au sultan. Resté à Tunis de l'été 1262 à l'hiver suivant, il en partit porteur sans doute d'une convention de commerce et de navigation : car on était au moment de la plus grande expansion maritime de la Norvège, qui aspirait à jouer un rôle jusque dans la Méditerranée. La mort de Haakon, survenue dès juillet 1263, enleva toute portée à cette démarche diplomatique et aux accords auxquels elle avait pu aboutir[3].

2° *Vicissitudes des relations avec l'Aragon : les deux ruptures de* 1263 *et* 1268. — A cette époque, le contact fut le plus souvent maintenu entre la Berbérie orientale et l'Etat aragonais-catalan : en font foi principalement d'assez nombreux actes, échelonnés de

1. 'Abdalmu'min b. Abī Idrīs b. 'Abdalḥaqq, 'Abdallah b. Gandūz al-'Abdalwādī, Abū 'Abdallah al-Kinānī.
2. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, IV, 53-4; *Ḏaḫīra*, p. 129-130; *Qirṭās*, tr. p. 566.
3. Mas-Latrie, *Introduction*, p. 134; *Norges Konge-Sagaer*, éd. Sturlasson-Thordsson, t. II, Christiania, 1871, p. 436.

1260 à 1268, par lesquels le roi Jacques Ier concédait à certains de ses sujets, avec le titre de consuls, l'exploitation de fondouks auxquels leur nation avait droit tant à Bougie qu'à Tunis[1]. Et cependant, à deux reprises, les rapports officiels, d'ordinaire courtois, se gâtèrent sérieusement. Des musulmans de Tunis avaient été reçus à la cour d'Aragon pendant l'été 1259[2]; et, le 3 avril 1260, Jacques, autorisant ses vassaux à aider son gendre le roi de Castille Alphonse X contre les Sarrasins, soustrayait expressément le Ḥafṣide et ses sujets aux effets possibles de cette permission; or, trois ans plus tard, il en était tout autrement : en février et mai 1263, Jacques donnait licence à deux Barcelonais, victimes d'exactions en Berbérie orientale, de se venger et dédommager à leur guise sur les Ifrīqiyens; et il interdisait tout commerce avec ses derniers[3]. Des troubles paraissent avoir agité à ce moment la colonie catalane de Tunis, et c'est autant pour les calmer que pour essayer de s'entendre avec le sultan qu'à la mi-juillet le baile et viguier de Barcelone, Guillaume Gruny, lui fut dépêché comme ambassadeur; cette mission n'aboutit pas, et le 27 octobre Gruny recevait de son souverain la faculté de s'armer en course contre le Ḥafṣide. Le 24 janvier de l'année suivante, Jacques déclarait regarder comme ses ennemis tous Sarrasins sans nulle distinction. C'est seulement vers la fin juillet 1264, à la suite de l'ambassade de Garcia Ortis de Asagranes, que le roi d'Aragon renoua amitié avec al-Mustanṣir : il venait alors, par ailleurs, témoignant de son intérêt pour une expansion maritime vers l'Est, de nommer le plus ancien consul catalan à Alexandrie. Une deuxième rupture, dont nous ignorons le motif, se produisit avant le début de février 1268 : à cette date, une mission F. de Queralt était envoyée à Tunis pour arranger les choses; et sans doute y réussit-elle, puisqu'en avril et août de la même année Jacques procédait à des

1. Consuls à Tunis : Raymond Arnald et Philippe de Denia (mai 1261, pour deux ans), Raymond Arnald et son neveu Barthélemy de Tolosa (juillet 1264, pour un an), Bérenger de Reguers (décembre 1266, pour cinq ans), Laurent Olón et Pierre Pascual (septembre 1267, pour cinq ans, confirmés le 25 avril 1270). — Consuls à Bougie : Bérenger Gérard de Villafranca (août 1260, pour quatre ans), Bérenger de Reguers (avril 1268). Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 35-38; Miret y Sans, *Itinerari*, pp. 313, 356, 392, 403, 410; *El-Archivo*, t. IV, an. 1890, p. 297; Giménez Soler, *Comercio*, p. 172; Gazulla, *Jaime I*, pp. 32, 40-41.

2. Cubells, *Documentos*, p. 125, n° 26.

3. Peut-être l'influence du prince Henri de Castille, que Jacques avait expulsé de ses Etats et qui séjournait à la cour de Tunis, ne fut-elle pas étrangère à cette fâcherie.

ventes et des nominations régulières concernant les fondouks catalans d'Ifrīqiya[1].

3° *Incidences de la politique italienne, renouvellement du traité avec Pise* (1264). — Durant la même période, aucune modification notable n'est signalée dans les relations correctes et suivies qu'entretenait l'Etat ḥafṣide avec les Républiques marchandes de l'Italie. Nous ne savons si les Génois renouvelèrent leur traité à son échéance, survenue en 1260[2]. En juin 1265, un de leurs vaisseaux se trouvait dans le port de Tunis, lorsque surgit une escadre vénitienne de dix galères, commandée par Jacques Dandolo, qui fit brûler le bâtiment génois après l'avoir pillé et fait prisonnier l'équipage; le lendemain, un petit bateau de Savone, chargé de vin, fut capturé dans le même lieu par la flotte de Venise[3] : double épisode de la guerre que menait la reine de l'Adriatique contre ses rivales de Ligurie ! Les Pisans, toujours très actifs dans les ports de la Berbérie orientale[4], envoyèrent à Tunis comme ambassadeur Parent Visconti, qui signa avec Ibn Abī l-Ḥusain, le 14 šawwāl 662/9 août 1264, un nouveau traité, reproduction exacte de l'instrument de 1234 : la durée de validité de l'acte était seulement ramenée de trente à vingt ans[5]. Sous le couvert de Pise et de Gênes, d'autres cités encore de Toscane et de l'Italie du Nord faisaient un commerce prospère en Ifrīqiya, principalement avec Tunis et avec Bougie[6]

1. *Memorial histórico español*, t. I, 1851, pp. 155-7; Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 34-35; Hurtebise, *Recull de documents*, pp. 1210-11, 1224-25, 1229-30, 1239-40; Miret y Sans, *Itinerari*, pp. 300 et 341; Huici, *Colección diplomática*, p. 282; Gazulla, *Jaime I*, pp. 33-41.

2. Un document aragonais de mai 1260 les considère, d'une façon un peu vague, comme des ennemis possibles de Tunis; Gazulla, *Jaime I*, p. 34, n. 73.

3. *Annales Januenses*, IV, 89-90; Caro, *Genua*, I, 184. En 1268, il y a trace du commerce de Gênes avec Bougie, Canale, *Istoria di Genova*, II, 335.

4. Cf. des documents d'avril 1259 concernant leur église à Tunis, de mars 1261 et août 1263 sur leur commerce avec Bougie, Mas-Latrie, *Traités*, pp. 37-43.

5. Amari, *Diplomi*, pp. 295-302 (trad. italienne ancienne du traité) et 474-5; Mas-Latrie, *Traités*, pp. 43-47. Amari a bien identifié Ibn Abī l-Ḥusain, qualifié de « lo scecha grande et alto et congnosciuto secretario et faccia di domino elmira califfo Momini, et *faccitore di tucti li suoi facti* ». Il n'a, par contre, identifié qu'imparfaitement, avec des erreurs, les témoins musulmans cités au bas de l'acte, et qui semblent avoir été : Abū l-Qāsim b. 'Alī b. al-Barrā' at-Tanūḫī (ancien grand-cadi), Muḥammad b. 'Abdaljabbār (ar-Ru'ainī, professeur, m. en ḏū l-qa'da 662, d'après *Fārisiyya*, p. 333), Muḥammad b. 'Alī b. Ibrāhīm (Ibn al-Ḥabbāz, ancien grand-cadi), 'Abdarraḥmān b. 'Umar al-Qaisī, 'Abdalḥamīd b. Abī d-Dunyā (aṣ-Ṣadafī, futur grand-cadi), 'Alī b. Ibrāhīm b. Abī 'Amr (futur secrétaire de la chancellerie), Muḥammad b. Ibrāhīm al-Urbusī, Muḥammad (lire Aḥmad) b. Muḥammad b. al-Ġammāz (alors grand-cadi, « lo quale este cadi »).

6. Cf. plusieurs documents de l'année 1268, concernant des Florentins et un Lucquois, dans Ferretto, *Codice*, I, 164, 166-8, 174-5 : il s'agit surtout d'achats de laine en

4° *Al-Mustanṣir et Charles d'Anjou* (1267-70). — C'est alors que l'Italie méridionale faillit être le théâtre d'un fait nouveau : les vicissitudes de la situation politique dans le royaume de Sicile semblèrent entraîner un instant le Ḥafṣide à intervenir dans les affaires de la chrétienté. Nous ne sommes pas renseignés exactement sur ce qu'avait pu être son attitude à l'égard de Manfred, qui était parvenu à se faire élire roi en août 1258; mais il est peu probable que, cédant à ses sollicitations, il ait accepté de reprendre les versements du « tribut »[1]. Manfred venait de donner ordre à un Nicolas Pipitone, de Palerme, de se rendre en ambassade à Tunis[2], lorsqu'il fut lui-même vaincu et tué près de Bénévent en février 1266. Le nouveau maître de la Sicile, candidat favori de la papauté, était Charles Ier, comte d'Anjou et de Provence, frère du roi de France Saint Louis; mais encore fallut-il à Charles triompher de résistances intérieures tenaces et se délivrer d'un compétiteur sérieux, Conradin, neveu de Manfred et le dernier des Hohenstaufen; et c'est ici que Tunis se trouva jouer un rôle du côté des adversaires de l'Angevin. Al-Mustanṣir avait, dès 1260, accueilli à son service deux princes chrétiens, amateurs d'aventures, Henri et Frédéric de Castille, qui avaient fui la cour de leur frère le roi Alphonse X. Lors de la lutte menée par Charles contre Manfred, Frédéric passa en Italie combattre sous les ordres de ce dernier; puis, après la défaite, il revint à Tunis où se rendirent également deux autres compagnons de Manfred : Nicolas Maletta et Frédéric Lancia. Au printemps 1267, comme Conradin s'apprêtait à envahir le territoire ennemi, l'un de ses partisans, le Napolitain Conrad Capece, se fit transporter dans la capitale ḥafṣide à bord d'un navire que mirent volontiers à sa disposition les Pisans hostiles à l'Angevin[3]. Et là, manifestement soutenu par le sultan comme par la colonie pisane, il rallia à lui les anciens fidèles des Hohenstaufen

Ifrīqiya. — Noter, en outre, le trafic d'un marchand de Plaisance avec Bougie, en 1265-66, *ibid.*, I, 5 et 34.

1. Contrairement aux affirmations un peu hâtives de Hampe, *Urban IV. und Manfred* (1261-64), Heidelberg, 1905, p. 12, et Bergmann, *König Manfred von Sizilien* (1264-66), Heidelberg, 1909, pp. 5, 81.

2. Minieri-Riccio, *Alcuni fatti*, p. 55; Del Giudice, *Codice*, II, 15, III, 81-2. — Dans une lettre aux Romains, du 24 mai 1265, Manfred énumérait parmi ses possessions « les îles de la mer de Tunis », ce qui désigne sans doute surtout Pantelleria; Capasso, *Historia diplomatica regni Siciliae*. Naples, 1874, p. 277; *Mon. Germ. Hist., Constitutiones regum et imperatorum*, t. II, éd. Weiland, Hanovre, 1896, p. 560.

3. Cette hostilité était due à l'expulsion des marchands pisans du royaume de Sicile, expulsion ordonnée par Charles d'Anjou.

et organisa avec eux une expédition contre la Sicile; ils y débarquèrent, à la tête de cinq cents hommes, vers la fin août. Leur aide se montra efficace en faveur des insulaires révoltés contre l'Angevin; mais, en octobre 1268, Conradin était mis à mort, deux mois après sa défaite de Tagliacozzo; un an plus tard, Charles reprenait en main toute la Sicile : Frédéric de Castille et Frédéric Lancia s'en retournèrent à Tunis[1].

Comment s'explique la part prise dans cet épisode par al-Mustanṣir? Il serait vain de nier que sa sympathie tout entière allait à ce Conradin qui, selon les traditions de sa famille, arguait de son amitié pour les musulmans[2]; il subit aussi, à coup sûr, l'influence de son entourage défavorable à Charles; et par surcroît peut-être s'inquiétait-il des ambitions de ce monarque trop entreprenant. Enfin celui-ci lui avait sans doute réclamé de bonne heure ce « tribut » annuel décidé au temps d'Abū Zakariyā' et de Frédéric II, mais dont le paiement, depuis la mort de ces deux personnages, n'avait pas dû être continué. Le Ḥafṣide, néanmoins, sut ne pas s'engager trop avant : les secours limités qu'il fournit à la petite troupe gibeline ne compromirent pas l'établissement prochain de rapports courtois avec le vainqueur. Le 20 avril 1268, la ville de Marseille, qui appartenait à Charles, nommait un de ses citoyens, Hugues Borgonion, consul à Bougie[3]. Mais plus significatifs d'un rapprochement sont les termes d'une missive que, le 18 août 1269, l'Angevin adressait de son camp devant Lucera, où il assiégeait les musulmans révoltés, à ses plus hauts fonctionnaires de Sicile : il leur ordonnait de recevoir avec de grands égards les ambassadeurs annoncés du Ḥafṣide, « devotus noster »[4]. Ainsi, dès ce

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 158-9 (la date de « 1285 environ » est à rectifier en « 1268 »); Minieri-Riccio, *Alcuni fatti*, p. 84; *Annales Placentini Gibellini*, an. 1268 (*Mon. Germ. Hist., Scriptores*, t. XVIII, p. 525); Leonardi Aretini, *Historiarum Florentini populi libri XII* (*Rerum italic. scriptores-Storici*, t. XIX, 3e partie, p. 55-6); Winkelmann, *Acta Imperii inedita seculi XIII*, Innsbruck, 1880, p. 591; Sternfeld, *Kreuzzug*, pp. 40-41, 79-82, 110-4, 179, 354; W. Cohn, dans *Arch. stor. per la Sicilia orientale*, 1929, p. 355. — Conrad Capece périt en Sicile. Lors de sa venue à Tunis, il avait apporté à Frédéric de Castille une lettre de son frère Henri, qui, passé d'Afrique en Italie au début de 1267, venait seulement de se rallier à la cause gibeline (Sternfeld, *Kreuzzug*, p. 71-72) et incitait Frédéric à attaquer l'Angevin (Leonardi Aretini, *loc. cit.*). — Sur l'ingérence de l'Aragon dans ces affaires et la traversée vers Tunis de deux hommes d'armes de Frédéric, cf. Wieruszoneski, dans *Arch. stor. italiano*, 1938, II, p. 202.

2. La colonie musulmane de Lucera se souleva contre Charles en faveur de Conradin.

3. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 91-92. — Les fondouks de Bougie et Tunis figurent, en 1263 et 1264, parmi les sources de revenus du comte de Provence, cf. Pernoud, *Port de Marseille*, p. 323.

4. Minieri-Riccio, *Alcuni fatti*, p. 67; Sternfeld, *Kreuzzug*, pp. 180-181; Del Giudice *Codice*, III, 114-115.

moment, pas de rancune; le seul litige pendant entre les deux souverains devait être la question du « tribut ». Un document de la chancellerie napolitaine de 1268 déclarait impayées et dues les trois annuités qui couraient depuis l'avènement de Charles[1]. Sa victoire définitive sur Conradin lui donna-t-elle plus d'audace? L'année suivante, il réclama, semble-t-il, aux envoyés d'al-Mustanṣir, les arrérages calculés depuis le décès de Frédéric[2] Les négociations, entamées dans une atmosphère cordiale, échouèrent devant une pareille prétention; mais, le 22 avril 1270, Charles envoyait à son tour plusieurs messagers, dont le frère prêcheur Bérenger, traiter à Tunis[3]. A cette date cependant il y avait déjà plus d'un mois que son frère Louis, roi de France, avait quitté Paris pour la croisade qui allait bientôt se diriger sur l'Ifrīqiya.

La Croisade de Saint Louis (1270) : 1° *Comment et pourquoi elle fut dirigée contre Tunis.* — Croisé pour la deuxième fois en 1267 pour délivrer Jérusalem et sauver des attaques de Baibars ce qui restait de l'Orient latin, Saint Louis partit de sa capitale le 15 mars 1270 en vue d'accomplir son vœu. Un premier ralliement de ses vassaux et alliés s'opéra, lentement, à Aigues-Mortes[4], d'où l'on mit à la voile le 2 juillet sur des vaisseaux de Gênes nolisés. Cinq jours plus tard seulement, après un voyage pénible, on fut à l'ẽscale de Cagliari, sujette de Pise, qui accueillit assez mal les passagers de cette flotte fournie par les Génois. En ce port de Sardaigne, l'armée des croisés se grossit, comme il avait été convenu à l'avance, de contingents nouveaux, français ou étrangers, embarqués à Marseille ou ailleurs. Les plus notables participants étaient, avec le roi de France, ses trois fils Philippe, Pierre, Jean-Tristan, son frère Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, sa fille Isabelle, son gendre Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, le cardinal-légat Rodolphe d'Albano[5], les comtes de Bretagne, d'Eu, de Flandre et de Luxembourg. De nombreux chevaliers français accompagnaient leur souverain, de même que

1. Mas-Latrie, *Traités*, p. 156; le texte est à rectifier d'après le *Cartularium neapolitanum* des Archives des Bouches-du-Rhône, *apud* Blancard, *Besants*, pp. 8-9.
2. Cf. la lettre adressée de Carthage à l'abbé de Saint-Denis par Pierre de Condé, le 18 novembre 1270, *Spicilegium*, II, 561.
3. Minieri-Riccio, *Alcuni fatti*, pp. 111-113; Sternfeld, *Kreuzzug*, p. 205.
4. Le 8 juin, Saint Louis célébra la Pentecôte à Saint-Gilles.
5. Le Saint-Siège était vacant depuis la mort du pape Clément IV survenue en novembre 1268.

quelques religieux réguliers. L'ensemble des troupes pensait que l'on allait mettre le cap directement sur la Palestine ou l'Egypte lorsque, les 12 et 13 juillet, le chef de l'expédition tint un conseil sur sa propre nef, pour exposer aux principaux de ses compagnons son intention de faire route d'abord sur Tunis, et demander leur acceptation : à la suite du cardinal-légat, les grands approuvèrent. Quatre jours après, les croisés arrivaient à la hauteur de Carthage, où ils s'apprêtèrent à débarquer[1].

Il est possible que Saint Louis ait songé, dès avant de prendre la mer, à commencer ses conquêtes par l'Ifrīqiya : peut-être le rassemblement fixé à Cagliari en est-il un indice[2]. Mais pour quelle raison détournait-il ainsi — fût-ce provisoirement — la croisade vers un pays musulman peu hostile aux chrétiens[3] et si éloigné de la Terre Sainte ? La réponse est à chercher, plutôt que dans des faits précis, dans les idées qui pouvaient avoir cours en cette période du moyen âge, et plus encore dans la mentalité particulière du roi. On reconnaîtra d'abord que des relations diplomatiques avaient existé, peu auparavant, entre le Ḥafṣide et le Capétien : au début d'octobre 1269, des envoyés d'al-Mustanṣir se trouvaient à la cour de Paris. Ils y venaient probablement chercher, avec l'amitié du roi de France que l'on savait sur le point d'agir en Méditerranée, le règlement d'une difficulté consécutive à la mise à mort d'al-Lulyānī : de gros créanciers français de ce personnage, éconduits par le sultan auquel ils s'étaient adressés, avaient, disent les sources arabes, porté plainte à leur souverain, l'incitant à intervenir; les négociations, malgré les offres des ambassadeurs, qu'un premier versement appuyait peut-être, n'aplanirent pas le dif-

1. Sur la Croisade, la seule source musulmane un peu détaillée est *Berbères*, II, 359-369; sur le texte arabe du traité de paix, voir plus loin. Du côté chrétien, on dispose d'une abondante littérature, mais de valeur très inégale : au premier rang, il faut placer des pièces de chancellerie (surtout registres angevins) et la correspondance de participants à la croisade (cf. principalement d'Achery, *Spicilegium*, 1667, II, 548-571, et Delisle, *Littérature latine et histoire du moyen âge*, Paris, 1890, pp. 72-7). Les récits anciens les plus importants sont ceux de Geoffroi de Beaulieu et de Primat, ce dernier très détaillé et particulièrement favorable à Charles d'Anjou (tous deux dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XX et XXIII). On trouvera des indications sur d'autres chroniques dans Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis*, 1270, Berlin, 1896, qui demeure le meilleur travail moderne sur la question.

2. C'est à Cagliari que Charles-Quint devait rallier ses forces, en 1535, en vue de la conquête de Tunis.

3. En dépit de quelques attaques de pirates contre des bâtiments chrétiens, dont les Ifrīqiyens s'étaient peut-être rendus coupables. Ces incidents isolés, banals alors en Méditerranée, ne justifiaient en tout cas aucunement une croisade.

férend[1]. Il serait imprudent d'affirmer que cette affaire n'avait point contribué, comme sans doute l'aide accordée aux Gibelins par al-Mustanṣir, à attirer l'attention du roi de France sur ce monarque musulman ; mais de là à croire qu'elle ait été une cause déterminante de la croisade contre Tunis, il y a un pas trop large, qu'en dépit d'une apparente analogie avec les origines de l'expédition d'Alger en 1830[2] on a le droit d'hésiter à franchir. Plus conforme aux conceptions médiévales et aux vues propres de Saint-Louis est au contraire le double mobile d'utilité chrétienne qui a dû le pousser vers les rives de l'Ifrīqiya : la conviction — qui, même après l'échec retentissant de cette tentative, subsista dans bien des esprits — que l'occupation préalable de la Berbérie orientale faciliterait la lutte contre les Mamelouks d'Egypte et de Syrie ; ensuite et surtout l'espoir, à nos yeux chimérique, de la conversion au christianisme d'al-Mustanṣir. Pour comprendre une semblable illusion, que l'on songe à la foi profonde du roi, à ses efforts antérieurs pour évangéliser des princes mongols, à l'influence si forte sur sa conscience de ces convertisseurs de profession, Franciscains et Dominicains, qui opéraient alors avec zèle dans l'Etat ḥafṣide et dont plusieurs figuraient parmi les croisés. Bercés ou non par une promesse fallacieuse d'al-Mustanṣir, ils avaient dû inculquer au roi de France, dès l'année précédente, la possibilité de ce prosélytisme sensationnel[3], comme, près d'un demi-siècle plus tard, un roi d'Aragon croira encore à la conversion secrète d'un autre Ḥafṣide régnant. Ces missionnaires, dupés, ou aveuglés par leur passion de propagande religieuse, sont, selon toute probabilité, les vrais fauteurs du détournement de la croisade vers la Tunisie.

1. Sternfeld, *Kreuzzug*, p. 181, a supposé que les envoyés ḥafṣides auprès de Saint Louis, étaient ceux-là mêmes qui venaient de visiter son frères Charles : hypothèse plausible, mais qu'aucun commencement de preuve ne vient étayer. Par ailleurs, il a eu tort sans doute de croire (p. 215) à une deuxième ambassade ḥafṣide reçue par Saint Louis, à une date et en un lieu qu'il déclare lui-même ne pouvoir préciser : cette mission, indiquée par I. Ḫaldūn avec des détails fort suspects, doit se confondre avec celle que Geoffroi de Beaulieu situe en octobre 1269.

2. Affaire des créances Bacri sur le gouvernement français.

3. Le roi avait, paraît-il, manifesté son espoir en ce sens à l'occasion de la visite des envoyés ḥafṣides à Paris. Le 9 octobre 1269, il les avait fait assister, à Saint-Denis, au baptême d'un Juif. On doutera, par contre, que des messagers officiels d'al-Mustanṣir aient entretenu le roi, de la part de leur maître, d'un semblable projet de conversion ; il est plus naturel de croire au rôle des religieux chrétiens, dont la prédication s'exerçait activement en Ifrīqiya. On ne saurait, de toute façon, admettre qu'al-Mustanṣir eût jamais songé personnellement au baptême, ainsi que l'insinue Sternfeld, *Kreuzzug*, p. 226.

On absoudra donc le roi de Sicile — suivant en cela l'historien Sternfeld — de l'accusation que quelques chroniqueurs anciens et des auteurs modernes[1] ont fait peser sur lui d'avoir poussé son frère, par intérêt personnel, à l'aventure d'Ifrīqiya. Ses vues politiques étaient tournées depuis longtemps contre l'empire byzantin : il avait préparé par des voies diplomatiques et matrimoniales son expansion au delà de l'Adriatique, et maintenant qu'il était enfin délivré de la guerre intérieure, il songeait à porter les armes dans les Balkans. Sans enthousiasme, il se sentait moralement contraint de participer à la croisade de son aîné[2], dirigée en principe contre un monarque, le sultan Baibars, avec lequel il était en termes excellents. Mais il n'aspirait pas davantage à une intervention en Afrique du Nord : rien n'indique qu'il ait jamais nourri de ce côté les mêmes ambitions territoriales que ses prédécesseurs normands ; quant à son désaccord avec al-Mustanṣir sur les arrérages du « tribut », c'est à un règlement pacifique qu'il comptait aboutir pour l'encaissement de ces sommes dont il avait — nous le savons — besoin. Ainsi s'explique son attitude, lorsqu'il eut appris que la croisade allait sur Tunis : ne pouvant paraître se désintéresser de la lutte contre les Infidèles, et tenant d'autre part à ne pas laisser l'armée chrétienne s'emparer sans lui de l'Ifrīqiya, force lui fut de promettre le concours qu'on lui demandait, en même temps qu'il priait par lettre les chefs croisés d'attendre sa venue avant toute action d'envergure : pour traiter plus encore que pour combattre, il valait mieux pour lui être là.

2° *Les Croisés à Carthage, mort de Saint Louis* (18 *juillet*-25 *août*). — Le débarquement des chrétiens s'était opéré à Carthage, le 18 juillet, lendemain du jour de leur arrivée. Aucune résistance ne leur avait été offerte, soit par suite de la surprise, soit, comme le rapporte Ibn Ḫaldūn, parce que les musulmans aimèrent mieux laisser l'ennemi aborder non loin de leur capitale garnie de troupes que de l'inciter par une opposition immédiate à assaillir une autre localité mal défendue[3]. Dans les jours suivants, les croisés délo-

1. Encore récemment Digard, *Philippe le Bel et le Saint-Siège de* 1285 *à* 1304, Paris, 1936, t. I, p. xxxv. Voir une opinion plus nuancée dans Grousset, *Histoire des Croisades*, t. III, Paris, 1936, p. 652-3, avec références.

2. Il avait ordonné des préparatifs en ce sens dès juillet et novembre 1269; Del Giudice, *Codice*, III, 104 et 150. Je n'ai pu consulter Ruocco, *I preparativi guerreschi di Carlo I d'Angiò e l'ottava Crociata*, Naples, 1935.

3. Le même auteur affirme que les troupes ḥafṣides se seraient opposées, le cas échéant à un débarquement des chrétiens sur la rive méridionale du lac de Tunis, près de Radès, jugée probablement trop proche de la capitale et de sa partie la moins bien défendue, et qui commandait au surplus la route du littoral ifrīqiyen.

gèrent quelques « Sarrasins » des ruines, encore debout, de Carthage et de sa « Mu'allaqa »; et ils venaient juste de s'y installer eux-mêmes, lorsque leur parvint, le 24, le message de Charles les invitant à différer leur offensive jusqu'à son arrivée[1]. Le roi Louis acquiesça d'autant plus volontiers à cette demande qu'il sentait le besoin de renforts pour une attaque menée plus à fond, et qu'il n'avait sans doute pas encore perdu l'espoir d'obtenir, en temporisant, la conversion d'Al-Mustanṣir : ce désir de prosélytisme était si bien connu de tous, jusques et y compris ses adversaires, que plusieurs guerriers musulmans en profitèrent pour feindre de vouloir le baptême et frapper traîtreusement les chrétiens. Ceux-ci s'employèrent à retrancher leur camp, qu'ils entourèrent d'un fossé. Sur l'ordre formel de leur chef, qu'ils n'acceptèrent pas sans murmure, ils durent réfréner leur ardeur à combattre et se limiter presque uniquement, en attendant Charles, à la défensive et à quelques escarmouches sans grande portée. Mais le roi de Sicile, dont un nouveau messager[2] annonçait pourtant l'embarquement comme très proche, tardait à venir; et, dès les premiers jours d'août, une épidémie de dysenterie bacillaire[3], favorisée par la chaleur, l'entassement et le régime alimentaire[4], commença à faire des victimes parmi les grands comme chez les simples combattants : le plus jeune fils du roi, Jean-Tristan, comte de Nevers, succomba le 3, le légat le 7. Le roi lui-même était atteint déjà par la maladie; son frère Charles n'arrivait pas; l'armée se plaignait de rester passive devant les attaques incessantes des musulmans. Pour la satisfaire, plusieurs sorties furent faites du 17 au 22; mais elles ne dépassèrent pas les abords du camp ennemi, distant de quelques kilomètres. L'épidémie s'aggravait, fauchant de nombreuses vies; et Saint Louis rendit l'âme, dans l'après-midi du 25, au moment où abordait enfin la nef du roi de Sicile[5] : double événement qui devait donner à la croisade un tour nouveau.

1. Le message fut apporté par un grand-prieur du Temple, Amauri de La Roche, qui demeura ensuite avec les croisés.
2. Olivier de Termes, arrivé le 29 juillet.
3. Dr Ch. Nicolle, dans *Archives de l'Institut Pasteur de Tunis*, t. XIX, février 1930, p. 67, n. 1.
4. Les croisés avaient trouvé à Carthage des silos d'orge; mais bientôt ils manquèrent de vivres et ils se nourrirent alors, assez mal, de viandes provenant de quelques razzias ou qui leur étaient envoyées de Sicile.
5. Le 24 août, Charles était encore à Trapani, d'après une pièce d'archives (Minieri-Riccio, *Itinerario*, p. 4), ce qui fait planer quelque doute sur son arrivée à Carthage

3° *Résistance des Ifrīqiyens.* — L'immobilité de ses adversaires avait donné le temps à al-Mustanṣir d'organiser sa défense et d'appeler à la rescousse de nombreux contingents de la milice et des tribus : il en vint du Constantinois, amenés par le gouverneur de Bougie, et du Maghreb central sous les ordres d'Abū Zayyān Muḥammad b. ʿAbdalqawī, émir des B. Tujīn[1]. En sus, la proclamation de la « guerre sainte » contre l'envahisseur enflamma une partie de la population sédentaire et des hommes de religion[2]; le Sahel et la région de Kairouan participèrent à cette levée d'enthousiastes, parmi lesquels figurèrent deux cheikhs bien connus : Abū ʿAlī Sālim al-Ḳadīdī et Abū ʿAlī ʿAmmār al-Maʿrūfī; le second d'entre eux, « Sīdī ʿAmmār » devait mourir de la dysenterie, peu après le départ des croisés, au village de l'Ariana, où son tombeau devint promptement l'objet d'une vénération publique qui n'a pas décru jusqu'à nos jours[3]. C'est probablement non loin de là, un peu à l'est, dans les parages de l'actuelle Aouina, à mi-chemin entre Tunis et Carthage, qu'était dressé le camp musulman. Le commandement suprême des troupes régulières fut dévolu à l'Almohade Yaḥyā b. Ṣāliḥ al-Hintātī. Aux côtés du sultan, dans sa tente, se tenaient d'ordinaire les plus hauts personnages de son gouvernement, et, avec eux, Frédéric de Castille et Frédéric Lancia, qui pouvaient donner d'utiles conseils de tactique au détriment de leurs propres coreligionnaires, et se retrouvaient ainsi, à un an d'intervalle, devant leur adversaire Charles d'Anjou.

4° *Fin de la Croisade : Charles d'Anjou, traité, rembarquement des chrétiens (septembre-novembre).* — Charles était désormais le maître de la Croisade, le véritable arbitre de la situation; il en imposait

dès le 25; cette dernière date, fournie par les sources contemporaines, paraît cependant, en l'état actuel de nos connaissances, devoir être maintenue. — Les ossements du roi Louis, qui devait être canonisé dès 1297, furent emportés par ses compagnons d'armes et inhumés en France à l'abbaye de Saint-Denis. Ses viscères, déposés dans l'église de Monreale, près de Palerme, furent ramenés en partie, après l'occupation française de la Tunisie, à Carthage, où ils reposent dans un reliquaire de bronze doré, au-dessus de l'autel de la cathédrale Saint-Louis.

1. *Berbères*, II, 366, IV, 10. L'intervention de troupes marocaines est très peu probable, contrairement à l'affirmation de Dieulafoy, *Le Maroc et les Croisades, Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1918, pp. 29-30.

2. Dans un appel lancé à la population de l'Ifrīqiya, al-Mustanṣir avait évoqué le verset coranique IX, 41, qui incite les Croyants à la guerre sainte; Ubbī, *Ikmāl*, V, 264.

3. *Maʿālim*, IV, 25-26. — Par contre, il est question ailleurs d'un cheikh tunisois qui, affirmant obéir à un ordre divin, se retira dans le Djérid pendant le séjour des croisés à Carthage, et ne revint qu'une fois le danger passé, *Manāqib Sīdī Abī l-Ḥasan*, p. 171.

à son neveu, le nouveau roi de France, Philippe III, qui était du reste pour le moment cloué sur sa couche par la maladie. Son premier soin fut de remonter le moral de l'armée chrétienne et d'effrayer le sultan par une action vivement menée : le 4 septembre, il faisait passer de petits bâtiments dans le lac de Tunis, afin de conjuguer deux attaques, par terre et par eau[1]; en vue d'empêcher cette opération, les ennemis l'assaillirent; il les refoula vigoureusement et ils subirent de lourdes pertes; inquiets, ils creusèrent aussitôt après à la hâte un fossé autour de leur camp. Mais Charles ne semble pas avoir souhaité pousser ce succès militaire au delà; il tenta seulement de l'exploiter sur le terrain diplomatique, en amorçant sous main des tractations avec al-Mustanṣir. Celui-ci aurait sans doute cédé assez vite aux exigences de l'Angevin, qui devaient être exclusivement d'ordre pécuniaire, s'il n'eût craint l'opinion de son entourage et de ses sujets. Les choses traînèrent en longueur jusqu'à un nouvel engagement qui, provoqué par les musulmans, le 2 octobre, tourna encore à leur désavantage : leur camp fut pris et pillé. Les esprits furent désormais prêts, de part et d'autre, à une négociation. Du côté ḥafṣide, une double expérience malheureuse démontrait l'impossibilité de tenir tête à un assaut en règle de la part des chrétiens; l'épidémie sévissait à présent aussi dans les rangs des Ifrīqiyens; et, à l'approche de la saison hivernale, les contingents nomades menaçaient de s'en retourner, selon leur habitude, vers les pâturages du Sud. Le sultan craignait d'avoir à évacuer sa capitale pour se retirer à Constantine ou à Kairouan. Chez les croisés, dont un grand nombre n'avaient jamais approuvé en eux-mêmes l'expédition de Tunisie, l'ardeur à la lutte, un instant ranimée au début de septembre, s'était de nouveau affaiblie : ni Philippe, maintenant rétabli, ni Charles ne tenaient à une conquête territoriale en Berbérie; la plupart des autres participants désiraient reprendre la mer avant que l'automne ne fût avancé, soit pour cingler vers la Terre-Sainte, soit pour rentrer dans leurs pays respectifs.

C'est dans ces conditions qu'après quelques semaines de pourparlers les rois chrétiens tombèrent d'accord, le 30 octobre, avec une délégation musulmane conduite par Muḥammad b. ʿAbdalqawī,

1. Prirent part à cette affaire des croisés frisons, nouvellement arrivés, mais qui, déçus ensuite par l'inaction de leurs compagnons d'armes, ne tardèrent pas à se rembarquer pour se diriger sur la Palestine.

sur les clauses d'un traité valable pour quinze années solaires à dater du 1er novembre suivant. Quelques jours plus tard, probablement le 5 novembre, al-Mustanṣir jurait, en présence du chancelier de Sicile, Geoffroi de Beaumont, les stipulations que voici : paix avec tous les princes et chevaliers croisés, libération des prisonniers, sécurité réciproque pour les voyageurs et commerçants, interdiction d'héberger les ennemis des cocontractants, droit pour les religieux chrétiens de construire en territoire ḥafṣide des édifices du culte et d'y officier librement. Le sultan consentait à l'ensemble des croisés une indemnité de guerre de deux cent dix mille onces d'or, payable moitié comptant, moitié en deux autres versements annuels; il réglait immédiatement au roi de Sicile l'arriéré du « tribut » pour les cinq dernières années, au taux ancien, et s'engageait à lui servir par la suite annuellement le double du montant primitif[1]. Le 10 novembre, alors que tout était conclu[2], un nouveau prince croisé survint avec ses troupes : Edouard, fils aîné et héritier présomptif du roi d'Angleterre Henri III. On avait pris la précaution de l'inclure à l'avance dans le traité. Malgré qu'il en eût, il lui fallut se rembarquer avec les autres combattants chrétiens, qui évacuèrent le sol d'Ifrīqiya du 18 au 20 novembre[3], et mirent à la voile sur Trapani. Une tempête leur fit perdre des bâtiments. Le roi Thibaut de Navarre mourut en Sicile le 5 décembre. Edouard seul passa, au printemps suivant, en Terre Sainte, où il ne put rien faire d'important. Ainsi s'acheva, au bénéfice presque exclusif de Charles d'Anjou, cette croisade,

1. S. de Sacy, *Mémoire sur le traité fait entre le roi de Tunis et Philippe le Hardi en 1270 pour l'évacuation du territoire de Tunis par l'armée des Croisés*, *Mémoires Acad. Inscr.*, t. IX, an. 1831 (donne une traduction du traité, qu'a reproduite Mas-Latrie, *Traités*, pp. 93-96); Sternfeld, *Kreuzzug*, pp. 368-372 (version allemande du traité faite sur la traduction française de S. de Sacy, et commentaire); Garrigou-Grandchamp, *Documents divers relatifs à la Croisade de Saint Louis contre Tunis* (1270), *Revue Tunisienne*, an. 1912, pp. 384-394, 447-470, et an. 1913, pp. 480-1 (texte arabe original et fac-similé du traité). — Le texte a été rédigé, de toute évidence, à la fin d'octobre : au paragraphe 11, corriger, dans la traduction française, « le mois d'octobre, *et qui* correspond », en « le mois d'octobre, *lequel* correspond », comme l'a vu Sternfeld. La date du 5 rabī' II/21 novembre pour la ratification du traité par le sultan — après le départ des croisés ! — ne peut être retenue, contrairement à l'avis de Sternfeld; la solution proposée par S. de Sacy reste la meilleure : 5 *rabī' II* représente le 5 *novembre* par une maladresse du scribe chargé de remplir le blanc qu'avait laissé pour la mention de cette date le rédacteur primitif (voir le fac-similé). Il est probable que le serment d'al-Mustanṣir, attendu depuis le 1er novembre par Geoffroi de Beaumont, n'a été prononcé que le 5, après d'ultimes hésitations.

2. Dès le 5 novembre, sans doute aussitôt après la prestation de serment par al-Mustanṣir, le départ de tous les croisés pour la Sicile était décidé, Mas-Latrie, *Traités*, pp. 156-157.

3. Sauf un certain nombre de retardataires, sans doute malades; Minieri-Riccio, *Alcuni fatti*, pp. 138, 142.

considérée classiquement comme la dernière, bien que pendant longtemps encore après cet échec la chrétienté ait organisé, au nom de la religion, des expéditions communes contre l'Islam.

5° *L'issue de la Croisade et l'Ifrīqiya.* — Al-Mustanṣir s'estimait certainement heureux d'une pareille issue. Il n'eût pu autrement épargner à sa capitale une prise d'assaut et un pillage cruel, peut-être une occupation chrétienne prolongée. Les renforts dont Baibars, par une prudente solidarité, lui annonçait l'envoi[1], étaient encore trop lointains; même présents, eussent-ils suffi à sauver Tunis? Il est vrai que, parmi ses familiers et les hauts dignitaires, le Ḥafṣide avait rencontré une assez forte opposition à cette solution peu glorieuse et discutable aux yeux des orthodoxes musulmans[2]; mais la masse de ses sujets fut satisfaite par le départ des envahisseurs, et elle lui remboursa « avec empressement » les sommes qu'il avait dû verser. D'autre part, pendant la Croisade, son sang-froid et sa modération avaient préservé des fureurs de la foule les marchands européens qui se trouvaient à Tunis, même les Génois dont la marine s'était mise cependant au service de l'ennemi[3] La reprise rapide de relations normales avec les chrétiens en fut grandement facilitée : les deux années suivantes virent se renouveler trois des accords antérieurs.

Relations particulièrement cordiales avec l'Aragon : traité de 1271, *échange ultérieur de missions.* — Moins de trois mois après le rembarquement des croisés, le 17 février 1271, un traité était conclu à Valence, avec le roi d'Aragon, par un envoyé d'al-Mus-

1. Maqrīzī, *Histoire des sultans mamlouks de l'Egypte,* tr. Quatremère, Paris, t. I, 1837, p. 83. — Un an plus tard, en 670/1271-72, al-Mustanṣir envoyait en retour un ambassadeur à Baibars.

2. Comme il paraît ressortir du fait que le traité fut négocié par un chef de tribu, tel qu'Ibn 'Abdalqawī, et non par un cheikh almohade ou l'un des plus hauts personnages de l'Etat. Nous savons d'ailleurs qu'un homme de religion, Ibn 'Ajlān, pressenti, refusa d'être parmi les témoins de l'acte, *'Unwān Dirāya,* p. 58. Le document porte trois signatures de lettrés connus : deux juristes, 'Abdalḥamīd b. Abī d-Dunyā aṣ-Ṣadafī (et non Aḥmad b. al-Ġammāz, comme l'indique Ibn Ḫaldūn), Abū l-Qāsim b. Abī Bakr al-Yamanī (= Ibn Zaitūn), et un fonctionnaire de la chancellerie, 'Alī b. Abī 'Amr at-Tamīmī (ces deux derniers noms sont bien donnés par Ibn Ḫaldūn). Ni le grand-cadi de l'époque, Ibn al-Ḫabbāz, ni les deux chefs de la chancellerie, Ibn Abī l-Ḥusain et Ibn ar-Rā'is, n'ont donc prêté leur concours à la confection de cet instrument.

3. *Annales Januenses,* apud Pertz, *Monumenta, Scriptores,* t. XVIII, p. 267; Ferretto, *Codice,* I, 292.

tanṣir. On ne sera pas surpris de la promptitude de ce rapprochement : Jacques Ier, dont l'essai personnel de croisade vers l'Orient avait piteusement tourné court en septembre 1269, avait dû voir ensuite d'un œil jaloux et méfiant se réaliser l'expédition à direction française de 1270 : le 19 septembre, alors que les chrétiens combattaient encore à Carthage, il aidait financièrement au recrutement de douze de ses propres sujets pour servir à Tunis sous Frédéric de Castille, c'est-à-dire en somme contre les croisés[1]. Le traité de 1271, le plus anciennement passé entre les Etats ḥafṣide et aragonais dont le texte nous soit parvenu, était valable pour dix années à dater de la Saint-Jean à venir. Il ne semble pas avoir nnové en matière d'établissement et de commerce des étrangers dans la Berbérie orientale; peut-être précisait-il, car il insiste longuement sur ce point, les engagements réciproques des contractants pour leur sécurité en mer et sur le littoral[2]. Comme par le passé, Jacques continua de « vendre » périodiquement à des Catalans ses fondouks et ses consulats de Tunis et de Bougie : le consul de Bougie exerçait son autorité « de Constantine jusqu'à Alger », sauf, lui était-il spécifié, à respecter les droits particuliers que son collègue de Tunis pouvait avoir déjà en ces lieux[3]. Une liaison diplomatique fréquente entre les deux Etats, accompagnée de cadeaux de l'un à l'autre souverain, entretenait l'amitié, et réglait, le cas échéant, les conflits pouvant naître d'incidents de navigation ou du commerce des Catalans en Ifrīqiya. En 1274 cependant, le roi d'Aragon interdit momentanément le trafic en pays ḥafṣide : était-ce à cause d'une infraction au traité? Ou cette mesure, prise également pour Tlemcen[4], s'explique-t-elle par la nouvelle velléité de croisade que Jacques manifesta en cette même année à l'occasion du concile œcuménique de Lyon? Toujours

1. Miret y Sans, *Itinerari*, p. 438; Gazulla, *Jaime I*, p. 47 (parle à tort d'un « empereur » Frédéric).

2. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 280-284 (traduction catalane du traité, établie à Tunis en juin 1278; plusieurs passages à rectifier d'après Alart, *Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne*, Paris, 1881, pp. 34-35); Gazulla, *Jaime I*, pp. 48-54.

3. Consuls à Tunis : Barthélemy de Porta et Philippe de Denia (juin 1272, pour deux ans), Raymond Ricart (novembre 1272; vers la même époque, un P. Sabet ou P. de Roquet?), Raymond Ricart et Philippe de Denia (mai 1275, pour quatre ans). — Consuls à Bougie : Armingol Andrés (août 1273, pour cinq ans), Bérenger de Reguers (avril 1274). Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 35 et 39-40; Miret y Sans, *Itinerari*, pp. 473 et 499; Gazulla, *Jaime I*, pp. 42-43.

4. Gazulla, *Jaime I*, pp. 66-67.

est-il que, le 17 août[1], il envoyait en ambassade à Tunis Raymond Ricart, déjà chargé d'une mission auprès du Ḥafṣide deux ans plus tôt; mais, cette fois, l'ambassadeur partit en grande pompe et avec une suite imposante : cinq « compagnons », treize écuyers, deux trompettes, un flûtiste; dans ses instructions, il recevait le droit de procéder au remplacement du titulaire du consulat, si celui-ci refusait de lui verser le reliquat de sommes dues. Des relations cordiales furent certainement renouées alors. En octobre 1274, l'infant Pierre, fils aîné de Jacques, dépêchait à Tunis, nous ignorons dans quel but, le chevalier A. de Sentleyr. Quelque trois mois avant sa mort, qui survint le 27 juillet 1276, le roi Jacques recevait encore aimablement à Valence une ambassade d'al-Mustanṣir[2].

Reprise rapide des relations commerciales avec Pise, Venise (traité de 1271) *et Gênes (traité de* 1272). — Les trois grandes Républiques marchandes d'Italie, Pise, Gênes et Venise, reprirent, elles aussi, dès le lendemain de la Croisade, leur activité commerciale en Berbérie[3]. Les Pisans, qui avaient dû quitter Bougie par crainte d'une explosion de fureur musulmane, y étaient revenus dès le printemps 1271; ils s'y trouvaient alors presque les seuls chrétiens[4]. Venise et Gênes conclurent séparément, à Tunis, par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs respectifs, Jean Dandolo et Opizon Adalardo, deux nouveaux traités, au début de juin 1271 et le 6 novembre 1272. Ces documents, le premier valable pour quarante ans, l'autre pour dix, reproduisaient les textes de 1251 et 1250 avec un très petit nombre de modifications ou d'additions : ainsi les Vénitiens, par une réciprocité bien naturelle, promettaient

1. Une levée partielle de l'interdiction avait été faite le 12 août, en faveur de deux négociants.

2. Giménez Soler, *Comercio*, n. des pp. 182-183 (où 1270 doit être corrigé en 1274) et 192; Hurtebise, *Recull de documents*, pp. 1245, 1249, 1250 (appelle, à tort, semble-t-il, Philippe Ricart, au lieu de Raymond Ricart, l'ambassadeur de 1272); Gazulla, *Jaime I*, pp. 55-57; Miret y Sans, *Itinerari*, p. 483 (Jacques possède une tente qui avait appartenu au Ḥafṣide : n'était-ce pas un cadeau?), 485-6, 506, 511, 531. — L'ambassadeur tunisien de 1276, dont le nom n'est pas donné, et qui obtint du roi Jacques une faveur pour un Juif de Valence, n'était-il pas lui-même Juif?

3. Elles avaient conclu entre elles une trêve à Crémone, le 22 août 1270, par l'entremise de Saint Louis.

4. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 47-48; Ferretto, *Codice*, I, 249. — En mars 1277, une compagnie se formait à Pise, sous les auspices des Ubaldini de Florence, pour le commerce avec Palerme et Tunis; Davidsohn, *Forschungen zur Geschichte von Florenz*, Berlin, t. III, 1901, p. 28.

leur sauvegarde aux « Sarrasins » désireux de venir sur leur territoire; ils faisaient insérer par contre, sans doute à cause d'un incident récent, cette clause qui ne sera pas maintenue dans les actes ultérieurs : « nul ne doit subir le martyre pour quelque fait que ce soit »[1]. Le traité génois précisait seulement, par rapport à son modèle antérieur, deux cas de franchise douanière en Ifrīqiya (art. 8 et 10) : la vente de navires, même à des musulmans, et celle de toute marchandise à d'autres chrétiens[2]. Cet accord avec la République ligure fut soumis, quelques mois plus tard, à une épreuve dont il paraît être sorti victorieux : en mars 1273, le roi de Sicile, entrant en guerre contre les Génois, réclamait du Ḥafṣide leur expulsion de son territoire, conformément aux stipulations du traité conclu lors de la Croisade. L'année suivante, en mai, il lui demandait de donner dans ses ports toutes facilités à un corsaire marseillais chargé d'attaquer les Génois[3]. Rien ne prouve que le sultan ait obtempéré au moins à la première de ces injonctions : la clause invoquée visait évidemment des hommes d'armes, et non de paisibles négociants. A cette même époque, et jusqu'au delà du règne d'al-Mustanṣir, le commerce de Gênes en Ifrīqiya est largement attesté comme très florissant; en 1275, ses marchands disposaient, à Tunis, d'un fondouk neuf en plus de l'ancien[4].

Rapports courtois avec Charles d'Anjou, versement régulier du « tribut ». — A l'issue de la Croisade, Charles d'Anjou avait reçu de son neveu, le roi Philippe, le tiers lui revenant de l'indemnité de guerre payée par al-Mustanṣir : soit trente-cinq mille onces d'or[5], sur les cent cinq mille dues au comptant. Les deux versements

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 203-206 (texte latin du traité). — Parmi les témoins, il paraît possible d'identifier deux hommes de religion connus : Abū l-Qāsim b. 'Alī b. al-Barrā' at-Tanūḫī et le grand-cadi Muḥammad b. 'Alī b. Ibrāhīm (= Ibn al-Ḥabbāz). — Un document de décembre 1274, Mas-Latrie, *op. cit.*, p. 206, atteste la continuité du commerce vénitien à Tunis.

2. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 122-125 (texte latin du traité). Le traité fut conclu, au nom d'al-Mustanṣir, par le caïd de la douane de Tunis, Abū l-Ḥasan Yaḥyā b. 'Abdalmalik (= Ibn al-Ḥabbabar, futur ministre) et le grand-cadi Ibn al-Ḥabbāz.

3. Minieri-Riccio, *Regno*, II, t. XXI, p. 11; du même, *Saggio*, I, 102-103; Del Giudice, *Codice*, n. de p. 116; Caro, *Genua*, p. 330, n. 5.

4. Ferretto, *Codice*, I, 315, 349, 394; II, 10, 14, 29, 42, 63, 68, 94, 116.

5. Moins le montant des dettes contractées antérieurement par Charles envers le roi de France. Aussi le roi de Sicile ne reçut-il en réalité, sur la somme versée par le Ḥafṣide comme indemnité de guerre, que dix mille onces le 12 novembre à Carthage, puis treize mille cinq cents onces le 19 décembre à Palerme. Minieri-Riccio, *Alcuni fatti*, pp. 137, 143-4; du même, *Saggio*, I, 68-70; de Boüard, *Actes et lettres*, pp. 79 et 81-82.

ultérieurs convenus pour la liquidation de cette dette furent sans doute effectués par le Ḥafṣide exactement; on a du moins la certitude qu'il s'acquitta de la partie de cette obligation dont Charles était le bénéficiaire : le 5 mai 1273, celui-ci déclarait avoir perçu, avec le montant du « tribut » annuel, une somme d'argent équivalant à dix-sept mille cinq cents onces d'or, c'est-à-dire le tiers lui revenant de l'une des deux annuités prévues : probablement la dernière, échue en novembre 1272. Le « tribut » lui aussi paraît avoir été payé régulièrement; mais c'est en vain qu'en 1272 Charles recommanda aux grands personnages de son royaume chargés d'aller le recouvrer à Tunis de le percevoir, si possible, en or : le Ḥafṣide, qui s'était libéré en monnaie d'argent de sa dette fixée en onces d'or, paya à plus forte raison dans le même métal le tribut libellé en besants d'argent[1]. Quel était le nombre de ces besants? L'acte du 5 mai 1273 dit : trente-trois mille trois cent trente-trois un tiers, ce qui est le même chiffre que dans le document napolitain de 1268. Pourtant, entre ces deux dates, le traité de 1270 avait spécifié le doublement de l'annuité[2]. S'il n'y a point d'erreur dans nos textes, on peut supposer qu'al-Mustanṣir n'a pas tenu sur ce point scrupuleusement ses promesses : moins de trois ans après la Croisade, il serait revenu d'autorité au taux ancien du tribut[3]. Quoi qu'il en fût, Charles lui garda désormais une amitié fidèle, renforcée par l'échange de plusieurs ambassades : des missions tunisiennes officielles sont signalées auprès du roi de Sicile en août 1274, en novembre 1275 — à cette date Charles ordonnait au sénéchal de Provence d'empêcher les pirates marseillais et niçois d'attaquer les sujets du roi de Tunis —, en mars 1277, deux mois avant le décès du sultan[4].

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 157-158; Minieri-Riccio, *Regno*, I, 37, 82-4; II, t. XXI, pp. 20, 28-9; du même, *Saggio*, I, 95-96 et 104-105; Del Giudice, *Codice*, III, n. de p. 115.

2. Il paraît difficile, du simple point de vue du bon sens, d'admettre que 33.333 1/3 besants représentent une somme *doublée*; on conçoit mieux que ce soit le taux initial, c'est-à-dire le tiers de 100.000 besants à verser en trois annuités.

3. L'acte de mai 1273 mentionne bien, lui aussi, le doublement comme dû; mais il enregistre que les 33.333 1/3 besants encaissés représentent le tribut de l'année en cours, « *ut dixerunt nuncii supradicti* » : cette dernière formule n'est-elle pas un aveu et une sorte d'acceptation? Sur la perception ultérieure du tribut par une ambassade sicilienne, cf. un document de mai 1276, Minieri-Riccio, *Regno*, II, t. XXV, p. 36.

4. Minieri-Riccio, *Regno*, II, t. XXVI, p. 10; du même, *Saggio*, I, 113; Sternfeld, *Kreuzzug*, p. 352; de Boüard, *Actes et lettres*, p. 270; W. Cohn, dans *Arch. stor. per la Sicilia orientale*, 1932, pp. 48-9. — Sur le fondouk et le consulat de Sicile à Tunis de 1272 à 1276, cf. Minieri-Riccio, *Regno*, I, 85, II, t. XXV, p. 19; Cerone, *Seconda spedizione*, pp. 77-8. — En novembre 1275, Charles demandait à al-Mustanṣir de reconstruire le fondouk des Marseillais à Tunis; Pernoud, *Port de Marseille*, p. 276, n. 3.

Reprise d'Alger; gouverneurs de provinces et chefs de l'administration (1253-76). — Après l'alerte de la Croisade, il en fut au dedans comme pour les relations extérieures : les sept dernières années d'al-Mustanṣir se passèrent assez calmement. Sur les confins occidentaux, le sultan se décida cependant à faire le nécessaire pour ramener sous son autorité la ville d'Alger. Une première expédition, envoyée en 669/1271, échoua; et, deux ans plus tard, une nouvelle tentative partie de Bougie et appuyée sur des forces sérieuses, n'eut pas plus de succès. Mais le souverain ḥafṣide, qui semble s'être assuré entre temps la neutralité du Tlemcénien Yaġmurāsin[1], se décida, en 673/1274-75, à frapper un grand coup : sur son ordre, une armée commandée par Abū l- Ḥasan b. Yāsīn et Abū l-'Abbās b. Abī l-A'lām, en liaison avec la flotte, bloqua Alger: la ville, prise d'assaut, fut saccagée et ses chefs emmenés captifs à Tunis.

Les deux grandes places de l'Ouest, Constantine et Bougie, étaient gouvernées, comme sous Abū Zakariyā', par de très proches parents du monarque ou des cheikhs almohades : la première, confiée, lors de la chute des B. Nu'mān, à l'Almohade Ibn Gallidāsin, passa ensuite à un ancien officier de celui-ci, également almohade, Abū Bakr b. Mūsā al-Kūmī connu sous le nom d'Ibn Wazīr[2]. L'autre, Bougie, gouvernée d'abord par un frère du sultan, l'émir Abū Ḥafṣ, lui fut ôtée en 660/1262, pour être remise à l'Hintātien Abū Hilāl 'Iyyād b. Sa'īd, qui, décédé en 673/1274-75, eut pour successeur son fils Muḥammad[3].

Dans le proche entourage du souverain, des vides avaient été creusés par la mort : le caïd Hilāl avait disparu dès 664 ou 665/1265-67. Après la Croisade, ce fut le tour du puissant Ibn Abī l-Ḥusain en 671/1272-73, et d'al-'Ūd ar-Raṭb deux ans plus tard. Ibn Abī l-Ḥusain cumulait, depuis la mort du chef de la chancellerie Aḥmad b. Ibrāhīm al-Ġassānī en 668/1269-70[4], les fonctions de secrétaire du paraphe avec celles de ministre des finances. Après lui, le premier de ces emplois revint à 'Alī b. Abī 'Amr at-Tamīmī, qui eut pour successeur, à sa mort survenue en 674/

1. Il lui dépêcha en ambassade, en 670/1271-72, le cadi Ibn Zaitūn.
2. *Berbères*, II, 384.
3. *Ibid.*, II, 376-7.
4. Cet Aḥmad al-Ġassānī avait exercé ces fonctions depuis le début du règne, sauf pendant un temps bref, durant lequel il fut remplacé par un Abū 'Alī al-Ḥasan b. Mūsā aṭ-Ṭarābulusī.

1275-76, Muḥammad b. ar-Rā'is ar-Raba'ī, déjà chargé de la rédaction des actes officiels. Le deuxième emploi, celui des finances, échut à un juriste nommé Aḥmad b. Yaḥyā al-Anṣārī.

Mort d'al-Mustanṣir (1277). — En l'an 675/1276-77, tout était en ordre en Ifrīqiya, et rien ne faisait prévoir la fin prochaine d'al-Mustanṣir. Il fut atteint par la maladie, en voyage, pendant l'automne, et se fit ramener dans sa capitale. Six mois plus tard, se sentant perdu, il s'imposa de paraître en public pour la fête des Sacrifices, le 16 mai 1277. La nuit suivante, il décédait. Le souvenir de son règne prospère de vingt-sept années était appelé à demeurer vivant dans l'esprit des générations à venir. Sans doute n'avait-il fait montre d'aucun génie, d'aucune vue originale, d'aucune qualité vraiment supérieure; une fâcheuse vanité[1] avait parfois gâté chez lui le sens aigu de la dignité, du prestige; mais il avait fait en conscience, avec courage et circonspection, son métier de roi, et consolidé l'édifice jeune encore de l'Etat ifrīqiyen.

* * *

A englober d'un seul coup d'œil le demi-siècle qui s'était écoulé depuis l'avènement d'Abū Zakariyā', on mesure sans peine le chemin parcouru : en deux règnes, celui du père et celui du fils, descendants d'un vieux compagnon du Mahdi Ibn Tūmart, toutes les étapes avaient été franchies, sans hâte excessive, vers un apogée de puissance et de grandeur. Le père avait réalisé la tâche de l'unification intérieure, de la conquête des régions voisines à l'ouest, de l'indépendance à l'égard du califat almohade de Marrakech; et son nom recevait l'hommage de plusieurs cités de l'Espagne et du Maroc; mais son allure était demeurée simple et ses prétentions limitées. Le fils veillait à son tour avec succès à la tranquillité intérieure du territoire, et, s'il renonçait prudemment à toute conquête, il compensait cette sage modération en se haussant au titre califien éminent, que devaient conserver la

1. Cette vanité assez mesquine se manifeste, par exemple, dans la façon dont il fut vexé par Ibn al-Abbār, auquel il ne pardonna pas, mais, plus encore, dans la scène qui aurait provoqué la mort du grammairien réputé Ibn 'Uṣfūr. Peu de temps après la Croisade, al-Mustanṣir se serait écrié un jour : « Que notre royauté est grande maintenant ! » A quoi Ibn 'Uṣfūr aurait répliqué : « Oui, grâce à nous et à nos pareils. » Le sultan, blessé, fit jeter l'imprudent tout habillé dans un bassin d'eau froide, où il contracta une maladie dont il ne tarda pas à mourir, *Daulatain*, p. 30/54.

plupart de ses successeurs. Attaqué par l'armée des Croisés et le roi le plus illustre de la chrétienté, il offrait une résistance honorable et, favorisé par les circonstances, il assurait, moyennant argent, le salut de sa capitale et l'intégrité de son Etat. Mais surtout, au dedans, il avait transformé l'idéal de vie modeste de la génération précédente par une poussée vers l'abondance et vers le faste, par son mécénat habile et généreux envers toutes les classes de lettrés, tandis qu'au dehors le califat ḥafṣide s'auréolait d'une renommée incomparable dans tout l'Occident musulman : les nouveaux maîtres de Marrakech eux-mêmes avaient dû reconnaître sa suprématie. Derrière cette façade brillante subsistaient toutefois, latents, plusieurs motifs d'inquiétude : la question de la succession au trône allait promptement les ranimer.

CHAPITRE II

TROUBLES ET SCISSIONS

I. *Fils et frères d'al-Mustanṣir* (1277-95).

Avènement d'al-Wāṯiq (1277). — Dans la nuit même qui suivit la mort d'al-Mustanṣir, commença, sous la direction du puissant ministre des finances Sa'īd b. Abī l-Ḥusain, la cérémonie d'intronisation du nouveau calife, Abū Zakariyā' Yaḥyā, qui prit aussitôt le titre d'al-Wāṯiq billah[1]. Al-Wāṯiq, né en 647/1249 d'al-Mustanṣir et d'une concubine chrétienne nommée Ḍarb, était âgé de vingt-sept à vingt-huit ans[2]. Le règne de ce jeune homme, qui devait être bref, débuta sous d'heureux auspices : quelques mesures généreuses, telles que la libération de prisonniers, la levée d'amendes, la suppression de péages et de droits de marché, et surtout l'abondante distribution de gratifications aux troupes gagnèrent dès l'abord au nouveau souverain la sympathie d'une grande partie du peuple. Les sentiments religieux de la masse et d'une élite pieuse ne pouvaient également qu'être flattés par les importants travaux de restauration entrepris immédiatement à la Grande-Mosquée de Tunis et en d'autres édifices similaires. Mais les bonnes dispositions dont témoignait cette attitude de la part du prince, si elles lui ralliaient d'emblée le cœur de bon nombre de ses sujets, ne pouvaient suffire à le préserver des périls de la politique de palais que sa faiblesse aggrava promptement, au lieu de les dominer. Sa situation allait être assez vite ébranlée, non point sous l'effet de la menace bédouine, qui ne paraît pas s'être fait alors fortement sentir, mais par la réaction violente à des intrigues courtisanes dont il avait été le simple jouet.

1. Ce titre est confirmé par une monnaie, Lane Poole, *British Museum*, n° 160.
2. Sur le règne d'al-Wāṯiq, cf. *Berbères*, II, 374-379; *Fārisiyya*, pp. 343-346; *Daulatain*, pp. 31-33/55-59; *Adilla*, pp. 69-76.

Intrigues d'Ibn al-Ḥabbabar; *révolte de Bougie* (1277-79). — Le principal personnage de son gouvernement, que les chroniqueurs s'accordent à présenter comme son mauvais génie, fut un haut fonctionnaire de l'administration des finances, natif de Murcie, Abū l-Ḥasan Yaḥyā b. ʿAbdalmalik al-Ḥimyarī al-Ġāfiqī, plus connu sous le nom d'Ibn al-Ḥabbabar. Au temps d'al-Mustanṣir, Ibn al-Ḥabbabar, patronné par son compatriote Abū ʿUṯmān Saʿīd b. Abī l-Ḥusain, s'était élevé rapidement jusqu'au poste considérable de directeur de la douane à Tunis : c'est à ce titre qu'il avait représenté le calife dans le traité conclu avec Gênes en 1272[1]. Sous al-Wāṯiq, son ambition visa plus haut encore : profitant de l'emprise qu'il avait su acquérir d'assez longue date sur l'esprit indécis du prince, et devenu son chancelier, il n'eut de cesse qu'il n'eût provoqué, par le système habituel des faciles dénonciations, la chute de son premier protecteur Ibn Abī l-Ḥusain, qui avait vu sans doute d'un mauvais œil l'ascension excessive de son ancien subordonné. Six mois ne s'étaient pas écoulés depuis la disparition d'al-Mustanṣir qu'Ibn Abī l-Ḥusain connut à son tour le sort des Ibn al-Abbār et des Lulyānī : il fut arrêté et emprisonné à la Kasba, où, à la suite de tortures réitérées, il finit par mourir en ḏū l-ḥijja 676/avril ou mai 1278. Le soin d'opérer la confiscation de ses biens, visibles ou cachés, fut confié à un Almohade chef de la police, ʿAbdarraḥmān b. Yāsīn b. Abī l-Aʿlām, certainement heureux de pouvoir tourmenter à son aise l'Andalou déchu.

Ibn al-Ḥabbabar, dès le lendemain de l'incarcération de son rival, devint le maître véritable de toute la haute administration : il fit remettre les finances, pour la forme, à un chrétien renégat, ancien esclave, du nom de Mudāfiʿ, duquel visiblement il n'avait rien à craindre : les affranchis n'en imposaient pas encore dans l'Etat hafside, en face de courtisans presque tous fiers de leurs attaches almohades ou andalouses. Lui-même, Ibn al-Ḥabbabar, détenait toujours officiellement à la fois la chancellerie et la douane : il est qualifié de *mušrif* dans le traité passé avec Majorque en juin 1278, et signé dans sa propre demeure. Le souverain faisant figure, vis-à-vis de lui, selon l'expression d'Ibn Qunfuḏ, « d'un interdit entre les mains de son tuteur ». Très vite, il abusa de cette prépondérance

1. Mas-Latrie, *Traités*, p. 122-3 : « Yayam Benabdelmec, dictum Bolasem, chaytum dugane Tunexis ». De Slane, *Berbères*, II, 375, a eu tort de rendre *wilāyat ad-dīu ān* par « la présidence du conseil d'Etat ».

illimitée, dont l'histoire ḥafṣide n'offre guère d'autres exemples, à l'exception, au XIVe siècle, du célèbre chambellan Ibn Tafrāgīn. On l'accuse d'avoir, dans sa position privilégiée, gagné beaucoup d'argent, mais plus encore d'en avoir dépensé sans mesure, pour satisfaire son goût du luxe et des plaisirs. Il était au reste, nous dit-on, mauvais politique, impulsif et peu ferme dans ses desseins. Ce qui devait le perdre, en fin de compte, et le calife avec lui, c'est de n'avoir pas eu égard, dans l'enivrement de sa tyrannie, à la puissance sourde, mais réelle, du clan almohade des hauts fonctionnaires qu'il eut l'imprudence de heurter de front. A Tunis, où il avait eu cependant l'habileté de s'allier par mariage à un Hintātī, ʿAbdalʿazīz b. ʿĪsā b. Dāwūd[1], il humiliait les Almohades en leur faisant faire antichambre à sa porte. Bien plus, à Bougie, il remplaça de bonne heure le directeur des finances et gouverneur de la ville, l'Almohade Muḥammad b. Abī Hilāl al-Hintātī, par son propre frère, Abū l- ʿAlāʾ Idrīs; et celui-ci, usant également de despotisme et d'orgueil, exaspéra les notables, au premier rang desquels il faut placer à coup sûr les cheikhs almohades évincés.

Le 1er ḏū l-qaʿda 677/16 mars 1279, Abū l-ʿAlāʾ tombait assassiné sous les coups de sbires dépêchés par Muḥammad b. Abī Hilāl. Ibn al-Ḥabbabar, devant un cas aussi grave, fit preuve de peu de clairvoyance et d'énergie : il se borna d'abord à envoyer à Bougie, avec mission d'enquêter sur les faits récents, le grand-cadi de Tunis Aḥmad b. al-Ġammāz, comme par hasard Andalou, et à ce titre peu enclin sans doute à favoriser le clan almohade d'où était partie la réaction. Ibn Abī Hilāl, effrayé à l'idée d'une vengeance de la part du ministre tunisois, et décidé désormais à jouer le tout pour le tout, n'hésita plus à tourner ses regards vers un nouveau souverain possible, un autre contribule, proche parent du calife régnant : Abū Isḥāq Ibrāhīm, oncle paternel d'al-Wāṯiq.

Al-Wāṯiq supplanté par Abū Isḥāq (1279). — On se rappelle comment cet Abū Isḥāq, frère d'al-Mustanṣir, s'était révolté dans les débuts du règne de celui-ci, à la tête des Dawāwida, puis s'était réfugié à la cour du Naṣride de Grenade. Quand il apprit la mort d'al-Mustanṣir, le personnage repassa la mer et, bien accueilli à Tlemcen par le sultan ʿabdalwādide Yaġmurāsin, il guetta l'occasion favo-

1. Sans doute fils d'un général disgrâcié d'al-Mustanṣir, qui avait été délivré de prison et rétabli dans son emploi à l'avènement d'al-Wāṯiq.

rable pour faire valoir à nouveau ses prétentions au trône d'Ifrīqiya[1]. Après quelque attente, l'affaire de Bougie lui permit de passer à l'action : engagé par Ibn Abī Hilāl et les notables bougiotes à venir prendre possession de leur cité, il se rendit avec empressement à leur invitation ; entré à Bougie dans les derniers jours de ḏū l-qa'da ou au début du mois suivant /15-25 avril, il y reçut le serment d'obédience des principaux habitants, parmi lesquels les Almohades, ennemis jurés d'Ibn al-Ḥabbabar. Il prit aussitôt pour ministre Ibn Abī Hilāl, et s'apprêta à conquérir sur son neveu al-Wāṯiq le reste du pays.

Le coup, brusqué, surprit visiblement le gouvernement central et ses représentants : le cadi enquêteur Ibn al-Ġammāz, émissaire d'Ibn al-Ḥabbabar, fut mis aux arrêts dans sa demeure de Bougie. De Tunis, une armée s'avança assez lentement à la rencontre de l'envahisseur, sous le commandement d'un autre oncle paternel du calife, Abū Ḥafṣ 'Umar, secondé par Abū Zaid b. Jāmi'. L'Almohade 'Abdal'azīz b. 'Īsā b. Dāwūd, parent par alliance d'Ibn al-Ḥabbabar, fut envoyé à Constantine pour y diriger la résistance ; et, de fait, il sut arrêter devant cette place les efforts infructueux d'Abū Isḥāq. Mais celui-ci vit s'ouvrir devant lui la route de Tunis, quand, à Béja, les deux chefs de l'armée gouvernementale, à la suite peut-être d'une intrigue menée contre eux par Ibn al-Ḥabbabar, eurent décidé en commun de faire leur soumission au nouveau sultan. Alors, les événements se précipitèrent : au commencement de rabī' II 678/mi-août 1279[2], al-Wāṯiq, demeuré dans sa capitale démunie de troupes, abdiqua en présence des hauts fonctionnaires, en faveur de son oncle Abū Isḥāq. Quelques jours plus tard, celui-ci entrait en maître à Tunis, reconnu par tous comme le souverain légitime de l'Ifrīqiya. Les historiens musulmans auxquels sont empruntés les éléments du récit qui précède sont demeurés muets sur le rôle qu'a pourtant joué dans cette affaire, relevant uniquement en apparence de la politique intérieure de la Berbérie orientale, une puissance étrangère chrétienne, hostile à al-Wāṯiq, favorable à Abū Isḥāq : l'Etat d'Aragon. La nature et la portée de cette intervention du dehors demandent à être précisées.

1. Son ancien partisan, l'affranchi Ẓāfir, débarqué à Bougie à l'annonce du décès d'al-Mustanṣir, y fut assassiné sur l'ordre d'Ibn al-Ḥabbabar. Ses fils se rallièrent à Abū Isḥāq, *Berbères*, II, 342.
2. En rabī' I d'après Ibn Ḫaldūn.

Bonnes relations d'al-Wāṯiq avec l'Italie et Majorque (traité de 1278). — Sous al-Wāṯiq, les relations de l'Ifrīqiya avec la plupart des Etats chrétiens de la Méditerranée occidentale paraissent avoir continué, comme sous la fin du règne d'al-Mustanṣir, paisibles et régulières, sans notable incident. Toute une série d'actes qui nous sont parvenus attestent par exemple l'activité persistante du trafic commercial entre Gênes et Tunis-Bougie[1]. Avec le roi Charles d'Anjou, qui séjournait alors près de Capoue, à la Tour Saint-Elme, un échange courtois de missions eut lieu, comme les années précédentes, en avril 1278 : les envoyés napolitains à la cour de Tunis, chargés de percevoir le « tribut » annuel, partirent sur le navire qui ramenait en Berbérie les messagers « sarrasins ». Les Siciliens étaient alors heureux de se procurer de la laine en Ifrīqiya et d'y exporter leurs grains[2].

Deux mois plus tard, à Tunis, le 13 juin, fut conclu pour cinq ans, par et chez Ibn al-Ḥabbabar, un traité de paix avec l'ambassadeur[3] du roi de Majorque Jacques Ier, qui possédait, outre les Baléares, le Roussillon, la Cerdagne et Montpellier. La signature de ce traité, qui se présente lui-même comme la simple confirmation de celui de 1271 passé entre Tunis et l'Aragon, paraît avoir été un succès diplomatique pour le Majorquin : d'une part il était reconnu comme le successeur légitime, dans ses Etats, de son père le roi d'Aragon; et d'autre part il assurait à ses sujets une fructueuse liberté de commerce en Ifrīqiya, alors que son propre frère Pierre III d'Aragon lui disputait encore son royaume, et que Barcelonais et Valenciens, soumis à Pierre, ne pouvaient aller trafiquer sur le territoire ḥafṣide[4].

Le roi Pierre d'Aragon soutient Abū Isḥāq contre al-Wāṯiq (1278-79). — Al-Wāṯiq et Pierre en effet étaient ouvertement en désaccord : les raisons immédiates de cette hostilité, qui venait contredire le proche passé et détonne en face de l'attitude ordinairement pacifique du Tunisien, ne nous sont pas clairement connues; mais il n'est pas impossible d'en expliquer la durée et l'acharnement par la ligne de conduite générale du souverain d'Aragon, et par la

1. Ferretto, *Codice*, I, 246-7, 254.
2. Del Giudice, *Codice*, III, 116-7; Minieri-Riccio, *Regno*, II, 3e série, t. I, pp. 2, 231; t. II, p. 357; du même, *Saggio*, I, 155; De Boüard, *Documents en français*, I, 83, n. 3.
3. Bernard « de Ulmis », sans doute « Olms » (des Ormeaux).
4. Mas-Latrie, *Traités*, p. 187-8 (texte latin du traité).

situation dynastique des Ḥafṣides mêmes. Pierre III (1276-85) n'était monté sur le trône que quelque dix mois avant al-Wāṯiq. L'avènement de ce prince, gendre de feu Manfred de Hohenstaufen, devait marquer un tournant dans la politique extérieure de l'Aragon : à l'œuvre proprement espagnole de son père Jacques le Conquérant allaient succéder les visées méditerranéennes plus larges, et tout d'abord les entreprises italiennes contre la maison d'Anjou. On sait aujourd'hui de mieux en mieux avec quelle patience, quelle habile et tenace continuité de vue, Pierre a lentement préparé sur le terrain diplomatique, dès les premières années de son règne, son intervention armée dans les affaires de Sicile. Entouré de réfugiés siciliens notables, et en bons termes avec les Gibelins de l'Italie septentrionale, il réussit, avant de tenter l'aventure, à tisser autour de son adversaire futur un utile réseau d'alliances, qui comprenait la Castille et Grenade — lui ôtant ainsi toute crainte de complications en Espagne — et qui s'étendait par ailleurs vers l'Orient jusqu'à l'Egypte et Byzance[1]. Nécessairement moins importante à ses yeux était l'amitié des sultans de Tlemcen et de Fès, peu à même de lui nuire ou de le servir : il essaya cependant, avec un succès inégal, de la maintenir[2].

Comment situer, dans cet ensemble, sa position inamicale vis-à-vis du maître de l'Ifrīqiya, le souverain musulman géographiquement le plus proche de Charles d'Anjou ? On admettrait difficilement qu'al-Wāṯiq fût le responsable volontaire de cette inimitié : aucun grief précis n'était formulé contre lui; nous le voyons au contraire s'employer, au printemps 1278, à un rapprochement délicat avec l'Aragon : par l'intermédiaire d'un Pisan, il fait demander à Pierre s'il peut, sans risque, lui adresser des messagers. La réponse de Pierre au Pisan, datée du 5 mai, est affirmative, mais rédigée en des termes froids et peu engageants; il est manifeste, étant donné la suite des événements, que cette tentative d'accord de la part du Ḥafṣide n'aboutit pas. Le 21 octobre 1279, Pierre se faisait un plaisir d'annoncer par écrit aux Barcelonais qu'il avait abattu son « ennemi » le roi de Tunis et l'avait remplacé par un « plus digne », qu'il levait en conséquence sa prohibition de trafic avec la Berbérie

1. L'alliance avec Byzance serait postérieure d'après Lopez, *Genova marinara*, ch. III, dont la thèse a été admise par Soldevila, t I, 265. — Pierre pensait, en outre, neutraliser la France par l'Angleterre. Enfin le Saint-Siège lui fut favorable jusqu'à la mort du pape Nicolas III, en 1280.

2. Wieruszowski, *Conjuraciones*, p. 37.

orientale, et invitait les négociants à profiter largement des possibilités de commerce qui s'ouvraient à eux de nouveau dans ce territoire d'outre-mer[1]. Ce document officiel, en même temps qu'il confirme pour l'essentiel les allégations du chroniqueur catalan Muntaner sur l'aide directe apportée par l'Aragon à Abū Isḥāq prétendant au trône d'Ifrīqiya[2], nous permet sans doute de comprendre la persistance de l'hostilité de Pierre envers al-Wāṯiq : quelle qu'ait été la cause première du malentendu — acte de piraterie ? question de tribut ? amitié affichée de l'Ifrīqiya envers la Sicile ? — il ne s'est aggravé et prolongé, par la mauvaise volonté évidente de Pierre, que parce que celui-ci avait déjà partie liée avec Abū Isḥāq. « Expectantes expectavimus », écrit le roi d'Aragon dans la lettre précitée : il avait « attendu » l'heure propice pour attaquer de front son adversaire, mais en une attente active, qui préparait l'assaut décisif ; il est clair que, dans son esprit, le renversement d'al-Wāṯiq et l'avènement à Tunis d'un prince militairement patronné par lui, devaient aboutir à lui inféoder l'Etat ḥafṣide, voisin de la Sicile, et base d'opérations possibles contre Charles d'Anjou.

Placés dans cette perspective un peu vaste, mais que l'on croit correspondre à la réalité contemporaine de Pierre III, l'accord Tunis-Majorque de juin 1278 et l'intervention aragonaise de l'année suivante dans la querelle dynastique des Ḥafṣides apparaissent comme liés entre eux et acquièrent un relief nouveau : en 1278, attitude défensive commune et concertée, contre l'Aragon, des Baléares et de l'Ifrīqiya ; en 1279, paix signée entre l'Aragon et le royaume de Majorque (en janvier), puis offensive de l'Aragon en Ifrīqiya, pour prendre pied en face des Etats de Charles. Pierre III envoya, paraît-il, dix galères aux ordres d'un Sicilien, l'amiral Conrad Lancia, pour soutenir par mer l'attaque qu'allait mener Abū Isḥāq. A en croire le récit de Muntaner, confus et parfois suspect dans les détails, Lancia serait entré à Tunis aux côtés d'Abū Isḥāq, il aurait arboré la bannière d'Aragon au haut des murs de la cité, et ne se serait retiré qu'après avoir obtenu du nouvel émir la reconnaissance d'une sorte de vassalité. Mais nous ne tarderons pas à constater que, si Pierre avait spéculé sur l'aide accordée au Ḥafṣide rebelle pour se subordonner à lui-même étroitement l'Ifrīqiya, il fut promptement détrompé.

1. Wieruszowski, *Conjuraciones*, pp. 36 et 55-6.
2. Muntaner, ch. 31. Cf. aussi, sur cette aide de l'Aragon à « Mirabusat » (amīr Abū Isḥāq), Cubells, *Documentos*, p. 226.

Portrait d'Abū Isḥāq; exécution d'al-Wāṯiq et d'Ibn al-Ḥabbabar (1279-80). — Si l'on tient pour exact le portrait qu'a tracé de lui, au siècle suivant, le polygraphe grenadin Ibn al-Ḫaṭīb[1], Abū Isḥāq Ibrāhīm était brun de peau, d'un visage agréable, d'une taille moyenne et d'une forte corpulence. Né en 631/1233-34 d'une concubine du nom de Ruwaidā, il était d'âge mûr, quarante-six ans environ, à son avènement; il avait déjà les cheveux blancs. Il était rude et brave. Il avait donné des preuves de son courage en luttant en Espagne contre les chrétiens; mais il délaissait volontiers les affaires publiques pour s'adonner à quelque plaisir[2]; il se montrait souvent, dans ses entreprises, trop passionné d'abord, ensuite d'une insuffisante ténacité. Tel était l'homme, somme toute brutal et de faible envergure qui, après avoir réussi avec l'appui des Infidèles la première révolution de la dynastie, allait occuper le trône ḥafṣide pour un petit nombre d'années, mais dont la lignée seule devait, par la suite, fournir les princes qui ont régné sur la Berbérie orientale de 1318 à 1574[3].

A Tunis, un des premiers soins d'Abū Isḥāq, après avoir délivré de prison ses propres fils, au nombre de cinq, internés sous le règne d'al-Mustanṣir, fut naturellement de se défaire de son rival abattu et du ministre de celui-ci. Al-Wāṯiq, surnommé al-Maḫlūʿ (le Destitué) depuis son abdication forcée, fut bientôt arrêté dans la maison du quartier des Libraires où il s'était retiré, et enfermé dans la Kasba; sous le prétexte, imaginaire ou véridique, d'un complot qu'il aurait ourdi avec le caïd de la milice chrétienne, il finit par être mis à mort, avec ses trois fils, al-Faḍl, aṭ-Ṭāhir, aṭ-Ṭayyib, en ṣafar 679/juin 1280. Quant à Ibn al-Ḥabbabar, son sort avait été réglé encore plus tôt : emprisonné, mis à la torture, dépouillé de ses biens, il avait expiré un mois après la chute de son maître; des récits de sa mort se plaisent à souligner que son sang était allé rejoindre celui de sa victime, Ibn al-Ḥusain, sur la paroi du même cachot où, l'un après l'autre, ils furent suppliciés.

Abū Isḥāq « émir »; son entourage gouvernemental. — Abū Isḥāq, ne voulant sans doute point paraître hériter de son frère al-Mus-

1. I. Ḫaṭīb, *Iḥāṭa*, I, 173.
2. Voire à la boisson, à en croire Abū l-Fidā', *Taʾrīḫ*, III, 188, qui souligne aussi la rupture par Abū Isḥāq avec des usages « ḥafṣides ».
3. Sur le règne d'Abū Isḥāq, cf. *Berbères*, II, 379-394; *Fārisiyya*, pp. 347-355; *Daulatain*, pp. 33-36/59-65; *Adilla*, pp. 77-82.

tanşir ou de son neveu, tous deux califes, mais de son père Abū Zakariyā', simple « émir », ne prit pas lui-même le titre de calife : « commandeur des croyants », ni nul surnom d'allure califienne; comme Abū Zakariyā', il se borna à se dire « émir », se parant seulement du qualificatif supplémentaire de *mujāhid*, « combattant de la guerre sainte », que justifiaient ses exploits d'Espagne, mais qui devait devenir banal chez ses successeurs[1]. Peut-être aussi, vu les conditions de son avènement au pouvoir, avait-il conscience d'une diminution de prestige, lui imposant plus de modestie que n'avait eu à en faire montre son illustre frère et prédécesseur.

Dans la répartition des plus hautes charges publiques à laquelle il fallut procéder, Almohades et Andalous eurent chacun leur part. Peut-être Abū Isḥāq, revenu lui-même d'Espagne, nourrissait-il un faible pour certains Andalous : il y paraît à quelques-unes de ces nominations; mais il sut du moins conserver à l'élément almohade des postes de choix. Ibn Abī Hilāl al-Hintātī, qui l'avait appelé à la conquête du royaume, devint officiellement, comme « cheikh des Almohades », son second dans l'Etat (*šaiḫ daulalihi*). D'autres anciens adversaires d'Ibn al-Ḥabbabar bénéficièrent sans tarder des plus grandes faveurs : Abū l-Qāsim Aḥmad b. aš-Šaiḫ, originaire de Denia, ancien secrétaire d'Ibn Abī l-Ḥusain, fut nommé intendant du Palais et chambellan. La charge des finances fut remise à un autre Andalou d'origine, Abū Bakr b. Ḥasan b. Ḫaldūn, bisaïeul du grand écrivain. A côté des ministres, autour du monarque, gravitaient en outre ses fils, parmi lesquels Abū Fāris 'Abdal'azīz et Abū Zakariyā' Yaḥyā se mêlaient activement à la politique et aux intrigues de la cour. L'aîné, Abū Fāris, fut de bonne heure l'héritier désigné du trône; Abū Zakariyā' passe pour avoir su l'emporter habilement, à maintes reprises, sur l'esprit de son père, aussi brusque qu'irrésolu.

Exécutions de hauts personnages; gouvernement des provinces (1279-81). — Pas plus sous Abū Isḥāq que sous ses prédécesseurs, le système des délations, ouvertes ou cachées, ne cessa de sévir dans le monde du palais et de faire peser de lourdes menaces sur tel ou tel des personnages les plus en vue. Quatre des notabilités les plus

1. Sur ses monnaies il se qualifie d'*al-mujāhid fī sabīl Allah al-amīr al-ajall*, Lavoix, n° 947; Nutzel, n° 860.

marquantes en furent successivement les victimes dans le laps de temps relativement bref de trois années : le cheikh Muḥammad b. Abī Hilāl qui avait pourtant rendu à l'émir le service insigne que l'on a dit (mais ce n'était pas la première fois, dans l'histoire musulmane, que l'on récompensait par une mise à mort celui qui avait le mieux contribué à faire accéder au pouvoir la dynastie ou le souverain régnant), ʿAbdarraḥmān b. Abī l-Aʿlām, qui avait excité jadis al-Mustanṣir contre les fils d'Abū Isḥāq, et avait ensuite secondé Ibn al-Ḥabbabar dans le supplice infligé à Ibn al-Ḥusain, - Aḥmad b. Abī Bakr b. Sayyid an-Nās, compagnon et ami intime du prince héritier Abū Fāris, — enfin le secrétaire ʿAbdalwahhāb b. Qāʾid al-Kalāʿī, qui avait dénoncé Ibn Sayyid an-Nās, et qui eut à subir à son tour, par la vengeance d'Abū Fāris, l'incarcération et la mort.

A la suite de l'exécution d'Ibn Sayyid an-Nās, Abū Isḥāq, désireux d'apaiser la douleur et le ressentiment de son fils Abū Fāris, l'envoya gouverner Bougie : c'était faire confiance au jeune prince que de remettre entre ses mains la ville et la province les plus considérables de l'Etat, après Tunis et sa région[1]. Abū Fāris, qui, de loin, ne devait pas oublier de provoquer le châtiment du délateur de son ami mort, emmena dans sa nouvelle résidence, comme chambellan, Muḥammad b. Ḫaldūn, fils du ministre des finances et grand-père de l'historien. A la tête des autres grands centres de son royaume, Abū Isḥāq ne paraît avoir mis aucun de ses proches parents[2] : à Constantine, par exemple, d'où il élimina son adversaire ʿAbdalʿazīz b. ʿĪsā al-Hintātī, il rendit toute son autorité à l'ancien gouverneur Ibn al-Wazīr, autre Almohade qui avait déjà servi sous les deux précédents Ḥafṣides, et qui devait bientôt se sentir assez fort pour tenter une grave rébellion. Dans le Sud, il inaugura la fortune de la grande famille arabe des B. Muznī, de Biskra, en confiant à deux de ses membres, les deux frères Faḍl b. ʿAlī et ʿAbdalwāḥid, chacun des deux gouvernements du Zāb et du Djérid[3] : cette nomination récompensait une fidélité à toute épreuve qui s'était manifestée au cours du soulèvement de l'émir sous al-Mustanṣir, puis pendant toute la durée de son exil.

1. Dans I. Ḫaṭīb, *Iḥāṭa*, *loc. cit.*, cette mesure apparaît plutôt, au contraire, comme ayant eu pour but d'éloigner le jeune prince de la capitale, à la suite d'un complot qui aurait été ourdi en sa faveur.
2. Contrairement à ce qu'affirme Abū l-Fidāʾ, *loc. cit.*
3. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 126 suiv.

Révolte d'Ibn al-Wazīr à Constantine; descente de Pierre d'Aragon à Collo (1282). — Abū Isḥāq n'était au pouvoir que depuis deux ans et demi, lorsqu'éclata à Constantine la révolte d'Ibn al-Wazīr, conjuguée avec une nouvelle intervention de l'Aragon. Depuis un certain temps déjà, Ibn al-Wazīr avait affiché dans sa ville des allures de potentat, qui avaient indisposé contre lui une partie de la population : les mécontents auraient même fait tenir à l'émir de Tunis, dès le 27 ramaḍān 679/21 janvier 1281, une dénonciation écrite et signée contre leur gouverneur, accusé d'irréligion, d'exactions et d'insoumission aux ordres du souverain. Abū Isḥāq, rassuré peut-être par les feintes déclarations d'obéissance de l'intéressé, mais plutôt désireux de ne pas voir troubler sa quiétude, ferma les yeux : il devait les rouvrir devant l'évidence et la gravité de la rébellion, environ quinze mois plus tard.

Entre temps, Ibn al-Wazīr, qui avait pu constater, dans l'été de 1279, l'intérêt porté par le roi d'Aragon aux affaires de la Berbérie orientale, et qui était au courant sans doute des préparatifs guerriers que ce monarque affectait maintenant de diriger contre « les Sarrasins », avait sollicité son aide, et obtenu de lui la promesse d'un concours militaire actif. Pierre savait en effet qu'il n'avait pas à compter sur l'alliance d'Abū Isḥāq : de bonne heure, il lui avait fallu cesser de voir dans le Tunisien le subordonné, le serviteur aveugle de sa politique, qu'il s'était flatté de trouver en lui; dès le mois d'août 1280, un an après l'accession du Ḥafṣide au pouvoir, il avait dû chercher à négocier avec lui un accord sur une base d'égalité, prenant l'initiative d'une ambassade qui, probablement, n'aboutit pas[1]. La proposition d'Ibn al-Wazīr, qui avait attiré déjà à son service bon nombre de miliciens chrétiens et donnait d'ailleurs à entendre à son allié d'Europe qu'il ne répugnerait pas à une conversion, venait donc à son heure, offrant à l'Aragonais une occasion nouvelle de prendre pied directement en Ifrīqiya.

Tandis que Charles d'Anjou, insoucieux de la menace aragonaise, poursuivait des visées ambitieuses contre Byzance, brusquement, le lundi de Pâques 30 mars 1282, à Palerme, les Vêpres siciliennes faisaient couler le sang des Français, et marquaient le commencement du massacre qui mit un terme définitif à la domination angevine sur la Sicile. Dix ou douze jours plus tard, à Constantine, Ibn al-Wazīr levait le masque et se proclamait indépendant. Le pre-

1. Mas-Latrie, *Supplément*, p. 42; Wieruzsowski, *Conjuraciones*, p. 36.

mier de ces événements a sans doute surpris Pierre III par sa soudaineté prématurée. Il ne pouvait en être de même du second, s'il est vrai, comme l'affirme la chronique de Bernard Desclot[1], que le monarque avait promis d'être en Afrique précisément le deuxième dimanche après Pâques; mais, à cette date, les préparatifs d'expédition duraient toujours dans l'Etat d'Aragon, ralentis par l'impécuniosité du Trésor royal. Pierre, fidèle à son alliance, mais en retard, partit enfin avec sa flotte, le 6 ou le 7 juin, de Port-Fangós; il parvint à Collo seulement le 28, indécis sur les modalités d'une intervention prochaine en Sicile, à laquelle il songeait obstinément. Depuis déjà une quinzaine de jours, Ibn al-Wazīr, qui n'avait pu soutenir la violente attaque répressive du prince Abū Fāris gouverneur de Bougie, avait succombé vaillamment dans Constantine; la cité, revenue sous l'autorité ḥafṣide, reçut comme gouverneur un autre Almohade, ʿAbdallah al-Hargī. Pierre fut dépité : sans enthousiasme, il débarqua ses troupes et les installa partie dans la ville de Collo, partie sur les hauteurs avoisinantes où elles construisirent des retranchements. Les hostilités avec les guerriers indigènes — cavaliers des tribus locales grossis sans doute des contingents d'Abū Fāris — se bornèrent à des engagements par petites troupes, à des escarmouches sans grande portée, à quelques attaques poussées dans un faible rayon par les chrétiens, chevaliers et « Almugavares », auxquels le roi imposait une raisonnable circonspection. Le pape Martin IV, à qui Pierre fit demander une dernière fois par une ambassade de l'aider en argent et en hommes dans son entreprise contre les Infidèles, n'accepta point : Français, et partisan convaincu de Charles de Sicile, il n'entendait en aucune manière soutenir l'ennemi de la maison d'Anjou. Sa réponse défavorable n'était pas encore parvenue à Pierre que celui-ci, sollicité ouvertement cette fois par les Siciliens qu'effrayait une tentative de Charles contre Messine, leur avait déjà promis de se rendre sans tarder chez eux pour se mettre à leur tête et s'opposer à l'Angevin. Dans la deuxième quinzaine d'août, après moins de deux mois de séjour à Collo, le roi d'Aragon levait l'ancre pour Trapani, où l'appelait un destin nouveau[2] : de cette descente chrétienne en Berbérie,

1. Les principales sources chrétiennes sur la descente de Pierre à Collo sont Desclot, ch. 77-90; Muntaner, ch. 44-59; *Sabae Malaspinae Continuatio*, apud Gregorio, *Bibliotheca*, II, 361-7. La meilleure étude moderne est Cartellieri, *Peter von Aragon*, pp. 186-201, à compléter par Miret y Sans, *Expedició del rey en Pere*.

2. Au retour, d'après Muntaner, le roi d'Aragon aurait fait escale à l'île de la Galite et de nouveau à Collo.

liée à l'un des faits les plus considérables de l'histoire méditerranéenne au moyen âge, il ne devait rester en pays musulman que le pâle souvenir d'une tentative superficielle et avortée.

Relations normales d'Abū Isḥāq avec l'Italie. — En dehors de cet épisode remarquable, les relations de l'Ifrīqiya avec les autres puissances étrangères semblent s'être, sous Abū Isḥāq, poursuivies à peu près normalement. Avec le royaume de Sicile d'avant les Vêpres, persistait, mal vue par l'Aragon, l'entente de l'époque d'al-Mustanṣir et d'al-Wāṯiq : en juin 1280, plusieurs chevaliers se rendaient de Naples à Tunis pour y percevoir le « tribut » annuel, qui était régulièrement payé[1]; en juillet de l'année suivante, les trésoriers de Charles recevaient le produit « de la vente de certaine quantité de froument de la Court aporté des parties de Sicile a Naple, et apres ce portée de cele cité de Naple a Tunes et vendu ilec, joute le bon plaisir de monseigneur le roi[2] ». Pour les années 1280 et 1281, les registres d'actes notariés de Gênes continuent à fournir de multiples preuves de l'activité du commerce ligure avec Tunis et Bougie[3]. A la même époque, des négociants génois et vénitiens réclamaient, chacun de leur côté, du « roi » de Tunis et de sa cour le remboursement de sommes dues[4]; au printemps 1281, le Grand Conseil de Venise, nommant un consul à Tunis, lui donnait mission d'appuyer la demande de ses ressortissants auprès de l'émir en faisant comprendre à celui-ci l'intérêt qu'il avait à voir affluer de nouveau les commerçants vénitiens dans ses ports[5].

Alliance matrimoniale avec l'émir de Tlemcen (1282-83). — Abū Isḥāq demeurait également en bons termes avec son voisin musulman de l'Ouest, le ʿAbdalwādide Yaġmurāsin, qui l'avait accueilli si favorablement et reconnu de bonne heure comme son suzerain. Le Tlemcénien insistait même pour resserrer par une alliance matrimoniale, déjà promise par le Ḥafṣide, les liens moraux qui l'unissaient à celui-ci : dans le courant de l'année 681, sans doute à l'au-

1. Minieri-Riccio, *Regno*, II, 4e série, t. III, pp. 19, 169; Monti, *Nuovi studi angioini*, Trani, 1937, pp. 600, 603 (document de juin 1281).
2. De Boüard, *Documents en français*, II, 170-171.
3. Ferretto, *Codice*, I, 305-6, 383-4, qui cite aussi, en 1280, un ambassadeur de Gênes auprès du roi de Tunis.
4. Dont quelques-unes depuis le règne d'al-Wāṯiq.
5. Mas-Latrie, *Traités*, p. 206-7 (voir aussi, du même, *Supplément*, p. 3); Nicolini, dans *Arch. stor. per le provincie napoletane*, 1935, p. 237.

tomne 1282, Yaġmurāsin envoya à Tunis son fils Abū ʿĀmir Ibrāhīm, suivi d'une brillante escorte, demander la main d'une fille d'Abū Isḥāq pour un autre de ses fils, héritier présomptif du trône de Tlemcen, Abū Saʿīd ʿUṯmān. La démarche réussit à souhait : Abū ʿĀmir, reçu chaleureusement en Ifrīqiya, revint auprès des siens accompagné de la princesse ḥafṣide ; celle-ci épousa son frère ʿUṯmān ; elle devait donner le jour à deux futurs sultans ʿabdalwādides : Abū Zayyān Muḥammad et Abū Ḥammū Mūsā. Le vieux Yaġmurāsin, plus que septuagénaire, tint, par marque d'honneur, à se rendre au devant du cortège qui amenait la jeune Tunisienne : il la rencontra à Miliana, mais mourut peu après, sur le chemin du retour, le 29 ḏū l-qaʿda 681/28 février 1283[1].

Soulèvement d'Ibn Abī ʿUmāra (1282). — Malheureusement, au moment même où la mission ʿabdalwādide venait rehausser le prestige de l'émir ḥafṣide[2], une menace soudaine se faisait jour, qui devait croître rapidement et aboutir bientôt pour lui à une fatale issue. La politique intérieure d'Abū Isḥāq, faite de faiblesse et de sursauts de brutalité, avait semé le mécontentement en des couches diverses de la population. Les tribus se montraient de plus en plus récalcitrantes au paiement de l'impôt ; et les Arabes, dont la poussée s'accentuait chaque fois que le pouvoir central se relâchait de la fermeté nécessaire, tendaient à s'affranchir du joug de l'Etat. Les ressources comme l'autorité du souverain s'en trouvèrent diminuées, et, de fait, pour ce motif comme pour d'autres, son Trésor semble avoir été souvent assez mal garni[3] : pendant l'automne 1282, il envoyait deux de ses fils, Abū Zakariyāʾ et Abū Muḥammad, à la tête d'importantes colonnes, lever des contributions sur les provinces du Centre et du Sud-Tunisien. Mais déjà avait paru chez les Arabes Dabbāb de Tripolitaine l'adversaire qui, presque au premier choc, allait chasser de son trône Abū Isḥāq.

Le héros de l'aventure, de cette extraordinaire aventure qui pendant près de deux ans bouleversa l'Etat ḥafṣide, est regardé par tous les auteurs arabes — et nous n'avons sur ce point aucun

1. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 365-6 et 368 ; Yaḥyā b. Ḫaldūn, I, 156-7.

2. Abū ʿĀmir lui-même prit part aux premières opérations contre l' « imposteur » Ibn Abī ʿUmāra.

3. La récolte de 679/1280 avait été mauvaise, *Daulatain*, 35/62 ; sans doute aussi celle de l'année suivante : voir ci-dessus pour l'importation du blé d'Italie.

moyen de contrôler leur assertion — comme un « imposteur » (*da'ī*)[1]. D'une famille, paraît-il, originaire de Msila, élevé à Bougie, Aḥmad b. Marzūq b. Abī 'Umāra, d'abord tailleur dans cette dernière ville, aurait cherché ensuite à se faire passer pour le Mahdi auprès des Arabes Ma'qil du Maroc; mais sa vraie fortune ne commença que le jour où, chez les bédouins de la région de Tripoli, un ancien serviteur du Ḥafṣide al-Wāṯiq eut déclaré reconnaître en lui al-Faḍl, l'un des fils de son maître que l'on disait avoir été mis à mort avec celui-ci dans la Kasba de Tunis. Fort de l'adhésion immédiate du chef des Dabbāb, Murǧim b. Ṣābir, Ibn Abī 'Umāra s'insurgea, sous le nom d'al-Faḍl, contre son soi-disant grand-oncle Abū Isḥāq. Il échoua devant Tripoli; mais, levant des contributions sur toutes les tribus « berbères » de la contrée, il marcha sur Gabès, dont les portes lui furent ouvertes par le notable le plus influent, 'Abdalmalik b. Makkī, en rajab 681/octobre 1282. Soutenu encore par d'autres Arabes, les puissants Ku'ūb, il fut très vite proclamé calife par tout le Sud de la Tunisie; en ramaḍān/décembre, l'armée gouvernementale, dirigée contre lui par Abū Zakariyā' fils d'Abū Isḥāq, se débanda sans combattre dans la plaine de Gamouda, en apprenant la chute de Gafsa. Ibn Abī 'Umāra se rendit aussitôt maître de Kairouan, puis de Sfax et de tout le Sahel. En šawwāl 681/janvier 1283, la panique s'empara à Tunis de l'entourage de l'émir : les troupes qu'il avait assemblées à la Mohammedia passèrent à l'ennemi, entraînées par le cheikh des Almohades Mūsā b. Yāsīn. Abū Isḥāq s'enfuit, malgré l'hiver et le mauvais temps : accompagné de ses proches et de quelques fidèles, dévalisé au départ et en cours de route, repoussé de Constantine[2], il parvint à Bougie, le mois suivant, en un piteux équipage. Son fils Abū Fāris le contraignit à abdiquer et se fit reconnaître lui-même comme monarque, avec le titre califien d'al-Mu'tamid 'alā Allah (fin ḏū l-qa'da 681/fin février ou début mars 1283).

Victoire de l'usurpateur Ibn Abī 'Umāra, mort d'Abū Isḥāq (1283). — La lutte était ouverte entre l'usurpateur, entré à Tunis et proclamé souverain en cette capitale dès le 27 šawwāl/28 jan-

1. Les historiens arabes l'appellent d'ordinaire *ad-da'ī*, qui signifie bien « l'imposteur, le prétendu (fils d'al-Wāṯiq) », et non *ad-dā'ī*, qui pourrait vouloir dire « le prétendant », traduction adoptée à tort par de Slane et Fagnan.

2. Le gouverneur 'Abdallah b. Būfiyān refusa de lui ouvrir les portes et se borna à lui faire parvenir des vivres à l'extérieur.

vier, et le Ḥafṣide qui détenait Bougie. Elle devait se décider au printemps, le 3 rabī ʿI 682/1er juin 1283, à la suite d'une offensive d'Abū Fāris, sur un champ de bataille de la Tunisie centrale, non loin de Ḳalaat-Senam, dans la plaine de Marmājānna[1]. Les deux adversaires se rencontrèrent avec toutes leurs forces et combattirent avec acharnement tout un jour; l'armée d'Abū Fāris fut mise en déroute, lui-même tué les armes à la main; ses trois frères ʿAbdalwāḥid, Ḫālid et ʿUmar, son neveu Muḥammad b. ʿAbdalwāḥid, faits prisonniers, eurent le cou tranché sur l'ordre du vainqueur[2]. Seul d'entre les parents du Ḥafṣide survécut au désastre son oncle Abū Ḥafṣ, qui l'avait fidèlement accompagné, et qui ne dut le succès de sa fuite qu'à l'empressement dévoué de quelques amis.

L'annonce de cette débâcle provoqua à Bougie une très vive agitation : en pleine Grande-Mosquée, les habitants massacrèrent le fils de leur cadi, et renvoyèrent de force à Alger, sa ville natale, ce personnage de religion, ʿAbdalmunʿim b. ʿAtīq al-Jazā'irī, qui avait voulu se mêler de leur politique. L'émir détrôné Abū Isḥāq et son seul fils survivant, Abū Zakariyā', qu'Abū Fāris avait laissé à Bougie pour le remplacer pendant son absence, s'enfuirent l'un et l'autre en direction de Tlemcen : le fils y parvint, et y reçut un accueil cordial de son beau-frère le sultan ʿUṯmān; mais Abū Isḥāq joua de malheur : blessé dans une chute de cheval, il fut rattrapé en Grande-Kabylie, chez les Ait Ġubrīn, par les émissaires d'un cheikh bougiote qui s'était déclaré partisan de l'usurpateur. Ramené à Bougie et incarcéré, l'émir fut exécuté dès la fin du mois de rabīʿ I/juin par un envoyé spécial d'Ibn Abī ʿUmāra[3]; et sa tête, portée à Tunis, fut la risée d'une partie de ce peuple sur lequel il avait naguère régné.

Excès et maladresses d'Ibn Abī ʿUmāra (1283-84). — Ibn Abī ʿUmāra ne jouit de son triomphe, après la mort d'Abū Fāris, que pendant un an[4] : ce temps suffit à lui faire perdre sans retour une popularité qu'il avait trop vite gagnée. Au début de son gouverne-

1. Sans doute Abū Fāris avait-il voulu prendre son ennemi à revers et soulever les tribus du Centre et du Sud-Tunisien, n'osant pas attaquer par la vallée de la Medjerda.

2. ʿAbdalwāḥid fut peut-être tué de la main même d'Ibn Abī ʿUmāra.

3. Nommé Muḥammad b. ʿIsā b. Dāwūd : c'était sans doute un membre de cette famille hintātienne à laquelle Ibn al-Ḥabbabar, victime d'Abū Isḥāq, était apparenté.

4. Sur le règne d'Ibn Abī ʿUmāra, cf. *Berbères*, II, 394-6; *Fārisiyya*, pp. 355-8; *Daulatain*, pp. 36-40/65-72; *Adilla*, pp. 83-6.

ment, il avait pris pour ministre ce cheikh almohade, Mūsā b. Yāsīn, qui avait trahi Abū Isḥāq pour se rallier à lui. S'il conservait par ailleurs dans sa charge d'intendant du Palais Ibn aš-Šaiḫ, en lui attribuant par surcroît la chancellerie, par contre, il avait sévi cruellement contre le ministre des finances Abū Bakr b. Ḫaldūn, dont il confisqua les richesses, qu'il mit à la torture et fit étrangler[1]; la place fut prise par ʿAbdalmalik b. Makkī, son allié de Gabès, qui reçut en matière d'impôts de larges pouvoirs.

Au début, tout parut bien aller ainsi. Le peuple de Tunis était favorable à son nouveau maître, le pseudo-Faḍl[2]. Celui-ci avait eu l'habileté de faire remise aux contribuables du « droit de gîte », et surtout d'afficher des sentiments de piété dont les historiens postérieurs, hostiles à sa mémoire, n'ont pas manqué de suspecter la sincérité : il honorait les santons locaux, proscrivait l'usage du vin, et il fit bâtir à l'emplacement d'un fondouk où l'on vendait ce breuvage une mosquée à khotba, inaugurée le 20 šaʿbān 682/13 novembre 1283. Mais sa sévérité excessive envers les Arabes, qu'il prétendait brider bien qu'il leur dût son élévation au trône, devait lui être fatale. Sans doute en faisant mettre à mort quelques Arabes accusés de brigandage, en emprisonnant, à l'instigation de l'Almohade ʿAbdalḥaqq b. Tafrāgīn at-Tinmāllī, plusieurs dizaines de chefs bédouins toujours enclins à l'insubordination et fauteurs de troubles, accomplissait-il son devoir strict de chef d'Etat, conçu du moins à notre manière européenne; mais dans une tâche de cette nature, l'entreprise ne se justifiait que si elle ne dépassait pas manifestement les forces réelles du souverain : Ibn Abī ʿUmāra allait le comprendre à ses dépens. Il commit au surplus la maladresse de s'aliéner beaucoup de grandes familles ifrīqiyennes en faisant arrêter, puis mettre à mort sur de simples soupçons, plusieurs personnages en vue, parmi lesquels Mūsā b. Yāsīn qui l'avait si utilement servi. Lui qui n'avait accédé au poste suprême que parce qu'il avait su se faire passer pour l'un des Ḥafṣides, il étonna tout à la fois le public et le mécontenta en emprisonnant les membres de cette famille qui, restés neutres dans son conflit avec Abū Isḥāq, ne s'étaient pas échappés de Tunis : on soupçonna peu à peu l'imposture, et en fin

1. Le fait n'est sans doute pas étranger à l'animosité dont l'arrière-petit-fils de la victime, l'historien Ibn Ḫaldūn, témoigne contre l' « imposteur ». Du reste, tous les chroniqueurs de la dynastie ont noirci à plaisir le portrait de l'usurpateur.

2. « Fodar » dans un acte publié par Minieri-Riccio, *Saggio*, I, 48.

de compte, lorsqu'un concurrent sérieux vint à l'assaillir, il ne se trouva plus en état moralement d'organiser la résistance.

Ibn Abī 'Umāra détrôné par Abū Ḥafṣ et mis à mort (1284). — Ce furent les Arabes qui suscitèrent un candidat au trône, rival et bientôt vainqueur du pseudo-Faḍl. Ils trouvèrent un prétendant à leur goût en la personne de cet Abū Ḥafṣ 'Umar, frère cadet d'al-Mustanṣir et d'Abū Isḥāq, qui avait échappé à grand'peine au désastre de Marmājanna ; en rabī' I 683/mai-juin 1284, le chef des Ku'ūb Abū l-Lail b. Aḥmad alla le trouver, avec plusieurs de ses congénères, dans son refuge de Kalaat-Senan; ils lui jurèrent fidélité et se soulevèrent aussitôt en son nom. L'insurrection, promptement menée, laissa à peine le temps à Ibn Abī 'Umāra de pourvoir à la défense de Tunis. Menacé dans sa capitale par l'ennemi qui campait déjà à proximité, dans la Sebkha Sidjoumi, il tint seulement pendant quelques jours; puis, lâché par ses troupes au cours d'une sortie, il abandonna le pouvoir et tenta de sauver sa vie en se cachant à l'intérieur de la ville, dans la demeure d'un homme du peuple. Deux jours plus tard, le 25 rabī' II/12 juillet, Abū Ḥafṣ, qui avait fait son entrée dans Tunis, y était solennellement reconnu comme souverain; il adopta aussitôt le titre califien, déjà porté par son frère aîné, dont il semble avoir voulu faire revivre ainsi la mémoire et le règne heureux : al-Mustanṣir billah[1]. Les chroniqueurs racontent qu'au bout d'une semaine, Ibn Abī 'Umāra fut enfin découvert et arrêté; on lui fit, disent-ils, avouer son imposture en présence de témoins instrumentaires et du grand-cadi qui en prirent acte; il fut ensuite longuement fouetté, puis décapité par un cheikh qui avait pourtant servi sous lui.

Gouvernement d'Abū Ḥafṣ. — Le nouveau maître, Abū Ḥafṣ 'Umar[2], né de l'émir Abū Zakariyā' et d'une esclave appelée Zabya[3], le 30 ḏū l-qa'da 642/30 avril 1245, comptait trente-neuf

1. Cf., pour les monnaies, Lavoix, n° 948; Farrugia, n°s 5-7.

2. Sur le règne d'Abū Ḥafṣ, cf. *Berbères*, II, 396-411; *Fārisiyya*, pp. 358-366; *Daulatain*, pp. 40-42/73-76; *Adilla*, pp. 87-92.

3. Cette esclave est dite d'origine « arabe » dans *Daulatain*; mais Ibn Ḫaldūn la donne expressément comme d'origine « galicienne » et il précise que c'est l'un de ses ascendants maternels, nommé Ibn al-Muḥtasib, qui l'avait procurée à Abū Zakariyā', *Prolégomènes*, I, p. XIV, et *Berbères*, II, 379. Mère également d'Abū Yaḥyā Zakariyā, héritier présomptif, et du prince Abū Bakr, elle fut surnommée « mère des califes »

années solaires à son avènement. Nos textes, principalement la *Fārisiyya*, le présentent en général sous un jour flatteur : ils nous le donnent pour généreux, avisé, prudent. Nous croirons volontiers que ce prince, élevé à la cour brillante d'al-Mustanṣir, témoin et acteur dans la triple révolution qui aboutissait à lui valoir le trône, possédait, à l'âge de sa pleine maturité, une expérience suffisante des affaires publiques pour réussir dans l'art de gouverner. Il semble avoir fait preuve, à l'ordinaire, d'une sage modération, d'un amour sincère de la paix, d'une piété qui s'est manifestée par des travaux d'architecture religieuse — jusqu'à Kairouan — et par un grand respect envers les « saints » qui vivaient à Tunis de son temps. Après les troubles politiques qui, depuis sept ans, agitaient la Berbérie orientale et compromettaient l'avenir de la dynastie, Abū Ḥafṣ, en une certaine mesure, rétablit le calme, assit à nouveau l'autorité ḥafṣide; il devait régner pendant plus de onze ans, jusqu'à sa mort. Mais cette tranquillité, réelle surtout dans la deuxième moitié du règne, fut achetée, pendant les cinq ou six premières années, par l'abandon d'une partie importante du territoire et l'octroi aux bédouins de l'intérieur d'avantages inaccoutumés[1].

Abū Ḥafṣ, une fois au pouvoir, n'exerça point de représailles contre les anciens partisans de l'usurpateur; il préféra se les concilier, et les reprit même à son service s'il les jugeait utiles à son gouvernement : tel fut le cas du chambellan Abū l-Qāsim Aḥmad b. aš-Šaiḫ, l'intendant du Palais, qui avait prié un pieux personnage d'intercéder en sa faveur auprès du souverain; « nous avons plus besoin de lui, s'écria ce dernier, que lui de nous », et il lui conserva son office. La chancellerie, qu'Ibn aš-Šaiḫ avait détenue également, revint à un autre fonctionnaire[2]. Mais le grand favori, sorte de premier ministre, fut un Almohade, Abū Zaid ʿĪsā al-Fāzāzī[3], chef militaire capable et loyal, chargé de maintenir l'ordre dans les provinces et de lutter contre les ennemis du dehors.

(*Umm al-ḫalā'if*). Ce surnom ne paraît pas avoir pu s'appliquer à ʿAṭf, mère d'al-Mustanṣir et fondatrice de la médersa al-Hawā', *Berbères*, II, 382 (où *Umm al-ḫalā'if* doit être une glose fautive), et *Adilla*, p. 59.

1. Sur les Arabes nomades dans l'Etat ḥafṣide de la mort d'al-Mustanṣir au règne d'Abū Ḥafṣ, cf. G. Marçais, *Arabes en Berbérie*, pp. 423-434.

2. Le faqīh ʿAbdallah b. ʿAlī b. Abī ʿAmr at-Tamīmī, serviteur fidèle du souverain. Le « cheikh des Almohades » fut ʿAbdalḥaqq b. Sulaimān at-Tinmāllī, d'une famille fixée à Téboursouk.

3. La kunyā et l'ism diffèrent selon les auteurs.

Répercussions en Ifrīqiya des luttes entre Génois, Pisans et Vénitiens (1282-88). — Comme il était arrivé une vingtaine d'années plus tôt dans le conflit qui avait mis aux prises les Républiques maritimes de Venise et de Gênes, la Berbérie orientale se trouva à plusieurs reprises subir les contre-coups de la guerre acharnée qui opposait Gênes à Pise depuis 1282; ses côtes, qu'aucune force navale ne protégeait sérieusement, servirent quelquefois de théâtre d'opérations aux belligérants. Déjà sous Ibn Abī 'Umāra, sans doute même dans le dernier été du règne d'Abū Isḥāq, des incidents de cette nature s'étaient produits sur les côtes tunisiennes et jusque dans le port de la capitale : saisie d'un bateau génois par un vaisseau pisan à la hauteur de Ras El-Djebel, capture d'une taride génoise en plein port de Tunis par deux galères et un galion de Pise, armés en course à Cagliari, — échec, dans la même entreprise, des vaisseaux pisans dans leur attaque contre un petit navire génois, — riposte de Gênes, dont un navire s'empara, près de l'île Zembra, d'une galère armée par Pise encore à Cagliari : le « roi » de Tunis, apparemment en tant que seigneur du lieu du combat, reçut en don la galère vaincue et retint en prison une partie de son équipage, tandis que la plupart des marins faits captifs dans cette rencontre étaient envoyés directement à Gênes à la disposition des autorités[1].

Sous Abū Ḥafṣ, les choses continuèrent selon le même train, avec la même désinvolture des belligérants vis-à-vis de ce que nous appellerions la neutralité de l'Ifrīqiya et de ses eaux territoriales : il est vrai que ce manque de retenue pouvait, nous venons de le constater, devenir profitable au maître même du pays. L'offensive est désormais menée le plus souvent par Gênes, qui cherche à étouffer sa rivale par le blocus. En 1284, année qui vit à la Méloria l'écrasement de la marine de Pise par celle de Gênes, l'amiral génois Benoît Zaccaria captura sur la côte toscane un navire, affrété à Gênes même par le vénitien Marin Sanudo, et qui, ayant chargé de la laine dans les comptoirs pisans de Djidjelli, se dirigeait, malgré les promesses contraires de l'armateur, sur Porto-Pisano : Venise fit protester amicalement par une ambassade auprès de la commune de Gênes, et celle-ci, pour conserver ses bonnes relations avec la grande cité de l'Adriatique, restitua le bateau

1. *Annales Januenses*, V, 28 et 45, an. 1282-83; résumé dans Caro, *Genua*, II, 30.

saisi et sa cargaison[1]. En 1285, c'est un vaisseau catalan qui, portant aussi de la laine de Tunis à Porto-Pisano, fut arrêté et pris, à hauteur de la Corse, par l'amiral génois Henri Spinola; puis des vaisseaux de guerre pisans furent attaqués dans le port de Tunis successivement par deux capitaines de galères génois, Roland Ascherio et Boniface Spinola, qui réussirent à prendre trois navires ennemis et à en incendier un quatrième[2]. L'année suivante, 1286, fut marquée par une grande croisière de Benoît Zaccaria qui, secondé par son frère Nicolino et le capitaine Nicolino de Petraccio, pourchassa dans la Méditerranée occidentale les corsaires pisans : les Génois s'emparèrent, dans le golfe de Tunis, de la « saetia » pisane « le Léopard », dont l'équipage, ayant pu s'échapper à terre, fut retenu par les Tunisiens qui refusèrent de le livrer aux vainqueurs. Le sultan Abū Ḥafṣ, par une décision à noter peut-être pour l'histoire du droit public, consentit seulement à ne pas relaxer les marins captifs avant la fin de la guerre qui se déroulait entre les deux Républiques[3]. Celle-ci du reste devait se terminer provisoirement dès 1288, par une première trêve que sollicitèrent les Pisans. Un an plus tôt, le 9 juin 1287, Gênes avait obtenu de Tunis, par l'entremise de son envoyé spécial Lucheto Pignoli, une confirmation solennelle des traités de paix antérieurs, et une convention satisfaisant aux réclamations de marchands génois en rapports d'affaires avec l'Ifrīqiya[4].

1. *Annales Januenses*, V, 51; Lopez, *Genova marinara*, pp. 104-5 et 260-263 (les Pisans monopolisaient presque le commerce chrétien à Djidjelli).

2. *Annales Januenses*, V, 62, 66-68; Caro, *Genua*, II, 81-82; Lopez, *Genova marinara*, p. 264.

3. *Annales Januenses*, V, 72-73; Caro, *Genua*, II, 82; Lopez, *Genova marinara*, p. 117-118 (partial en faveur des Génois, il croit à tort à un ressentiment du Ḥafṣide envers eux par suite de la croisade de 1270).

4. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 125-127; Caro, *Genua*, II, 82 (n. 2), 227 (Pignoli reçut ses lettres de créance à Gênes le 18 mars). — Le document reproduit par Mas-Latrie se donne expressément pour une confirmation du « traité de paix négocié par Jacques d'Oria »; à quelle négociation antérieure est-il ainsi fait allusion? Caro a pensé à une mission que Jacques d'Oria — le même que le chroniqueur des *Annales* — aurait accomplie à Tunis, vers 1286, en liaison avec l'affaire des prisonniers du « Léopard », sans doute aussi avec une autre mission effectuée à Constantinople par le même personnage vers le même temps. Il est curieux, Caro l'a remarqué, que d'Oria n'ait mentionné dans ses *Annales* ni l'une ni l'autre de ces ambassades. En ce qui concerne Tunis, on ne voit pas que l'affaire du « Léopard », déjà réglée par Nicolino Zaccaria, ait pu motiver le déplacement d'un ambassadeur. Ne vaut-il pas mieux supposer que d'Oria était allé, *quelques années plus tôt*, renouveler le traité Gênes-Tunis de 1272 parvenu à expiration en 1282? — On notera que le document de 1287 publié par Mas-Latrie signale des excès dont les Génois auraient été victimes de la part des Pisans dans plusieurs ports ḥafṣides; d'Oria n'a relevé rien de tel que pour les premiers temps de la guerre entre les deux cités.

Rapports avec l'Aragon et la Sicile après les Vêpres (1282-84). — Du côté de la Sicile et de l'Aragon, quelle situation trouva Abū Ḥafṣ lors de son arrivée au pouvoir? Les derniers mois du règne d'Abū Isḥāq, et plus encore celui d'Ibn Abī 'Umāra avaient coïncidé avec la mainmise totale du roi d'Aragon Pierre III sur la Sicile. L'excommunication lancée contre le conquérant par le pape français Martin IV ne suffit pas à lui faire lâcher sa proie. Le gouvernement tunisien, qui gardait à son encontre une attitude de défiance bien justifiée depuis sa descente à Collo, refusa de le reconnaître comme roi de Sicile; irrité, Pierre, en septembre 1283, voulut consommer la rupture et il conseilla à tous ses sujets d'abandonner le territoire ḥafṣide[1].

Vis-à-vis des Angevins, au contraire, qui se maintenaient avec difficulté dans le sud de l'Italie continentale, le pseudo-Faḍl conserva l'attitude cordiale adoptée par ses prédécesseurs : en mai 1283, ses envoyés étaient reçus à la cour de Naples[2]; et, en mars de l'année suivante, Charles le Boiteux, prince de Salerne, vicaire du royaume au nom de son père Charles Ier, s'adressait en retour au Tunisien par l'intermédiaire de deux ambassadeurs génois, Misso Cibo et Jacques Embriaco : il confirmait au monarque musulman son désir sincère de prolonger les relations amicales qui avaient existé naguère entre leurs parents[3]; d'autre part, il chargeait ses deux messagers d'« emprunter » au « roi » de Tunis une somme d'argent aussi forte que possible, et de la lui faire parvenir par l'intermédiaire de banquiers toscans. Il y a lieu de penser que cette démarche, si elle fut effectuée par les deux Génois, n'eut pas le résultat escompté[4]. En tout cas, dès le 5 juin de la même année, le

1. Cubells, *Documentos*, p. 225-6.

2. Minieri-Riccio, *Regno*, II, 4e série, t. V, p. 185.

3. Plus précisément entre le père de Charles, c'est-à-dire Charles Ier, et « Yeye, l'aïeul de Fodar », c'est-à-dire Yaḥyā al-Wāṯiq, père (et non grand-père) d'al-Faḍl; Minieri-Riccio, *Saggio*, I, 47-8 (l'année 1269 y est à corriger en 1284); du même, *Regno*, III, p. 10; Del Giudice, *Codice*, III, note de la p. 35. — Les Angevins, dont le Trésor s'épuisait par l'effet de la guerre contre l'Aragon et l'insoumission d'une partie même de leur domaine de l'Italie continentale, étaient très à court d'argent; le pape dut leur accorder, pour les soutenir, des revenus ecclésiastiques importants.

4. D'après un document aragonais du 22 mars 1284 (Carini, *Archivi*, III, 71) on avait dénoncé récemment à l'amiral d'Aragon Roger de Lauria un nommé « G. de Guanicis » comme ayant transporté à Tunis, sur son navire, un messager de Charles; une information judiciaire était ouverte devant le roi d'Aragon contre ce personnage, sans doute ressortissant de ses Etats. S'agit-il de la même ambassade que celle des Génois, ou plutôt, comme les dates trop rapprochées incitent à le croire, d'une autre tentative de Charles, légèrement antérieure, pour communiquer avec l'Ifrīqiya? On remarquera que les Aragonais détenaient la maîtrise de la mer et que les relations directes entre Tunis et Naples en étaient extrêmement gênées.

prince de Salerne était fait prisonnier par les Aragonais dans la grande bataille navale du golfe de Naples gagnée par l'amiral d'Aragon Roger de Lauria, et, presque en même temps, à Tunis, le pseudo-Faḍl était renversé par Abū Ḥafṣ.

Abū Ḥafṣ et la Couronne d'Aragon : 1° *Conquête de Djerba par Roger de Lauria* (1284). — Ainsi, montant sur le trône, Abū Ḥafṣ se trouvait en face d'une puissance aragonaise redoutable, installée solidement en Sicile, et dont l'élan victorieux pouvait menacer à bref délai l'Ifrīqiya. C'est l'amiral vainqueur de la flotte angevine, Roger de Lauria, qui porta de bonne heure l'attaque contre la Berbérie orientale. Habilement, il prit pour objectif l'île de Djerba, éloignée de la capitale ḥafṣide et peuplée de musulmans hérétiques, dont le sort pouvait importer moins au sultan de Tunis que celui du reste de ses sujets; et puis, Djerba n'avait-elle pas été, cent cinquante ans plus tôt, la première conquête africaine du roi normand de Sicile Roger II? Au reste, étant donné les conditions de la navigation médiévale, dans laquelle le cabotage prédominait, la grande île du Sud-Tunisien n'était pas à l'écart, comme aujourd'hui, des grandes voies de passage maritimes; elle constituait au contraire une base excellente pour le commerce ou la course en mer. L'expédition conduite contre elle par Roger de Lauria, bien que dûment autorisée par l'infant Jacques d'Aragon qui commandait à Messine, eut cependant un caractère privé : l'amiral tentait l'aventure pour son propre compte, avec des troupes recrutées à ses frais. Il n'eut pas grand mal à s'emparer de l'île, peu ou point défendue, en septembre ou octobre 1284. Ce fut de la part des assaillants, de l'aveu concordant des sources chrétiennes et musulmanes, une véritable débauche de pillage et de tuerie, qui n'épargna ni femmes ni enfants; les vainqueurs coupèrent la retraite vers le continent à ceux des insulaires qui cherchaient leur salut dans la fuite : plusieurs milliers de prisonniers des deux sexes allèrent grossir le nombre des esclaves en Sicile; le restant de la population autochtone demeura dans la condition de « serfs », sauf rachat individuel de la liberté. Roger fit construire, pour garder l'île et y loger une garnison, un château-fort, le fameux Qaštīl; et les habitants furent tous tenus de lui verser annuellement une lourde contribution[1]. De cette même expédition qui le faisait maître de Djerba,

1. Les sources principales sur cette expédition de Djerba sont, en sus de quelques lignes dans Ibn Ḫaldūn et *Annales Januenses*, V, 60 : Muntaner, ch. 117; Specialis

Roger ramenait, parmi la foule des captifs, un personnage de marque, Murǧim b. Ṣābir, le chef des Dabbāb qui avait joué un si grand rôle dans l'élévation du pseudo-Faḍl; une embuscade catalane l'avait surpris sur la terre ferme alors qu'il marchait sur Tunis[1], sans doute contre le nouveau sultan Abū Ḥafṣ. Celui-ci dut apprendre avec joie la capture du cheikh bédouin, que nous allons retrouver du reste prochainement sur la scène politique de l'Ifrīqiya.

2° *Traité de 1285 avec le roi Pierre d'Aragon, qui obtient le « tribut » de Tunis.* — Bien que l'affaire de Djerba ne fût point officiellement une entreprise de la Couronne d'Aragon, elle ne s'expliquait que dans le cadre de l'inimitié persistante témoignée par Pierre III à l'égard du gouvernement de Tunis; et elle devait contribuer elle-même à aigrir encore les relations déjà mauvaises entre les deux Etats : le 4 avril 1285, le roi d'Aragon, au reçu d'une plainte de deux de ses sujets que des fonctionnaires de Tunis avaient dépouillés de leurs marchandises, autorisait les plaignants à saisir sur les sujets du Ḥafṣide des biens qu'ils apporteraient ensuite au baile de Catalogne pour se faire, sur leur valeur, régulièrement indemniser[2]. Cette situation hautement préjudiciable au commerce et à la Douane de Tunis, ne pouvait durer : Abū Ḥafṣ prit l'initiative d'adresser à Pierre une mission chargée de négocier la paix. Les quatre envoyés musulmans apposèrent leur signature, le 2 juin, au bas du traité qu'ils venaient d'obtenir du roi d'Aragon, au col de Panissar, dans les Pyrénées orientales, où Pierre guettait alors l'arrivée des « croisés » de Philippe III. Ce traité de 1285 reproduisait d'abord, presque mot pour mot, en matière de sécurité, de navigation et de droits de douane, celui de 1271; mais il était prévu pour une durée de quinze

apud Gregorio, *Bibliotheca*, I, 328; et surtout Neocastro, ch. 83. — Muntaner mentionne deux expéditions successives de Lauria contre Djerba, séparées par une razzia sur les îles de la Méditerrannée orientale. Le même auteur prétend aussi que les Djerbiens auraient sollicité et obtenu du roi de Tunis l'autorisation de se soumettre aux chrétiens : cette démarche est peu vraisemblable; Muntaner n'a-t-il pas voulu démontrer par là que le Ḥafṣide avait reconnu *de jure* l'occupation étrangère de l'île, et renoncé de la sorte à la revendiquer ultérieurement ?

1. Neocastro, ch. 85. Il est question de négociations pour le rachat de « Margam » (Murǧim), détenu en Sicile, dans un acte de la chancellerie aragonaise publié par La Mantia, *Codice*, pp. 97-8, et daté par lui d'avril 1284 (à corriger sans doute en 1285).

2. Mas-Latrie, *Supplément*, p. 43. Il faut probablement dater de la même époque la saisie des marchandises opérée par les Tunisiens sur un navire venu de Valence, saisie à laquelle fait allusion le dernier article du traité Aragon-Tunis de 1285.

ans au lieu de dix, et surtout il s'allongeait de quelques dispositions supplémentaires, toutes favorables aux chrétiens et à l'Aragon : liberté du culte chrétien avec sonnerie de cloches en Ifrīqiya, droit pour les Siciliens et les Catalans d'installer leurs fondouks dans toutes localités à leur convenance, droit pour le roi d'Aragon de nommer à sa guise des consuls en Ifrīqiya, ainsi que le caïd des miliciens chrétiens de Tunis, droit pour lesdits consuls de voir le sultan au moins une fois par mois, droit d'option pour les Catalans désireux de prendre à ferme la « gabelle » de Tunis. Enfin, et au regard de la politique internationale, c'était là la clause la plus remarquable de cet accord diplomatique, le « roi d'Aragon et de Sicile » était subrogé aux Angevins dans les droits et créances que ceux-ci avaient acquis en tant que maîtres de la Sicile sur le gouvernement de Tunis : le tribut annuel de 33.333 1/3 besants serait versé désormais par le Ḥafṣide à l'Aragon, avec paiement prochain de l'arriéré de trois années qui courait depuis les Vêpres, soit 100.000 besants. Le Ḥafṣide rembourserait également à l'Aragon la valeur d'un chargement de blé de Sicile fourni à Tunis avant les Vêpres par l'administration de Charles d'Anjou[1].

Ainsi Abū Ḥafṣ, au prix de concessions importantes et de la reconnaissance officielle de la domination aragonaise en Sicile — avec les conséquences pécuniaires qui en découlaient pour lui —, rétablissait l'entente, évanouie depuis l'avènement de Pierre III, entre l'Ifrīqiya et la Couronne d'Aragon. Comme suite naturelle de la conclusion de la paix, Pierre, quatre mois plus tard, le 26 octobre, dépêchait à Tunis, en compagnie de l'ambassadeur Bertrand de Mesuraca chargé de percevoir le « tribut », un consul des fondouks catalans et siciliens, Mayol, qui avait mission de postuler la ferme de la « gabelle » conformément au traité[2]. Mais, par malchance sans doute pour l'Ifrīqiya, ce fut là un des derniers actes de Pierre, qui mourut dès le 10 novembre suivant. Cette même année 1285 avait vu, par une singulière coïncidence, la disparition de ses trois principaux adversaires dans l'affaire de Sicile : d'abord Charles Ier lui-même en janvier[3], puis le pape Martin IV en mars,

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 286-290 (texte catalan du traité). — Le « Lorenzo Rufo » qui avait procédé à ladite fourniture de blé, doit être Laurent Rufolo, de Ravello, « secré de Sicile », cf. De Boüard, *Documents en français*, I, 171.

2. Mas-Latrie, *Supplément*, p. 43; Carini, *Archivi*, II, 129; La Mantia, *Codice*, pp. 204-210.

3. Le décès de Charles Ier, survenu alors que son fils et héritier Charles le Boiteux, prince de Salerne, était encore prisonnier de l'Aragon, avait assurément contribué

et, en octobre, après un début heureux de « croisade » anti-aragonaise, le roi de France Philippe III. La politique chrétienne changeait brusquement de protagonistes, et quelque peu d'orientation, dans le bassin occidental de la Méditerranée.

3° *Le roi Alphonse d'Aragon s'allie au sultan du Maroc contre Abū Ḥafṣ* (1286-87). — Pierre III, imitant en cela tous ses prédécesseurs de la monarchie aragonaise, avait fixé à l'avance le partage de ses Etats entre deux de ses fils : à son décès, tandis que Jacques demeurait maître de la Sicile qu'il gouvernait déjà, Alphonse III héritait de l'Aragon proprement dit, avec la Catalogne et Valence. L'Aragonais, visiblement, ne se sentit pas lié envers le nouveau maître de la Berbérie orientale par le traité que son défunt père avait conclu récemment avec les messagers d'Abū Ḥafṣ; sans doute aussi visa-t-il, en rompant la trêve, à imposer au Ḥafṣide, par des moyens ouverts de coercition, le paiement d'un « tribut » proprement aragonais qui doublerait celui que l'Ifrīqiya reconnaissait depuis longtemps devoir à la Sicile. Les desseins ambitieux d'Alphonse, particulièrement favorables aux Catalans et à leur expansion maritime, le portèrent, dès le début de son règne, à joindre à sa couronne les Baléares (1286-87), dont l'une, Minorque, était demeurée iusque-là entre les mains des musulmans; d'un autre côté, ses préparatifs de lutte contre la Castille de Sancho IV l'incitèrent à s'assurer la neutralité bienveillante ou même l'assistance effective des puissances musulmanes les plus proches : Grenade, le Maroc, Tlemcen.

C'est le Maroc marīnide surtout, militairement le plus considérable de ces trois Etats, dont l'appui pouvait lui être le plus précieux; aussi rechercha-t-il de bonne heure avec insistance l'alliance marocaine, sans aboutir toutefois à la réaliser selon ses désirs. Les instructions qu'il a données en avril 1286, puis en janvier 1287, à son ambassadeur Pierre de Deu après du nouveau Marīnide Abū Ya'qūb Yūsuf, tout en le montrant fort soucieux de complaire au sultan, nous découvrent l'étroite concordance de vues qui unissait alors le Maroc et l'Aragon dans une hostilité commune vis-à-vis de

beaucoup à rapprocher Abū Ḥafṣ de Pierre III et à faire reconnaître celui-ci par le Tunisien comme le possesseur légitime de la Sicile.

l'Ifrīqiya[1]. Il y est avoué que le Maroc s'intéressait vivement à la libération du fameux chef bédouin de Tripolitaine Murġim b. Ṣābir, ennemi du Ḥafṣide régnant; et, d'autre part, on y envisageait l'aide que le roi d'Aragon fournirait — ou ferait fournir par le roi de Sicile — au Marīnide, en vue de la conquête de Tunis par ce dernier : si cette entreprise réussissait, il était prévu que demeureraient intacts, au profit des deux monarques chrétiens, « les tributs et les autres droits qu'ils perçoivent ou doivent percevoir à Tunis[2] ». De semblables stipulations, qui ne paraissent avoir mené à rien de positif, sont du moins hautement révélatrices des prétentions qui se nourrissaient à l'ouest au détriment d'une Ifrīqiya affaiblie.

4° *Roger de Lauria ravage les côtes d'Ifrīqiya* (1286-87). — Mais l'animosité aragonaise, ainsi renaissante vis-à-vis de la Berbérie orientale, ne se borna point alors à d'aussi platoniques résolutions. L'amiral Roger de Lauria et son neveu Jean, au service de l'Aragon, ne se gênèrent aucunement pour ravager, en dehors de Djerba qui leur demeurait maintenant acquise, bien d'autres points du littoral ifrīqiyien : les années 1286 et 1287 virent plusieurs de ces terribles razzias, dont la chronologie détaillée nous échappe, mais dont semblent bien avoir été victimes successivement les populations épouvantées des îles Kerkena, occupées désormais à demeure par les chrétiens comme l'était déjà Djerba, de Marsā l-Ḥaraz, de la presqu'île de Rīs, du Sahel de Sousse et de Mahdia. Les chrétiens tuaient, brûlaient, pillaient, emmenaient des captifs[3]. D'aussi cruelles exactions laissèrent un souvenir amer aux autochtones[4], qui avaient su d'ailleurs parfois réagir, notamment dans le Sahel maraboutique, par la proclamation régionale de la « guerre sainte » : deux exemples de ce *jihād* sahélien, qui se rapportent

1. Nous ignorons les circonstances dans lesquelles les relations entre Ḥafṣides et Marīnides s'étaient gâtées, depuis al-Mustanṣir et al-Wāṯiq : ce dernier encore, en 677/1278, avait envoyé en ambassade à Fès le cadi de Bougie, porteur de magnifiques présents; *Qirṭās*, p. 568; *Berbères*, IV, 54, 149.

2. Klüpfel, *Aeussere Politik Alfonsos III*, pp. 103-115, et les documents en appendice, surtout les n°s XIII et XIV, pp. 167-171.

3. En septembre-octobre 1286, les captifs sarrazins des deux sexes furent vendus à Trapani, au nombre de 1.254, pour 4.442 onces d'or 22 tarins 5 grains; d'autres se rachetèrent pour 232 onces 18 tarins; deux nègres furent envoyés comme cadeau au doge de Venise. — Sources chrétiennes : Muntaner, ch. 155 et 159; *Annales Januenses*, V, 70, an. 1285; La Mantia, *Codice*, pp. 609-612.

4. Les relations commerciales de Tunis avec la Sicile ne paraissent pas toutefois en avoir été affectées; cf. pour 1286 et 1287, La Mantia, *Codice*, p. 299 suiv.; Zeno, *Documenti*, pp. 6-8.

selon toute probabilité à cette époque et à ces événements, figurent ainsi dans la biographie du cheikh religieux Abū ʿAlī Sālim al-Qadīdī, telle que la donne le Kairouanais Ibn Nājī[1].

5° *L'Aragon soutient contre Abū Ḥafṣ le prétendant Ibn Abī Dabbūs* (1287-88). — Cependant l'hostilité de l'Aragon ne devait pas tarder à se manifester d'une manière encore plus grave, allant jusqu'à favoriser un prétendant au trône de Tunis contre le monarque régnant, comme, dix ans plus tôt, Abū Isḥāq avait été soutenu contre son neveu al-Wāṯiq. Cette fois, il ne s'agissait plus d'un Ḥafṣide à opposer à un autre membre de la même lignée, mais d'un prince almohade, le fils du dernier calife mu'minide, à lancer, en Ifrīqiya même, contre le sultan ḥafṣide Abū Ḥafṣ. L'émir Abū Mālik ʿAbdalwāḥid b. Idrīs, fils de cet Abū Dabbūs qui était mort en défendant désespérément sa capitale : Marrakech, contre les Marīnides en muḥarram 668/septembre 1269, s'était réfugié, à la suite de l'effondrement définitif de sa dynastie[2], auprès du souverain d'Aragon. Son frère Abū Saʿīd ʿUṯmān, leurs femmes et leurs enfants, l'accompagnèrent dans cet exil, où des documents qui s'échelonnent de 1285 à 1287 nous montrent les deux princes musulmans au service du roi chrétien, et leurs familles logées et subventionnées à Calatayud, puis à Valence[3]. Le 30 juillet 1287, dans la ville de Jaca, un traité de paix et d'alliance en bonne et due forme, dont le texte nous est conservé, était passé entre Alphonse III et notre ʿAbdalwāḥid (« Abdelehehit, filius Amir Almumenin »), qui s'y déclare prétendant au trône de Tunis. L'acte réglemente notamment, pour la période où le prince almohade sera déjà le maître de Tunis, la question du « tribut » à verser par l'Ifrīqiya, la situation et les droits des soldats et marchands chrétiens qui y font séjour. Est-il nécessaire de souligner que, sur plusieurs de ces points, ʿAbdalwāḥid, non encore pourvu, accordait à l'avance à son partenaire, en échange de l'aide promise par l'Aragon, des conditions plus favorables que celles que les Ḥafṣides

1. *Maʿālim*, IV, 58-9 et 69. I. Ḫaldūn mentionne la délivrance de Mahdia assiégée, grâce à l'intervention des habitants d'El-Djem.

2. ʿAbdalwāḥid lui-même avait été reconnu comme calife, pendant quelques jours, par un petit nombre de partisans, avec le titre d'al-Muʿtaṣim billah.

3. Cf. Faustino D. Gazulla, *Las compañías de zenetes en el reino de Aragón* (1284-1291), dans *Bol. R. Acad. Historia*, t. XC, an. 1927, p. 179-180. Il faut ajouter, d'après *Berbères*, II, 403, que les princes retrouvèrent là-bas des cousins convertis au christianisme.

avaient coutume d'accepter[1] ? Que l'initiative de l'affaire revienne à l'Almohade ou au roi d'Aragon, il nous est difficile d'en décider; mais l'essentiel pour nous est de constater leur accord dans cette entreprise qui allait essayer de renouveler en Berbérie orientale, à un siècle de distance, mais maintenant au profit du dernier Mu'minide, l'équipée menée par les derniers Almoravides, les B. Ġāniya, contre les Mu'minides triomphants.

Il fut convenu que l'Aragon fournirait, moyennant le remboursement ultérieur des frais, plusieurs navires garnis de troupes et de vivres, afin d'assurer le passage du prétendant et d'appuyer ses premiers efforts; en même temps, le chef bédouin Murġim b. Ṣābir devait être rendu aux siens contre le versement d'une rançon et la promesse, qui ne pouvait lui déplaire, de soutenir l'émir almohade contre Abū Ḥafṣ. ʿAbdalwāḥid partit ainsi, probablement en 1288, à la conquête d'un nouveau royaume avec l'aide de la flotte aragonaise — que commandait Roger de Lauria — et des Dabbāb. Et cependant il échoua. Les détails de l'aventure ne nous sont pas connus avec certitude; nous savons seulement ceci : l'expédition attaqua d'abord Tripoli, au voisinage de laquelle nomadisaient les contribules de Murġim; mais la mésentente survint assez vite entre les musulmans et leurs alliés chrétiens; et quand ceux-ci, en la personne du chevalier catalan Bertrand de Cannelles, eurent touché, non sans peine, la rançon de Murġim et le montant de leurs propres débours[2], ils se retirèrent de la lutte, qui continua pendant plusieurs mois, avec des fortunes variées, en Tripolitaine et dans le Sud-Tunisien[3]. ʿAbdalwāḥid étant mort, son frère ʿUṯmān le remplaça comme prétendant: il semble que, grâce à l'adhésion d'Ibn Makkī, seigneur de Gabès, il ait remporté d'abord quelques succès dans le Sud, et qu'il ait même poussé une pointe un jour, sans doute en 1289, jusqu'à une faible distance de Tunis. Abandonné ensuite par les Arabes — nous ignorons pour quel motif —, il se serait réfugié « en pays chrétien », c'est-à-dire

1. Carini, *Archivi*, II, 214-5; La Mantia, *Codice*, pp. 377-386.
2. Sur la rançon de Murġim et les zizanies qui se produisirent alors entre chrétiens et musulmans, voir les quelques détails, dans l'ensemble plausibles, que rapporte Neocastro, ch. 113.
3. On voit combien sont erronées les considérations qu'a développées Manfroni, *Storia della marina italiana*, I, 166-7, sur les circonstances et la portée du traité conclu entre ʿAbdalwāḥid et Alfonse III.

BIBLIOTHEQUE ALGER DE L'UNIVERSITÉ

peut-être simplement à Djerba, en attendant de faire parler encore de lui quelques années plus tard[1].

6° *Rapprochement entre Alphonse d'Aragon et Abū Ḥafṣ* (1290-91). — Est-ce par suite de cet insuccès, ou bien, plutôt, pour des raisons de politique générale? Un revirement dans l'attitude d'Alphonse III vis-à-vis de l'Ifrīqiya n'allait pas tarder à se produire assez brusquement[2]. En octobre 1290, nous trouvons encore Roger de Lauria occupé à razzier les côtes de la Berbérie — assurément de la Berbérie orientale[3] —, avant de se rendre en Espagne; mais Alphonse, dès le mois suivant[4], alors qu'il s'était rapproché de Grenade et de la Castille et songeait à combattre au contraire les Marocains, alors que, par ailleurs, il était sur le point de résoudre à l'amiable l'épineuse question des Angevins de Sicile, se détermina également à traiter avec le Ḥafṣide de Tunis. Le 1er décembre, il remettait à son ambassadeur auprès d'Abū Ḥafṣ, Bernard de Belvis, pleins pouvoirs pour conclure la paix, et des instructions lui recommandant d'obtenir à nouveau divers avantages concédés « au temps de Guillaume de Moncada »; le roi de Tunis était en outre sollicité « d'accorder » cent mille besants, nécessaires au Trésor obéré de la maison d'Aragon[5]. Il est douteux qu'Abū Ḥafṣ ait fait droit, sans sourciller, à une pareille demande: nous ne savons si les négociations aboutirent avant la mort prématurée d'Alphonse, survenue le 18 juin 1291.

7° *Le « tribut » de Tunis sous Alphonse d'Aragon* (1287-91). — On remarquera que les instructions à l'ambassadeur Bertrand de Belvis ne parlent point de « tribut » annuel à verser par Tunis à la Couronne d'Aragon. Qu'était-il advenu à ce sujet depuis le traité de 1285 conclu par Pierre III? Tout naturellement, à la mort de ce souverain, le droit au « tribut » dû par l'Ifrīqiya était passé à celui de ses fils, Jacques, qui héritait du royaume sicilien[6], car le « tribut »,

1. Cf. principalement Nuwairī, II, 234-5/248, qui a échappé à Klüpfel, *Aeussere Politik Alfonsos III*, pp. 112-3. I. Ḫaldūn ignore le rôle de 'Abdalwāḥid et ne cite que 'Uṯmān.

2. Même dans les années d'hostilité manifeste de l'Aragon envers l'Ifrīqiya, un consul catalan paraît avoir fonctionné régulièrement à Tunis : p. ex., en 1287, Pierre Cabrit, qui signe comme l'un des témoins le traité Tunis-Gênes, Mas-Latrie, *Traités*, pp. 127-8.

3. Car l'entente régnait alors entre l'Aragon et Tlemcen.

4. Rohde, *Kampf um Sizilien*, p. 153, avec références.

5. Klüpfel, *Aeussere Politik Alfonsos III*, pp. 110-1, 113, 173-4 (document n° XVI).

6. Carini, *Archivi*, II, 212.

de par son origine, était dû à la Sicile, non à l'Aragon. Sans doute Alphonse avait-il cherché, pendant quelque temps, à faire bénéficier l'Aragon de tout ou partie de cette créance publique : sont significatifs à cet égard le document de janvier 1287 rappelé plus haut à propos du Maroc, et, plus encore, le traité de juillet 1287 conclu avec le prétendant ʿAbdalwāḥid ; ce dernier texte prévoyait que le prince almohade, une fois maître de Tunis, servirait à l'Aragon un tribut de 33.333 1/3 besants d'argent, et à la Sicile un autre tribut de 16.000[1] ; c'est dire qu'Alphonse voulait profiter de son intervention directe dans les affaires d'Ifrīqiya pour accaparer à son profit le montant intégral du vieux « tribut » dû à la Sicile, ne laissant à son frère Jacques en compensation qu'un peu moins de la moitié de la même somme, à payer en supplément par le souverain éventuel de Tunis. Mais ce ne furent là, avec l'échec de la politique anti-ḥafṣide de l'Aragon, que de vains projets ; en réalité, la seule difficulté durable dans les rapports internationaux fut d'obtenir la renonciation du « tribut » tunisien de la part des anciens maîtres de la Sicile, possesseurs du royaume de Naples[2], les Angevins.

La question manqua de peu d'être réglée au début de 1287 : le prince Charles de Salerne, toujours captif en Aragon, et dont le royaume était administré en son absence au nom du Saint-Siège, venait d'accepter, pour obtenir sa libération et la paix avec les Aragonais, la cession complète à Jacques de la Sicile, de quelques territoires voisins, et du « tribut » de Tunis ; mais le pape Honorius IV, par une bulle du 4 mars, désapprouva et cassa l'accord[3]. Les tractations continuèrent entre les Aragonais et Charles, sous les auspices principalement du roi d'Angleterre : jalonnées par un certain nombre de conférences et de conventions successives, que le Saint-Siège refusa à plusieurs reprises de ratifier, elles franchirent une étape importante avec la mise en liberté de Charles, effectuée en novembre 1288. Cependant Alphonse III, en dépit de sa bonne volonté, ne devait pas résoudre de son vivant l'ensemble du problème sicilien ; sur le point particulier du « tribut » de Tunis, par exemple, son frère Jacques, après comme avant la libération de

1. La Mantia, *Codice*, p. 378-9.
2. Officiellement aussi « royaume de Sicile ».
3. Prou, *Les Registres d'Honorius IV*, Paris, 1888, n° 814, col. 566, et *Introduction*, pp. LX-LXI. — Honorius IV mourut le 3 avril suivant.

Charles, exigeait fermement le maintien de ses droits : il déclare y tenir, comme à la possession de la Sicile et des îles voisines, en des lettres du 8 mars 1287 et du 14 juin 1290, ajoutant même, à cette dernière date, qu'il entend demeurer le maître également de Djerba et des Kerkena[1]. Le 18 septembre 1290, son frère Alphonse lui faisait savoir que le roi de France n'admettait pas ces conditions de paix avec le prince de Salerne[2], et les négociations en restèrent provisoirement là. En juin 1291, Jacques faisait encore réclamer le « tribut » à Tunis par un ambassadeur[3].

Ainsi Abū Ḥafṣ, durant la première moitié de son règne, avait dû subir, du fait de l'Aragon-Sicile, la perte de Djerba et des Kerkena, et il n'avait échappé que de justesse aux attaques dangereuses des fils d'Abū Dabbūs. Mais, à la même époque, il lui avait fallu accepter, du côté de l'Ouest, une amputation autrement grave de son territoire, et, à l'intérieur même de la Tunisie, les empiétements inquiétants de certaines autorités locales sur les prérogatives du gouvernement central.

Scission de Bougie et de Constantine sous Abū Zakariyā' b. Abī Isḥāq; Tunis et Tlemcen se liguent contre Bougie (1284-90). — On se rappelle comment un neveu d'Abū Ḥafṣ, Abū Zakariyā' fils de l'émir Abū Isḥāq, s'était, en 1283, lors de la débâcle des Ḥafṣides devant l'usurpateur Ibn Abī 'Umāra, enfui chez son beau-frère le sultan 'abdalwādide 'Uṯmān b. Yaġmurāsin. Celui-ci, cependant, reconnut le pseudo-Faḍl; et le prince ḥafṣide, déçu de ne pas trouver chez son parent l'aide escomptée en vue de chasser l'intrus, n'avait pas tardé à se retirer chez les bédouins[4]. Mais à peine, l'année suivante, Abū Ḥafṣ eut-il restauré à son profit l'autorité ḥafṣide, qu'Abū Zakariyā' entreprit de lui disputer le pouvoir. Soutenu de bonne heure par deux des principales tribus arabes et berbères de la province de Bougie et Constantine, les Dawāwida et les Sadwīkiš, il ne tarda pas à s'emparer de ces deux villes et de leur région[5]. Dès 684/1285, il était maître de toute

1. Evidemment en tant que suzerain de Roger de Lauria, qui s'en était emparé.
2. Carini, *Archivi*, II, 233; La Mantia, *Codice*, pp. 364-7, 466-470, 472-4. Nous n'avons d'ailleurs aucun témoignage que, pour cette période 1285-90, le « tribut » ait été effectivement payé par Tunis.
3. *Annales Januenses*, V, 132; Mas-Latrie, *Traités*, p. 209 (document vénitien).
4. *Berbères*, I, 104-5; III, 367.
5. D'après I. Ḫaldūn, Constantine lui aurait été livrée par la trahison d'un proche parent du gouverneur.

cette partie occidentale du domaine ḥafṣide, reconnu même comme souverain, plus à l'ouest, par les cités de Tédellis et d'Alger. Il installa sa capitale à Bougie, où sa religiosité et ses manières simples rappelèrent les vertus de son grand-père dont il portait le nom. Sans oser se qualifier lui-même d'amīr al-mu'minīn, il prit néanmoins, simple « émir », le surnom d'allure califienne d'al-Muntaḫab li-iḥyā dīn Allah[1]. L'année suivante, il marcha sur Tunis; mais, non loin de la capitale, son attaque fut repoussée par le ministre al-Fāzāzī, qui réussit à le rejeter vers le sud. Là, secondé par les Dabbāb dont nous avons déjà relevé l'hostilité envers Abū Ḥafṣ, il s'empara de Gabès après un siège difficile; puis, poussant d'une traite jusqu'aux confins orientaux de la Tripolitaine, il reçut l'adhésion, sur son passage, de tous les Arabes nomades de ces contrées. La brusque nouvelle d'une expédition 'abdalwādide contre Bougie l'obligea seule à une soudaine retraite vers sa capitale menacée[2].

Le sultan de Tlemcen, 'Uṯmān, demeuré toujours fidèle à l'allégeance de sa famille envers le Ḥafṣide — vrai ou supposé — de Tunis, et accédant aux demandes de son suzerain, s'était décidé à intervenir sur les derrières d'Abū Zakariyā', qui était cependant son beau-frère, et à envahir à cet effet le Constantinois. En 686/1287, il mit le siège, inutilement, devant Bougie; puis il se retira. Le geste avait du moins contraint Abū Zakariyā' au retour, et à l'abandon des régions orientales de l'Ifrīqiya. On ne peut, à cette occasion, se défendre de remarquer que le siège le plus ancien de la Bougie ḥafṣide par un 'Abdalwādide — événement qui allait se renouveler désormais bien des fois — avait été voulu par le Ḥafṣide de Tunis, impuissant à déloger l'un des siens de cette métropole provinciale. On voit aussi s'instaurer de la sorte la division bipartite de l'Etat ḥafṣide, qui devait se prolonger d'abord quelque temps et se reproduire encore plus tard, mais qui ne faisait au fond que reprendre la vieille scission opérée par les Ḥammādides au détriment de leurs parents, les Zīrides de Tunisie. En même temps s'affirmait en Afrique du Nord une sorte d'équilibre politique, éminemment instable, entre les quatre puissances musulmanes qui s'en partageaient le gouvernement : tandis que le Ḥafṣide de Tunis avait partie liée avec son vassal de Tlemcen, et qu'il le lançait

1. Attesté également sur les monnaies, Lavoix, n° 950; Farrugia, n°ˢ 8-9.
2. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 370-3.

au besoin contre son ennemi le Ḥafṣide de Bougie, le Tlemcénien était lui-même en butte aux attaques de son voisin occidental le Marīnide; et celui-ci, comme on l'a signalé à propos de la politique aragonaise, n'hésitait pas à former contre Tunis des projets de conquête, d'ailleurs sans lendemain. Pour Abū Ḥafṣ, le plus souvent terré sans force dans sa capitale, l'amitié ʿabdalwādide s'avérait nécessaire; on ne s'étonnera pas que, pour l'entretenir, ce faible suzerain ait envoyé de riches cadeaux, en 689/1290, à son vassal de Tlemcen[1].

Autonomies locales, emprise des bédouins, affaiblissement du pouvoir central. — Dans la fraction même de l'Ifrīqiya qui restait officiellement soumise à Tunis, une tendance inquiétante à l'autonomie était parvenue à soustraire quelques cités à l'autorité immédiate du sultan. Dans le Djérid, à la suite d'un conflit surgi entre les Saddāda et les Kannūma, habitant les environs de Taqyūs, le gouverneur ḥafṣide de Tozeur, le cheikh almohade Muḥammad b. Yaḥyā at-Tinmāllī, qui s'était immiscé dans la lutte en prenant fait et cause pour les Kannūma, se fit battre par les Saddāda et leurs alliés Nafzāwa, à deux reprises, vers 686/1287. Il dut traiter, en accordant aux vainqueurs, contre la promesse de payer régulièrement l'impôt, le droit de s'administrer eux-mêmes et de choisir librement les gouverneurs. A Tozeur même, la tentative de rébellion d'un notable, Aḥmad b. Yamlūl, fut étouffée dans l'œuf, grâce à la dénonciation des membres d'autres grandes familles rivales : Ibn Yamlūl, livré à al-Fāzāzī, ne fut relâché que moyennant paiement d'une somme d'argent considérable. A Gabès au contraire, l'ancien partisan et ministre d'Ibn Abī ʿUmāra, ʿAbdaldalmalik b. Makkī, avait réussi à s'arroger une indépendance presque totale : il accueillait volontiers les ennemis du sultan de Tunis, les B. Abī Dabbūs par exemple, et se bornait, le cas échéant, pour détourner la vengeance des généraux d'Abū Ḥafṣ, à leur promettre de faire dire la prière du vendredi au nom de leur souverain[2].

Dans cette Tunisie qui menaçait ainsi de s'effriter comme aux jours antérieurs à la conquête almohade, les chefs arabes ne man-

1. Yaḥyā b. Ḫaldūn, I, 161.
2. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 142 et 160.

quèrent pas de reprendre de l'audace, et les tribus bédouines de se répandre davantage encore à travers le pays. Les Dabbāb du Sud-Tunisien et de Tripolitaine, anciens alliés d'Ibn Abī ʿUmāra, manifestaient ouvertement leur hostilité envers le gouvernement d'Abū Ḥafṣ. Les Arabes de la Tunisie du Centre et de l'Est, qui avaient porté ce dernier monarque au pouvoir, exigèrent par contre la récompense de l'aide fournie : pour la première fois dans l'histoire ḥafṣide, ils obtinrent la concession « de grands territoires et les revenus de plusieurs localités ». Pratique nouvelle et désastreuse, par laquelle l'impuissant Abū Ḥafṣ consacrait juridiquement l'emprise bédouine sur les populations du Tell, et désagrégeait la puissance publique au profit de nomades dont l'idéal était nécessairement contraire à celui d'un Etat policé. Aussi l'Ifrīqiya offrait-elle un assez piètre spectacle au voyageur qui, tel al-ʿAbdarī, était alors appelé à la parcourir : le recul de la civilisation sédentaire devant les bédouins y était manifeste, aussi bien dans la plaine à céréales de Béja que dans le Sahel à olivettes en arrière et au sud de Sousse et de Mahdia ; l'insécurité des routes s'était accrue. L'Etat ḥafṣide, après la période brillante du premier Abū Zakariyā' et d'al-Mustanṣir, accusait une décadence politique, et en partie culturelle, qui, malgré des moments de stabilisation apparente, allait s'aggraver jusque vers le milieu du siècle suivant, jusqu'à l'effondrement total suivi d'une vigoureuse rénovation.

Hostilités entre marins italiens dans les eaux d'Ifrīqiya (1291-92). — La seconde moitié du règne d'Abū Ḥafṣ, de 1291 à 1295, fut beaucoup moins tourmentée, dans l'ensemble, que les années qui l'avaient précédée. Aucun péril immédiat ne s'y fit sérieusement sentir, ni du dehors ni de l'intérieur. Les relations commerciales se poursuivaient, sans trouble grave, avec les villes maritimes de l'Italie, y compris celles de Sicile ; il arrivait seulement, de temps à autre, que l'Ifrīqiya fût indirectement mêlée à leurs querelles et que ses eaux servissent au besoin, comme naguère, de lieu de rencontre à leurs vaisseaux. La guerre avait repris, entre Gênes et Pise, et c'est cette dernière qui devait succomber. En mai 1291, une galère génoise qui revenait chargée de Tunis arraisonna en mer une taride vénitienne partie de Bône, et, y ayant constaté la présence d'un marchand pisan et d'une grosse cargaison de cire

et de laine, s'empara de la taride et de la personne du Pisan[1]. L'année suivante, une escadre pisane chercha en vain dans le golfe de Tunis un bateau génois dont elle pût se saisir.

Un certain nombre d'autres faits semblables nous sont encore rapportés, qui intéressent, outre Gênes et Pise, d'autres puissances, telles que Venise et la Sicile-Aragon. En juin 1291, dans le port même de Tunis, une galère catalano-sicilienne fut assaillie par le Génois Raffo de Gualterio, que ses compatriotes avaient désavoué à l'avance; elle résista, le pirate fut tué, son bateau pris et emmené en Sicile triomphalement[2]. Toujours devant Tunis, vers le même temps, quatre bâtiments vénitiens furent successivement attaqués et pris par des Pisans, des Génois et des Siciliens[3]. Le doge de Venise, Pierre Gradenigo, envoya Marin de Molino, probablement au printemps ou pendant l'été 1292, réclamer à Abū Ḥafṣ, « conformément aux traités », le dédommagement des victimes[4]; l'ambassadeur devait, au cours de la même démarche, se plaindre énergiquement au sultan de divers abus d'ordre pécuniaire, dont plusieurs sujets de la République avaient eu à souffrir, malgré l'intervention de leur consul, de la part du gouvernement ou de hauts fonctionnaires de Tunis : au sujet, par exemple, de la solde d'un chevalier vénitien au service du sultan, ou de la « gabelle du vin » de Tunis que le monarque musulman avait accordée d'abord à un Vénitien, pour la donner ensuite à un Pisan[5].

Vaines tractations du roi Jacques d'Aragon avec Abū Ḥafṣ (1292-94). — En Aragon, à Alphonse III, mort sans enfants, avait succédé son frère Jacques II, déjà roi de Sicile : les deux couronnes se trouvèrent de nouveau réunies sur la même tête pour quelques années. Jacques, qui avait entretenu, comme maître de la Sicile, des rapports courtois avec Abū Ḥafṣ, a continué, semble-t-il, à vouloir s'entendre avec le Tunisien, comme Alphonse lui-même

1. Des actes notariés attestent le commerce génois à Tunis en 1291; Canale, *Istoria di Genova*, III, 196; Byrne, *Genoese shipping*, pp. 152-4.

2. *Annales Januenses*, V, 129, 132, 139, 141; Caro, *Genua*, II, 160.

3. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 208-9. L'attaque par les Génois, qui se renouvela d'ailleurs peu après, non loin de Tunis, fut l'objet en 1292 d'une plainte adressée par Venise à leur cité; Caro, *Genua*, II, 179-180.

4. Sur cette disposition exorbitante, *cf.* les traités Venise-Tunis de 1231, 1251, 1271 dans Mas-Latrie, *Traités*, pp. 196, 199, 203, ainsi que son *Introduction*, p. 171.

5. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 207-211. Le document, daté par Mas-Latrie « vers 1300 », est sans doute de 1292, comme l'a pensé Caro, *Genua*, II, 180. — Le consul vénitien en charge se nommait Ange Marcello, successeur de Marin Michael.

avait cherché à le faire vers la fin de sa vie. Dans le traité de Monteagudo qu'il conclut avec Sanche de Castille dès novembre 1291, il se fit reconnaître, il est vrai, en cas de partage de l'Afrique du Nord, toute la région s'étendant à l'est de la Moulouya (Algérie et Tunisie actuelles), tandis que la Castille se réservait la contrée à l'ouest de ce fleuve (le Maroc d'aujourd'hui)[1]; mais ce n'était là sans doute qu'une manifestation assez platonique destinée à délimiter des zones d'influence et à écarter la possibilité de heurts ultérieurs entre les contractants; une pareille stipulation ne prouve aucunement que Jacques ait songé pour lors à une conquête effective de la Berbérie[2]. Six mois plus tard, le 28 mai 1292, il chargeait le Barcelonais Guillaume Oulomar d'une mission politico-financière à Tunis, que l'on accorderait mal avec l'intention de prochaines hostilités : il s'agissait d'obtenir du sultan — et aucune pression ni menace ne paraît être recommandée dans ce but à l'ambassadeur — le paiement de l'arriéré du « tribut » de Sicile et le « prêt » d'une somme d'argent dont le montant était laissé à l'appréciation d'Oulomar[3].

La négociation, qui traîna jusqu'au delà de décembre[4], ne paraît pas avoir abouti, du moins sur la question du prêt, non plus que les démarches effectuées l'année suivante à Tunis, au nom de Jacques, par un nouvel envoyé, le juif Bondavi[5]. Mais les relations entre les deux Etats n'en furent point interrompues ni dangereusement affectées, puisqu'au début de mai 1294 Jacques nommait deux de ses sujets consuls des Catalans à Tunis[6]. Il est peu probable, en effet, que cette nomination résulte des ouvertures nouvelles de paix, sans doute légèrement postérieures, qu'Abū Ḥafṣ (cette fois inquiet, semble-t-il, de la situation politique du moment

1. *Memorial histórico español*, III, 456 et Gaibrois de Ballesteros, *Tarifa*, t. 74, p. 427-8.

2. Comme l'en accuse Giménez Soler, *Episodios*, p. 197; Soldevila a une appréciation plus juste et plus modérée. — L'amiral Roger de Lauria, passant de Catalogne en Sicile après Monteagudo, écuma « toutes les côtes de Berbérie » (Muntaner, ch. 180); mais, pas plus que dans le passé, cette razzia ne paraît avoir engagé officiellement la responsabilité du roi d'Aragon.

3. Mas-Latrie, *Traités*, p. 291; La Mantia, *Sicilia ed il suo dominio*, p. 189.

4. Rohde, *Kampf um Sizilien*, p. 79, n. 3 : en décembre, Jacques reçut des nouvelles de l'ambassadeur.

5. *Estudis universitaris catalans*, t. III, an. 1909, p. 417.

6. « Guillaume de Saint-Félix et Raymond d'Arnaud », d'après Mas-Latrie, *Supplément*, p. 44. D'après le même auteur, Jacques aurait déjà nommé, de Calatayud, un consul des Catalans à Tunis, Guillaume Fabe, le 16 mai 1291; mais, à cette date, c'était encore son frère Alphonse qui régnait en Aragon.

en Ifrīqiya) fit faire au roi d'Aragon; le messager du Ḥafṣide était le fameux infant de Castille Don Henri. Jacques II, le 29 juillet 1294, envoyait au sultan « pour renouveler les anciens pactes d'amitié », Bérenger de Vilaragut; dès le 5 du même mois, il avait écrit à son frère Frédéric, son lieutenant en Sicile, qu'ayant appris par Henri de Castille divers dommages infligés par des vaisseaux siciliens à des sujets du roi de Tunis, il exigeait des sanctions contre les auteurs de ces actes préjudiciables à un prince « allié ». De si bons sentiments de part et d'autre n'amenèrent pas néanmoins la conclusion d'un traité : Jacques faisait réclamer par Vilaragut le paiement du « tribut » de l'année en cours et celui de l'année suivante, ainsi que la reconnaissance du droit pour le roi d'Aragon, en échange d'une aide éventuelle contre les ennemis musulmans du sultan, de nommer le caïd des mercenaires chrétiens de Tunis; il revenait également à la charge pour l'obtention d'un « prêt ». La question du « tribut » ne fut sans doute pas la vraie pierre d'achoppement : Jacques, en tant que roi de Sicile, pouvait légitimement continuer à le revendiquer; mais Abū Ḥafṣ, selon toute vraisemblance, refusa de souscrire à l'emprunt qu'on lui demandait, et les choses demeurèrent en l'état jusqu'à sa mort, l'année d'après[1].

Nouvelles défections au détriment de Tunis, au profit de Bougie (1292-94). — Durant les dernières années de son règne, Abū Ḥafṣ ne fut plus menacé, d'une manière pressante, par ses adversaires de l'Ouest et du Sud; mais il ne put empêcher le royaume de Bougie de s'agrandir encore à ses dépens, ni le district de Gabès de lui échapper entièrement. A Bougie, son neveu Abū Zakariyā', secondé par l'habile chambellan Abū l-Ḥusain b. Sayyid an-Nās, puis, à la mort de celui-ci (en 690/1291), par l'Andalou Abū l-Qāsim b. Abī Jabbī, ancien protégé du défunt, raffermissait chaque jour son prestige aux yeux des populations de l'Ifrīqiya[2].

1. Mas-Latrie, *Supplément*, p. 44; Giménez Soler, *Caballeros*, p. 304-5; *id.*, *Episodios*, pp. 197-8; Rohde, *Kampf um Sizilien*, pp. 79, 87 (n. 2), 162 (B. de Vilaragut, qui était en Espagne au début de 1294, est parti ensuite de Sicile pour se rendre à Tunis); Finke, III, 24.

2. Sur les relations de Bougie avec les chrétiens d'Europe au temps de cet Abū Zakariyā', nous ne disposons que d'un document daté du 15 juin 1293: c'est une plainte adressée à la commune de Marseille par des commerçants marseillais établis à Bougie et leurs deux consuls, Pierre Jordan et Pierre de Jérusalem, au sujet des graves abus et sévices dont ils étaient victimes, en dépit de leurs « droits et franchises » et de la protection d'un haut personnage musulman; Mas-Latrie, *Traités*, p. 97-8.

Le Ḥafṣide Abū Isḥāq avait donné le gouvernement de la province du Zāb à son fidèle partisan Faḍl b. Muznī; celui-ci ayant été tué au cours des troubles qui marquèrent le passage au pouvoir d'Ibn Abī ʿUmāra, le Zāb tomba entre les mains de la famille rivale des B. Muznī, les B. Rummān, qui réussirent à faire incarcérer à Tunis par le sultan Abū Ḥafṣ leur ennemi héréditaire al-Manṣūr fils de Faḍl b. Muznī. En 691 ou 692/1292-93, al-Manṣūr, évadé de prison, se rendit à Bougie, reconnut la souveraineté d'Abū Zakariyā' et, avec les troupes mises à sa disposition par le chambellan Ibn Abī Jabbī, marcha sur Biskra, chef-lieu du Zāb. Les B. Rummān capitulèrent sans combattre, et la province, jusque-là soumise à Abū Ḥafṣ, fut annexée par Abū Zakariyā', qui y mit un gouverneur militaire de son choix, tandis que l'administration financière seule en incombait à al-Manṣūr b. Muznī. Ce dernier cependant, dès 693/1294, s'entourant de soldats, sut devenir le véritable maître de Biskra; il leva les impôts dans toute la contrée au profit d'Abū Zakariyā', fit reculer l'emprise arabe, et obtint de l'émir de Bougie autorité sur tout le Sud-Constantinois, y compris le Hodna, l'Aurès, l'O. Righ et Ouargla.

La même année, le seigneur de Gabès, ʿAbdalmalik b. Makkī répudiait ouvertement la suzeraineté d'Abū Ḥafṣ et proclamait celle d'Abū Zakariyā'[1]. Le Tunisien assistait presque sans réagir à ce nouveau recul de sa puissance; il s'en tenait en général à une attitude défensive prudente, se bornant, pour parer aux attaques éventuelles de ses proches voisins, à des tentatives diplomatiques de rapprochement avec d'autres puissances : c'est dans ce but sans doute qu'en 692/1293 il envoya une ambassade auprès du Marīnide Abū Yaʿqūb Yūsuf[2], et que l'année suivante, comme nous l'avons vu, il sollicita l'alliance du roi d'Aragon.

Mort d'Abū Ḥafṣ (1295). — Avant d'atteindre le sultan lui-même, la mort frappa ses deux principaux ministres qui avaient toujours eu la haute main, l'un sur l'armée et l'autre sur les services civils : d'abord le cheikh almohade Abū Zaid ʿĪsā al-Fāzāzī[3], en

1. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 129-130 et 160.
2. *Qirṭās*, p. 541.
3. I. Ḫaldūn le fait mourir à deux jours de distance de Tunis, alors qu'il conduisait une expédition vers le Djérid. Cela peut s'accorder avec la version d'I. Nājī, qui place ce décès à Qaṣr az-Zait, dans le Cap Bon, au moment où al-Fāzāzī, à la tête d'une armée, se proposait de châtier sévèrement Kairouan (sans doute ralliée aux ennemis du sultan); I. Nājī attribue cette mort soudaine à l'intervention à distance d'un santon kairouanais,

ḏū l-qa'da 693/septembre-octobre 1294, ensuite l'Andalou Abū l-Qāsim b. aš-Šaiḫ en 694/1295. A ce dernier succéda, du moins dans la charge de chambellan, un officier nommé Abū 'Abdallah aš-Šaḫšī. Quelques mois plus tard, Abū Ḥafṣ succombait à son tour à la maladie, qui le surprit à El-Hamma, au cours d'une expédition dans le Sud, entreprise en ša'bān 694/juin 1295 par le monarque en personne à la suite de la disparition d'al-Fāzāzī[1]. C'est à peine s'il eut le temps de rentrer à Tunis et d'y assurer sa succession, avant de mourir, le 24 ḏū l-ḥijja/4 novembre de la même année.

II. Abū 'Aṣīda et Ibn al-Liḥyānī (1295-1318)

Avènement d'Abū 'Aṣīda (1295), *son haut personnel gouvernemental.* — Cette question de la succession au trône de Tunis ne fut d'ailleurs pas réglée sans difficulté. Se sentant perdu, environ douze jours avant sa mort, Abū Ḥafṣ avait fait d'abord proclamer comme héritier présomptif son fils 'Abdallah. Mais le jeune âge du prince, encore impubère, fit murmurer bien des cheikhs almohades; et le sultan, ne voulant point créer de motifs de troubles, se chercha d'urgence un autre successeur, sacrifiant ainsi l'intérêt de sa progéniture à celui de la dynastie entière et de la paix. Il consulta, pour fixer son choix, non point de hauts personnages de l'Etat, mais un santon tunisois célèbre, Abū Muḥammad al Murjānī; et celui-ci désigna un fils posthume du sultan al-Wāṯiq, né dans sa propre zaouia — où la mère, une concubine du monarque défunt, s'était réfugiée —, élevé ensuite à la cour. Et c'est ainsi que, le 22 ḏū l-ḥijja 694/2 novembre 1295, les cheikhs almohades reconnurent comme leur futur souverain Abū 'Abdallah Muḥammad b. Abī Zakariyā' Yaḥyā, qui fut intronisé solennellement deux jours plus tard, aussitôt après le décès de son grand-oncle Abū Ḥafṣ. Le nouveau maître de Tunis n'était âgé que de quinze ans. Il prit le

désireux de soustraire ses compatriotes aux rigueurs dont ils étaient menacés, *Ma'ālim* IV, 47-8.

1. On peut supposer que la dernière campagne d'al-Fāzāzī était en corrélation avec une nouvelle offensive du prétendant Ibn Abī Dabbūs. D'où la réaction d'Abū Ḥafṣ sollicitant du roi Jacques d'Aragon une alliance contre le prince almohade — alors que, sous le prédécesseur de Jacques, l'Aragon avait soutenu Ibn Abī Dabbūs —, puis le geste du sultan menant lui-même, après la mort de son général, une expédition dirigée sans doute contre le même prétendant.

titre califien d'al-Mustanṣir billah[1], déjà porté par son illustre grand-père et par son prédécesseur immédiat ; mais il demeure plus connu sous le surnom d'Abū ʿAṣīda que lui avait valu la bouillie de froment (*ʿaṣīda*) servie généreusement aux pauvres par son protecteur al-Murjānī à l'occasion de sa première coupe rituelle de cheveux (*ʿaqīqa*)[2].

Le premier acte de gouvernement d'Abū ʿAṣīda fut la mise à mort du tout jeune et innocent ʿAbdallah fils d'Abū Ḥafṣ, qui eût pu devenir un rival dangereux. Le chef des Almohades, Abū Muḥammad ʿAbdalḥaqq b. Sulaimān, qui avait pris parti pour ʿAbdallah, fut dès l'abord destitué de sa haute charge, et, plus tard, jeté en prison : il devait y périr assassiné. Les Almohades eurent à leur tête un personnage nouveau, qui reçut en même temps le commandement des troupes : le Ḥafṣide Abū Yaḥyā Zakariyā' b. Aḥmad b. Muḥammad al-Liḥyānī, dont le père et l'aïeul avaient été jadis exécutés comme rebelles au commencement du règne d'al-Mustanṣir. Bien qu'Abū ʿAṣīda eût donné le titre de vizir à un autre Almohade du nom de Muḥammad b. Irzīgan, c'est ce « grand cheikh » Abū Yaḥyā Zakariyā' b. al-Liḥyānī qui fit pendant longtemps office de véritable premier ministre, tenant en main aussi bien la politique extérieure que l'armée. Quant aux services civils, ils subirent moins de changements dans leur plus haut personnel : Abū ʿAbdallah as-Šaḫšī demeura en place, jusqu'à sa mort survenue en 697/1297-98 ; il eut pour successeur un Tunisois d'origine sévillane Abū l-Ḥasan Muḥammad b. Ibrāhīm b. ad-Dabbāġ qui, déjà fonctionnaire des finances sous Abū Ḥafṣ et secrétaire d'al-Fāzāzī, avait été ensuite le secrétaire particulier d'Abū ʿAṣīda, puis son chancelier en titre, enfin coadjuteur (*radīf*) d'aš-Šaḫčī. Peut-être les cadres subalternes de l'administration accusèrent-ils des remaniements plus sensibles. Retenons seulement qu'un chroniqueur a pu signaler et vanter, à propos d'Abū ʿAṣīda, la « parfaite organisation » de son gouvernement[3].

1. Cf., pour les monnaies, Farrugia, nos 10-15, et, dans le texte de traités avec les chrétiens, Mas-Latrie, *Traités*, p. 211, et Giménez Soler, *Episodios*, p. 207.

2. Le surnom n'était pas absolument nouveau : il avait été porté, par exemple, par un grammairien de Koufa, au IXe siècle, cf. Suyūṭī, *Buġyat Wuʿāt*, p. 144. — Sur le règne d'Abū ʿAṣīda, cf. *Berbères*, II, 411-429 ; *Fārisiyya*, pp. 367-370 ; *Daulatain*, pp. 43-46/76-84 ; *Adilla*, pp. 93-5.

3. *Wa-rattaba d-daulata atamma t-tartīb*, *Fārisiyya*, p. 367.

Le royaume de Bougie menacé à l'est et à l'ouest (1296-1301). — Le Tunisien, supportant mal l'existence du royaume dissident de Bougie, toujours tenu par Abū Zakariyā' b. Abī Isḥāq, prit rapidement l'offensive contre ce parent et voisin. Dès le printemps qui suivit son accession au trône, Abu 'Aṣīda, animé d'une juvénile audace, se jeta avec son armée sur la province de Constantine, semant l'effroi parmi les populations nomades et sédentaires, que ses soldats sans doute brutalisaient. Parvenu à Mila, nous le voyons cependant soudain regagner Tunis, où il arriva en ramaḍān 695/juillet 1296 : une volte-face aussi brusque ne pouvait être que la conséquence ou d'une menace imprévue en Tunisie, ou d'un échec militaire dans le Constantinois; nos textes sont muets là-dessus. Vers le même temps, peut-être un peu plus tôt, Abū Zakariyā' avait perdu la ville la plus occidentale de son territoire, Alger. Le cheikh almohade Ibn Akmazīr, gouverneur d'Alger, venant de mourir, aussitôt son adjoint Ibn 'Allān rejeta l'allégeance ḥafṣide; massacrant ses adversaires politiques, il proclama son indépendance, qui devait d'ailleurs se muer bientôt en une vassalité vis-à-vis des Marīnides conquérants[1].

La poussée vers l'est du sultan marīnide Abū Ya'qūb Yūsuf constituait en effet déjà une grave menace pour le Maghreb central. Abū Zakariyā', qui ne parvenait pas à reprendre Alger et redoutait une deuxième attaque tunisienne, se rapprocha de son beau-frère le 'Abdalwādide 'Uṯmān b. Yaġmurāsin, qu'inquiétait l'expansion du sultan de Fès. Soutien illusoire ! Quand Tlemcen eut été bloquée par Abū Ya'qūb, Abū Zakariyā' tenta, en 699/1300, d'envoyer au secours de son parent quelques troupes : les Marīnides, déjà maîtres de la Mitidja, prirent les devants, et les décimèrent près de Tédellis; puis ils s'avancèrent jusque sous les murs de Bougie; ils l'assiégèrent pendant quelque temps et dévastèrent son arrière-pays. Au danger extérieur s'ajoutait l'attitude hostile du chef des Arabes Dawāwida[2]. La situation du royaume ḥafṣide de l'ouest était compromise, lorsqu'Abū Zakariyā', en ramaḍān 700/juin 1301, rendit le dernier soupir, après avoir nommé héritier

1. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 389-390. I. Ḫaldūn, *Berbères*, II, 414, présente la révolte d'Ibn 'Allān comme antérieure à l'expédition d'Abū 'Aṣīda, comme l'ayant même favorisée; un peu plus loin, II,417, il la date seulement de la campagne marīnide contre Bougie.

2. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, IV, 142, 148-152; *Qirṭās*, pp. 546-7.

présomptif son fils Abū l-Baqā' Ḫālid, gouverneur de Constantine, qui effectivement lui succéda[1].

Rapprochement entre Abū ʿAṣīda et l'émir de Bougie Abū l-Baqā' (1301-08). — La politique d'Abū l-Baqā', fondée sur d'habiles négociations et sa volonté tenace d'aboutir à un accord avec Tunis, devait opérer un redressement. Le nouvel émir de Bougie conserva le chambellan de son père, Abū l-Qāsim b. Abī Jabbī; et il se hâta d'envoyer à la cour de Tunis un membre de la famille ḥafṣide, Abū Zakariyā' Yaḥyā b. Zakariyā', accompagné du grand-cadi Aḥmad al-Ġubrīnī, en vue d'obtenir la paix. Cette première mission échoua. Abū ʿAṣīda, même, encourageait alors les Marīnides à renouveler leurs attaques contre Bougie, comme ce fut le cas à la fin de 701/été 1302. Mais lorsqu'au printemps 703/1304, une ambassade tunisienne importante se fut rendue auprès d'Abū Yaʿqūb en grande pompe, Abū l-Baqā' dépêcha à son tour au même monarque de hauts dignitaires; pendant trois années de suite, il neutralisa par de nouvelles ambassades, auprès du sultan marīnide campé en face de Tlemcen, l'action diplomatique répétée de son rival de Tunis[2].

A Tunis, vers 1304[3], il avait envoyé son chambellan Ibn Abī Jabbī, et celui-ci, personnellement bien accueilli, avait posé un premier jalon dans la voie de la conciliation. Mais un incident était bientôt venu tout gâter. Profitant de l'absence d'Ibn Abī Jabbī, ses ennemis parmi les courtisans d'Abū l-Baqā' le desservirent auprès de cet émir : lorsque le messager fut de retour, son maître le reçut froidement. Semblable aventure était arrivée au cadi al-Ġubrīnī à la suite de son ambassade; mais, tandis que celui-ci eut à subir la disgrâce de son souverain, au point d'être incarcéré, puis mis à mort, Ibn Abī Jabbī, rendu prudent sans doute par cet exemple, demanda à partir pour le Pèlerinage; en attendant de l'accomplir, il s'installa provisoirement à Tunis. Or, il avait pour gendre le gouverneur de Constantine, Abū l-Ḥasan ʿAlī b. Yūsuf b. al-Amīr al-Hamaḏānī, fils d'un ancien gouverneur

1. La mère d'Abū l-Baqā' était une concubine du nom de 'Izz al-'Alā'.

2. Abū 'Aṣīda échangeait également présents et ambassades avec le sultan de Grenade Muḥammad III; I. Ḫaṭīb, *Iḥāṭa*, I, 363; *Lamḥa*, p. 52. A la fin de 708/printemps 1309, il reçut un cadeau du sultan d'Egypte.

3. On ne peut admettre la date de 705 donnée par I. Ḫaldūn; car il situe lui-même l'événement peu avant la révolte d'Ibn al-Amīr, pour laquelle la date de 704 paraît assurée.

de Tanger rallié aux Ḥafṣides; cet Ibn al-Amīr, se sentant menacé par la disgrâce de son beau-père, excité peut-être par lui, répudia brusquement, en 704/1304-05, l'autorité d'Abū l-Baqā' pour reconnaître celle d'Abū ʿAṣīda. L'annexion de Constantine fut aussitôt opérée pour le compte de ce dernier, par son ministre Ibn al-Liḥyānī; mais, peu après, Abū l-Baqā' en personne reprenait la ville d'assaut, et Ibn al-Amīr, fait captif, était supplicié. L'œuvre de rapprochement entre les deux tronçons ḥafṣides semblait anéantie.

Deux ou trois ans plus tard, au contraire, une circonstance nouvelle la ranimait : le décès d'Abū Yaʿqūb, survenu en ḏū l-qaʿda 706/mai 1307. Abū ʿAṣīda, qui venait de lui promettre le concours de sa flotte, perdait en lui un allié puissant; et il voyait rentrer en jeu les ʿAbdalwādides qui, irrités de sa collusion avec le Maroc, avaient mis fin à la suzeraineté ḥafṣide sur leur émirat[1]. Aussi fut-ce lui, cette fois, qui souhaita la paix : ses envoyés négocièrent à Bougie un traité stipulant, conformément au désir d'Abū l-Baqā', que « celui des deux monarques qui survivrait à l'autre hériterait du trône vacant et serait reconnu comme sultan ». A Bougie d'abord, à Tunis ensuite, sans doute dans le courant de l'année 1308, cet accord, susceptible de mettre fin à la division politique de l'Ifrīqiya, fut ratifié solennellement par l'un et l'autre souverain et les principaux dignitaires de leurs pays respectifs.

Le royaume de Bouǧie : toute-puissance du chambellan Ibn Ġamr (1304-09). — L'année d'avant, à ce qu'il semble, c'est-à-dire durant l'été 1307, Abū l-Baqā', délivré de la menace marīnide, avait essayé de reprendre Alger; son expédition, heureuse jusqu'à la Mitidja, avait échoué sous les murs de la ville qui se défendit vaillamment. A cette époque, l'administration du royaume de Bougie était entre les mains du puissant chambellan Abū ʿAbdarraḥmān Yaʿqūb b. Abī Bakr b. Ġamr as-Sulamī. Ce personnage, dont le père, originaire de Játiva, avait dirigé la douane de Collo et acquis des amitiés à la cour bougiote, était parvenu lui-même à la tête du service des finances sous Abū Zakariyā' b. Abī Isḥāq, lorsque la jalousie du chambellan Ibn Abī Jabbī provoqua son

1. *Berbères*, III, 384, IV, 152 : la répudiation de la suzeraineté ḥafṣide y est datée du long siège de Tlemcen par Abū Yaʿqūb, mais attribuée tantôt à l'émir ʿUṯmān b. Yaġmurāsin, tantôt à son fils Abū Zayyān qui lui succéda en 703/1304.

bannissement. Revenu d'exil sous Abū l-Baqā', il poursuivit sa vengeance jusqu'à la disgrâce de son rival, dont il obtint aussitôt la succession ; et peu à peu, au milieu des intrigues et des délations, jouissant d'une influence sans bornes sur le souverain, il s'assura dans l'Etat une autorité prédominante, devant laquelle les fonctionnaires de tout grade devaient s'incliner[1].

Le royaume de Tunis : troubles provoqués par les Arabes Ku'ūb (1306-09). — Dans le royaume ḥafṣide de l'Est, la politique intérieure était dominée par la question arabe[2]. L'indulgence excessive qu'avait témoignée Abū Ḥafṣ à ses premiers partisans, les Ku'ūb de la steppe tunisienne, et les faveurs dont il les avait gratifiés n'avaient fait qu'accroître leur puissance et les inciter à plus de rapines au détriment des sédentaires et des voyageurs. Ils se répandaient librement dans le Tell, inquiétant les villes, faisant naître chez les paysans et les citadins des sentiments de frayeur ou d'indignation. Sous Abū 'Aṣīda, peu à peu les choses s'envenimèrent, et quand Tunis même finit par se sentir menacée, sa population, mécontente de la faiblesse du gouvernement, s'agita en des réactions quelquefois violentes, susceptibles de tourner à l'émeute rapidement. L'incident qui mit le feu aux poudres fut le geste insolent du cheikh des Ku'ūb, Hudāj b. 'Ubaid, pénétrant tout botté, à la mi-ramaḍān 705/1er avril 1306, dans la Grande-Mosquée de la capitale, à l'heure de la prière du vendredi. Comme on lui reprochait de ne pas retirer ses chaussures, il aurait répliqué avec arrogance : « Je les porte même chez le sultan » ; la foule irritée le massacra. Ce fut alors, pendant trois années, une série de soulèvements de la part des Ku'ūb qui, par leurs alternatives de rébellion et de soumission feinte, fatiguèrent la milice gouvernementale commandée par le vizir Abū 'Abdallah b. Irzīgan. Ils firent même venir parmi eux, pendant quelque temps, pour l'opposer à Abū 'Aṣīda, le prétendant 'Uṯmān b. Abī Dabbūs qui guettait en Tri-

1. Quand Ibn Ġamr fut devenu chambellan, il fit nommer à sa propre succession à la direction des finances l'ancien secrétaire d'Ibn Abī Jabbī, 'Abdallah ar-Ruḥāmī. Il le prit ensuite comme coadjuteur (*radīf*) ; puis, se méfiant de lui, il le fit mettre à la torture et exiler. I. Ḫaldūn rapporte également qu'Ibn Ġamr n'hésita pas, pour un motif qu'il n'indique point, à faire jeter à la mer son ancien protecteur au Palais, l'eunuque Marjān.

2. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, I, 144-6. Sur les Arabes d'Ifrīqiya au temps d'Abū 'Aṣīda et Ibn al-Liḥyānī, cf. G. Marçais, *Arabes en Berbérie*, pp. 434-440.

politaine une nouvelle occasion d'intervenir. Cette tentative avorta ; leur cheikh Aḥmad b. Abī l-Lail, arrêté, dut finir ses jours en prison ; mais son frère Muḥammad, leurs neveux Ḥamza et Maulāhum, reprirent avec âpreté une lutte qu'exaspérèrent davantage encore la capture par le pouvoir central et l'incarcération de Maulāhum. En ramaḍān 708/février-mars 1309, les gens de Tunis, irrités par les ravages que faisaient les nomades dans la banlieue, s'insurgèrent contre le chambellan Ibn ad-Dabbāġ qu'ils rendaient responsable d'une aussi grave insécurité ; ils assaillirent la Kasba, que le sultan fit dégager le moins brutalement possible, se contentant de châtier les meneurs pour rétablir l'ordre dans la cité.

Trafic avec les chrétiens, le traité Tunis-Venise de 1305. — Sur les relations des deux Etats ḥafṣides avec la chrétienté à l'époque d'Abū ʿAṣīda, nous sommes inégalement renseignés, moins mal sur le commencement du XIVe siècle que sur la fin du XIIIe, et sur le royaume de Tunis que sur celui de Bougie. Les toutes dernières années du XIIIe siècle ont vu les négociants chrétiens trafiquer, comme par le passé, dans les ports de l'Ifrīqiya. Deux documents datés de 1298 nous montrent, le premier un vaisseau apportant de Narbonne à Tunis des chevaux, des oiseaux et autres marchandises[1] ; le second, des négociants marseillais continuant à Bougie une tradition d'affaires dont nous avons relevé les antécédents[2]. Les archives notariales de Palerme ont gardé la trace, pour 1298 et 1299, de plusieurs opérations de commerce intéressant d'un côté la Sicile, de l'autre Bougie, Tunis, Tripoli[3]. Moins pacifique fut, au cours de la guerre qui avait fini par éclater entre Gênes et Venise, la visite de quelques jours faite au port de Tunis à la fin de ḏū l-ḥijja 696/mi-octobre 1297, par une escadre vénitienne de soixante-dix galères à la poursuite de la flotte génoise de Spinola : le butin ramassé par les Vénitiens dans les eaux de Tunisie ne fut que d'un navire richement chargé[4].

1. Port, *Commerce de Narbonne*, p. 134, n. 2.

2. Ms. Bibl. Nationale, Paris, nouveau latin, n° 1323, f°s 89-95. — Sur la ferme des fondouks marseillais de Tunis et de Bougie, en 1299-1301, cf. Mortreuil, *Consulats marseillais dans le Levant*, Marseille, 1859, p. 15, et Pernoud, *Port de Marseille*, p. 210, n. 4.

3. Zeno, *Documenti*, pp. 11-2, 15-6, 36, 38-9, 53, 65, 73 : plusieurs de ces opérations sont faites pour le compte des sociétés Bard ou Peruzzi, de Florence.

4. *Fārisiyya*, p. 367-8, et Caro, *Genua*, II, 241. — En 1303, un vaisseau de Raguse, vassale de Venise, était pris à Tunis par des « galères du roi d'Aragon » ; Predelli, *Commemoriali*, I, 31. La même année, un règlement de Gênes assignait une destination aux revenus des fondouks de Tunis et de Bougie ; *Leges Genuenses*, col. 166.

La république de Venise était-elle alors en paix avec les Ḥafṣides ? Nous ignorons s'il avait été satisfait à ses réclamations de 1292, et si le traité de 1271, conclu pour quarante ans, courait pratiquement toujours. Quoi qu'il en fût, il allait être renouvelé le 3 août 1305, à Tunis, pour une période de dix ans, par Marc Caroso, ambassadeur du doge Pierre Gradenigo, et Abū Yaḥyā b. al-Liḥyānī au nom du sultan Abū ʿAṣīda. Le texte de 1305 supprimait certains droits de douane, dont les Génois avaient déjà obtenu l'abolition, et augmentait en cette matière le nombre des cas d'exemption ; par contre, le souverain musulman n'était plus tenu d'indemniser les ressortissants de Venise, si ce n'est des dommages occasionnés par ses propres sujets, et non, comme précédemment, de ceux que les Vénitiens pouvaient subir, en Ifrīqiya même, de la part des autres chrétiens[1].

Relations étroites d'Abū ʿAsīda avec le roi d'Aragon : missions diverses, accords de 1301 *et* 1308. — Nos informations sont heureusement moins sommaires sur les rapports avec la Sicile et l'Aragon. On se rappelle les tentatives de rapprochement qui s'étaient esquissées entre Jacques II, maître de ces deux royaumes, et Abū Ḥafṣ. Depuis, la situation politique de Jacques s'était modifiée : en juin 1295, par le traité d'Anagni, il avait accepté, conformément aux vues du pape Boniface VIII, de restituer les Baléares, à titre de fief, à son oncle le roi de Majorque[2], et d'abandonner la Sicile aux Angevins ; le Saint-Siège lui promettait en échange l'investiture de la Corse et de la Sardaigne, qu'il lui faudrait toutefois d'abord conquérir. Il ne nous appartient pas de retracer ici la résistance des Siciliens qui, en décembre, proclamèrent « seigneur de l'île » Frédéric, frère de Jacques et son ancien lieutenant en Sicile, et, le 25 mars 1296, le couronnèrent roi[3], ni de narrer les deux expéditions menées contre Frédéric, durant les étés 1298 et 1299, par son propre frère Jacques d'Aragon, allié désormais au pape et aux Ange-

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 211-216 (texte latin du traité), et *Supplément*, p. 4; Giomo, *Rubriche*, p. 95. Le 3 août 1305 correspond au 11 muḥarram 705, et non au 3 muḥarram, comme l'a écrit le copiste, par une confusion probable avec le quantième du mois chrétien.

2. Restitution qui ne fut effective qu'en 1298.

3. Sous le nom de Frédéric III ; sur ce chiffre III, cf. Hitzfeld, *Studien zu den religiösen und politischen Anschauungen Friedrichs III. von Sizilien*, Berlin, 1930, pp. 8-9, et De Stefano, *Federico III*, pp. 92-3.

vins[1]. La question ne fut résolue — provisoirement — que le 29 août 1302, par l'accord de Caltabellotta[2] : Frédéric était reconnu souverain à vie de l'île sicilienne, avec le titre de « roi de Trinacrie[3] »; après lui, l'île devait faire retour à l'Angevin de Naples, qui gardait le titre de « roi de Sicile » sans restriction.

Il est peu probable que, durant la période la plus aiguë de la crise sicilienne, de l'été 1296 à l'automne 1299, Jacques II ait donné beaucoup de son attention aux choses de la Berbérie[4]. L'absence d'un traité formel qui le liât à Abū ʿAṣīda[5] ne l'empêchait point, le cas échéant, d'écrire à celui-ci en termes aimables : par exemple, de Naples, le 8 juin 1299, pour lui recommander un frère prêcheur qui allait visiter les chrétiens de Tunis[6]. La même année, s'étant retiré en Espagne après sa victoire navale du Cap d'Orlando remportée le 4 juillet sur Frédéric, il s'intéressa de nouveau plus directement aux affaires d'Ifrīqiya. Le 26 octobre, de Barcelone, il nommait le chevalier Bérenger de Cardona caïd des miliciens catalans et aragonais en service à Tunis, et il lui confiait, comme à ses prédécesseurs, la garde en cette ville de l'étendard royal d'Aragon[7]. Mais, soit que l'intéressé eût tardé de lui-même à rejoindre son poste[8], soit plutôt que certaines difficultés eussent été soulevées par le gouvernement sultanien[9], le caïd ne devait s'embarquer pour prendre possession de son emploi que dix-huit mois plus tard, le 20 avril 1301 : à cette date, Jacques II, annonçant le départ de Cardona pour l'Ifrīqiya, le recommande à Abū ʿAṣīda ainsi qu'aux Almohades de Tunis[10].

1. Robert, duc de Calabre, fils et héritier présomptif de Charles II de Naples, épousa une sœur de Jacques II.

2. Entre Frédéric d'une part, le duc Robert de Calabre et Charles de Valois, frère du roi de France Philippe le Bel, d'autre part.

3. Ou « roi de l'île de Sicile »; le titre prêta ensuite à controverse entre les intéressés. Pour sceller l'entente, Frédéric épousa une fille de Charles II d'Anjou, sœur de Robert.

4. D'après la *Fārisiyya*, une flotte catalane de vingt-trois vaisseaux passa trois jours dans le port de Tunis, immédiatement après le départ de l'escadre vénitienne mentionnée plus haut, par conséquent dans la deuxième quinzaine d'octobre 1297. Les Catalans se sont peut-être livrés alors à quelques excès sur la population musulmane, comme permet de le supposer la formule de malédiction employée à leur encontre par I. Qunfuḏ.

5. On a vu par ce qui précède que le traité Aragon-Tunis de 1285, valable en principe jusqu'en 1300, était considéré depuis longtemps comme caduc.

6. Finke, II, 743 : « serenitatem vestram affectuose rogamus... »

7. Mas-Latrie, *Supplément*, p. 46-7.

8. « Dictus Berengarius in nostris servitiis comorari afectans », *loc. cit.*

9. Comme il semble ressortir d'une lettre d'Abū ʿAṣīda à Jacques II le 15 jumādā I 699/7 février 1300 : en réponse à une missive de Jacques relative à B. de Cardona, le sultan annonce au roi d'Aragon une lettre d'Ibn al-Liḥyānī qui lui fera connaître le point de vue de son gouvernement; Giménez Soler, *Documentos*, p. 217.

10. Mas-Latrie, *Supplément*, p. 47-8 . dans le sommaire du n° 22, lire « Bérenger » au lieu de « Barthélemy »; en outre, le destinataire de la lettre ne peut être qu'Abū ʿAṣīda, et non Abū Ḥafṣ, en dépit du « Miraboaps » du texte.

Un document daté du même jour prouve que dès lors Jacques songeait à envoyer comme ambassadeur auprès du sultan son conseiller Raymond de Vilanova, chargé d'obtenir réparation pour le pillage du vaisseau royal « La Estancona » qui avait fait naufrage près de Kélibia, et de conclure à cette occasion un traité de paix; les lettres de créance furent remises à Vilanova le 5 juin, et le traité signé à Tunis, le 21 novembre, pour dix années solaires[1]. Aucune stipulation générale nouvelle digne de remarque n'y était insérée; mais l'ambassadeur avait obtenu la cession, au profit du roi d'Aragon, jusqu'à concurrence de l'indemnité due par le sultan pour la perte de « La Estancona », de la moitié des droits de douane qu'acquittaient à Tunis les marchands catalans[2]. L'innovation, qui gageait sur les revenus de la douane les sommes à payer par l'Etat ḥafṣide à une puissance chrétienne, pouvait créer un précédent dangereux : cette garantie matérielle était susceptible un jour de porter atteinte, en une certaine mesure, à la souveraineté du sultan; mais, pour lors, en 1301, on ne saurait parler d'une sujétion ḥafṣide ni de l'établissement d'un « tribut », même sous une forme détournée, à verser par Tunis à l'Aragon.

A dater de ce traité, les relations officielles de l'Aragon avec Tunis seront, pendant une quinzaine d'années, intenses, amicales le plus souvent[3]; et nous pouvons en retracer l'histoire grâce à un assez grand nombre de documents. Sous Abū ʿAṣīda, le rétablissement de la paix n'a point empêché Tunisiens et Catalans de continuer à se livrer parfois les uns sur les autres à des actes de piraterie; c'était ensuite aux gouvernements à se reprocher réciproquement ces infractions à leurs engagements mutuels, et à exiger pour les victimes de justes indemnités. Il en résultait des échanges de notes diplomatiques et des discussions qui, menées par des ambassadeurs ou par les consuls, paraissent s'être toujours maintenues

1. Giménez Soler, *Episodios*, pp. 200, n. 1, 207-215 (textes arabe et catalan du traité: Ibn al-Liḥyānī y figure comme représentant d'Abū ʿAṣīda).

2. Cette disposition est rappelée dans deux documents de 1306 et 1307, Mas-Latrie, *Traités*, pp. 293-4. — Quand Vilanova fut rentré en Espagne (cf. sur le remboursement de ses dépenses, Hurtebise, *Libros de tesoreria*, I, 52, 78, mai et septembre 1302), Jacques écrivit au sultan et à Ibn al-Liḥyānī pour leur demander d'affecter au paiement de l'indemnité en question, afin d'en accélérer le rythme, la *totalité* des droits de douane perçus à Tunis sur les Catalans, et aussi de laisser un Catalan percevoir directement ces droits; Giménez Soler, *Episodios*, p. 202, n. 2. La suite des événements montre que la première de ces demandes ne fut pas accueillie.

3. Pour les années 1302 et 1304, voir les documents publiés ou analysés par Mas-Latrie, *Supplément*, p. 44, et Gaspar Remiro, *El negocio de Ceuta*, s. l., 1925,pp. 35-38.

sur un ton courtois. D'une façon générale, l'initiative des négociations semble être revenue à Jacques, dont certains sujets cependant ne se privaient pas d'écumer à l'occasion le littoral de l'Ifrīqiya[1]. Le roi d'Aragon, il est vrai, par le moyen de ces tractations réitérées, s'efforçait de faire résoudre à son avantage quelques autres questions qui, pour des raisons surtout financières, lui tenaient à cœur : par exemple les dommages-intérêts dus par le sultan pour « La Estancona », la nomination de consuls de Majorque en Berbérie, un emprunt à contracter à Tunis. Ainsi se succédèrent annuellement, de 1305 à 1308, auprès d'Abū 'Aṣīda les missions de Bérenger Bussot, de Pierre de Fosses, du consul Pierre Bussot, de l'amiral Bernard de Sarriá.

Le premier, envoyé spontanément par Jacques, eut à régler une simple affaire de piraterie : la capture de musulmans en mer par un Barcelonais[2]. Le second, au contraire, dont l'ambassade voulait avoir l'air de n'être que la suite naturelle de la précédente, fut chargé de soumettre au Ḥafṣide plusieurs revendications : notamment le reversement à l'Aragon de la totalité, et non seulement de la moitié, des droits de douane payés à Tunis par les Catalans, ainsi que par les Majorquins ; car ceux-ci n'avaient pas, prétendait Jacques, à être séparés des Catalans ni à obtenir, comme ils le demandaient, un consul propre[3]. Cette mission de Pierre de Fosses, maître d'hôtel du roi, ne remporta qu'un succès limité. L'année suivante[4], le consul Pierre Bussot recevait l'ordre de présenter de nouvelles réclamations au sujet de la perception des fameux droits de douane[5], au sujet aussi de quelques actes de piraterie commis sur des Catalans par des gens de Tunis ou de Tripoli ; il devait en outre solliciter du

1. Voir un cas typique dans Giménez Soler, *El corso en el Mediterráneo en los siglos XIV y XV, Archivo de investigaciones históricas*, 1911, p. 771, et la note suivante.

2. Ce Barcelonais, nommé Simon Ricart, avait capturé dans la Grande-Syrte, sur un navire voguant de Tripoli vers l'Orient, des Tunisiens, des Tripolitains et des gens de Fès. Jacques, tenant à la paix avec le maître de Tunis, lui dépêcha Bérenger Bussot pour lui demander quels captifs étaient ses sujets et si Tripoli faisait partie de ses Etats ; il promettait aussi de punir sévèrement Ricart, s'il y avait faute de sa part (11 août 1305). Abū 'Aṣīda le remercia de cette démarche et demanda la mise en liberté de ses propres sujets et de ceux de son allié de Fès (19 rabī' I 705/9 octobre 1305). Jacques lui donna satisfaction, et lui renvoya ses sujets, avec leurs biens, sous la conduite de l'ambassadeur Pierre de Fosses (janvier 1306). Mas-Latrie, *Traités*, p. 292-3 ; Giménez Soler, *Episodios*, pp. 202, 204, 216 ; *id.*, *Documentos*, pp. 217-8.

3. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 293-4 et *Supplément*, p. 44.

4. En avril 1307.

5. Il s'agissait de réclamer au sultan 4.000 besants sur la *moitié* des droits de douane payés par les Catalans, plus 2.189 besants représentant les frais de recouvrement de ces droits.

sultan une aide pécuniaire pour la conquête de la Sardaigne et de la Corse envisagée comme prochaine par Jacques II[1]. Abū ʿAṣīda répliqua en lavant ses subordonnés du reproche de piraterie et en dressant une liste détaillée des dommages que ses propres sujets avaient subis, depuis quatre ans, du fait des pirates ressortissants de l'Aragon; mais il paraît avoir donné satisfaction, du moins par des promesses, aux principales demandes d'argent qui lui étaient faites par l'intermédiaire du consul[2]. Pour lui rappeler ces promesses et liquider plusieurs litiges en suspens, Jacques expédia à Tunis, un an plus tard, son amiral Bernard de Sarriá : les négociations portèrent encore en partie sur la moitié de la dîme douanière des Majorquins; mais, cette fois, Abū ʿAṣīda put repousser par un argument juridique irréfutable les prétentions de l'Aragon : il avait reçu un envoyé de Majorque, nommé Jacques Serra, et, à la suite de cette visite, reconnu ce royaume comme un Etat indépendant. Par ailleurs, ajoutait-il, s'il fallait si longtemps pour que les revenus de la douane servissent à couvrir l'indemnité toujours due pour « La Estancona », la faute n'en était point au système de recouvrement, mais, comme il l'avait indiqué déjà à Pierre Bussot, à l'insuffisance du trafic catalan dans la capitale ḥafṣide. L'ambassadeur aragonais réussit toutefois à aplanir quelques autres difficultés, à calmer le mécontentement d'Abū ʿAṣīda qui se plaignait des pirates catalans armant leurs navires en Sicile, et à renouveler même avec lui, vers la mi-août 1308, pour une durée de dix ans, le dernier traité[3].

1. Dès 1306, Jacques avait prêté hommage, à l'avance, pour ces deux îles, au pape Clément V.

2. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 294-6, et *Supplément*, p. 44; Giménez Soler, *Episodios*, p. 204 (où les ambassades des deux Bussot ont été à tort confondues); *id.*, *Documentos*, pp. 221-6. — Dans la liste dressée par Abū ʿAṣīda, et qui relève trois à quatre méfaits graves par an, figurent entre autres un certain nombre de sévices exercés non point par des Catalans sujets immédiats du roi d'Aragon, mais par des ressortissants des royaumes de Majorque et de Sicile : Jacques II devait répliquer naturellement qu'il n'était pas responsable en pareil cas. Au sujet des 2.189 besants réclamés par Jacques, Abū ʿAṣīda allégua que le montant de ces débours rentrait dans les frais généraux que faisaient pour leur propre commerce les marchands catalans chargés de percevoir la moitié des droits de douane sur leurs compatriotes. Quant aux 4.000 autres précités, ils provenaient en réalité des droits payés par les Majorquins et par conséquent demeuraient en dehors des stipulations du traité de 1301; mais, pour complaire au roi d'Aragon, le sultan avait promis à P. de Fosses de les reverser à ce souverain; il semble avoir renouvelé implicitement cette promesse à P. de Bussot. L'engagement de fournir des subsides pour la conquête de la Sardaigne et de la Corse est attesté par la lettre de créance qui fut remise à l'ambassadeur B. de Sarriá.

3. Giménez Soler, *Episodios*, pp. 204-5 et 217-220; *id.*, *Documentos*, pp. 218-220; Mas-Latrie, *Traités*, p. 296.

Entente de Bougie avec l'Aragon : traité de 1309. — L'année suivante, c'est avec le Ḥafṣide de Bougie Abū l-Baqā' Ḫālid que Jacques II, pour la première fois sans doute, conclut un accord. Au début du siècle, il avait déjà, il est vrai, un consul à Bougie, et il protesta, probablement en vain, auprès du roi de Majorque lorsque celui-ci, en novembre 1302, eut demandé et obtenu dans cette même ville, comme il devait faire un peu plus tard pour Tunis, la création d'un consulat à part pour ses propres sujets[1]; mais la présence même d'un consul d'Aragon ne suffit pas à prouver l'existence d'une convention récente en vigueur entre cet Etat et Bougie. Le traité du 8 mai 1309 fut négocié à Barcelone par le chevalier Garcia Peres de Mora, ambassadeur de l'émir de Bougie. Valable pour cinq années à dater de la Saint-Jean, sous réserve de sa ratification par l'émir, il comportait, en sus des stipulations ordinaires sur la sécurité des personnes et des biens, la clause de la nation la plus favorisée en matière de représentation consulaire et de fondouks, excepté les franchises particulières dont les Génois bénéficiaient à Djidjelli[2]. En outre, le roi d'Aragon s'engageait à fournir, en cas de besoin, notamment pour appuyer une expédition éventuelle contre Alger, deux galères munies de quatre engins de siège, moyennant le paiement par l'émir de deux mille doublons par galère pour quatre mois et cinq cents doublons par mois supplémentaire[3]. Cette alliance militaire explique qu'Abū l-Baqā' ait fait le premier pas vers Jacques en lui envoyant un émissaire chargé de traiter; elle montre aussi qu'il caressait toujours, malgré son échec de 1307, l'espoir de reprendre Alger; c'est en effet encore contre Alger qu'il déclarait faire des préparatifs dans la missive par laquelle, le 10 ṣafar 709/20 juillet 1309, il annonçait à Jacques la ratification du pacte[4] et ses regrets de ne pouvoir fournir à l'Aragonais les subsides que ce dernier, à son tour, sollicitait de lui[5]. Mais, peu après, les événements de

1. Finke, II, 745 (lettre de protestation de Jacques II au roi de Majorque, 1er avril 1303; dans le titre mis par l'éditeur, corriger « Tunis » en « Bougie »); Aguiló, *Tractat de pau*, pp. 220-222. — Le premier consul du royaume de Majorque à Bougie, Benoît Blancas, fut nommé, sur l'avis favorable des notables de Majorque, par le lieutenant du roi dans cette île; il occupa à Bougie l'un des deux fondouks précédemment dévolus au consul du roi d'Aragon.

2. Il y avaient supplanté les Pisans, vaincus sur mer par eux.

3. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 301-3 (texte catalan du traité), 402.

4. Par l'entremise de l'envoyé de Jacques, Bernard de Soler, qui avait assisté à la confection du traité de Barcelone en qualité de consul d'Aragon à Bougie.

5. Giménez Soler, *Documentos*, pp. 227-8 (dans le sommaire, corriger « Salid » en « Jalid (= Ḫālid) », et « Tunez » en « Bugia »). — Les subsides demandés par le roi d'Aragon l'étaient assurément en vue de la guerre de Grenade et de la campagne d'Alméria.

Tunisie allaient l'attirer dans un autre sens et l'absorber entièrement.

Rapports de Tunis avec la Sicile : Djerba, paix de 1308, *le « tribut » jusqu'en* 1309. — Il reste à envisager quelles ont été, dans les dernières années d'Abū ʿAṣīda, les relations de la Berbérie orientale avec la Sicile de Frédéric. Elles étaient nécessairement liées à deux questions que la paix de Caltabellotta n'avait pas, semble-t-il, cherché à régler : la perception du « tribut » de Tunis et l'occupation de Djerba. Djerba, il est vrai, comme les Kerkena, n'était point alors une dépendance officielle de la Sicile : le 11 août 1295, le pape Boniface VIII les avait concédées l'une et l'autre, en fief du Saint-Siège, à titre héréditaire et sous le cens annuel de cinquante onces d'or, à leur conquérant Roger de Lauria[1]; mais celui-ci et sa famille étaient trop mêlés aux affaires de l'Italie méridionale pour que le statut des îles tunisiennes en leur possession n'intéressât pas directement les maîtres de la Sicile et de Naples. Le plus souvent, l'amiral ne résidait point en ces terres peuplées de musulmans; il y laissait seulement une garnison; la crainte qu'il inspirait, même de loin, suffisait à maintenir les autochtones dans l'obéissance. On notera aussi qu'en l'an 1300, passé au service de Charles II d'Anjou, il avait été chargé par lui auprès du Ḥafṣide d'une mission — sans doute infructueuse — en vue d'une reprise, au moins partielle, des versements du fameux « tribut[2] ».

Quand Lauria fut mort en Catalogne, au début de 1305, son fils et homonyme Roger lui succéda; mais il ne jouissait pas du prestige de son père, et les Djerbiens, assez vite, se soulevèrent contre lui. A la nouvelle de la révolte, le cheikh des Almohades de Tunis, Ibn al-Liḥyānī, vint à la rescousse : en une expédition, qui a donné lieu au récit de voyage d'at-Tijānī, il alla mettre le siège devant le Qaštīl tenu par les chrétiens, le 24 jumādā II 706/31 décembre 1306. Il reçut la soumission des deux sectes hétérodoxes entre lesquelles la population se répartissait. Cependant, au bout de deux

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 18-19; Digard, Faucon, Thomas, *Les registres de Boniface VIII*, t. I, Paris, 1884, p. 271, n° 811. — Sur un acte de piraterie dont furent victimes en mer, en 1293, soixante-six Djerbiens sujets de Lauria, cf. Cerone, *Seconda spedizione*, pp. 53-4, 79-82 : le vaisseau qui les ramenait dans leur île y transportait également deux cloches destinées au culte chrétien.

2. Amari, *Musulmani di Sicilia*, III, 644, n. 1. — Sur une franchise d'exportation de céréales à destination du Qaštīl, accordée à Lauria par l'Angevin, cf. Cerone, *Seconda spedizione*, pp. 56, 82-3 : la pièce est sans doute à dater de 1301.

mois, le 26 ša'bān 706/2 mars 1307, parce que les vivres lui manquaient, probablement aussi parce qu'il venait d'apprendre l'arrivée imminente de renforts chrétiens, il leva le siège et se retira, sans plus combattre, sur le continent. Roger, enfin accouru avec une flotte prêtée par le roi Frédéric, dont il devait en principe devenir le gendre, apaisa momentanément la rébellion. Mais à son retour en Italie, où l'appelait Robert de Calabre dont il se trouvait être le vassal, il succomba rapidement à la maladie, à Naples, le 23 novembre 1307; il laissait pour héritiers ses deux très jeunes demi-frères, Charles et Bérenger. Ce fut alors, pendant quelque vingt mois, une situation confuse, marquée par des révoltes réitérées de la part des Djerbiens, par des interventions militaires du dehors, souvent malheureuses, en faveur de la garnison chrétienne[1], par l'abandon des droits des Lauria au profit de Frédéric de Sicile sur un domaine aussi malaisé à tenir. Frédéric concéda l'île en fief au gouverneur Simon de Montolin, qui avait essayé jusque-là de la défendre au nom des Lauria; mais, à la suite d'un nouveau désastre, Simon renonça à cette seigneurie[2]; et le roi de Sicile n'eut plus d'autre ressource que de décider l'illustre capitaine catalan Raymond Muntaner, de passage à Messine en juillet 1309, à tenter d'aller pacifier Djerba[3]. Un peu plus loin, nous retrouverons Muntaner occupé à cette besogne, qu'il devait mener à bonne fin.

On conçoit sans peine que les péripéties de cette lutte pour Djerba aient aigri les rapports entre les deux puissances les plus directement intéressées au destin de l'île : la Sicile et Tunis. La piraterie sicilienne, ou du moins celle des Catalans qui trouvaient en Sicile

1. En 1308, les Angevins de Naples et le roi de « Trinacrie » coopérèrent, malgré leur mésentente, à ces expéditions. Soutenu par eux, Charles de Lauria put d'abord rétablir l'ordre à Djerba, où il laissa comme gouverneur Simon de Montoliu. Celui-ci, ne pouvant faire face à une nouvelle rébellion, obtint d'abord de Frédéric le secours de quatre galères, commandées par Jacques de Castellar; mais cet officier périt en combattant contre les musulmans. Simon, laissant la garde du Qaštīl à son frère Bort, alla quémander des subsides en Sicile, à Naples, et par lettre auprès du roi Jacques d'Aragon; il déclare, dans cette missive, datée de Messine le 30 juin 1308, tenir l'île au nom de Bérenger de Lauria, et non plus de Charles, qu'il a même ordonné de repousser, le cas échéant, de Djerba. Frédéric ne consentit à fournir une aide que moyennant le désistement des Lauria.

2. Simon avait obtenu de son suzerain Frédéric dix-huit galères, cent cavaliers et quinze cents fantassins, commandés par Pèlerin de Patti. Celui-ci fut tué au débarquement, avec une grande partie de ses hommes. Simon retourna en Sicile, désespéré.

3. Tijānī, *Voyage*, I, 177-180; *Berbères*, II, 127-8 (où la chronologie est à rectifier); Muntaner, ch. 248-251; Mas-Latrie, *Introduction*, pp. 157-160; Finke, II, 743, III, 187; et surtout Haberkern, *Kampf um Sizilien*, pp. 15-17 et 29-32. A citer, pour mémoire De Stefano, *Federico III*, pp. 120-1.

une base d'opérations et un marché pour l'écoulement de leurs prises, contribuait déjà suffisamment à indisposer Abū ʿAṣīda; un document de février 1307 ou 1308 signale la dissension qui régnait entre lui et Frédéric[1]. Cependant, ce dernier, en cette même année 1308, adjoignit à l'ambassade aragonaise de l'amiral Bernard de Sarriá auprès du sultan un envoyé, Aleman Sifré, chargé par lui de négocier la paix. Celle-ci fut conclue à Tunis, en même temps qu'était renouvelé le traité avec l'Aragon; et le sultan versa entre les mains de Bernard de Sarriá, pour être remise à Frédéric, la somme de huit mille dinars, représentant deux annuités, sans doute en retard, du « tribut ». L'amiral garda-t-il pour lui la totalité ou une partie de la somme? Toujours est-il que Frédéric refusa de ratifier l'accord, malgré la longue insistance de l'ambassadeur de Tunis, le marchand génois Guillaume Cibo; et la piraterie sicilienne continua à s'en donner à cœur joie. Irrité, Abū ʿAṣīda écrivit, le 14 šaʿbān 708/28 janvier 1309, au roi Jacques II d'Aragon, pour lui exposer l'affaire et solliciter son amicale intervention[2]. Jacques ne paraît pas avoir répondu à cette demande[3]. On remarquera du reste que, dans le même mois où elle fut rédigée, il venait de régler d'une façon nouvelle, assez inattendue, l'épineuse question du « tribut » tunisien dû à la Sicile. Pris en effet comme arbitre au début de 1308 dans le différend surgi derechef entre son frère de Sicile et les Angevins de Naples, notamment au sujet de ce fameux « tribut » auquel Frédéric était accusé par ses adversaires de prétendre indûment, il rendit sa sentence, à Saragosse, le 7 janvier 1309 : l'origine du « tribut » n'étant pas à ses yeux clairement établie — c'est là ou une habileté ou un aveu curieux à retenir —, il en décidait néanmoins, « dans l'intérêt de la paix[4] », la dévolution au roi Charles de Naples, laissant Frédéric libre d'obtenir en compensation; si possible, une autre rede-

1. Finke, I, 252-4.

2. Abū ʿAṣīda fit suivre sa réclamation d'un acte attestant l'exactitude des faits relatifs à l'affaire Sarriá, acte dressé à Tunis par le notaire catalan Bernard de Bellvehí et contresigné par Bérenger Bussot, suppléant du consul catalan, ainsi que par les notaires chrétiens des autres nations. Giménez Soler, *Episodios*, pp. 204-5 et 217-221; *id.*, *Documentos*, pp. 226-7. Il ne peut s'agir, comme l'a cru cet auteur, de trente mille doublons (ou dinars) à *ajouter* aux huit mille, mais probablement de trente mille besants (ou deniers) donnés comme *équivalant* à huit mille doublons, peut-être même à cinq mille doublons seulement, somme indiquée dans un document ultérieur; Mas-Latrie, *Supplément*, p. 60.

3. B. de Sarriá se trouvait alors auprès de Jacques et l'aidait à préparer la croisade d'Alméria.

4. La décision de Jacques II ne s'est point fondée, par conséquent, sur des arguments d'ordre essentiellement historique ou juridique, comme l'avait avancé Mas-Latrie, *Introduction*, p. 155-6.

vance du roi de Tunis[1]. Rien ne prouve que ce dernier ait souscrit à une pareille solution. L'été suivant[2], Jacques fut absorbé par sa croisade infructueuse contre la ville naṣride d'Alméria. Avant l'automne, le 10 rabīʿ II/17 septembre, Abū ʿAṣīda mourait d'hydropisie sans laisser d'enfant mâle après lui.

Succession d'Abū ʿAṣīda : l'émir de Bougie Abū l-Baqāʾ refait l'unité ḥafṣide (1309). — Quand il eut échoué dans sa tentative contre Djerba, au printemps 1307, le cheikh des Almohades Ibn al-Liḥyānī n'avait point reparu auprès du sultan : renvoyant l'armée à Tunis, il s'était dirigé vers la Mecque, afin d'accomplir le Pèlerinage, avec la caravane qui arrivait du Maroc[3]. Abū Yaʿqūb b. Izdūtan lui succéda dans sa haute charge et y demeura paisiblement jusqu'au décès du souverain. Mais la disparition d'Abū ʿAṣīda devait être le signal de troubles dynastiques, qui, pendant deux ans, ébranlèrent la Berbérie orientale. On en divisera l'histoire en deux phases : l'éviction du successeur immédiat d'Abū ʿAṣīda par le Ḥafṣide de Bougie, puis l'éviction de ce dernier par deux nouveaux compétiteurs qui se partagèrent l'Ifrīqiya.

Au décès de leur souverain, les cheikhs almohades de Tunis refusèrent de se conformer à l'accord qui faisait passer tout le territoire ḥafṣide sous l'unique souveraineté d'Abū l-Baqāʾ Ḫālid. Ils proclamèrent comme sultan un petit-cousin du défunt, personnage obscur, arrière-petit-fils du premier Abū Zakariyāʾ : Abū Yaḥyā Abū Bakr b. ʿAbī Zaid ʿAbdarraḥmān b. Abī Yaḥyā Abī Bakr. Mais Abū l-Baqāʾ, aussitôt, accourut pour faire valoir ses droits. Il se trouvait déjà en campagne à la tête de son armée, sous prétexte d'aller attaquer Alger : en peu de jours, il fut sous les murs de Tunis,

1. Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 48-51; Zurita, liv. V, ch. 75; Finke, II, 691; Haberkern, *Kampf um Sizilien*, pp. 22 et 24-5 (qui semble ignorer le texte publié par Mas-Latrie et adopte à tort, comme date de la sentence d'arbitrage, celle du document donné par Finke — 18 mars — qui n'est qu'un résumé un peu plus tardif; cet auteur passe également sous silence l'épisode de la mission Sarriá-Sifre auprès du sultan de Tunis).

2. Zeno, *Documenti*, pp. 128-130, 150-5, 158, 162-4, apporte des précisions sur le commerce de la Sicile — surtout exportation des grains — avec l'Ifrīqiya, de décembre 1308 à août 1309. Assez curieusement, le 23 juillet 1309, des exportateurs de blé d'Agrigente (p. 155-6) s'engagent par serment devant les autorités siciliennes à ne pas transporter leur marchandise à Tripoli.

3. Tijānī prétend que le but initial, mais caché, de l'expédition menée par Ibn al-Liḥyānī, était bien, dans l'esprit de celui-ci, le pèlerinage de La Mecque; l'intervention à Djerba n'aurait été qu'un prétexte honorable. Quoi qu'il en soit, il est difficile de ne pas soupçonner Ibn al-Liḥyānī d'avoir voulu se soustraire, par son éloignement, à une disgrâce qu'il pressentait.

près de la Sebkha Sidjoumi, appuyé par la fraction ku'ūbienne des Arabes Aulād Abī l-Lail, dont les frères ennemis Aulād Muhalhil demeurèrent d'abord fidèles au gouvernement tunisien. Dans la défense, vite impuissante, de la capitale, le vizir Muḥammad b. Irzīgan périt les armes à la main. Abū Bakr, prenant la fuite, fut rattrapé, amené devant son rival qui, maître de Tunis et proclamé par la population, le fit exécuter[1], le 27 rabī' II 709/4 septembre 1309; le malheureux prince, qui n'avait régné que dix-sept jours, reçut le surnom posthume d'aš-Šahīd, « le Martyr »[2].

Abū l-Baqā' réussit de la sorte à imposer par la force l'union des deux Etats ḥafṣides, que sa diplomatie avait en vain tenté de réaliser pacifiquement. Il prit le titre califien d'an- Nāṣir li-dīn Allah[3]; et, se fixant à Tunis, il procéda à un remaniement sensible dans le personnel gouvernemental, en faveur de hauts fonctionnaires venus comme lui de l'ouest. Le cheikh des Almohades, Abū Ya'qūb b. Izdūtan, qui l'avait pourtant combattu, conserva son poste, mais en le partageant avec son ancien collègue de Bougie, Abū Zakariyā' b. Abī l-A'lām. Au-dessus d'eux d'ailleurs fut premier ministre un autre cheikh, 'Abdallah b.'Abdalḥaqq b. Sulaimān. Ibn Ġamr, le chambellan bougiote, resta en fonctions auprès du sultan, tandis que l'ancien chambellan tunisien, Ibn ad-Dabbāġ, déjà destitué par Abū Bakr aš-Šahīd, était arrêté et mourait en prison peu après. L'administration des finances fut confiée au puissant gouverneur du Zāb, Manṣūr b. Faḍl b. Muznī, la chancellerie à un Constantinois d'origine, 'Abdarraḥmān b. al Ġāzī al-Qusanṭīnī. Mais Abū l-Baqā' ne devait pas jouir longtemps en paix de sa victoire. D'autres Ḥafṣides allaient de bonne heure lui disputer le pouvoir, à l'ouest comme à l'est de ses Etats.

Nouvelle sécession du Constantinois, où s'installe l'émir Abū Bakr (1309-1312). — Dans le Constantinois, ce fut en premier lieu la révolte éphémère d'un sien cousin Yaḥyā b. Ḫālid, petit-fils du sultan Abū Isḥāq, soutenu d'abord par Manṣūr b. Muznī qui ne fut qu'un instant favorable à la sédition, ensuite par le 'Abdalwādide

1. Par un membre de la famille ḥafṣide venu avec lui de Bougie : Abū Zakariyā' Yaḥyā b. Zakariyā', déjà cité ci-dessus.

2. Sur les règnes d'Abū Bakr aš-Šahīd et Abū l-Baqā', cf. *Berbères*, II, 429-439; *Fārisiyya*, pp. 370-376; *Daulatain*, pp. 47-50/84-91; *Adilla*, pp. 96-101.

3. Cf., pour les monnaies, Lavoix, n° 951. D'après I. Ḫaldūn, il prit aussi, un peu plus tard, le surnom d'al-Mutawakkil : n'y a-t-il pas là une confusion avec Abū Bakr dont il va être bientôt question ?

Abū Ḥammū Mūsā. Ayant échoué devant Constantine, Yaḥyā se fixa, retiré de la vie publique, à Biskra, chez les B. Muznī; ceux-ci le retinrent sous leur surveillance tout en le traitant avec honneur jusqu'à sa mort.

Beaucoup plus grave fut, en 710/1310-11, la rébellion du propre frère d'Abū l-Baqā', le jeune Abū Yaḥyā Abū Bakr, que le chambellan Ibn Ġamr avait intentionnellement fait nommer gouverneur de Constantine avant de le proclamer lui-même souverain[1]. Le mouvement prit une prompte extension et rallia de multiples adhésions; car il faut dire que le sultan de Tunis avait indisposé bon nombre de hauts personnages par sa brutalité excessive et son caractère violent : il avait mis à mort des chefs marquants des tribus Sadwīkiš et Aṯbaj, et, par une manœuvre habile, Ibn Ġamr, dit-on, aurait détaché de lui le chef des Zénètes Maġrāwa réfugiés à sa cour, auxiliaires militaires précieux. Le premier soin d'Abū Yaḥyā Abū Bakr fut d'essayer de prendre Bougie. Cette place importante était tenue par le chef énergique de la milice ṣanhājienne, Ya'qūb b. al-Ḫulūf[2], qui, fidèle à son maître de Tunis, résista vigoureusement, battit pour commencer Abū Bakr et le rejeta même au delà de Mila. Mais un retour offensif de l'ennemi, au printemps 712/1312, alors qu'Abū l-Baqā' avait déjà succombé devant un deuxième adversaire en Tunisie, le désempara[3]; il crut assurer son salut en se rendant à Abū Bakr; celui-ci ne tarda pas à le faire assassiner. La route de Bougie était ouverte au nouveau sultan, qui se trouva régner de la sorte sur toute la moitié occidentale de l'Ifrīqiya.

Ibn al-Liḥyānī s'empare du trône de Tunis (1311); *ses premiers rapports avec Abū Bakr.* — Ce succès d'Abū Bakr avait été favorisé par l'apparition et la victoire, dans la partie orientale de l'Ifrīqiya, d'un autre prétendant qui, grâce à la désaffection des habitants à l'égard d'Abū l-Baqā', allait également très vite l'emporter. Ce prétendant n'était autre que l'ancien cheikh des Almohades sous Abū 'Aṣīda, Abū Yaḥyā Zakariyā' b. al-Liḥyānī, qui, revenant du Pèle-

1. Avec le titre califien d'al-Mutawakkil 'alā Allah. Il ne semble pas cependant qu'Abū Bakr se soit fait appeler expressément « calife » avant d'avoir pris Tunis en 1318; il s'est contenté sans doute jusque-là de se dire « émir »; cf. les actes publiés par Giménez Soler, *Documentos*, pp. 232-242.

2. Beau-père du cheikh des Almohades Abū Zakariyā' b. Abī l-A'lām.

3. D'après I. Ḫaldūn, Abū l-Baqā' aurait encore occupé le trône quand Ibn al-Ḫulūf comprit l'inutilité de sa propre résistance, par conséquent en septembre ou octobre 1311; mais cette indication ne s'accorde pas avec la date de 712 — à partir de mai 1312 — fournie par le même auteur, date qui, très vraisemblable en elle-même, paraît confirmée par un document du 8 août 1312, dans lequel le gouverneur de Majorque félicite Abū Bakr de sa conquête toute récente de Bougie; Aguiló, *Tractat de pau*, p. 225.

rinage et arrivé à Tripoli, avait vu se confirmer la décomposition de l'autorité sultanienne[1]. Les tribus en masse se rallièrent à lui, et, parmi elles, les Aulād Abī l-Lail; il les envoya sur Tunis, en compagnie de son lieutenant Muḥammad al-Mazdūrī. Une armée loyaliste, conduite par l'affranchi Ẓāfir al-Kabīr, accourue de Béja d'où elle devait aller combattre contre Abū Bakr, fut taillée en pièces par ces nouveaux assaillants, et son chef fut fait prisonnier. Quand les vainqueurs s'emparèrent de la capitale en effervescence, le cheikh Abū Zakariyā' b. Abī l-A'lām y avait été déjà tué, et Abū l-Baqā' avait abdiqué devant témoins sans vouloir esquisser la moindre résistance[2]. Le 2 rajab 711/14 novembre 1311, Ibn al-Liḥyānī reçut, à la Mohammedia, l'intronisation publique, puis il pénétra dans Tunis. Son surnom califien fut al-Qā'im bi-amr Allah[3]. Il fit d'al-Mazdūrī son premier ministre, nomma chambellan son secrétaire particulier Abū Zakariyā' b. 'Alī, de la famille des B. Ya'qūb originaires de Játiva, et donna les finances à un cousin de celui-ci, du nom de Muḥammad. Il prit pour chancelier son ancien compagnon de voyage dans le Sud, l'écrivain Muḥammad b. Ibrāhīm at-Tijānī[4].

Ainsi, à la fin de 1311, l'Ifrīqiya se voyait à nouveau découpée en deux Etats ḥafṣides distincts, celui de l'est et celui de l'ouest, toujours avec les mêmes capitales : Tunis et Bougie[5]. Tunis obéissait à un prince d'âge mûr, presque sexagénaire[6], lettré, tolérant en matière de religion, à la fois imprudent et timoré, avare, scrupuleux,

1. En ṣafar 711/mai-juin 1311, les Hawwāra tuèrent le *šaiḫ ad-daula* 'Abdallah b. 'Abdalḥaqq. D'après des sources orientales, Ibn al-Liḥyānī, qui aurait prémédité son entreprise, était accompagné d'une centaine de mamelouks égyptiens.

2. Il ne paraît pas que le sultan déchu ait été mis à mort aussitôt sur l'ordre d'al-Mazdūrī. L'auteur de *Daulatain*, mettant en doute cette version, affirme avoir lu sur la pierre tombale d'Abū l-Baqā', au cimetière du Djellaz, la date de son décès : jumādā II 713/septembre-octobre 1313; cf. aussi I. Ḫaṭīb, *Iḫāṭa*, I, 225 et *Lamḥa*, pp. 60 et 68.

3. Ce titre califien n'est pas donné par les historiens ḥafṣides, mais par des biographes orientaux cités dans la note suivante. Il est confirmé par le témoignage concordant des monnaies et des actes : Farrugia, nos 16-18; Amari, *Diplomi*, p. 86; Mas-Latrie, *Traités*, p. 189.

4. Sur les règnes d'Ibn al-Liḥyānī et d'Abū Ḍarba, cf. *Berbères*, II, 439-453; *Fārisiyya*, pp. 376-8; *Daulatain*, pp. 50-54/91-98; *Adilla*, pp. 101-2. Voir aussi *Durar kāmina*, II, 113-4; Suyūṭī, *Bugyat Wu'āt*, p. 248; I. Iyās, I, 157.

5. Bône faisait partie du royaume de Tunis, d'après le texte des traités Tunis-Majorque et Tunis-Pise de 1313. L'Etat de Tunis qui s'étendait jusqu'au delà de Tripoli était beaucoup plus vaste que celui de Bougie.

6. Il était né en 651/1253-54 d'une esclave chrétienne (le fait est confirmé par J. Villani, II, 243), nommée Muḥrim.

mauvais politique[1]. Il épura le corps militaire almohade, et, malgré l'opposition de son entourage, il supprima de la Prière le nom du Mahdi[2]. Il reprit aux bédouins une partie de leurs concessions foncières; mais bientôt il fit de l'un d'eux une sorte de vice-roi, et, par ailleurs, il consentit à l'Aragon des avantages pécuniaires excessifs. Il livra un jour son fils accusé de meurtre à la justice du cadi. Peu belliqueux, il n'était pas homme à résister longuement à la tête de ses troupes.

A Bougie, au contraire, régnait un jeune homme dans toute l'ardeur et l'audace ambitieuse de ses dix-huit ans[3]. Populaire dans sa ville natale de Constantine, dont il traitait les habitants avec une affectueuse simplicité[4], il se sentait naturellement porté vers la gloire et le risque des aventures guerrières, susceptibles de le mettre à la tête d'un vaste Etat. Entre les deux monarques ḥafṣides ce fut, il est vrai, au début, l'entente cordiale réalisée par l'entremise du chambellan Ibn Ġamr[5]. Probablement vers la fin de 1313, Ibn al-Liḥyānī, qui venait de secourir par les armes le maître de Bougie, pouvait écrire qu'il le considérait « comme son ami et comme son fils[6] ». Entre eux, pourtant, à plus ou moins brève échéance, le choc était fatal : il fut reculé seulement de quelques années, qui permirent à Abū Yaḥyā Abū Bakr de stabiliser son propre gouvernement et de parer aux attaques extérieures venues de l'Ouest, avant d'entreprendre la conquête du restant de l'Ifrīqiya.

Le royaume de Bougie sous Abū Bakr : rôle d'Ibn Ġamr, attaques des Tlemcéniens (1312-15). — La politique intérieure du royaume de Bougie fut marquée par l'ascension constante de l'intrigant Ibn Ġamr. Il lui fallut d'abord se défaire de courtisans rivaux, qui avaient su

1. Il était versé dans les questions de langue et de tradition et avait fréquenté en Orient Ibn Taimiyya. Sur son attitude à l'égard du christianisme et des chrétiens, voir ci-après, ch. 7. A propos de son avarice, un auteur oriental déclare qu'on ne saurait lui en faire reproche, car elle est dans la nature même des Maghrébins, *Manhal Ṣāfī*, III, f° 84 *a*.

2. D'après I. Ḥajar et I. Iyās, il aurait fait dire la Prière au nom du sultan du Caire Muḥammad b. Qalāwun. Si le fait est exact, il ne peut avoir été que momentané.

3. Il était né en 692/1293 d'une mère chrétienne appelée en arabe Amlaḥ an-Nās.

4. I. Qunfuḏ s'est plu à en donner des exemples, auxquels les membres de sa propre famille ne sont pas étrangers. Il est suspect toutefois d'avoir forcé la note par amour-propre, et pour flatter le dédicataire de son livre, arrière-petit-fils d'Abū Bakr.

5. Ibn Ġamr avait été envoyé par Abū Bakr auprès d'Ibn al-Liḥyānī, lors de leur révolte simultanée contre Abū l-Baqā', en vue d'asseoir une action commune entre les deux prétendants. Quand Ibn al-Liḥyānī eut été reconnu comme sultan à Tunis, Ibn Ġamr négocia avec lui un accord qui devait, selon toute probabilité, délimiter les zones d'influence ou de souveraineté entre Tunis et Bougie.

6. Giménez Soler, *Documentos*, p. 233.

gagner les faveurs de son souverain, principalement le chef des Kutāma B. Talīlan, Ḥasan b. Ibrāhīm b. Ṯābit, qui était même parvenu pendant quelque temps à le supplanter dans sa charge de chambellan : en 713/1313, Ibn Ġamr obtint de l'émir sa tête et celle de son frère, gouverneur de Constantine, ʿAbdallah b. Ibrāhīm b. Ṯābit[1]. Ce dernier eut pour successeur l'affranchi Ẓāfir al-Kabīr que nous avons vu précédemment, au service d'Abū l-Baqāʾ, tomber prisonnier entre les mains des troupes d'Ibn al-Liḥyānī; mais notre chambellan jaloux ne tarda pas à le faire venir à Bougie pour le déporter en Espagne. Dès lors, Ibn Ġamr, délivré de toute compétition, commanda en maître; malgré qu'il en eût, Abū Bakr lui céda presque toute autorité sur la capitale, n'exerçant son pouvoir personnel que dans sa chère ville de Constantine et aux alentours.

A l'ouest, le sultan ʿabdalwādide Abū Ḥammū Mūsā avait profité à la fois de la levée du siège de Tlemcen par les Marīnides et des dissensions qui régnaient chez les Ḥafṣides pour accroître librement son territoire en annexant Alger et Tédellis. Abū Bakr, qui n'était encore reconnu comme souverain que par Constantine, s'était hâté d'envoyer un émissaire[2] négocier la paix avec lui, comme il faisait dans le même temps avec le prétendant Ibn al-Liḥyānī[3]. Mais, quand il se fut emparé de Bougie, que le Tlemcénien convoitait également, l'entente se rompit; et Abū Ḥammū, excité du reste par des transfuges venus de chez les Ḥafṣides[4], inaugura la longue série de ces attaques contre la ville de Bougie et le Constantinois, qui allaient se renouveler pendant une vingtaine d'années, sous lui et sous son successeur, jusqu'à l'effondrement devant les Marīnides de leur propre dynastie. Il semble que l'on puisse distinguer, avec Ibn Ḫaldūn, pour les années 713/1313[5] et 715/1315, deux premières campagnes ʿabdalwādides contre les Ḥafṣides de l'Ouest. L'armée des assaillants comprenait chaque fois deux ou trois corps distincts,

1. Cette double exécution est liée, d'après I. Ḫaldūn, à une campagne d'Abū Bakr dans le Ferdjioua; or celle-ci est confirmée par un document certain : l'émir datait du Ferdjioua (et non de « Fargua ») des lettres de créance à un ambassadeur, les 18-19 jumādā II 713/10-11 octobre 1313; Giménez Soler, *Documentos*, p. 232, et Mas-Latrie, *Traités*, p. 303.

2. Son affranchi Saʿīd b. Yaḫluf.

3. En lui dépêchant le chambellan Ibn Ġamr.

4. Des chefs arabes et ṣanhājiens, indignés du meurtre d'Ibn al-Ḫulūf, ainsi que l'ancien chambellan Ibn Abī Jabbī, revenu de La Mecque récemment.

5. En août 1313, le roi de Majorque était informé que l'émir de Bougie, absorbé dans une guerre importante, ne pouvait donner tous ses soins aux relations extérieures avec les chrétiens; Aguiló, *Tractat de pau*, p. 226.

commandés par des parents ou des affranchis du sultan; leurs opérations paraissent s'être assez mal combinées. Ils poussèrent peut-être jusqu'à Bône, ravageant au passage la montagne des B. Ṯābit, non loin de Constantine,et l'arrière-pays de Bougie[1]; mais ni cette ville, ni aucune place de première importance ne put être emportée par eux. Il est possible que leur échec de 1313 ait été déterminé par l'arrivée et l'attaque soudaine d'un corps tunisien[2]; celui de 1315 s'explique par un motif tout autre : la situation, brusquement troublée, au dedans de l'Etat de Tlemcen. Entre temps, en 714/1314, par une offensive en retour, les troupes ḥafṣides, soutenues par la flotte, avaient saccagé la forteresse d'Azeffoun que les ʿAbdalwādides venaient d'élever sur la côte de Grande-Kabylie comme un avant-poste menaçant[3]; et, l'année suivante sans doute, une escadre catalano-sévillane, accourue à l'appel d'Abū Bakr, mettait à mal la marine des Tlemcéniens.

Abū Bakr s'empare de la Tunisie et refait l'unité ḥafṣide (1315-18). — Cependant, dès le courant de 715/1315, l'attention d'Abū Ḥammū était détournée de la politique étrangère par des difficultés intérieures qui aboutirent, trois ans plus tard, à son assassinat. Abū Bakr accueillit bientôt avec joie l'hommage d'un prince ʿadbalwādide révolté[4]; mais, dès le début, il avait su profiter de ces circontances nouvelles pour se tourner vers l'Est et amorcer la conquête de la Tunisie. Encouragé par Ibn Ġamr qui voyait là un moyen de l'éloigner, et secondé par des contingents arabes et berbères, il mena de Constantine[5] deux expéditions préliminaires, en 715/1315 et 716/1316, en Tunisie centrale, dans le pays des Hawwāra. Du côté d'Ibn al-Liḥyānī, ce fut aussitôt l'affolement : ce vieillard timoré commença par accorder au cheikh kuʿūbien Ḥamza b. ʿUmar b. Abī l-Lail les pouvoirs les plus étendus, dans la vaine espérance de réduire l'insubordination croissante de ses congénères arabes[6]; puis, au début du printemps 717/1317, après avoir vendu le riche mobilier du Palais royal, il abandonna sa capitale pour Gabès, et, un peu plus

1. Tantôt ils traversaient la Grande-Kabylie, et tantôt ils la contournaient par le sud.
2. Giménez Soler, *Documentos*, p. 233.
3. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 390, 392-5, IV, 207; Yaḥyā b. Ḫaldūn, I, 173-5.
4. *Berbères*, III, 396.
5. Sa présence à Constantine est confirmée pour les derniers jours de ḏū l-qaʿda 715/21-25 février 1316; Giménez Soler, *Documentos*, pp. 238 et 242.
6. Le frère de Ḥamza, Maulāhum, jaloux, passa à l'ennemi; *Berbères*, I, 146.

tard, Tripoli. Mais les Tunisiens d'eux-mêmes eurent un sursaut d'énergie : avec l'aide de Ḥamza b. ʿUmar, ils mirent à leur tête le fils de leur sultan fugitif, le vaillant Abū ʿAbdallah Muḥammad, dit « Abū Ḍarba » (le Balafré), tiré pour la circonstance de sa prison ; et c'est à lui qu'Abū Bakr eut affaire désormais. Celui-ci, en deux nouvelles campagnes poussées plus à fond que les précédentes, l'une[1] par Béja et la vallée de la Medjerda jusqu'en vue de Tunis en šaʿbān 717/octobre 1317, l'autre par Lorbeus et Kairouan en ṣafar 718/avril 1318, s'assura la maîtrise de la Tunisie du Centre et du Nord. Tunis tomba, malgré la muraille toute récente qui protégeait ses faubourgs et la résistance acharnée de ses défenseurs[2], le 7 rabīʿ II/8 juin de la même année : le lendemain, Abū Bakr y fit son entrée. Il était aussitôt reconnu comme souverain, à la place d'Abū Ḍarba qui régnait en titre depuis neuf mois sous le surnom califien d'al-Mustanṣir. Enfin par ses victoires remportées dans le courant de l'été et de l'automne, au Massouge dans le Haut-Tell, et au Fajj an-Naʿām sur la route de Tunis à Kairouan, il écrasait le tenace Abū Ḍarba et le contraignait à aller se terrer dans la place-forte de Mahdia. Abū Yaḥyā Abū Bakr venait de refaire l'unité ḥafṣide, comme précédemment l'avait réalisée son frère Abū l-Baqāʾ ; mais, cette fois, l'œuvre fut plus durable : il fallut l'invasion marīnide, trente ans après, pour la réduire provisoirement à néant.

Traités de Tunis avec Pise (1313) *et avec Venise* (1317). — Durant son règne de quelques années, Ibn al-Liḥyānī renouvela plusieurs accords avec les puissances chrétiennes. Le 21 jumādā I 713/13 septembre 1313, les envoyés de Pise, Jean Fagioli et Rainier del Bagno, signaient à Tunis, pour dix ans, un traité dont les dispositions rappellent pour la plupart et précisent celles du traité de 1264, périmé depuis plus de trente ans[3] : dans l'intervalle, les commerçants pisans en Ifrīqiya s'étaient-ils contentés d'un *statu quo* précaire et non garanti par le droit ? Ou bien avaient-ils obtenu des conventions qui nous échappent, comme nous ignorons, pour la plus grande partie du XIVe siècle, quels ont été les rapports officiels entre

1. Interrompue, paraît-il, au dernier moment, par crainte de la défection de certains éléments arabes.
2. Sous les ordres d'un officier nommé Muḥammad b. al-Fallāq. — La flotte d'Abū Bakr, venue de Collo, avait coopéré à l'expédition.
3. Amari, *Diplomi*, pp. 86-97 (texte arabe du traité) ; Mas-Latrie, *Traités*, pp. 49-54.

Gênes et les souverains de la Berbérie[1] ? Le 28 ṣafar 717/12 mai 1317, Abū Ḍarba, au nom de son père déjà en fuite, signait au Palais royal de Tunis, avec l'ambassadeur de Venise Michelet Michaeli, le renouvellement pour quinze ans du traité de 1305, périmé depuis près de deux ans[2]. Mais c'est avec les royaumes de Majorque et d'Aragon que, du moins en l'état actuel de notre documentation, les relations diplomatiques de l'Ifrīqiya paraissent avoir été alors les plus suivies.

Accords de Majorque avec Bougie (1312) *et Tunis* (1313). — Les deux royaumes catalans vivaient à cette époque en étroite harmonie sous leurs princes proches parents : Jacques II à Barcelone, et, à Perpignan, Sanche, qui venait de succéder en 1311 à son père Jacques; l'ère de la concurrence était, pour le moment, passée. Par ailleurs, l'expansion catalane, soutenue par le roi catalan de Sicile, Frédéric, s'affirmait triomphante dans la Méditerranée orientale, avec les succès éclatants remportés sur le territoire de l'empire byzantin par les Almugavares et leur Grande-Compagnie. Sanche, dont les sujets, surtout parmi les gens des Baléares, étaient assez nombreux à fréquenter les ports de la Berbérie, s'entendit volontiers avec les Ḥafṣides par l'intermédiaire d'envoyés spéciaux ou de son consul à Bougie Benoît Blancas, par l'entremise aussi des Catalans caïds de la milice chrétienne en Ifrīqiya. D'ailleurs, à peine maître de Bougie, Abū Bakr tint à négocier avec lui[3]; et, à la suite de tractations qui prirent quelques mois, un traité fut signé à Majorque, le 21 rajab 712/23 novembre 1312, entre le représentant du

1. Cf. deux extraits de quittances, datées d'avril 1309 et juillet 1310, entre négociants génois à Bougie et à Tunis; Mas-Latrie, *Traités*, pp. 48-9. En janvier-juillet 1313, on relève à Bougie la présence de plusieurs Génois et du consul de Pise Colo Margar, Aguiló, *Tractat de pau*, pp. 227 et 231. En mai 1317, Andriolo Imbriago était consul de Gênes à Tunis, Mas-Latrie, *Traités*, p. 221; Canale, *Istoria di Genova*, III, 196, cite des actes notariés intéressant la navigation génoise à Tunis en 1308, 1317, 1318. On notera que les privilèges des Génois à Djidjelli, mentionnés dans le traité Aragon-Bougie de 1309, ne le sont plus dans celui de 1314.

2. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 216-221, et *Supplément*, p. 4; Giomo, *Rubriche*, p. 95. Abū Ḍarba est appelé, dans ce document, « l'émir Abū 'Abdallah », et désigné comme « le fils, héritier présomptif et lieutenant du roi ».

3. Des tractations antérieures de peu, sous Abū l-Baqā', entre Majorque et Tunis-Bougie, avaient, semble-t-il, abouti déjà à un accord. Voir un document du 26 juillet 1311, dans lequel Sanche ordonne de rémunérer son ambassadeur Bérenger Feliu des services rendus pour la conclusion de la paix avec Tunis et Bougie. Aguiló, *Tractat de pau*, p. 222; encore en mai, son père Jacques se disait en guerre avec les deux cités et protestait contre les livraisons de fournitures qui leur étaient faites par les sujets du roi d'Aragon, Giménez Soler, *Comercio*, p. 195.

sultan et un ministre plénipotentiaire de Sanche, Grégoire Salembé[1]. La paix était prévue pour dix ans et se prolongerait ensuite au delà, tant que l'une ou l'autre des parties ne l'aurait pas dénoncée par un préavis d'une année. Le monarque chrétien pouvait nommer, en sus de son consul à Bougie, un autre consul pour Constantine, Collo et Djidjelli; il obtenait pour lui-même, outre certaines exemptions douanières, la moitié de tous les droits de douane qui seraient acquittés par ses sujets sur ces quatre places, jusqu'à concurrence de quinze mille doublons d'or[2]. Cette disposition n'était-elle, selon le précédent créé par les conventions d'Abū ʿAṣīda avec l'Aragon, qu'un procédé pour indemniser le monarque chrétien de quelque acte de piraterie commis à son encontre? Ou plutôt faut-il y voir déjà l'institution d'une redevance à la manière du « tribut » tunisien envers la Sicile, au profit de la puissance européenne qui acceptait de conclure la paix?

Dès qu'il fut d'accord avec Abū Bakr, et fort sans doute de cet exemple, Sanche se tourna vers l'autre Ḥafṣide, Ibn al-Liḥyānī; et fin janvier 1313, son envoyé muni de pleins pouvoirs, toujours le même Salembé, signa à Tunis un traité de dix ans, qui reconnaissait enfin aux sujets du roi de Majorque le droit d'avoir leur propre consul et des fondouks particuliers dans la capitale et à Bône. Les autres clauses n'avaient rien de saillant : aucune ne faisait allusion au versement du moindre tribut[3].

1. Dès le 28 juin 1312, Sanche avait fait savoir au caïd de la milice chrétienne de Bougie, Martin Sa Turre, sur le point de rejoindre son poste, que le « roi de Bougie » pouvait envoyer des plénipotentiaires afin de traiter de la paix. Abū Bakr dépêcha alors al-Ḥājj Muḥammad b. ʿAbdallah « Abençeet » (ou « Ben Acet, Benahasset »); et celui-ci avait déjà conclu un accord, lorsqu'une affaire de piraterie, dont furent victimes dans le port de Bougie des envoyés majorquins — parmi eux se trouvait le consul Benoît Blancas chargé de faire ratifier la paix — vint tout gâter : on soupçonna même l'ambassadeur musulman d'être pour quelque chose dans cet acte d'inimitié (début d'août). Cependant, grâce à la bonne volonté réciproque des deux souverains, les choses s'arrangèrent assez promptement. Le même ambassadeur bougiote, qui s'était embarqué à Collioure pour sa patrie, en septembre, revint dans le royaume de Majorque, muni d'une confirmation écrite de ses pleins pouvoirs; et c'est dans l'île de Majorque qu'il signa, le 23 novembre, le traité définitif. Aguiló, *Tractat de pau*, pp. 218 et 223-6.

2. Aguiló, *op. cit.*, pp. 218-220.

3. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 188-192 (texte catalan du traité, dont la validité était bien de *dix* ans et non de *douze*). — Salembé s'arrêta à Bougie à l'aller et au retour de sa mission à Tunis. Il y traita, avec « lalfaqui de Bugia », c'est-à-dire le ministre Ibn Ġamr, de l'échange des captifs — douze chrétiens et trente à quarante musulmans — consécutif au traité récent Majorque-Bougie. Ces tractations s'étant heurtées à diverses difficultés, Salembé, rentré à Majorque, se vit intenter un procès par le gouverneur sur l'ordre du roi Sanche, et il lui fallut produire des témoignages — qui nous ont été conservés — pour se justifier. Le 18 septembre 1313, il était enfin absous de tout grief par lettre de Sanche audit gouverneur. Aguiló, *Tractat de pau*, pp. 226-233.

Tunis et Bougie renouvellent, moyennant finances, leurs traités avec l'Aragon (1314). — Ibn al-Liḥyānī n'avait pas attendu si longtemps pour renouer avec l'Aragon les relations officielles, qui n'avaient du reste pas été interrompues sous Abū l-Baqa'[1]. Aussitôt après son entrée victorieuse à Tunis, il dépêcha comme ambassadeur auprès de Jacques II, le 26 rajab 711/8 décembre 1311, le médecin Ibn ʿAišūn, avec mission de rappeler l'affaire Sarriá et de réclamer satisfaction à ce sujet[2]. L'année 1312 était presque entièrement écoulée qu'il n'avait encore aucune nouvelle de son messager; peut-être en reçut-il peu après; de toute façon, l'année suivante, à la suite de la signature du traité Tunis-Majorque, les négociations furent reprises sur une autre base par le sultan qui recourut aux bons offices de deux Catalans : le caïd et le secrétaire de la milice chrétienne, Bernard de Fons et Laurent de Berga. En réponse à ces sollicitations, Jacques, dans les derniers jours de juillet 1313, se décida à envoyer à Tunis, muni de pleins pouvoirs, son conseiller Guillaume Oulomar; et celui-ci, après des pourparlers probablement encore laborieux, signa enfin avec Ibn al-Liḥyānī, le 5 ḏū l-qaʿda 713/21 février 1314, un traité de paix valable dix ans[3].

Ce texte, qui précise différents points de droit commercial et maritime intéressant les sujets des parties contractantes, demeure muet sur les principales revendications de l'Aragon, connues de nous par les instructions détaillées qui avaient été remises à Oulomar : les unes avaient trait à la milice chrétienne de Tunis, les autres recommandaient à l'ambassadeur d'obtenir pour son maître le cinquième des droits de douane payés à l'administration tunisienne par les ressortissants de la Couronne d'Aragon, ou d'exiger tout au

1. Faut-il attribuer à Abū l-Baqā, lui-même ou à un fils de ce souverain la réclamation adressée de Constantine à Jacques II, le 16 jumādā II 710/10 novembre 1310, au sujet d'un acte de piraterie dont avaient été victimes deux vaisseaux marchands de Bougie ? La réponse de Jacques, du 12 août 1311, fut en tout point favorable. Giménez Soler, *Documentos*, pp. 228-9.

2. Giménez Soler, *Episodios*, pp. 206 et 222-4.

3. Le 29 ramaḍān 712/28 janvier 1313, Ibn al-Liḥyānī, avisant Jacques de la conclusion du traité avec Majorque, affirmait avoir reçu l'assurance de l'envoyé de Sanche que le roi d'Aragon avait approuvé à l'avance les nouveaux privilèges concédés aux Majorquins. Dans la même lettre, le sultan se plaignait de la course catalane, et il sollicitait le renouvellement de la paix : Laurent de Berga se rendit dans ce but auprès du roi d'Aragon. Six mois plus tard, Ibn al-Liḥyānī envoyait une deuxième mission dirigée par Bernard de Fons; mais entre temps, Jacques avait fait partir pour Tunis, afin de traiter, son ambassadeur Guillaume Oulomar. Berga et Fons revinrent sans tarder à Tunis. Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 51-58; Giménez Soler, *Documentos*, pp. 229-233.

moins, en cas de refus, et comme condition *sine qua non*, la promesse, par le sultan, de verser à Jacques, cinq mille doublons d'or par année de validité du traité. Il est douteux que le Tunisien ait souscrit aisément à des prétentions pécuniaires de cette sorte : la longueur même de ses tractations avec l'ambassadeur aragonais témoigne assez de sa résistance ; mais, à la fin, il se résigna à acheter la paix, moyennant seulement un paiement moins lourd : Oulomar rapporta à son maître deux mille cinquante doublons, avec des « joyaux » ; et sans doute, malgré le silence du traité sur cette question d'argent, le sultan avait-il promis d'autres versements ultérieurs[1]. Il apparaît ainsi qu'en 1314, à la faveur du sentiment de faiblesse éprouvé par le pusillanime Ibn al-Liḥyānī, l'Aragon a su imposer à la Tunisie, par la seule pression diplomatique, un véritable « tribut ».

Une redevance du même genre venait, il est vrai, d'être consentie par le royaume frère, celui de Bougie. A peine informé sans doute de l'arrivée d'Oulomar à Tunis, Abū Bakr, qui se trouvait alors en campagne dans le Ferdjioua, dépêcha en Espagne, en jumādā II 713/octobre 1313, pour négocier avec Jacques, le consul d'Aragon à Bougie, Jean Poculull[2]. Le 7 janvier 1314, ce dernier signait à Valence le renouvellement pour cinq ans du traité de 1309[3]. Le nouveau texte reproduisait la plupart des clauses de l'ancien[4] ; il ne contenait plus cependant l'article relatif à une aide éventuelle de la part de la marine de guerre catalane[5] ; il prescrivait d'autre part le règlement amiable de deux actes graves de piraterie commis sur mer par les Catalans, et surtout le paiement par le roi de Bougie à Jacques d'une somme de cinq mille doublons d'or à raison de mille doublons par an, pour la durée de la paix. Les revenus de la douane bougiote provenant des sujets de la Couronne d'Aragon étaient affectés pour leur moitié, et pour davantage si besoin était, à la couverture de cet engagement. Abū Bakr n'avait évidemment

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 306-310 (texte catalan du traité), et *Supplément*, p. 60 ; Zurita, t. II, f° 19 *b* (qui admet la réalité du tribut de cinq mille doublons). Il peut y avoir eu, pour ménager les susceptibilités du sultan, un instrument annexe réglant à part la question du « tribut ».

2. Mas-Latrie, *Traités*, p. 303-4 (où « 10 mars », dans la notice, est à corriger en « 10 octobre ») ; Giménez Soler, *Documentos*, p. 232 (qui ne cite pas Mas-Latrie).

3. Considéré déjà comme périmé, sans doute, depuis la chute d'Abū l-Baqā', bien qu'il eût été prévu primitivement comme devant venir à expiration en juin 1314.

4. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 304-6 (texte catalan du traité).

5. On s'explique mal cette omission ; mais peut-être les contractants ont-ils préféré conclure à ce sujet une entente verbale ou un accord distinct.

souscrit à une pareille stipulation que dans la crainte de ses ennemis ʿabdalwādides et le désir de s'assurer, malgré le mutisme de l'instrument diplomatique à ce sujet, une alliance maritime contre eux. Mais il semble qu'il ait eu en tête dès le début d'éluder en partie l'obligation qu'il venait ainsi de contracter : dès le 18 jumādā I 714/30 août 1314, dans sa réponse à diverses réclamations du roi Jacques, il déclarait, entre autres, ne vouloir prélever les cinq mille doublons que sur le quart des revenus de la douane provenant des sujets du roi, non plus sur la moitié au moins comme il avait été convenu; en même temps, il dépêchait auprès de Jacques le caïd chrétien Fernand Jove pour aboutir à une entente sur les points litigieux. Cinq mois plus tard, sous la pression manifeste de l'Aragon, il ratifiait les conditions rapportées par cet envoyé, et confirmait son attachement pur et simple au traité signé par Pocullull[1]. Le 22 mars 1315, le représentant de Jacques à Bougie, Bernard Benencasa, obtenait la délivrance de trente-huit de ses compatriotes captifs, dont la valeur représentait les mille doublons du « tribut » de l'année en cours[2].

L'amitié catalano-ifrīqiyenne (1314-1318). — Le prince ḥafṣide de l'Ouest n'allait pas tarder d'ailleurs à retirer un bénéfice important de son attitude conciliante. C'est très probablement en effet durant l'été 1315 qu'il dut faire appel à l'aide navale des chrétiens pour combattre la flotte du Tlemcénien Abū Ḥammū. Il n'est pas clair si le roi de Majorque, sollicité, consentit à intervenir; mais une escadre accourue de Barcelone et de Valence, grossie d'ailleurs de bâtiments fournis par Séville, réussit à anéantir la marine ʿabdalwādide et à délivrer du danger qu'elle lui faisait courir l'émir Abū Bakr. Celui-ci semble s'être montré peu reconnaissant envers ses sauveurs; du moins se refusa-t-il obstinément à rembourser les frais de leur expédition, les estimant suffisamment dédommagés par les prises qui avaient accompagné leur victoire[3].

1. Giménez Soler, *Documentos*, pp. 232-236 (le texte arabe, très mal édité, est à rétablir à l'aide du fac-similé de la p. 235; dans la notice de la p. 233, corriger « Tûnez » en « Bugia »).

2. Finke, III, 511-3 (où la date de 1326 est certainement erronée, pour 1315).

3. Barcelone et Valence insistèrent en vain auprès d'Abū Bakr, par l'entremise de leur envoyé Pierre Vigata et du consul d'Aragon à Bougie Bernard Benencasa, pour le recouvrement de douze mille doublons d'or, au titre des frais d'armement; Mas-Latrie, *Traités*, pp. 310-1; Giménez Soler, *Documentos*, pp. 238 et 240. Abū Bakr paraît avoir ergoté volontiers pour se soustraire à certaines obligations : ainsi, en jumādā II 715/septembre 1315, lorsqu'il refusa à Jacques II de libérer des prisonniers chrétiens, sous

Pendant ce temps, les relations de l'Aragon avec Tunis étaient empreintes de la plus grande cordialité : le 30 septembre 1314, Jacques, écrivant de Lérida à Ibn al-Liḥyānī, lui annonçait qu'il prorogeait volontiers de quatre ans, sur sa demande, le traité récemment conclu. Il consentait enfin, dans la même lettre, à lui répondre au sujet de l'affaire Sarriá : ce dernier, paraît-il, n'avait jamais remis l'argent tunisien au roi Frédéric, qui s'estimait par suite toujours en droit de le réclamer; Jacques s'offrait à faire poursuivre en justice Sarriá, qui demeurait présentement en Sicile, si le sultan déposait contre lui une plainte par l'entremise d'un mandataire régulier[1]. C'est aussi l'époque à laquelle le roi d'Aragon recommandait à celui de Tunis l'illustre missionnaire Raymond Lulle; c'est encore celle durant laquelle « l'affaire secrète » de la prétendue conversion au christianisme d'Ibn al-Liḥyānī occupait sérieusement la chancellerie aragonaise, qui allait en faire sa pâture pendant quelques années[2]. Deux lettres adressées de Tripoli à Jacques par le Ḥafṣide, et datées de muḥarram 716/avril 1316, témoignent de la persistance de cette amitié que des incidents banals de piraterie réciproque entre leurs sujets n'avaient aucunement altérée. Quatre ans plus tard, Abū Ḍarba, vaincu par Abū Bakr et confiné dans la ville de Mahdia, se prévalait dans une missive au roi d'Aragon des rapports excellents que son père Ibn al-Liḥyānī avait entretenus avec ce monarque chrétien[3].

Projets chrétiens sur le « tribut » de Tunis (1309-18). — Aussi étrange que cela puisse paraître de prime abord, la cordialité dont Jacques faisait preuve envers le Tunisien s'accordait parfaitement avec certains projets de conquête en Berbérie orientale auxquels il ne demeurait pas étranger; il pensait même que la mainmise sur

le prétexte douteux que ces derniers étaient en réalité des renégats musulmans. Le 30 ḏū l-qa'da 715/25 février 1316, il envoyait à Jacques une liste de personnes capturées par les Catalans sur le littoral de Bougie, et il demandait leur libération; Giménez Soler; *op. cit.*, pp. 238, 242. En retour, le 26 mai, le roi d'Aragon lui dépêchait un ambassadeur en la personne de Michel March; Giménez Soler, *Comercio*, pp. 177-8.

1. Mas-Latrie, *Supplément*, p. 60. Ibn al-Liḥyānī avait envoyé à Jacques, à ce sujet, un nouveau messager, nommé « Boltancin Allevati » (= al-Lawātī?). La prolongation du traité n'était valable, spécifie le roi d'Aragon, qu'autant qu'Ibn al-Liḥyānī demeurerait sur le trône de Tunis. Il ne semble plus avoir été question par la suite de cette affaire Sarriá, que Jacques avait peut-être voulu de la sorte élégamment étouffer.

2. Voir plus loin, ch. 7.

3. Mas-Latrie, *Traités*, p. 311-2 et *Supplément*, p. 61; Giménez Soler, *Documentos*, pp. 242-6. Si la date des deux lettres d'Ibn al-Liḥyānī est exacte, ce sultan séjournait donc déjà à Tripoli un an avant sa fuite définitive de Tunis.

les Etats ḥafṣides serait grandement facilitée par les liens qui l'unissaient au sultan, gagné, selon lui, à la cause et à la foi des chrétiens[1]. Ce dessein d'une « croisade » ifrīqiyenne, qui ne devait au demeurant jamais se traduire en actes, était étroitement lié à l'obsédante question de Sicile.

Depuis le 5 mai 1309, date de la mort de Charles II d'Anjou, régnait à Naples son fils Robert, jusque-là vicaire général du royaume. Devenu roi, Robert proposa aux intéressés un nouveau règlement, avantageux surtout pour lui, de la question sicilienne : Frédéric renoncerait à l'île et en échange recevrait, de son propre frère Jacques d'Aragon, les droits que celui-ci détenait sur la Sardaigne et la Corse; Jacques, en compensation, pourrait s'emparer de Bougie. Le roi d'Aragon, avec quelque dédain, repoussa cette ingénieuse combinaison[2]. Mais quand, après une nouvelle période de guerre ouverte, Frédéric eut conclu avec l'Angevin une trêve de quinze mois, en décembre 1314, ce fut au tour de Jacques de reprendre un projet analogue : la conquête de Tunis pourrait être effectuée en commun, mais au profit de Frédéric. Robert accepta en principe. Il offrait aussi une autre solution, ne lésant plus l'intégrité territoriale de l'Ifrīqiya : il recevrait lui-même la moitié de la Sicile et cèderait à Jacques le « tribut » de Tunis — qu'en réalité sans doute il ne touchait pas[3] —, contre la cession qui serait faite à Frédéric des droits de l'Aragon sur la Sardaigne et la Corse[4]. Les pourparlers, en bonne voie, furent interrompus par la reprise des hostilités jusqu'à l'armistice de fin juillet 1317 : la nouvelle situation politique de la Berbérie orientale créée par la chute d'Ibn al-Liḥyānī et les succès d'Abū Bakr, ne permit plus alors d'envisager avec autant de désinvolture la conquête de ce territoire par les chrétiens.

1. Finke, III, 478. Haberkern, *Kampf um Sizilien*, p. 185, ignorant complètement l'affaire de la « conversion secrète » d'Ibn al-Liḥyānī, a jugé à tort comme tout à fait contradictoires le traité Aragon-Tunis de 1314 et les projets de croisade en Ifrīqiya.

2. Finke, II, 693-4; Haberkern, *Kampf um Sizilien*, pp. 27 et 176-7; Caggese, *Roberto d'Angiò*, I, 110.

3. Ses rapports directs avec la Berbérie orientale paraissent avoir été peu fréquents : pour y faire porter une réclamation, en tant que comte de Provence, au sujet d'exactions dont avaient été victimes des commerçants marseillais, il lui fallut donner l'ordre d'armer spécialement un vaisseau à ses frais; l'exécution de cet ordre traîna à Marseille pendant quelque trois ans; Mas-Latrie, *Traités*, pp. 99-101 (documents d'avril 1315 à décembre 1317); Hannezo, *Un manuscrit du XIVe siècle relatif à une ambassade auprès du « Roy de Thunis »*, *Revue Tunisienne*, 1920, p. 93 (y corriger « *vingt* vaisseaux » en « *un* vaisseau »; l'auteur ignore les documents de Mas-Latrie).

4. Zurita, liv. VI, ch. 21-22 (an. 1317); Finke, I, 341, II, 715-718 (an. 1316-17); Haberkern, *Kampf um Sizilien*, pp. 73 et 185 (qui adopte sans doute avec raison la date 1315-16); Caggese, *Roberto d'Angiò*, II, 174-5 (qui revient à la date de Finke).

La Sicile et Djerba (1309-15). — Dans ce conflit permanent qui opposait l'une à l'autre les deux monarchies de l'Italie méridionale, Djerba faillit un jour servir de théâtre lointain d'opérations. Nous avons laissé plus haut Muntaner au moment où, sur l'invitation du roi de Sicile, en juillet 1309, il prenait le commandement de la grande île du Sud-Tunisien[1]. Il eut tôt fait de dégager le Qaštīl des assiégeants musulmans qui le tenaient enserré[2], et de rétablir l'ordre parmi les membres de la petite garnison chrétienne qui s'entredéchirait devant l'ennemi. Mais sa tâche ne finit point là : durant près de deux ans, c'est-à-dire approximativement pendant le règne d'Abū l-Baqā' à Tunis, il lui fallut encore guerroyer. Cependant, plus encore qu'à ses qualités militaires incontestables, c'est à sa politique indigène en tous points remarquables qu'il dut de tenir tête victorieusement, malgré la faiblesse de ses effectifs et l'éloignement de toute base de secours, à une si opiniâtre opposition. Parlant l'arabe[3], initié aux mœurs et à la mentalité musulmanes, très au courant aussi de la désastreuse situation économique des autochtones[4], il sut, avec une grande habileté dont témoigne son propre récit, dissocier les deux soffs rivaux qui se partageaient la population ḫārijite de l'île : les Wahbiyya, bénéficiant d'une large distribution de vivres, firent leur soumission; seuls s'obstinèrent dans la résistance les sectaires Nakkāra, commandés par l'irréductible Yaḫluf[5], et soutenus sans doute encore par quelques contingents ḥafṣides[6]. Quant aux Arabes du continent voisin, qui intervenaient volontiers avec autorité dans les affaires insulaires, il s'attacha d'abord ceux d'entre eux

1. Sur la période de commandement de Muntaner à Djerba, cf. Muntaner, ch. 251-5, 259, 264-5; Mas-Latrie, *Introduction*, pp. 159-161 (parfois inexact et incomplet); Minieri-Riccio, *Saggio, supplément*, 2e *partie*, p. 74 (dans un acte du 20 décembre 1314, consécutif à la trêve conclue avec Frédéric, Robert s'engage à respecter les îles de Djerba et Kerkena comme appartenant à son rival); Haberkern, *Kampf um Sizilien*, pp. 32, 66, 178; Caggese, *Roberto d'Angiò*, I, 210.

2. D'après Muntaner, quatre cents cavaliers « maures du roi de Tunis » étaient venus renforcer les insulaires dans cette attaque contre le Château.

3. « Vous connaissez la langue sarrazine, lui dit le roi de Sicile Frédéric, et vous pouvez ainsi, sans truchement, faire vos propres affaires, soit en ce qui concerne les espions, soit de toute autre façon, dans l'île de Gerbes ». La « langue sarrazine » est à coup sûr l'arabe qui, malgré la berbérophonie des Djerbiens, devait être largement compris et sans doute même parlé dans l'île; c'était d'ailleurs la langue des bédouins d'alentour.

4. « Je sais qu'en l'île de Gerbes, expliquait-il à l'avance au roi Frédéric, on a grand faim et peu de vivres; qu'il en est de même dans tout le pays et aussi sur le continent voisin; de sorte qu'avec des vivres je les ferai combattre les uns contre les autres. »

5. Dans Muntaner, les noms des deux clans ḫārijites sont devenus « Moabia » et « Miscona ». — Yaḫluf se déduit de « Yachalef » de la lettre de Montoliu à Jacques II citée plus haut, et d' « Alef » du texte de Muntaner.

6. *Berbères*, II, 428-9.

qui étaient les amis des Wahbiyya : il en prit deux cents à sa solde, dont il forma un petit corps auxiliaire de cavaliers ; puis il réussit à imposer son alliance à ceux-là mêmes des chefs bédouins qui s'étaient ligués contre lui avec Yaḥluf. Enfin, au printemps 1311, une rencontre décisive intervint : à l'aide d'un renfort de plus de deux mille hommes que lui avait amenés de Sicile Conrad Lancia, Muntaner écrasa en une sanglante bataille rangée les derniers rebelles[1]. Désormais l'île était pacifiée : remise en valeur par le clan des Wahbiyya, que les faveurs officielles récompensèrent de sa fidélité, elle ne tarda pas à recouvrer dans le calme une prospérité aussi avantageuse pour ses maîtres chrétiens que pour sa population indigène. Muntaner reçut pour trois ans de Frédéric la concession de Djerba et des Kerkena, « avec tous droits et revenus, et le pouvoir d'en faire pendant ces trois années comme de sa propre chose[2] ». L'expiration de ce délai coïncida avec la reprise des hostilités entre les souverains de Sicile et de Naples ; et Muntaner, demeuré à Djerba, fut avisé, dans le courant de l'été 1314, que le roi Robert, tout en assiégeant Trapani, envoyait contre lui une flotte de soixante galères commandée par le Catalan Bérenger Carros, en vue d'arracher à Frédéric ses possessions africaines. Des mesures de défense furent prises aussitôt, auxquelles collaborèrent les chefs bédouins du voisinage ; mais il n'y eut pas à les mettre en œuvre : car, parvenu à Pantelleria, Bérenger Carros reçut l'ordre de ramener ses vaisseaux vers l'Italie. Quelque six mois après cette fausse alerte, au printemps 1315, alors que l'Italie méridionale jouissait à nouveau de la paix, Muntaner put enfin retourner en Sicile, auprès de son suzerain, auquel il rendit solennellement son fief temporaire de Djerba et des Kerkena[3].

Fuite d'Ibn al-Liḥyānī (1318). — En dépit de leurs intérêts contraires, particulièrement à Djerba, Frédéric et Ibn al-Liḥyānī paraissent ne s'être jamais heurtés de front[4] : au printemps 1316, le

1. Le lendemain de l'Ascension, soit le 21 mai.

2. Aussitôt après, Muntaner alla chercher sa femme à Valence, et, passant par les Baléares et la Sicile, il revint s'installer avec elle à Djerba (mai-juillet 1311). Trois ans plus tard, par mesure de précaution, lors de la menace d'une attaque par la flotte angevine, il devait la renvoyer, enceinte, à Valence, avec leurs deux jeunes enfants nés en Afrique.

3. D'après les dates qu'il fournit lui-même, il avait commandé à Djerba pendant un peu moins de six ans, et non pendant sept ans comme il l'écrit à deux reprises au ch. 265.

4. Les auteurs modernes, parmi lesquels Mas-Latrie, *Introduction*, pp. 161-3, ont admis qu'alors le roi de Tunis, effrayé par l'occupation chrétienne de Djerba, payait un « nouveau tribut » à Frédéric. Cette affirmation hasardée remonte à Testa, *De vita et rebus gestis Federici II Siciliae regis*, Palerme, 1775, p. 154 ; et elle a été reproduite telle quelle par Gregorio, source directe de Mas-Latrie.

Sicilien s'entendait avec le Ḥafṣide à l'occasion d'une affaire assez délicate de Frères mineurs[1]. Deux ans et demi plus tard, quand Ibn al-Liḥyānī, déjà réfugié à Tripoli, eut appris la deuxième et grande défaite subie par son fils Abū Ḍarba, c'est à Frédéric qu'il eut recours pour sauver sa vie que menaçait l'avance irrésistible d'Abū Bakr. Six galères, envoyées de Djerba sur les instructions du roi de Sicile, vinrent le prendre, avec sa famille et ses biens, pour le déposer ensuite à Alexandrie[2]. Accueilli avec égard par le sultan Muḥammad b. Qalāwun, il se fixa en Egypte, où, ayant assez vite abandonné l'espoir d'une restauration[3], il devait mourir en muḥarram 727/décembre 1326.

* * *

Au moment de la fuite définitive d'Ibn al-Liḥyānī, à peine plus de quarante années s'étaient écoulées depuis la mort du grand Mustanṣir : quarante années marquées trop souvent de troubles dynastiques sanglants et, ce qui est peut-être plus grave encore, de scissions entre Ḥafṣides proches parents ! A deux reprises, opposée à Tunis, Bougie redevient la capitale indépendante, comme à l'époque ḥammādide, de tout le Constantinois actuel. A la faveur de la décadence gouvernementale, des autonomies locales se créent; les bédouins, jusque-là contenus, se font plus dangereux et envahissants; les frontières sont menacées ou même violées par les souverains de Tlemcen; des chrétiens du dehors s'emparent d'îles tunisiennes ou s'immiscent dans les affaires intérieures de l'Ifrīqiya. Lorsqu'Abū Bakr, maître d'abord de Constantine et de Bougie, réussit à reconstituer par la conquête l'unité ḥafṣide, la situation politique générale était mauvaise. Allait-il être à même de la redresser ?

1. Voir plus loin, ch. 7.
2. Voir, en plus des sources arabes, Finke, II, 743, n. 1; la date a été rectifiée à juste titre par Haberkern, *Kampf um Sizilien*, p. 190. On ne peut admettre sans autre preuve la duplicité intéressée dont J. Villani, liv. IX, ch. 105, accuse Frédéric à l'occasion de la lutte entre Ibn al-Liḥyānī et Abū Bakr; cf. Schiaparelli, *Dichiarazione*, pp. 751-4; Haberkern, *loc. cit.*
3. Après, peut-être, deux tentatives infructueuses et de faible portée, en 1319 et 1320; cf. Fagnan, *Extraits inédits*, p. 264-5.

CHAPITRE III

HÉGÉMONIE MARĪNIDE ET RESTAURATION ḤAFṢIDE

I. *Le règne d'Abū Yaḥyā Abū Bakr* (1318-46).

Rébellions successives, difficilement vaincues (1318-32). — Le règne tunisien d'Abū Yaḥyā Abū Bakr, long de vingt-huit années, se divise aisément en deux parties de durée égale[1]. La première, qui va jusqu'à la fin de 1332, est marquée par des difficultés de toute nature : au dedans comme au dehors, le pouvoir sultanien est presque sans cesse menacé. Des prétendants au trône surgissent de divers côtés, soutenus par des ministres ambitieux ou par les ennemis déclarés du souverain, et ils réussissent quelquefois à s'emparer pour un certain temps de la capitale. Tandis qu'à l'intérieur du pays, des clans arabes mènent une révolte toujours renaissante, la monarchie voisine, celle de Tlemcen, inquiète périodiquement les provinces occidentales de l'Etat ḥafṣide.

Les plus tenaces rivalités auxquelles eut affaire Abū Bakr furent comme une suite et une liquidation du règne d'Ibn al-Liḥyānī. Le fils de ce dernier, Abū Ḍarba, tenait toujours dans sa ville forte de Mahdia. Assiégé par le nouveau sultan, il avait résisté et obtenu, par un accord avec son adversaire, la levée du blocus. Un autre Ḥafṣide, gendre d'Ibn al-Liḥyānī, demeurait le maître de Tripoli, que son beau-père lui avait laissé lors de sa fuite : il s'appelait Muḥammad b. Abī Bakr et était connu sous le nom d'Ibn Abī 'Imrān, descendant en effet de cet Abū 'Imrān b. Ibrāhīm b. Abī Ḥafṣ qui avait gouverné l'Ifrīqiya almohade, pendant

1. Sur le règne tunisien d'Abū Bakr, cf. *Berbères*, II, 453-481 (première partie du règne), III, 1-23 (deuxième partie); *Fārisiyya*, pp. 378-389; *Daulatain*, pp. 54-66/99-120; *Adilla*, pp. 102-112. — Sur son titre califien, al-Mutawakkil 'alā Allah, déjà signalé ci-dessus, cf., pour les monnaies, Lavoix, nos 952-961; Farrugia, nos 19-35.

un intérim de quelques mois, près d'un siècle plus tôt. C'est ce parent éloigné qui devait donner le plus de mal au sultan : après trois ans de tranquillité, excité soudain par un parti d'Arabes Ku'ūb et leur chef Ḥamza b. 'Umar, il marcha sur Tunis en ramaḍān 721/octobre 1321. Grâce à la trahison du chambellan Ibn al-Qālūn, Ibn Abī 'Imrān entra sans coup férir dans la ville qu'Abū Bakr venait de quitter; proclamé calife, il y resta trois ou quatre mois, jusqu'à ce qu'Abū Bakr, revenant de sa chère cité de Constantine où il avait organisé une contre-offensive, l'eût vaincu, au début du printemps 722/1322, en une double bataille dont nous n'identifions pas l'emplacement. Mais le sultan venait à peine de recouvrer sa capitale depuis une quarantaine de jours lorsqu'en juin un nouveau coup de surprise la fit retomber entre les mains d'Ibn Abī 'Imrān, pour une durée de huit mois; Abū Bakr, réfugié encore à Constantine, dut entreprendre une nouvelle campagne pour écraser derechef son concurrent et rentrer victorieux à Tunis, en ṣafar 723/février 1323[1]. Cependant ce n'en fut pas fini avec le rebelle : lâché par son allié Ḥamza b. 'Umar, expulsé même de Tripoli par les habitants révoltés, il réussit à recruter des partisans arabes, dans la steppe de Kairouan; mais, dès l'été 724/1324, ses bandes étaient taillées en pièces par le sultan, sans doute dans la région du Kef. Ibn Abī 'Imrān se retira alors auprès du 'Abdalwādide de Tlemcen; et c'est aidé par les troupes de celui-ci que, cinq ans plus tard, il revenait à la charge contre Abū Bakr, le battait dans le haut pays des Hawwāra et entrait une troisième fois dans Tunis, en ṣafar 730/décembre 1329. Abū Bakr, ayant reconstitué ses forces à Constantine, ne put chasser définitivement l'intrus de sa capitale qu'au printemps suivant, cinq mois plus tard (rajab 730/avril 1330).

Entre temps, Abū Ḍarba, mis en avant par Ḥamza b. 'Umar à la suite de la deuxième défaite d'Ibn Abī 'Imrān, s'était décidé à sortir de son repaire de Mahdia pour faire valoir ouvertement ses droits sur l'ensemble de l'Ifrīqiya. Les deux conjurés allèrent solliciter le 'Abdalwādide de Tlemcen; mais, malgré l'appui militaire fourni par celui-ci, ils furent vite mis en déroute, entre Constantine et Bône, dès ša'bān 723/août 1323, par Abū Bakr accouru

1. Vers la mi-muḥarram 723/20-25 janvier 1323, il était avec ses troupes, devant Gabès; Giménez Soler, *Documentos*, p. 247. — Les dates des deux occupations de Tunis par Ibn Abī 'Imrān sont confirmées et précisées par J. Villani, liv. IX, ch. 150, 155, 189.

de Tunis. Abū Ḍarba se retira à Tlemcen, où il devait achever sa vie. Quelques années plus tard, son frère ʿAbdalwāḥid, à la suite du décès en Egypte de leur père Ibn al-Liḥyānī, revint lui-même en Ifrīqiya, où il rallia rapidement à sa cause les Arabes Dabbāb et le maître de Gabès, ʿAbdalmalik b. Makkī. Soutenu également par Ḥamza b. ʿUmar, il finit par prendre Tunis, en l'absence du sultan, vers la fin du printemps 732/1332; mais, au bout de quinze jours, il s'enfuyait à l'arrivée des troupes gouvernementales, qui précédaient de peu la personne du souverain.

Une autre révolte, également le fait d'un Ḥafṣide soutenu par les ʿAbdalwādides et les Arabes d'Ifrīqiya, avait menacé dangereusement Abū Bakr. Son petit-cousin Ibrāhīm, fils de l'éphémère sultan que l'histoire connaît sous le surnom d'Ibn aš-Šahīd, avait cédé à son tour, après l'échec d'Abū Ḍarba, aux instances de l'infatigable Ḥamza b. ʿUmar, et il fit acte de prétendant. Vaincu d'abord dans le nord de la Tunisie, réfugié à Tlemcen, il reprit l'offensive vers la fin de 724/automne 1324; et, tandis que son adversaire se préparait à résister dans Constantine, il poussait jusqu'à Tunis, qu'il occupait en rajab 725/juin-juillet 1325. Mais les ʿAbdalwādides ayant brusquement levé le siège de Constantine qu'ils tenaient bloquée, Abū Bakr put marcher avec une forte armée sur sa capitale, qu'il reprit sans peine à Ibn aš-Šahīd fugitif[1]. Enfin, cinquième et malchanceux rival, épisodique seulement, un propre frère du sultan : Abū Fāris. Cet émir, encouragé, paraît-il, dans ses projets de révolte par un ancien prétendant marīnide qui vivait à la cour ḥafṣide, leva le masque et quitta subitement Tunis en rabīʿ 729/janvier-février 1329; il venait de s'entendre avec un chef de tribu arabe, lorsqu'un détachement militaire expédié par le sultan le surprit dans sa tente et le mit à mort[2].

Dans toutes ces rébellions, le rôle des Arabes, on vient de le voir fut de premier plan[3]. Jamais peut-être, depuis les débuts de la

1. I. Baṭṭūṭa, I, 21-3, dont les indications semblent sûres, rapporte qu'à son arrivée à Tunis — au plus tard vers la fin ramaḍān 725/début septembre 1325 — Abū Bakr en était « le sultan » : il l'a même vu célébrer en personne la Fête de Rupture du Jeûne. Ces données infirment la chronologie de *Berbères*, II, 463, d'après laquelle Abū Bakr n'aurait reconquis sa capitale qu'au cours du mois suivant, en šawwāl.

2. A la suite de cette affaire, deux autres parents d'Abū Bakr, son frère Abū ʿAbdallah Muḥammad et leur neveu Abū ʿAbdallah Muḥammad b. Ḫālid, furent emprisonnés à Constantine; ils ne devaient être délivrés que par l'envahisseur marīnide, dix-huit ans plus tard; *Berbères*, IV, 251.

3. Sur les Arabes d'Ifrīqiya, d'Abū Bakr à Abū Isḥāq II, voir, en plus des références ci-dessus, *Berbères*, I, 146-150, et G. Marçais, *Arabes en Berbérie*, pp. 440-487.

dynastie, ils n'avaient mis autant d'audace et d'acharnement à lutter contre le prince régnant et à soutenir contre lui des prétendants de leur choix et à leur dévotion. Plus que tous autres, certains des Ku'ūb, installés au cœur de la Tunisie, ont mené l'assaut contre le pouvoir central; à leur tête, le cheikh Ḥamza b. 'Umar, des B. Abī l-Lail, se distinguait par son ardeur combative et son hostilité à Abū Bakr. Son frère, Maulāhum b. 'Umar, rallié d'abord au sultan, puis soupçonné de comploter contre lui, fut arrêté sur l'ordre du monarque, après la première défaite d'Ibn Abī 'Imrān, et mis à mort. Ce coup de force ne réussit aucunement à raffermir l'autorité d'Abū Bakr; il servit au contraire à Ḥamza à refaire sous son commandement l'unité de sa tribu, et même à recueillir pour quelque temps l'adhésion d'autres fractions parentes, dans le désir commun de venger le meurtre de Maulāhum. Le soulèvement de ces Ku'ūb, presque permanent, devait être aggravé encore par la participation des Dabbāb, du Sud-Est, à la tentative rapportée ci-dessus de 'Abdalwāḥid b. al-Liḥyānī, et par la défection, dans le Constantinois, de toute une branche des Dawāwida, les Aulād Sibā', en faveur des 'Abdalwādides qui attaquaient à l'Ouest.

Le sultan de Tlemcen contre Abū Bakr (1319-30). — Le sultan de Tlemcen, Abū Tāšfīn 'Abdarraḥmān, monté sur le trône l'année même où Abū Yaḥyā Abū Bakr s'emparait de Tunis, n'avait pas tardé en effet à reprendre vis-à-vis de ce Ḥafṣide la politique agressive de son père Abū Ḥammū[1]. Les attaques contre Bougie recommencèrent dès 719/1319, et se répétèrent avec violence presque chaque année, au cours de campagnes militaires qui atteignaient parfois jusqu'à Bône et aux confins de l'actuelle Tunisie. Dans l'intervalle de ces expéditions, Bougie fut même menacée à demeure par l'édification, dans la vallée de la Soummam, de forts où les 'Abdalwādides mirent garnison : d'abord le Ḥiṣn Taggar; puis, à partir de 726/1326, plus proche de la ville et la bloquant davantage, la forteresse de Tamzizdakt, qui pouvait contenir plus de trois mille hommes et dont le nom rappelait intentionnellement une ancienne citadelle 'abdalwādide de la région frontière d'Oudjda. Enfin, dans un des moments les plus critiques pour la cité ḥafṣide,

1. Sur les relations d'Abū Bakr avec les 'Abdalwādides et les Marīnides, ajouter aux références ci-dessus : *Berbères*, III, 403-9, IV, 208-211, 213-4, 223-5, 231-3; Yaḥyā b. Ḫaldūn, I, 181-8; *Masālik*, tr. 120, 167-170, 220.

en 729/1329, Abū Tāšfīn fit construire un nouveau fort en face d'elle, à al-Yāqūta, juste à l'embouchure de la Soummam, sans réussir cependant jamais à enlever la place convoitée.

Au surplus, durant toutes ces années de guerre ouverte, la cour de Tlemcen accueillait volontiers les mécontents de la Berbérie orientale : chefs arabes révoltés, prétendants au trône ḥafṣide. Abū Tāšfīn accepta plusieurs fois de soutenir les uns et les autres par l'envoi de ses propres soldats et généraux. Aussi, en dehors des opérations liées directement au siège de Bougie, ses caïds, tels que Mūsā b. ʿAlī al-Kurdī ou Yaḥyā b. Mūsā as-Sanūsī, intervenaient-ils dans les affaires intérieures de l'Ifrīqiya : Mūsā fut vaincu avec Abū Ḍarba (en 1323), puis vainqueur pendant quelque temps avec Ibn aš-Šahīd, pour le compte duquel il assiégea Constantine et prit Tunis (en 1325)[1] ; Yaḥyā la conquit de nouveau pour Ibn Abī ʿImrān (en 1329), après avoir infligé à Abū Bakr une cuisante défaite, au cours de laquelle ce dernier fut blessé et deux de ses fils, Aḥmad et ʿUmar, faits prisonniers avec des femmes de leur famille. Abū Tāšfīn, sur une démarche de l'ascète constantinois Abū Hādī, renvoya les princes à leur père, avec peut-être des propositions de paix[2]. Entre temps, Abū Bakr avait repris sa capitale, et l'alliance marīnide lui permettait d'envisager l'écrasement prochain de son ennemi.

Alliance de Tunis avec Fès contre Tlemcen (1330-32). — Après son désastre de 1329, le Ḥafṣide n'avait vu en effet d'autre ressource contre les ʿAbdalwādides qu'un appel au sultan de Fès, Abū Saʿīd ʿUṯmān. Il lui dépêcha, par voie de mer, son fils Abū Zakariyā' Yaḥyā et un cheikh almohade destiné à la carrière la plus brillante, Abū Muḥammad ʿAbdallah b. Tafrāgīn. Le Marīnide, qui avait déjà dans le passé témoigné des sentiments d'amitié envers Abū Bakr[3], reçut honorablement son ambassade, accepta son alliance

1. Au moment même de cette offensive ʿabdalwādide, I. Baṭṭūṭa, I, 15, signale le départ de Tlemcen de deux hommes de religion ifrīqiyens venus comme ambassadeurs d'Abū Bakr (cf. aussi Ubbī, *Ikmāl*, V, 370) : avaient-ils été chargés d'une mission de paix, qui échoua ?

2. Telle est du moins la version d'I. Ḫaldūn, qui montre Abū Tāšfīn désireux de traiter, et Abū Bakr repoussant ses propositions. D'après I. Faḍlallah, Abū Tāšfīn, renvoyant à Abū Bakr ses deux fils et la nourrice de l'un d'eux, refusa cependant de libérer les autres femmes du harem ḥafṣide tombées entre ses mains.

3. Il lui aurait proposé dès 721/1321 une alliance matrimoniale entre leurs deux familles.

contre Tlemcen, et lui envoya en retour, à la fin de 730/septembre 1330, une mission chargée de sceller par une union matrimoniale l'accord entre les deux dynasties. L'année suivante, la jeune princesse Fāṭima, fille d'Abū Bakr et sœur germaine d'Abū Zakariyā', partit pour Fès, où elle épousa en grande pompe l'héritier du trône, Abū l-Ḥasan ʿAlī fils d'Abū Saʿīd[1].

La situation politique se trouva du coup complètement renversée en Afrique du Nord : Abū Tāšfīn, ayant refusé de se plier aux injonctions des Marīnides — Abū Saʿīd d'abord, puis Abū l-Ḥasan, qui succéda à son père dès la fin de 731/août 1331 —, eut à faire face désormais, à l'Est et à l'Ouest, à deux adversaires qui combinaient leurs efforts; il n'était pas de taille à leur résister victorieusement. Au printemps 732/1332, tandis qu'Abū l-Ḥasan opérait sur les confins algéro-marocains et expédiait par mer des renforts à Bougie, Abū Bakr, parti de Tunis à la tête d'une nombreuse armée, marcha sur les forts ʿabdalwādides de la vallée de la Soummam qui, abandonnés par leurs garnisons, furent vite enlevés et détruits[2]. Bougie était libérée pour longtemps de la menace ʿabdalwādide. Mais la puissance marīnide allait bientôt grandir dangereusement à l'horizon.

Les défections se multiplient dans le Sud (1318-32). — Pendant ces quatorze premières années du règne d'Abū Bakr, si incertaines, si tourmentées, le domaine soumis à l'autorité sultanienne s'était, en dehors même des dissidences de tribus, notablement réduit. A la faveur des troubles intérieurs et des incursions étrangères, les localités méridionales, aussi bien dans l'Algérie actuelle qu'en Tunisie et en Tripolitaine, recouvraient, sous des autorités locales, une très large autonomie. A Biskra, capitale du Zāb, les B. Muznī, maîtres des oasis sahariennes jusqu'à Ouargla, avaient d'abord obéi et prêté leur concours à Abū Bakr; mais, de très bonne heure, leur chef Manṣūr, par inimitié envers les ministres ḥafṣides, s'était retourné vers le ʿAbdalwādide et avait reconnu sa suzeraineté. Son fils ʿAbdalwāḥid, qui lui succéda en 725/1325, suivit un moment cet exemple; puis, attaqué par une armée ḥafṣide, il fit de nouveau acte de soumission au gouvernement de Tunis, donnant une de

1. Conduite par le cheikh almohade Abū l-Qāsim b. ʿUttū, elle était arrivée par mer au Maroc, à Ġaṣṣāṣa, et avait joint à Taza son beau-père, très peu de temps avant le décès de celui-ci.

2. La date de 733, donnée par Yaḥyā b. Ḫaldūn, s'accorde mal avec l'ensemble des informations recueillies par son frère ʿAbdarraḥmān.

ses filles en mariage au sultan. Son frère Yūsuf, qui l'assassina en 729/1329 et prit sa place, continua à se dire, du moins pour la forme, vassal d'Abū Bakr.

Dans le Sud-Est constantinois et le Sud tunisien, l'indépendance des cités vis-à-vis de l'Etat ḥafṣide fut encore, si possible, plus marquée : Tébessa obéissait à un cheikh, Muḥammad b. ʿAbdūn; à Tozeur, au milieu des intrigues et des meurtres, les B. Yamlūl, Aḥmad et ses deux fils Yaḥyā et Muḥammad, établirent et maintinrent l'un après l'autre une sorte de tyrannie; Nefta était gouvernée par plusieurs frères de la famille ġassānide des B. Mudāfiʿ ou B. l-Ḫalaf; Gafsa, par un Yaḥyā b. Muḥammad b. ʿAbdaljalīl, de la famille des B. l-ʿĀbid; El-Hamma, par un Mūsā h. Ḥasan, de la famille des Abū Manīʿ. Gabès et sa région appartenaient toujours aux B. Makkī, dont l'un, ʿAbdalmalik, comme nous l'avons relaté, seconda l'entreprise contre Tunis du prétendant ʿAbdalwāḥid b. al-Liḥyānī. Quant à Tripoli, la malheureuse ville fut, pendant plusieurs années, le théâtre de sanglantes révolutions : la population, indignée par les exactions d'al-Baṭīsī, chambellan d'Ibn Abī ʿImrān, massacra le premier, expulsa le second, et mit à mort le cadi qui était de leurs partisans; ce fut le point de départ d'une cascade de meurtres politiques, qui aboutit, en 727/1327, à donner définitivement le pouvoir à un Hawwārī, Muḥammad b. Tābit, dont le père, après un gouvernement de quelques mois, était mort assassiné[1].

Chambellans successifs; système de gouvernement provincial (1318-32). — Au milieu de tant d'assauts et de défections, le courageux Abū Bakr avait eu encore l'amertume d'être trahi par son collaborateur le plus immédiat. Son chambellan Muḥammad b. al-Qālūn[2], en demi-disgrâce à la suite d'une mission qu'il venait d'accomplir dans le Constantinois, n'hésita pas à se déclarer contre lui et à embrasser successivement le parti des prétendants Ibn Abī ʿImrān et Ibn aš-Šahīd. Réfugié ensuite chez les Dawāwida, il obtint son pardon et rentra à Tunis; mais, nommé au gouvernement de Gafsa, il fut tué à son arrivée dans cette ville, selon les instructions, paraît-il, du nouveau chambellan Ibn Sayyid an-

1. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 133-4, 143-6, 155, 160-1, 172-3.
2. Natif d'Alméria, Ibn al-Qālūn avait occupé précédemment, grâce à la protection d'Ibn Ġamr, le poste de directeur de la douane à Bougie.

Nās. Entre eux deux, de fin 721/automne 1321 à ša'bān 727/juillet 1327, cette haute charge, alors la première de l'Etat, avait été confiée à un officier d'origine kurde, Muḥammad b. 'Abdal'azīz, surnommé al-Mazwār, qui mourut en fonctions[1]. Puis, en muḥarram 728/novembre-décembre 1327, avait été nommé Muḥammad b. Abī l-Ḥusain b. Sayyid an-Nās, fils de l'ancien chambellan du père d'Abū Bakr et frère de lait de ce dernier. Pendant cinq ans, Ibn Sayyid an-Nās, qui jouissait d'une très grosse influence sur le sultan, en profita pour régir les affaires publiques avec un despotisme intolérable aux autres courtisans; les dénonciations de ses ennemis, à la fin, eurent raison de lui, et, en rabī' I 733/décembre 1332, Abū Bakr, dont la position personnelle venait d'être consolidée par la déroute des 'Abdalwādides et celle de 'Abdalwāḥid b. al-Liḥyānī, ordonna l'arrestation de son ministre et le fit périr sous le bâton[2].

Enfin, le gouvernement même des localités et des provinces demeurées fidèles à Tunis n'avait pas été non plus toujours exempt de difficultés. A Bougie par exemple, la deuxième ville de l'Etat ḥafṣide, que les 'Abdalwādides serrèrent longtemps de si près, l'ambitieux Ibn Ġamr continua, jusqu'à son décès survenu en šawwāl 719/novembre 1319, à agir à sa guise, sans trop tenir compte des ordres sultaniens; il s'était en outre arrangé pour faire nommer gouverneur de Constantine son cousin 'Alī b. Muḥammad. A la mort de son parent et protecteur, ce dernier fut relevé de charge; il devait plus tard se joindre à Ibn Abī 'Imrān, puis tomber sous les coups de deux affranchis d'Abū Bakr. Dès qu'il eut été délivré de cette sorte de mainmise des B. Ġamr sur la partie occidentale du territoire, le sultan inaugura un système d'administration des provinces qu'il affectionna et généralisa par la suite de plus en plus : au commencement de 720/février 1320, il envoya comme gouverneur en titre de Bougie et de Constantine deux de ses fils, Abū Zakariyā' Yaḥyā et Abū 'Abdallah Muḥammad; mais, vu le jeune âge des deux princes, il leur adjoignit comme directeur politique un haut fonctionnaire, son propre chambellan Ibn al-

1. La chancellerie, qui n'entrait pas dans la compétence naturelle de ce soldat, était alors entre les mains d'Abū l-Qāsim b. 'Abdal'azīz al-Ġassānī. Le « cheikh des Almohades », Abū 'Abdallah b. Abī Bakr, cité comme mort à la guerre en 722/1322, ne semble pas avoir occupé une place prépondérante dans l'Etat.

2. Son cadavre fut ensuite brûlé; mais la rumeur publique affirma que sa main droite n'avait pu être consumée.

Qālūn, avec Bougie comme résidence assignée[1]. Rappelé peu après, Ibn al-Qālūn était remplacé, à Bougie, par l'ex-gouverneur de Béja, le futur chambellan Ibn Sayyid an-Nās[2], tandis qu'à Constantine, l'émir Abū 'Abdallah recevait pour nouveau tuteur ce Ẓāfir al-Kabīr que nous avons vu jadis expulsé d'Ifrīqiya, mais qui y était revenu en apprenant la disparition de son ennemi Ibn Ġamr. A Bône, le gouverneur Manṣūr, affranchi d'origine chrétienne, ayant été tué dans un combat contre une tribu voisine, le sultan le remplaça par un autre de ses fils, l'émir Abū l-'Abbās al-Faḍl, flanqué lui aussi d'un affranchi d'origine européenne, Ẓāfir as-Sinān. Ce dernier succéda ensuite à Constantine à son homonyme Ẓāfir al-Kabīr. Quant à Ibn Sayyid an-Nās, appelé à Tunis comme chambellan d'Abū Bakr, il conserva en sus son poste de Bougie, s'y faisant seulement suppléer par deux personnages de son choix.

Difficultés avec Venise (1323-32). *rapprochement momentané avec l'Aragon : traité de* 1323. — On conçoit qu'une période aussi troublée ait été peu favorable aux transactions commerciales et à des relations régulières avec la chrétienté. Il n'est pas fortuit que le règne tunisien d'Abū Bakr soit sans doute, de toute l'histoire ḥafṣide, celui pour lequel nos renseignements sont le plus mesurés touchant les rapports avec l'Europe. De 1318 à 1332[3], trois puissances chrétiennes seulement apparaissent dans le champ diplomatique de l'Ifrīqiya : Venise, Majorque et l'Aragon[4]. La Sérénissime, probablement en 1323, envoya un ambassadeur, H. Micheli (ou Michael) auprès d'Abū Bakr pour se plaindre de certains dommages subis par quelques-uns de ses sujets et par son consul[5]. Les choses durent s'arranger assez mal; car, pendant trois

1. Ibn Ḫaldūn signale, *Berbères*, III, 5, qu'un nommé Aḥmad b. Yāsīn secondait directement l'émir de Constantine Abū 'Abdallah : Ibn al-Qālūn avait-il officiellement autorité sur lui ?

2. I. Baṭṭūṭa, I, 17, qui passa par là en 1325, signale l'injustice de l' « émir » de Bougie Ibn Sayyid an-Nās.

3. On mentionnera ici pour mémoire l'accusation tristement fantaisiste portée en 1321 contre les Juifs et les lépreux de France qui auraient tenté d'empoisonner puits et fontaines à l'instigation des rois de Grenade et de Tunis. Il a été fait justice depuis longtemps d'une pareille élucubration. On vient de voir d'ailleurs que le sultan de Tunis, Abū Bakr, avait alors d'autres soucis plus sérieux et plus immédiats.

4. Sur le voyage d'un marchand pisan de Naples à Tunis en octobre 1327, cf. Caggese, *Roberto d'Angiò*, I, 556. Concernant Gênes, on a seulement trace, pour l'été 1329, d'un voyage aller et retour effectué par une galère de ce port à Tunis; Canale, *Istoria di Genova*, III, 196.

5. Nous savons, en outre, par un document de mars 1321, Mas-Latrie, *Traités*,

ou quatre ans encore, les abus dont leurs compatriotes étaient victimes à Tunis préoccupèrent à diverses reprises les sénateurs vénitiens. De nouvelles tractations s'ouvrirent en 1329, cette fois, semble-t-il, sur l'initiative du Ḥafṣide, qui dépêcha une mission à Venise pour demander réparation d'une prise maritime injustifiée; mais, le 11 juillet 1332, la République, irritée des vexations dont ses ressortissants avaient à souffrir en Berbérie orientale, leur interdisait tout commerce dans les territoires soumis au « roi de Tunis[1] ».

Les relations officielles d'Abū Bakr avec les rois de Majorque et d'Aragon ont eu, pendant quelques années, ce caractère d'entente militaire contre Tlemcen qu'il s'était efforcé déjà de leur donner avant de s'emparer de Tunis. Dans le courant de l'été 1320, il recevait une ambassade majorquine, conduite par Bernard Blancas[2]. Fut-ce alors ou un peu plus tard ? A une date qui nous demeure imprécise, le roi Sanche mit à sa disposition dix galères armées, qui sauvèrent Bougie d'une attaque de la flotte ʿabdalwādide. Mais Abū Bakr, récidivant dans le procédé dont il avait usé envers les Catalans, ne le défraya qu'en partie et resta toujours lui devoir quatorze mille cinq cents doublons[3].

Sans doute était-il demeuré en assez mauvais termes avec le roi Jacques II d'Aragon depuis qu'en 1315-16, émir de Bougie, il avait refusé aux sujets de ce monarque chrétien une juste récompense pécuniaire pour l'aide navale fournie. C'est seulement au début de 1323 qu'il fit de nouveau le premier pas en vue d'opérer un rapprochement. Il était alors harcelé de toute part, entouré de périls multiples auxquels il essayait de faire face avec une belle énergie : n'était-il pas naturel qu'il songeât à renouer avec l'Aragon, comme il venait de faire avec Majorque, une amitié ou même une alliance susceptible de contrebalancer les forces maritimes du sultan de Tlemcen ? Il chargea donc, en janvier, Ibn Sayyid an-Nās qui dirigeait la défense de Bougie et commandait la place aux côtés du jeune prince Abū Zakariyā', d'entamer des négociations avec Jacques. Dans les premiers jours de mars, Ibn Sayyid an-Nās faisait partir comme ambassadeur un certain Ḥājj Abū Marwān

pp. 221-2, que Venise importait du sel de Djerba et de Ras-El-Makhbaz en Tripolitaine; mais ces deux territoires échappaient pour lors à l'autorité du maître de Tunis.

1. Giomo, *Regesto*, p. 136; *id.*, *Rubriche*, pp. 95-6; Mas-Latrie, *Supplément*, p. 31.
2. Campaner, *Cronicon mayoricense*, p. 42.
3. Brunschvig, *Documents inédits*, p. 240.

'Abdalmalik qui, accompagné d'un coreligionnaire, Zaid b. Muḥammad al-Anṣārī, obtenait le 1er mai, à Barcelone, du roi d'Aragon — c'était le moment où celui-ci allait envoyer son fils Alphonse à la conquête de la Sardaigne — un traité de paix valable quatre ans[1]. Le texte, particulièrement détaillé sur les droits et franchises des sujets de l'Aragon en Ifrīqiya se terminait par les deux clauses suivantes : Abū Bakr bénéficierait, en cas de besoin, du concours de vaisseaux de guerre aragonais, de une à huit galères, à raison de trois mille doublons d'or par unité navale et par période de quatre mois; mais il s'engageait à verser à Jacques annuellement, pour la durée de la paix, quatre mille doublons, prélevés — trois mille à Tunis et mille à Bougie — sur les droits de douane payés par les sujets de l'Aragon, à charge d'ailleurs pour le sultan de compléter la somme lui-même s'il y avait lieu[2].

Ce traité de 1323 consacrait l'infériorité de l'Etat ḥafṣide, très affaibli, vis-à-vis de la puissance cosignataire; lui a-t-il été, du moins, profitable militairement ? C'est fort douteux, si l'on songe que, dès le printemps 1325[3], le roi d'Aragon, circonvenu par son bâtard Jacques, prêtait une oreille complaisante aux sollicitations du sultan de Tlēmcen : celui-ci, offrant à son tour de gros versements en doublons d'or, désirait obtenir la coopération d'une escadre aragonaise dans ses tentatives contre Bougie. Il s'en fallut de peu que l'accord fût réalisé, au détriment du Ḥafṣide. De nouvelles tractations entre l'Aragon et Tlemcen furent menées, pour le même objet, deux ans plus tard, et encore en 1329 et 1330[4]. Jacques II était mort en 1327. Il est clair que dans les derniers temps de sa vie comme au commencement du règne de son fils Alphonse IV, les relations de leur royaume avec l'Ifrīqiya s'étaient considérablement refroidies[5].

1. Le traité, déjà conclu, fut apporté à Abū Bakr, aux fins de ratification définitive, par le juge et conseiller royal d'Aragon Laurent Cima.

2. Giménez Soler, *Documentos*, pp. 246-250; Mas-Latrie, *Traités*, pp. 318-324 (texte catalan du traité).

3. Nous n'avons pas d'indice que la clause d'alliance navale ait joué, entre temps, en faveur de l'Ifrīqiya.

4. Giménez Soler, *Caballeros*, I, pp. 335-342. En 1327, le roi d'Aragon songeait à introduire dans le traité qu'il négociait avec Tlemcen, une clause de nullité, à savoir le cas où une autre escadre chrétienne serait engagée par Tunis : allusion probable à un secours possible de Majorque à l'Ifrīqiya. Cf. aussi, pour l'année 1325, Finke, II, 815.

5. Une missive des magistrats de Barcelone à Bernard et Jacques Vili, « régents du consulat de Tunis », leur signale que le roi d'Aragon écrit à Abū Bakr et à Ibn Sayyid an-Nās « alfaqui de Bugia » en vue de faire libérer un patron barcelonais détenu à Bougie, et leur demande d'intervenir dans le même sens. Le document, daté du mercredi 18 juin, et extrait d'un volume d'archives des années 1325-26, doit être de 1326 et non de 1323 comme l'a indiqué Mas-Latrie, *Traités*, p. 324-5.

Deuxième partie du règne (1333-46) : *ministres influents, le chambellan Ibn Tafrāgīn.* — A partir de l'année 1333, délivré du double danger que lui avaient fait longtemps courir les ʿAbdalwādides et la famille d'Ibn al-Liḥyānī, Abū Bakr vécut dans une plus grande sécurité. Assisté de quelques ministres de valeur, il rétablit en Ifrīqiya pour un certain temps une tranquillité relative, et récupéra la majeure partie des territoires perdus; mais sa subordination de plus en plus marquée envers le Marīnide, sous le couvert d'une alliance profitable en principe aux deux contractants, constituait une menace grandissante pour le proche avenir.

A la chute d'Ibn Sayyid an-Nās, dont on se rappelle la position prédominante et la triste fin, la direction effective des affaires de l'Etat fut remise conjointement à deux hommes, qui devaient la détenir pendant près de dix ans. L'un, chambellan et ministre des finances, chargé de toute l'administration civile, était Abū l-Qāsim Aḥmad b. ʿAbdalʿazīz al-Ġassānī, d'ascendance andalouse, Tunisois de naissance, qui avait débuté comme secrétaire au service d'Ibn ad-Dabbāġ, puis s'était avancé dans la carrière des honneurs sous la protection successive d'Ibn Ġamr, d'Ibn al-Qālūn, de Muḥammad b. ʿAbdalʿazīz. L'autre, chef de l'armée, ministre de la guerre, était Muḥammad b. ʿAlī al-Laḫmī, apparenté aux émirs ʿazafides de Ceuta : on l'appelait Ibn al-Ḥakīm, à cause de la profession de médecin que son père avait exercée brillamment; compagnon d'enfance d'Abū Bakr, il s'était distingué dans la conquête de l'Ifrīqiya orientale, puis dans le gouvernement de la province de Béja. Ses qualités militaires s'affirmèrent encore davantage lorsqu'il fut au sommet de la hiérarchie : avec un zèle infatigable, il s'appliqua à réduire la dissidence et à étendre l'autorité du sultan. Mais, de même qu'il avait contribué plus que tout autre, par jalousie, à l'arrestation et au supplice d'Ibn Sayyid an-Nās, il devait, lui aussi, périr victime de l'envie : peu après la mort de son collègue Abū l-Qāsim b. ʿAbdalʿazīz, survenue au commencement de 744/printemps 1343, il fut emprisonné, au retour d'une campagne victorieuse, à l'instigation du cheikh des Almohades Abū Muḥammad ʿAbdallah b. Tafrāgīn, qu'animait toute la rancune de sa caste envers le ministre parvenu. Celui-ci, mis à la torture, dépouillé de ses biens, rendit l'âme en rajab/novembre de la même année. Le véritable maître de l'Etat fut désormais cet Ibn Tafrāgīn, auteur de la revanche « almohade »

dans le personnel de la haute administration : il allait jouer un rôle exceptionnel dans la politique ḥafṣide durant plus de vingt années.

Ce personnage, qui était alors dans sa pleine maturité — il venait de dépasser la quarantaine —, descendait d'une illustre famille almohade originaire de Tinmal, dont l'ancêtre Abū Ḥafṣ ʿUmar b. Tafrāgīn avait été membre du Conseil des Cinquante sous Ibn Tūmart, et, sous ʿAbdalmu'min, gouverneur de Fès, puis de Marrakech[1]. Un petit-fils et homonyme de cet Abū Ḥafṣ avait gouverné Gabès vers la fin du XIIe siècle[2]; mais c'est seulement dans la seconde moitié du XIIIe, à l'avènement des Marīnides, que la famille était venue se fixer définitivement en Ifrīqiya, au service d'al-Mustanṣir et de ses successeurs : comme généraux et gouverneurs de provinces se distinguèrent particulièrement un grand-oncle de notre ʿAbdallah et son propre père Abū l-ʿAbbās Aḥmad, mort en 703/1303-04. Quant à ʿAbdallah lui-même, gendre du cheikh des Almohades Abū Yaʿqūb b. Izdūtan, il jouit d'abord de l'amitié d'Abū Ḍarba, ensuite de la faveur d'Abū Bakr. Celui-ci lui donna le titre de vizir, le chargea de missions importantes auprès du Marīnide, l'envoya en 740/1340 seconder son fils Abū Zakariyā' à Bougie, le nomma cheikh des Almohades en 742/1341-42, enfin, en 744/1343, après la disparition d'Abū l-Qāsim b. ʿAbdalʿazīz et d'Ibn al-Ḥakīm, chambellan avec des prérogatives très larges. Lorsque le favori eut ensuite fait remettre à son frère Abū l-ʿAbbās Aḥmad le commandement en chef de l'armée avec le titre de vizir, il détint réellement toute l'administration du royaume et put en diriger la politique à son gré.

Les Arabes bridés par le gouvernement central (1337-46). — Durant cette deuxième moitié du règne tunisien d'Abū Bakr, les Arabes Kuʿūb, jusque-là si turbulents, demeurèrent le plus souvent paisibles. Leur chef Ḥamza b. ʿUmar, privé du soutien ʿabdalwādide, impressionné aussi par l'énergie et l'allant d'Ibn al-Ḥakīm, obtint, par l'intercession du Marīnide, de rentrer en grâce auprès du Ḥafṣide, probablement en 738/1337. Il se conduisit désormais avec loyauté, coopérant même à réprimer les défections qui se

1. Il fut mis à mort par les frères du Mahdi révoltés. En sus d'I. Ḫaldūn, cf. Lévi-Provençal, *Documents inédits*, pp. 52 et 196.
2. Tijānī, *Voyage*, I, 155.

produisaient au détriment du pouvoir central. Mais au lendemain de son assassinat, perpétré en 742/1341 par un Ku'ūbien d'une famille rivale, ses fils, accusant le gouvernement d'être l'instigateur du crime, marchèrent en armes sur Tunis, battirent Ibn al-Ḥakīm, et assiégèrent la capitale pendant plusieurs jours. Contraints de se retirer par suite de la défection des B. Muhalhil, ils furent bientôt écrasés par Abū Bakr, à la fin de 742/printemps 1342, à Raqqāda près de Kairouan, et ils ne tardèrent pas à faire leur soumission. Quelques années plus tard, au début de 747/printemps 1346, enhardi depuis la mort d'Ibn al-Ḥakīm, excité au surplus par un cheikh almohade dont l'ambition avait été déçue, un chef sulaimide nommé Suḥaim, de la fraction des Ḥakīmides Aulād al-Qaus, tenta un coup de main contre une armée ḥafṣide en tournée de prélèvement de l'impôt : Abū l-'Abbās b. Tafrāgīn, qui commandait ces troupes, mourut dans la mêlée, et Suḥaim, réfugié dans le Sud, y prolongea quelque temps sa rébellion.

Réduction de la dissidence sur certains points, reprise de Djerba (1335-46). — La tâche de reconquérir les portions du territoire ḥafṣide détenues par des chefs locaux dissidents fut, en dehors des expéditions conduites par Abū Bakr lui-même, la besogne propre d'Ibn al-Ḥakīm. En 739/1338-39, celui-ci enlevait Mahdia à un certain Ibn 'Abdalġaffār qui s'en était emparé, et il confiait l'administration de cette place forte à son parent Muḥammad b. ar-Ragrāg[1]. Peu après il reprenait Tébessa, dont il faisait le cheikh prisonnier. Dans les années suivantes, au cours de campagnes qui le menèrent jusqu'à Touggourt, il raffermit la domination sultanienne dans le Sud-Ouest[2] : il contraignit à l'obéissance les populations de l'Aurès et du Righ, et obtint à trois reprises de Yūsuf b. Manṣūr b. Muznī, seigneur de Biskra et du Zāb, le versement de la totalité de l'impôt[3].

Mais c'est, plus encore, dans le Sud-Tunisien que l'effort gouver-

1. I. Ḫaldūn accuse Ibn al-Ḥakīm d'avoir voulu se faire préparer par son parent, à Mahdia, en y accumulant armes et vivres, « un lieu de retraite en cas de revers ».

2. Le cheikh des Almohades Abū Muḥammad b. Tafrāgīn accomplit vers la même époque, depuis Bougie, une grande tournée militaire dans l'Ouest du Constantinois, Hodna compris, afin d'y relever le prestige de la dynastie.

3. La situation politique était d'ailleurs confuse dans le Zāb, où intervenaient, l'une contre Ibn Muznī, l'autre en sa faveur, les deux branches rivales de la grande tribu arabe des Dawāwida, *Berbères*, III, 135-6.

nemental de reconquête fut activement poussé. Dès 735/1335, Abū Bakr en personne assiégea et reprit Gafsa, dont il emmena le chef captif à Tunis. Il essaya, par des mesures de bienveillance, de se concilier les habitants, et mit à leur tête son propre fils Abū l-'Abbās, doublé, comme chambellan, par le cheikh almohade Abū l-Qāsim b. 'Uttū. Gafsa, désormais bien en mains, allait servir de base d'opérations contre les provinces méridionales encore insoumises : l'émir Abū l-'Abbās, qui avait reçu carte blanche à cet effet, s'employa avec ténacité à réaliser sous son commandement l'unité des régions du Sud. Il réussit d'abord assez vite à soumettre Nefta, dont les chefs furent suppliciés, puis une partie du Nefzaoua. Tozeur offrit une plus longue résistance, tant que vécut du moins son chef Muḥammad b. Yamlūl. Quand il fut mort, en 744/1343-44, sa succession donna lieu, entre ses proches, à une série d'assassinats. Le sultan profita de la circonstance pour soutenir victorieusement la candidature d'un des B. Yamlūl, qu'il avait détenu jusque-là à Tunis; puis il marcha lui-même, l'année suivante, contre ce protégé devenu, paraît-il, ingrat et, s'emparant enfin de Tozeur, il l'incorpora aux provinces que gouvernait Abū l-'Abbās[1].

Cependant, cet émir, malgré ses manœuvres, ne parvint point à s'assurer la possession de Gabès ni celle de Tripoli : 'Abdalmalik b. Makkī dans l'une, Muḥammad b. Ṯābit dans l'autre restèrent au pouvoir, se bornant à reconnaître de nouveau, pour la forme, la suzeraineté ḥafṣide[2]. La position d'Ibn Makkī se trouva même, semble-t-il, renforcée, quand son frère Aḥmad eut reçu de Tunis le gouvernement de Djerba, qu'un soulèvement de la population avait enfin libérée de la domination chrétienne[3] et restituée à l'Etat ifrīqiyien. Cette rébellion, provoquée par les excès de gouverneurs cupides et fastueux, dont une délégation indigène s'était

1. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 144-7.

2. Muḥammad b. Ṯābit aurait toutefois accepté la présence, à Tripoli, d'un agent ḥafṣide muni d'un pouvoir plus théorique que réel, *Berbères*, III, 173.

3. En février 1319, le « capitaine et châtelain » des îles de Djerba et Kerkena était Etienne Branciforte, qui réclamait en Sicile l'envoi de vivres pour les troupes de la garnison, Mas-Latrie, *Traités*, p. 159. En mars 1326, Simon de Valguarnera était capitaine de Djerba, mais, selon toute vraisemblance, il n'y résidait pas et demeurait en Sicile, Haberkern, *Kampf um Sizilien*, pp. 124 et 195. Par une lettre qu'il faut dater sans doute de 1334, Alphonse III d'Aragon annonçait au pape son approbation d'un projet de mariage entre une arrière-petite-fille de Roger de Lauria et un fils du roi de Sicile Frédéric, projet susceptible de régler aux yeux de la chrétienté la question de Djerba, Finke, III, 837 (sans date indiquée).

plainte en vain au roi Frédéric de Sicile, avait éclaté soudainement, sans doute en 1335. Frédéric, préoccupé par les affaires d'Italie, n'avait pu envoyer à la rescousse qu'une petite escadre formée de cinq galères et de quelques transports, qui fut assaillie sur la côte d'Afrique et vite battue par une flotte génoise-calabraise, plus importante, au service du roi Robert de Naples[1]. Malgré une défense héroïque, le Qaštīl, citadelle et dernier refuge des Siciliens, tomba sous les assauts menés simultanément par les chefs autochtones et un officier ḥafṣide, Maḫlūf b. al-Kammād[2]. Celui-ci resta comme gouverneur de l'île, avant d'en être dépossédé sur l'ordre d'Abū Bakr au profit d'Aḥmad b. Makkī. Faut-il supposer que, par cette dernière nomination, le sultan et son fils Abū l-'Abbās ont cherché à opposer les deux frères B. Makkī l'un à l'autre? Si telle a été leur attente, le résultat ne fut pas conforme à leur espoir.

Le gouvernement des provinces (1334-46). — Le système du gouvernement des provinces par les fils du souverain, assistés chacun d'un haut fonctionnaire portant le titre de chambellan, système que nous avons vu appliqué dès le début du règne, fleurit plus largement encore dans la seconde moitié. L'exemple d'Abū l-'Abbās pour le Sud-Tunisien vient d'être donné. Il y faut ajouter celui des deux autres fils d'Abū Bakr, Abū l-Baqā' Ḫālid et Abū Fāris 'Abdal'azīz, nommés par lui conjointement, vers 734/1334, gouverneurs de Sousse et du Sahel, avec, à leurs côtés, un vieux fonctionnaire, Muḥammad b. Ṭāhir, qui descendait de princes espagnols[3]. Du gouvernement de Sousse, où son frère fut maintenu, Abū l-Baqā' passa à celui de Mahdia, quand, après la chute d'Ibn al-Ḥakīm, le sultan eut ôté cette place à Ibn ar-Ragrāg.

A Constantine et à Bougie, Abū 'Abdallah Muḥammad et Abū Zakariyā' Yaḥyā, eux aussi fils du souverain, continuaient à gou-

1. N. Specialis, t. VIII, ch. 7; Mas-Latrie, *Introduction*, p. 162; Haberkern, *Kampf um Sizilien*, pp. 146-7 et 199. Ces deux derniers auteurs ont daté le soulèvement de l'île de 1334; Specialis le rapporte avec plus de vraisemblance sous l'année 1335. I. Ḫaldūn, suivi par *Daulatain*, paraît s'être arrêté à l'année 738/1337, qui marque peut-être la fin des résistances chrétiennes : celles-ci, au dire de Specialis, se seraient prolongées pendant plus de deux ans. Le dernier gouverneur sicilien de Djerba se nommait Pierre Sarroca; le chef de l'escadre sicilienne de secours fut Raymond de Peralta, l'amiral de la flotte adverse Marin Coxa.

2. *Berbères*, III, 65.

3. Ibn Ṭāhir, mort dès 735/1334-35, fut remplacé pendant quelque temps par Muḥammad b. Farḥūn, qui avait précédemment suppléé Ibn Sayyid an-Nās à Bougie.

verner au nom de leur père, toujours flanqués d'un « chambellan » issu des cadres de l'administration; ils n'en jouirent pas moins, à la longue, d'une très large autonomie[1]. Mais les deux princes décédèrent avant Abū Bakr, le premier en ḏū l-ḥijja 739/juin 1339, l'autre le 11 rabīʿ I 747/2 juillet 1346. La succession d'Abū ʿAbdallah échut sans entraves à son jeune fils Abū Zaid ʿAbdarraḥmān, auprès duquel demeura Nabīl, le chambellan paternel[2]. Celle d'Abū Zakariyā' fut plus difficile à régler, car le sultan, ayant envoyé comme gouverneur un autre de ses propres fils, Abū Ḥafṣ ʿUmar, le peuple de Bougie se souleva, chassa le nouveau venu et imposa à sa place la nomination d'un enfant du défunt : Abū ʿAbdallah Muḥammad[3]. Ainsi tendaient à se créer, encore une fois, dans l'Ouest, de véritables dynasties, rameaux plus ou moins détachés du tronc ḥafṣide, et qui devaient jouer leur rôle dans l'avenir.

Relations avec Marseille et Venise; négociations inutiles avec l'Aragon (1332-46). — Cette tendance persistante au relâchement du lien qui subordonnait Bougie à Tunis apparaissait si clairement aux contemporains, même à des chrétiens du dehors, qu'elle suffisait à orienter certaines de leurs démarches diplomatiques : ainsi la ville de Marseille, qui, en juin 1332, avait déjà envoyé deux députés traiter de la paix avec « les rois de Tunis et de Bougie », renouvelait avec succès, dans les premiers mois de 1337, ses instances dans un but identique auprès du « roi de Bougie » seulement[4]. D'ailleurs, sensiblement à la même époque, le 10 rabīʿ I 737/10 octobre 1336, ce même émir Abū Zakariyā' écrivait directement au roi d'Aragon pour lui recommander un ambassadeur musulman adressé par le roi de Grenade à Abū Bakr et qui s'en retournait par Bougie et la Catalogne. Il demandait au surplus au destinataire de sa missive d'intervenir auprès du roi de Majorque, dont les sujets violaient la trêve existant entre leur pays et l'Ifrīqiya[5].

1. A Bône, leur frère al-Faḍl demeurait comme gouverneur.
2. I. Qunfuḏ, visiblement partial, prétend que le gouvernement de Constantine fut accordé alors par le sultan au futur calife Abū l-ʿAbbās, âgé de onze ans, et à ses six frères, fils d'Abū ʿAbdallah; Abū Zaid n'est même pas cité. *Daulatain* combine assez maladroitement cette version suspecte avec celle d'I. Ḫaldūn.
3. I. Ḫaldūn énumère, avec assez de détails, les chambellans de Bougie sous Abū Zakariyā' et Abū ʿAbdallah.
4. *Archives communales de Marseille*, pp. 36 et 40-41.
5. Giménez Soler, *Documentos*, p. 252 (l'auteur de la lettre est le fils du sultan, en résidence à Bougie, et non Abū Bakr lui-même); Brunschvig, *Documents inédits*, p. 237, n. 1 (supprimer la dernière ligne).

En dehors de ces quelques faits, nous savons assez peu de chose sur les relations officielles de la Berbérie orientale avec la chrétienté durant cette deuxième moitié du règne d'Abū Bakr[1] : elles ne furent sans doute guère plus actives que dans les années précédentes. Venise crut nécessaire, pour négocier avec le sultan au printemps 1333, de passer par l'intermédiaire onéreux d'une firme étrangère, celle des Acciaiuoli de Florence, « très influents à la cour du roi de Tunis »[2]; et sans doute ceux-ci lui firent-ils obtenir satisfaction, puisque, le 3 mai, la Sérénissime révoquait la défense qu'elle avait faite l'année précédente à ses nationaux de commercer sur le territoire ḥafṣide[3]. Quant à l'Aragon, son roi Alphose IV, d'abord peu favorable à l'Ifrīqiya, s'était probablement rapproché d'elle depuis que les ʿAbdalwādides avaient marqué un recul. Abū Bakr, le 5 ṣafar 734/16 octobre 1333, lui écrivit amicalement au sujet d'un marchand de Majorque qui, pour échapper à des représailles méritées par ses compatriotes, se prétendait Valencien[4]; mais il ne semble pas qu'un traité en règle ait jamais été conclu entre eux.

Lorsqu'Alphonse fut mort en janvier 1336 et que son fils, le jeune Pierre IV, de bonne heure ami des musulmans[5], lui eut succédé sur le trône, Abū Bakr lui dépêcha, en cette même année, une mission chargée de renouveler la paix entre les deux Etats. Le traité, signé à Valence le 16 décembre 1336, et dont le texte reproduit de plus près le libellé du traité de 1314 que celui du traité de 1323, ne fut pas ratifié ensuite à Tunis : le sultan, dont la position politique s'était raffermie, refusa probablement, au commencement de 1337, de payer les sept mille doublons, dont cinq mille comptant, qu'on exigeait de lui pour la conclusion définitive de l'acte. L'ouverture de nouvelles négociations fut provoquée par Pierre en 1343, dès que, devenu maître de Majorque, il crut pouvoir réclamer au Ḥafṣide, avec le prêt supplémentaire d'au moins dix mille doublons, le rem-

1. Concernant l'Italie méridionale, on signale seulement — en dehors de l'affaire de Djerba — la présence d'un vaisseau marchand napolitain dans le port de Tunis en 1333 ou 1334; Genuardi, dans *Studi di storia napoletana in onore di Michelangelo Schipa*, Naples, 1926, p. 117, n. 7.

2. Sur les affaires traitées par les Peruzzi de Florence, à Tunis et Tripoli, de 1331 à 1337, cf. Peruzzi, *Storia del commercio e dei banchieri di Firenze*, Florence, 1868, pp. 251, 286, 343-4.

3. Mas-Latrie, *Supplément*, p. 31

4. Giménez Soler, *Documentos*, pp. 250-2.

5. Cf. Daumet, *Semonce du pape Benoît XII à Pierre IV d'Aragon pour ses relations trop fréquentes et intimes avec les musulmans*, *Revue Hispanique*, 1905. La lettre du pape est de mars 1337.

boursement de la dette de quatorze mille cinq cents doublons que celui-ci avait contractée, vingt ans plus tôt, envers le roi de Majorque Sanche[1]. Un accord fut presque réalisé, en 1345, par les envoyés de Pierre à Tunis, sur la base d'un compromis très favorable à l'Aragon; mais un incident imprévu fit tout échouer. L'année suivante, à la demande du sultan, une nouvelle mission aragonaise s'apprêtait à se rendre auprès de lui, lorsque sa mort vint interrompre les pourparlers[2].

Lente subordination d'Abū Bakr au Marīnide Abūl-Ḥasan; sa mort (1337-46). — Si Abū Bakr venait de montrer moins d'intransigeance qu'en 1337 vis-à-vis des prétentions pécuniaires de l'Aragon, c'est assurément que la situation nord-africaine l'incitait à une attitude plus conciliante envers une puissance étrangère susceptible d'intervenir un jour, comme Pierre IV le lui insinua adroitement, entre les Marīnides et lui : car à l'Ouest, sous les apparences trompeuses de l'amitié, le danger marīnide pointait et se dévoilait davantage aux yeux mêmes des moins clairvoyants. Le « sultan noir » de Fès, Abū l-Ḥasan ʿAlī, demeuré pour la postérité la figure la plus brillante de sa dynastie, avait enlevé Tlemcen le 27 ramaḍān 737/ 1er mai 1337. Supprimant les ʿAbdalwādides, il annexa leur royaume, et se trouva du coup maître d'une vaste contrée qui englobait le Maroc avec les deux tiers de l'Algérie actuelle, et qui confinait au domaine ḥafṣide. D'un autre côté, dès 1333, il avait repris Gibraltar aux chrétiens. D'un physique robuste, abordant volontiers de grandes entreprises, protecteur éclairé des lettres et des arts, ami des hommes de religion, dévot lui-même, en quelque sorte monarque-type de l'Islam, tel était cet Abū l-Ḥasan qui voyait s'ouvrir devant lui, à l'âge de quarante ans, les plus belles perspectives d'expansion politique en Espagne et en Berbérie : allait-il renouveler l'exploit prodigieux d'un ʿAbdalmu'min ?

1. Cette dette n'avait donc pas été payée, même à la suite de la mission tunisienne d'avril 1337, effectuée auprès du roi de Majorque Jacques II en vue du rachat des captifs musulmans et de la conclusion de la paix; Campaner, *Cronicon mayoricense*, p. 47.

2. Voir, pour plus de détails sur les négociations de 1336-37 et 1343-46, Brunschvig, *Documents inédits*. Les premiers messagers d'Abū Bakr auprès de Pierre furent le marchand catalan François March — nommé peu après consul à Collo et à Bône — et le Tunisien ʿAlī b. Muḥammad al-Anṣārī; Pierre envoya son conseiller Fortunio de Montagut faire ratifier le traité à Tunis. En 1344-45, les ambassadeurs d'Aragon auprès d'Abū Bakr furent le conseiller royal Guillaume de Clariana et le Majorquin Benoît Blancas, accompagnés d'un autre Majorquin, Mathieu Besanca, «consul à Tunis », qui avait entamé au préalable les négociations.

Abū Bakr ne paraît pas être resté aveugle devant le péril. Sans doute même avait-il pressenti, dès avant la chute de Tlemcen, ce qu'aurait pour lui de préjudiciable la disparition d'un Etat-tampon entre le territoire de son puissant gendre et le sien[1]; mais, à la vérité, il ne pouvait rien faire là-contre, et, s'il lui arriva d'écouter les conseils de prudence d'Ibn al-Ḥakīm l'empêchant de se jeter trop ouvertement dans les bras du Marīnide, il fut néanmoins contraint par les circonstances de se conformer le plus souvent aux vues d'Abū Muḥammad b. Tafrāgīn, intermédiaire actif et chaud partisan d'une alliance étroite avec Abū l-Ḥasan[2]. Au reste cette alliance, qui avait déjà libéré Bougie de la menace ʿabdalwādide, et qui valut encore au Ḥafṣide de recouvrer Tédellis[3], ne comportait apparemment rien, à l'origine, que d'avantageux et de très honorable pour lui : Abū l-Ḥasan, tant que son beau-père vécut, eut l'habileté de le traiter toujours avec des égards qui désarmaient son amour-propre et rendaient moins sensible la sujétion morale que lentement il était parvenu à lui imposer.

Dans les derniers mois de 740/printemps 1340, le Marīnide remporta sur la Castille, dans le détroit de Gibraltar, une importante victoire navale, suivie, à l'automne, d'un désastre, sur le Rio-Salado, près de Tarifa[4]. A l'une et l'autre de ces affaires, l'Ifrīqiya fut intéressée : la flotte marīnide, qui comprenait d'abord environ quatre-vingts vaisseaux, avait été grossie de seize navires venus de presque tous les ports ḥafṣides, sous le commandement de Zaid b. Farḥūn, caïd maritime de Bougie. Au Rio-Salado, durant le pillage du camp marīnide par les chrétiens, périt, entre autres femmes de sang royal, Fāṭima, épouse favorite du sultan, fille d'Abū Bakr[5]. Contrairement à ce qu'on eût pu croire, le prestige d'Abū l-Ḥasan dans le monde musulman ni son ambition personnelle ne furent diminués par ce grave échec.

Renonçant à ses visées espagnoles, le Marocain songea davantage à l'Est; et, comme il comblait de riches cadeaux le sultan

1. Comme l'a déclaré expressément à I. Faḍlallah un de ses informateurs, *Masālik*, tr., p. 169.
2. Ibn Tafrāgīn avait assisté à la prise de Tlemcen par Abū l-Ḥasan.
3. *Masālik*, tr., pp. 152 et 167. Abū l-Ḥasan avait précédemment réclamé en vain au sultan ʿabdalwādide la restitution de cette cité au Ḥafṣide, *Berbères*, IV, 219. Cf. aussi *Crónica de Don Alfonso Décimo*, ch. 235 et 236.
4. La date précise de cette dernière bataille est discutée, cf. Ballesteros, *Historia de España*, t. III, Barcelone, 1922, p. 56-7.
5. *Berbères*, IV, 230-234; *Crónica de Don Alfonso Décimo*, ch. 239-240 et 251.

d'Egypte et les villes saintes de l'Islam[1], d'aucuns pensèrent qu'il préparait par cette voie des interventions plus directes dans les affaires d'Orient. Son hégémonie en Afrique du Nord était connue sur toutes les rives de la Méditerranée : le roi d'Aragon en était parfaitement informé[2], et l'écrivain syro-égyptien Ibn Faḍlallah insiste là-dessus longuement[3]. Quelle preuve d'ailleurs plus palpable pourrait-on citer de cette subordination du Ḥafṣide que le fait suivant ? Abū Bakr ayant fait reconnaître comme héritier du trône, à la fin de 742/printemps 1342, son fils Abū l-ʿAbbās Aḥmad, qui gouvernait le Sud-Tunisien, éprouva le besoin de faire approuver ensuite par écrit, en quelque sorte garantir, cette nomination par le souverain de Fès et de Tlemcen[4]. Enfin, était-ce uniquement, comme le présente Ibn Ḫaldūn, en souvenir des qualités de sa chère Fāṭima et de l'affection qu'il lui avait portée, qu'Abū l-Ḥasan, à la fin de 746/printemps 1346, fit demander en mariage à Tunis, par une ambassade, une sœur de son épouse défunte ? N'était-ce point plutôt pour confirmer, par cette nouvelle union, sa prétention implicite de succéder un jour aux Ḥafṣides et de recueillir le titre califien suprême qui, des Almohades, était passé à leur dynastie[5] ? Après de longues hésitations que finit par vaincre Ibn Tafrāgīn, Abū Bakr se décida à envoyer une autre de ses filles, ʿAzzūna. Celle-ci partit vers la fin de l'été, accompagnée de son frère germain, le gouverneur de Bône, al-Faḍl; elle fut reçue magnifiquement à Tlemcen par son royal mari, qui venait de faire construire exprès pour elle un charmant palais[6]. En cours de route, la princesse avait appris le décès de son père, survenu presque subitement, le 2 rajab

1. Sur ces cadeaux, cf. *Berbères*, IV, 239-242; Abū l-Fidā', *Taʾrīḫ*, IV, 149-150.
2. Brunschvig, *Documents inédits*, p. 256.
3. *Taʾrīf*, pp. 22, 25; *Masālik*, tr., pp. 167-170; Van Berchem, *Titres califiens*, pp. 61-3. I. Faḍlallah exagère certainement lorsqu'il traite le souverain de l'Ifrīqiya de simple lieutenant (*nāʾib*) de celui du Maroc; mais du moins a-t-il raison de souligner, plus nettement qu'I. Ḫaldūn, historien ḥafṣide, cette subordination. Le témoignage d'I. Faḍlallah est d'autant plus intéressant qu'il est antérieur au décès d'Abū Bakr et à la conquête de la Berbérie orientale par Abū l-Ḥasan.
4. En envoyant auprès de lui comme ambassadeur le chambellan Abū l-Qāsim b. ʿUttū. On relèvera aussi dans I. Ḫaldūn, malgré les précautions dont il use dans son récit, une autre marque de cette inféodation du Ḥafṣide à Abū l-Ḥasan : c'est la remise à ce dernier, à deux reprises, de proscrits réfugiés en Ifrīqiya, *Berbères*, IV, 228-9, 238, 475.
5. *Taʾrīf*, p. 23; Van Berchem, *Titres califiens*, pp. 68-72.
6. *Berbères*, IV, 244-5; I. Marzūq, *Musnad, Hespéris*, 1925, pp. 75-76, d'après qui le palais aurait été édifié en huit jours. *Daulatain* indique comme dot offerte par Abū l-Ḥasan 15.000 dinars d'or et 200 esclaves.

747/19 octobre 1346[1]. Ainsi disparaissait, avant d'atteindre la vieillesse, après un règne difficile et assez long, ce souverain sur lequel on a porté le plus souvent un jugement trop sévère, parce qu'on a été tenté d'oublier son œuvre patiente et courageuse de réunification de l'Ifrīqiya, pour ne voir en lui que le fourrier impuissant de l'invasion marīnide.

II. *Invasions marīnides*; *le chambellan Ibn Tafrāgīn et Abū Isḥāq* (1346-70).

La succession d'Abū Bakr : son fils Abū Ḥafṣ; Abū l-Ḥasan s'empare de l'Ifrīqiya (1346-47). — La succession d'Abū Bakr, que celui-ci croyait avoir réglée, donna lieu, dès le lendemain de sa mort, à des troubles sanglants qui mirent aux prises ses fils, en deux camps adverses[2]. D'abord l'un d'eux, Abū Ḥafṣ 'Umar, celui-là même que les Bougiotes avaient rejeté, se trouvant dans la capitale, se fit aussitôt proclamer sultan, avec la complicité d'Ibn Tafrāgīn. Il était âgé de vingt-six ans. Il prit le titre califien d'an-Nāṣir li-dīn Allah[3]. Mais l'héritier désigné, Abū l-'Abbās Aḥmad, accouru de son gouvernement du Sud et soutenu par les nomades, marcha sur Tunis; il pénétra dans la ville, que son frère avait abandonnée momentanément, le 8 ramaḍān/25 décembre. Quelques jours plus tard, rentré à Tunis par surprise, Abū Ḥafṣ réussit à tuer son rival, qui s'était laissé aller aux plaisirs; puis il fit périr ses autres frères, Abū Fāris et Abū l-Baqā', gouverneurs du Sahel, qui avaient embrassé le parti du prétendant légitime. L'occasion d'intervenir était belle pour le Marīnide, qui guettait son heure depuis longtemps. Garant de l'acte de succession au trône de Tunis, il tenait maintenant un prétexte : celui d'aller châtier l'usurpateur. Le

1. On peut inférer des données des chroniqueurs qu'il est mort presque subitement d'une septicémie suraiguë, liée, semble-t-il, à un anthrax à l'épaule. Abū l-Fidā' seul, *Ta'rīḫ*, IV, 149, parle d'une hémiplégie.

2. Du décès d'Abū Bakr à l'avènement d'Abū Isḥāq II, y compris l'invasion marīnide, cf. *Berbères*, III, 23-43, IV, 246-287; *Fārisiyya*, pp. 390-6; *Daulatain*, pp. 66-77/120-142; *Adilla*, pp. 113-129. Sur la succession d'Abū Bakr et l'occupation marīnide, cf. aussi J. Villani, liv. XII, ch. 102, et M. Villani, liv. I, ch. 15 et 52.

3. D'après une monnaie, *Farrugia*, n° 36.

chambellan ḥafṣide Ibn Tafrāgīn, fuyant la guerre civile[1], et le chef des Ku'ūb Ḫālid b. 'Umar, dont un frère venait d'être tué par Abū Ḥafṣ, s'étaient rendus auprès de lui et le pressaient de marcher avec ses troupes sur l'Ifrīqiya[2].

La conquête fut rapide. Ayant laissé le commandement de Tlemcen à son fils Abū 'Inān Fāris, Abū l-Ḥasan, au début de 748/printemps 1347, partit à la tête de son armée. Il reçut en cours de route la soumission spontanée des Dawāwida et des représentants de toutes les provinces méridionales, depuis le Zāb jusqu'à Tripoli. Les émirs ḥafṣides Abū 'Abdallah et Abū Zaid, gouverneurs de Bougie et de Constantine, lui remirent leurs villes; expédiés par le vainqueur sur les confins algéro-marocains, ils reçurent en compensation le gouvernement et les revenus des localités d'Oudjda et de Nédroma. Devant cette débâcle, Abū Ḥafṣ, que sa sévérité avait rendu vite impopulaire, s'enfuit de Tunis vers le Sud avec ses partisans arabes, les Aulād-Muhalhil. Une colonne marīnide, commandée par le caïd Ḥammū b. Yaḥyā al-'Asrī et grossie des contingents des Aulād Abī l-Lail, l'atteignit non loin de Gabès, à al-Mubāraka, en jumādā I/août, et le fit prisonnier; il fut aussitôt mis à mort ainsi que son général Ẓāfir as-Sinān, et leurs têtes portées à Abū l-Ḥasan qui venait d'arriver à Béja[3]. Tunis enfin, attaquée par terre et par mer, se livra sans grande résistance; et, le samedi 8 jumādā II/15 septembre, le Marīnide y faisait son entrée solennelle, à cheval, à la tête d'un cortège impressionnant : s'avançaient à sa droite le chef des Arabes Zuġba du Maghreb central et Ibn Tafrāgīn, à sa gauche deux princes ḥafṣides qu'il avait, à Constantine, tirés de prison. Guidé par Ibn Tafrāgīn, il prit possession des palais ḥafṣides; puis il alla faire une tournée de deux mois à Kairouan, Mahdia et Monastir, pour y affirmer sa domination, mais plus encore afin de marquer par cette visite aux lieux de séjour et aux tombeaux des saints et des monarques illustres de

1. Et aussi, d'après J. Villani, son propre maître Abū Ḥafṣ qui « chaque jour menaçait de le faire mourir ». Il fut remplacé comme chambellan à Tunis par un ancien secrétaire, Aḥmad b. 'Alī b. Razīn, tandis que le commandement de l'armée était confié à l'affranchi Ẓāfir as-Sinān.

2. Un cheikh marocain lui aurait au contraire déconseillé l'entreprise. « Cette contrée, lui aurait-il dit de l'Ifrīqiya, exige beaucoup de troupes pour la garder, et, de plus, une armée assez forte pour contenir les Arabes, peuple qui y domine maintenant et qui, depuis bien longtemps, est demeuré insoumis », *Berbères*, IV, 307.

3. D'autres prisonniers de l'entourage d'Abū Ḥafṣ, entre autres le cheikh Abū l-Qāsim b. 'Uttū, ayant été amenés à Abū l-Ḥasan, celui-ci fit couper à chacun d'eux une main et un pied : châtiment religieux, appuyé sur l'avis conforme des fuqahā'.

l'Ifrīqiya préalmohade, qu'il entendait faire revivre, sous son sceptre, tout ce passé glorieux.

Position délicate d'Abū l-Ḥasan; la révolte arabe (1347-48). — Un triomphe aussi facile réservait de cruels lendemains. Au moment même où partaient vers lui les félicitations officielles du roi chrétien de Castille et du roi nègre du Mali, l'œuvre politique du Marīnide, devenu maître en apparence de toute l'Afrique de Nord, était déjà fortement ébranlée. A vrai dire, et en dépit des adhésions dues à la peur ou à quelque intérêt particulier, les habitants de l'Ifrīqiya avaient, dans leur grande majorité, accueilli avec déplaisir, comme nouveau souverain, cet étranger qu'entouraient ses hommes à lui, étrangers eux-mêmes : chefs arabes du Maghreb central par exemple, et toute une pléiade d'hommes de religion et de lettrés. Dès son approche, l'hostilité préconçue de la masse populaire avait trouvé un écho dans l'attitude de certains personnages religieux : c'est ainsi qu'à Constantine le célèbre santon Abū Hādī, manifestant ouvertement sa colère, congédia la plupart de ses disciples pour se retirer dans une cellule, où il ne tarda pas à mourir[1]; à Kairouan, le cheikh Ibn ʿAyyāš proposa, inutilement d'ailleurs, à un prédicateur en titre de le remplacer en chaire pour prononcer un sermon contre l'envahisseur. On n'était plus au temps de la conquête almohade, où l'occupation chrétienne du littoral et l'anarchie de l'intérieur avaient fait comprendre l'utilité de l'intervention marocaine.

Abū l-Ḥasan, sur lequel pesait ainsi, dès son arrivée, un préjugé défavorable, se révéla vite, au surplus, par son système de gouvernement, comme inadapté à cette Berbérie orientale complexe et difficile à manier. Il avait emmené avec lui, de Fès et de Tlemcen, les juristes et les écrivains les plus renommés, pour asseoir sa réputation de mécène pieux et renforcer son prestige moral aux yeux des Ifrīqiyens : au cours des séances d'études et des discussions érudites qu'il se plut à organiser et à présider à Tunis, il ne réussit sans doute qu'à humilier et aigrir les savants locaux, débordés sur un certain nombre de points par ces rivaux brillants venus en nombre du

1. Il aurait d'abord tenté en personne une démarche auprès d'Abūl-Ḥasan pour le dissuader de s'emparer de Constantine. Plus tard, les Constantinois pensèrent que les prières de leur santon avaient été pour quelque chose dans le désastre subi finalement par l'envahisseur. *Uns al-faqīr*, pp. 101-2.

dehors. Il usa d'une mansuétude imprudente envers les membres de la famille ḥafṣide, au point de laisser l'un d'entre eux, frère germain de son épouse ʿAzzūna, à la tête de Bône et de sa région : c'est ce prince, Abū l-ʿAbbās al-Faḍl, qui devait, peu après, relever le drapeau de la dynastie déchue. Enfin, voulant mener une politique personnelle de fermeté, que renforçait une administration sévère de la part de ses subordonnés, il mécontenta très vite à la fois les habitants des villes, habitués à plus de ménagements, et les Arabes nomades, peu disposés à se laisser brimer[1] : ces derniers allaient faire éclater le mouvement de révolte destiné à tout emporter.

Abū l-Ḥasan, à peine installé à Tunis[2], décréta la suppression des redevances que les bédouins percevaient sur les sédentaires, citadins et ruraux, en vertu de concessions gouvernementales ou par un abus d'ordre coutumier[3] : en échange de la perception de l'impôt sur un certain nombre de villes, il leur accordait des gratifications militaires, que leur verserait directement le Trésor; probablement aussi prétendait-il canaliser et surveiller leurs migrations saisonnières par la création de postes à garnisons fixes sur les limites de leurs terrains de parcours. Cette tentative intéressante, mais téméraire, de libérer l'Etat sédentaire de l'hypothèque nomade en restreignant considérablement les ressources et le domaine des bédouins, échoua piteusement. Les Arabes de la steppe tunisienne et du Sahel, Kuʿūb et Ḥakīm, menacés dans leurs intérêts vitaux, réagirent en effet avec fermeté et cohésion. Selon leur méthode habituelle, ils cherchèrent à susciter contre le prince régnant un concurrent possible, de sang royal, qu'ils s'engageraient à soutenir[4] : quelques-uns de leurs chefs pressentirent d'abord l'ancien prétendant ḥafṣide ʿAbdalwāḥid b. al-Liḥyānī, qui vivait dans l'entourage d'Abū l-Ḥasan; mais, dénoncés par l'intéressé lui-même, ils furent arrêtés et jetés en prison. Alors, tandis que le Marīnide occupait son hiver à préparer une importante expédition contre eux, les Arabes de Tunisie, en vue de la résistance, scellèrent l'union entre leurs différents rameaux : une alliance solennelle, amorcée par les

1. C'est dès le début de son installation en Ifrīqiya qu'Abū l-Ḥasan voulut diminuer les droits des Arabes; la trad. de *Berbères*, IV, 262, est à rectifier.

2. Il y eut comme chambellan et conseiller intime ʿAllāl b. Muḥammad b. Amaṣmūd al-Haskūrī, d'une famille marocaine appelée à jouer un certain rôle dans le makhzen marīnide, sous les règnes suivants, cf. *Rauḍat an-nisrīn*, pp. 76-77 et passim.

3. Notamment l'impôt de « protection » ou *ḫafāra*.

4. Leur première manifestation d'hostilité, qui irrita fort le monarque, avait consisté à enlever audacieusement au pâturage une partie des bêtes de charge du sultan.

femmes, réconcilia les Aulād Abī l-Lail avec leurs frères ennemis les Aulād Muhalhil; tous ensemble proclamèrent comme souverain un obscur artisan de Tozeur, Aḥmad b. ʿAbdassalām, petit-fils d'un prétendant défunt, le Mu'minide ʿUṯmān b. Abī Dabbūs[1].

Le contact entre gouvernementaux et insurgés s'opéra à mi-chemin de Tunis et de Kairouan, au début de muḥarram 749/avril 1348. Les Arabes commencèrent par se replier vers la steppe; puis, non loin de Kairouan, ils attaquèrent brusquement. Trahi par une partie de ses contingents, que lui avaient fournis les peuples vaincus, Abū l-Ḥasan fut écrasé par les nomades, son camp pillé, et il réussit avec peine à se réfugier derrière les remparts de la cité de ʿUqba. Cette déroute retentissante fut le point de départ de la décadence politique irrémédiable d'Abū l-Ḥasan, qui devait aboutir à lui faire perdre le trône et la vie.

Fin de la domination marīnide en Ifrīqiya (1348-50). — En Tunisie, grâce aux dissensions qui ne tardèrent pas à se produire entre les Arabes vainqueurs, la situation du Marīnide, un instant critique, parut susceptible de se rétablir; mais, dans l'Algérie actuelle et au Maroc, l'annonce grossie de sa défaite souleva contre lui les populations soumises de fraîche date et son propre fils Abū ʿInān Fāris. Celui-ci, proclamé sultan à Tlemcen dès rabīʿ I 749/juin 1348, passa au Maroc dont il devait demeurer le maître. A la même date, sous les murs de Tunis, les chefs ʿabdalwādides, qui avaient fait défection à Abū l-Ḥasan, reconnaissaient comme souverain un rejeton de leur famille royale, Abū Saʿīd ʿUṯmān, assisté de son frère Abū Ṯābit az-Zaʿīm; en jumādā II/septembre, tous deux reprenaient Tlemcen et restauraient leur dynastie déchue[2]. Pendant ce temps, Constantine et Bougie, après s'être données au Ḥafṣide de Bône al-Faḍl, étaient réoccupées par leurs anciens émirs, neveux d'al-Faḍl, Abū Zaid ʿAbdarraḥmān et Abū ʿAbdallah Muḥammad qu'Abū ʿInān, pour faire pièce à son père, avait laissés partir. En šawwāl 749/début janvier 1349, le Constantinois du Nord se trouvait ainsi en entier aux mains des Ḥafṣides, mais morcelé entre trois princes proches parents[3]; il ne restait plus grand'chose à Abū l-Ḥasan en dehors de la Tunisie.

1. Contrairement à la notice de *Berbères*, III, 33, ce ʿUṯmān était mort, âgé, au Caire, officier de la garde mamelouke, en 731/1331, cf. Fagnan, *Extraits inédits*, pp. 261, 267.

2. *Berbères*, III, 423; Yaḥyā b. Ḫaldūn, I, 195-200.

3. La *Fārisiyya* ne date que de šaʿbān 750/octobre 1349 la rentrée d'Abū Zaid à Constantine, ralliée à lui un peu plus tôt, à l'avance, par le caïd Nabīl.

Cerné par les Arabes dans Kairouan, le Marīnide avait fini par s'entendre avec une fraction de ses ennemis, celle des Aulād Muhalhil, qui le firent conduire sous escorte jusqu'à Sousse ; de là, à la fin rabīʿ II 749/début d'août 1348, il rentra par mer à Tunis. Dans l'intervalle, Ibn Tafrāgīn, qui, dès le début du siège de Kairouan, s'était rendu auprès des Arabes et rallié à Ibn Abī Dabbūs, avait en vain, aux côtés de son nouveau maître, assailli la Kasba de Tunis et la garnison marīnide qui s'y tenait retranchée. A l'annonce du retour d'Abū l-Ḥasan, il s'était embarqué précipitamment pour Alexandrie. Abū l-Ḥasan, réinstallé à Tunis dont il accrut les fortifications, parvint encore à se débarrasser momentanément des Aulād Abī l-Lail venus mettre le siège devant la ville, en traitant, en šaʿbān/novembre, avec leur chef ʿUmar b. Ḥamza : celui-ci lui livra Ibn Abī Dabbūs[1] et donna sa fille en mariage au fils du sultan, Abū l-Faḍl. Mais, durant toute l'année 1349, les attaques recommencèrent[2], dirigées principalement par un frère de ʿUmar b. Ḥamza, Abū l-Lail Fatīta, qui soutenait cette fois la candidature au trône du Ḥafṣide de Bône, al-Faḍl. Malgré l'appui des Aulād Muhalhil et les courageuses randonnés de son fils an-Nāṣir, demeuré fidèle à sa cause, à travers l'Ifrīqiya[3], Abū l-Ḥasan ne pouvait plus tenir longtemps dans ce pays hostile, alors que presque tout le reste de la Berbérie lui échappait déjà. Quand les détenteurs du pouvoir dans le Sud-Tunisien, les B. Makkī et le cheikh Abū l-Qāsim b.ʿUttū se furent enfin déclarés contre lui pour al-Faḍl[4], il comprit qu'il n'avait plus d'autre ressource que de partir ; et en šawwāl 750/fin décembre 1349, il s'embarqua sur ses navires et mit à la voile vers l'Ouest : repoussé de Bougie, naufragé sur la côte de Kabylie, accueilli à Alger, il devait mourir un an et demi plus tard chez les

1. Cet Ibn Abī Dabbūs, d'abord incarcéré, se retira ensuite en Espagne, quand Abū l-Ḥasan eut quitté l'Ifrīqiya.

2. C'est au milieu de cette année-là, si troublée, qu'Ibn Baṭṭūṭa, IV, 428-431, au retour de son long voyage en Orient, séjourna de nouveau à Tunis, pendant plus d'un mois. Il assista régulièrement au majlis d'Abū l-Ḥasan (sur ce majlis. cf. aussi Ubbī, *Ikmāl*, II, 241, IV, 322), qui le questionna sur les souverains orientaux et le séjour d'Ibn Tafrāgīn en Egypte.

3. Avec, comme point d'attache, Biskra, tenue par les B. Muznī qui demeuraient partisans d'Abū l-Ḥasan.

4. Ibn ʿUttū, après la fuite de son ennemi personnel Ibn Tafrāgīn, s'était réconcilié avec Abū l-Ḥasan, qui lui donna le gouvernement du Djérid ; mais la mutilation qu'il avait subie sur l'ordre du Marīnide entretenait sa rancune, et il ne fut pas très difficile à al-Faḍl, passant par le Djérid, de l'attirer à eon parti. Quant aux B. Makkī, ils étaient fort mécontents de l'attitude d'Abū l-Ḥasan qui, à la fois pour les brider et pour complaire à ʿAbdalwāḥid b. al-Liḥyānī, avait donné à ce dernier le commandement supérieur de leurs domaines de Gabès et de Djerba ; ʿAbdalwāḥid mourut d'ailleurs de la peste dès son arrivée dans l'île.

Hintāta du Haut-Atlas marocain, après bien des vicissitudes et une lutte inutile contre son fils rebelle Abū 'Inān. Il avait laissé à Tunis un autre de ses fils, Abū l-Faḍl, le gendre de 'Umar b. Ḥamza, dans l'idée que la vie du prince serait protégée par cette parenté. Dès la fin de ḏū l-qa'da 750/février 1350, la population tunisoise, soulevée, acclamait comme sultan le Ḥafṣide al-Faḍl, qui s'assit sur le trône de feu son père, tandis que le Marīnide Abū l-Faḍl se retirait au Maroc sous la sauvegarde de cavaliers Ku'ūb.

Court règne d'al-Faḍl; avènement d'Abū Isḥāq, toute-puissance d'Ibn Tafrāgīn (1350). — Sous son nouveau maître, jeune (il était âgé de vingt-huit ans)[1] et entreprenant, la Berbérie orientale, privée d'ailleurs de Constantine et de Bougie, allait-elle recouvrer le calme après l'invasion étrangère et les convulsions qui venaient de la secouer? Elle en avait un besoin d'autant plus pressant qu'une effroyable épidémie, la fameuse Peste Noire mondiale surgie de l'Orient l'avait atteinte et ravagée pendant le séjour d'Abū l-Ḥasan; l'année 1349 paraît avoir marqué en Ifrīqiya le paroxysme de ce fléau dévastateur[2]. Malheureusement, le règne d'al-Faḍl, qui avait repris le titre califien de son père, al-Mutawakkil 'alā Allah[3], ne fut encore qu'un épisode de courte durée. Des intrigues, auxquelles furent mêlés Abū l-Qāsim b. 'Uttū, devenu chambellan, et le ministre de la guerre Muḥammad b. aš-Šawwāš, jetèrent la discorde entre le cheikh ku'ūbien Abū l-Lail Fatīta et son frère Ḫālid. Il en résulta la menace de nouveaux désordres sanglants, qui ne fut conjurée que par un véritable coup de théâtre : la rentrée en scène d'Ibn Tafrāgīn. Celui-ci revenait précisément en Berbérie, accompagné du cheikh 'Umar b. Ḥamza, frère d'Abū l-Lail et de Ḫālid, qu'il avait rencontré au Pèlerinage de la Mecque de 750/mars 1349, et avec lequel il s'était lié d'amitié. 'Umar réconcilia ses deux frères entre eux, et tous trois réunis marchèrent avec leurs hommes sur Tunis: leur compagnon Ibn Tafrāgīn se saisit par ruse, hors des murs, de la personne du souverain, et, pénétrant dans la capitale, le 11 jumādā I 751/17 juillet 1350, il faisait aussitôt reconnaître comme sultan par les citadins et par les Ku'ūb un jeune frère du monarque, Abū

1. Sa mère était une esclave d'origine européenne nommée 'Aṭf.
2. L'hiver 1350 connut sans doute la disette. En mars et avril, de grosses quantités de blé furent expédiées de Sicile à Tunis; Zeno, *Documenti*, pp. 227-237, 239, 243.
3. Attesté sur les monnaies, Farrugia, nos 37-38; Brèthes, nos 1252-53.

Isḥāq Ibrāhīm, âgé de treize ans[1]. Al-Faḍl et son chambellan Ibn 'Uttū furent immédiatement mis à mort.

Abu Isḥāq, le deuxième du nom, reçut le titre califien d'al-Mustanṣir billah[2]. Vu son jeune âge, c'est l'astucieux Ibn Tafrāgīn qui détint, avec la dignité de chambellan, la réalité du pouvoir[3]. Il devait la garder, en dépit des envieux et d'une deuxième invasion marīnide, presque jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant environ quatorze ans. Ses contemporains semblent s'accorder à louer en lui une grande habileté politique, qui, à vrai dire, parce que nous n'usons pas d'ordinaire des mêmes critères qu'eux, peut apparaître aujourd'hui comme discutable dans ses applications et dans ses effets. Il est manifeste que l'intérêt personnel, l'ambition, l'amour-propre, le souci de sa propre sécurité, l'ont constamment emporté chez lui sur toute autre considération. Son mérite essentiel est d'avoir laissé passer les orages en s'effaçant, pour résurgir ensuite, nanti d'une autorité accrue. Il affichait volontiers, dans l'exercice du commandement, des allures de grandeur, et, à l'occasion, de générosité, dont le prestige frappait la masse et flattait les goûts du public. Mais, vue sous l'angle de l'intérêt général, momentané ou à longue échéance, son action a presque toujours été vaine : au dehors comme à l'intérieur, l'Etat ḥafṣide ne lui a dû à peu près rien, que des inimitiés néfastes, obstacle insurmontable à l'unification du territoire et à une durable prospérité.

Les B. Makkī maîtres du Sud-Est; *les Génois à Tripoli* (1355); *traité Tripoli-Venise* (1356). — L'hostilité la plus tenace provoquée envers le gouvernement de Tunis par la fortune exceptionnelle d'Ibn Tafrāgīn fut celle dont témoignèrent de bonne heure les deux frères B. Makkī, maîtres de Gabès et de Djerba. Non seulement ils refusèrent de se soumettre au nouveau sultan, mais ils s'unirent acti-

1. Il était né en rabī' I 737/octobre 1336, et avait pour mère une esclave nommée Qurb ar-Riḍā. Sur son règne et celui, éphémère, d'Abū l-Baqā', cf. *Berbères*, III, 43-82; *Fārisiyya*, pp. 396-9; *Daulatain*, pp. 77-92/142-170; *Adilla*, pp. 129-137.

2. Confirmé par les monnaies, Lavoix, n° 966; Farrugia, n°s 40-42, et par les actes, Amari, *Diplomi*, pp. 98 et 112.

3. Dans les traités de 1353 avec Pise et de 1360 avec l'Aragon, il est qualifié de « vice-roi » et de *muṣliḥu* (et non *miṣlaḥ*) *l-aḥwāli ba'da ḫtilālihā wa-munjiḥu l-āmāli ba'da 'tilālihā*, ce qui est traduit par : « reparator omnium bonorum factorum destructorum, et gubernator omnium expectancium graciam optatam »; Amari, *Diplomi*, pp. 99 et 303; Las Cagigas, *Traité de paix*, pp. 68 et 72. — Il ressort d'un document de rabī' II 754/mai 1353 qu'à cette date un frère d'Ibn Tafrāgīn, Abū 'Abdallah Muḥammad, était directeur de la douane à Tunis, Amari, *op. cit.*, pp. 100 et 418.

vement aux tribus dissidentes et aux ennemis de l'Ouest, le Ḥafṣide de Constantine et le Marīnide, dont ils favorisèrent les entreprises contre la Tunisie. Un incident tout à fait imprévu devait accroître, quelques années plus tard, l'étendue de leur domination vers l'Est. Tripoli obéissait, depuis l'époque d'Abū l-Ḥasan, à Ṯābit b. Muḥammad, fils de son ancien cheikh, personnage vaniteux qui s'était affranchi de toute tutelle et prétendait jouer au souverain[1]. Averti de la faiblesse réelle de ce principicule, l'amiral génois Philippe Doria, qui commandait une escadre de quinze galères, se jeta traîtreusement sur la ville, le 10 rabīʿ II 756/24 avril 1355, et eut tôt fait, la surprise aidant, de s'en emparer et de la soumettre à un pillage en règle, très fructueux. Ṯābit fut tué par les chefs arabes du voisinage, chez lesquels il s'était réfugié. Blâmé par ses compatriotes de Gênes, qui redoutaient des représailles dans les autres pays musulmans, Doria chercha à se défaire avantageusement de sa conquête : moyennant cinquante mille doublons d'or fournis gracieusement, en partie par le sultan marīnide et en partie par les habitants du Sud-Tunisien, il la céda à Aḥmad b. Makkī, et se retira, au bout de quatre mois d'occupation, le 12 šaʿbān/22 août, ayant ramassé sept mille prisonniers des deux sexes et un énorme butin[2].

L'année d'après, Aḥmad b. Makkī enleva Sfax au gouvernement tunisien, que la menace des Marīnides absorbait; et il se trouva ainsi, secondé par son frère ʿAbdalmalik[3], à la tête d'un Etat assez important, qui englobait la plaine côtière « a Facx usque Mesuratam » avec les îles de Djerba et des Kerkena. Dès le 9 juin 1356, la République de Venise, par l'entremise de son envoyé Barnabé Girardo[4] et de l'interprète pisan Manso Mansi, concluait avec ce « magnifique et puissant seigneur », en sa capitale de Tripoli, un traité de commerce et de paix exceptionnellement avantageux pour elle. En dépit des scrupules religieux habituels à ses coreligion-

1. Il attaqua même, inutilement, l'île de Djerba.

2. *Berbères*, III, 52-3 et 173-4; I. Baṭṭūṭa, IV, 350-1; *Durar kāmina*, I, 529-530; *Daulatain*, 80/147-8; G. Stella, apud Muratori, t. XVII, col. 1093; et surtout M. Villani, ch. 48-49 et 60, qui qualifie Ṯābit b. Muḥammad de « vile tirannello rubellato alla corona », et encore de « vile tirannello nato d'un fabro Saracino, e disamato da tutti per la sua tirannia »; sa chute n'aurait pas mécontenté le Ḥafṣide, contre lequel il s'était rebellé. Cf. aussi Giustiniani, f° 136 *a*, et Mas-Latrie, *Introduction*, pp. 224-5 (qui date à tort du mois de juin la chute de Tripoli).

3. Sur les B. Makkī, cf., en plus des références ci-dessus, *Berbères*, III, 164-5. Les deux frères, lettrés et versés dans les sciences religieuses, aimaient à se faire qualifier du titre de faqīh.

4. Accrédité par lettre du doge du 7 avril; Predelli, *Commemoriali*, III, 246, et aussi 256.

naires, Ibn Makkī consentait à Venise un pacte d'amitié « perpétuelle », en son nom et en celui de ses successeurs. La République obtenait le droit d'exploiter la fameuse saline de Ras El-Makhbaz, contre le versement de salaires et de redevances dont le barême était minutieusement établi, de même qu'était fixé avec beaucoup de précision le tarif douanier applicable aux diverses catégories de marchandises, à l'entrée comme à la sortie des ports musulmans. Etaient exempts de droits, à l'exportation, les produits manufacturés du pays et les vivres nécessaires aux navigateurs ; à l'importation, le vin destiné aux sujets vénitiens et les métaux précieux. Quant au consul de Venise à Tripoli, il recevait toute latitude de se faire représenter par un vice-consul en un point quelconque du territoire[1]. La République avait bien su tirer parti des circonstances — autonomie locale et ressentiment justifié envers Gênes sa rivale — pour se tailler une situation privilégiée en ces parages. Malgré quelques motifs ultérieurs de friction, elle s'efforça dans les années suivantes, comme nous le constatons encore en 1362, de maintenir de cordiaux et profitables rapports avec Ibn Makkī[2].

Autonomies et dissidences ; les Ḥafṣides de Constantine contre Abū Isḥāq (1351-56). — Dans le Djérid et à Gafsa, le gouvernement tunisien disposait plutôt d'une sorte de suzeraineté que du commandement réel. Au début même de l'entreprise d'Abū l-Ḥasan, les chefs locaux y avaient reparu, soumis seulement au contrôle d'un gouverneur nommé par le Marīnide. La restauration ḥafṣide opérée, Yaḥyā b. Muḥammad b. Yamlūl à Tozeur, ʿAlī b. Mudāfiʿ et, après lui, successivement ses trois fils — Muḥammad, ʿAbdallah, al-Ḥalaf — à Nefta, Aḥmad b. ʿUmar b. al-ʿĀbid — puis son fils Muḥammad — à Gafsa, reprirent leurs habitudes de potentats autonomes, respectueux pour la pure forme des prérogatives du sultan de Tunis[3]. Dans la steppe, Kairouan demeurait, comme à l'habitude, fidèle au pouvoir central ; mais les habitants rongeaient

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 222-228 (texte latin du traité). Le document, remarquablement détaillé sur certains points, précise des équivalences de mesures et renferme des clauses de change de monnaies.

2. Voir, pour 1358, l'incident sérieux qui opposa un marchand vénitien aux sujets d'Ibn Makkī, « tous pactes et conventions demeurant saufs » entre Venise et le maître de Tripoli. En mai 1362, le doge de Venise envoie le notaire Pierre Santo à Tripoli, pour y demander courtoisement la libération de compatriotes qui étaent détenus depuis deux ans, Mas-Latrie, *Traités*, pp. 228-231.

3. *Berbères*, III, pp. 43, 148, 150.

leur frein sous un caïd injuste et brutal, qu'Ibn Tafrāgīn, soupçonné en cela d'avoir voulu satisfaire sa rancune personnelle, leur avait dépêché comme gouverneur[1].

Cependant, c'est de l'Ouest, comme à maintes reprises déjà dans le passé, que devait surgir le danger le plus grave : d'abord de Constantine, tenue par le Ḥafṣide Abū Zaid ʿAbdarraḥmān, neveu du sultan Abū Isḥāq, ensuite du Maghreb extrême, avec les Marīnides, à nouveau dévorés d'ambition. Abū Zaid avait été sollicité d'intervenir contre son oncle par les B. Makkī et par les Arabes Aulād Muhalhil et Ḥakīm, rivaux des Aulād Abī l-Lail qui soutenaient Ibn Tafrāgīn. Secondé au surplus par les Dawāwida, il envahit deux années de suite, aux printemps 752/1351 et 753/1352, l'actuelle Tunisie; en chacune de ces campagnes, il fut vainqueur dans une rencontre qui eut lieu dans la région du Haut-Tell : la première fois, ses troupes parvinrent jusqu'à Ebba, et, la deuxième, elles mirent le siège devant Tunis. Mais l'annonce d'une avance marīnide en Algérie le contraignit à s'en retourner; il laissa dans l'Ifrīqiya orientale, chez les bédouins, son frère Abū l-ʿAbbās Aḥmad[2] qui, en 754/1353, fit une nouvelle et vaine tentative contre Tunis[3].

L'année suivante, il se produisit, dans la politique arabe des deux Ḥafṣides ennemis, un renversement des alliances : Ḫālid b. Ḥamza, le chef des Aulād Abī l-Lail, s'étant brouillé avec Ibn Tafrāgīn, passa au service du prince de Constantine, tandis que, par un jeu naturel de bascule, les Aulād Muhalhil abandonnaient celui-ci pour appuyer désormais Abū Isḥāq. La menace qui pesait sur Tunis n'en fut pas amoindrie : tantôt Abū Zaid, tantôt son frère Abū l-ʿAbbās revenaient à la charge contre elle; et elle n'eut pas à être plus rassurée quand, en šaʿbān 756/août-septembre 1355, Abū l-ʿAbbās, par un coup d'Etat, eut supplanté à Constantine Abū Zaid, et que ce dernier, livrant Bône à Abū Isḥāq, se fut réfugié auprès de lui. Abū l-ʿAbbās eut beau esquisser, pour se défendre contre les Marīnides, un geste tardif de rapprochement avec Tunis; ce sont précisément ces Marīnides qui, après

1. Les Kairouanais se seraient plaints naguère du ministre à Abū l-Ḥasan. Le caïd en question, un Almohade nommé Abū l-Qāsim b. Yaġīṯ, avait d'abord, paraît-il, trompé son monde par une attitude faussement vertueuse qui lui avait valu la confiance des habitants, *Maʿālim*, IV, 152-4

2. Apparenté précisément par sa mère aux Kuʿūb.

3. Après avoir aidé les B. Makkī à repousser Ibn Ṯābit de Djerba. — C'est sans doute de cette période, qui va de 1349 à 1355, qu'il faut dater une pièce d'or frappée à Constantine au nom d' « Abū Zaid ʿAbdarraḥmān », et publiée par Bigonet, *Dinar ḥafcide inédit, Revue Africaine*, 1901, pp. 97-100.

l'avoir renversé, allaient représenter pour la Tunisie le péril le plus aigu et le plus immédiat.

On se rappelle comment le sultan de Fès Abū 'Inān Fāris, ayant détrôné son père Abū l-Ḥasan, était demeuré seul maître du Maroc à la mort de celui-ci, en rabī' II 752/juin 1351. Dès l'année suivante, au printemps 753/1352, Abū 'Inān, qui avait pris le titre califien suprême d'« émir des croyants[1] », voulut recommencer l'épopée paternelle, la conquête de toute la Berbérie. Il réussit à enlever rapidement Tlemcen, en jumādā I/fin juin, après une vaine résistance du sultan 'abdalwādide Abū Sa'īd dans la plaine des Angad; ensuite il poussa d'une traite jusqu'à Alger et Médéa, qui tombèrent en sa possession avant la fin de l'été. Il fit exécuter à Tlemcen Abū Sa'īd, puis le frère et associé de ce malheureux, Abū Ṯābit, qui, battu sur les bords du Chélif et réfugié sur le territoire du Ḥafṣide de Bougie, fut livré par ce dernier au vainqueur sur les injonctions formelles d'Abū 'Inān. Ainsi disparaissait pour la deuxième fois l'Etat 'abdalwādide : le Marīnide était parvenu d'un seul bond jusqu'aux portes de l'Ifrīqiya[2].

Deuxième conquête marīnide de l'Ifrīqiya (1352-57); *éviction des envahisseurs* (1357-58). — L'hostilité réciproque des trois princes ḥafṣides qui régnaient à Bougie, Constantine et Tunis ne pouvait que faciliter la tâche de l'envahisseur, auquel les B. Muznī du Zāb et les B. Makkī de Gabès ne tardèrent pas d'ailleurs à envoyer leur adhésion[3]. L'émir de Bougie Abū 'Abdallah Muḥammad venait de marcher sur Constantine et d'en dévaster les alentours, en l'absence d'Abū Zaid qui attaquait Tunis; mais, dans le même temps, il avait perdu Tédellis à l'ouest[4]. Conscient de sa faiblesse, il crut bon de se rendre en personne à Médéa auprès d'Abū 'Inān pour le féliciter de ses récentes victoires. Un agent marīnide lui donna alors à entendre qu'il ferait mieux de se défaire spontanément de son royaume contre certains avantages personnels que d'avoir à le défendre sans espoir; Abū 'Abdallah, cédant à cette pression, déclara solennellement renoncer au trône et remettre ses droits à Abū 'Inān. Celui-ci dépêcha à Bougie, comme gouverneur, 'Umar b. 'Alī al-Waṭṭāsī, d'une grande famille marocaine, et il s'en retourna

1. Van Berchem, *Titres califiens*, p. 73; Bel, *Inscriptions arabes de Fez*, *Journal Asiatique*, 1919, p. 289-290.
2. *Berbères*, III, 434-6, IV, 292-5; Yaḥyā b. Ḫaldūn, I, 212-4; Gaspar Remiro, *Correspondencia diplomática*, p. 88.
3. Sur cette deuxième invasion marīnide en Ifrīqiya, cf., en plus des références ci-dessus, *Berbères*, IV, 295-304 et 310-7.
4. *Berbères*, III, 434; Yaḥyā b. Ḫaldūn, I, 210.

triomphalement à Tlemcen (automne 753/1352). Cependant les Bougiotes n'acceptèrent pas tous sans répugnance cette domination étrangère à laquelle leur prince les avait livrés malgré eux. Durant quelques mois, leur ville fut le théâtre de tumultes sanglants, inaugurés par l'assassinat de ʿUmar al-Waṭṭāsī, et au cours desquels se dressèrent les uns contre les autres, partisans des Ḥafṣides ou des Marīnides, les notables de la cité : hauts dignitaires et affranchis royaux, chefs de la milice ṣanhājienne et hommes de religion. L'ordre ne fut rétabli qu'au commencement de 754/février 1353, avec l'arrivée d'un nouveau gouverneur envoyé par Abū ʿInān à la tête d'un corps de plusieurs milliers d'hommes[1] : son propre chambellan Muḥammad b. Abī ʿAmr at-Tamīmī[2], d'origine ifrīqiyenne, petit-fils d'un ministre d'al-Mustanṣir.

De 1353 à 1356, Abū ʿInān eut son attention retenue principalement du côté de l'Ouest par des événements de politique intérieure qui se déroulaient au Maroc ou en Andalousie. Il n'en songeait pas moins toujours à étendre ses conquêtes en Ifrīqiya, donnant l'ordre à Ibn Abī ʿAmr, puis à son successeur immédiat au gouvernement de Bougie, ʿAbdallah b. ʿAlī al-Yābānī[3], d'attaquer vigoureusement Constantine et de s'en emparer. Le succès foudroyant de l'offensive marīnide, la chute même de Bougie n'avaient pas réussi à mettre un terme aux dissensions violentes qui opposaient le Ḥafṣide de Constantine à celui de Tunis. En ces quelques années, Abū Zaid et son frère Abū l-ʿAbbās, qui, nous l'avons vu, parvint à le supplanter, continuèrent à faire montre d'une grande combativité : tout en portant leurs armes contre Abū Isḥāq, sultan de Tunis, ils résistaient aux assauts répétés des Marīnides de Bougie[4]; et Abū l-ʿAbbās venait même de leur infliger une défaite sévère, à l'automne 757/1356[5], lorsqu'Abū ʿInān décida, pour en finir avec les Ḥafṣides, d'organiser une nouvelle grande

1. Cf. la correspondance échangée à ce sujet entre Abū ʿInān et le sultan de Grenade, Gaspar Remiro, *Correspondencia diplomática*, pp. 101-114.

2. Sur ce personnage, cf. *Rauḍat an-nisrīn*, p. 82, n. 4.

3. Ibn Abī ʿAmr était décédé au début de 756/1355. Sur al-Yābānī, cf. *Rauḍat an-nisrīn*, p. 82, n. 1. Tous deux furent militairement secondés par le vizir Mūsā b. Ibrāhīm al-Irniyānī (sur lequel cf. *ibid.*, p. 77, n. 2), installé dans le pays des Sadwīkiš.

4. En 755/1354, Abū Zaid, en vue de dissocier les Marīnides, reconnut comme souverain un de leurs princes, Abū ʿUmar Tāšfīn, frère d'Abū ʿInān, qui se trouvait en captivité à Constantine depuis l'échec d'Abū l-Ḥasan. Mais Ibn Abī ʿAmr, investissant Constantine, obtint la livraison d'Abū ʿUmar, qui fut renvoyé au Maroc.

5. Défaite qui provoqua le remplacement du gouverneur de Bougie, al-Yābānī, par un autre fonctionnaire marīnide, Yaḥyā b. Maimūn b. Amaṣmūd; sur celui-ci, cf. *Rauḍat an-nisrīn*, p. 91, n. 2.

expédition vers l'Est. Il envoya son avant-garde assiéger Constantine en rajab 758/juin 1357, et quand, deux mois plus tard, il campa lui-même, avec le gros des troupes, sous les murs de la ville, Abū l-'Abbās, sans tarder, se rendit à lui. Aussitôt après, ses armées de terre et de mer, opérant de concert, prirent possession de Bône et de Tunis[1]. Ibn Tafrāgīn avait fui à Mahdia; Abū Isḥāq errait à l'intérieur de la Tunisie, à la tête d'un parti d'Aulād Abī l-Lail. Abū 'Inān reçut la soumission des gens du Djérid et l'hommage renouvelé d'Ibn Makkī. On pouvait croire qu'il allait, comme son père dix ans plus tôt, unifier sous son sceptre l'Afrique du Nord.

L'effondrement fut encore plus rapide que pour Abū l-Ḥasan. Une maladresse du même ordre en fut la cause déterminante : l'interdiction faite aux Dawāwida de prélever sur les sédentaires certains droits fixés par l'usage[2] provoqua instantanément la révolte de leur chef Ya'qūb b. 'Alī. Les troupes marīnides se fatiguèrent à le poursuivre inutilement dans le Zāb; quand, sans désamparer, elles eurent été amenées ensuite jusqu'à proximité de Sbiba en vue de livrer bataille à Abū Isḥāq, elles se débandèrent avant d'atteindre l'ennemi. Abū 'Inān, craignant une rébellion ouverte de la part des officiers mêmes de son entourage, s'en retourna jusqu'à Fès, où il parvint peu avant la fin de l'année (758/1357). Abū Isḥāq et Ibn Tafrāgīn rentrèrent à Tunis[3] : ils n'en avaient été chassés que durant quelques mois.

Pendant le printemps et l'été suivants, à distance, Abū 'Inān essaya encore de renforcer les positions marīnides en Ifrīqiya : il suscita contre Ya'qūb b. 'Alī le frère de ce dernier, Maimūn, ainsi que le chef des Arabes Aulād Sibā', et Ibn Muznī; mais il eut beau envoyer dans le Constantinois une armée placée sous les ordres de son vizir Sulaimān B. Dāwūd al-'Askarī[4], et aussi soutenir de sa flotte la révolte éphémère à Mahdia d'Abū Yaḥyā Zakariyā', propre frère du sultan Abū Isḥāq, nul résultat tangible ne vint couronner ses efforts[5]. Bientôt, d'ailleurs, il disparaissait

1. La prise rapide de Tunis fut surtout l'œuvre de la flotte, que commandait un parent du sultan de Grenade. Abū 'Inān mit comme gouverneur à Constantine Manṣūr b. Ḫulūf al-Yābānī, et à Tunis Yaḥyā b. Raḥḥū.

2. Il s'agit ici encore de la *ḫafāra*.

3. L'émir détrôné Abū Zaid fit alors, au nom d'Abū Isḥāq, une vaine tentative contre Constantine. Il revint à Tunis, où il devait mourir plus tard.

4. Sur lui, cf. *Rauḍat an-nisrīn*, p. 82, n. 3.

5. Le traité qu'Abū 'Inān conclut avec Pise, le 9 avril 1358, le qualifie entre autres

de ce monde, assassiné peut-être, à l'âge de trente ans, dans les derniers jours de 759/début décembre 1358. Après lui, avec les troubles dynastiques qui éclatèrent sous ses premiers successeurs, c'en fut fait à jamais de l'hégémonie des Marīnides et de leur rêve de régner sur la totalité de la Berbérie.

Les royaumes ḥafṣides de Constantine, Bougie et Tunis; mort d'Ibn Tafrāgīn; Djerba (1360-65). — De même que le royaume de Tlemcen revint presque aussitôt aux ʿAbdalwādides, restaurés pour la deuxième fois, en la personne d'Abū Ḥammū Mūsā b. Yūsuf, neveu du dernier sultan[1], de même l'ensemble de l'Ifrīqiya fit retour aux Ḥafṣides à assez bref délai. En 761/1360, probablement au printemps, Abū Isḥāq, venu de Tunis, entra dans Bougie, accueilli avec enthousiasme par la population qui s'était soulevée contre le gouverneur marīnide Yaḥyā b. Maimūn. Le sultan s'installa à demeure dans sa nouvelle conquête, surveillé par un cheikh almohade homme de confiance d'Ibn Tafrāgīn; celui-ci, de Tunis, continuait à régir l'Etat[2].

La même année, en ramaḍān/juillet-août, Abū l-ʿAbbās, l'ancien émir de Constantine, détenu jusque-là à Ceuta, recouvrait pacifiquement sa ville, sur l'ordre même du nouveau sultan marīnide Abū Sālim Ibrāhīm[3]; il envoyait peu après son frère Abū Yaḥyā Zakariyā' s'emparer de Bône en son nom. Quant à leur cousin Abū ʿAbdallah, qui avait régné à Bougie et vécu prisonnier au Maroc, délivré également par Abū Sālim, il s'efforça de reconquérir son ancien royaume : soutenu d'abord par les Aulād Sibāʿ et assez mollement par le sultan de Tlemcen[4], il échoua pendant quatre ans dans ses attaques contre son oncle Abū Isḥāq; chaque hiver, il se retirait avec ses alliés dans le Hodna. Enfin, grâce à l'appui

titres, de roi « d'Alger, Bougie, Constantine, Bône, Biskra, du Zab, d'Africa (Mahdia), de Gabès, du Djérid et de Tripoli ». C'était là, à partir de Biskra, une domination plus théorique que réelle; on voit en tout cas que Tunis, à juste titre, ne figure pas dans cette énumération. Amari, *Diplomi*, p. 309, et *Appendice*, p. 2; Mas-Latrie, *Traités*, p. 66.

1. Abū Ḥammū, lors de la chute de ses oncles, avait été recueilli à Tunis par Ibn Tafrāgīn, qui refusa de le livrer à Abū ʿInān. En 758-9/1357-8, il guerroya contre les troupes marīnides dans le Constantinois, après avoir pris et occupé pendant quelque temps Mila. *Berbères*, III, 437, IV, 321-2; Yaḥyā b. Ḫaldūn, II, 21-7.

2. Il le déclare lui-même dans les titres dont il se pare en écrivant au roi d'Aragon, en mai 1360 et juin 1362. Giménez Soler, *Documentos*, pp. 258-9.

3. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, IV, 326, 329, 331, 346.

4. Abū Ḥammū l'abandonna et s'entendit avec son adversaire Abū Isḥāq, dès que celui-ci eut expulsé de Bougie le prince ʿabdalwādide Abū Zayyān b. Abī Saʿīd, compétiteur d'Abū Ḥammū; cf. *Berbères*, III, 446, et surtout Yaḥyā b. Ḫaldūn, II, 151-168.

des Dawāwida et des Sadwīkiš, en ramaḍān 765/juin 1364, il enleva Bougie; deux mois plus tard, il recouvrait Tédellis sur les ʿAbdalwādides, qui essayèrent inutilement de reprendre cette cité[1]. L'année suivante, il remplaçait son chambellan Abū Zakariyā' Yaḥyā b. Ḫaldūn par le frère de celui-ci, Abū Zaid ʿĀbdarraḥmān, le grand historien.

Abū Isḥāq, tombé à Bougie aux mains de son neveu, relâché aussitôt par lui, était rentré dans sa capitale, à Tunis[2]. Il y reçut un bon accueil de l'astucieux Ibn Tafrāgīn; mais à peine venait-il d'épouser en grande pompe la fille de ce ministre puissant, que celui-ci décéda, au commencement de 766/octobre 1364[3]. Au moment où Ibn Tafrāgīn achevait ainsi sa carrière et sa vie, la situation politique en Ifrīqiya n'était guère différente de celle qui avait précédé l'invasion d'Abū ʿInān : les deux cousins Abū l-ʿAbbās et Abū ʿAbdallah commandaient, totalement indépendants, à Constantine et à Bougie; leur oncle Abū Isḥāq régnait à Tunis; presque tout le Sud et le Sud-Est échappaient à l'autorité réelle des Ḥafṣides. Dans le Sahel même, le commandement de Sousse avait été accordé au chef des Arabes Ḥakīm, Ḫalīfa b. ʿAbdallah b. Miskīn, par Abū l-Ḥasan après sa défaite de Kairouan; la ville demeura ensuite gouvernée par un cousin, puis par un neveu de Ḫalīfa[4], peu à peu complètement détachés de Tunis.

En 763/1362, le fils d'Ibn Tafrāgīn, Abū ʿAbdallah, avait repris Djerba au vieil ennemi de sa famille Aḥmad b. Makkī; mais le gouverneur installé dans l'île comme représentant du sultan, Muḥammad b. Abī l-Qāsim b. Abī l-ʿUyūn, d'accord avec les chefs locaux B. Samūmin, proclama son indépendance au lendemain de la mort du chambellan[5]. Cet émiettement et l'affaiblissement qui en résultait favorisaient la persistance des prétentions de la Sicile. En 1357, le roi Frédéric le Simple (1348-77), petit-fils de Frédéric III, cédant son royaume à l'Aragon pour le cas où il décéderait sans enfant — ce qui ne devait pas se produire —, n'avait pas omis de mentionner dans son héritage ses droits sur Djerba[6]; en 1366,

1. En plus des références ci-dessus, cf. Yaḥyā b. Ḫaldūn, II, 126, 187.
2. En passant par Constantine, où son neveu Abū l-'Abbās l'accueillit courtoisement.
3. Le sultan assista à l'enterrement, qui eut lieu dans la médersa fondée par le défunt.
4. Nommés ʿĀmir et Abū Ṣa'nūna.
5. *Berbères*, III, 87.
6. La Mantia, *Sicilia ed il suo dominio*, p. 198.

il nommait à l'avance châtelain de Djerba et des Kerkena Jean de Clermont, au cas où ce seigneur rattacherait derechef ces îles à l'Etat sicilien[1] : cette disposition ne semble avoir été, elle non plus, suivie d'aucun effet.

Ibn Tafrāgīn et les puissances européennes : traités de Tunis avec Pise (1353) *et avec l'Aragon* (1360). — Pendant l'exercice de ce que ses contemporains pouvaient appeler sa « vice-royauté », Ibn Tafrāgīn avait entretenu, ou, pour mieux dire, renoué des relations diplomatiques avec au moins deux puissances chrétiennes, Pise et l'Aragon, et signé avec elle deux nouveaux traités. Avant la grande expédition ifrīqiyenne d'Abū 'Inān, mais alors que Bougie obéissait déjà au Marīnide, un traité valable pour dix ans était conclu à Tunis, le 11 rabī' II 754/16 mai 1353, au nom d'Abū Isḥāq, avec l'ambassadeur pisan Rainier Porcellini[2]. Ce texte reprenait, et précisait seulement sur un certain nombre de points — principalement opérations en douane et tarif douanier —, le traité de 1313, expiré depuis trente ans, et dont nous ignorons s'il avait été renouvelé entre temps. Les rapports avec l'Aragon ne semblent au contraire s'être faits aussi étroits qu'après l'échec définitif de l'invasion marīnide[3]. Pierre IV, en août 1353, à l'occasion de la guerre qu'il soutenait en Sardaigne contre les Génois, avait bien enjoint à son amiral Bernard de Cabrera d'aller réclamer encore une fois à Tunis la dette dont le règlement faisait l'objet d'un vieux litige entre les deux Etats ; mais il est à présumer, vu les péripéties de la guerre de Sardaigne, que cet ordre ne reçut point d'exécution[4].

C'est sans doute seulement six ans plus tard, après la disparition d'Abū 'Inān, que les négociations reprirent, amorcées d'abord sans grand succès par le Majorquin Arnaud de Termens, menées ensuite à bonne fin, à Tunis même, par l'ambassadeur de Pierre, un autre Majorquin, le chevalier François Sacosta. Le traité auquel elles aboutirent, conclu pour dix années chrétiennes le 24 ṣafar

1. Mas-Latrie, *Traités*, p. 160 (qui adopte à tort, après Gregorio, la date de 1364 ; l'indiction citée — la 4e — est celle de 1366).

2 Amari, *Diplomi*, pp. 98-114 et 303-8 (textes arabe et latin du traité), Mas-Latrie, *Traités*, pp. 55-65.

3. Une lettre adressée par Abū Isḥāq à Pierre en šawwāl 751/décembre 1360, montre que toutes relations n'étaient pas rompues entre l'Aragon et l'Ifrīqiya, malgré l'absence d'un accord formel, et que les marchands catalans continuaient à fréquenter Tunis ; Giménez Soler, *Documentos*, pp. 253-4 ; Brunschvig, *Documents inédits*, pp. 243-4

4. Pour plus de détails, cf. Brunschvig, *op. cit.*, pp. 244-5 et 260-5.

761/15 janvier 1360, renferme des clauses générales identiques à celles des traités passés entre Tunis et l'Aragon au début du siècle; mais deux dispositions particulières sont à retenir : les Aragonais obtenaient le droit, à titre exceptionnel, d'attaquer sur les côtes d'Ifrīqiya et jusque dans le port de Tunis les vaisseaux castillans, et d'y saisir les personnes et les biens; c'est là un écho de l'implacable rivalité qui mettait aux prises le roi Pierre d'Aragon et son homonyme de Castille : la flotte castillane avait précisément, à la belle saison précédente, insulté les côtes de la Catalogne et des Baléares. D'autre part, le sultan s'engageait à payer au roi d'Aragon, pour la durée du traité, un « tribut » annuel de deux mille doublons, garanti par la moitié des droits de douane perçus dans tous les ports tunisiens[1].

Ainsi la longue obstination de Pierre IV l'emportait enfin : Tunis payait de nouveau tribut, et, bien qu'il ne fût pas fait mention de l'antique créance majorquine, celle-ci se trouvait largement couverte par les sommes dont Abū Isḥāq acceptait d'opérer le versement. Cet accord officiel n'empêcha pas un corsaire majorquin, au début de mars, d'écumer les ports de Tunis et de Sousse; Ibn Tafrāgīn envoya à Pierre un messager porteur d'une protestation conçue en termes mesurés; mais cette affaire, non plus que tel ou tel autre incident ultérieur, ne paraît point avoir altéré les bonnes relations, rétablies pour un certain temps, entre la Tunisie et l'Aragon[2]. Ajoutons qu'en sus de cette dernière puissance et de Pise, plus haut citée, les Génois semblent avoir entretenu, durant cette même période, des rapports corrects avec l'Ifrīqiya d'Abū Isḥāq[3]. Notons enfin qu'Ibn Tafrāgīn figure parmi les correspondants amicaux du sultan naṣride de Grenade Muḥammad V[4].

Gouvernement personnel d'Abū Isḥāq à Tunis, unification du Constantinois sous son neveu Abū l-ʿAbbās (1364-68). — Après la

1. Las Cagigas, *Traité de paix* (texte latin du traité; le commentaire de l'éditeur, qui ignore les publications de Giménez Soler, est tout à fait insuffisant); Giménez Soler, *Documentos*, pp. 254-7.

2. Giménez Soler, *op. cit.*, pp. 258-9 : deux lettres en arabe d'Ibn Tafrāgīn au roi Pierre, de jumādā II 761/mai 1360 (et non 1363) et de rajab 763 (et non 773)/mai (et non juin) 1362; la publication de ces textes est extrêmement défectueuse.

3. Le « Règlement de la Commune de Gênes » de 1363 prévoit encore, comme celui de 1303, la dévolution à l' « Officium assignationis mutuorum » des revenus des greffes et fondouks de Tunis, *Leges Genuenses*, col. 381. — I. aš-Šammāʿ, reproduit par I. Abī Dīnār, *Muʾnis*, p. 133, date de 760/1359 une prise de Hammamet par « les chrétiens » : il ne précise pas lesquels.

4. Gaspar Remiro, *Correspondencia diplomática*, pp. 343-351; Maqqarī, *Nafḥ*, IV, 94-7 (où le texte de la même lettre est plus complet).

mort de son ministre et ancien tuteur, Abū Isḥāq exerça le pouvoir personnellement pendant les quatre années qui lui restèrent à vivre : il était maintenant un homme fait, et il avait pris l'habitude de commander dans les derniers temps de son séjour à Bougie. Aussi ne put-il s'entendre avec son nouveau chambellan, fils du défunt, d'un tempérament autoritaire, Abū ʿAbdallah Muḥammad b. Tafrāgīn; et celui-ci ne tarda pas à s'enfuir auprès de l'émir de Constantine pour éviter un sort fâcheux. Il eut pour successeur un ancien serviteur de son père, apparemment d'un caractère plus souple, Aḥmad b. Ibrāhīm al-Mālaqī, tandis que la haute administration militaire était confiée à un affranchi d'origine chrétienne : Manṣūr Sarīḥa. Le cheikh kuʿūbien des Aulād Abī l-Lail, Manṣūr b. Ḥamza, en faveur auprès du monarque, soutenait le gouvernement central, mais c'était au prix, de la part de ce dernier, de concessions de plus en plus graves au profit des Arabes nomades, qui opprimaient trop aisément les sédentaires et les dépouillaient. Par ailleurs, la situation demeurait alors à peu près inchangée dans l'actuelle Tunisie, si ce n'est que le domaine sultanien s'y rétrécissait encore sur quelques points : on a vu comment Djerba s'en était très vite à nouveau détachée ; il en fut de même de Mahdia, sous le gouverneur que lui avait donné feu Ibn Tafrāgīn. Abū Isḥāq laissa faire presque sans réagir. Une expédition contre Nefta dirigée par le grand-cadi de Tunis, Muḥammad b. Ḫalafallah, qui en était originaire et qui avait fait décider l'entreprise à force d'insistance, échoua piteusement[1]. Cependant, à l'Ouest, le Constantinois allait bientôt se retrouver tout entier entre les mains d'un maître unique, événement qui préparait et annonçait la prochaine réunification de l'ensemble de l'Ifrīqiya.

L'émir ḥafṣide Abū ʿAbdallah, après avoir recouvré Bougie sur Abū Isḥāq, entra de bonne heure en conflit armé avec son cousin de Constantine, Abū l-ʿAbbās; mais, d'abord agressif, il se sentit faiblir lorsqu'une grosse partie de ses auxiliaires Dəwāwida l'eut abandonné et que les Bougiotes furent excédés de sa cruauté. Il eut beau chercher un soutien du côté du sultan de Tlemcen, Abū Ḫammū, auquel il rétrocéda à l'amiable Tédellis et donna sa fille en mariage en rabīʿ 767/fin 1365; il devait succomber, dès le printemps suivant, sous l'attaque conduite par Abū l-ʿAbbās : le

1. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 86 et 149-150.

vendredi 20 ša'bān 767/2 mai 1366, celui-ci enlevait Bougie à son cousin, qui perdait à la fois son royaume et la vie[1]. Abū Ḥammū, sous prétexte de venger son beau-père, décida d'intervenir immédiatement : en ḏū l-ḥijja/août, renouvelant une vieille tradition 'abdalwādide, il assiégeait déjà Bougie, où Abū l-'Abbās avait établi sa résidence[2], quand une sortie soudaine des troupes ḥafṣides et la défection de plusieurs corps arabes provoquèrent une panique irrémédiable dans son armée. Son harem pris par l'ennemi, il s'en retourna honteux dans sa capitale, harcelé au surplus par un sien cousin, Abū Zayyān b. Abī Sa'īd, que le Ḥafṣide habilement lança à ses trousses comme prétendant au trône de Tlemcen[3]. Abū l-'Abbās n'eut aucun mal, dans ces conjonctures, à s'emparer de Tédellis. En 768/1367, sans doute au printemps, sollicité par Abū 'Abdallah b. Tafrāgīn et les Arabes Aulād Muhalhil, il fit marcher son frère Yaḥyā, gouverneur de Bône, contre Tunis; cette tentative échoua, aux portes mêmes de la capitale; et l'année suivante, par représailles, les troupes d'Abū Isḥāq tentaient de razzier la campagne de Bône, sans grand succès.

Relations de Tunis et de Bougie avec Grenade, Pise et l'Aragon (1364-68). — Ces quatre dernières années du règne d'Abū Isḥāq sont, pour la Tunisie, aussi peu marquées d'innovations dans les rapports avec les pays d'outre-mer que dans la politique intérieure du souverain. Comme au temps du tout-puissant Ibn Tafrāgīn, une correspondance amicale continua d'être échangée avec le sultan de Grenade Muḥammad V : le Tunisien, dont le califat était reconnu et célébré en termes pompeux par le Naṣride, lui adressait des présents consistant en esclaves et chevaux de prix[4]. Le tyran de Pise et de Lucques Jean Agnello ayant informé Abū Isḥāq de son

1. C'est probablement à cet Abū 'Abdallah, dans les dernières années de sa carrière, qu'il faut attribuer le dinar bougiote n° 968 de Lavoix : la lecture de la légende semble devoir être rectifiée.

2. Comme il est confirmé par la lettre qu'il a adressée au tyran de Pise, en ramaḍān 767/juin 1366. Il y mentionne, comme autres ports lui appartenant, Bône, Collo et Djidjelli; Amari, *Diplomi*, pp. 116-7.

3. Sur ces relations avec les 'Abdalwādides, ajouter aux références ci-dessus : *Berbères*, III, 449-453; Yaḥyā b. Ḫaldūn, II, 198, 206, 226-9. — Par lettre du 20 juin 1367, le roi d'Aragon demandait à Abū l-'Abbās la libération de vingt et un chevaliers chrétiens au service du sultan de Tlemcen, qui avaient été faits prisonniers devant Bougie; Giménez Soler, *Caballeros*, II, 59, n. 3.

4. Gaspar Remiro, *Correspondencia diplomática*, pp. 317-333 (texte de la même lettre plus complet dans Qalqašandī, VI, 536-558) et 385-8; Maqqarī, *Nafḥ*, III, 476-7. Il s'agit de lettres envoyées par Muḥammad V de 1365 à 1368.

élévation récente au pouvoir, celui-ci lui envoya en retour de cordiales félicitations datées du 20 rabī ʿII 766/15 décembre 1364[1]. Les relations avec l'Aragon, en cette période si troublée de l'histoire d'Espagne, où la succession de Castille avait suscité l'intervention étrangère et mis une partie de la péninsule à feu et à sang, demeurèrent étroites et fréquentes : le roi Pierre entretenait un échange de lettres actif avec Abū Isḥāq, et il dépêcha auprès de lui au moins deux ambassades, en 1366 et 1369[2]. Cependant, en mars de cette dernière année, 1369, il envisageait d'envoyer Du Guesclin, alors en Espagne, guerroyer au profit de l'Aragon en Sardaigne, et ultérieurement en Berbérie[3].

Ce sont ces deux mêmes puissances chrétiennes, Pise et l'Aragon, dont, à la même époque, l'activité diplomatique s'intéressait aux princes ḥafṣides du Constantinois : en ramaḍān 767/juin 1366, Pise sollicitait par son ambassadeur Philippe d'Alliata et obtenait d'Abū l-ʿAbbās, maître de Bougie depuis peu, des assurances pour la liberté du commerce et la sécurité des personnes dans les ports soumis à l'autorité de cet émir[4]. Le roi d'Aragon, très au courant des changements qui survenaient dans le gouvernement de l'Ifrīqiya occidentale, écrivait assidûment aux princes de cette contrée, tout comme au sultan de Tunis, et il leur adressait les mêmes missions. Il semble qu'il n'ait pas obtenu d'eux les avantages pécuniaires, « tribut » ou autres, qu'il en attendait, mais que sa propre situation politique ne lui permettait pas d'exiger avec une bien grande fermeté[5].

Décès d'Abū Isḥāq; unification de l'Ifrīqiya par Abū l'Abbās (1369-70). — Cependant, cette division de l'Etat ḥafṣide en deux royaumes contigus, comme le passé en avait déjà donné l'exemple, n'aboutissait qu'à un équilibre instable, destiné à se rompre tôt ou tard. Pour la troisième fois, il échut au Ḥafṣide de Constantine et de Bougie de refaire l'unité de l'Ifrīqiya. En face d'un Abū l-ʿAbbās

1. Amari, *Diplomi*, pp. 112-4.
2. Zurita, t. II, f°s 344-5, et Reg. 1389 de l'Archivo de la Corona de Aragón.
3. Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. III, Paris, 1916, p. 472, n. 2.
4. Amari, *Diplomi*, pp. 115-122.
5. Cf. ci-dessus, n. 2; et Giménez Soler, *Caballeros*, II, 59, n. 3. — Sur la légende généalogique posthume qui prêtait à Du Guesclin des droits sur le royaume de Bougie, cf. Canard, *L'origine sarrazine de Bertrand du Guesclin*, *Revue Africaine*, 1929, pp. 319-344.

énergique et combatif, obéi de l'ensemble du Constantinois, qu'eût pu faire un Abū Isḥāq peu ardent à la lutte, réduit à la possession effective du Nord et d'une partie du Centre de la Tunisie, dominé au surplus par l'emprise bédouine? Son physique même l'incitait de plus en plus à la mollesse et à l'inaction : un embonpoint excessif, provoqué ou du moins aggravé par une gourmandise dont Ibn Tafrāgīn avait jadis par courtisanerie encouragé les manifestations précoces, le rendit, jeune encore, à peu près impotent. Abū l-'Abbās n'eut même pas, du reste, à se mesurer avec cet oncle, dont il était l'aîné : Abū Isḥāq l'obèse mourut subitement, une nuit, à l'âge de trente-deux ans, le 20 rajab 770/19 février 1369[1]. Le fils du défunt, Abū l-Baqā' Ḫālid, qui lui succéda, n'était qu'un enfant[2] : l'occasion était belle pour une intervention extérieure, assurée à l'avance d'un plein succès.

Les deux principaux ministres d'Abū Isḥāq, l'affranchi Manṣūr Sarīḥa et le chambellan Ibn al-Mālaqī, demeurés en place, dirigeaient maintenant à leur guise les affaires de Tunis au nom de leur jeune maître, qu'ils avaient eux-mêmes assis sur le trône. Très vite ils s'aliénèrent l'esprit du public, par l'arrestation et la mise à mort, pour des motifs d'inimitié personnelle, du grand-cadi Muḥammad b. Ḫalafallah, et par divers autres abus d'autorité. Le cheikh ku'ūbien Manṣūr b. Ḥamza, ancien favori à la cour, évincé par eux, se rendit auprès d'Abū l-'Abbās et l'invita à s'emparer de la Tunisie. Cette proposition, venant à point, fut accueillie avec complaisance. Abū l-'Abbās, que les gens du Djérid assuraient déjà de leur obéissance, marcha sur Tunis, au début de l'automne 772/1370[3]. Un siège bref, suivi d'un assaut des remparts du côté de Ras-Tabia, le mit en possession de la ville et de la Kasba, le 18 rabī' II/9 novembre. Le jeune sultan et ses ministres prirent la fuite du côté opposé, par Bāb al-Jazīra : Manṣūr Sarīḥa put s'échapper; Ibn al-Mālaqī, rejoint, eut le cou tranché. Abū l-Baqā' enfin,

1. En plus des références ci-dessus, cf. I. Ḫaṭīb, *Raqm Ḥulal*, pp. 66 et 70.

2. Il n'avait pas plus de dix à douze ans, mais n'était plus tout à fait « en bas âge » comme le dit à tort la traduction de Slane, *Berbères*, III, 80; l'année précédente, *ibid.*, 78, il avait eu le commandement théorique de la razzia contre la région de Bône, et il y avait pris part effectivement.

3. Il avait auparavant expulsé du Hodna son cousin germain Ibrāhīm b. Abī Zakariyā', frère de l'ancien émir de Bougie Abū 'Abdallah. Cet Ibrāhīm, soutenu par le sultan de Tlemcen Abū Ḥammū — lequel s'avança jusqu'à Msila et Doucen en septembre 1370 (*Berbères*, III, 459, IV, 384; Yaḥyā b. Ḫaldūn, II, 295) — et par une fraction des Dawāwida, avait menacé pendant quelque temps les confins occidentaux du Constantinois.

capturé lui aussi, eut la vie sauve ; il fut dirigé par mer vers l'Ouest ; mais un naufrage le fit périr. A Tunis, après des scènes de pillage auxquelles se livrèrent d'abord les vainqueurs, tout rentra dans l'ordre assez promptement ; et Abū l-ʿAbbās se trouva seul à la tête de l'Etat ḥafṣide réunifié.

III. *La restauration ḥafṣide sous Abū l-ʿAbbās* (1370-94).

Caractère d'Abū l-ʿAbbās, les Constantinois au pouvoir (1370). — Le nouveau maître de l'ensemble de l'Ifrīqiya, qui se qualifiait déjà d'« émir des croyants » depuis qu'il avait pris possession de Bougie[1], porta le même titre califien que son grand-père le sultan Abū Bakr : al-Mutawakkil ʿalā Allah[2]. Né à Constantine d'une concubine arabe[3] en 729/1329, il venait donc de dépasser la quarantaine lorsqu'il inaugura son règne tunisien. Il devait rester au pouvoir jusqu'à sa mort, survenue près d'un quart de siècle plus tard ; et c'est exclusivement dans sa descendance directe que se recrutèrent les souverains ḥafṣides après lui.

Abū l-ʿAbbās, dans la plénitude de l'âge, et qu'une expérience déjà longue et variée avait doté d'un sens aigu des réalités politiques nord-africaines, fut l'un des monarques les plus remarquables de la dynastie et le véritable restaurateur de son prestige, après la période de troubles, d'affaiblissement et de scissions que l'Ifrīqiya avait traversée pendant près de cent ans, depuis la mort du grand Mustanṣir. Il sut se concilier ses nouveaux sujets par quelques fondations de bienfaisance et de piété, par une attitude volontiers généreuse envers ses ennemis de la veille et plus encore par son inébranlable fermeté, sans violence inutile, dans l'exercice du pouvoir. Il avait trouvé un second, tout dévoué et qui lui resta fidèle sans défaillance, en la personne de son propre frère Abū Yaḥyā Zakariyā', qui déjà gouvernait Bône en son nom : à Tunis, il fit de lui son chambellan. Il lui adjoignit, comme coadjuteur, Abū ʿAbdallah b. Tafrāgīn, qui s'était mis à son service après avoir fui Abū Isḥāq.

1. Amari, *Diplomi*, p. 115.
2. Pour les monnaies, cf. Lavoix, n° 963, qui doit lui être attribué, et non à Abū l-ʿAbbās al-Faḍl.
3. Nommée Qašwāl. Sur le règne d'Abū l-ʿAbbās, cf. *Berbères*, III, 82-124 ; *Fārisiyya*, pp. 400-416 ; *Daulatain*, pp. 92-99/170-183 ; *Adilla*, pp. 138-143.

Tous les autres grands dignitaires de son gouvernement étaient également venus avec lui de l'Ouest : plus précisément, la direction des affaires publiques passa entre les mains de gens de Constantine, la ville natale du sultan. A la tête de ces privilégiés était le « vizir » cheikh des Almohades Ibrāhīm b. ʿAlī b. Abī Hilāl al-Ḥintātī, ainsi que son frère Muḥammad : leur grand-père avait été gouverneur de Bougie sous al-Mustanṣir. Les chefs de la chancellerie venaient de même de Constantine[1] et il n'est pas jusqu'au grand-cadi de Tunis qui n'ait été, un peu plus tard, et pour quelques années, choisi dans la vieille famille constantinoise des B. Bādīs. On pensera que plus d'un notable tunisois voyait d'un mauvais œil cette suprématie étrangère ; en tout cas, cette rancœur probable fut impuissante à se manifester. La masse du public paraît avoir tenu pour Abū l-ʿAbbās, qui avait au reste l'habitude de respecter en bien des matières les usages locaux : Ibn Tafrāgīn, le seul Tunisois de l'équipe gouvernementale, était chargé de les lui faire connaître. Il est vrai que ce ministre, aussi versatile que son père d'illustre mémoire, n'allait pas tarder à se faire accuser de trahison et à perdre son enviable situation.

Les bédouins bridés (1371) — Le premier soin d'Abū l-ʿAbbās, maître de Tunis, fut de réduire les empiétements des bédouins, tolérés par Abū Isḥāq, et d'affranchir de leur emprise les cités et bourgades du Tell qui étaient tombées sous leur joug[2]. Une pareille mesure, qui s'imposait à un souverain soucieux de protéger ses sujets sédentaires et de gouverner librement, provoqua la même réplique que sous Abū l-Ḥasan : la révolte arabe. Mais cette fois, devant un monarque plus habile et plus fort, le soulèvement devait échouer. Les Aulād Abī l-Lail avec leur chef Manṣūr b. Ḥamza, les Ḥakīm commandés par Abū Ṣaʿnūna, neveu de Ḫalīfa, et les Dawāwida se liguèrent pour opposer au sultan en place un concurrent : son oncle Abū Yaḥyā Zakariyā' b. Abī Bakr, l'ancien rebelle de Mahdia. Ils battirent une armée gouvernementale et parvinrent jusque sous les murs de Tunis, en 773/1371 ; mais Abū l-ʿAbbās, en sous-main, acheta la défection de Manṣūr, qui revint incontinent se

1. Ibrāhīm b. 'Abdalkarīm b. al-Kammād, Yaḥyā b. Ibrāhīm b. Waḥḥād al-Kūmī, Muḥammad b. Qāsim b. al-Ḥajar. — La *Fārisiyya* donne en sus le nom d'un secrétaire d'origine andalouse, 'Alī b. Zakariyā'.

2. Sur la politique arabe d'Abū l-ʿAbbās, cf., en plus des références ci-dessus, *Berbères*, I, 151-2, et G. Marçais, *Arabes en Berbérie*, pp. 487-508.

mettre à son service. Les autres chefs nomades, avec leur prétendant, n'eurent plus qu'à se disperser. Ibn Tafrāgīn, soupçonné de pactiser avec les insurgés, avait été arrêté sur l'ordre du sultan : il fut relégué à Constantine, où il devait mourir en prison.

Abū l-ʿAbbās reconquiert le Sud et le Sud-Est (1371-81). — Délivré ainsi pour un temps de la prépondérance bédouine, Abū l-ʿAbbās se consacra à reconquérir, morceau par morceau, le territoire ḥafṣide perdu par ses prédécesseurs : il devait y mettre dix ans. Ce furent d'abord les villes du Sahel, Sousse et Mahdia, qui ouvrirent leurs portes, sans résistance, à ses représentants. Ensuite, une expédition à la fois terrestre et maritime fut conduite contre Djerba par Muḥammad b. Abī Hilāl, accompagné de l'émir Abū Bakr, fils du sultan : le rebelle Ibn Abī l-ʿUyūn, abandonné par ses partisans, fut capturé, et l'île soumise sans grand effort[1]. La tâche allait être plus rude pour la reprise des cités du Sud. Les potentats locaux qui les détenaient, parfois depuis plusieurs générations, y avaient des attaches solides; d'autre part, se sentant menacés, ils essayèrent de se soutenir mutuellement dans leur résistance commune au gouvernement central; et ils bénéficièrent aussi à plusieurs reprises de l'appui de tribus nomades, soudoyées par eux, désireuses au surplus de reprendre au sultan des avantages cruellement perdus. Les opérations militaires, dirigées par Abū l-ʿAbbās en personne, se firent en deux temps principaux : elles s'appliquèrent d'abord à l'intérieur, steppe et Djérid, avant de viser à réduire les régions littorales du Sud-Est.

Le sultan n'atteignit Gafsa qu'après avoir, en deux campagnes, éliminé l'obstacle des Arabes cherchant à lui barrer le chemin : les Aulād Abī l-Lail, qu'il affaiblit considérablement en libérant de leur tutelle les petits nomades berbères Maranjīsa; puis les Ḥakīm du Sahel, un instant soumis, qui avaient eu ensuite l'audace de ravager la banlieue même de Tunis. I es Aulād Muhalhil, par contre, marchèrent avec lui. En ḏū l-qaʿda 780/février-mars 1379[2], après un siège de quelques jours, il obtint la capitulation des gens de

1. Ibn Abī l-ʿUyūn, ramené à Tunis, fut condamné à la prison perpétuelle. Il est manifeste par cet exemple et quelques autres qu'Abū l-ʿAbbās n'aimait pas faire couler le sang.

2. *Berbères*, III, 151 : corriger sans doute l'année 777 d'*ibid.*, III, 92, en 779, d'après *Daulatain*.

Gafsa en abattant sous leurs yeux les palmiers de leur oasis. Il emprisonna le chef local, Muḥammad b. al-'Ābid, et son vieux père Aḥmad, et il laissa comme gouverneur son propre fils Abū Bakr, secondé, comme chambellan, par l'affranchi d'origine turque 'Abdallah at-Turaikī. De là, d'une traite, il s'empara de Tozeur, d'où Yaḥyā b. Yamlūl venait de s'enfuir en abandonnant un riche trésor, pour aller mourir, un an plus tard, à Biskra; — puis de Nefta, dont le cheikh al-Ḫalaf b. Mudāfi' s'empressa de lui faire sa soumission. Un autre fils du sultan, al-Muntaṣir, fut nommé gouverneur du Djérid, en résidence à Tozeur; Ibn Mudāfi', rallié, lui servit de chambellan. Cependant toutes difficultés n'étaient pas vaincues : sur le chemin du retour vers sa capitale, Abū l-'Abbās se heurta encore aux Aulād Abī l-Lail; il put les rejeter vers l'Ouest, et rentrer à Tunis. Mais ils revinrent peu après à la charge; leur chef Ṣūla b. Ḫālid, neveu et successeur de Manṣūr[1], ne réussit pas à faire accepter par sa tribu une paix qu'il venait de négocier avec le sultan; et celui-ci, aidé de ses alliés arabes, probablement les Aulād Muhalhil, dut livrer plusieurs combats à ces récalcitrants obstinés avant de les contraindre à la soumission. D'autre part, dans les cités récemment conquises, des éléments divers travaillaient sourdement contre le pouvoir établi : à Gafsa, pendant une courte absence de l'émir Abū Bakr, la révolte éclata au grand jour, menée par un notable influent Aḥmad b. Abī Zaid; il fallut, pour le mater promptement, le sang-froid et l'adresse du caïd 'Abdallah at-Turaikī; les principaux coupables furent suppliciés. Impressionné par cet événement, al Muntaṣir, qui avait déjà, à Tozeur, incarcéré Ḫalaf b. Mudāfi' pour correspondance secrète avec les ennemis du gouvernement, fit exécuter ce prisonnier de marque sans plus tarder[2].

A ce moment-là, dans le Sud-Est, la situation était la suivante : Gabès appartenait toujours à la famille des B. Makkī, plus exactement à 'Abdalmalik seul, son frère Aḥmad étant décédé en 766/1364-65[3]; mais Sfax était rentrée, récemment sans doute, dans le

1. Ṣūla avait été nommé cheikh de sa tribu par le sultan lui-même. Quant à Manṣūr, après la grande révolte arabe du début du règne, il était demeuré fidèle à Abū l-'Abbās; mal vu désormais de ses proches, il fut tué d'un coup de lance par un autre de ses neveux, en 775 ou 776/vers 1374 (rectifier l'année 796 donnée par la traduction de Slane, *Berbères*, III, 85).

2. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 150-4.

3. Peu après son vieil ennemi Ibn Tafrāgīn, donc bien en l'an 766 plutôt que 765, les deux dates étant données par I. Ḫaldūn en des passages différents.

giron de l'Etat ḥafṣide, et Tripoli était retombée entre les mains de ses anciens possesseurs, les B. Ṯābit : un des leurs, Abū Bakr b. Muḥammad, revenant par mer d'Alexandrie, en avait chassé, en 771 ou 772/vers 1370, le jeune gouverneur ʿAbdarraḥmān, propre fils de feu Aḥmad b. Makkī. Quant à la petite cité d'El-Hamma, voisine et ennemie de Gabès, le pouvoir y était âprement disputé entre les membres de deux familles rivales : les B. Ḥasan des Aulād Abī Manīʿ, et les B. Wašāḥ[1]. Le domaine de ʿAbdalmalik b. Makkī n'était donc plus le territoire relativement étendu que son frère et lui avaient possédé une quinzaine d'années plus tôt, et sa puissance avait considérablement décru. Lorsqu'Abū l-ʿAbbās eut repris le Djérid — avec son annexe le Nefzaoua —, ʿAbdalmalik comprit que les jours de son règne étaient comptés; il s'engagea tout de suite par lettre à verser des contributions à Tunis; mais il ne s'exécuta point. Peu après, il eut à tenir tête à une fraction révoltée des Arabes Dabbāb, les B. Aḥmad, que l'émir Abū Bakr soutenait de Gafsa contre lui; il leur opposa victorieusement d'autres bédouins de la région, les B. ʿAlī. Enfin, en rajab 781/octobre-novembre 1379, six mois à peine après avoir conquis le Djérid, Abū l-ʿAbbās se remit en campagne, accompagné des Aulād Mulalhil. Après une halte assez longue à Kairouan et d'ultimes préparatifs, il marcha sur Gabès; Ibn Makkī lui abandonna la ville, en ḏū l-qaʿda 781/février-mars 1380, pour aller mourir chez des nomades quelques jours plus tard. Le cheikh d'El-Hamma, Yūsuf b. ʿAbdalmalik b. Wašāḥ se soumit aussitôt; Abū Bakr b. Ṯābit, de Tripoli, se hâta de faire de même[2], et d'envoyer au sultan une ambassade propitiatoire chargée de présents; ils furent l'un et l'autre laissés en place, moyennant le paiement régulier de l'impôt. Un fonctionnaire gouvernemental, Yūsuf b. al-Abbār, fut installé comme gouverneur à Gabès.

Abū l-ʿAbbās, rentré dans sa capitale, reçut de nouvelles promesses d'obéissance de la part des Ḥakīm et des Aulād Abī l-Lail qui avaient récemment, une fois encore, fait défection[3]; leurs chefs Abū Ṣaʿnūna et Ṣūla b. Ḫālid lui remirent en otages leurs propres fils. Il ne lui restait plus qu'à se retourner vers le Sud-Ouest et à

1. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 155, 165-7, 174.

2. I. Ḫaldūn prétend qu'une première campagne des troupes sultaniennes aurait eu lieu en Tripolitaine dès le début du règne d'Abū l-ʿAbbās; le fait est bien peu vraisemblable, avant la soumission du Sud-Tunisien.

3. Après avoir aidé au recouvrement de l'impôt sur les Hawwāra, puis dans le Djérid, ils s'étaient ralliés pour peu de temps à Ibn Muznī, maître du Zāb.

recouvrer le Zāb pour régner effectivement sur la totalité de l'Etat ḥafṣide, dans ses limites d'autrefois.

Le Constantinois; intrigues d'Ibn Muznī dans le Zāb, sa soumission à Abū l-'Abbās (1370-81). — Tout le Nord du Constantinois se tenait tranquille et obéissait au sultan : il avait laissé à Constantine pour le suppléer, depuis sa conquête de Bougie, un caïd fidèle, l'affranchi Bašīr. Lorsqu'il eut pris Tunis, il donna le gouvernement de Bougie à son fils aîné Abū 'Abdallah Muḥammad. Quelques années plus tard, il fit d'un autre de ses fils, Abū Isḥāq Ibrāhīm, le gouverneur en titre de Constantine sous la tutelle de Bašīr, et seul quand ce dernier fut mort, en 779/1377. Bône, toujours confiée à Abū Yaḥyā Zakariyā', frère et chambellan du souverain, était gouvernée en fait par l'émir Abū 'Abdallah Muḥammad, fils de cet Abū Yaḥyā.

Dans le Sud, au contraire, une agitation anti-ḥafṣide de plus en plus agressive était entretenue, de Biskra, par Aḥmad b. Muznī, maître du Zāb depuis la mort de son père Yūsuf survenue au début de 767/septembre 1365. Les B. Muznī s'étaient ralliés pour la forme aux Ḥafṣides, lors du recul des Marīnides qu'ils avaient servis; mais ils affichèrent toujours une très grande liberté d'allures, favorisée par leur éloignement; leur attitude devint enfin intolérable lorsqu'ils complotèrent ouvertement contre leur suzerain de Tunis : Aḥmad b. Muznī recueillit en effet son beau-frère Yaḥyā b. Yamlūl, quand ce dernier eut été chassé de Tozeur, et tous deux travaillèrent contre Abū l-'Abbās, s'efforçant de liguer contre lui des tribus arabes du Constantinois et le sultan de Tlemcen, Abū Ḥammū.

Celui-ci, en ša'bān 776/janvier 1375, avait repris Tédellis aux Ḥafṣides; la même année, il en abandonna les impôts, à titre de pension, à l'émir Ibrāhīm b. Abī Zakariyā', cousin et ennemi d'Abū l-'Abbās, faisant toujours mine de soutenir ce prince dans ses prétentions sur Bougie[1]. Mais là s'étaient limitées, semble-t-il, les manifestations du 'Abdalwādide hostiles au sultan de Tunis : absorbé par de grosses difficultés intérieures et par les attaques souvent victorieuses des Marīnides, il ne pouvait sans trop de risque s'aventurer à l'Est. Ibn Yamlūl voulut cependant faire pression sur lui

1. Cf. ci-dessus, p. 186, n. 3, et Yaḥyā b. Ḫaldūn, II, 381, 394. L'appartenance de Tédellis aux 'Abdalwādides est confirmée par un document de 1380, Ivars Cardona, *Dos Creuades*, p. XXI-XXII, et aussi vers cette date par *Berbères*, III, 474.

en ce sens : ayant à Tozeur, auprès de sa personne, l'émir Abū Zayyān b. Abī Sa'īd, le rival le plus acharné d'Abū Ḥammū pour la possession du trône de Tlemcen, il menaça le sultan 'abdalwādide de lancer contre lui ce concurrent redoutable, s'il ne consentait pas à envahir l'Ifrīqiya pour y combattre Abū l-'Abbās. Abū Ḥammū, en retour de la promesse de l'emprisonnement d'Abū Zayyān, l'assura de son concours militaire contre Tunis; mais il donna des raisons pour temporiser et ne se décida pas à l'action. Il ne s'y décida pas davantage, un peu plus tard, lorsqu'Ibn Yamlūl, réfugié à Biskra avec Abū Zayyān, eut incité Ibn Muznī à reprendre avec le Tlemcénien de semblables tractations[1]. Puis, Ibn Yamlūl étant décédé, son jeune fils Abū Yaḥyā, entouré d'éléments arabes et encouragé par le maître du Zāb, fit une tentative brusquée, mais inutile, contre Tozeur. Abū l-'Abbās trouva dans cette affaire un excellent prétexte pour marcher avec toutes ses forces sur Biskra, devenue un foyer de rébellion : Ibn Muznī, comprenant qu'il n'avait rien à attendre d'Abū Ḥammū, se hâta de faire acte de soumission; le sultan reçut sa déclaration d'obédience, accompagnée de riches présents, dans la plaine de Tébessa, au début de 783/avril 1381[2].

Maintien de l'œuvre de reconquête et de pacification; le gouvernement du Constantinois (1381-90). — A dater de là, de 1381 à 1394, Abū l-'Abbās se borna prudemment à consolider cette œuvre de restauration du pouvoir central sur l'ensemble de l'ancien territoire ḥafṣide. Bénéficiant du côté de l'Ouest d'une tranquillité que lui assurait surtout une rivalité aiguë entre 'Abdalwādides et Marīnides, ainsi que les luttes intestines entre membres de la famille régnante 'abdalwādide[3], il ne se lança lui-même dans aucune aventure extérieure. Seule, la grande expédition franco-génoise de 1390 contre Mahdia vint troubler un instant, mais sans conséquence durable, la continuité de sa politique en Ifrīqiya. Le plus clair de ses efforts consista en effet, pendant toute cette période de son règne, à réfréner les tentatives du Sud pour la restauration des indépendances locales abolies.

1. Cf. principalement *Berbères*, III, 471-2.
2. Abū Zayyān trouva un nouveau et meilleur refuge à Tunis.
3. A la fin de 789/1387, le gouverneur ḥafṣide de Bougie, approuvé par Abū l-'Abbās, accueillit le sultan de Tlemcen Abū Ḥammū, détrôné par son fils Abū Tāšfīn, et l'aida à chasser de sa capitale l'usurpateur; *Berbères*, III, 484-5 et IV, 456. Deux ans plus tard, Abū Ḥammū était tué dans un combat contre Abū Tāšfīn et les Marīnides coalisés.

Dans le Djérid, le jeune Abū Yaḥyā b. Yamlūl n'avait pas tardé à recommencer ses attaques. Secondé cette fois par les Aulād Muhalhil qui venaient de se brouiller avec le sultan, il réussit à enlever Tozeur, où ses pères avaient commandé. Le jeu de bascule habituel dans les rapports du gouvernement avec les Arabes nomades mit aussitôt les Aulād Abī l-Lail dans le parti d'Abū l-'Abbās; et celui-ci, pendant l'été 784/1382, n'eut pas trop de peine, avec eux, à reprendre Tozeur[1]. L'année suivante, il dirigea une deuxième expédition dans le Djérid contre Ibn Yamlūl, qu'il refoula sur le Zāb; et, en 786/1384, il marcha en armes contre Ibn Muznī, dont l'attitude redevenait hostile et dangereuse à supporter. A l'approche de Biskra, il trouva son chemin barré par les Dawāwida, disposés à soutenir la rébellion; mais il sut, par des tractations avec leur chef Ya'qūb b. 'Alī les détacher d'Ibn Muznī, qui n'eut plus alors qu'à renouveler son acte de soumission. A Gabès, dès 1381, les B. Makkī étaient redevenus les maîtres : 'Abdalwahhāb b. Makkī, petit-fils de 'Abdalmalik, d'abord réfugié à Zanzur, était revenu à l'improviste assaillir le gouverneur ḥafṣide impopulaire Ibn al-Abbār, l'avait massacré et supplanté aussitôt. C'est seulement en 789/1387 qu'Abū l-'Abbās eut le loisir de conduire son armée contre Gabès : il assiégea la ville, abattit les dattiers d'alentour, et obtint d'Ibn Makkī, qu'il laissa en place, une promesse d'obéissance, appuyée sur la remise d'un fils comme otage et le versement d'une forte contribution[2]. Deux ou trois ans plus tard, 'Abdalwahhāb tombait sous les coups de son oncle paternel Yaḥyā, qui, s'instituant de lui-même gouverneur de Gabès, ne craignit point de faire fi, à son tour, de l'autorité du sultan[3].

A l'Ouest, dans le Constantinois, les Dawāwida furent aussi, pendant quelques années, un sujet de graves soucis : la réduction par l'émir de Constantine, Abū Isḥāq, des avantages pécuniaires que leur concédait le gouvernement leur servit de prétexte, sous leur chef Ya'qūb b. 'Alī, puis son fils Muḥammad, pour ravager la

1. Le gouverneur en fut de nouveau al-Muntaṣir, fils du sultan, qui, peu après, fut remplacé sur sa demande par l'un de ses frères, Abū Zakarīyā'. Celui-ci passa, au début de 790/1388, au gouvernement de Nefta et du Nefzaoua, tandis que celui de Tozeur, sur le vœu des Arabes du Djérid, était rendu à al-Muntaṣir.

2. Cette prise de Gabès eut assez de retentissement pour être célébrée en vers par l'écrivain égyptien connu ad-Damāmīnī : son poème lui valut une pension annuelle d'Abū l-'Abbās; Zarkašī, *Bulūġ*, f° 96 *b*; I. Abī Dīnār, *Mu'nis*, p. 135.

3. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 168.

province et piller les récoltes sur une vaste étendue. Le sultan dut intervenir, probablement en 791/1389 : il parvint à les exclure tout un été du Tell et à les cantonner dans le Sud. L'année suivante, Abū Isḥāq les refoula encore; mais cet émir devait mourir bientôt de maladie, en muḥarram 793/décembre 1390. Aussitôt Muḥammad b. Ya'qūb ramena sa tribu jusqu'aux environs de Constantine; puis, assagi, poussé sans doute par des raisons économiques impérieuses, il chercha lui-même à rétablir le calme et à rassurer les cultivateurs. A en croire Ibn Ḫaldūn, le gouvernement de la cité fut confié à un fils du défunt, dont le nom ne nous est point parvenu, et auquel le sultan donna pour tuteur Muḥammad fils du dévoué caïd Bašīr[1]. Abū l-'Abbās avait déjà procédé d'une façon semblable à Bougie, quand l'émir Abū 'Abdallah y était décédé, au commencement de 785/printemps 1383 : il avait alors nommé gouverneur Abū l-'Abbās Aḥmad son petit-fils et fils du défunt, sous la tutelle d'un amiral bougiote, Muḥammad b. Abī Mahdī. Ainsi se perpétuait, malgré ses inconvénients si fortement mis en lumière par les événements antérieurs, le système ḥafṣide qui tendait à faire de Bougie et de Constantine des sortes d'apanages princiers, dont l'autonomie fatalement grandissante était une menace sans cesse renouvelée pour l'intégrité et l'unité de l'Etat[2]. Telle était la situation de la Berbérie orientale, à l'époque où y débarquèrent les chrétiens. Quels motifs les avaient incités à cette entreprise guerrière contre l'Ifrīqiya ?

Piraterie en mer; relations difficiles avec Marseille et l'Aragon (1370-90). — Depuis qu'il était monté sur le trône de Tunis, Abū l-'Abbās avait visiblement tenté, dans les relations avec les puissances chrétiennes, un redressement politique comparable en une certaine mesure à celui qu'il imprimait à la politique intérieure de son pays. Mais il faut dire que cette fermeté nouvelle de la part du Ḥafṣide s'accompagnait d'une recrudescence d'activité maritime, dont les manifestations les plus éclatantes étaient des opérations,

1. Sur la date du décès d'Abū Isḥāq, cf. G. Mercier, *Corpus*, II, 14-6. La *Fārisiyya*, suivie par *Daulatain*, lui donne pour successeur immédiat à Constantine un Ibrāhīm b. Yūsuf b. Ġumārī. Peut-être convient-il de supposer que cet Ibrāhīm b. Yūsuf a succédé à un fils de l'émir Abū Isḥāq, qui n'aurait été gouverneur de Constantine après son père que pendant peu de temps.

2. Déjà, à propos des émirs Abū Isḥāq et Abū 'Abdallah, fils d'Abū l-'Abbās et gouverneurs de Constantine et de Bougie, Ibn Ḫaldūn pouvait écrire : « Le sultan leur donna le commandement absolu et la permission de prendre le titre, le cérémonial et les insignes de la royauté ».

non de commerce pacifique, mais de course ou de piraterie. Le port de Bougie notamment, sous l'impulsion probable de l'amiral Muḥammad b. Abī Mahdī, tout puissant dans le gouvernement de la place, devint un nid de pirates, dénoncé dans un passage célèbre d'Ibn Ḫaldūn[1] : des sociétés s'y constituaient pour équiper des navires chargés d'assaillir les chrétiens en mer et de razzier les rivages « des Francs » ; au retour, un abondant butin en marchandises et en esclaves était partagé entre les actionnaires et les marins combattants. Les délibérations du Conseil de la Commune de Marseille fournissent précisément pour cette période un écho très vivant des craintes suscitées sur les côtes de la Provence par ces incursions sarrasines : on y discute des mesures défensives à prendre, et l'on décide, tout en armant quelques vaisseaux destinés à faire la chasse aux corsaires, d'« établir des gardes dans les lieux maritimes » et de mieux fortifier l'entrée du port ; on s'y préoccupe aussi des moyens de faire relaxer un certain nombre de compatriotes pris et emmenés captifs en Berbérie[2].

Avec l'Aragon, de bonne heure, les choses semblent s'être gâtées. A travers une documentation insuffisante, nous apercevons qu'Abū l-'Abbās refusa de se plier, comme certains de ses prédécesseurs, à la pratique humiliante du « tribut ». Pierre IV, libéré sur le continent par le règlement de la succession de Castille, tournait alors ses vues, avec plus d'obstination encore que par le passé, vers les îles méditerranéennes qui le rapprochaient de l'Ifrīqiya : la Corse, la Sardaigne, la Sicile ; et il fut plus d'une fois porté à combiner une intervention directe en Berbérie orientale avec l'action diplomatique ou militaire qu'il déployait pour maintenir ou faire passer ces territoires insulaires sous sa domination. Dès le 26 juin 1373, préparant une expédition contre le Ḥafṣide, en vue, disait-il, de la propagation de la foi, il nommait à l'avance Pierre Saula « baile général de la cité et du royaume de Tunis », et il énonçait avec précision les prérogatives et les appointements à venir de ce futur gouverneur d'outre-mer[3]. Il paraît bien cependant que rien ne se fit.

Deux autres velléités analogues demeurèrent également, par la suite, sans grand effet. En 1379, alors que Pierre faisait valoir ses prétentions au trône de Sicile, et qu'il intriguait d'autre part en

1. *Berbères*, III, 117.
2. *Archives communales de Marseille*, pp. 142, 144-8 pour les années 1378-79 ; pp. 152, 161, 178, 180 pour les années 1381 à 1385.
3. Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 66-8.

Corse contre les Génois, sa flotte, accrue de galères pisanes, occasionna quelques dommages au littoral africain[1]. En 1386, il songeait encore à la guerre de Berbérie[2], au moment où il mettait fin par la signature d'un accord avec le Génois Brancaléon Doria, époux d'Eléonore d'Arborée, aux résistances que la Sardaigne lui avait si longtemps opposées. Son décès survenu le 4 janvier 1387, après un règne d'un demi-siècle, fut suivi d'un changement radical dans la politique extérieure de l'Aragon : le nouveau roi, Jean Ier, fils du défunt, était résolument pacifique; et, bien que nous ne disposions d'aucun document publié qui nous renseigne sur ses rapports avec la Berbérie orientale durant les neuf années qu'il occupa le trône, nous pouvons être assurés, vu le caractère de ce monarque, qu'il ne fut point alors question d'hostilité entre les deux Etats. En 1390, Jean regarda d'un œil soupçonneux les préparatifs de la guerre contre l'Ifrīqiya dont les protagonistes étaient les vieux ennemis de son pays, les Génois, et il donna les instructions nécessaires pour que leur flotte fût reçue avec une défiance visible dans les ports de Sardaigne lui appartenant[3]. Il accepta seulement, quand il eut été rassuré sur les buts véritables de l'expédition, que quelques-uns de ses sujets et parents y prissent part.

Conflit avec les Puissances italiennes : pillages de Djerba et de Gozzo (1388-89). — Ce sont en effet les Génois qui se chargèrent, à deux reprises, d'organiser des représailles chrétiennes collectives contre les pirates d'Ifrīqiya. Ils avaient bien conclu eux-mêmes un traité de paix avec Muḥammad b. Abī Hilāl, représentant d'Abū l-'Abbās, le 16 août 1383, par l'entremise de leur ambassadeur Frédéric Lecavelo[4]; mais, depuis cette date, la piraterie musulmane n'avait cessé de croître au point de ne pouvoir plus être supportée. Dès le début de 1388, ils alertèrent les principales puissances maritimes d'Italie en vue d'une action commune contre le royaume de Tunis. Venise, sollicitée par eux, malgré la grave défaite qu'elle leur avait infligée à Chioggia quelques années plus tôt, offrit d'abord cinq de ses galères[5]; mais elle paraît ensuite s'être dérobée;

1. Zurita, t. II, f° 374 *a*; Roncioni, *Istorie pisane*, p. 930.
2. Reg. 1389, f° 171, de l'Archivo de la Corona de Aragón.
3. Mirot, *Siège de Mahdia*, p. 19.
4. Mas-Latrie, *Traités*, p. 130. Nous n'avons pas le texte de ce traité.
5. Mas-Latrie, *Traités*, p. 129 : sommaire de six lettres adressées par les magistrats de Gênes à ceux de Venise, de janvier à mai 1388; d'après ces documents, le concours de l'Aragon aurait été un instant envisagé par Gênes : n'était-ce pas simplement un

à la fin de l'année suivante, elle dépêchait séparément à Tunis un ambassadeur chargé de racheter ses nationaux captifs, fort maltraités[1]. Pise répondit favorablement, et tint ses promesses. Elle avait précédemment cherché à établir des rapports normaux avec Tunis, Bône et Bougie en y envoyant en mission de paix, le 11 septembre 1378, Rainier Bullia de Gualandi[2]; puis, en 1379, nous l'avons vue associée à l'Aragon dans une démonstration hostile sur les côtes de Berbérie; elle accepta, en 1388, de joindre cinq bâtiments, commandés par François Orlandi, aux douze galères que Gênes elle-même venait d'armer et de confier à Raphaël Adorno, frère du doge. Quant à la Sicile, sur laquelle régnait la jeune Marie, fille de Frédéric le Simple et petite-fille, par sa mère, de Pierre IV d'Aragon, elle ne participa point officiellement à l'entreprise; mais l'un de ses vicaires, l'amiral Manfred de Clermont, affréta à titre personnel et prit sous ses ordres trois galères génoises supplémentaires. Un pareil procédé aurait dû paraître suspect : le rusé Sicilien allait en effet proposer à l'expédition, que favorisait le pape de Rome Urbain VI, un objectif utile à son ambition personnelle et conforme aux prétentions traditionnelles de sa famille et de son pays.

Sans doute en juillet, la flotte alliée, ayant effectué son rassemblement en Sicile, assaillit Djerba, qui fut vite prise et pillée. Clermont, instigateur certain de l'opération, en fut aussi le principal bénéficiaire : moyennant le versement de trente-six mille florins d'or, Génois et Pisans lui abandonnèrent la possession de l'île, pour laquelle il reçut l'investiture du Saint-Siège, comme Roger de Lauria un siècle plus tôt[3]. La réplique ḥafṣide fut, l'année suivante, un sac en règle de Gozzo[4]. La nouvelle occupation chrétienne de Djerba devait être, d'ailleurs, de très courte durée.

argument destiné à décider les Vénitiens? — Cf. aussi Noiret, *Documents inédits*, p. 19, 14 mars 1388 : « envoi de dix arbalétriers de Crète à Corfou pour aller ensuite sur les galères de Corfou en Barbarie ».

1. Noiret, *op. cit.*, p. 29 (9 décembre 1389).

2. Amari, *Diplomi*, pp. 313-4 et 477. — Un document antérieur, d'août 1373, montre les Pisans important, sur un navire génois, un gros chargement de laine de Djerba, Mas-Latrie, *Traités*, p. 128.

3. G. Stella, apud Muratori, col. 1128; Foglietta, p. 348; Giustiniani, f° 152 *b*; Roncioni, *Istorie pisane*, p. 945-6; *Cronica volgare di anonimo fiorentino*, p. 69; Rainaldi, an. 1388-89; Mas-Latrie, *Introduction*, p. 239-240; Cerone, *Seconda spedizione*, pp. 65-66 (réduit à l'excès le rôle de Gênes).

4. Qalqašandī, VIII, 79-84. Pour l'identification de *Ǧūdūš* avec Gozzo, cf. Amari-Schiaparelli, *L'Italia descritta nel Libro del Re Ruggero compilato da Edrisi*, Rome, 1878, p. 19/21-2.

L'expédition franco-génoise contre Mahdi'a (1390). — Les Génois, satisfaits peut-être sur le moment de la récompense pécuniaire de leur effort, ne pouvaient, à la réflexion, se contenter d'un résultat aussi maigre, nullement susceptible d'affaiblir l'audace des pirates ifrīqiyens. Ils songèrent à une deuxième expédition, plus considérable, avec l'aide d'une grande puissance occidentale : en décembre 1389, une députation de leurs notables, envoyée par le doge Antoniotto Adorno, sollicitait, à Toulouse, le concours du roi de France Charles VI, dont le règne s'annonçait alors faussement paisible et heureux. A la suite de quelques débats, il fut convenu que le duc Louis de Bourbon, oncle maternel du roi, quinquagénaire aguerri, prendrait la tête de l'armée chrétienne qui attaquerait à la belle saison prochaine les Infidèles de Berbérie[1].

Les préparatifs, activement poussés pendant tout le printemps 1390, étaient achevés à la fin de juin, comme convenu. Le 1er juillet, le duc de Bourbon s'embarquait à Marseille, avec une nombreuse suite, pour passer prendre à Gênes le gros de la flotte et des combattants. Quelques jours plus tard, le départ général eut lieu du port de la grande cité ligure, sur des bâtiments génois : vingt-deux galères, dix-huit nefs et de moindres embarcations, manœuvrées par quatre mille marins génois. Gênes fournissait en outre trois mille fantassins, dont mille arbalétriers d'élite, et elle avait payé à la France une partie des approvisionnements nécessaires en blé et en vin. Quatorze à quinze cents gentilshommes, presque tous Français à l'exception de quelques Anglais, Hainuyers et Aragonais,

1. Sur l'expédition franco-génoise de 1390, voir avant tout trois chroniques françaises : Cabaret d'Orreville, *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Chazaud, Paris, 1876, ch. 72 à 80 (écrite en 1429 d'après les récits de Jean de Châteaumorand, septuagénaire, ancien compagnon du duc de Bourbon); Froissart, *Chroniques*, livre IV, ch. 13, 15, 17 (peu favorable au duc de Bourbon); *Chronique du Religieux de saint Denys*, éd. Bellaguet, t. I, Paris, 1839, livre XI, ch. 2; — et les passages correspondants d'I. Ḫaldūn et de *Daulatain*. Bien moins importants sont : Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, éd. Buchon, Paris, 1841, pp. 370-2; *Chronographia regum Francorum*, éd. Moranvillé, t. III, Paris, 1897, pp. 100-102; *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. Luce, Paris, 1862, p. 314-5; *Annales Januenses*, col. 1128-29; *Cronica volgare di anonimo fiorentino*, p. 96-7; Foglietta, pp. 348-351; Giustiniani, fos 153-4. — Les principales études modernes sont celles de Delaville le Roulx, *Les expéditions du maréchal Boucicaut*, Paris, 1886, t. I, ch. IV : *Expédition de Barbarie*; L. Mirot, *Une expédition française en Tunisie au XIVe siècle. Le siège de Mahdia* (1390), tir. à part de *Revue des Etudes Historiques*, Paris, 1932; Atiya, *The crusade in the later middle ages*, Londres, 1938, pp. 398-434. — Sur la place de cette expédition dans l'ensemble de la politique française en Italie à l'époque de Charles VI, cf. L. Mirot, *La politique française en Italie sous le règne de Charles VI*, *Revue des Etudes Historiques*, 1933, p. 508.

étaient venus, comme volontaires et à leurs frais[1], seuls ou avec des hommes d'armes — plus de deux mille — pour guerroyer contre les Sarrasins. Parmi les plus notables étaient Philippe de Bar, les comtes d'Eu, d'Harcourt, de Sancerre, d'Ostrevant, le comte dauphin d'Auvergne, le sire de Coucy, l'amiral Jean de Vienne, le « soudic » de la Trau, les deux frères de la Trémoille, les bâtards Jean Beaufort et Yvain de Foix. Les deux papes rivaux, celui de Rome et celui d'Avignon, avaient concédé l'un et l'autre des indulgences aux participants, qui furent bénis par un prêtre de chaque obédience au moment de lever l'ancre pour la Berbérie[2]. L'idéal tenace de la conversion des Infidèles, la volonté de défendre les intérêts matériels et le prestige de la chrétienté s'alliaient, chez certains, au goût de l'aventure ainsi qu'à un désir de gloire et de profits personnels. La navigation, dirigée par Jean Centurione Oltramarino, parent du doge, se fit assez lentement, le long de la côte jusqu'à Portovenere ; puis, par l'île d'Elbe et Cagliari, où l'on fit escale, on atteignit la petite île de Conigliera, proche de Monastir. Neuf jours y furent employés au ralliement de tous les vaisseaux[3] et à la préparation d'un plan de débarquement et d'attaque contre la cité, un peu plus méridionale, de Mahdia.

Il était naturel que les chrétiens ne voulussent rien tenter dans les parages immédiats de la capitale ḥafṣide : le souvenir de la croisade de Saint Louis et de son insuccès était présent à l'esprit de tous. Le choix de Mahdia comme objectif s'explique sans doute par le fait que ce devait être, comme Bougie, un nid de pirates, et aussi par les accointances que les Génois avaient à l'intérieur de la place, grâce à leurs compatriotes qui y commerçaient. Mais la ville était forte par sa position et par ses murailles, et tout effet de surprise venait d'être rendu impossible par le trop long arrêt à Conigliera ; le Sahel était en état d'alerte : un fils du sultan, l'émir Abū Fāris ʿAbdalʿazīz, y levait déjà des troupes et guettait l'arrivée des ennemis. Ceux-ci — soit impuissance soit calcul de la part des musulmans — débarquèrent sans encombre vers le 20 juillet. Ils s'installèrent sur l'isthme étroit qui relie Mahdia au continent, et

1. Sauf, pour plusieurs d'entre eux, une aide pécuniaire reçue du roi de France ou de leurs seigneurs suzerains.
2. Pour éviter toute querelle religieuse parmi les membre de l'expédition, le haut commandement leur avait interdit de discuter entre eux du Grand Schisme d'Occident.
3. Peut-être dispersés par une tempête, que mentionnent certains textes seulement.

bloquèrent la ville de toute part. Quelques jours plus tard, ils repoussèrent une sortie des assiégés, qui, dès lors, ne se risquèrent plus hors de leurs murs. Cependant, du côté de la terre ferme, l'armée d'Abū Fāris, que grossirent de nombreux contingents venus de Tunis[1] sous les ordres de son oncle Abū Yaḥyā Zakariyā', constitua une menace sérieuse pour les assiégeants. Les chefs musulmans s'établirent sur une légère éminence, à portée de trait des chrétiens, qui se trouvèrent ainsi avoir à lutter de face et à revers; le duc de Bourbon, pour parer au danger de la cavalerie sarrasine, fit enclore le camp de cordages, et cette défense fut renforcée par des rames de galères, selon le conseil des Génois. Les Ifrīqiyens, qui avaient la supériorité du nombre et une situation tactique plus avantageuse, n'engagèrent pas néanmoins de grande bataille ni d'action combinée : fidèles à la méthode de guerre qu'ils appliquaient surtout en face d'Européens mieux équipés et mieux armés, ils se bornèrent à des escarmouches et d'énervantes provocations de détail, comptant essentiellement sur le climat et sur l'usure de l'adversaire pour le contraindre à se retirer[2].

Dans la deuxième quinzaine d'août, les assiégeants, qui ne pouvaient espérer réduire promptement par la faim la ville bien pourvue de vivres, recherchèrent une décision par le moyen de l'assaut. Ils attaquèrent à la fois par terre et par mer la haute tour qui commandait le port; mais les assiégés incendièrent, à l'aide de projectiles enflammés, la principale machine ennemie : un échafaud de trois étages en bois. Le lendemain, tandis que des becs de faucon assaillaient derechef en vain la tour du port, le duc de Bourbon enfonçait la porte d'un avant-mur; mais, bataillant jusqu'à la nuit et subissant d'assez grosses pertes, il ne pouvait rien contre le rempart proprement dit de la cité. C'est une semaine plus tard, sans doute au début de septembre, si l'on adopte la chronique d'Orreville[3], qu'eut lieu le combat le plus marquant sur l'autre front, dans le camp musulman lui-même, que les chrétiens réus-

1. Il en vint sans doute aussi de Bougie, comme l'affirment les chroniqueurs français, mais sûrement pas de Tlemcen, trop éloignée et absorbée dans des luttes intestines.

2. Une décision religieuse régulière autorisa les combattants musulmans à abréger les prières canoniques, comme s'ils se trouvaient en territoire infidèle, Ubbī, *Ikmāl*, II, 351.

3. Avec laquelle s'accorde celle du Religieux de saint Denys. I. Ḫaldūn intervertit l'ordre chronologique des assauts contre Mahdia et de l'affaire du camp musulman. Froissart, moins net, pourrait être compris à la rigueur aussi dans ce dernier sens.

sirent pendant une heure à saccager l'émir Abū Fāris, de l'aveu des chroniqueurs arabes, faillit périr ou être fait prisonnier alors qu'il dirigeait la contre-offensive avec ardeur. La seule suite de cette aventure fut que les princes ḥafṣides éloignèrent quelque peu leur camp. Les chrétiens, « lassés et travaillés », souffrant de plus en plus de la chaleur prolongée et de l'irrégularité du ravitaillement qui leur venait de l'Italie méridionale, ne croyaient plus à la possibilité d'une victoire. Des dissensions se faisaient jour entre les dirigeants; beaucoup de chevaliers, opposant l'affabilité et la souplesse du sire de Coucy à l'orgueil entêté du duc de Bourbon, regrettaient d'avoir ce dernier comme chef suprême. Les Génois, qui s'étaient refusés à préparer un nouvel assaut, souhaitaient lever l'ancre avant l'approche de l'hiver et passaient pour capables de conclure une paix séparée.

C'est dans ces conditions qu'à la mi-septembre le duc, après quelque résistance, accepta de négocier le départ avec les autorités musulmanes; les Génois de Mahdia servirent d'intermédiaires, ainsi que le renégat catalan Anselme Turmeda, drogman sultanien[1]. Heureux de hâter la retraite des envahisseurs, les Ifrīqiyens auraient promis, au dire d'un chroniqueur, de leur verser pendant quinze ans l'impôt qu'ils payaient au maître de Tunis, et, dans le délai d'une année, la somme de vingt-cinq mille ducats garantie par des marchands chrétiens; d'autres textes, sans doute plus exacts, parlent seulement de dix mille ducats que les Génois auraient effectivement touchés. Vers le 20 septembre, l'armée chrétienne reprenait la mer. Après un jour passé de nouveau à Conigliera pour délibérer, quelques gentilshommes firent voile vers le Levant, tandis que le gros des troupes, encore à l'instigation des Génois, allait s'emparer rapidement de Cagliari et séjourner une semaine en Sicile avant de rentrer dans ses foyers.

L'expédition, en définitive, avait échoué dans sa visée principale, qui était de châtier les pirates de Berbérie et de mettre fin à leurs exploits. Leur insolence en sortit accrue au contraire, et, à juste titre, Froissart a noté que les « Sarrasins » furent ensuite, pendant quelque temps, « seigneurs des mers » , provoquant notamment le renchérissement en Flandre des marchandises qui venaient par mer d'Orient ou d'Italie[2].

1. *Tuḥfat Arīb*, p. 10.
2. Pour l'année 1391, la *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. Luce, Paris, 1862,

Rapprochement avec les Républiques italiennes : traités avec Gênes et Venise (1391), *mission pisane* (1393). — Dès le printemps suivant, la République de Gênes s'efforçait de faire transformer la trêve, conclusion provisoire des hostilités, en un traité durable et régulier. Son envoyé spécial, Olivier de Martini, œuvra en ce sens à Tunis, du 20 mai[1] au 8 juillet, sans parvenir à un résultat positif. Il fallut une seconde mission, confiée un mois plus tard à Gentile de Grimaldi et Luchino de Bonavey, pour qu'un accord se fît enfin entre le désir de paix des Génois et l'intransigeance du sultan victorieux : le 16 ḏū l-qa'da 793/17 octobre 1391, un acte officiel, passé dans le « palais ou château royal » de Tunis, confirmait pour dix ans le traité de 1383, que les événements avaient rendu caduc. Ce document nouveau consacrait, par une clause insolite, l'échec et l'humiliation des agresseurs chrétiens : la République rachetait à prix d'or plusieurs centaines de ses ressortissants faits captifs en Ifrīqiya avant le début des dernières négociations[2]; elle n'obtenait la délivrance gratuite que de ceux — évidemment en petit nombre — qui avaient été pris depuis lors, mais elle s'engageait par contre à libérer sans rançon ni discrimination aucune tous ses prisonniers ifrīqiyens[3].

La même année, tandis que le premier ambassadeur génois n'aboutissait point dans ses démarches, le Vénitien Jacques Vallaresso, plénipotentiaire et consul de sa patrie à Tunis, avait réussi sans trop de peine à conclure avec le représentant d'Abū l-'Abbās[4] un traité de paix pour dix ans : cet instrument, signé le 4 juillet 1391 dans la capitale ḥafṣide, reproduisait fidèlement, à peu de chose près[5], les traités tuniso-vénitiens antérieurs, dont le plus ré-

pp. 319-320, relate l'expédition qu'aurait menée en Orient, par vengeance, contre un monarque turc, « l'amiral de Tunes, lequel fut contre la reze que Crestiens firent en Barbarie et devant Auffrique (= Mahdia) ». Mais l'histoire paraît suspecte à première vue.

1. Cette date est fournie par le rapport d'un ambassadeur de Venise; Mas-Latrie, *Traités*, p. 238.

2. Seize mille doublons d'or pour l'ensemble des prisonniers faits avant le 8 juillet, et seize doublons par tête pour ceux qui avaient pu être capturés entre le 8 juillet et le 31 août.

3. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 130-2 (texte latin du traité); De Boüard, *La France et l'Italie au temps du grand schisme d'Occident*, Paris, 1936, p. 161. Mas-Latrie a eu tort, dans sa notice, d'ajouter « Abou-Bekr » au nom d'Abū l-'Abbās. Le traité fut conclu au nom de ce dernier, comme en 1383, par son « lieutenant » Muḥammad b. Abī Hilāl.

4. Toujours le même Ibn Abī Hilāl.

5. Institution d'une double taxe, au lieu des droits simples, sur toute marchandise qu'on aurait tenté de passer en contrebande.

cent connu de nous est celui de 1317. Les quelques dizaines de captifs, sujets de la Sérénissime, qui se rencontraient en Berbérie orientale, à Bône notamment, étaient rendus à la liberté à titre gracieux, si l'on ne tient compte des quelques cadeaux en numéraire que le négociateur vénitien avait distribués pour cela, selon l'usage, aux puissants de la haute administration musulmane[1]. Ainsi éclatait aux yeux une différence de traitement bien compréhensible vis-à-vis des deux Républiques, s'agissant dans un cas d'une ennemie de la veille, et dans l'autre d'une puissance demeurée neutre dans le conflit.

Ce fut ensuite au tour des Pisans à se rapprocher de Tunis et à solliciter une entente avec le sultan : leur « capitaine » Jacques d'Appiano lui dépêcha, vers 1393, Nicolas Lanfreducci, chargé expressément de justifier auprès du Ḥafṣide l'attitude de la cité : la participation à l'expédition navale de 1388 devait lui être représentée comme le fait de simples particuliers, en dehors de la responsabilité de l'Etat[2]. Malgré cette excuse d'une sincérité discutable, Pise paraît n'avoir obtenu de nouveau traité qu'un peu plus tard, sous le successeur d'Abū l-'Abbās ; mais cette situation incertaine n'empêchait point ses négociants de fréquenter la place de Tunis, où la présence de quelques-uns d'entre eux est, à cette époque, attestée[3].

Amitié avec le Maroc et l'Égypte (1371-94). — L'attaque chrétienne de 1390 n'avait donc servi, en définitive, qu'à rehausser le prestige du Ḥafṣide et à consolider sa position internationale, comme il avait su par lui-même restaurer l'autorité intérieure de sa dynastie. Il entretenait au surplus, à l'aide d'ambassades et de cadeaux, d'habiles relations d'amitié avec deux puissants Etats musulmans : celui des Mamelouks d'Egypte, détenteurs de la route du Pèlerinage, et celui, plus proche, des Marīnides à l'Ouest. Une mission tunisienne est signalée en Egypte, en 787/1385[4]. Un échange de correspondance entre Abū l-'Abbās et le sultan égyptien aẓ-Ẓāhir Barqūq, très significatif, et qu'il faut dater du printemps

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 232-7 (texte latin du traité ; sur sa date, cf. *ibid.*, aux Additions et corrections, p. 402), 237-243 (une lettre de Vallaresso au doge de Venise contient un rapport circonstancié et très instructif sur son ambassade). Cf. aussi Marengo, *Genova e Tunisi*, p. 27-8. — Sur le commerce d'Ancône avec la Berbérie, de 1382 à 1397, cf. Jorga, *Notes et Extraits*, II, 255, n. 3.
2. Amari, *Diplomi*, p. 317.
3. Parmi les signataires du traité avec Venise de 1391.
4. 'Aynī, apud Fagnan, *Extraits inédits*, p. 269.

792/1390, nous a été conservé en partie : le Tunisien félicite chaleureusement son auguste collègue de son rétablissement sur le trône[1], et il lui envoie des chevaux en présent, sous la conduite d'un personnage de choix désireux d'accomplir le Pèlerinage, son ministre et ami intime Muḥammad b. Abī Hilāl. A la caravane devait se joindre, peut-être un peu plus tard, en vue également de se rendre à la Mecque, l'illustre juriste tunisien Ibn ʿArafa. Dans la même missive, Abū l-ʿAbbās, répondant à une demande contenue dans une lettre toute récente de Barqūq, l'informait du succès d'une razzia maritime contre Gozzo, épisode de cette « guerre sainte » qu'il menait contre les chrétiens[2]. Trois ans plus tard, en ṣafar 796/décembre 1393, le même ambassadeur, Muḥammad b. Abī Hilāl, était dépêché au Maroc marīnide pour saluer là-bas aussi un nouveau sultan, Abū Fāris ʿAbdalʿazīz b. Abī l-ʿAbbās. La mission fut interrompue à la nouvelle du décès du Ḥafṣide, qui avait voulu se montrer fidèle, sur son lit de mort, à la politique amorcée par lui dès 773/1371-72, lorsqu'il avait envoyé son propre fils Abū Isḥāq et le cheikh des Almohades, Ibrāhīm b. Abī Hilāl, complimenter le Marīnide Abū Fāris ʿAbdalʿazīz b. Abī l-Ḥasan d'avoir pris Tlemcen.

La Sicile, Djerba et Tripoli (1390-93). — Cependant les désordres qui, dans les toutes dernières années du règne, agitèrent les provinces maritimes du Sud-Est de l'Ifrīqiya servirent de prétexte à un nouvel essai d'intervention étrangère, beaucoup plus timide, à vrai dire, que les précédents. Le point de départ des troubles fut le décès du maître de Tripoli, Abū Bakr b. Ṯābit, survenu en 792/1390, et son remplacement par son neveu ʿAlī b. ʿAmmār. Celui-ci, pour des raisons dynastiques, traita avec une défiance visible le commandant de ses propres troupes, le caïd Qāsim b. Ḫalafallah, qui, après divers incidents et d'assez longues hésitations, finit par se rendre auprès du sultan de Tunis et le poussa à intervenir contre son seigneur[3]. Abū l-ʿAbbās envoya, dans le courant de 794/1392, l'un de ses fils, Abū Ḥafṣ ʿUmar, assiéger Tripoli, en compagnie du

1. L'événement est du 1er février 1390.
2. Qalqašandī, VIII, 79-84 (lettre d'Abū l-ʿAbbās à Barqūq), VII, 379-384 (réponse à la lettre précédente); I. Ḥajar, *Inbāʾ*, ms Tunis, t. II, p. 97.
3. Qāsim s'était lié d'amitié avec l'influent ministre ḥafṣide Muḥammad b. Abī Hilāl, rencontré en Egypte, sur la route du Pèlerinage, peu auparavant. En plus des références ci-dessus, cf. *Berbères*, III, 175-6.

caïd Qāsim et d'une fraction des Arabes Dabbāb ; après un siège de douze mois, les assaillants se retirèrent, ayant obtenu seulement des habitants les arrérages des impôts dus depuis quelques années : ʿAlī b. ʿAmmār b. Ṯābit demeurait à la tête de la cité. Dans le même temps, l'île de Djerba s'était trouvée dans une situation singulière ; nous ignorons dans quelles circonstances elle était retombée rapidement des mains de l'amiral sicilien Manfred de Clermont sous la domination ḥafṣide[1] ; toujours est-il qu'en 1393 son gouverneur, un affranchi d'origine européenne nommé Manṣūr, venait de répudier l'autorité du sultan.

Une double conjoncture aussi favorable — guerre entre Tunis et Tripoli, rébellion de Djerba — fit convoiter l'île par Martin le Vieux, duc de Montblanc, frère du roi d'Aragon Jean Ier et gouverneur de la Sicile pour le compte de son propre fils le roi Martin le Jeune[2]. Le 25 février 1393, en sa résidence de Catane[3], le duc faisait confectionner des lettres de créance et rédiger des instructions pour les deux conseillers Guillaume de Talamanca et Vito de Malcondigni, qu'il voulait envoyer comme ambassadeurs auprès d'Abū l-ʿAbbās : il les chargeait de réclamer au sultan, avec la libération des captifs siciliens, l'abandon au profit de la Trinacrie de l'île de Djerba, qu'il prétendait avoir appartenu au roi de Sicile « de temps immémorial » ; les négociations pourraient porter en outre sur la délivrance des prisonniers catalans en Ifrīqiya et la question toujours épineuse du « tribut » considéré comme dû par Tunis au roi d'Aragon[4]. Cette mission n'eut sans doute pas lieu. Deux mois plus tard, ayant reçu de Djerba et de Tripoli des invitations à intervenir et des marques de soumission, Martin changea ses plans : il dépêcha, effectivement cette fois, Guillaume de Talamanca et Hugues de Sancta Pau auprès du maître de Tripoli, ʿAlī b. ʿAmmār, auquel il promettait son aide contre les Ḥafṣides moyennant la remise de Djerba[5] et de sommes d'argent ; en cas d'échec, les négociateurs avaient ordre de se retourner tout bonnement vers le

1. Dans son testament daté du 8 septembre 1390, Manfred s'intitule « dux Gerbarum », cf. La Mantia, *Sicilia ed il suo dominio*, p. 200, n. 1. Ce titre correspondait-il encore à une réalité ?

2. Celui-ci devait le trône à son mariage avec sa cousine la reine Marie.

3. Palerme était révoltée contre lui.

4. Mas-Latrie, *Traités*, p. 161-2 (la date de février 1392 est à corriger en février 1393, conformément à l'indiction citée) ; La Mantia, *Sicilia ed il suo dominio*, p. 201 (même remarque).

5. ʿAlī b. ʿAmmār jouissait donc à Djerba d'une réelle autorité politique, en connexion sans doute avec la rébellion de Manṣūr.

sultan de Tunis et de s'entendre avec lui[1]. Quelle fut l'issue de cette manœuvre diplomatique? Aucun texte de nous le dit expressément, mais tout porte à croire qu'elle tourna court, lorsqu'eut été levé le siège de Tripoli et que Djerba, peu de temps après, fut ramenée dans le sein de l'Etat ḥafṣide par le fils du sultan, l'émir Abū Ḥafṣ 'Umar. C'est probablement, d'ailleurs, à la même époque, vers l'été 1393, qu'une flotte tunisienne effectua contre Syracuse une très violente razzia, enlevant même l'évêque de la ville qui devait demeurer captif durant plusieurs années en Ifrīqiya[2].

Soumission définitive de Gabès et de Gafsa; *mort d'Abū l-'Abbās* (1393-94). — L'émir Abū Ḥafṣ fils d'Abū l-'Abbās, qui avait somme toute échoué à demi devant Tripoli, réussit à la fin du règne de son père à se tailler un domaine dans le Sud-Est tunisien. Nommé au gouvernement de Sfax, puis à celui de Djerba, il parvint encore, avec l'aide des gens d'El-Hamma, à enlever Gabès, par une surprise nocturne, à Yaḥyā b. 'Abdalmalik, de la famille des B. Makkī; le vaincu, pris, eut la tête coupée, et la dynastie locale fut supprimée.

Pendant ce temps, Abū l-'Abbās consacrait ses derniers efforts à réprimer la révolte qui venait d'éclater à Gafsa à la suite du décès du caïd 'Abdallah at-Turaikī, gouverneur de la ville depuis douze ans. Les fils d'at-Turaikī se disputant sa succession, un survivant de la famille des B. l-'Ābid, naguère maîtresse de la cité, ad-Dunaidin, en profita pour les expulser tous ensemble et lever l'étendard de la rébellion. A la mi-795/printemps 1393, Abū l-'Abbās mit le siège devant Gafsa, dévasta la palmeraie environnante et s'empara par trahison de la personne d'ad-Dunaidin. Un parent de celui-ci, 'Umar b. al-Ḥasan, lui succéda dans la défense de la place; son allié Ṣūla b. Ḫālid, chef des Arabes Aulād Abī l-Lail, contraignit même le sultan à battre en retraite sur la capitale; mais, l'année suivante, Ṣūla, à la suite d'une diversion infructueuse contre Tozeur, fit acte d'obéissance envers le gouvernement central,

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 163-6. On reconnaît aisément 'Alī b. 'Ammār b. Ṯābit et Qāsim b. Ḫalafallah dans les noms de personnages cités p. 164, n. 1. — L'interprétation que Mas-Latrie, après Gregorio, a donnée de ces documents, surtout de ceux de mai 1393, est manifestement erronée sur certains points : rien n'y indique, par exemple, comme il l'affirme dans son *Introduction*, p. 250, que les émissaires de Martin aient assuré effectivement la souveraineté du roi de Sicile sur Djerba; cette affirmation a été reproduite à tort par Cerone, *Seconda spedizione*, pp. 68-9, La Mantia, *Sicilia de il suo dominio, loc. cit.*; et Soldevila, I, 411.

2. Rainaldi, an. 1393.

tandis que les habitants de Gafsa, aux yeux desquels ʿUmar b. al-Ḥasan s'était rendu impopulaire par le meurtre d'ad-Dunaidin, se soumettaient eux aussi à Abū l-ʿAbbās.

Le sultan, que la goutte faisait depuis longtemps cruellement souffrir, dut s'aliter définitivement au printemps 796/1394. Il mourut à Tunis le 3 šaʿbān/4 juin, après une vie bien remplie, à l'âge de soixante-cinq ans.

* * *

Que de changements étaient survenus en trois quarts de siècle, depuis qu'Abū Bakr avait pris Tunis ! Si ce monarque fut incapable d'enrayer la décadence de sa dynastie, qui devait aboutir bientôt à l'invasion étrangère, du moins sut-il, avec une tenace énergie, résister à ses voisins ʿabdalwādides, tenir tête à de nombreux éléments de désordre intérieurs, et même réduire quelques-unes des dissidences les plus inquiétantes au sein de l'Etat. Il assurait ainsi à sa famille, à défaut de grandeur, une continuité qui permettait d'espérer, pour l'avenir, en des jours meilleurs. Victimes, après lui, à deux reprises, de l'expansion marīnide vers l'est, les Ḥafṣides reparurent chaque fois, après la tourmente, comme les maîtres légitimes et indiscutés de leur fidèle Ifrīqiya. A la faveur de leur faiblesse, un ministre ambitieux, le cheikh almohade Ibn Tafrāgīn, s'essaya dans le rôle de maire du Palais; mais son pupille, Abū Isḥāq, lui survécut et reprit en mains les rênes du pouvoir. Autre danger, renouvelant celui qui s'était fait jour sous de proches successeurs d'al-Mustanṣir : l'Etat ḥafṣide se morcelait en principautés rivales, Tunis, Constantine et Bougie. Mais un émir de Constantine, Abū l-ʿAbbās, petit-fils d'Abū Bakr, parvint à regrouper la Berbérie orientale en un bloc unique; et dès lors, sous son impulsion, une vigoureuse renaissance ḥafṣide se manifesta. Faisant mentir la théorie fameuse d'Ibn Ḫaldūn sur le déclin irrémédiable des empires après une seule période de splendeur, Abū l-ʿAbbās fut le premier artisan remarquable de cette reprise sans doute inattendue. Il soumit villes et tribus détachées du pouvoir central; sous lui, une forte attaque chrétienne contre Mahdia, provoquée par la piraterie ifrīqiyenne, subit un échec. Quand il disparut, son œuvre était encore imparfaite, comme le montrait la toute récente affaire

de Gafsa ; mais elle avait acquis déjà une solidité suffisante pour n'avoir plus qu'à être parachevée, et pour permettre à la Berbérie orientale de ne connaître ensuite, pendant près d'un siècle — mis à part un monarque éphémère — que les règnes stables et longs de deux souverains.

CHAPITRE IV

LES DEUX DERNIERS GRANDS SOUVERAINS

I. *La puissance ḥafṣide sous Abū Fāris* (1394-1434).

Installation d'Abū Fāris, ses hauts fonctionnaires; il se délivre de ses compétiteurs (1394-96). — La succession d'Abū l-'Abbās, qui aurait pu donner lieu à de graves compétitions, fut promptement réglée. Il semblait que son frère Abū Yaḥyā Zakariyā', qui avait joui jusqu'au bout de sa confiance et de ses faveurs, et occupé une position éminente dans l'Etat[1], allait se poser en rival des fils du défunt[2]; mais ces derniers, ou du moins ceux d'entre eux qui se trouvaient présents dans la capitale peu avant la fin du sultan, se conformant aux conseils de leur frère Ismā'īl, s'entendirent pour mettre préventivement leur oncle en état d'arrestation, envoyer leur aîné Abū Yaḥyā Abū Bakr comme gouverneur à Constantine[3], et se rallier autour de leur frère Abū Fāris 'Abdal'azīz ('Azzūz selon l'usage vulgaire). Celui-ci fut donc proclamé souverain aussitôt après le décès de son père, dont il adopta le titre califien al-Mutawakkil 'alā Allah[4]. Né à Constantine en 762 ou 763/1361-62, d'une concubine originaire de la tribu arabe sulaimide des Maḥāmīd[5], il était dans la pleine force de l'âge; et son règne, long et brillant, de quarante années, allait justifier la réputation flatteuse qu'il s'était acquise en combattant vaillamment les chrétiens devant Mahdia.

1. Voir, par exemple, le rôle qu'il avait joué dans la négociation du traité avec Venise, en 1391; Mas-Latrie, *Traités*, p. 239 suiv.

2. I. Ḫaldūn affirme même qu'il avait été désigné comme héritier présomptif, tandis que *Daulatain* reconnaît cette qualité au fils aîné d'Abū l-'Abbās, Abū Yaḥyā Abū Bakr.

3. Où commandait le caïd Ibrāhīm b. Yūsuf, qui se mit sans difficulté aux ordres d'Abū Bakr.

4. Cf., pour les monnaies, Lavoix, nos 969-970; Farrugia, nos 43-55; et, pour les actes, Amari, *Diplomi*, p. 123.

5. Elle se nommait Jauhara.

Pendant près de trente ans, Abū Fāris[1] ne fit guère autre chose que poursuivre la politique paternelle, ferme et prudente, et asseoir mieux encore l'autorité sultanienne à l'intérieur de l'Ifrīqiya. Dans ses dix dernières années au contraire, nous le verrons étendre largement son champ d'action au dehors, ce qui ne l'empêchera point de repousser une sérieuse tentative chrétienne contre son pays.

Le premier ministre fut, aux côtés d'Abū Fāris, son compagnon intime le cheikh des Almohades Muḥammad b. ʿAbdalʿazīz[2]. Il était secondé par trois « juristes » : à la chancellerie, comme écrivain du paraphe, le même que sous le règne précédent, Muḥammad b. Qāsim b. al-Ḥajar — auquel succéda, à sa mort, en 810/1407-08, son petit-fils du même nom — et, comme rédacteur en chef, Muḥammad b. ʿAbdallah al-Qalšānī, d'une famille de notables de Béja ; à la tête de l'administration des finances, Muḥammad b. Qāsim[3] b. Qalīl al-Hamm. Tout au début, Abū Fāris chercha à vivre en bonne intelligence avec ses frères et proches parents, dont certains détenaient déjà des gouvernements provinciaux. Il garda auprès de lui comme son lieutenant cet Ismāʿīl à la sagacité duquel il devait le trône[4], et il nomma deux autres de ses frères gouverneurs de Sousse et de Mahdia. Mais, de très bonne heure, il lui fallut comprendre que tels des membres de sa famille n'étaient pas nécessairement ses partisans les plus sûrs.

Trois mois à peine après son avènement, au début de ḏū l-qaʿda 796/septembre 1394, son cousin Abū ʿAbdallah Muḥammad, laissé à Bône comme gouverneur malgré l'incarcération de son père Abū Yaḥyā'Zakariyāʿ, mettait le siège devant Constantine, et avec l'aide de contingents arabes il la tenait bloquée pendant soixante-quinze jours. Au printemps suivant, le prince rebelle revint à la charge ; Abū Fāris en personne marcha contre lui : il le défit en ramaḍān 797/juin-juillet 1395 près des sources de la Medjerda, et le poursuivit jusqu'à Bône, d'où le vaincu s'enfuit par mer au Maroc. Sans perdre de temps, le sultan tourna ses armes successivement contre deux de ses frères, dont l'autorité en province lui portait ombrage ou

1. Sur son règne, cf. *Fārisiyya*, pp. 416-431 ; *Tuḥfat Arīb*, pp. 10-6 ; *Adilla*, pp. 143-153 ; et surtout *Daulatain*, pp. 99-114/184-211.

2. Le cheikh almohade Muḥammad b. Abī Hilāl qui avait joué un grand rôle sous le règne précédent, ne fut pas complètement écarté des affaires : on le voit encore négocier les traités de 1397 et 1403 avec Pise et avec l'Aragon.

3. ʿAbdallah b. Abī l-Qāsim, d'après la *Fārisiyya*.

4. Ismāʿīl mourut en 824/1421.

faisait naître en lui des inquiétudes justifiées : d'abord, la même année, Abū Ḥafs ʿUmar, le maître de Sfax et du Sud-Est, qui lui fut livré pendant le siège de leur ville par ses propres administrés[1]; au printemps suivant, Abū Yaḥyā Abū Bakr, son aîné, dont l'attitude cauteleuse, après des tentatives d'insoumission, ne lui avait jamais inspiré qu'une confiance mitigée : il l'assiégea dans Constantine, qu'il prit d'assaut au bout de trois semaines, le 18 ramaḍān 798/25 juin 1396[2]. Enfin, à la même époque, il provoquait le retrait du gouvernement de Bougie de son neveu Abū l-ʿAbbās Aḥmad b. Abī ʿAbdallah. Dans tous ces postes devenus vacants, il installait des gouverneurs de son choix; c'étaient d'ordinaire, excepté à Bône où il laissa son propre frère Zakariyā'[3], des officiers dévoués, de la catégorie sociale des affranchis : tel à Constantine, le caïd Nabīl, doublé seulement d'un « gouverneur de la Kasba », le cheikh almohade Abū l-Qāsim b. Tafrāgīn at-Tinmāllī[4].

Abū Fāris extirpe les dynasties locales de Tripoli, Gafsa, Tozeur et Biskra (1397-1402). — Il restait maintenant à Abū Fāris, s'il voulait avoir la maîtrise réelle de toute l'Ifrīqiya, à extirper définitivement ces foyers permanents de révolte ou d'insoumission que constituaient les gouvernements autonomes de certaines cités du Sud. Avec une grande continuité de vue et un remarquable esprit de décision, il s'appliqua vaillamment à cette tâche, qu'il mena vite à bien. Par une mesure préparatoire, dont les circonstances ne nous ont pas été rapportées, il commença par faire arrêter, en l'an 800/1397-98, le maître de Tripoli, ʿAlī b. ʿAmmār b. Ṯābit, qu'il remplaça par deux membres de la même famille : Yaḥyā b. Abī Bakr et son frère ʿAbdalwāḥid[5]. Ensuite, du printemps 1400 à l'hiver

1. Ce trait est confirmé et précisé par *Maʿālim*, IV, 256. I. Nājī assure, en outre, que la grâce d'Abū Ḥafṣ avait été demandée à l'avance par le marabout Sīdī ʿAbīd al-Ġaryānī : le sultan lui laissa en effet la vie.
2. Le caïd Ibrāhīm, qui avait poussé l'émir Abū Bakr dans la voie de l'insubordination, fut fait prisonnier, transféré à Tunis, et mis à mort par la populace. Abū Bakr lui-même ne tarda pas à mourir en captivité. Voir, en plus des références ci-dessus *Inbāʾ*, II, 237, 240; *Durar kāmina*, I, 439-440.
3. *Inbāʾ*, III, 300. On retrouve ce Zakariyā' gouverneur de Bône en août 1403, Llagostera, *Itinerari*, II, 528, et en 1408, à l'occasion de la révolte d'Abū ʿAbdallah.
4. En jumādā II 804/janvier 1402, des troubles s'étant produits à Constantine contre Nabīl, Abū Fāris dut le remplacer par un autre caïd, Abū n-Naṣr Ẓāfir, que l'on retrouve un peu plus tard comme gouverneur de Bougie. Un écho de cette affaire, que rapporte la *Fārisiyya*, se rencontre dans la notice sur Constantine de Léon l'Africain.
5. *Inbāʾ*, III, 59.

1402, il réussit, en trois campagnes, à supprimer ces dynasties locales dont l'existence contrariait l'unité de l'Etat ḥafṣide et qui n'avaient, à travers les règnes sultaniens, que trop duré.

A la nouvelle du décès d'Abū l-'Abbās, le Sud s'était agité : les deux fils du monarque défunt qui commandaient dans le Djérid, al-Muntaṣir et Abū Zakariyā', furent contraints de fuir, tandis que Tozeur retombait aux mains d'un rejeton de la famille des B. Yamlūl, Abū Yaḥyā, qui n'avait cessé d'en revendiquer le gouvernement. Gafsa, qui se souvenait de sa récente rébellion, ne tarda pas à se soulever à son tour, sous trois frères B. l-'Ābid : Manṣūr, Abū Bakr et 'Alī. Brusquement, en ša'bān 802/avril 1400, alors qu'arrivé à Gabès il semblait vouloir prendre la direction de Tripoli, Abūl Fāris marcha sur Tozeur, s'empara de la ville et d'Ibn Yamlū surpris, qui fut supplicié. Aussitôt après, d'une traite, il atteignit et enleva Gafsa, dont il fit les chefs prisonniers le 2 ramaḍān/27 avril, puis dont il fit raser les murs[1]. Rentré à Tunis, il en repartait, à la fin de l'été, pour aller assaillir Tripoli : après un siège difficile qui se termina par une capitulation seulement le 6 rajab 803/31 mai 1401, il emprisonna les B. Ṯābit et mit fin pour toujours à leur domination. Quelques mois plus tard, il se remettait de nouveau en campagne, cette fois contre le dernier des B. Muznī, Aḥmad b. Yūsuf, maître du Zāb et de Biskra; le 7 jumādā II 804/12 janvier 1402, il faisait son entrée dans cette ville; puis il s'en retourna dans sa capitale, emmenant captif son adversaire, qu'il avait remplacé, comme dans les autres provinces, par un caïd d'entre ses serviteurs[2].

Expéditions laborieuses; conspirateurs et rebelles vaincus; prise d'Alger (1398-1410). — Non content de ramener sous son autorité immédiate l'ensemble des régions le plus accessible de l'Ifrīqiya, Abū Fāris n'hésita pas non plus à conduire des expéditions militaires dans les régions accidentées ou désertiques les plus retirées de son territoire. Mais c'étaient là, il faut bien le dire, des tentatives dont les effets devaient être d'assez courte durée, et qui ne paraissent même pas avoir sur le moment toujours réussi : en 800/1398, une expédition en plein cœur de l'Aurès avait bien failli tourner

1. Cf. notamment *Ma'ālim*, IV, 257-8.
2. D'après *Inbā'*, III, 111, Aḥmad b. Yūsuf b. Muznī mourut peu après, à Tunis, en captivité; son fils Nāṣir, âgé de vingt ans, recevant en Orient, où il accomplissait le Pèlerinage, la nouvelle de ce désastre, se fixa au Caire et s'y consacra à des travaux d'histoire.

au désastre[1]; en 809/1406-07, le sultan marchait avec son armée vers Derdj et Ghadamès, sur les confins sahariens de la Tripolitaine, lorsqu'il lui fallut ordonner soudain l'arrestation de quelques-uns de ses plus hauts fonctionnaires : quel complot s'était donc tramé à la faveur d'un tel éloignement de la capitale ? Le chef de l'administration des finances, Muḥammad b. Qalīl al-Hamm fut remplacé par un membre de la même famille, fils de cadi, Aḥmad b. Abī ʿAbdallah. C'est certainement en liaison avec la même affaire, pour nous mystérieuse, qu'Abū Fāris, en ramaḍān de la même année/février-mars 1407, fit arrêter également trois de ses frères, at-Turaikī, Ḫālid et Abū Zayyān, et mettre à mort deux de ses caïds.

Il se trouva du reste, à partir de cette date, pendant plus d'un an, en présence de difficultés politiques graves, qui n'étaient peut-être pas non plus sans rapports avec les motifs d'une aussi sévère épuration : dernier sursaut de quelques éléments obstinés qui ne pouvaient se résoudre à obéir à un pouvoir fort. On ne s'étonnera pas de voir des Arabes nomades engager le mouvement et faire appel, pour le soutenir, à un prétendant au trône, rival possible du monarque régnant : les Ḥakīm, à l'instigation de leur cheikh et « marabout » Aḥmad b. Abī Ṣaʿnūna, s'abouchèrent à cet effet avec un cousin du sultan, Abū ʿAbdallah Muḥammad b. Abī Yaḥyā, cet ancien gouverneur de Bône qui s'était réfugié au Maroc. Seuls, ils attaquèrent d'abord Abū Fāris entre El-Hamma et le Nefzaoua, dans les premiers mois de 810/été ou automne 1407, probablement au retour de sa randonnée tripolitaine. Ils provoquèrent en une première rencontre la débandade de son armée; mais il semble que le souverain put se replier sans dommage personnel sur sa capitale, y reconstituer ses forces, et s'entendre peu après en sous-main avec le cheikh des Ḥakīm. De son côté, l'émir Abū ʿAbdallah, auquel des troupes marīnides firent escorte jusqu'à proximité de l'Ifrīqiya, pénétrait sur le territoire ḥafṣide; il bousculait sans peine le caïd de Bougie, Abū n-Naṣr Ẓāfir, chargé de s'opposer à son avance, et il occupait cette cité, dont il donnait le gouvernement à son fils al-Manṣūr. Alors survint Abū Fāris : de connivence avec certains habitants de la place, il reprit Bougie; puis il défit en rase campagne Abū ʿAbdallah, que les Arabes venaient de lâcher. Le vaincu fut rattrapé dans sa fuite et tué, sans doute à l'extrême fin de 810 ou dans les premiers jours de 811/mai 1408, et l'on expédia sa tête à

1. Cf., outre *Fārisiyya, Maʿālim*, IV, 258, et I. Maryam, *Bustān*, p. 225.

Fès. Le gouvernement de Bougie fut confié de nouveau à cet émir Abū l-'Abbās Aḥmad qui en avait été dépossédé une douzaine d'années plus tôt, puis, à la mort de celui-ci survenue très peu de temps après, à son frère appelé Muḥammad[1].

La crise était passée ; son heureuse résolution avait encore grandi la puissance du sultan en Ifrīqiya. Au surplus, pour mieux assurer ses frontières occidentales, il ne tarda pas à s'emparer d'un poste avancé à l'Ouest : la ville d'Alger, qui se rendit à lui dans le courant de 813/1410-11. Cette conquête était le prélude de l'expansion territoriale à laquelle, après une longue période d'accalmie, et débarrassé de toute entrave intérieure, il devait consacrer ses efforts à partir de 1424.

Réussite morale d'Abū Fāris. — Cette réussite exceptionnelle d'Abū Fāris dans les affaires intérieures, il est évident qu'il ne la dut pas uniquement à la situation favorable créée par son prédécesseur, ni à ses qualités propres de soldat. Plus que par la force, il avait su complaire à la plupart de ses sujets par son souci de la justice et par une politique de religiosité orthodoxe, dont les diverses manifestations rehaussaient son prestige tout en servant leurs intérêts ou en flattant leurs goûts. Il témoignait un grand respect à toutes les classes d'hommes de religion, ulémas comme marabouts, et il confiait à des juristes jusqu'aux plus hautes charges de l'Etat. Aucun Ḥafṣide avant lui n'avait traité avec autant de faveur ceux qui s'affirmaient descendants du Prophète et portaient en conséquence le titre de chérifs ; aucun non plus n'avait adopté publiquement, ni célébré avec éclat, comme il fit lui-même, cette fête du *Maulid* ou de la Nativité du Prophète, que l'orthodoxie maghrébine avait acceptée, après bien des réticences, dans le courant du XIVe siècle. Il s'efforça en outre, d'ailleurs en vain, d'implanter le sunnisme dans l'île hérétique de Djerba[2]. Mais surtout il s'attira la reconnaissance des habitants des villes, de ceux de la capitale en particulier, par des constructions mi-religieuses mi-utilitaires telles que des travaux hydrauliques importants et un hôpital, par des mesures mi-religieuses mi-économiques telles que la suppression d'une série d'impôts non coraniques pesant sur le commerce et

1. C'est du moins ce qui semble ressortir de la comparaison de *Daulatain* avec *Inbā'*, III, 297 et *Ḍau'*, VII, 245.
2. Probablement dans un but d'unification politique autant que religieuse.

l'artisanat. Ajoutons à cela que le développement de la course maritime, devenue déjà si florissante sous Abū l-ʿAbbās et qualifiée volontiers de guerre sainte, enrichissait manifestement bon nombre de citadins, tandis que la fortification des places maritimes rendait difficiles les représailles de la part des chrétiens. Une ère de prospérité semblait revenue, liée, comme à l'époque d'al-Mustanṣir, à une certaine grandeur sultanienne; et aussi, comme sous al-Mustanṣir, autour du sultan-calife se groupaient à l'envi des lettrés de toute sorte, attachés à glorifier son nom.

Prestige dans le monde musulman. — Au dehors, le Ḥafṣide jouissait d'une réputation favorable, qu'entretenaient ses libéralités répandues jusqu'au Caire et aux villes de l'Arabie sur les institutions pieuses et les ulémas[1]. Il recevait ambassades et cadeaux des souverains de Fès et de Grenade[2]. Avec l'Egypte, les relations officielles étaient demeurées excellentes. Encore en 799/1397, Barqūq lui avait fait tenir des présents. Au printemps 800/1398, un ambassadeur de Tunis se trouvait au Caire, en compagnie de collègues venus de Tlemcen et de Fès, assurément pour féliciter Faraj b. Barqūq de son avènement. Un peu plus tard, des brigands du Hedjaz ayant pillé une caravane maghrébine, Abū Fāris écrivait à Faraj pour lui recommander de veiller à la sécurité des pèlerins[3]. Par la suite, le nouveau sultan burjide al-Mu'ayyad Šaiḫ informait par lettre Abū Fāris des luttes qui avaient précédé son accession au pouvoir en šaʿbān 815/février-mars 1413, et il remerciait chaleureusement son correspondant des félicitations que celui-ci n'avait pas manqué de lui faire déjà parvenir[4]. En Arabie, dans le lieu sacré de ʿArafa, au cours d'une des cérémonies centrales du Pèlerinage, le nom d'Abū Fāris était mentionné par le prédicateur officiel parmi ceux des grands monarques de l'Islam; et les pèlerins ifrīqiyens se sentaient fiers de cet honneur décerné à leur souverain[5].

1. Jannābī, apud Fagnan, *Extraits inédits*, p. 319. Cf. aussi l'éloge d'Abū Fāris dans Qalqašandī, VII, 377, et Abū l-Maḥāsin, tr. Fagnan, p. 381.
2. Notamment en 804/1401-2 (*Fārisiyya*, pour Fès) et 816/1413-4 (Jadmīwī, *Rafʿ Izār*, f° 168 *a*, pour Grenade).
3. Outre *Fārisiyya*, cf. *Inbāʾ*, II, 259; Qalqašandī, IX, 250-1.
4. I. Ḥijja, *Qahwat Inšāʾ*, ms Paris, f°s 86 *b*-87 *b*; ms Alger f°s 26 *a*-27 *b*.
5. En plus de la *Fārisiyya*, cf. l'attestation d'un médecin ifrīqiyen sur le Pèlerinage de l'an 800/1398, apud Ahmed Chérif, *Histoire de la médecine arabe en Tunisie*, Tunis, 1908, p. 88. — Le chérif de Yanbo était en visite auprès d'Abū Fāris en 825/1422; Jadmīwī, *Rafʿ Izār*, f° 131 *a*.

Traité avec Pise (1397); *négociations et incidents avec les Génois* (1397-1412). — Chez les peuples chrétiens, les Républiques italiennes, qui avaient appris depuis Abū l-ʿAbbās à compter avec la puissance ḥafṣide, sentaient plus vivement encore que par le passé la nécessité de s'entendre, dans l'intérêt de leur commerce et de leur navigation, avec le maître de Tunis. Le 1er juin 1397, le « capitaine » de Pise Jacques Ier d'Appiano faisait établir des lettres de créance pour André, fils de Michel da Campo, chargé d'aller rouvrir des négociations avec le sultan. Elles aboutirent, le 23 rabīʿI 800/14 décembre 1397, à la conclusion d'un traité de paix perpétuel, accordé, sur l'autorisation d'Abu Fāris, par le cheikh Muḥammad b. Abī Hilāl. Les questions de pratique commerciale et de responsabilité pécuniaire susceptibles d'intéresser les négociants sujets de Pise en Ifrīqiya y sont très minutieusement réglées; mais l'esprit nouveau dans lequel ce document diplomatique avait été conçu apparaît surtout dans les clauses qui garantissent avec soin la sécurité des personnes, interdisent et répriment sévèrement tout acte d'hostilité entre ressortissants des parties contractantes, leur font au contraire obligation de s'entr'aider contre les pirates de leur propre nation, et vont jusqu'à rendre punissables les consuls de Pise en Ifrīqiya au cas où leurs compatriotes se livreraient à des agressions dans les ports ḥafṣides[1].

La même année, Gênes, qui venait de faire appel à la domination française, avait songé, elle aussi, à renouveler ses accords avec Tunis : dans ce but, et pour réclamer la libération de captifs et la restitution de marchandises saisies, Charles Grillo reçut, les 14 mars et 16 mai 1397, les instructions nécessaires, d'abord du doge Antoniotto Adorno, ensuite du gouverneur Valérand de Luxembourg, comte de Saint-Paul. Nous ne savons si cette mission eut lieu; mais, à l'automne de l'année suivante, un grave incident faillit compromettre les bons rapports entre les deux Etats : trois galères génoises commandées par Georges Granello livrèrent bataille, non loin des côtes de Sicile, à quatre bâtiments tunisiens, et délivrèrent les Siciliens, hommes, femmes et enfants, que ceux-ci venaient de capturer. Gênes, pour éviter toute complication, se hâta de présenter des excuses à Abū Fāris, ce qui n'empêcha point celui-ci de saisir en

1. Amari, *Diplomi*, pp. 123-135, 319-325 (textes arabe et italien du traité); Mas-Latrie, *Traités*, pp. 70-87 (textes latin et italien). La dernière clause ci-dessus ne figure pas dans la rédaction arabe du traité.

représailles des marchandises génoises sur son territoire[1]; et, en mars 1399, elle lui dépêcha Frédéric Lecavelo, le négociateur du traité de 1383, afin de demander à son tour satisfaction dans des affaires touchant des personnes et des biens[2]. Le résultat de cette ambassade ne nous est point connu, non plus que la suite des relations de Gênes avec la Berbérie orientale pendant quelque vingt-cinq ans, si l'on excepte la nomination d'un consul à Tunis, Baptiste Imperiale, le 19 novembre 1404[3], et l'annonce d'une razzia sur les côtes de Ligurie, préparée au printemps 1412 par le gouverneur de Bougie[4].

Renouvellement des accords avec Venise; relations avec Piombino et Florence (1400-18). — C'est au contraire à partir de l'année 1400 que nous retrouvons la trace des relations diplomatiques de Venise avec l'Ifrīqiya. Il ne paraît pas impossible que la République ait fait proroger en 1401 le traité de 1391 qui arrivait à expiration : du moins peut-on affirmer que depuis un an elle se préoccupait d'obtenir cette prorogation; elle en avait chargé le consul Nicolas Trevisano qu'elle venait d'élire et d'envoyer à Tunis[5]. Un document de novembre 1402, puis toute une suite d'autres pièces d'archives échelonnées de 1407 à 1418 démontrent la continuité de l'action consulaire en faveur de la délivrance des captifs vénitiens détenus à Tunis et à Bougie[6]. Plus heureux que ses derniers prédécesseurs, qui

1. J. Stella, col. 1167-68, fait un récit héroïque de ce combat, et vante la valeur de ses compatriotes génois, principalement du capitaine Paul Montaldo, fils du doge Léonard; il accuse les musulmans d'avoir attaqué les premiers. Ce récit est reproduit dans Giustiniani et Foglietta.

2. Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 29, 32-34, 139-142.

3. Jorga, *Notes et Extraits*, I, 144; Marengo, *op. cit.*, pp. 34-36. On trouvera chez ce dernier auteur, pp. 133-5, la liste des consuls de Gênes à Tunis, de 1404 à 1513, avec les dates qu'il est possible de leur assigner.

4. Cette razzia, qui se donnait pour but l'enlèvement d'une soixantaine de riches, dames ligures, aurait été conseillée par un renégat, « grand corsaire et bon marin », connaissant bien le littoral de Gênes et opérant à l'ordinaire sur les galères de Bougie; Jorga, *Notes et Extraits*, I, 207. — Les quatre galères barbaresques qu'en septembre 1408 le maréchal Boucicaut avait surprises et mises en fuite devant Villefranche (cf. De La Roncière, *Histoire de la marine française*, Paris, t. II, 1914, p. 147) étaient sans doute montées aussi par des Ifrīqiyens.

5. Trevisano fut élu le 22 septembre 1400, conformément à une décision gouvernementale du 26 juillet; mais il refusa de se rendre à son poste avant le 26 mars suivant. Le 9 juin 1401, le Sénat de Venise décidait l'envoi d'un présent de cent ducats « au roi de Tunis et à ses barons », pour renouveler la trêve avec cet Etat. Jorga, *op. cit.*, I, 101 et 110.

6. Consuls vénitiens à Tunis : Jean Balbo (avant mars 1407), Antoine Gritti (élu en janvier 1408, encore en fonctions en avril 1411), Etienne Contarini (1413-15), Jacques Dandolo (envoyé en août 1415).

avaient échoué dans cette tâche, le consul Marc Venier (1416-18) réussit à racheter quatre-vingts prisonniers, parmi lesquels seize sujets du duc de Céphalonie, et à refaire solennellement la paix[1].

Par ailleurs, en ce début du XVe siècle, d'importantes transformations politiques venaient de se produire sur les bords de la mer Tyrrhénienne : elles devaient aboutir à l'élimination de Pise, dans les relations extérieures, au profit de sa voisine et rivale Florence. La décadence de Pise, commencée vers la fin du XIIIe siècle au cours de sa lutte contre Gênes, s'était traduite territorialement par la perte de la Corse, de la Sardaigne et de la plus grande partie de ses possessions littorales sur le continent. A la mort de son « capitaine » Jacques Ier d'Appiano, la cité elle-même, disputée pendant quelques années entre Milan et les Français de Gênes, finit par tomber, en octobre 1406, aux mains de Florence. Jacques II d'Appiano, petit-fils de Jacques Ier, cantonné dans sa seigneurie de Piombino et de l'île d'Elbe, revendiqua néanmoins, en septembre 1414, une part de la succession pisane en cherchant à renouveler le traité que son grand-père, au nom de la République défunte, avait conclu avec Tunis en 1397[2]. Nous n'avons pas la certitude que le sultan ait ratifié un pareil projet; mais nous verrons bientôt que la véritable héritière incontestée de Pise dans les rapports avec la Berbérie orientale n'allait pas tarder à être Florence, promue au rang de puissance maritime qu'elle avait si longtemps convoité.

Relations avec la Sicile et l'Aragon : 1° *les pillages de Torreblanca et de Tédellis* (1397-98). — Beaucoup moins régulières et pacifiques furent les relations de l'Ifrīqiya, sous Abū Fāris, avec la Sicile et l'Aragon. A la mort du paisible Jean Ier, roi d'Aragon, le 19 mai 1396, sa couronne revint à son frère Martin le Vieux, duc de Montblanc, père du roi de Sicile Martin le Jeune. On a vu comment, à la fin du règne d'Abū l-ʿAbbās, la Sicile, gouvernée par Martin le Vieux, et l'Ifrīqiya étaient hostiles l'une à l'autre. Il semble que le passage du nouveau roi dans ses Etats de la péninsule ibérique, où il arriva en mai 1397, ait déterminé les corsaires ifrīqiyens à tourner leurs exploits aussi vers l'Espagne, qu'ils avaient assez ménagée

1. Jorga, *op. cit.*, I, 125, 158, 161, 187, 193, 212, 213, 227-8, 233-5, 253, 255-6, 271. Cf. aussi Mas-Latrie, *Traités*, p. 258.
2. Amari, *Diplomi*, pp. 137-150 (texte arabe du traité), Mas-Latrie, *Traités*, pp. 361-6.

jusque-là[1]. Une lettre adressée par Martin à Abū Fāris, le 28 juillet de cette même année, pour lui demander la délivrance de quelques religieux[2], est la preuve que le roi d'Aragon ne désirait pas vivre en mauvais termes avec le sultan de Tunis. Ce sont les Barbaresques qui envenimèrent très vite la situation; car deux mois plus tard (fin août ou début septembre), leurs vaisseaux assaillaient à l'improviste le village de Torreblanca, dans le royaume de Valence : cent huit habitants des deux sexes étaient emmenés en captivité, et, au cours du pillage de l'église, un ciboire d'argent avec ses hosties consacrées était dérobé et profané par les musulmans[3]. Ce dernier fait surtout provoqua une réaction passionnée chez les sujets du roi Martin. Sur l'initiative du Conseil Général de Valence, une expédition commune de représailles fut décidé par un certain nombre de cités valenciano-catalanes, avec, en sus, l'adhésion de Majorque. Le roi, préoccupé par des difficultés intérieures, ne prit point officiellement la direction de l'affaire; mais il l'encouragea de toutes manières, appuyant notamment une démarche de Valence auprès du pape d'Avignon, l'Aragonais Benoît XIII, pour que celui-ci reconnût la qualité de croisade à l'entreprise projetée. Trois bulles pontificales du 1er mars 1398 donnèrent satisfaction à ce désir, et, en août, la flotte des croisés, forte de soixante-dix bâtiments, avait opéré sa concentration dans les Baléares avant de se diriger sur la Berbérie.

Bien que les coupables du sac de Torreblanca fussent, semble-t-il, des sujets ḥafṣides, probablement des Bougiotes, l'objectif des vengeurs fut Tédellis, qui appartenait alors aux ʿAbdalwādides : certains de ceux-ci avaient-ils pris part à la fameuse razzia[4], ou plutôt céda-t-on, du côté chrétien, à la crainte d'irriter dangereusement le sultan de Tunis et de couper court à toute possibilité de négocier avec lui? Cette dernière hypothèse, assez étonnante peut-être *a priori*, apparaît moins étrange si on l'éclaire par deux documents du 23 mars et du 1er avril 1398, relatifs à une ambassade qu'en pleins préparatifs de croisade nord-africaine le roi Martin songeait

1. On signale seulement la crainte, du reste vaine, qu'avaient éprouvée les Catalans et Valenciens, d'août à octobre 1392, au sujet d'une attaque maritime qui leur était annoncée comme préparée contre eux par les gens de Bône; Ivars, *Dos Creuades*, pp. XXXII-XXXV.

2. Llagostera, *Itinerari*, I, 98.

3. Ivars, *Dos Creuades*, pp. XXXIX-XLII.

4. Comme les en accusa, après coup, le roi d'Aragon dans une lettre au sultan marīnide, en réponse aux reproches de celui-ci; Llagostera, *Itinerari*, I, 145-6.

à envoyer auprès d'Abū Fāris. A la nouvelle, provenant de captifs chrétiens, que ce souverain musulman était disposé à accorder leur délivrance, et dans l'espoir de recouvrer pacifiquement les objets sacrés enlevés par les Infidèles, Martin décida d'adresser au sultan comme négociateur son conseiller Pierre de Queralt, accompagné de l'archidiacre de Tortose et du curé de Torreblanca. Le Tunisien était invité à faire rendre, si possible, les hosties enlevées à Torreblanca ; à libérer ses prisonniers ressortissants de l'Aragon et de la Sicile, et aussi, subsidiairement, les sujets du roi de Castille, Henri III, neveu de Martin ; à s'acquitter d'un « tribut » annuel de trois mille doublons d'or considéré comme dû à l'Aragon, avec rappel de nombreuses annuités impayées ; à accorder une franchise douanière totale aux marchands aragonais et siciliens ; à restituer l'île de Djerba au roi de Sicile, ou du moins à la lui laisser reconquérir. En retour Martin promettait, avec la réciprocité en matière de délivrance de captifs, son amitié active, susceptible de se traduire par une aide militaire contre les ennemis musulmans éventuels de l'Ifrīqiya[1]. Cette mission n'eut sans doute pas lieu ; mais l'état d'esprit qui l'avait fait concevoir explique peut-être le détournement de la croisade sur un port non-ḥafṣide, le plus proche pourtant du territoire soumis au sultan de Tunis. Quoi qu'il en soit, le 27 août, Tédellis, attaquée, était aussitôt prise, pillée et brûlée ; quelque trois cents de ses habitants périrent, tandis que cent cinquante autres environ devenaient la proie des vainqueurs. Ces derniers se retirèrent le lendemain[2].

1. Llagostera, *Itinerari*, I, 113-4 ; Ivars, *Dos Creuades*, pp. 52-3 et 56-8. En janvier, Martin avait songé à la reprise possible par les croisés des îles de Djerba et Kerkena ; Ivars, *op. cit.*, p. 31.

2. Sur les préparatifs et l'exécution de la croisade de Tédellis, cf. Rubió y Lluch, *Documents per a l'historia de la cultura catalana mig-eval*, t. I, 1908, p. 390-1 ; Ehrlé, *Chronica actitatorum temporibus domini Benedicti XIII*, Paderborn, 1906, pp. 29 et 506-9 ; Salzet, *Rerum apud Maioricas*, pp. 233-4 ; et surtout Ivars, *Dos Creuades*, pp. XLIII-CIII et 3-101. La prise de Tédellis par les chrétiens est mentionnée, sous l'année 799 au lieu de 800, par I. Qāḍī, *Durrat Ḥijāl*, II, 376 ; une brève allusion y est faite dans la *Fārisiyya*. Cf. aussi quelques lignes dans *Cronica volgare d'anonimo fiorentino*, qui donne la date exacte, mais substitue à tort Bougie à Tédellis. — Barcelone ne prit qu'une faible part à la croisade, ayant eu par ailleurs une forte contribution militaire à fournir au roi Martin. L'armée des croisés, qui comptait, selon Salzet, 7.500 hommes, était commandée par le capitaine-général Jofre, vicomte de Rocaberti, qu'assistait, à la tête du contingent de Majorque, son beau-frère Hugues d'Anglesola. Ce dernier trouva la mort dans l'attaque de Tédellis. La flotte eut à subir, au retour, une violente tempête. — Ivars a fait justice de la légende, accréditée depuis la fin du XVe siècle à Valence, du recouvrement miraculeux, à Tédellis, du ciboire et des hosties que les Barbaresques avaient enlevés l'année d'avant : un tableau moderne du peintre Joseph Orient commémore ce prétendu miracle dans l'église de Torreblanca.

2° *La croisade valenciano-majorquine contre Bône* (1399). — Les gens de Valence et de Majorque ne se tinrent pas cependant pour satisfaits de ce résultat, et, dès l'hiver suivant, ils préparèrent une deuxième expédition punitive. La flotte des croisés qui s'était, dans l'intervalle, portée au secours de Benoît XIII assiégé dans Avignon, fut reconstituée, accrue même jusqu'à compter près de cent unités, et prête, en août, à appareiller pour la Berbérie. Elle s'honorait de la présence, à bord, de Lionel, frère naturel du roi de Navarre Charles III. L'escadre valencienne était sous les ordres de Pierre de Vilaragut; celle de Majorque obéissait à Bérenger de Montagut. Cette fois, l'objectif fut une place appartenant au Ḥafṣide : Bône. Et pourtant, jusque-là, pendant bien des mois, on aurait pu croire qu'un règlement diplomatique allait prévenir tout conflit armé entre les deux Etats. Valence elle-même, en décembre 1398 et janvier 1399, avait eu l'intention de négocier la paix avec les Barbaresques, ou plutôt de la leur imposer par le moyen d'un ultimatum[1]. Plus sérieuses furent, à partir de mars, les tractations menées entre les sultans de Tunis et de Tlemcen d'une part, et de l'autre le roi d'Aragon. Pour ce qui est de l'Ifrīqiya, Abū Fāris avait pris l'initiative de ces démarches en faisant intervenir auprès de Martin son fils et homonyme le roi de Sicile; en même temps, il avait obtenu de ce dernier une trêve pour tout le mois d'avril[2].

Plus encore que l'année précédente, et sans doute avec des exigences moindres, le roi d'Aragon était alors personnellement partisan d'une solution pacifique dans les rapports de son pays avec les puissances musulmanes de l'Afrique du Nord[3]. Il considérait seulement à part les îles de Djerba et Kerkena, revendiquées traditionnellement par la Sicile : par des instructions du 6 mai, il en autorisait la conquête, à la condition que celle-ci fût effectuée au nom à la fois de la Sicile et de l'Aragon[4]. Peut-être avait-il en tête, comme un pis-aller, de faire dévier de la sorte l'expédition projetée. Mais, en réalité, à travers la politique peu ferme et peu franche qu'il suivit en ce temps, on aperçoit qu'il eût aimé orienter vers la Sicile, pour y porter aide à son propre fils, la flotte qui s'armait contre les Infidèles dans ses ports. Il s'apprêtait donc, depuis deux mois, à envoyer

1. Ivars, *Dos Creuades*, pp. 114-5, et Llagostera, *Itinerari*, I, 135.
2. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 166-7, où il faut dater de 1399, et non 1398, une lettre adressée le 3 mars — 7e indiction — par le roi de Sicile à Abū Fāris.
3. Ivars, *Dos Creuades*, pp. 134-140.
4. Llagostera, *Itinerari*, I, 143.

Pierre de Queralt traiter de la paix à Tunis, lorsqu'au début de juin il renonça brusquement, une deuxième fois, à cette ambassade : il venait de recevoir la visite d'un chef désigné de la croisade, Pierre de Vilaragut, qui le décida pour la guerre et reçut en outre licence de peupler de chrétiens les localités dont il espérait faire la conquête en Berbérie[1].

Un pareil espoir allait être, au reste, vite anéanti. Partie de Mahon le jeudi 27 août 1399, la flotte croisée arriva sous les murs de Bône le dimanche suivant 31 août. Le lendemain, quelques centaines d'hommes purent débarquer; mais il fallut aussitôt se rendre compte que la ville était imprenable de tous côtés. Avertie vraisemblablement de l'attaque[2], elle avait reçu en renfort plusieurs milliers de combattants; du haut de ses remparts, une artillerie bien pourvue faisait feu sans cesse sur les assaillants. Le 2 septembre, les chrétiens, qui avaient occupé une tour voisine, en furent délogés brutalement et rejetés à la mer. Les capitaines des deux escadres, valencienne et majorquine, décidèrent de s'éloigner immédiatement; mais ils ne purent se mettre d'accord sur un plan d'action commun : tandis que le premier faisait route sur la Goulette, d'où une violente tempête l'écarta sans retour, le second rentra à Majorque, après une navigation difficile, non sans avoir incendié Collo au passage et échoué dans une tentative analogue contre Djidjelli[3].

3° *Rapprochement de Tunis avec l'Aragon, le traité de* 1403. — L'insuccès de cette croisade ne put que raffermir le roi d'Aragon dans son désir de traiter avec les souverains de la Berbérie[4]. Aussi

1. Llagostera, *Itinerari*, I, 142 (17 avril : Martin demande à Valence une nef pour le transport de P. de Queralt); Ivars, *Dos Creuades*, pp. 123-4 et 130-1 (12 mai : refus de Valence; 13 mai : Martin demande aux Valenciens de ménager les sujets du Ḥafṣide à l'occasion de l'ambassade de Queralt; 6 juin : il donne à P. de Vilaragut l'autorisation mentionnée ci-dessus; 7 juin : il suspend l'ambassade de Queralt). D'une façon générale, Ivars a mal dégagé, dans son Introduction, le processus des relations diplomatiques entre Martin et Abū Fāris durant les années 1398 et 1399.

2. La rumeur publique accusa ensuite, en Espagne, un musulman de Valence d'avoir prévenu les Bônois de l'expédition projetée contre eux et de leur avoir procuré de la poudre à canon. Les « Maures » valenciens faillirent être molestés à cette occasion.

3. Sur les préparatifs et l'exécution de cette croisade contre Bône, cf. Salzet, *Rerum apud Maioricas*, pp. 236-8; Ivars, *Dos Creuades*, pp. CXIII-CXXVIII, 101-151, et quelques lignes dans la *Fārisiyya*.

4. Dès le 28 juin, avant même l'échec de la croisade, il avait écrit au duc de Bourgogne Philippe le Hardi pour le consulter sur l'opportunité de faire la paix avec les Barbaresques. La réponse, affirmative, lui parvint le 14 novembre; le 15, il répondit favorablement au sultan de Tlemcen, qui avait sollicité son amitié. Ehrlé, *Chronica actitatorum*, p. 303, et Ivars, *Dos Creuades*, pp. CXXXII et 153-5.

accueillit-il favorablement les avances du Ḥafṣide et la mission du prince Ibrāhīm, cousin du sultan. Il se disposait de nouveau à envoyer Pierre de Queralt à Tunis, lorsque lui parvint la nouvelle du pillage de Terranova, en Sicile, par les corsaires d'Ifrīqiya. Mécontent, il suspendit pour la troisième fois le départ de son ambassadeur, exhalant ses regrets, le 17 novembre 1399, dans une lettre à Abū Fāris, qu'il priait cependant avec courtoisie de ne pas s'opposer à la délivrance de certains captifs[1].

Le Ḥafṣide paraît avoir essayé, au printemps suivant, de reprendre les négociations, par l'envoi auprès de Martin du médecin juif Bonjuha Bondavi; mais c'est seulement deux ans plus tard, dans le courant de 1402, que l'Aragonais envisagea sérieusement la conclusion de la paix. Pierre de Queralt partit enfin pour la capitale ḥafṣide, muni de pleins pouvoirs; ses instructions comportaient, entre autres, la demande de mise en liberté de l'évêque de Syracuse, toujours captif, et la réclamation de reliques chrétiennes — parmi lesquelles le corps de sainte Olive — qui passaient pour être conservées à Tunis[2]. Ce voyage aboutit, dans les premiers mois de 1403, à la signature d'un traité par l'ambassadeur d'Aragon, mandataire également du roi de Sicile, et le cheikh Ibn Abī Hilāl, représentant le sultan d'Ifrīqiya. Il n'est question dans ce texte ni des reliques, ni du « tribut », ni d'exemption totale des droits de douane, ni même de délivrance gratuite des prisonniers. Sur ce dernier point, au contraire, les conditions de rachat des captifs chrétiens, hommes, femmes et enfants, sont très minutieusement réglées, en douze articles; même ceux qui appartenaient en propre au sultan ne devaient être libérés que contre rançon. La revendication sicilienne sur l'île de Djerba recevait une curieuse solution : le droit pour le roi de Sicile, après un délai minimum de cinq ans, d'en opérer la conquête moyennant un préavis de six mois. En

1. Ivars, *Dos Creuades*, pp. cxxx (qui confond, semble-t-il, à tort ce troisième projet d'ambassade de P. de Queralt avec le deuxième, antérieur à la croisade) et 159. Voir aussi, sur le sac de Terranova et les attaques ifrīqiyennes contre la Sicile, Starrabba, *Documenti*, p. 172.

2. Llagostera, *Itinerari*, I, 154, 174, 175, 179, 181; Ivars, *Dos Creuades*, pp. 160-2. L'ambassade de Queralt avait été prévue dès février 1402; il reçut ses dernières instructions le 7 août. En contre-partie de la libération de l'évêque de Syracuse, le roi Martin renvoyait à Tunis « Mule Brache », parent du Ḥafṣide, délivré de captivité. On notera, à propos de sa réclamation du corps de sainte Olive, que Martin tenta également, vers la même époque, d'obtenir du sultan d'Egypte le corps de sainte Barbe (Llagostera, *op. cit.*, I, 147, 156, 167, 181) et de l'empereur de Byzance des reliques ayant rapport à la Vierge et à la Passion (Marinesco, *Manuel II Paléologue et les rois d'Aragon*, Bucarest, 1924, p. 3).

contrepartie, l'autorisation était donnée au sultan de s'emparer, dans des conditions identiques, de l'île de Pantelleria. Les autres clauses, bien que fort détaillées, n'offrent rien de saillant, si ce n'est peut-être : l'obligation d'entr'aide contre les corsaires sujets des parties contractantes ; l'irresponsabilité réciproque en cas d'attaque par des tiers, même dans les ports ; la séparation entre Catalans et Siciliens, qui auraient à Tunis deux fondouks et deux consuls distincts[1].

4° *Négociations avec la Sicile* (1409). — Quelques documents, datés de 1403 à 1405, attestent ensuite une certaine durée des bons rapports officiels entre Ḥafṣides et Aragonais[2]. Quatre ans plus tard cependant, la nécessité de nouvelles négociations se faisait sentir, du moins entre la Sicile et l'Ifrīqiya. Le 10 mai 1409, de Cagliari en Sardaigne, où il était venu mater de graves rébellions, Martin le Jeune acceptait en principe les propositions de paix que lui transmettaient, de la part d'Abū Fāris, deux Juifs de Trapani, Samuel et Elie Sala. Mais il subordonnait son accord définitif à l'assentiment de son père le roi d'Aragon, et il offrait, pour le moment, contre le versement préalable de trente mille doublons d'or pour le rachat d'un certain nombre de prisonniers musulmans, une « trêve » de durée illimitée qui ne pourrait être dénoncée, par l'une ou l'autre des deux parties, qu'après deux mois de préavis[3].

Il est probable que le brusque décès de Martin le Jeune, survenu le 25 juillet de la même année, au lendemain d'une importante victoire, interrompit les pourparlers en cours. A moins d'un an d'intervalle, le 31 mai 1410, son père Martin le Vieux le suivait dans la tombe, sans progéniture légitime directe, laissant ainsi ouverte l'épineuse question de la succession au double trône de Sicile et d'Aragon. Pendant l'interrègne de deux années qui suivit, comme aussi pendant le règne assez bref de Ferdinand Ier d'Antequera, de la maison des Trastamare de Castille, l'Ifrīqiya demeura en dehors des préoccupations aragonaises. Mais il en fut tout autrement sous Alphonse V le Magnanime, fils de Ferdinand et son successeur en

1. E. Aguilô, *Pau feta.* — Dès février 1402, Martin, songeant aux fonds nécessaires pour le rachat des captifs, voulait emprunter aux Mercédaires mille florins d'or; Llagostera, *Itinerari*, I, 175. La conclusion de la paix entre l'Aragon et l'Ifrīqiya fut connue à Marseille avant le 22 mars 1403, *Archives communales de Marseille*, I, 193.

2. Ivars, *Dos Creuades*, pp. 163-4, et Llagostera, *Itinerari*, II, 527-8 et 577. En 1403, le consul des Catalans à Tunis s'appelait Jean Pere.

3. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 167-9.

avril 1416. Quatre ans après son avènement, ce monarque s'embarquait pour la Sardaigne, la Corse et l'Italie. Il allait inaugurer dans ces parages une politique d'expansion extrêmement active, qui ne devait pas tarder à l'opposer, principalement à partir de 1424, à Abū Fāris.

Abū Fāris, maître de Tlemcen (1424-31) ; *son intervention au Maroc.* — Cette année 1424 inaugure bien une phase nouvelle dans le règne d'Abū Fāris : car c'est elle qui vit à la fois la première expédition du Ḥafṣide contre Tlemcen et le commencement des agressions aragonaises contre les îles de la Tunisie. L'expansion vers l'Ouest qui, après la longue éclipse du XIVe siècle, reprenait la politique des ancêtres Abū Zakariyā' et al-Mustanṣir, était facilitée par la faiblesse gouvernementale et la décadence militaire des ʿAbdalwādides voisins. Dans l'extrême Occident, l'Etat marīnide, naguère puissant, et dont nous avons rappelé l'intervention indiscrète, en 1407-08, dans les choses d'Ifrīqiya, était maintenant lui-même en pleine décomposition : les Portugais occupaient Ceuta depuis 1415; en 1421, après l'assassinat du sultan de Fès Abū Saʿīd ʿUṯmān, son successeur n'était monté sur le trône qu'avec l'appui, pourtant médiocre, de Tlemcen; et encore avait-il à lutter contre le vizir Abū Zakariyā' al-Waṭṭāsī, qui soutenait contre lui un compétiteur en la personne d'un très jeune enfant, ʿAbdalḥaqq, petit-fils d'Abū Saʿīd[1].

C'est dans ces conditions favorables qu'Abū Fāris, sentant son propre pays calme derrière lui, alla s'immiscer directement dans les affaires intérieures de Tlemcen, sous le prétexte fallacieux d'y remettre de l'ordre et de délivrer les habitants d'un monarque oppresseur. Au printemps 827/1424, il s'avanca, à la tête de son armée, dans le Maghreb central. Il battit les troupes qui firent mine de lui résister, et pénétra à la mi-jumādā II/mi-mai dans Tlemcen abandonnée par son sultan Abu Mālik ʿAbdalwāḥid b. Abī Ḥammū. Il séjourna ensuite quelque temps dans la capitale conquise; mais il se garda de supprimer l'Etat ʿabdalwādide en procédant à son annexion : il préféra, plus modestement et plus sagement, suivant l'exemple du premier Abū Zakariyā', en faire un Etat vassal, dont la soumission rehausserait sa gloire et assurerait son hégémonie en

1. Tanasī, p. 116; Cour, *B. Waṭṭas*, p. 47. — La mère du jeune 'Abdalḥaqq s'était réfugiée à Tunis lors du massacre d'Abū Sa'Id et de ses parents; Léon, III, 253.

Afrique du Nord. Il laissa donc Tlemcen à un membre, choisi par lui, de la famille régnante, neveu du monarque en fuite : Abū ʿAbdallah Muḥammad, fils du feu sultan Abū Tāšfīn b. Abī Ḥammū. Cependant, quelques années plus tard, de nouvelles interventions furent nécessaires. Pour maintenir sa suzeraineté sur Tlemcen, Abū Fāris excella à opposer les uns aux autres les émirs ʿabdalwādides proches parents : vers 832/1429, Muḥammad b. Abī Tāšfīn ayant affiché des velléités d'indépendance dans la teneur du prône du vendredi, il fit marcher contre lui le caïd de Constantine Jā' al-Ḫair, ainsi que l'ancien sultan ʿAbdalwāḥid, qui avait fini par venir s'installer à Tunis. Jā' al-Ḫair fut battu; mais, un peu plus tard, ʿAbdalwāḥid, aidé cette fois par un contingent d'Arabes nomades, réussit à reprendre sa capitale[1]; il venait de s'y déclarer vassal du Ḥafṣide, lorsqu'il fut tué dans une offensive en retour de son neveu Muḥammad. Abū Fāris, une deuxième fois, se mit en route vers Tlemcen; il s'en empara derechef en 834/1431, et y installa un troisième ʿAbdalwādide, Abū l-ʿAbbās Aḥmad b. Abī Ḥammū, frère de ʿAbdalwāḥid. Puis il s'en retourna dans sa capitale, emmenant prisonnier son ancien protégé Muḥammad b. Abī Tāšfīn, capturé sur les hauteurs voisines de Tlemcen[2].

Dès sa première campagne dans le Maghreb central, en 1424, Abū Fāris avait songé à tirer parti de sa rapide victoire pour pousser une pointe jusqu'au Maroc, peut-être même le conquérir : sa puissance militaire apparaissait alors comme irrésistible, de beaucoup la plus considérable de la Berbérie. A Fès, où le trop jeune ʿAbdalḥaqq, sous la tutelle du Waṭṭāside, venait de remplacer le vacillant Muḥammad, ce fut vite l'affolement. Le Ḥafṣide parvint aisément à deux étapes de distance: mais là, sans que nous sachions le motif exact de cette décision imprévue, il se contenta d'un acte d'hommage de la part du sultan marīnide, et promptement il s'en retourna jusqu'à Tunis. Appelé à la rescousse contre les Portugais, cette année-là et les années suivantes, par des chefs de guerre du Nord-Marocain, il les aida presque exclusivement sur mer : excellente occasion surtout d'étaler ses forces navales, en les faisant croiser dans le Détroit de Gibraltar[3].

1. D'après Tanasī, p. 123, ʿAbdalwāḥid aurait recouvré sa capitale dès rajab 831/avril-mai 1428, à la suite d'une nouvelle intervention personnelle d'Abū Fāris.

2. Par le caïd Nabīl b. Abī Qaṭṭāya. Ce Muḥammad b. Abī Tāšfīn mourut captif, dans la Kasba de Tunis, en 840/1436-37.

3. Cf., outre *Daulatain*, Zurara, *chronica do conde Dom Pedro*, liv. II, ch. 11-13, 16; Cour, *B. Wattas*, pp. 49-50.

Rôle d'Abū Fāris dans les affaires d'Andalousie (1428-30). — Toujours à l'instar du grand ancêtre Abū Zakariyā', Abū Fāris fit porter son intérêt et sa politique, non seulement sur l'ensemble de la Berbérie, mais encore, les circonstances l'y incitant, sur cette partie de la péninsule ibérique qui demeurait entre les mains des musulmans. N'accroissait-il pas son prestige, en même temps qu'il accomplissait une œuvre pie, en faisant parvenir régulièrement le produit de la dîme d'une de ses provinces d'Ifrīqiya[1] à ses coreligionnaires du royaume naṣride de Grenade, qui s'efforçaient de contenir, à l'avant-garde de l'Islam occidental, les assauts de la chrétienté? Mais, en vérité, à côté de ce geste de solidarité musulmane, il s'agit en général moins pour le Ḥafṣide de faire échec à une incoercible Reconquista que de jouer un rôle, discutable et lointain, dans ces compétitions dynastiques qui déchiraient la famille naṣride et affaiblissaient, en fin de compte, l'Etat de Grenade au profit de ses ennemis extérieurs. Chassé du trône par ses propres sujets en 1427, le sultan naṣride Muḥammad, connu dans les textes castillans sous le surnom d'« El-Izquierdo », s'était réfugié à Tunis[2]. Vers la fin de 1428, le roi de Castille Jean II, sollicité par un ancien haut dignitaire grenadin Yūsuf b. as-Sarrāj et le « regidor » de Murcie Lope Alonso de Lorca, envoya ces deux personnages auprès d'Abū Fāris pour le prier d'aider l'exilé à préparer son retour à Grenade. Le Ḥafṣide, en conséquence, favorisa le départ de l'« Izquierdo », à la tête d'une petite troupe de cinq cents fidèles armés.

Dans le courant, sans doute, de 1429, le monarque déchu recouvrait une à une toutes les places de son royaume sur le rival qui l'avait momentanément supplanté, son proche parent Muḥammad « El-Pequeño » ou « El-Zaguer[3] ». Mais, revenu au pouvoir, l'« Izquierdo » n'entendit pas rester, comme certains de ses prédécesseurs, vassal et tributaire de la Castille; aussi Jean II, après plusieurs sommations restées sans réponse, le chassa-t-il lui-même de sa capitale deux ans plus tard; et il installa à sa place Yūsuf « Abenalmao[4] ». Le Castillan, dès 1430, par l'intermédiaire de Lope

1. Deux mille qafīz de céréales provenant de la dîme du district des Waštāta.

2. La présence d'un ambassadeur de ce même Naṣride à la cour de Tunis est signalée dès 1421; Jorga, *Notes et Extraits*, I, 313.

3. C'est-à-dire « le Jeune », en arabe « aṣ-Ṣaġīr ». Ce « Pequeño » était peut-être le propre fils de l' « Izquierdo », comme semble l'indiquer une monnaie d'or, cf. Gaspar Remiro, *Una rectificación a la genealogia de los reyes Nazaries de Granada*, Madrid, 1908, et A. Prieto, dans *Boletín de la Academia de la Historia*, t. C, 1932, p. 309-310.

4. Sur l'identité de ce personnage, Yūsuf IV, neveu de Muḥammad VII et de Yūsuf III, cf. Gaspar Remiro, *Investigaciones sobre los Reyes Nazaries de Granada*, *Revista de Libros*, fév.-mars 1914.

Alonso, avait informé le Ḥafṣide de l'« ingratitude » du Grenadin et sollicité sa neutralité en cas de conflit dans la péninsule : Abū Fāris, conciliant, aurait paraît-il, renoncé à l'envoi des subsides qu'il destinait à son coreligionnaire et il lui aurait même conseillé de payer à la Castille le tribut traditionnel ; pourtant, à la veille de la nouvelle éviction de l'« Izquierdo », il dépêchait à Jean un chevalier génois, chargé de plaider la cause du Grenadin. Avant que le messager fût parvenu auprès du roi de Castille, à Valladolid, Yūsuf « Abenalmao » occupait déjà le trône de Grenade ; mais il mourait au bout de peu de jours, laissant la place de nouveau libre à Muḥammad El-Izquierdo ; et le Castillan, qui, entre temps, avait entendu de vifs reproches de la bouche du Génois, s'empressa d'envoyer pour la troisième fois Lope Alonso vers Abū Fāris, pour justifier auprès de lui son attitude et conserver les bonnes grâces de ce sultan[1].

Abū Fāris et le roi d'Aragon Alphonse V : 1° *Le sac des îles Kerkena* (1424). — Tandis qu'il se mêlait des affaires de la Berbérie de l'Ouest et de l'Espagne du Sud, Abū Fāris était attaqué, sur son propre territoire, par le souverain de l'Espagne orientale, maître aussi de la Corse, de la Sardaigne et de l'Italie méridionale : le roi d'Aragon Alphonse V. Dès juillet 1418, celui-ci s'était entendu avec des armateurs de Valence en vue d'une expédition contre les ports de la Berbérie ; mais les affaires d'Italie lui firent différer l'entreprise, et les relations furent alors correctes en apparence entre ces deux monarques, devenus les deux plus puissants princes de la Chrétienté et de l'Islam dans le bassin occidental de la Méditerranée[2]. Cette phase pacifique nous est attestée par un document : un projet de lettre que, le 8 décembre 1421, à Naples, très peu de temps après s'être emparé une première fois de cette ville, Alphonse V faisait rédiger, en termes très cordiaux, pour une question de rachat et d'échange de captifs, à l'adresse du fils aîné d'Abū Fāris et de deux hauts dignitaires de sa cour[3]. Moins de trois ans plus tard, sans que nous connaissions les mobiles immédiats de la rupture, celle-ci était un fait accompli. Il est possible, comme

1. *Crónica de Don Juan Segundo*, pp. 449, 488, 505-6.
2. Miret y Sans, dans *Revue Hispanique*, t. XXIV, 1re partie, pp. 292-94.
3. Calvet, *Turmeda*, pp. 152-3 (fac-similé hors-texte) ; Millares Calvo, *Paleografía española*, II, 116-7. — Giménez Soler, *Comercio*, pp. 294-5, signale aussi une lettre du 12 décembre 1421 adressée par Alphonse à Abū Fāris au sujet de la confiscation de marchandises sur un navire de passage à Tunis.

le suggère — à mots couverts — le *Ta'rīḫ ad-Daulatain*, qu'Alphonse, ayant songé à traiter avec le Ḥafṣide à la suite de quelques actes de piraterie[1], au printemps ou pendant l'été 1424, se soit soudainement ravisé en apprenant l'absence du monarque occupé dans le Maghreb lointain, et qu'il ait voulu profiter de la circonstance pour reprendre à son compte le tenace projet sicilien de mainmise sur l'île de Djerba. Son frère Pierre, duc de Noto, vaillant soldat, partit de Naples, en août, avec vingt-cinq galères; ayant fait relâche à Syracuse pour s'approvisionner, il se dirigea sur la Berbérie par Malte, d'où, le 10 septembre, il appareilla.

Au début, son objectif fut Djerba; mais conscient au dernier moment de la faiblesse de ses moyens, et sans doute aussi averti du retour du sultan qui se trouvait alors dans la steppe tunisienne, il vira de bord; puis, ayant opéré sa jonction avec une escadre que commandait Frédéric de Luna, fils naturel de feu Martin le Jeune, il assaillit, le 19 septembre, les îles sans défense de Kerkena. Les habitants firent une belle résistance; mais, écrasés par le nombre, ils succombèrent promptement : plusieurs centaines des leurs avaient péri, et les survivants, des deux sexes et de tout âge, étaient, au nombre de plus de trois mille, faits prisonniers. Chose curieuse, les vainqueurs s'abouchèrent aussitôt avec Abū Fāris, accouru jusqu'à Sfax, au sujet de la rançon des captifs. Puis la flotte chrétienne ne tarda pas à s'en retourner vers Malte et la Sicile, après cette razzia monstre, mais sans gloire, pâle succédané de la conquête manquée de Djerba[2].

2° *Représailles ḥafṣides en Italie méridionale et à Malte; tentative d'Alphonse contre Djerba* (1425-32). — Les Ifrīqiyens, certainement surpris par cette attaque aragonaise, ne réagirent pas sur-le-champ. Mais les années suivantes, alors qu'Alphonse était absorbé dans l'imbroglio de la politique européenne, ils se vengèrent large-

1. Malte, par exemple, avait été attaquée deux fois par des corsaires « sarrasins », en 1422; Mifsud, *Franchigie costituzionali*, p. 312, n. 1.

2. Sur cette expédition contre les Kerkena, les deux sources principales sont la chronique sicilienne anonyme dite *Fragmentum Historiae Siculae*, col. 1095-96, et *Daulatain*. Voir aussi Fazio, livre III, p. 85; Cerone, *Seconda spedizione*, pp. 69-70 (qui ignore *Daulatain*). La chronique chrétienne et la musulmane ne sont pas d'accord sur le nombre des Kerkeniens et l'importance de leurs pertes (700 tués et 3.450 prisonniers selon la première, 200 tués sur 2.000 habitants d'après la seconde), non plus que sur le résultat des négociations de Sfax (échange des prisonniers musulmans contre des captifs chrétiens d'après la première; insuccès selon la deuxième, qui prête à Abū Fāris, en même temps qu'une conduite chevaleresque envers les chrétiens, le refus de racheter ses sujets pour la somme trop élevée de 50.000 dinars). Par contre, les chiffres concordent au sujet de la flotte chrétienne : 25 galères pour l'une des deux escadres, dans le *Fragmentum*; 50 bâtiments en tout dans *Daulatain*.

ment, sur les côtes des territoires soumis à son autorité, du dommage brutal qu'il leur avait fait subir. Il n'obtint sans doute pas grand' chose par l'envoi à Tunis, en 1425, d'un ambassadeur, Bérenger Bianya, chargé d'excuser l'entreprise de l'infant Pierre et de régler la question, demeurée pendante, des captifs[1]. Il lui fallut même, au début de l'an 1427, pour apaiser momentanément Abū Fāris et le faire renoncer à un projet de débarquement en Sicile, solliciter l'intervention de Venise qui dépêcha, dans ce but, un émissaire à Tunis : Antoine Venier[2]. Sa flotte battit en mer, probablement en 1428, une grosse escadre tunisienne que menait au combat le roi de Grenade El-Izquierdo, momentanément détrôné[3]. Mais il ne put empêcher, en 1429, un corps expéditionnaire ḥafṣide, commandé par le caïd Riḍwān, de saccager librement la campagne de Malte pendant plusieurs jours[4]. A une entreprise aussi audacieuse[5], son prestige lui commanda de répliquer par une manifestation d'envergure. Il attendit trois ans de pouvoir la réaliser. Enfin, le 23 mai 1432, en dépit de l'assez mauvaise tournure que prenaient ses affaires en Italie, il s'embarquait en Catalogne pour aller combattre lui-même en Afrique du Nord. Au cours d'escales à Majorque, en Sardaigne, en Sicile et à Malte, il rallia à lui de nouvelles troupes et embarcations; puis, à la tête de cent trente esquifs, il mit le cap sur Djerba. A la mi-août, il arrivait devant l'île, faiblement défendue par quelques contingents sultaniens. Mais, prévenu à l'avance de l'expédition chrétienne, Abū Fāris en personne approchait aussi, accompagné de nombreuses troupes et de ses principaux courtisans.

A la suite d'un débarquement difficile opéré de part et d'autre de la chaussée de pierre qui reliait Djerba, vers le sud-est, au continent, Alphonse négligea d'occuper la totalité de l'île. Il fit couper la chaussée, à l'autre extrémité de laquelle, près de la terre ferme, Abū Fāris installa bientôt un quintuple retranchement en troncs de palmier, muni de pièces d'artillerie. Le 30 août, une attaque musulmane échoua. L'action la plus violente eut lieu deux jours après : une offensive chrétienne, déclenchée plus tôt que ne le voulait le roi d'Aragon, aboutit à la prise des fortifications ḥafṣides les plus avan-

1. Miret y Sans, *loc. cit.*
2. Jorga, *Notes et Extraits*, II, 428, n. 1. — La flotte ifrīqiyenne prévue pour l'attaque de la Sicile comptait, paraît-il, soixante-quinze embarcations.
3. Zurara, *Chronica do Conde dom Pedro*, liv. II, ch. 22.
4. Cf., outre *Daulatain*, Mifsud, *Franchigie costituzionali*, pp. 310-1. Le souvenir de cette descente sarrasine est rappelé dans la cathédrale Saint-Paul de Città Vecchia, à Malte, par un tableau de la fin du XVIIe siècle, œuvre du peintre Mathias Preti.
5. Aggravée encore, l'année suivante, par une razzia ifrīqiyenne contre la Sicile, d'après Jannābī, apud Fagnan, *Extraits inédits*, p. 318.

cées, d'une vingtaine de « bombardes », de plusieurs étendards et d'armes personnelles du sultan. Un gendre d'Abū Fāris, Muḥammad, fils du cheikh des Almohades Ibn ʿAbdalʿazīz, périt dans la mêlée; mais le souverain avait pu s'échapper à cheval, et se replier sur le camp où le gros de ses forces demeurait. Alphonse avait prévu, pour le lendemain, un double mouvement tournant afin d'envelopper son adversaire et de l'anéantir. Ce n'était plus possible désormais; et même, des renforts musulmans étant passés dans l'île à marée basse par des hauts-fonds, il risquait d'être pris de face et à revers. Prétextant le manque de vivres, qui devait en effet s'ajouter au danger de la situation tactique, préoccupé au surplus des choses d'Italie, il décidait, avant la mi-septembre, un rembarquement immédiat; et il ramena à Gozzo, puis à Syracuse, cette infructueuse expédition[1], la dernière qu'une puissance chrétienne eût tentée contre l'Ifrīqiya jusqu'au siècle suivant[2]. Masquant sa défaite, habile et beau joueur, Alphonse était à peine rentré en Sicile qu'il amorçait, par quelques gestes significatifs, une réconciliation avec son ennemi de la veille[3] : il s'efforça toujours, désormais, de vivre en bons termes avec ces Ḥafṣides dont il avait appris sur place à ne pas sousestimer la valeur.

Instabilité des relations avec les Républiques italiennes : 1° *Florence* (1419-30) *et le traité de* 1421. — Pendant que l'Ifrīqiya subissait les assauts de l'Aragonais, elle avait maintenu avec les Républiques italiennes des rapports suivis, mais parfois tendus[4]. Les

1. Sur cette expédition d'Alphonse V contre Djerba, la source essentielle est Fazio, livre IV, pp. 91-100, avec lequel s'accordent les données plus succinctes de *Daulatain.* A compléter par *Fragmentum Historiae Siculae*, col. 1098, et les documents de la chancellerie aragonaise publiés par Giménez Soler, *Itinerario*, pp. 115-8, et Cerone, *Seconda spedizione*, pp. 83-9. Cf. aussi Zurita, livre XIII, ch. 3-4; Jorga, *Notes et Extraits*, II, 35-36; Cerone, *op. cit.*, pp. 71-8 (critique des sources européennes). — Il est certain que l'affaire fut mal conduite par les chrétiens. Alphonse, influencé peut-être, comme il l'a rapporté lui-même, par un message d'Abū Fāris, eut le tort de ne pas s'assurer de la possession de l'île avant l'arrivée de l'ennemi. A plusieurs reprises, ses ordres furent mal exécutés. Enfin, selon Fazio, une trêve accordée par lui mal à propos permit à son adversaire le sultan de réoccuper la tête de chaussée qu'il avait perdue.

2. Zurita, t. III, f° 220 *b*, a révoqué en doute l'information de Fazio, d'après laquelle Alphonse aurait effectué encore en 1433 un passage en Berbérie, cette fois contre Tripoli. Voir, en sens contraire, Flandina, dans *Arch. stor. siciliano*, 1876, p. 442-3, qui considère comme probable cette expédtion, entre le 25 juillet et le 18 septembre de ladite année. La question mériterait d'être reprise et tranchée.

3. Le 6 octobre 1432, achat d'un cadeau destiné au fils d'Abū Fāris et, le 27 octobre, délivrance et renvoi à Tunis de trois captifs musulmans. A cette époque, Alphonse faisait entretenir en Sicile seize chrétiens renégats de Tunis, Espagnols et Italiens, qui, passés dans ses rangs à Djerba, étaient revenus à leur foi première, *Colección Documentos inéditos para historia España*, t. XIII, p. 482, et Cerone, *Alfonso ed Othmân*, pp. 46-7.

4. Avec les Angevins de Naples, les relations officielles de l'Ifrīqiya étaient, au contraire, très espacées : la reine Jeanne II, écrivant à Abū Fāris en 1429, évoque d'abord

Florentins, qui trafiquaient depuis longtemps dans ses ports sous le couvert du pavillon et des traités pisans[1], se préoccupèrent, maintenant qu'ils tenaient Pise sous leur domination, d'obtenir en leur propre nom du souverain ḥafṣide une convention officielle de commerce et de paix. La nécessité d'un semblable accord se fit particulièrement sentir au cours des années 1419 et 1420, à l'occasion d'un procès retentissant qui se déroula devant le Tribunal des Six : l'une des principales parties y était le Ḥafṣide lui-même, qui, représenté par des « commissaires », fit condamner deux commerçants marrons coupables de lui avoir escroqué un stock de cuir d'une valeur de six mille doublons d'or[2]. Dans le même temps, la présence de pirates barbaresques était signalée dans les eaux toscanes. A deux reprises, à la fin de décembre 1419, puis en octobre 1420, en connexion sans doute avec l'épisode judiciaire qui vient d'être évoqué, les Six de Florence décidèrent d'envoyer au sultan de Tunis un messager, Barthélemy, fils de Jacques Galéa, porteur de présents. C'est ce même personnage qui, le 7 šawwāl 824/5 octobre 1421, l'année où Florence acquit le port de Livourne[3], arrêtait avec Abū Fāris les termes du plus ancien traité intervenu entre elle et la Berbérie : les stipulations étaient très semblables à celles du traité pisan de 1397, mais on n'y rencontrait plus la clause exceptionnelle relative à la responsabilité des consuls; les Pisans et les sujets du comte d'Appiano figuraient nommément comme bénéficiaires de cet accord, à la suite toutefois et sous les auspices des Florentins, qui voulaient bien leur octroyer cette marque de générosité[4].

le souvenir de l'amitié qui unissait, dit-elle, le Ḥafṣide à son frère le roi Ladislas (mort quinze ans plus tôt); elle le remercie du message qu'il venait de lui faire tenir par des Génois; et elle lui demande de relâcher contre rançon ses sujets captifs en Berbérie. Cf. Minieri-Riccio, *Saggio*, t. II, 1re partie, p. 88.

1. Il semble cependant que, moins favorisés que les autres marchands chrétiens au statut régulier, ils aient dû payer jusque-là, à l'importation en Ifrīqiya, des droits de douane accessoires légèrement plus élevés, soit une majoration globale de 1 1/2 %; Pegolotti, p. 123; Mas-Latrie, *Introduction*, pp. 107 et 252.

2. Les « commissaires » du Ḥafṣide intervinrent contre les deux aigrefins, Philippe Caleffo et Antoine Taddei, comme ceux-ci venaient d'être acquittés, en juin 1419, du chef d'une accusation lancée contre eux par des compatriotes qu'ils avaient dupés à Tunis. D'autres victimes aussi portèrent plainte. Le 20 décembre, les deux personnages étaient déclarés faillis, condamnés à payer leur dette au « roi » de Tunis et à lui restituer ses frais de justice. L'année suivante, les « commissaires » réussirent à faire emprisonner, pendant plus de deux mois, deux garants défaillants d'Antoine Taddei; enfin, par leur insistance, ils obtinrent, en août, l'exécution du jugement des Six; Jorga, *Notes et Extraits*, II, 171, 174-187.

3. La même année, Florence cherchait également à traiter avec l'Egypte et Byzance.

4. Par lettre du 23 décembre 1421, la Seigneurie de Florence recommandait chaudement à son ambassadeur de faire inclure dans le traité le seigneur de Piombino et ses sujets. La date tardive de cette lettre s'explique par l'absence de nouvelles de Barthélemy

Cependant, pour des raisons qui nous échappent, le document ne fut point homologué par Florence, au printemps 1422, au retour de l'ambassadeur[1]; c'est seulement à la fin de l'année suivante, grâce à la mission à Tunis de Mathieu Neri Fioravanti, qu'il reçut sa ratification définitive de la part des deux contractants[2]. La République avait déjà à cette date son consul, Luc Nardi de Lonciano, dans la capitale ḥafṣide. Mais la paix, fragile, était à la merci d'incidents qui ne manquèrent pas de se produire; Florence, quelques années plus tard, la considérait comme rompue par la faute des musulmans; les corsaires tunisiens opéraient de nouveau librement sur la côte toscane. C'est alors qu'un marchand florentin établi à Tunis, Robert Ghetti, prépara les voies d'un nouvel accord avec le sultan, comme le prouvent les instructions qu'il reçut de son gouvernement, probablement dans la première moitié de 1427[3] : nous ne pouvons dire s'il réussit dans cette mission dont il avait pris lui-même l'initiative. Toujours est-il que deux ans plus tard, en février et juin 1429, Florence et le seigneur de Piombino manifestaient encore des craintes à la nouvelle que les galères de la flotte ḥafṣide s'apprêtaient à une prochaine expédition contre leur territoire[4]; d'autre part, le 4 novembre de cette même année, la République notifiait au sultan la nomination, « selon la coutume », d'un consul florentin à Tunis : Ubaldino fils d'Antoine del Rosso[5]. Il semble donc qu'un équilibre assez mal assuré ait présidé, vers la

Galéa dans laquelle sa patrie se trouvait depuis assez longtemps, pour une cause ignorée de nous : ce détail est mentionnée dans le texte même de la missive; il n'y a donc pas à suivre sur cette question de date le raisonnement d'Amari, *Appendice*, pp. 12 et 71.

1. Le 22 avril 1422, à Florence, des marchands étaient désignés pour entendre le rapport de l'ambassadeur « revenu de Tunis », Jorga, *Notes et Extraits*, II, 205. Il n'y a donc sans doute pas lieu d'expliquer par la mort de ce personnage, comme l'ont suggéré Amari et Mas-Latrie, le retard apporté à la ratification du traité.

2. Amari, *Diplomi*, pp. 151-164 et 326-330 (textes arabe et latin du traité); Mas-Latrie, *Traités*, pp. 344-354. Cf. aussi Jorga, *Notes et Extraits*, II, 219 . remboursement à Fioravanti, le 22 décembre 1423, de ses frais de mission.

3. Ghetti était chargé d'obtenir pour ses compatriotes les avantages qui venaient d'être concédés aux Vénitiens et aux Génois, et de faire libérer gratuitement la plupart des captifs florentins détenus en Ifrīqiya. Il devait discuter dans le détail les conditions auxquelles les « galères du Levant » de Florence iraient à Tunis ou à Sousse prendre des marchandises pour le compte du sultan : obligation pour lui de charger sur simple préavis de quinze à vingt jours et prime de surestarie — vingt-cinq florins par galère et par jour — lui incombant au delà de six jours de relâche. Ghetti, d'ailleurs, avait ordre de ne rien conclure avant d'en avoir référé au gouvernement florentin.

4. Jorga, *Notes et Extraits*, II, 246, et *Documenti Historia italiana* : *Commissioni di Rinaldo degli Albizzi per il comune di Firenze dal* 1399 *al* 1433, Florence, t. III, 1873, p. 166.

5. Amari, *Appendice*, p. 15.

fin du règne d'Abū Fāris, aux relations que la Toscane entretenait avec l'Ifrīqiya.

2° *Gênes* (1423-34) *et le traité de* 1433. — Une appréciation analogue, sinon plus catégorique, est à formuler à propos de Gênes. Soumise à cette époque à la capitale lombarde, Milan, elle conservait toutefois une certaine indépendance pour les affaires d'outremer. Le 15 novembre 1423, la cité ligure faisait défense à tous ses citoyens de commercer, sans une autorisation expresse de sa part, sur le territoire ḥafṣide : un trop grand nombre de ses ressortissants avaient été victimes des pirates ifrīqiyens. Mais une pareille mesure n'était pas une solution : mieux valait traiter du rachat des captifs et, si possible, du renouvellement de la paix. Le premier point fut acquis sur l'intervention personnelle du duc de Milan, seigneur de Gênes, Philippe-Marie Visconti, qui, en décembre 1425, chargea deux messagers, Cambio Bolognese et Urbain di S. Alosio, d'aller saluer le « roi » de Tunis et son fils aîné, et de leur remettre en présent deux armures; les Génois avaient adjoint à la mission leur compatriote Ambroise Spinola[1]. Il s'ensuivit une légère détente, durant laquelle la République ranima son commerce avec Tunis et y envoya un consul, Nicolas di Bracelli, en mai 1427. Mais, entre temps, de nouveaux captifs avaient été faits, notamment des Corses, vendus comme esclaves en Ifrīqiya, tandis qu'un notable tunisien, « Aben Sichari », était tombé entre les mains de corsaires génois. En vain la République insista-t-elle par l'entremise de son ambassadeur Christophe Maruffo, de mai à novembre 1427, pour un règlement général et amiable entre les deux Etats : l'accord, un instant conclu, ne fut pas appliqué. La situation ne fit même que s'aggraver pendant les trois années suivantes, malgré la présence auprès du Ḥafṣide d'un consul génois, Antoine di Zignaigo, et les réclamations réitérées du gouvernement de la République. Les razzias maritimes des Ifrīqiyens, illustrées principalement par leur attaque contre Malte ci-dessus rappelée, battaient alors leur plein : en décembre 1428, ils enlevèrent des habitants de l'île Caprée; en 1430, ils capturèrent et emmenèrent à Bougie des bâtiments génois avec leurs passagers. Dans la capitale ḥafṣide, le privilège de la

1. Sur cette mission, qui dura cinq mois, cf. J. Stella, col. 1294-95; Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli Archivii milanesi*, t. II, Milan, 1869, p. 163-4; G. Romano, *Filippo-Maria Visconti e i Turchi*, *Archivio storico lombardo*, 1890, pp. 588-9.

juridiction consulaire était bafoué, et des marchandises chrétiennes irrégulièrement confisquées.

Une accalmie se produisit enfin en 1431 : Gênes, qui, visiblement, cherchait une conciliation à tout prix, en profita pour envoyer comme « procurateur » à Tunis Pierre di Vernazza, pieux « professeur de médecine » qui avait déjà fait deux fois le voyage d'Afrique en vue de libérer des captifs[1]; elle se déclarait, par lui, disposée à payer, comme indemnité pour l'arrestation d'« Aben Sichari », sept mille doublons d'or sous la forme de droits supplémentaires à percevoir à la douane de Tunis sur les marchandises apportées par ses propres négociants. Cette proposition eut sans doute l'heur de plaire au sultan, et, en octobre 1432, puis avril-mai 1433, la République pouvait enjoindre à son nouveau consul, André De Mari, de négocier un traité de paix[2]. Le texte, arrêté pour une durée de vingt ans à Tunis, le 4 rabī ʿI 837/19 octobre 1433, entre De Mari et le cheikh des Almohades, représentant du sultan, Muḥammad b. ʿAbdalʿazīz, reprenait, avec des développements plus amples, les principales stipulations traditionnelles des traités antérieurs. L'affaire « Aben Sichari » y était rappelée en tête, mais comme déjà réglée par le versement de la somme promise. L'entr'aide était prescrite, comme dans les conventions avec Pise et Florence, contre les pirates de chacune des deux nations contractantes; mais le Ḥafṣide déclarait se désintéresser des dommages que, dans ses propres ports, les Génois pourraient infliger à leurs ennemis ou recevoir d'eux : allusion certaine à des incidents de la guerre que les Génois soutenaient contre les Vénitiens; en mai 1431 par exemple, ils leur avaient enlevé un navire dans le port même de Tunis. Le traité accordait à Gênes, comme autrefois, licence de faire sortir en franchise des blés de la Berbérie orientale, mais sous des conditions nouvelles relativement au prix pratiqué dans le pays et à la quantité exportée : prix maximum de cinq besants le qafīz, contingent annuel maximum de quinze cents qafīz. Enfin, le négociateur chrétien avait exigé et obtenu l'adoption des clauses suivantes que comportait déjà l'accord éphémère réalisé précédemment par Maruffo :

1. Au premier voyage, di Vernazza était allé « in extremum libicarum arenarum, ubi tunc rex Tunicis castrametabatur ». C'est un exemple rare pour cette époque de la pénétration d'un Européen jusqu'aux confins sahariens de l'Ifrīqiya.

2. Le 11 juillet 1433, Gênes avertit le Ḥafṣide que le banni Paul Cigogna armait une flotte en Calabre en vue d'actes de piraterie, au sujet desquels elle déclinait à l'avance toute responsabilité.

libération de tous les captifs sujets de Gênes ou de Milan[1], dans le délai d'un mois à dater du paiement de leur rançon qui devait consister en marchandises (épices, étoffes, poignards, métaux précieux) pour une valeur de seize mille doublons, suppression du droit de douane ifrīqiyen supplémentaire appelé « tavale » ou « feitri[2] ».

Un mois s'était à peine écoulé que des pirates dépouillaient dans les eaux de Majorque des marchands génois, et les emmenaient prisonniers à Bône; leur consul De Mari les fit délivrer, mais il ne parvint pas à leur faire restituer leurs biens, non plus qu'à empêcher par la suite l'incessante répétition d'actes de piraterie. Les protestations adressées par la République dans les premiers mois de 1432 laissèrent insensible le sultan, qui refusait obstinément, en certaines affaires, d'admettre le seul serment des victimes comme preuve des torts dont elles se plaignaient[3].

3° *Venise* (1421-30) *et le traité de* 1427. — Les Vénitiens furent-ils, à cette époque, traités par les sujets du Ḥafṣide avec moins de désinvolture que leurs rivaux de Ligurie? Il ne le semble pas, à en juger par les nombreuses tractations qu'ils eurent à mener pour racheter leurs captifs et poursuivre réparation de pillages ou de saisies injustifiées. Mais leur gouvernement, usant de plus de souplesse que celui de Gênes, s'accommodait mieux de pareils abus : le Sénat prenait souvent à sa charge la rançon des Vénitiens captifs, avancée sur son ordre par les consuls successifs[4], et il multipliait les cadeaux à l'adresse du Tunisien. Aussi l'envoyé de la République Antoine Venier trouva-t-il crédit auprès du sultan, en 1427, lors de l'intervention diplomatique, qui a été signalée plus haut, en faveur des sujets du roi d'Aragon. La même année, la paix fut renouvelée sans difficulté entre Venise et l'Ifrīqiya, sur la base du traité de 1391, dont un exemplaire venait d'être retrouvé à Tunis par l'ambassadeur Bertuccio Falier; Abū Fāris accordait à Venise ce que son père lui avait refusé : la suppression de la taxe spéciale

1. Cependant, par lettre du 29 avril 1433, Gênes avait demandé au Ḥafṣide d'écarter les Lombards qui se prétendaient Génois, mais refusaient de payer la taxe due au consul.
2. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 134-142 (texte latin du traité).
3. Pour toute l'histoire de ces relations avec Gênes, cf. Jorga, *Notes et Extraits*, I, 349, 367-8, 410-1, 421, 455-6, 458-9, 463, 469-470, 472, 482-3, 485, 498-9, 501-2, 555-9, 564, 567-571; II, 298; Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 37-46, 143-9.
4. Alexandre Malipiero (en fonctions en octobre 1421), Barthélemy de' Canali (depuis juillet 1422), Marc Querini (depuis juin 1425 et en 1426), Laurent Barbaro (depuis juin 1433 et en 1434).

payée par les vaisseaux vénitiens pour échapper au droit habituel de réquisition, auquel ils furent désormais soumis[1]. Il fallut ensuite que la piraterie musulmane passât toutes les bornes, surtout aux alentours de 1429, pour que la Sérénissime interdît momentanément à ses vaisseaux de fréquenter les ports de Berbérie; elle leva partiellement cette défense dès le 14 août 1430, en attendant que les choses reprissent, un peu plus tard, leur cours normal[2].

La paix intérieure, mort d'Abū Fāris (1424-34). — Jamais sans doute l'Etat ḥafṣide ne s'est senti aussi solide dans ses frontières, aussi fort militairement, aussi assuré dans ses relations avec les puissances étrangères qu'en ces dix ou douze dernières années d'Abū Fāris. Ce « rex opulentissimus, prudentissimus et magna fama in toto orbe clarissimus », « barbarorum omnium regum potentissimus », comme le qualifiaient le gouvernement de Gênes en 1429 et le roi d'Aragon en 1432[3], était respecté au dedans, redouté au dehors. Deux des très rares incidents de politique intérieure qui nous soient pour lors rapportés prouvent bien avec quelle vigueur l'autorité sultanienne savait s'imposer dans les provinces : c'est, en ḏū l-qa'da 830/août-septembre 1427, l'arrestation et le transfert comme prisonnier dans la capitale, par les soins du premier ministre Muḥammad b. 'Abdal'azīz, d'un notable de Constantine qui faisait de l'opposition contre le caïd Jā' al-Ḫair; c'est, en 833/1430, la mise à mort, dans la région de Tripoli, par le caïd de cette ville, Nabīl b. Abī Qaṭṭāya, du chef des Arabes Ḥakīm, le « marabout » Ibn Abī Ṣa'nūna, probablement pourchassé jusqu'en cette contrée lointaine à la suite de quelque tentative infructueuse d'insubordination. La même année, il est vrai, dans le courant de l'hiver, le caïd de Constantine Jā' al-Ḫair périt dans une rencontre avec les Dawāwida, et il fut remplacé dans son poste par un autre affranchi, Maḥmūd; l'épisode paraît cependant être demeuré exceptionnel : l'agitation arabe travaillait en général plutôt en dessous qu'en

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 244-9 (texte latin du traité); Predelli, *Commemoriali*, IV, 123; Jorga, *Notes et Extraits*, I, 464-5. Ce renouvellement de la paix est daté, dans l'acte, de 820 de l'hégire et 1427 de l'ère chrétienne. Pour obtenir une concordance exacte, Mas-Latrie, suivi par tous les auteurs postérieurs, a corrigé 820 en 830; mais on pourrait songer à la correction inverse : conserver 820 et lire 1417 au lieu de 1427; on aurait alors affaire simplement au renouvellement de la paix attesté plus haut sous le consulat de Marc Venier.

2. Jorga, *Notes et Extraits*, I, 313, 322, 336, 397-8, 428, 447, 453, 525, 559, 567.

3. Jorga, *op. cit.*, I, 498; Cerone, *Seconda spedizione*, p. 87. Voir aussi dans Fazio, liv. IV, p. 96, l'éloge du caractère chevaleresque d'Abū Fāris.

plein jour; elle attendait des circonstances plus favorables pour se manifester brutalement.

La fin de ce règne glorieux fut attristée cependant et quelque peu troublée par le décès inattendu d'un fils du sultan, son héritier présomptif, Abū ʿAbdallah Muḥammad al-Manṣūr. Le prince mourut en Tripolitaine, le 22 rajab 833/16 avril 1430, vraisemblablement au cours des opérations militaires qui coûtèrent la vie à Ibn Abī Ṣaʿnūna. On conçoit les intrigues sourdes qui se nouèrent autour du monarque septuagénaire pour son éventuelle succession. Il désigna lui-même comme son nouvel héritier pour le trône un fils du défunt, Abū ʿAbdallah Muḥammad al-Muntaṣir, écartant de la sorte, contre les usages antérieurs, ses propres enfants : l'un d'eux, al-Muʿtamid, gouverneur de Bougie depuis 824/1421[1], ayant fait voir par son attitude menaçante qu'il ne s'inclinait pas devant la décision paternelle, fut privé de sa charge, pendant l'été 834/1431, au profit d'un affranchi, le caïd Riḍwān, et interné pendant quelque temps[2] dans ce palais du Bardo qui, hors de Tunis, abritait depuis peu la personne et la cour du souverain. Trois ans plus tard, le vieil Abū Fāris, infatigable, vainqueur à Djerba du roi d'Aragon, dirigeait une nouvelle campagne contre Tlemcen, dont l'émir Aḥmad b. Abī Ḥammū faisait montre d'indépendance, lorsqu'il mourut subitement, en un lieu « sis au pied de l'Ouarsenis[3] », au moment où il s'apprêtait à se rendre à la Prière de la Fête des Sacrifices 837/18 juillet 1434.

II. *Le siècle d'Abū ʿAmr ʿUṯmān* (1434-94).

Le court règne d'al-Muntaṣir; rébellions matées (1434-35). — Comme on pouvait le prévoir, le règlement de la succession au trône fut une source de difficultés. L'héritier présomptif al-Muntaṣir, proclamé par son entourage comme sultan, ramena l'armée vers la capitale, en Ifrīqiya[4]. Il était fils d'une concubine d'origine

1. Il avait succédé dans cette haute charge à un certain Abū l-Baqāʾ Ḫālid, peut-être un parent.

2. Est-ce lui ce « filius Rex Bugie » qui est signalé, l'année suivante, accompagnant Abū Fāris contre Alphonse d'Aragon, à Djerba ? Cerone, *Seconda spedizione*, p. 87.

3. Et appelé *Walajat as-Sidra*. L'hagiographie a tiré parti de cette mort brusque; le récit recueilli par I. Maryam, *Bustān*, p. 263-4, montre du moins combien étaient vives les craintes inspirées au Tlemcénien par l'approche d'Abū Fāris.

4. Sur son règne bref et celui de ʿUṯmān, cf. *Adilla*, pp. 154-170; *Daulatain*, pp. 114-144/211-266.

chrétienne, une Valencienne, appelée en arabe Ri'm[1]. Jeune et d'une intelligence, dit-on, pénétrante[2], énergique et décidé, dur et cruel, il eût été sans doute le digne successeur de son grand-père, qui avait dû discerner en lui son aptitude naturelle au commandement, si une maladie, déclarée de bonne heure, ne l'eût emporté après un règne de quatorze mois. Une bonne partie de ce temps bref, il l'avait passée à lutter contre des parents qui n'acceptaient pas de le reconnaître comme souverain et les Arabes qui s'empressèrent de prêter main-forte à certains d'entre eux.

Presque aussitôt après la mort d'Abū Fāris, il avait fait capturer son oncle al-Mu'tamid, enfui du camp, et avait donné l'ordre de l'aveugler. Parvenu à Tifech après être passé par Msila et Constantine, il faisait arrêter comme suspect son propre frère Abū l-Faḍl et les intimes de celui-ci. Le grand-père maternel de cet Abū l-Faḍl, le cheikh des Almohades Muḥammad b. 'Abdal'azīz, lieutenant à Tunis du défunt monarque pendant son absence, irrité d'un pareil traitement, fit mine d'abord de fermer les portes de la capitale à l'avant-garde du nouveau sultan[3]; mais il dut très vite céder, et se sauva avec les siens dans le Sahel; pris, ensuite internés dans la Kasba de Tunis, les fugitifs ne tardèrent pas à y périr[4]. Al-Muntaṣir fit son entrée à Tunis le 10 muḥarram 838/16 août 1434; il y reçut une investiture solennelle et définitive. Il nomma cheikh des Almohades et premier ministre, avec le titre de chambellan, Muḥammad b. Aḥmad b. Abī Hilāl, dont le grand-père Ibrāhīm avait été déjà cheikh des Almohades sous Abū l-'Abbās. A la tête de la chancellerie demeura, comme secrétaire du paraphe, Muḥammad b. al-Ḥajar — le petit-fils —, tandis que l'administration des finances était confiée à un membre de cette famille de juristes qui avaient exercé la même charge sous Abū Fāris : Muḥammad b. Qalīl al-Hamm. La fonction officielle de mazwār, très proche de celle de chambellan, revint à un nommé Muḥammad al-Hilālī. Quant au gouvernement

1. Ri'm ou Raim, vulg. Rīm, c'est-à-dire « gazelle blanche ». Cf. Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 207. Elle mourut quelques jours avant son fils al-Muntaṣir, en ṣafar 839/septembre 1435.

2. *Manāqib Sīdī Ben 'Arūs*, p. 441; mais on peut tenir cette indication pour suspecte de partialité en faveur d'un monarque qui n'hésitait point, paraît-il, à faire consulter le marabout ici biographié.

3. Commandée par les deux caïds Abū l-Fahm Nabīl et Abū ṭ-Ṭanā' Maḥmūd.

4. C'est à cette fin d'I. 'Abdal'azīz et de sa famille qu'il est fait allusion dans *Manāqib Sīdī Ben 'Arūs*, p. 208-9.

des provinces, al-Muntaṣir avait déjà remis les deux postes les plus considérables à deux de ses proches parents : Bougie à son oncle paternel Abū l-Ḥasan ʿAlī, et Constantine à son frère germain Abū ʿAmr ʿUṯmān.

Quelques mois à peine plus tard, probablement à la fin de l'hiver ou au printemps 838/1435, une très chaude alerte se produisit. Comme le sultan, déjà malade, venait de visiter Gafsa à la tête d'un détachement militaire, deux émirs ḥafṣides de son entourage, Abū Yaḥyā Zakariyā' et un frère de celui-ci[1], se mirent en révolte ouverte. Ils eurent rapidement l'adhésion entière des Arabes Aulād Abī l-Lail, qui devaient attendre depuis longtemps l'occasion de se soulever. Le sultan, rentré précipitamment dans sa capitale, poussa une offensive malheureuse contre ses adversaires, qui le bousculèrent et vinrent l'assiéger jusque sous les murs de Tunis. Al-Muntaṣir fut sauvé par son frère ʿUṯmān, qui, accouru de Constantine[2], usa du procédé classique de lutte contre une tribu arabe révoltée : il lui opposa la tribu sœur rivale, celle des Aulād Muhalhil. Avec l'aide de ces derniers, il contraignit les Aulād Abī l-Lail à décamper de la Sebkha Sidjoumi d'où ils menaçaient de près la ville; il les refoula vers le Sud, et peu après, par une nouvelle attaque, il tailla en pièces, sur la route de Kairouan, une bande de ces nomades qui avaient tenté de se regrouper. L'émir Abū Yaḥyā et son frère, réfugiés dans le Constantinois auprès du chef des Dawāwida, obtinrent leur pardon par l'entremise de leur hôte, et ils rentrèrent à Tunis; mais ils y furent bientôt incarcérés, et, semble-t-il aussi, exécutés. Le sultan lui-même, dès le 22 ṣafar 839/16 septembre 1435[3], succombait à la maladie qu'il avait essayé avec courage de surmonter pour combattre les rebelles bédouins. Il laissait à Tunis, comme souvenir concret de son court règne, deux monuments d'une portée à la fois religieuse et utilitaire, comme son grand-père aimait à en édifier : une fontaine hors de Bāb Abī Saʿdūn et une médersa,

1. Ils sont donnés comme arrière-petits-fils d'un Abū Yaḥyā Zakariyā', gouverneur de Bône. S'agit-il d'un frère du sultan Abū l-ʿAbbās, ou d'un homonyme frère d'Abū Fāris, chacun de ces deux Abū Yaḥyā ayant été, en son temps, gouverneur de Bône ? — La révolte des deux émirs et la fin qu'elle comporta auraient été prédites, en termes sybillins, par Sīdī B. ʿArūs, voir ses *Manāqib*, pp. 441-2 et 467.

2. Il y laissa comme gouverneur suppléant Abū ʿAlī Manṣūr, son futur mazwār, remplacé ensuite par le caïd Nabīl b. Abī Qaṭṭāya.

3. D'après *Daulatain*, p. 155/279. La date du 12 ṣafar donnée *ibid.*, p. 117/216-7 est à rectifier, comme le prouvent le contexte et le jour de la semaine indiqué.

al-Muntaṣiriyya, qui, à l'intérieur de la cité,perpétua son nom jusqu'à nos jours, bien qu'elle n'eût été achevée que par son successeur.

Avènement de ʿUṯmān (1435), *son attitude politique.* — L'émir ʿUṯmān, héritier présomptif, qui, malgré son extrême jeunesse, venait de donner des preuves si éclatantes de son dévouement fraternel et de sa valeur guerrière, fut, le jour même de la mort de son frère, proclamé sultan[1]. Il prit le titre califien, devenu presque traditionnel dans la dynastie, d'al-Mutawakkil ʿalā Allah[2]. Né fin ramaḍān 821/début février 1419, il n'avait donc alors que seize ans et demi. Continuateur ou plutôt mainteneur de l'œuvre de son illustre grand-père Abū Fāris, il allait régner pendant plus d'un demi-siècle, cinquante-trois ans, sur une Ifrīqiya, parfois troublée sans doute, mais dans l'ensemble assagie, et regardée encore comme puissante par l'étranger.

Sa politique intérieure, dont il nous est difficile de nous faire une idée précise vu la pénurie de nos sources, ne paraît pas avoir innové par rapport à celle de ses tout derniers prédécesseurs. L'attitude religieuse du souverain rappela de très près celle d'Abū Fāris : Tunis bénéficia de nouveaux travaux hydrauliques, fondations pieuses autant qu'appréciables d'un point de vue profane; et les zaouias bâties sur l'ordre du monarque se multiplièrent, non seulement dans la capitale, mais en de nombreuses localités, conformément à une évolution religieuse qui allait en s'accentuant. En effet, le « maraboutisme » grandissant, représenté typiquement à Tunis par le célèbre Sīdī B. ʿArūs, trouvait en la personne du sultan un protecteur fervent, au moins aussi zélé et convaincu que ses deux plus proches devanciers. Il faut souligner aussi la réputation d'homme juste qui avait précédé ʿUṯmān sur le trône et qui, s'affirmant au cours des années, ne tarda pas à se répandre hors des frontières jusque chez les chrétiens.

Son très long règne peut se diviser en trois parties d'une durée égale, que sépareront les années 1453 et 1470. La première partie

1. Une version orientale isolée (Abū l-Maḥāsin, tr. Fagnan, p. 381-2) prétend que ʿUṯmān s'est fait reconnaître comme souverain par un coup d'Etat, avec la complicité de Muḥammad al-Ḥilālī, du vivant d'al-Muntaṣir. Celui-ci serait mort de douleur ou aurait même été exécuté.

2. Cf., pour les monnaies, Lavoix, nos 974-5; Farrugia, nos 56-60; et, pour les actes, Amari, *Diplomi,* p. 169; Mas-Latrie, *Traités,* p. 250.

correspond à une phase suffisamment nette de l'histoire intérieure de l'Ifrīqiya, celle qu'emplit la révolte tenace d'Abū l-Ḥasan et qui s'achève par l'exécution du caïd Nabīl. Elle nous mènera en même temps à l'une des dates les plus marquantes de l'histoire mondiale et de l'histoire méditerranéenne en particulier : on a vu longtemps dans la prise de Constantinople par les Ottomans la limite théorique du moyen âge; elle inaugure du moins une ère nouvelle dans les affaires de l'Europe et de la Méditerranée orientale, et prépare, pour le siècle suivant, une transformation profonde des conditions politiques de la Berbérie. Quant à l'année 1470, elle servira de limite plus artificielle, mais commode, suggérée, plutôt que par la réalité des faits, par l'état actuel de notre documentation.

Première partie du règne. La longue rébellion d'Abū l-Ḥasan (1435-52). — A peine ʿUṯmān détenait-il le pouvoir qu'une agitation se fit jour, en divers points du territoire, sous les trois formes traditionnelles conjuguées : rébellion de parents du monarque, dissidence de tribus, défection de cités. Tout changement de règne pouvait être prétexte à de pareils faits; mais l'hostilité déclarée de certains membres de la famille ḥafṣide envers le souverain s'explique ici particulièrement par l'éviction, au profit de ces deux petits-fils d'Abū Fāris, al-Muntaṣir, puis ʿUṯmān, de candidats au trône généalogiquement aussi qualifiés qu'eux. Simultanément, dès l'investiture de ʿUṯmān, son grand'oncle Abū ʿAbdallah Muḥammad al-Ḥusain, fils d'Abū l-ʿAbbās, et son oncle Abū l-Ḥasan ʿAlī, fils d'Abū Fāris, se soulevèrent contre lui.

Le premier, connu comme homme de religion et professeur de droit, s'enfuit de Tunis auprès des Aulād Abī l-Lail; mais ceux-ci, intimidés peut-être par des menaces que le gouvernement leur fit parvenir, peu enclins au surplus à soutenir les prétentions de ce juriste à la souveraineté, le livrèrent sans hésiter au sultan, qui l'interna, et probablement le fit périr, en rabīʿ II 839/fin octobre-novembre 1435.

Abū l-Ḥasan, par contre, se révéla un adversaire redoutable et acharné : pendant dix-sept ans, avec des fortunes variées, il résista aux troupes sultaniennes dans le Constantinois, où il se trouvait, à l'origine de la révolte, comme gouverneur de Bougie. Au printemps 839/1436, il reçut l'aide des Aulād Abī l-Lail, qui venaient de se faire battre par le sultan sous les murs mêmes de Tunis; avec

eux, durant un mois, il tint assiégée Constantine, que le caïd Nabīl défendit victorieusement. Il lui fallut ensuite faire face à l'armée de ʿUṯmān qui s'avançait contre lui : le 22 rabīʿ I 840/4 octobre 1436, une grande bataille, près de Tifech, opposa ses Aulād Abī l-Lail, grossis d'une partie des Dawāwida, aux Aulād Muhalhil de ʿUṯmān, qu'avaient rallié aussi des fractions des Ḥakīm et le restant des Dawāwida. Ses partisans vaincus, Abū l-Ḥasan retourna passer l'hiver dans Bougie. Au printemps suivant, les principaux chefs des Aulād Abī l-Lail, descendants de Ḥamza b. ʿUmar, ayant été, par un coup d'audace, arrêtés et enchaînés à la Kasba de Tunis, l'émir rebelle paraît avoir compté désormais, pour assurer sa défense, sur une tribu de Petite-Kabylie : les Sīlīn, et leur cheikh ʿAbdallah b. ʿUmar b. Ṣaḫr. Harcelé par les troupes gouvernementales, ce dernier tint deux ans ; c'est seulement au début de 843/juin 1439 que sa tête, coupée, put être exposée à Tunis ; quelques mois après, le 4 jumādā II/9 novembre, le sultan chassait de Bougie Abū l-Ḥasan.

Celui-ci, privé de la grande ville où il avait osé se conduire en souverain, y battant monnaie par exemple[1], n'était plus maintenant qu'un insoumis errant parmi les tribus ; mais il demeura longtemps dangereux tout de même, puisqu'en 850/1446, il réussissait à reprendre Bougie pour une vingtaine de jours, et qu'encore à la mi-856/1452, il menaçait sérieusement cette cité. Une trahison vint, à cette époque, à bout de lui : des parents de son allié défunt Ibn Ṣaḫr, en lesquels il avait placé toute sa confiance, le livrèrent au caïd de Constantine ; celui-ci remit le prisonnier, à la fin de ramaḍān/mi-octobre, au cheikh des Almohades Muḥammad b. Abī Hilāl, venu tout exprès pour cette affaire, en cet emplacement historique du Dj. Ikjan — non loin de l'actuel Chevreul — qu'avaient illustré les commencements de la prédication fāṭimide. Quelques jours plus tard, Abū l-Ḥasan était mis à mort, et sa tête présentée au bout d'une pique au sultan[2]. Peut-être faut-il rapprocher de sa deuxième occupation très brève de Bougie l'arrestation opérée en muḥarram 851/février 1447 sur la personne de l'émir Abu Isḥāq Ibrāhīm, frère du souverain, et celle de leurs deux neveux, fils de l'émir Abū l-Faḍl : ces personnages n'auraient-ils pas entretenu des intelligences secrètes avec le rebelle un instant victorieux ?

1. Brunschvig, *Un dinar ḥafṣide inédit* (à paraître dans le *Bulletin de la Société historique de Sétif*) : Abū l-Ḥasan s'y qualifie d' « émir des croyants », avec le titre d'al Mutawakkil ʿalā Allah. D'après *Ḍau*, V, 240, il avait eu pour partisan le faqīh connu de Bougie Manṣūr b. ʿAlī.

2. Cette scène est évoquée dans *Manāqib Sīdī Ben ʿArūs*, p. 507.

Opérations militaires dans le Sud (1441-51). — Entre temps, ʿUṯmān s'était efforcé d'amener à résipiscence celles des populations du Sud qui avaient cru pouvoir impunément s'affranchir de sa tutelle. A Nefta comme à Tougourt, la défection s'était accomplie au bénéfice d'un rejeton de ces vieilles grandes familles locales, qu'il était à peu près impossible de déraciner complètement : un Abū Zakariyā' des B. l-Ḥalaf dans la première, un Yūsuf b. Ḥasan dans la seconde. L'une et l'autre de ces deux villes, à huit années d'intervalle, pendant l'automne 845/1441 et l'automne 853/1449, furent assiégées et prises par le sultan en personne, assisté de son caïd Abū l-Fahm Nabīl. Abū Zakariyā' fut exécuté, Yūsuf b. Ḥasan emmené captif; les deux cités, pillées par le vainqueur[1], reçurent chacune un gouverneur de son choix. Dans le Sud-Est, en Tripolitaine, pendant l'automne 855/1451, ʿUṯmān effectua une tournée militaire, rendue nécessaire, elle aussi, semble-t-il, par quelque défection.

Ces expéditions lointaines, principalement celle de Touggourt, seraient déjà la preuve qu'une fois terminée la première phase de l'aventure d'Abū l-Ḥasan, tout le gros de l'Ifrīqiya pouvait être considéré comme pacifié et soumis, à l'exception de quelques confins. Un témoignage étranger officiel, daté du mois d'août 1446, confirme avec éclat cette déduction : la commune de Florence, dans les instructions qu'elle donnait à cette date à son ambassadeur, souligne la remarquable sécurité dont, grâce au sultan, bénéficiaient partout les voyageurs, même chrétiens, à l'intérieur de l'Ifrīqiya[2].

Gouvernement des provinces; *chute du caid Nabīl* (1435-53). — Le gouvernement des provinces était assuré, plus encore que sous Abū Fāris, par ces créatures du souverain, fréquemment affranchis d'origine chrétienne, qui, sous la dénomination de « caïds », commandaient l'armée ou les principales places du territoire[3]. Leur

1. Cependant, d'après *Manāqib Sīdī Ben ʿArūs*, p. 392-3, Nefta aurait échappé au pillage grâce à l'intervention — miraculeuse — du marabout.

2. « ... per tucti li luoghi del suo regno, quantunque e'fussono silvestri e diserti, ciascuno poteva andare sicuramente, etiandio che fusse carico d'oro o di pietre pretiose », Amari, *Appendice*, p. 21.

3. Le caïd Maḥmūd, probablement le même que celui d'Abū Fāris cité plus haut, trahit ʿUṯmān au moment de la révolte d'Abū l-Ḥasan, alors que son propre fils, le caïd Muḥammad, gouvernait Bône. Ce dernier, rendu suspect par l'attitude de son père, fut incarcéré, mais ne tarda pas à être relaxé. Il y avait aussi un caïd à Béja : ʿAlī b.

fortune était devenue telle qu'ils avaient tendance à se constituer eux-mêmes en de petites dynasties familiales et que l'Etat put quelquefois prendre ombrage de leur puissance ou de leurs richesses démesurées.

A Bougie seulement, recouvrée sur Abū l-Ḥasan, ʿUṯmān installa un sien cousin, Abū Muḥammad ʿAbdalmu'min b. Abī l-ʿAbbās[1], en jumādā II 843/novembre 1439. Tué trois ans plus tard dans une rencontre avec le cheikh des Sīlīn allié d'Abū l-Ḥasan, ʿAbdalmu'min eut pour successeur son frère Abū Muḥammad ʿAbdalmalik. Sans doute le sultan visait-il à se concilier de la sorte l'esprit particulariste des Bougiotes, heureux d'avoir à leur tête des princes dont le père et l'aïeul avaient été déjà leurs gouverneurs; mais précisément de pareils titres pouvaient inciter ces émirs à l'indépendance et présentaient pour le pouvoir central un risque grave. ʿUṯmān a probablement voulu y parer en plaçant aux côtés de ses cousins des caïds à sa dévotion : un Aḥmad b. Bašīr, qui ne sut éviter la prise momentanée de la ville par Abū l-Ḥasan en 850/1446, puis un Muḥammad b. Faraj; mais une aussi sage mesure, dont nous ne savons au reste si elle fut permanente ou non, ne réussit pas à empêcher ʿAbdalmalik de faire preuve d'insubordination : peu après la capture et la mise à mort d'Abū l-Ḥasan, en šawwāl 856/octobre-novembre 1452, il fut appréhendé par ordre du sultan et mis aux fers. Le caïd de Constantine, Abū ʿAlī Manṣūr, reçut sa succession.

Quelques mois plus tard cependant, ʿUṯmān allait briser brusquement la puissance excessive du plus considérable de ces « caïds » : Nabīl b. Abī Qaṭṭāya. Probablement en reconnaissance d'éminents services rendus à sa cause en des heures critiques, le sultan lui avait accordé toute sa confiance et lui avait laissé prendre à la cour une autorité sans limites. En mai 1445, la République de Florence, écrivant au « roi de Tunis », adressait également une missive, pour le même objet, « Caito Nebil, primo apud regem Tunisi[2] ».

Marzūq, qui fut arrêté en 842/1438, puis Abū Šuʿaib Madyan signalé en 853/1449; — un autre à Constantine : Nabīl (probablement Nabīl b. Abī Qaṭṭāya) en 839/1436, puis Abū ʿAlī Manṣūr, remplacé en 856/1452 par son fils Fāriḥ; — un autre à Biskra : ʿAbdarraḥmān al-Kalāʿī, mentionné à la même date; — un autre à Gafsa : Futūḥ, auquel succéda en 857/1453 Abū Muḥriz Maḥfūẓ; — un autre à Tozeur : Nāṣir, déposé et remplacé en la même année par le dit Futūḥ; — évidemment d'autres encore en un certain nombre d'autres localités.

1. Cet Abū l-ʿAbbās était probablement l'ancien gouverneur de Bougie, petit-fils du sultan du même nom.

2. Amari, *Appendice*, p. 18.

Mais, à la fin de 856/1452, les choses commencèrent à se gâter, à l'occasion de l'assassinat perpétré à Tunis, par des gens du peuple, sur la personne du gouverneur du faubourg de Bāb al-Manāra : bien que le caïd Nabīl eût manifestement poussé à ce crime[1], ʿUṯmān, irrité, fit exécuter plusieurs des assassins. Libéré de la menace qu'avait fait peser à l'Ouest pendant si longtemps son compétiteur acharné Abū l-Ḥasan, le monarque se décida enfin à frapper, dans sa capitale même, un serviteur devenu gênant : le dimanche 21 rabīʿI 857/1er avril 1453, il fit interner dans la Kasba Nabīl et ses cinq fils, avec quelques-uns de leurs intimes. Un sixième fils du caïd, Abū n-Naṣr, gouverneur de Bône, fut arrêté en cette ville et ramené à Tunis par le cheikh Abū l-Faḍl b. Abī Hilāl, heureux sans aucun doute de la chute retentissante de ces parvenus qui offusquaient la gloire de sa famille et celle de tous les « Almohades » en général. Il n'est pas jusqu'au frère de lait de Nabīl, le caïd Nāṣir, de Tozeur, qui ne fût alors incarcéré pour quelque temps. Nabīl, ses richesses confisquées, mourut en prison, peut-être exécuté, le 12 jumādā I/21 mai de la même année[2].

Le personnel du gouvernement central (1435-53). — Quelle qu'ait été du reste la puissance effective de ce Nabīl, il faut noter qu'il n'avait supplanté officiellement aucun des hauts fonctionnaires titulaires des postes les plus élevés de l'Etat. Au début, ʿUṯmān avait conservé auprès de lui, dans leurs fonctions antérieures, les ministres de son frère et prédécesseur al-Muntaṣir. Mais, au bout de trois mois de règne, dès la fin de jumādā I 839/décembre 1435, il avait fait arrêter Muḥammad al-Hilālī[3] et l'avait remplacé par un autre mazwār, du nom d'Abū ʿUṯmān Saʿīd az-Zuraizir. Trois ans plus tard, à la mi-842/fin 1438, ce fut au tour du chef de l'administration des finances, Muḥammad b. Qalīl al-Hamm, d'être destitué, jeté en prison avec ses deux fils, dépouillé de ses biens, entraînant dans sa disgrâce, dont nous ignorons les motifs, le caïd de Béja ʿAlī b. Marzūq. Les finances furent remises au faqīh Aḥmad b. Ibrāhīm

1. Cet épisode a été défiguré par le traducteur de *Daulatain* (p. 130/240). Au lieu de « la populace, aidée de quelques serviteurs, massacra le caïd Nebil, qui... était préposé à la Porte d'El-Menāra », il faut comprendre : « la populace, aidée de quelques serviteurs du caïd Nabīl, massacra le *ḥakim* (du faubourg) de Bāb al-Manāra ».

2. Nous possédons, sur cette affaire, outre le récit de *Daulatain*, une relation adressée à son gouvernement, le 11 mai 1453, par l'ambassadeur de Gênes à Tunis, Gaspard Spinola, cf. Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 161-2. Les deux sources concordent parfaitement pour la date et l'exposé des faits.

3. Qui mourut en prison, cf. *Manāqib Sīdī Ben ʿArūs*, p. 211.

as-Sulaimānī[1], appelé à jouir dans ce haut poste de la confiance du souverain pendant une quarantaine d'années. La mort, par ailleurs, se chargea plusieurs fois de rendre obligatoire le renouvellement des secrétaires d'Etat. Le chambellan et cheikh des Almohades était demeuré le Hintātien Muḥammad b. Abī Hilāl. Quant à la succession éventuelle au trône, ʿUṯmān s'efforça de l'assurer pour l'avenir dans sa propre lignée, en mariant solennellement, le 20 rabīʿ II 855/22 mai 1451, son fils Abū ʿAbdallah Muḥammad al-Masʿūd, proclamé héritier présomptif, à une fille de son frère germain, feu le sultan al-Muntaṣir[2].

Longues négociations avec le roi Alphonse d'Aragon (1436-52). — Tandis qu'à l'intérieur, la tranquillité politique et la sécurité des communications favorisaient sans aucun doute une reprise sérieuse de l'activité économique, ʿUṯmān encourageait la venue des négociants chrétiens par la justice qu'il leur dispensait, d'ordinaire, au même titre qu'à ses propres sujets musulmans[3]. Les profits que leurs ressortissants retiraient d'un pareil trafic, ainsi que la réputation de puissance dont jouissait le sultan ḥafṣide, incitaient les nations chrétiennes à le traiter avec de grands égards et à résoudre par des voies pacifiques les différends qui pouvaient surgir entre elles et lui.

Très caractéristiques de ce désir obstiné d'entente sont les négociations laborieuses entamées de bonne heure par Alphonse d'Aragon avec ʿUṯmān, et poursuivies avec un médiocre succès pendant de bien longues années[4]. Dès 1436, Alphonse, conservant vis-à-vis du nouveau sultan l'attitude amicale qu'il avait fini par adopter envers Abū Fāris, envoyait à Tunis Mathieu Pujades dans le double but de faire la paix et de vendre du blé sicilien[5]. Les conversations

1. Fils sans doute de cet Ibrāhīm as-Sulaimānī, cheikh de zaouia, qualifié de « premier conseiller du roi » dans des documents chrétiens de 1445-46, et à l'enterrement duquel le sultan en personne assista, en rabīʿ I 860/février 1456. Amari, *Appendice*, pp. 18 et 21; *Daulatain*, p. 133/245 et n. 1 de la traduction; *Adilla*, p. 166.

2. Muḥammad b. Qalīl al-Hamm était mort, emprisonné, en 850/1446-47.

3. « ... nel fare iustitia non era alcuna differentia tra li subditi della sua Maestà e li pellegrini et forestieri »; « ... non solum in suos, verum etiam in alienigenas justus, clemens, benignus ac humanissimus est »; « ... non solamente li subditi della vostra sublimità, ma etiandio di qualunque altra natione in questo vostro regno essere benignamente et veduti et con somma giustitia tractati »; Amari, *Diplomi*, p. 360, *Appendice*, pp. 21-3, et Mas-Latrie, *Traités*, p. 354 : documents florentins de 1444 à 1449.

4. Sur ces négociations, cf. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 169-171; Minieri-Riccio, *Alcuni fatti*, pp. 16-7, 33, 235, 237, 243; Jorga, *Notes et Extraits*, II, pp. 38-43, et surtout Cerone, *Alfonso ed Othmân* (étude détaillée, nombreux documents; ne cite pas Jorga).

5. Cerone, *op. cit.*, an. 1912, p. 47, date du 7 février 1435 une lettre adressée par Alphonse à ʿUṯmān pour la délivrance d'un captif de marque; il faut, soit corriger la

diplomatiques ainsi amorcées furent poussées surtout deux ans plus tard, dans la deuxième moitié de 1438, avec trois missions tunisiennes qui furent adressées coup sur coup à la cour de Capoue et de Gaète[1], et l'envoi, dans le même temps, d'un Bénédictin de Palerme, le frère Julien Mayale, comme ambassadeur auprès de ʿUṯmān[2]. Des deux côtés, on formulait et on se renvoyait des reproches : ressortissants de l'Aragon maltraités par des fonctionnaires sultaniens, Ifrīqiyens pris en mer par le corsaire catalan Requesens, et quelques autres abus variés[3]. En dépit de l'extrême bonne volonté d'Alphonse, qui se manifesta par plusieurs traits[4], et de l'esprit de conciliation indéniable du Tunisien, une entente ne put être réalisée : c'est que de nouveaux griefs, imputables à des subordonnés de l'un ou de l'autre monarque, surgissaient chaque fois qu'une solution était sur le point d'aboutir touchant les motifs de plainte précédents. Encore en 1441, un litige assez grave faillit se produire, quand un pirate tunisien redoutable, du nom d'al-Fityānī, eut été capturé par les gens d'Alphonse; mais, ce dernier, sollicité par un envoyé de ʿUṯmān, Julien Cibo, eut la générosité de restituer le captif (en novembre), priant le sultan de le punir lui-même de ses méfaits, et lui expédiant au surplus des oiseaux de chasse demandés. Aussi ne devons-nous pas nous étonner des échanges de présents qui eurent lieu en mai de l'année suivante à l'occasion d'une nouvelle ambassade ḥafṣide auprès d'Alphonse; le 2 juin 1442, le messager musulman Ibrāhīm « Belloli » assistait à l'entrée de l'Aragonais dans la ville de Naples tombée enfin en son pouvoir[5].

date en 1436, soit modifier le nom du destinataire. — Sans doute convient-il de rappeler ici qu'en août 1435, Alphonse avait subi un désastre au combat naval de Ponza livré contre les Génois et les Milanais.

1. Missions de l' « émir maure Mendozza » (en juillet), d' « Ahmed ben Seih » ou Aḥmad b. Šaiḫ (à l'automne), de « Cadahim » (au début de décembre). Le deuxième seul s'était présenté sans cadeau.

2. L'ambassade fut décidée le 29 octobre, et les lettres de créance établies le 6 décembre.

3. Alphonse se plaignait notamment de ce qu'un officier ḥafṣide eût contraint les musulmans de Pantelleria de se retirer en Afrique. Il demandait, assurément pour des raisons économiques, qu'on les laissât revenir dans l'île, accompagnés même d'autres Ifrīqiyens.

4. Enquête en Sicile sur des plaintes formulées par des Ifrīqiyens; exécution de corsaires siciliens coupables d'avoir pris des Tunisiens en mer; enquête sur la nationalité de captifs musulmans, avec l'aide de l'ambassadeur tunisien lui-même et demande écrite de consultation adressée au cadi de Tunis (et non caïd de la douane, comme l'a cru Cerone) Abū l-Qāsim al-Qusanṭīnī.

5. Comme le remarque justement Cerone, l'ambassadeur n'était plus auprès d'Alphonse lors de l'entrée solennelle de celui-ci dans la ville conquise, le 26 février 1443. Cependant le Tunisien, dont le costume avait frappé les regards du public et des artistes

Ces rapports cordiaux, joints au besoin de plus en plus pressant de mettre un terme aux exactions incessantes qui entravaient le commerce et lésaient les droits des particuliers, semblaient devoir amener, malgré les échecs antérieurs, la conclusion souhaitée d'un traité de paix. Au printemps 1443, Alphonse accréditait Antoine Dentice auprès de ʿUṯmān, pour régler des conflits en cours et préparer les voies à un plus large accord[1]. Sans doute Dentice réussit-il à aplanir les difficultés préliminaires, puisqu'à la fin de la même année le chevalier Blaise Cibo négociait à Naples, au nom de ʿUṯmān, un traité dont les clauses furent arrêtées le 12 février 1444. Les plus remarquables concernaient la libération des captifs, prévue complète et réciproque, spécifiée même pour les enfants nés dans la servitude; les esclaves privés seraient rachetés par les leurs au prix qu'avait payé leur maître, ou trente ducats par tête si ce prix demeurait inconnu. Celle des parties contractantes qui renverrait la première ses captifs recevrait au préalable une garantie pécuniaire de l'autre partie : cent mille doublons si les chrétiens libéraient d'abord les musulmans, vingt-cinq mille doublons seulement dans le cas inverse. Deux commissions mixtes, de deux personnes chacune, surveilleraient, à Tunis et Palerme, l'ensemble de ces opérations. D'autres stipulations, parmi celles qui réglementaient la circulation et le commerce, déféraient au directeur de la douane de Tunis les litiges futurs entre musulmans et marchands chrétiens; interdisaient au sultan d'acheter aux commerçants chrétiens sans leur consentement du drap ou autres marchandises; autorisaient le consul à voir trois fois par semaine le monarque musulman.

Toutes ces dispositions, cependant, devaient rester lettre morte : quelques graves affaires — meurtre et emprisonnement arbitraire de deux chrétiens en Ifrīqiya, prise de musulmans par des fustes de Malte[2] — vinrent derechef envenimer la situation, et ʿUṯmān refusa tout net de ratifier le traité. Alphonse ne parvint même pas à se

italiens, figure sur l'arc de triomphe de Castelnuovo, à Naples, dans la frise qui commémore cette solennité. Cf. Bertaux, dans *Arch. stor. per le provincie napoletane*, 1900, p. 52; Filangieri, *Castel Nuovo, regia angioina ed aragonese di Napoli*, Naples, 1934, p. 155.

1. Vers le même temps, Mayale avait été chargé de nouveau par Alphonse de s'employer à Tunis pour la libération d'un captif. — En cas d'échec de la mission Dentice, l'Aragonais avait prévu des actes d'hostilité contre l'Ifrīqiya.

2. Instructions données le 4 mars par Alphonse à Louis Gras et Mayale, qu'il dépêchait auprès de ʿUṯmān.

faire rembourser les quatre mille cent quatre-vingt-dix ducats qu'il avait avancés, par complaisance, pour racheter des prisonniers musulmans. Il y eut une recrudescence d'actes arbitraires et de piraterie : des Tunisiens, razziant les côtes de Sicile, tombèrent en captivité; cinq cents sujets aragonais, par représailles, furent incarcérés à Tunis dans l'été 1444; et l'on en arriva, en mars 1445, à la rupture des relations diplomatiques et consulaires. Quand, au début de 1446, ʿUṯmān essaya, par le moyen d'une nouvelle ambassade confiée à un « Mahamet Elorqui », de sortir de l'impasse, Alphonse, fatigué des tergiversations de son partenaire, le prit de haut. Il envoya au Ḥafṣide, en août, un haut fonctionnaire, Bernard Vaquer, porteur d'un véritable ultimatum : ʿUṯmān avait huit jours pour ratifier les conventions antérieures, verser les sommes dues, et délivrer les captifs habitant Tunis. Il est certain qu'une pareille démarche n'atteignit pas son but[1]; et c'est seulement quatre ans plus tard que les bonnes relations paraissent avoir repris entre les deux souverains : en mai 1450, Alphonse faisait cadeau de vêtements à un ambassadeur d'Ifrīqiya nommé Mues; l'année suivante, en juillet, il envoyait à Tunis Mathieu Pujades pour traiter. Il est probable qu'à défaut d'un accord définitif, qui ne semble pas avoir été réalisé, une trêve fut alors décidée, et c'est pour la faire respecter qu'en mars 1452 Alphonse faisait saisir en Sicile et rendre à des Ifrīqiyens des biens qu'une galéasse vénitienne leur avait pris.

Renouvellement des accords avec les cités italiennes : 1° *Venise* (1435-40) *et le traité de* 1438; *institution des « galères de Barbarie »* (1440). — La première partie du règne de ʿUṯmān vit par contre le renouvellement formel des traités qui liaient l'Etat ḥafṣide aux trois grandes Républiques maritimes d'Italie : Venise, Gênes et Florence. Au cours des troubles qui avaient éclaté sous al-Muntaṣir[2], plusieurs sujets de la Sérénissime avaient souffert à Tunis d'impor-

1. Cependant, en cette même année 1446, ʿUṯmān concédait à un Barcelonais, Raphaël Vives, le droit de pêcher le corail sur les côtes de l'Ifrīqiya. Un document de mai 1447 jette un jour curieux sur les relations des sujets de l'Aragon avec la Berbérie orientale en cette période de défiance mutuelle : les magistrats de Barcelone demandent au Ḥafṣide de libérer un de leurs compatriotes « resté en otage à Tunis, pendant que son frère transportait à Alméria certains marchands de Tunis avec leurs marchandises, le voyage de ces négociants ayant été... loyalement effectué ». Mas-Latrie, *Traités*, pp. 330-4.

2. Il y est fait allusion, dès le 28 septembre 1434, dans un document vénitien; Jorga, *Notes et Extraits*, I, 571.

tants dommages. D'autres y étaient retenus comme esclaves à la suite de prises opérées en mer. Une démarche diplomatique fut envisagée par Venise en juin 1435. Le 3 février 1436, ʿUṯmān étant dans l'intervalle monté sur le trône, le doge François Foscari chargea le nouveau consul à Tunis, Blanc Delfin, d'une mission préalable de deux mois comme plénipotentiaire auprès du sultan : il devait complimenter le monarque sur son avènement, lui offrir des cadeaux envoyés par la République, racheter les captifs au prix maximum de dix ducats par tête, et obtenir réparation pour ses concitoyens lésés[1]. Nous ignorons quel fut le succès de cette mission.

L'année suivante, comme un acte grave de piraterie avait été commis par le Vénitien Jérôme de' Canali au détriment de sujets ḥafṣides, le sultan, par représailles, emprisonna les compatriotes du coupable, consuls et marchands. Le Sénat, désavouant hautement de' Canali, qui s'enfuit d'ailleurs sur les terres du roi d'Aragon, décidait, en avril, d'envoyer un ambassadeur arranger les choses à Tunis; le 8 novembre seulement, celui-ci, Léonard Bembo, recevait des instructions détaillées. Il n'était pas encore en route, à la fin de décembre, lorsqu'on apprit que les Vénitiens indûment arrêtés venaient d'être relaxés : le gouvernement tunisien avait seulement saisi les biens et créances de leurs compatriotes absents. Bembo partit, cependant, avec ordre de faire confirmer par le sultan, sous menace de rompre les relations commerciales, la clause des conventions antérieures qui interdisait d'imputer d'office une responsabilité collective aux chrétiens[2]. Le 5 ḏū l-ḥijja 841/30 mai 1438, l'ambassadeur signait à Tunis, avec Muḥammad b. Abī Hilāl, « lieutenant » de ʿUṯmān, un traité de paix qui reproduisait pour vingt ans les stipulations des textes analogues plus anciens : seulement Venise acceptait l'élévation du droit de douane habituel *ad valorem* de 10 à 10 1/2 %; deux articles, par contre, condamnaient avec précision la responsabilité collective, déjà interdite d'ailleurs dans le passé, et le consul de Venise recevait le droit de voir le sultan chaque fois que besoin serait. Par un accord annexe, la République s'engageait à verser dans les six mois huit mille sept cent quatre-vingts doublons d'or au Ḥafṣide, pour

1. Mas-Latrie, *Instructions de Foscari*, pp. 279-282; Jorga, *Notes et Extraits*, I, 576 et 580.
2. Jorga, *Notes et Extraits*, III, 13, 20, 21, 25, 26.

l'indemniser sans doute des pertes occasionnées par de' Canali; nous savons que cette somme fut effectivement payée[1]. Deux ans plus tard, en 1440, une liaison commerciale régulière avec l'Afrique du Nord était instituée officiellement par Venise, dont le trafic maritime était alors au comble de la prospérité : chaque année, désormais, ses « galères de Barbarie » visitèrent les principaux ports de l'Ifrīqiya et des deux Maghrebs[2].

2° *Gênes* (1436-53) *et le traité de* 1444; *le blé d'Ifrīqiya.* — L'avènement de ʿUṯmān avait coïncidé avec un changement notable dans la situation politique de Gênes : à la Noël 1435, la cité ligure se libéra de la domination du duc de Milan. Dès le 3 mars 1436, les « Capitanei januensis libertatis » écrivaient au Ḥafṣide pour rétablir avec lui des rapports normaux, que le traité de 1433, officiellement en vigueur, n'avait pas encore réussi à asseoir : sous al-Muntaṣir, les sujets génois avaient été vraisemblablement molestés, comme les Vénitiens[3]. ʿUṯmān dut bien accueillir cette démarche de Gênes, qu'accompagnait d'ailleurs une demande de licence pour l'exportation d'une grosse quantité de blé d'Ifrīqiya. Ensuite, sous le dogat de Thomas Fregoso (1436-42) et de ses premiers successeurs, la correspondance se poursuivit, le plus souvent cordiale, entre les autorités de la République et le gouvernement de Tunis. Certains incidents, il est vrai, continuèrent à se produire — dettes commerciales impayées, actes réciproques de piraterie — occasionnant quelques frictions entre les deux Etats; mais ce furent, somme toute, des cas isolés et peu nombreux, que Gênes s'efforça toujours de régler à l'amiable, avec une grande modération : elle s'approvisionnait difficilement en céréales depuis sa rupture avec

1. Mas-Latrie, *Traités,* pp. 250-4 (texte italien du traité; l'original arabe fut laissé à Tunis entre les mains du consul Blanc Delfin); Jorga, *Notes et Extraits,* III, 35-37.

2. Le plus ancien capitaine des « galères de Barbarie », désigné en 1440, se nommait Antoine Condulmer; Mas-Latrie, *Traités,* pp. 258-9. — Sur les relations de Venise avec l'Etat ḥafṣide aux alentours de cette date et un peu plus tard, on peut glaner les quelques renseignements suivants dans Jorga, *Notes et Extraits,* III, 46, 54, 155-6, 205. Juillet 1439 : le Sénat décide l'envoi de cadeaux au sultan par l'intermédiaire d'un nouveau consul. Mars et mai 1440 : le Sénat ordonne une enquête sur le montant des dommages soufferts jadis à Tunis par des Vénitiens. Mars 1444 : le Sénat intervient en faveur du patron vénitien Dominique Pessato, détenu depuis trois ans par le sultan comme responsable de l'enlèvement par des pirates de deux musulmans qu'il transportait de Tunis à Tripoli. Mars 1445 : le Sénat réclame la restitution de deux vaisseaux vénitiens pris par des pirates et vendus en Ifrīqiya, ainsi que la libération de leurs équipages; nouveau consul : Jean Tiepolo. Cf. aussi Noiret, *Documents inédits,* pp. 376 et 398-9.

3. Marengo, *Genova e Tunisi,* pp. 46, 51, 150-2.

la Lombardie, et elle avait besoin, pour se ravitailler, de l'Ifrīqiya. Aussi usait-elle de ménagements, et même de prévenances, envers ʿUṯmān, qui se montrait, de son côté, favorable au négoce et à la paix. Ainsi s'effaçaient de vieilles rancœurs, qui remontaient au siècle précédent.

Durant cette période, Gênes fut amenée, à deux reprises, à instituer des taxes sur le commerce que ses propres ressortissants pratiquaient à Tunis : le 24 mai 1440, pour couvrir des débours nécessités par le rachat des captifs, elle créait un droit de 1/2 % *ad valorem* sur les marchandises introduites par ses nationaux dans la capitale ḥafṣide, et de 1/4 % sur les produits exportés. Cinq ans plus tard, ayant eu à payer au sultan, à la suite de la saisie indue d'un navire en Orient, une indemnité de vingt-cinq mille livres, elle se remboursa par un emprunt public, productif d'intérêts, gagé sur des droits de 1 1/2 % à 3 % à percevoir sur le commerce de ses propres sujets à Tunis. Le négociateur de l'indemnité versée à ʿUṯmān, l'ambassadeur Zacharie Spinola, agissant au nom du doge Raphaël Adorno, avait obtenu d'Ibn Abī Hilāl, « lieutenant » du sultan, par une convention passée le 4 ṣafar 848/23 mai 1444, la limitation de la responsabilité des armateurs génois dont les bateaux étaient affrétés par des Ifrīqiyens; et, le 29 décembre de la même année, il avait fait prolonger, jusqu'à parfaire de nouveau vingt ans, la durée du traité de 1433, précisé en outre ou rectifié à cette occasion en un certain nombre de ses dispositions. Les articles nouvellement rédigés étaient tous favorables aux Génois et visaient à faciliter leur trafic dans la Berbérie orientale; le plus remarquable maintenait pour eux à 10 %, sans aucune redevance accessoire, le droit de douane habituel dont Venise avait accepté le relèvement à 10 1/2 % : c'était là sans doute une compensation à la forte somme touchée par le Ḥafṣide, et dont le recouvrement, en fin de compte, allait grever le commerce génois. D'autres clauses rappelaient l'obligation pour le sultan de réparer à ses frais le fondouk génois, garantissaient une meilleure procédure dans les opérations de douane, et spécifiaient les conditions de franchise pour l'entrée du vin nécessaire au consul, pour la sortie de céréales et du biscuit de mer.

Pendant quelques années, tout alla bien. Mais, à dater de 1448 et surtout de 1449, les plaintes reprirent et même se multiplièrent, de la part de Génois, contre les autorités ḥafṣides : elles entravaient,

paraît-il, l'action du consul de la République à Tunis en soustrayant à son autorité certains ressortissants génois, et elles toléraient la recrudescence de la course en mer jusque sur les côtes de Corse et de Ligurie. Le sultan, cependant, laissait exporter sur Gênes, comme celle-ci l'en sollicitait chaque année, le blé dont elle avait un si grand besoin; et, en 1451, il concédait au consul génois Clément Cicero, contre le versement annuel de deux mille doublons d'or, la pêche du corail, précédemment affermée à des Catalans, sur tout le littoral nord de l'Ifrīqiya. En dépit de ces marques évidentes de bonne volonté, il pouvait, à son tour, articuler des griefs sérieux contre les Génois : il leur imputait divers actes de piraterie maritime, et même il avait à reprocher à certains d'entre eux, venus trafiquer dans ses ports, des pratiques d'une criante mauvaise foi, jusqu'à la fabrication de fausse monnaie. Ce fut là l'objet de récriminations écrites, que transmit à Gênes un ambassadeur de ʿUṯmān, en février 1452. Aucune réparation n'ayant été d'abord accordée par la République, le Ḥafṣide fit arrêter plusieurs marchands génois, innocents, de Tunis et de Sfax: leurs familles s'émurent et décidèrent les autorités ligures, au début de l'année suivante, à dépêcher en ambassade Gaspard Spinola. Celui-ci, demeuré à Tunis de mars à mai 1453, réussit à éviter la rupture qui menaçait : il obtint la libération conditionnelle des otages, et — ce à quoi tenait essentiellement la République — une nouvelle licence d'exporter du blé[1].

3° *Florence* (1444-49) *et le traité de* 1445. — A l'époque même de l'heureuse mission de Zacharie Spinola, Florence, qui obéissait alors à Côme de Médicis, avait envoyé, elle aussi, un messager auprès du sultan pour confirmer la paix. Baldinaccio fils d'Antoine degli Erri, muni de lettres de créance du 23 novembre 1444 rédigées en termes très flatteurs pour ʿUṯmān, conclut un traité à Tunis, avec le premier ministre Ibn Abī Hilāl, à la mi-muḥarram 849/ vers le 20 avril 1445[2]. Ce document, dont la validité était prévue pour trente et une années solaires, fixait à 10 1/2 % le droit ordi-

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 142-4 (texte latin du traité de 1444, et non de 1445, à cause du style de Noël), 145-7; Amari, *Nuovi ricordi*, pp. 579-583, 617-623; Jorga, *Notes et Extraits*, III, 21, 36, 42, 53, 58, 68, 84, 92, 120, 130, 133, 142-3, 148, 155, 205, 224, 236, 249, 250-1, 268, 276-7; Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 49-70, 151-165, 249-259.

2. Amari, *Diplomi*, pp. 169-180 (texte arabe du traité) et 360; Mas-Latrie, *Traités*, pp. 354-360.

naire perçu par la douane ḥafṣide sur les marchandises importées. Une stipulation remarquable imposait aux Florentins, désireux de vendre des navires à d'autres chrétiens dans les ports ḥafṣides, une taxe *ad valorem* de 1/5 au profit de l'Administration musulmane; mais ils pouvaient ensuite faire sortir en franchise les marchandises achetées dans le pays avec le produit de cette vente[1]. L'achat par eux de navires à des chrétiens vivant en paix avec le sultan demeurait par contre exempt de tous droits[2].

Degli Erri demeura à Tunis comme consul; mais, dès la première année de sa charge, un incident imprévu surgit : 'Uṯmān retint prisonniers, à leur passage dans sa capitale, trois Florentins qui voyageaient sur les galères toscanes du Levant faisant le service entre la Berbérie orientale et Alexandrie. Il s'ensuivit, outre l'interruption momentanée de ce trafic, des protestations, d'ailleurs très déférentes, que la République fit tenir au Ḥafṣide, d'abord par l'intermédiaire de son consul en mai 1446, puis par l'envoi de deux ambassadeurs : Thomas fils de Pierre Velluti, désigné en août 1446, et Ange fils d'Etienne de Petrochi, qui reçut des instructions le 23 juillet 1449. Du côté chrétien, on affecta de croire qu'il s'agissait, de la part des musulmans, de représailles tardives à la suite d'un procès vieux de quelque trente ans[3], et l'on affirma que la justice florentine avait fait alors tout son devoir; mais il faut avouer que nous n'avons point de certitude sur le motif vrai de cette affaire, de même que nous ignorons quelle en fut l'issue[4].

4° *Piombino et l'île d'Elbe* (1443-45). — Le traité que Florence, vingt ans plus tôt, avait passé avec Abū Fāris, concernait également les Pisans et les sujets du seigneur de Piombino. Il n'en est plus de même dans le texte de 1445, qui mentionne seulement les

1. Il en était de même, en général, pour les marchandises achetées avec le montant des locations de navires chrétiens effectuées dans les ports ḥafṣides.

2. Le traité conclu avec Pise en 1397 prescrivait la franchise aussi bien pour la vente que pour l'achat de bateaux; Mas-Latrie, *Traités*, p. 76. Celui de 1421 avec Florence et Pise ne prévoyait que le cas de l'achat et maintenait pour lui la franchise, *ibid.*, p. 348. Les instructions données par Florence à Robert Ghetti, quelques années plus tard, faisaient allusion à la prétention du sultan Abū Fāris de prélever 1/5 des nolis perçus par les Florentins dans ses ports; Amari, *Appendice*, p. 14. La question de la taxe sur la location et la vente des navires était donc en évolution dès avant le règne de 'Uṯmān.

3. Il s'agit de l'affaire Caleffi, qui a été mentionnée plus haut.

4. Amari, *Appendice*, pp. 17-24. Le plus marquant des Florentins arrêtés à Tunis appartenait à la famille della Stufa.

Pisans comme cobénéficiaires de l'accord obtenu par les Florentins. Cette particularité s'explique aisément : vers la fin de 1443, des corsaires ifrīqiyens avaient assailli l'île d'Elbe et pris la forteresse du Volterraio, avant d'être refoulés avec de grosses pertes par le seigneur de Piombino et de l'île, le comte Renaud Orsini, accouru du continent. L'année suivante, pour venger leur échec, ils infestèrent à nouveau ces parages. Le comte Renaud et les « Anciens » de Piombino chargèrent alors le Génois Clément Cicero, le futur consul de Gênes à Tunis, d'aller négocier la paix en leur nom avec le sultan d'Ifrīqiya. Ce fut chose faite quelques mois plus tard; et ils eurent même leur propre consul dans la capitale ḥafṣide : le premier fut Simon Cicero, frère de Clément. Florence n'avait donc plus, en avril 1445, à faire inclure les ressortissants de Piombino dans le traité qu'elle signa avec ʿUṯmān[1].

Deuxième partie du règne. Epidémies; réveil de l'agitation des tribus (1453-70). — La deuxième partie du règne de ce sultan fut, dans l'ensemble, moins florissante et moins paisible, au dedans, que la première. La peste, qui avait déjà fait une apparition au printemps 847/1443, sévit cruellement au printemps 857/1453; une troisième épidémie, particulièrement meutrière, fit à Tunis d'effroyables ravages — des centaines de victimes par jour dans sa phase la plus aiguë — pendant plus d'un an à partir du printemps 872/1468[2]; chaque fois ʿUṯmān, fuyant la contagion, s'était retiré au loin dans l'intérieur. Ajoutons à cela que l'hiver 862/1458 fut marqué, dans la capitale, par une disette des plus pénibles, qui obligea le gouvernement à procéder à d'abondantes distributions de pain. D'autre part, à plusieurs reprises, et plus souvent sans doute que ne le note le *Taʾrīḫ ad-Daulatain*, seule chronique un peu détaillée de ce temps, des tribus s'agitèrent, allant jusqu'à la rébellion ouverte et des attaques contre les troupes du pouvoir central. On peut ne voir qu'une liquidation de la longue révolte d'Abū l-Ḥasan[3] dans la victoire définitive remportée, en rajab 863/mai 1459, par un fils du sultan, ʿAbdalʿazīz, sur le chef des Sīlīn, Muḥammad b. Saʿīd b. Ṣaḫr : celui-ci, harcelé dans son repaire de

1. Cappelletti, *Storia di Piombino*, pp. 66-69. A Simon Cicero succéda, un an et demi plus tard, comme consul de Piombino à Tunis, Sinibaldo Soldati.
2. Sur cette épidémie, cf. Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 200.
3. Les fils de ce rebelle furent arrêtés et internés à Tunis en 859/1455.

Petite-Kabylie, fut contraint à la fuite, heureux un peu plus tard d'accepter une amnistie du souverain et de vivre sous sa surveillance à Tunis. Mais il est loisible aussi de se demander si cette tenace opposition des Sīlīn au gouvernement sultanien n'est pas comme un prélude au réveil politique des Kabylies qui se manifestera au début du siècle suivant par la puissance des seigneurs de Koukou et de la Kalaa des B. Abbès.

Bien plus grave cependant fut le mouvement de dissidence chez les Arabes : des signes avant-coureurs avaient dû se manifester dès l'époque où Ibn aš-Šammāʿ écrivait son livre d'histoire, en 861/1457, et justifiait à l'avance des mesures sévères de la part du sultan à l'encontre de ces éternels fauteurs de troubles publics[1]; mais l'éclat le plus violent ne se produisit qu'au printemps 867/1463, à la suite d'un différend relatif au paiement de la solde que le Trésor versait à certaines de ces tribus. Les mécontents se soulevèrent, et l'on nous cite à cette occasion des fractions de tribus « arabes », qui occupaient vraisemblablement le centre de l'actuelle Tunisie et dont le nom apparaît pour la première fois : Aulād Miskīn et Aulād Yaʿqūb, Šanānifa des Aulād Muhalhil, Aulād Yaḥyā, Aulad Sulṭān et Aulād ʿAun[2]. ʿUṯmān, rentré depuis peu de sa première expédition contre Tlemcen dont il sera traité plus loin, fit face au danger avec fermeté : il rappela sous les armes de gros contingents, puis, sortant de Tunis, il marcha droit sur les rebelles, qui, effrayés, reculèrent sans se défendre, et, acculés jusque dans le Djérid, finirent par faire leur soumission. Le sultan destitua les cheikhs infidèles au profit de tels ou tels de leurs parents; il prit comme otages les enfants de ces nouveaux promus[3]; et, par une décision énergique, il interdit aux tribus de se donner désormais des chefs en dehors de son propre choix. Mieux encore : vers la fin de l'été, sur le chemin du retour, à l'approche de la capitale, il fit arrêter et enchaîner plusieurs des nouveaux cheikhs, qui se révélaient sans doute aussi peu sûrs que leurs prédécesseurs, et il les traîna en ville à sa suite, sous les huées des citadins heureux de cette humiliation bédouine. Un pareil exemple, que pouvait seul se permettre un souverain puissant, frappa les esprits; mais ce n'était pas une solution : ʿUṯmān relâcha l'année suivante, contre des promesses de loyalisme

1. Brunschvig, *Ibn aš-Šammāʿ*, p. 209.
2. Ces derniers ne sont pas cités, mais on mentionne un chef qui s'appelait al-ʿAunī.
3. Une confirmation de ces faits est fournie par les *Manāqib Sīdī Ben ʿArūs*, p. 511.

qui ne furent pas tenues, le plus marquant de ses prisonniers, Muḥammad b. Sa'īd al-Miskīnī, ainsi qu'un chef des Dawāwida, Naṣr b. Ṣūla, qui avait subi le même sort. Naṣr ne manqua point, dès le printemps 869/1465, de se venger en assaillant un détachement ḥafṣide dans le Constantinois; il fut d'ailleurs aussitôt défait par le fils du sultan, al-Mas'ūd[1]. Les nomades d'Ifrīqiya, matés pour un temps, renoncèrent à l'insurrection; mais ils nourrirent pour la plupart une rancune non déguisée à l'adresse du souverain, qui ne put mettre un terme à toutes leurs déprédations ni les empêcher, comme le constatait un voyageur chrétien en 1470, de rendre de nouveau les routes peu sûres à l'intérieur[2].

Haut personnel gouvernemental (1453-70). — Dans le cours des dix-sept années qui vont de 1453 à 1470, 'Uṯmān n'apporta guère de changements, en dehors de ceux que la mort imposa, dans le personnel de ce que nous pourrions appeler son ministère. Son mazwār Sa'īd az-Zuraizir étant mort en ša'bān 859/août 1455, il lui donna comme successeur Abū 'Alī Manṣūr, qui s'était distingué comme caïd de Constantine et de Bougie; puis, en šawwāl 864/juillet 1460, Manṣūr fut remplacé par un Abū Isḥāq b. Aḥmad al-Futūḥī. Le cheikh des Almohades Muḥammad b. Abī Hilāl mourut, après une longue carrière, en ḏū l-ḥijja 866/septembre 1462[3]. Le nom de son successeur ne nous a pas été transmis : on nous dit seulement que, vers le milieu de 868/mars 1464, le caïd Ẓāfir, fils du caïd Jā' al-Ḫair mentionné ci-dessus, fut nommé « caïd de la capitale » et vice-roi en cas d'absence du sultan, situation occupée antérieurement par Ibn Abī Hilāl. Peut-être en effet n'y eut-il plus alors de « cheikh des Almohades » en titre, et 'Uṯmān partagea-t-il les prérogatives de cette sorte de lord-premier ministre entre des clients à sa dévotion.

A la tête des provinces, il y eut d'abord, comme précédemment, des officiers sultaniens appelés caïds; et à Tunis même apparaissent aussi des caïds comme commandants de la Kasba : un Ẓāfir, mort en 865/1461, auquel succéda un Riḍwān, puis, quelques mois plus tard, un 'Abdarraḥmān al-Futūḥī, parent sans doute du mazwār[4].

1. Muḥammad b. Sa'īd al-Miskīnī, qui était resté aux côtés de 'Uṯmān, s'enfuit un peu plus tard auprès d'un chef des Dawāwida.
2. Adorne, apud Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 219.
3. Son frère Abū l-Faḍl, haut personnage à la cour, était décédé trois ans plus tôt.
4. A Gafsa fut envoyé comme gouverneur, en ramaḍān 864/juillet 1460, le caïd Abū 'Alī Manṣūr. — Le caïd de Tripoli, Ẓāfir b. Jā' al-Ḫair, fut révoqué au début de

Cependant, à Constantine comme à Bougie, ʿUṯmān rompit, au profit d'émirs de sa descendance, avec le système des caïds : à Bougie, la population, très frondeuse à l'égard de Tunis, préférait se voir commandée par un prince du sang dont le prestige et l'autonomie pouvaient s'affirmer plus aisément. Pour obvier à la dangereuse candidature d'un sien petit-cousin, Abū Bakr b. ʿAbdalmuʾmin, dont plusieurs ascendants avaient été déjà gouverneurs de Bougie, ʿUṯmān, non content d'arrêter ce prince, ôta le gouvernement de la cité, en jumādā II 859/mai 1455, au caïd Abū ʿAlī Manṣūr, et le donna à son second fils l'émir Abū Fāris ʿAbdalʿazīz, qui devait conserver la succession longtemps[1]. A Constantine, plus tardivement, le sultan procéda de même, révoquant, en ṣafar 867/novembre 1462, le caïd Ẓāfir, dont il confia le poste à son propre petit-fils Abū ʿAbdallah Muḥammad al-Muntaṣir, fils de l'héritier présomptif al-Masʿūd. Il est vrai que, pendant trois ans, il maintint ce tout jeune prince sous la tutelle de deux caïds[2].

Expéditions de ʿUṯmān dans le Sud et contre Tlemcen (1458-66). — ʿUṯmān, dont al-Masʿūd secondait maintenant beaucoup l'activité, se montrait lui-même infatigable malgré la grave maladie qui menaça ses jours de muḥarram à jumādā II 868/septembre 1463 à février 1464[3]. Fréquemment en chemin, il donnait de sa personne partout où quelque désordre éclatait ou seulement se faisait pressentir. Il parcourut ainsi plusieurs fois l'étendue de son territoire, poussant avec son armée, soit jusqu'aux confins du Sud-Est, à Tauorgha, en Tripolitaine (fin 862/automne 1458), soit jusque dans le désert du Sud-Constantinois, à Touggourt, qu'il punit de sa désobéissance, et à Ouargla, où il laissa un représentant de son autorité (début 870/automne 1465)[4]. Mais les plus importantes de ses expéditions furent celles qu'il mena hors des frontières de l'Ifrīqiya, dans le Maghreb central, où il marcha sur les traces de son aïeul Abū Fāris et, à

861/1457, par suite de la jalousie et des intrigues de son propre frère Abū n-Naṣr. Le caïd Riḍwān lui succéda, avant qu'Abū n-Naṣr lui-même fût nommé à ce poste qu'il convoitait et dont il prit possession en rabīʿ II 863/février 1459; il l'occupait encore au moins cinq ans plus tard. Cf., outre *Daulatain*, Brunschvig, *Récits de voyage*, pp. 80, n. 2, et 97, n. 1. Est-ce Abū n-Naṣr ce « maître de Tripoli d'Occident », dont le décès est signalé en 872/1468 par I. Iyās, II, 997 ?

1. Au moins jusqu'en 1470, Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 208, n. 1.

2. Nommés Bašīr et Abū ʿAlī Manṣūr aṣ-Ṣabbān; ce dernier ne semble pas devoir être confondu avec le caïd Manṣūr mentionné plus haut.

3. Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 96, n. 5.

4. Il frappa même, d'après *Daulatain*, les gens du Mzab d'une contribution.

plus de deux siècles de distance, sur celles du premier Abū Zakariyā'. Jusqu'à la disparition du prétendant Abū l-Ḥasan, il n'avait pu jouer de rôle dans les affaires de Tlemcen, et il avait dû laisser le protégé des Ḥafṣides, l'émir ʿabdalwādide Abū l-ʿAbbās b. Abī Ḥammū, se débattre seul contre des rivaux[1]. Une fois délivré de la menace d'Abū l-Ḥasan, il reprit avec son vassal de Tlemcen, comme d'ailleurs avec le sultan de Fès ʿAbdalḥaqq, des relations de courtoisie : des échanges d'ambassades et de cadeaux sont signalés autour des années 860-862/1456-58[2]. Soudain, cependant, la situation changea, lorsque le prince ʿabdalwādide rebelle Abū ʿAbdallah b. Abī Zayyān se fut emparé de Tlemcen par une rapide offensive et en eut chassé Abū l-ʿAbbās, dans les premiers mois de 866/début de 1462. ʿUṯmān alors intervint : en šawwāl/juillet, il partit de sa capitale avec de nombreux effectifs; ayant châtié en cours de route quelques dissidents de l'Aurès, il arriva devant Tlemcen, dont le nouveau maître avait refusé de le reconnaître pour suzerain. Pris brusquement de peur, Abū ʿAbdallah lui dépêcha quelques hommes de religion pour l'amadouer, et il se proclama explicitement son vassal. Le Ḥafṣide, heureux de n'avoir pas à combattre — car ses troupes souffraient déjà du manque de vivres — s'en retourna immédiatement à Tunis[3]. Mais Abū ʿAbdallah était peu sincère : pendant quatre ans, il s'efforça d'éluder ses promesses et de faire preuve, le plus possible, d'indépendance, tremblant pourtant — nous avons là-dessus le témoignage impartial et vivant d'un voyageur égyptien[4] — chaque fois que le bruit lui parvenait d'une deuxième expédition de ʿUṯmān. Celui-ci en effet, auquel des missions diplomatiques dans les deux sens n'avait pas réussi à donner satisfaction[5], venant d'apprendre au surplus que le ʿAbdalwādide essayait de s'entendre avec des chefs arabes insoumis d'Ifrīqiya, se mit en route une deuxième fois vers Tlemcen. Après de brefs

1. Tanasī, pp. 129-132.

2. Du côté ḥafṣide, ces ambassades furent confiées successivement au juriste Aḥmad al-Banzartī, puis à un Ibrāhīm b. Naṣr b. Ġāliya. Il ne paraît pas que le simple envoi de cadeaux par le Marīnide ʿAbdalḥaqq ait constitué, comme on l'a écrit (Cour, *B. Waṭṭas*, p. 50), un « hommage de vassalité » : il n'est pas question, à ce moment précis, d'une subordination du Maroc à l'Ifrīqiya. — L'Etat ḥafṣide proprement dit englobait Alger; cf., pour août 1446, Cerone, *Alfonso ed Othmân*, an. 1913, p. 39.

3. ʿAbdalbāsiṭ, apud Brunschvig, *Récits de voyage*, pp. 69-70 et 89.

4. *Id.*, pp. 97, 108-111, 122-4, 127.

5. Le grand-cadi de Tlemcen, Muḥammad al-ʿUqbānī, apporta par deux fois des présents de son maître à ʿUṯmān. Celui-ci, de son côté, envoya plusieurs missions à Tlemcen, soit pour protester contre l'attitude d'Abū ʿAbdallah, soit pour lui faire parvenir des cadeaux en retour.

combats sous les murs de la ville, il accepta de nouveau la soumission d'Abū ʿAbdallah, datée par écrit du 14 rabīʿII 871/23 novembre 1466[1]; le vassal remit de lui-même sa fille en mariage au prince Abū Zakariyā' Yaḥyā b. al-Masʿūd, petit-fils de son suzerain[2].

Rapports courtois avec Grenade, l'Egypte, la Turquie (1434-68). — Malgré cette reprise de l'expansion ḥafṣide vers l'Ouest, ʿUṯmān ne paraît pas s'être immiscé autant que son grand-père Abū Fāris dans les affaires d'Andalousie; peut-être cependant envoya-t-il, de temps à autre, quelques subsides pour la « guerre sainte » aux sultans de Grenade[3], notamment en 868/1463-64 à Abū l-Ḥasan ʿAlī b. Saʿd, qui, depuis peu sur le trône, venait de perdre Gibraltar[4].

A l'autre extrémité de la Méditerranée, l'Egypte était traditionnellement un pays ami, et les Ḥafṣides, à l'occasion des avènements de souverains et du Pèlerinage de la Mecque, échangeaient volontiers avec les Mamelouks compliments et cadeaux : c'est ainsi que Barsbāi venait de recevoir une ambassade d'Abū Fāris, lorsqu'il apprit le décès de celui-ci; il s'empressa d'adresser, le 11 rabīʿ I 838/15 octobre 1434, une lettre de condoléances et de félicitations à al-Muntaṣir[5]. Sous ʿUṯmān, on relève à plusieurs reprises, notamment pour les années 849, 858, 872, soit 1446, 1454, 1468, des envois de présents du Ḥafṣide au sultan du Caire, liés au passage de la caravane des pèlerins[6].

Il est enfin un autre Etat musulman avec lequel, nous le noterons non sans intérêt, ʿUṯmān esquissa, du moins occasionnellement,

1. Cf., outre *Daulatain*, Zarkašī, *Bulūġ*, f° 108, et ʿAbdalbāsiṭ, apud Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 136.

2. On possède des monnaies frappées « sur l'ordre » de ʿUṯmān à Tlemcen et à Ténès; cf. Lavoix, n° 972; Brèthes, n° 1255 (qui est d'un type très particulier).

3. Aux alentours de 1450-55, le bruit en était accrédité dans la chrétienté, cf., par exemple, Ehingen, *Historische Beschreibung*, Augsbourg, 1600, et Gilles le Bouvier, *Le livre de la description des pays*, Paris, 1908, p. 129-130.

4. L'ambassadeur de ʿUṯmān à Grenade, Aḥmad al-Banzartī, rapporta alors à son maître, comme cadeau du sultan naṣride, un magnifique exemplaire du Coran, qui fut l'orgueil de la Grande-Mosquée de Tunis. C'est sans doute bien à tort que vers la même époque l'émir de Tlemcen croyait pouvoir compter sur une aide éventuelle du Grenadin contre une attaque prévue de la part de ʿUṯmān, cf. ʿAbdalbāsiṭ, apud Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 124.

5. Colin, *Contribution*, p. 198-9.

6. Ces présents consistaient principalement en chevaux de prix ou en de fines étoffes; le Mamelouk envoyait parfois lui aussi des cadeaux en retour. La caravane de 849/1446 comprenait de hauts personnages, parmi lesquels une veuve du sultan Abū Fāris, cf. Saḫāwī, *Tibr*, p. 123. Celle de 858/1454 est signalée par I. Iyās, II, 47. Sur celle de 872/1468, cf. Colin, *Contribution*, p. 205-6.

des rapports officiels : en août 1454, en effet, se trouvaient à Naples, libérés depuis peu sur l'ordre du roi Alphonse, deux personnages de la cour ḥafṣide qu'on avait arrêtés sur leurs galères, dans le port de Syracuse, comme ils se rendaient en ambassade auprès du Grand-Turc[1]; tout porte à croire que le sultan d'Ifrīqiya voulait, par leur intermédiaire, adresser ses félicitations au souverain ottoman Muḥammad II, qui avait, l'année précédente, acquis Constantinople à l'Islam.

Relations actives avec l'Italie : 1° *Les seigneurs de l'Italie du Nord* (1452-66) *et les animaux de Berbérie.* — Pendant ce temps, les relations diplomatiques et commerciales continuaient, sans modification notable, entre la Berbérie orientale et les puissances chrétiennes d'Italie. Peut-être seulement faut-il souligner que la luxueuse Renaissance du Quattrocento contribuait à resserrer ces liens ou à en créer de nouveaux, en incitant plus d'un seigneur de la péninsule à faire venir de Berbérie, comme Alphonse le Magnanime, pour étaler un plus grand faste, des animaux de prix : chevaux, autruches, lions. En 1452, le duc de Milan François Sforza avait reçu un lion de ʿUṯmān[2]; en 1460, Sigismond Malatesta, seigneur de Rimini, envoyait à Tunis, sous la protection de Gênes, des agents chargés d'acheter des chevaux de course. De 1463 à 1466, de superbes chevaux et des animaux exotiques furent rapportés de Tunis, par plusieurs missions successives, au duc de Modène et marquis de Ferrare Borso d'Este : à cette occasion eut lieu un échange de cadeaux entre ce prince et le sultan qui, au début de 1465, envoyait à la cour de Ferrare un ambassadeur, Perrin Perpido[3]. Deux ans plus tôt, le marquis de Mantoue, Louis de Gonzague, avait profité de ces bons rapports entre le Ḥafṣide et Borso pour faire recommander, par ce dernier, un messager qu'il envoyait à Tunis en vue de la libération d'un captif[4].

2° *Venise et le traité de* 1456. — Les galères vénitiennes fréquentaient, régulièrement sans doute, les ports ḥafṣides, les reliant

1. Minieri-Riccio, *Alcuni fatti*, pp. 429-430; Jorga, *Notes et Extraits*, II, 49-50. Alphonse fit confectionner de beaux vêtements pour les ambassadeurs; l'un d'eux, nègre ou mulâtre, est appelé « Aly Mascovy, nigro ».
2. *Archivio storico lombardo*, an. 1900, p. 199.
3. Foucard, *Relazioni*, pp. 3-4, 9-18.
4. Marengo, *Genova e Tunisi*, p. 264. Egalement en 1463, le duc de Modène soutint à Tunis une demande de libération en faveur d'un captif, sujet florentin; Amari, *Appendice*, p. 36.

aussi bien à l'Egypte et aux îles de la Méditerranée orientale qu'à l'Italie[1]. Le doge François Foscari obtint, le 9 octobre 1456, le renouvellement pour trente années lunaires du traité de paix qui unissait la Sérénissime à l'Ifrīqiya : les négociations avaient été conduites, à Tunis, apparemment sans difficulté, par Mafeo da Pesaro du côté chrétien, et de l'autre par Abū l-Faḍl, frère du premier ministre Abū ʿAbdallāh b. Abī Hilāl[2].

3° *Gênes* (1456-69) *et le traité de* 1465. — Avec Gênes, il en fut comme dans le proche passé : des relations officielles suivies, une attitude conciliante, déférente même de la part de la République; mais des incidents dus à la piraterie réciproque, des représailles parfois sévères du côté musulman, et de fréquentes démarches chrétiennes auprès du sultan. De 1456 à 1458, il est surtout question de la délivrance de prisonniers corses, réclamée par Gênes, qui finit par dépêcher dans ce but un ambassadeur à Tunis : Paul Imperiale[3]. C'est sans doute pour couvrir les dépenses afférentes à cette négociation qu'un deuxième emprunt pour frais de Tunisie fut émis par la République, au commencement de 1460[4]. Le 8 juin de l'année suivante, la Seigneurie devait écrire au sultan pour réclamer la libération de son consul Jean-Baptiste Grimaldi, arrêté en représailles de la capture de quatre-vingt musulmans par un corsaire que l'on croyait Génois. Elle obtint certainement satisfaction, et, deux ans plus tard, le nouveau consul Philippe di Negro attirait l'attention de son gouvernement sur la nécessité de renouveler le traité qui n'était pas loin d'arriver à expiration. Antoine de Grimaldi, envoyé en ambassade en juin 1464, signa à Tunis, le 15 mars 1465, au nom de la Commune et du duc de Milan François Sforza qui venait de reprendre autorité sur elle, la prorogation pour trente années lunaires du traité antérieur : trois

1. Noiret, *Documents inédits*, pp. 457, 494, 498 (an. 1458, 1465, 1466); Malipiero, *Annali Veneti*, p. 618 (an. 1464); Brunschvig, *Récits de voyage*, pp. 8, 35, 95 (an. 1462 et 1463). En 1456, le légat Pierre d'Urrea, capitaine général de la flotte pontificale, informait la République qu'il avait commencé une enquête pour savoir si un vaisseau vénitien en provenance de Tripoli et naufragé près de l'île Lampédouse transportait des marchandises dont la fourniture aux Infidèles était prohibée par la papauté; Predelli, *Commemoriali*, V, 112.

2. Marin Sanudo, *Vite de' duchi*, col. 1162; Mas-Latrie, *Traités*, pp. 255-6 (texte du renouvellement); Predelli, *Commemoriali*, V, 128.

3. Dix Corses de Bonifacio étaient détenus à Tunis en représailles des exploits d'un pirate corse nommé Anequino; cf. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 147-150; Marengo, *Genova e Tunisi*, p. 76.

4. Ce fut une deuxième « Comperetta », renouvelée ensuite en 1466.

articles étaient ajoutés, qui donnaient aux Génois des garanties nouvelles pour la sécurité de leurs personnes et de leur trafic[1].

Cependant, une année à peine s'était écoulée que la République était saisie déjà d'une plainte de ses sujets, marchands à Marsacarès (La Calle), que l'autorité locale n'avait pas craint de faire fustiger à la suite d'un simple procès civil. Immédiatement, Jean da Levanto fut dépêché comme ambassadeur auprès de 'Uṯmān, avec un secrétaire et trois serviteurs; les frais de cette mission, qui se montèrent à mille cinq cents livres, furent avancés par Christophe Cibo, et celui-ci en fut remboursé par le prélèvement d'un droit de 8 % sur les marchandises que ses compatriotes firent passer par la douane de Tunis pendant 11 ans 8 mois 2 jours à partir du 28 juillet 1466. Da Levanto, dont les instructions sont datées du 25 juin, et qui resta ensuite pendant deux ans comme consul à Tunis, reçut-il du Ḥafṣide des apaisements et des assurances pour l'avenir? Nous ne saurions le dire. Au printemps 1469, comme la peste sévissait en Berbérie, Gênes interdit à ses navires d'y aborder; mais ce fut là une mesure momentanée, qui, pas plus que l'incident de Marsacarès, n'affecta longuement le commerce génois en Ifrīqiya[2].

4° *Florence : les galères toscanes de Berbérie* (1458), *l'accord de* 1460. — Nous avons vu à quelle sorte d'impasse avaient abouti, en 1449, les relations diplomatiques avec la Florence de Côme de Médicis. Quelle qu'ait été la solution de ces difficultés, il est certain que, pour d'autres motifs, le trafic toscan en Afrique du Nord subit à cette époque une éclipse, au moins partielle, d'une dizaine d'années : la République, menacée sur terre et sur mer par le royaume de Naples d'Alphonse V et engagée dans de multiples et ruineux conflits, n'eut alors la possibilité ni financière ni militaire d'assurer le passage annuel de ses navires en Berbérie.

Par la mort d'Alphonse survenue le 27 juin 1458, la situation se trouva changée, et, dès novembre, le Conseil suprême de la Commune put décider, dans les conditions suivantes, la reprise régulière de la navigation officielle sur les côtes de Berbérie : chaque année, selon un système imité de Venise, deux galères dont le nolis serait mis en adjudication publique, partiraient de Porto-

1. Mas-Latrie, *Traités*, p. 151; Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 166-176.
2. Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 77-87, 177-180, 260-3.

Pisano, et, passant par Gênes, iraient visiter les ports ḥafṣides : Tunis (relâche de douze jours au plus), Bône, Collo, Bougie (trois jours au plus dans chacune d'elles), pour continuer vers l'Ouest jusqu'au Maroc et l'Espagne du Sud; le même itinéraire serait suivi en sens inverse au retour; en outre, à la suite de ce voyage d'Occident, une deuxième expédition était prévue pour Rhodes et Alexandrie, avec, de nouveau, escale à Tunis dans les deux sens. En même temps, la Seigneurie renouait avec ʿUṯmān : elle lui faisait demander par Bonjean de Gianfigliazi, et, l'année d'après, par Roland fils de Jacques Bonsi, la délivrance gratuite de quelques-uns de ses ressortissants captifs et la remise à ses négociants de la totalité du fondouk que les Pisans avaient jadis détenu à Tunis.

Il ne fut satisfait à ces réclamations et la paix ne fut renouvelée d'une façon solennelle qu'en 1460, à la suite de l'ambassade d'Ange fils de Guillemin degli Spini, dont les instructions sont datées du 22 avril. Le 27 novembre, la Commune remerciait le sultan, qui s'était montré généreux, refusant toutefois de relaxer un prisonnier originaire de Volterra, sous le prétexte erroné que cette localité ne dépendait pas de Florence[1]. La République, dans les années suivantes, répéta ses démarches, toujours amicales, en faveur de ce malchanceux et de plusieurs autres personnes, citoyens ou sujets récemment tombés en esclavage. Le service des galères toscanes paraît avoir fonctionné alors assez normalement, malgré quelques accrocs accidentels[2].

5° *Piombino et la rupture de* 1454-67. — A côté de Venise, Gênes et Florence, le petit Etat de Piombino, soumis à la famille des Appiani, continuait à entretenir un consul à Tunis. Une crise grave cependant se produisit en 1454. Des marchands italiens jaloux, auraient, paraît-il, excité la colère de ʿUṯmān contre leurs concurrents venus de l'île d'Elbe ou de Piombino. Le sultan séquestra les navires appartenant aux sujets d'Emmanuel d'Appiano, et il fit arrêter propriétaires et matelots. Le consul Barthélémy Baldi, en dépit de tous ses efforts, ne put faire revenir le Ḥafṣide

1. Amari, *Appendice*, pp. 24-33, 60-62; Mas-Latrie, *Introduction*, pp. 332-4.
2. Un Baldinaccio degl' Erri fut nommé par la République consul à Tunis au début de 1463, et remplacé par Michel fils de Luc Rossi un an plus tard. Quelques suppressions ou réductions dans le service des galères eurent lieu de 1462 à 1464, pour des motifs divers. Cf. Amari, *Appendice*, pp. 33-38, 41, 62-64.

sur sa brutale décision. Ce fut seulement treize années plus tard, sous le gouvernement de Jacques d'Appiano, que, grâce à l'habileté tenace de ce seigneur, la paix fut rétablie entre les deux Etats, et les prisonniers rendus à la liberté[1].

Naples; l'Aragon. — Les dernières années de la vie et du règne d'Alphonse V, toujours installé à Naples, ne semblent pas avoir apporté de changement sensible dans ses rapports avec ʿUṯmān : une grande courtoisie de part et d'autre, des échanges d'ambassades et de présents, d'interminables pourparlers en vue d'une paix officielle qui ne fut probablement jamais conclue. Encore en mars 1456 par exemple, un ambassadeur du Ḥafṣide, nommé Blaise Cibo, séjournait, bien traité, à la cour d'Alphonse qui réclamait la libération de ses sujets captifs en Ifrīqiya[2]. Alphonse mort en 1458, son vaste domaine se scinda en deux : Naples passa à son frère naturel Ferdinand Ier, tandis que l'Aragon et la Sicile revenaient à son fils Jean II. Nous ignorons s'il y eut de bonne heure des relations entre Ferdinand et ʿUṯmān. Quant au roi Jean, les affaires complexes de la péninsule ibérique l'absorbèrent longtemps tout entier; et Barcelone, révoltée contre lui, épuisée par la guerre civile, vit alors son commerce maritime irrémédiablement décliner[3].

Troisième partie du règne; la situation intérieure (1470-88). — Parvenus, dans cette histoire des Ḥafṣides, à l'année 1470, nous nous trouvons devant un document de valeur, après lequel s'ouvre une sorte de « trou ». Le vivant récit de voyage du Brugeois Adorne campe sous nos yeux un ʿUṯmān quinquagénaire, haut de taille, peu loquace, pondéré, très pieux, juste, bienveillant envers tous, aimé de son peuple, « le roi, dit-il, le plus grand, le plus puissant et le plus riche de tous les princes maures »; et le défilé militaire auquel assista, dans Tunis, notre voyageur, et qu'il nous décrit, justifie cette impression de force et de solidité que les gens de la deuxième moitié du xve siècle ressentaient en présence de l'édifice

1. Cappelletti, *Storia di Piombino*, pp. 97-98, 104-5.
2. Deux mois plus tôt était rentré à Naples, d'une mission à Tunis, le « secrétaire de la comptabilité du roi », Bernard Lopez. En avril 1457, Alphonse expédiait à Valence un lion qu'il avait reçu en cadeau du Ḥafṣide. Cf. Minieri-Riccio, *Alcuni fatti*, pp. 442, 445, 456; Cerone, *Alfonso ed Othmân*, an. 1913, pp. 73-5.
3. Par une lettre au sultan du 2 décembre 1462 — la date est-elle exacte? — les magistrats municipaux de Barcelone avaient essayé de renouer des liens commerciaux avec l'Ifrīqiya; Mas-Latrie, *Traités*, p. 334.

ḥafṣide[1]. Malheureusement, ensuite, pour les dix-huit années que devait durer encore le règne de ʿUṯmān, nos informations sur sa politique en Berbérie se réduisent à un nombre infime de données.

Touchant les tribus, nous savons seulement que, dans le dernier mois de 881/avril 1477, le sultan reçut, dans sa capitale, la soumission de cheikhs importants, parmi lesquels figurait Naṣr b. Ṣūla, chef d'une grosse fraction des Dawāwida[2]. Sur les titulaires des plus hautes charges publiques, il est possible de consigner les faits suivants : le mazwār Ibrāhīm al-Futūḥī eut pour successeur — à quelle date? — son propre fils ʿAbdalʿazīz, tandis que leur parent ʿAbdarraḥmān al-Futūḥī, cité antérieurement comme caïd de la Kasba de Tunis, est qualifié en quelque sorte de « premier ministre » : *šaiḫ ad-daula*[3]. La chancellerie était détenue par des juristes. Enfin, le vieil Aḥmad as-Sulaimānī, fatigué par l'âge, céda sa place à la tête des finances, en jumādā II 887/août 1482, à un Muḥammad az-Zawāġī. Comme gouverneurs de provinces, ʿUṯmān, revenant de plus en plus à l'ancien système familial, nomma deux autres de ses fils : à Bône, Abu Sālim Ibrāhīm, et à Tripoli Abū Bakr[4]. Mais nous sommes incapables de dire avec certitude s'il put maintenir sa suzeraineté sur Tlemcen, où régnait, depuis 873/1469, un nouvel émir[5]; on l'admettra néanmoins comme vraisemblable, si l'on songe surtout que, par un acte officiel du 12 rabīʿ II 877/16 septembre 1472, le nouveau maître de Fès Muḥammad aš-Šaiḫ, fondateur de la dynastie des B. Waṭṭās, se reconnut aussi comme son vassal[6].

Vicissitudes des relations avec l'Italie (1470-88). — Nous sommes, par chance, un peu moins mal renseignés, pour la même période, sur les relations entre l'Ifrīqiya et certaines puissances chrétiennes. Non point, il est vrai, en ce qui concerne Venise; mais nous

1. Adorne, apud Brunschvig, *Récits de voyage*, pp. 206-8, 214-5.
2. Zarkašī, *Bulūġ*, f° 107 *b*.
3. Zarkašī, *Bulūġ*, f° 104.
4. Ces deux nominations sont postérieures à 1470, car il y avait, à cette date, un caïd à Bône (Marengo, *Genova e Tunisi*, p. 89) et un autre à Tripoli (Adorne, apud Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 214). Mais Abū Sālim était sans doute déjà gouverneur de Bône en 1473 (Marengo, *op. cit.*, p. 91).
5. Abū ʿAbdallah Muḥammad aṭ-Ṭābitī, fils de l'ancien vassal de ʿUṯmān.
6. Zarkašī, *Bulūġ*, f° 108 *b*. Sans doute Muḥammad aš-Šaiḫ voulait-il ainsi neutraliser l'influence possible de son ennemi, le chérif Muḥammad b. ʿImrān, qui, expulsé par lui de Fès, avait trouvé un refuge à Tunis.

avons du moins la preuve que des consuls de la Sérénissime continuaient à exercer leur office à Tunis, et que le service des « galères de Barbarie » fonctionnait régulièrement[1]. Il est d'ailleurs probable que, refoulé de nombreux points de la Méditerranée orientale par l'avance prodigieuse des Turcs, le commerce des Républiques maritimes d'Italie s'était rabattu en grande partie sur l'Afrique du Nord : la concurrence entre elles y était devenue plus vive, et plus âpre aussi l'individualisme qui opposait les uns aux autres jusqu'aux marchands d'une même nation.

Entre les Génois, notamment, qui trafiquaient en Berbérie orientale, la bonne entente était loin de régner, la solidarité nécessaire faisait défaut, et le consul lui-même négligeait trop souvent, par intérêt personnel, de protéger efficacement les droits de ses compatriotes. Il en résulta, malgré l'esprit de justice de ʿUṯmān, reconnu volontiers par la Seigneurie de Gênes, toute une série d'abus dont furent victimes des Génois : par exemple, le brasseur d'affaires Georges-Grégoire Stella, que nous trouvons comme exportateur à Tripoli en 1459, acheteur de laine et de toile à Constantine avant 1470, concessionnaire de la pêche du thon à Nubia (Sidi-Daoud) dans le Cap-Bon en 1478-80[2]. Parfois, sur l'initiative de hauts fonctionnaires musulmans, la juridiction consulaire était entravée, des marchands chrétiens arrêtés en vertu d'une responsabilité collective indue, des droits de douane réclamés à un taux plus élevé qu'il n'était prévu dans les traités en vigueur. En 1483, le gouverneur de Bône, l'émir Abū Sālim, emprisonna des Génois fermiers de la douane, sous prétexte qu'ils lui devaient trois mille doublons. D'une façon générale, les dettes contractées par les principaux courtisans, voire par le Trésor, étaient d'un règlement difficile; et il faut ajouter à ce tableau d'apparence assez sombre les méfaits de la piraterie en mer, qui avait du moins souvent pour excuse de ne s'exercer qu'en retour d'actes de la même nature commis par des Européens. La grande cité ligure, subordonnée au duc de Milan

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 258-9. — Au début du XVIe siècle, un convoi de galères partait chaque année de Venise, et, après escale à Syracuse, desservait Tripoli, Djerba, Tunis, Bougie et les autres ports de la Berbérie jusqu'au Maroc; trois autres galères se rendaient à Alexandrie par Tunis et Tripoli; Mas-Latrie, *Introduction*, pp. 330-1. Il n'est pas sûr que ce double itinéraire ait été le même vers 1480. A en croire le voyageur Van Ghistele, un convoi de galères marchandes vénitiennes, venant d'Orient au printemps 1485, aurait touché successivement les ports de Syracuse, Tripoli, Sousse, Tunis et Bône avant de poursuivre plus à l'Ouest, cf. Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 230.

2. Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 260-1, 266-272, 278, 280-1.

Galéas-Marie Sforza jusqu'à la mort de celui-ci en 1476, puis de nouveau libre deux ans plus tard, ne rompit point avec le Ḥafṣide, même en présence des cas les plus criants; elle se contenta chaque fois de faire appuyer ses réclamations écrites par l'envoi d'ambassades : on relève ainsi plusieurs missions à Tunis de Benoît de Fieschi de 1474 à 1480[1], une autre, en mai 1486 de Jean-Baptiste Lomellino — dont les frais incombèrent au commerce génois d'Ifrīqiya[2] —, une autre encore, en mai 1488, de François Panigarola, qui devait rester, en remplacement de Lomellino, comme consul[3]. Quel que fût le résultat de ces démarches, la République tenait toujours à ménager le souverain d'un pays d'où elle pouvait faire venir du blé[4], et où le négoce, malgré bien des risques, s'avérait en définitive particulièrement avantageux.

Le petit Etat de Piombino fut ému, en 1472, par l'enlèvement de plusieurs de ses nationaux que des pirates ifrīqiyens venaient de réduire en esclavage, et par la disgrâce de son consul à Tunis, qui avait sans doute protesté trop énergiquement auprès du sultan. Jacques III d'Appiano dépêcha vers 'Uṯmān un ambassadeur, qui réussit à faire relaxer les captifs et à renouveler la paix : cinq ans plus tard, il est fait mention d'un consul de Piombino, à sa sortie de charge, dans la capitale ḥafṣide[5].

Florence, de son côté, sous l'autorité de Laurent le Magnifique, ne demandait qu'à resserrer ses liens de commerce et d'amitié avec la Berbérie orientale : deux lettres adressées par la Commune au sultan, en juillet 1472 et septembre 1473, en fournissent la preuve, la seconde surtout qui annonce une mission de Stiatta Bagnesi, chargé d'obtenir confirmation et renforcement des privilèges florentins en Ifrīqiya[6]. Mais l'hostilité du royaume de Naples vint interrompre, comme vingt ans plus tôt, d'aussi correctes et profitables relations. Elles ne reprirent qu'au printemps 1478, et encore

1. Ce ne peut être la même et unique, comme l'a cru Marengo.

2. Sous la forme d'un droit de 1/4 % à prélever à Tunis, pendant 26 ans, sur certaines importations et exportations. Ce droit fut affermé à un certain Jérôme Palmaro.

3. Sur les relations de Gênes avec la Berbérie orientale à cette époque, cf. Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 89-96, 181-190.

4. Benoît Fieschi avait été chargé de demander du blé à 'Uṯmān, en octobre 1477, cf. *Rerum Italicarum scriptores, nº série, t. XXIII, 1re partie*, n. de p. 53.

5. Cappelletti, *Storia di Piombino*, pp. 111-3. Ce consul de Piombino se nommait Baptiste dell' Ancisa.

6. Amari, *Appendice*, pp. 42-3. La première de ces missives est une recommandation en faveur d'un citoyen florentin victime d'un pirate ifrīqiyen nommé « Borsieni ». Le consul de Florence à Tunis était alors Laurent Bonsi.

avec de grandes précautions d'ordre militaire de la part des navires toscans. Trois ans plus tard, le 2 août 1481, le Conseil des Huit, à Florence, remettait des lettres de créance et des instructions au citoyen Jean Strozzi pour une ambassade auprès de ʿUṯmān : il s'agissait de faire remettre en liberté des compatriotes captifs et de signer un nouveau traité de paix sur la base de celui de 1445[1]. Nous ignorons quel fut le sort de cette négociation, dernière trace que nous possédions, pour le XVe siècle, des rapports de la République avec l'Ifrīqiya[2].

Négociations avec Naples et l'Aragon-Sicile (1470-79), *le traité Tunis-Naples de* 1478. — Les textes dont nous disposons mettent soudain en évidence, à dater du printemps 1470, une grande activité diplomatique entre l'Etat ḥafṣide d'une part, les royaumes de Naples et d'Aragon-Sicile d'autre part. Le roi de Naples Ferdinand Ier, engageant des tractations avec Tunis par son ambassadeur Pierre-Antoine de Foligno, en avisa amicalement le représentant en Sicile de son oncle le roi Jean II d'Aragon : le vice-roi Lop Ximénès d'Urrea. Celui-ci accepta en principe, le 10 mai, de se rallier au traité que Ferdinand signerait avec le Ḥafṣide, à condition toutefois que cet accord comportât un certain nombre de clauses, parmi lesquelles : sécurité totale de la navigation et du commerce de part et d'autre, libération des captifs moyennant vingt ou quarante doublons par tête selon l'âge, gratuite pour les esclaves détenus par le sultan lui-même, nomination de consuls[3] auprès de ʿUṯmān, durée de la paix fixée à trente ans. D'Urrea demandait en outre un délai de quatre mois, à partir de la conclusion future de la paix, pour y apporter, le cas échéant, son adhésion définitive et la ratification de son souverain[4].

Cette réponse, à la fois exigeante et dilatoire, du vice-roi déplut-elle à Ferdinand ? Ou d'Urrea tenait-il lui-même, pour le prestige de la Couronne et le sien propre, à traiter directement avec Tunis ? Toujours est-il que les négociations ultérieures qui vont se poursuivre pendant trois ans entre chacun des deux Etats chrétiens et la Berbérie orientale constituent deux séries parallèles, indépen-

1. Amari, *Appendice*, pp. 44-5, 65, 75; Mas-Latrie, *Introduction*, p. 336.
2. Gherardi da Volterra, p. 120, signale en juin 1483 l'exploit d'un corsaire chrétien qui venait de délivrer de vive force quarante coreligionnaires captifs à Tripoli.
3. Consuls représentant les rois Ferdinand et Jean, ainsi que le Saint-Siège : ce dernier point à souligner.
4. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 171-3.

dantes le plus souvent l'une de l'autre[1], qui ont abouti, à quelques mois d'intervalle, à deux accords distincts. Il y a trace de deux ambassades ifrīqiyennes reçues à Naples, l'une en juillet 1470, l'autre du 27 septembre au 30 décembre 1471; une mission napolitaine, conduite par Léon Citello, se rendit à Tunis en avril 1472; enfin un ambassadeur musulman[2], en juillet-août 1473, réussit à conclure à Naples une paix dont les stipulations ne nous sont pas parvenues[3]. Du côté de l'Aragon-Sicile, on relèvera que, dès le 16 juillet 1470, d'Urrea adressait à ʿUṯmān une mission séparée, dirigée par André Navarro. Deux ans plus tard, en novembre 1472, il accordait à Raphaël Vives, ambasseur auprès du sultan[4], pour le défrayer de son voyage et du rachat prévu de cinq cents captifs, mille salmes de blé et soixante mille doublons. Le 19 décembre de l'année suivante, venant enfin de conclure, au nom de son souverain, une trêve de deux ans, à compter du 1er janvier, avec le « caïd de Tunis » envoyé par ʿUṯmān, il ordonnait à ses administrés de Sicile, Malte, Gozzo et Pantelleria, d'observer avec scrupule cette convention; et, quelques jours plus tard, il autorisait le « maître rational » Jacques Bonanno à exercer en Sicile les fonctions de consul pour le « roi de Tunis[5] » : c'est là le seul exemple que nous ayons d'un consul ḥafṣide, au reste chrétien lui-même, en pays chrétien.

Cette trêve provisoire n'était pas la paix. Un traité en règle, que les maîtres de la Sicile et de l'Aragon ne semblent pas avoir véritablement souhaité, ne put être conclu dans les années suivantes; et l'on se contenta d'une prolongation de la trêve pour deux années nouvelles, à la suite de l'ambassade de Guillaume de Peralta et Guillaume Pujades à Tunis, vers le milieu de 1475[6]. Dans la péninsule ibérique, Jean II ne faisait rien pour ranimer le commerce

1. Cependant, en novembre 1472, d'Urrea envisageait l'adhésion possible de Ferdinand de Naples à l'accord qui se préparait au nom de l'Aragon-Sicile; Mas-Latrie, *Traités*, p. 175. La situation était donc inversée par rapport à 1470.

2. Appelé « Ximera moro » par les chrétiens.

3. Barone, *Cedole*, t. IX, pp. 229, 236, 238, 243, 389-390, 401 : l'acte authentique de la paix fut scellé d'une bulle d'or.

4. Ce Raphaël Vives doit être le même Barcelonais qui avait, en 1446, la ferme de la pêche du corail sur le littoral d'Ifrīqiya. L'indication d'après laquelle il aurait été, en novembre 1472, ambassadeur du roi de *Portugal* à Tunis (Mas-Latrie, *Introduction*, p. 319, et *Traités*, p. 174) cadre mal avec le contexte : ne résulte-t-elle pas d'une lecture erronée ?

5. Avec le droit d'instituer des vice-consuls. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 173-7 et 401.

6. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 177-180.

effondré de Barcelone, qui s'était si longtemps rebellée contre lui[1]. Son fils Ferdinand, auquel il avait déjà cédé la Sicile, et qui monta sur le trône de Castille, avec sa femme Isabelle, en 1474, recueillit également, au début de 1479, l'héritage paternel, c'est-à-dire la Couronne d'Aragon. Les « Rois Catholiques » allaient peu se soucier des intérêts de la Catalogne et de la Sicile; tous leurs efforts, dès qu'ils le purent, tendirent à la conquête de Grenade et à l'achèvement de l'unité espagnole, dont la Castille surtout devait profiter. Il y a bien des chances pour que la délibération du conseil des notables de Palerme, du 8 décembre 1479, favorable à l'établissement d'une paix officielle avec l'État ḥafṣide, soit restée lettre morte, comme l'attitude du vice-roi de Sicile en la circonstance le faisait déjà pressentir[2].

L'année précédente, par contre, le roi de Naples Ferdinand Ier avait fait sceller par un traité en forme, daté du 12 ṣafar 883/15 mai 1478, la paix instituée en 1473 entre ʿUṯmān et lui. Ce document, à la confection duquel présida le caïd Fāriḥ[3], et dont la validité était prévue pour trente années solaires, assurait en tout aux sujets du roi de Naples un traitement aussi favorable que celui dont bénéficiaient Génois et Vénitiens; Ferdinand pouvait nommer, en sus d'un consul à Tunis, un vice-consul pour les autres villes d'Ifrīqiya[4].

Relations avec la Provence sous les rois René et Louis XI (1470-81). — Vers la même époque, la Provence, dont nous avons vu les marchands fréquenter assidûment, au XIIIe siècle, les ports de la Berbérie, apparaît de nouveau, sous l'impulsion de ses souverains, en relations commerciales assez suivies avec l'Afrique du Nord. Le roi René d'Anjou, comte de Provence, amateur de produits d'Orient et d'objets exotiques, se plaisait à faire venir de Tunis étoffes, armes et tapis. En 1470, deux de ses familiers, Nicolas Ginot et Jean de Logres, étaient en mission auprès de ʿUṯmān; ils obtinrent de lui la

1. Le 6 février 1473, Barcelone, revenue récemment au calme et à l'obédience royale, dépêchait Jean Sala au « roi de Bougie » pour lui réclamer les biens de quelques Catalans que la douane musulmane détenait depuis un certain temps; à cette occasion était annoncé un essai de reprise du trafic barcelonais en Ifrīqiya; Mas-Latrie, *Traités*, p. 335.

2. Mas-Latrie, *Traités*, p. 180-1.

3. Abū s-Surūr Fāriḥ fils du feu caïd Abū ʿAlī Manṣūr : ce doit être l'ancien caïd de Constantine mentionné plus haut.

4. Ribera, *Tratado de paz*, pp. 373-386 (texte arabe du traité).

mise en liberté contre rançon d'un prêtre sarde captif; et la même année était délivré pareillement Charles de Torrelles, capitaine de la marine du « roi de Sicile[1] », depuis longtemps prisonnier à Bougie. En 1471, deux autres envoyés, Antonello de Rosan et Antoine Falconieri, visitaient le territoire ḥafṣide, pour en étudier les ressources économiques, semble-t-il[2].

Dix ans plus tard, alors que la Provence venait de passer aux mains du roi de France Louis XI[3], celui-ci écrivit au sultan ḥafṣide et à son fils, gouverneur de Bône, pour leur demander de restituer à leur propriétaire des biens appartenant à Jean de Vaulx, trésorier royal en Dauphiné, ancien « général de Provence », saisis naguère à Bône lors du naufrage du navire qui les transportait. En même temps, Louis XI exprimait le vœu de voir se développer avec la Berbérie orientale les relations commerciales déjà amorcées par le roi René, et nous savons par ailleurs combien sincère était chez lui ce désir d'une expansion économique et maritime au profit des ports de Provence, de Marseille surtout[4]. Mais il fallut, en réalité, attendre jusqu'au siècle suivant, jusqu'à l'alliance franco-ottomane et l'installation des Turcs en Afrique du Nord, pour que la cité phocéenne prît une place prépondérante dans le trafic européen en Berbérie.

Le traité de 1478 *avec les Hospitaliers de Rhodes.* — Une dernière puissance chrétienne avec laquelle nous trouvons ʿUṯmān en rapports amicaux présentait cette particularité, doublement notable,

1. Titre que se donnait officiellement René d'Anjou.

2. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, Paris, 1875, I, 379, 480-2, 529; II, 132, 337, 341-2. — Le 14 avril 1470, la Commune de Marseille décide de « supplier Sa Majesté de faire écrire au roi de Tunis afin qu'il use de clémence envers Louis Thomas, captif en Tunisie », *Archives communales de Marseille*, I, 213.

3. Il semble que sous Charles VII il y ait déjà eu quelque tentative de développer le commerce français avec la Berbérie; mais Jacques Cœur s'y intéressait moins qu'au trafic avec le Levant; cf. Boissonnade, *Relations commerciales*, p. 34 (avec références). Une lettre circulaire en faveur du négoce français, qui aurait eu parmi ses destinataires les « rois » de Tunis et de Bougie, est attribuée, depuis Vallet de Viriville, à Charles VII; cf. Macler, dans *Revue Hist. Religions*, 1932, pp. 85-97; de Cenival, dans *Revue Hist. Colonies*, 1932, pp. 451-460. La date et l'authenticité du document me paraissent douteuses.

4. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 103-5; Lecoy de la Marche, *op. cit.*, I, 482; *Lettres de Louis XI*, éd. Vaesen et Charavey, Paris, 1905, IX, 122-7 et 129-136; De La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. II, Paris, 1914, pp. 388-390; P. Champion, *Louis XI*, t. II, Paris, 1927, pp. 201 (Louis XI était amateur de faucons de Tunisie) et 333. Sur les ménageries de René d'Anjou et de son neveu Louis XI, qui possédaient plusieurs spécimens de la faune de Berbérie, cf. Loisel, *Histoire des ménageries*, Paris, 1912, I, 247-261.

d'être une association religieuse et d'occuper un domaine lointain vers l'Est : il s'agit de l'ordre des Chevaliers Hospitaliers de Jérusalem, qui détenaient l'île de Rhodes et devaient la défendre longtemps, avec succès, contre les Turcs. Le 18 février 1478, le Grand-Maître Pierre d'Aubusson recommandait par lettre au Ḥafṣide deux Rhodiens, le gentilhomme Jean Philo et le marchand Jérôme Barbo, qui se rendaient à Tunis, le premier comme ambassadeur et le second comme consul. L'Ordre venait en effet de ratifier un traité, rédigé en arabe, que le chevalier Lion Lamant avait obtenu de ʿUṯmān, et ce document envisageait l'installation d'un consul de la « Religion » auprès du sultan. La paix était faite pour trente et un ans, et ne pouvait, être rompue que sur préavis de deux années. Cet instrument diplomatique, qui contenait les clauses courantes de sécurité réciproque et supprimait expressément le droit d'épave, autorisait en outre le voyage annuel à Rhodes de deux navires ifrīqiyens. Par contre, il faisait obligation aux sujets du Ḥafṣide de naviguer sur les vaisseaux de l'Ordre — de mille tonneaux et au-dessus — de préférence à tous autres bâtiments étrangers; en cas d'attaque par des tiers, le sultan pourrait user de représailles sur les compatriotes des coupables résidant à Tunis. La « Religion », enfin, avait licence de faire sortir en franchise d'Ifrīqiya, chaque fois qu'elle le désirerait, trente mille boisseaux de froment[1]. L'initiative de cet accord revient, selon toute vraisemblance, aux Hospitaliers : ils prévoyaient, à coup sûr, la prochaine attaque des Ottomans qui devait avoir lieu, violente, deux ans plus tard; et ils recherchaient, en contrepoids, l'alliance d'Etats musulmans, l'Egypte par exemple, qui redoutait la venue des Turcs. Rien ne permet de croire cependant que la conclusion d'un traité avec Rhodes eût, dans l'esprit de ʿUṯmān, un caractère anti-turc. Pouvait-il vraiment déjà craindre ces coreligionnaires si éloignés? Il est probable qu'il n'eut alors en vue que l'intérêt commercial de son pays, tandis que les chevaliers pouvaient se réjouir des avantages économiques qu'il leur concédait et de sa neutralité bienveillante certaine dans la lutte qu'ils s'apprêtaient à soutenir contre les Ottomans.

Continuation des bons rapports avec l'Egypte et Grenade (1472-88). — Les deux puissances musulmanes extérieures à l'Afrique du

1. G. Bosio, *Dell' Istoria della sacra Religione*, nᵉ éd., Rome, 1629, II, 375-377 (résumé seulement dans les ouvrages plus récents de Vertot et E. Rossi).

Nord, l'Egypte et le royaume de Grenade, qui étaient par tradition amies des Ḥafṣides, le furent naturellement encore dans la dernière partie du règne de ʿUṯmān. Avec l'Egypte continuèrent ces rapports de courtoisie, que le Pèlerinage contribuait à entretenir; on signale notamment, pour les années 877/1472-73 et 889/1484, le passage de la caravane ifrīqiyenne vers les Lieux-Saints : la première fois à cause de la présence du grand-cadi de Tunis et d'une épouse de ʿUṯmān, la deuxième à cause d'une exceptionnelle affluence de pèlerins[1].

Le royaume de Grenade, qui touchait à sa fin et se sentait incapable de résister à l'assaut d'une Espagne chrétienne unifiée, aurait bien voulu compter, dans ses derniers jours, sur une aide matérielle efficace de la part du Ḥafṣide. Mais celui-ci, prudent ou fatigué, ne fit pas grand'chose pour l'ultime défense de l'Islam dans la péninsule ibérique. Quand Malaga fut tombée en 1487, le dernier Naṣride Abū ʿAbdallah Muḥammad, celui que les chrétiens appelaient « Boabdil », lui dépêcha le grand-cadi de sa capitale, Muḥammad b. ʿAlī al-Azraq, pour solliciter son concours contre les Infidèles[2]. Cet envoyé était depuis peu à Tunis, quand ʿUṯmān, toujours « grand et puissant », mais affecté par des deuils de famille, mourut à la fin de ramaḍān 893/début septembre 1488[3].

Deuils dans la famille de ʿUṯmān, sa mort (1484-88). — Avant de disparaître à l'âge de soixante-dix ans, le monarque avait eu la douleur, dans les dernières années de son long règne, de perdre plusieurs de ses proches descendants. Son fils Abū Sālim Ibrāhīm, gouverneur de Bône, mourut à la fin de 889/1484. Dans le courant de l'année suivante, décéda son petit-fils al-Muntaṣir b. al-Masʿūd, gouverneur de Constantine. Ce fut ensuite le tour de son propre fils aîné et collaborateur immédiat al-Masʿūd, héritier présomptif, enlevé par la maladie en šaʿbān 893/juillet-août 1488[4]. Ce deuil

1. I. Iyās, II, 142 et 224. — En 888/1483, le sultan du Caire reçut des cadeaux apportés par mer par un envoyé de l'émir Abū Bakr, gouverneur de Tripoli, cf. Saḫāwī, apud Fagnan, *Extraits inédits*, p. 277.

2. *Ḍau'*, IX, 20-21.

3. Mentionnant son décès, les deux historiens orientaux Saḫāwī et Jannābī font l'éloge, tout comme Adorne en 1470, de sa piété, de sa justice et de son aménité; Fagnan, *Extraits inédits*, pp. 275-6 et 323.

4. Une brouille passagère aurait eu lieu entre al-Masʿūd et son père en 876/1471-2, le sultan reprochant à son héritier présomptif des « excès de jeu et de boisson ». Puis, la bonne entente aurait été rétablie à la suite d'un amendement survenu dans la conduite du fils. Cf. Jannābī, apud Fagnan, *Extraits inédits*, p. 322.

hâta la fin du sultan qui, cependant, avant de mourir, crut assurer la succession au trône en désignant, pour régner après lui, son petit-fils Abū Zakəriyā' Yaḥyā, b. al-Mas'ūd, gouverneur de Constantine, âgé alors de trente-cinq ans[1].

Les plus proches successeurs de 'Uṯmān (1483-94) : 1° *Luttes dynastiques et situation intérieure.* — Comme au décès d'Abū Fāris, et dans des conditions analogues, plusieurs parents du nouveau souverain s'insurgèrent de bonne heure contre lui. Promptement et brutalement, Yaḥyā réagit : il fit saisir et exécuter son oncle Abū Bakr, gouverneur de Tripoli et fils du sultan défunt, qui avait le plus de titres à revendiquer contre lui la souveraineté. 'Abdalmalik, fils d'Abū Bakr, subit le même sort. Yaḥyā, impitoyable, fit aveugler son propre frère al-Ḥasan, soupçonné de lui être hostile, et son neveu Abū Baskr al-Muntaṣir, auquel il avait laissé le gouvernement de Constantine. Mais, aussi dur avec ses partisans et ses propres soldats qu'avec ses adversaires, il fut abandonné par ses troupes et tué au cours d'une bataille que lui livra, en rajab 894/mi-1489, son cousin germain 'Abdalmu'min b. Ibrāhīm, gouverneur de Bône comme l'avait été son père, et candidat au trône de Tunis.

'Abdalmu'min, proclamé souverain, ne jouit pas longtemps en paix de son triomphe. Un fils de son prédécesseur et ennemi, le jeune Abū Yaḥyā Zakariyā' b. Yaḥyā, se donna à tâche de venger son père et fit acte de prétendant. Réfugié d'abord dans les montagnes de l'intérieur, Zakariyā', soutenu par des groupes d'Arabes nomades, poussa une offensive contre Tunis au début de l'automne 895/1490; et, après un bref essai de résistance de son rival, il s'empara de la ville, le 28 ḏū l-qa'da/13 octobre, à la grande joie, nous dit un témoin étranger, de l'ensemble des habitants. 'Abdalmu'min prit la fuite et périt, peut-être empoisonné, un peu plus tard, avec ses deux fils. Zakariyā', qui avait à peine seize à dix-huit ans, fut reconnu comme le seul maître de l'Ifrīqiya. Après deux années d'agitation, l'Etat ḥafṣide allait recouvrer, semblait-il, son équilibre et son prestige sous le sceptre de ce nouveau souverain. Malheureusement, dès le 9 ša'bān 899/15 mai 1494, il était emporté, en

1. Sur cette fin du règne de 'Uṯmān et sur ses successeurs immédiats, cf. principalement Léon, III, 186; I. Abī Dīnār, *Mu'nis*, pp. 141-2 (insuffisant, en partie erroné); Saḫāwī et Jannābī, apud Fagnan, *Extraits inédits*, pp. 274-7 et 322-4; I. Iyās, II, 230, 232, 253, 255, 272, 283. Ce dernier auteur prétend, sans préciser, qu'il se serait produit des troubles dans la région de Tunis en 890/1485.

pleine jeunesse, par une épidémie de peste, qui exerçait ses ravages dans le pays.

Que furent les trois ans et demi du règne de ce Zakariyā' ? Nous l'ignorons presque totalement[1]. Les deux seules indications relatives à l'histoire intérieure qui nous soient parvenues sont les suivantes, hétéroclites, mais utiles à retenir : d'une part, la réfection partielle en 896/1491, sur l'ordre du sultan et par les soins de son mazwār, le caïd ʿAbdarraḥmān al-Miṣrī[2], des zaouias de deux marabouts de Tunis ; d'autre part, la sédition qui éclata, la même année, contre le gouverneur de Tripoli, le caïd Sāsī, fils de l'ancien gouverneur Abū n-Naṣr[3], et sa mort violente, prélude aux troubles qui devaient aboutir, quelques années plus tard, à l'indépendance de cette ville et de sa région. A l'Ouest, rien ne nous précise quels furent les rapports du Ḥafṣide avec les ʿAbdalwādides de Tlemcen et les Waṭṭāsides de Fès. Mais force nous est de constater qu'il assista de loin, sans esquisser le moindre geste actif de solidarité — sa situation intérieure ne le lui permettait sans doute pas — à la chute définitive de Grenade et à la disparition de l'Etat naṣride, dans le courant de 1491 et les tout premiers jours de 1492. L'achèvement de la « Reconquista » par les « Rois Catholiques » allait être pourtant, à brève échéance, lourd de conséquences pour l'Afrique du Nord, sans en excepter l'Ifrīqiya.

2° *Relations avec Gênes et Naples* (1488-94). — Les relations avec les chrétiens ne paraissent point avoir subi de modifications foncières sous ces trois premiers successeurs de ʿUṯmān. Nous en avons du moins la certitude pour ce qui est de la République de Gênes et du royaume de Naples[4]. Gênes, qui venait de tomber sous la domination de Milan où commandait Ludovic le More, reçut de Yaḥyā, en janvier 1489[5], la promesse qu'il serait fidèle aux traités

1. Sur l'avènement et le règne de cet Abū Yaḥyā Zakariyā', ignoré d'I. Abī Dīnār et des historiens tunisiens postérieurs, cf., en plus des références ci-dessus, Foucard, *Relazioni*, pp. 20-1 ; Brunschvig, *Un calife ḥafṣide méconnu*, *Revue Tunisienne*, 1930, pp. 38-48.

2. Un Muḥammad al-Bannūnī avait été mazwār de son père Yaḥyā.

3. A la suite de la mise à mort de son oncle Abū Bakr, gouverneur de Tripoli, le sultan Yaḥyā avait décidé de « ne pas replacer dans cette ville de prince de la famille régnante, mais, comme autrefois, un officier », cf. Saḫāwī, *loc. cit.* — En 1492, Bône avait aussi à sa tête un caïd, cf. Marengo, *Genova e Tunisi*, p. 193.

4. De même, mais avec moins de précision, pour Venise, Mas-Latrie, *Traités*, p. 258-9.

5. Par l'intermédiaire du consul Panigarola.

conclus par son aïeul. 'Abdalmu'min, que tout concourt à faire juger comme un brutal, inquiéta la République, pendant l'été 1490, par sa colère, que des Génois avaient provoquée en s'emparant d'embarcations étrangères dans le golfe de Tunis[1] : le 24 septembre, Baptiste Grimaldi lui était envoyé comme ambassadeur et consul, avec l'ordre d'embarquer ses compatriotes séjournant dans la capitale ḥafṣide si le sultan se montrait par trop irrité. L'avènement de Zakariyā' vint sans doute arranger les choses. Le 28 février 1492, un nouvel ambassadeur et consul, Jean-Baptiste de Monteburgo, était chargé de prévenir le monarque que deux Génois de Rome, anciens fermiers de la pêche du corail à Marsacarès, s'apprêtaient à attaquer Bône avec de l'artillerie : cet avis même est la preuve que la République tenait à conserver avec l'Ifrīqiya les bons rapports qui unissaient alors les deux pays[2].

Le roi de Naples Ferdinand Ier, lié aussi par un traité avec les Ḥafṣides, envoya des présents, en novembre 1488, au nouveau sultan Yaḥyā. Mais c'est surtout avec le jeune Zakariyā' qu'on le voit ensuite entretenir des relations assidues : en 1491, il est heureux de lui vendre du blé de Sicile et de Pouille, la guerre civile ayant probablement contribué à diminuer la récolte en Ifrīqiya. Les deux années suivantes, est signalée la présence à Tunis d'un ambassadeur de Naples : « Maliomet Bonfones[3] ». Mais Ferdinand devait disparaître, comme Zakariyā' lui-même, en 1494, à la veille de l'expédition transalpine du roi de France Charles VIII, qui inaugure une ère nouvelle dans l'histoire de l'Italie.

* * *

Le XVe siècle a été marqué dans son ensemble, en Afrique du Nord, par une prépondérance ḥafṣide comparable à celle que le milieu du XIIIe siècle avait connue. Abū Fāris, le fils de cet Abū l-

1. Il est vrai que les Génois, de leur côté, se plaignaient d'avoir eu six de leurs navires pris naguère par des ennemis, alors qu'ils étaient à l'ancre devant Tunis.

2. Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 101-6, 191-5 : les deux ambassades de 1490 et 1492 y sont indiquées à tort comme coïncidant avec le règne de Yaḥyā. — Sous Zakariyā', devait être consul de Gênes à Bougie un certain Bertholino Contena, la mention de son décès et la nomination de son successeur étant données à la date du 15 décembre 1494; Marengo, *op. cit.*, p. 287.

3. Trinchera, *Codice aragonese*, II, 1re partie, pp. 20-3, 34, 99-100; t. III, pp. 37-8 : Zakariyā' y est bien appelé « don Mulezaccari, Re di Tunisi »; Barone, *Cedole*, IX, 636, X, 12, 21-2. « Maliomet » est-il à lire « Mahomet »? S'agit-il d'un chrétien ou d'un musulman?

ʿAbbās qui avait amorcé la renaissance de la dynastie, affermit au dedans l'œuvre de son père en supprimant les autonomies locales qui subsistaient ; puis il la prolongea au dehors en réalisant, hors des frontières, une expansion durable loin dans l'Ouest. Vainqueur de la dernière grande expédition chrétienne du moyen âge contre l'Ifrīqiya, redouté des Européens que ses pirates tourmentaient, admiré et craint par les musulmans, sur lesquels faisait impression sa vive piété, il mérite d'être regardé comme l'un des souverains les plus considérables du passé de la Berbérie. Son petit-fils ʿUṯmān, au cours d'un règne très long, sut conserver intact l'imposant édifice ainsi reconstitué. Venu à bout d'un tenace compétiteur, il demeura constamment prêt à payer de sa personne, atténuant, dans la mesure du possible, le péril bédouin qui avait grandi, visitant les confins de son empire, imposant de nouveau à Tlemcen une étroite vassalité. Les puissances chrétiennes le traitaient avec une déférence révélatrice du haut degré qu'elles attribuaient à son pouvoir.

Quelques années après la mort de ʿUṯmān, la Berbérie orientale, comme les pays d'Europe qui lui font face, entrait également dans une phase neuve de son histoire. A Zakariyā', succéda son cousin germain Abū ʿAbdallah Muḥammad, fils de cet émir al-Ḥasan qui avait été aveuglé par Yaḥyā. Sous ce sultan faible, ami des plaisirs, allait se dessiner une deuxième et irrémédiable décadence ḥafṣide, qui est en dehors de notre sujet. Déjà de son temps intervinrent au premier plan de la politique ifrīqiyenne, qu'ils dominèrent pendant une grande partie du XVIe siècle, les corsaires turcs d'une part, et de l'autre les Espagnols. Il ne se maintint sur le trône jusqu'à sa mort, en 1526, qu'en tolérant l'amputation de son royaume par les Espagnols : ils lui enlevèrent, en 1510, Bougie et Tripoli, cette dernière déjà rebellée contre lui[1]. Son fils al-Ḥasan, ses petits-fils Ḥamīda et Muḥammad, prolongèrent jusqu'en 1574, sous la tutelle de l'Espagne, mais non sans de magnifiques et inutiles sursauts d'énergie, l'existence désormais précaire de la dynastie. Les Turcs l'emportèrent enfin, à cette date, dans ce long duel, dont la victime la plus lamentable avait été la malheureuse Ifrīqiya.

1. Tripoli ne s'est soustraite à l'autorité ḥafṣide qu'à l'extrême fin du XVe siècle, suivant en cela l'exemple de Djerba ; cf. notamment Marin Sanudo, *Diarii*, I, col. 387 ; Mas-Latrie, *Traités*, p. 256 ; « la cità vostra de Tripoli », écrivait-on encore de Gênes au maître de Tunis en janvier 1498 ; Marengo, *Genova e Tunisi*, p. 198. C'est à tort que les *Annales Tripolitaines* de Féraud, éd. Aug. Bernard, Tunis-Paris, 1927, p. 17-8, situent sous ʿUṯmān les faits rapportés au sujet de la défection de Tripoli par Léon l'Africain et Nicolas d'Arfeuille : il faut les dater seulement, comme le déclare expressément Léon, du règne de Muḥammad b. al-Ḥasan.

DEUXIÈME PARTIE

La population et son habitat

CHAPITRE V

RÉPARTITION DE LA POPULATION MUSULMANE

La moitié orientale de la Berbérie, qui correspond à l'Ifrīqiya ḥafṣide, est un territoire assez vaste et géographiquement très divers. Ses limites, nous l'avons dit au début de ce livre, et les chapitres qui précèdent le démontrent, ont varié au cours des trois derniers siècles du moyen-âge ; et l'on relèverait aisément, selon la date, des divergences très sensibles dans les textes de cette période qui indiquent où commence et où s'achève l'Ifrīqiya. Une autre difficulté, dans la délimitation de ce territoire, provient de ce que les notions mêmes de souveraineté et de frontière n'étaient pas alors et en ces lieux ce qu'elles sont pour nous aujourd'hui. La domination de l'Etat, qui s'exerçait essentiellement sur les centres urbains, s'étendait par ailleurs bien plus sur des tribus, souvent mobiles, que sur des parcelles du sol ; et l'on n'envisageait aucunement de démarcation géographique précise et continue entre Etats voisins. Encore au début du XVIIe siècle, lorsque le régime turc, par une importante innovation, sera parvenu à fixer une ligne-frontière entre les Régences de Tunis et d'Alger, il négligera de la prolonger dans la steppe, où il ne s'agissait plus en effet que de déterminer des zones d'influence sur les tribus[1]. Cependant, en dépit des réserves sérieuses qui viennent d'être formulées, on jugera raisonnable d'attribuer à la Berbérie ḥafṣide les limites ordinaires, en quelque sorte normales, ci-après : sur le littoral, de la Grande-Kabylie comprise, avec le port de Dellys, jusqu'à Tauorgha et les abords de la Grande-Syrte ; à l'intérieur, à l'ouest, la frontière approximative, passant vers les Portes de Fer, englobait ensuite les Monts et la Plaine du Hodna, puis les Zibane ; au sud, le désert pouvait être considéré

1. Cf. Monchicourt, dans *Revue Africaine*, 1938, p. 33.

comme relevant encore de l'Etat ḥafṣide, jusques et y compris Ouargla et Ghadamès. L'ensemble mesurait quelque mille deux cents kilomètres d'ouest en est, avec une profondeur variable pouvant dépasser cinq cents kilomètres du nord au sud, de la mer en plein Sahara. Il fallait compter environ un mois et demi de marche pour parcourir ce territoire dans sa plus grande extension.

Est-il besoin d'insister ici sur la diversité des conditions physiques offertes par cette région complexe où s'échelonnent Tell, steppe et désert, où se juxtaposent et parfois s'enchevêtrent plaines sublittorales, massifs montagneux, hautes cuvettes intérieures décorées du titre de Hauts-Plateaux, profondes dépressions à chotts? Sans avoir à traiter directement de ce substrat géographique primordial, il nous faudra l'évoquer de nouveau à propos des ressources économiques et des genres de vie. Mais, dès maintenant, avant de brosser un tableau de l'habitat humain sur le sol ḥafṣide, pénétrons notre esprit de cette variété voulue par la nature, accrue encore fortement, à l'époque qui nous occupe, par des raisons historiques et politiques. L'extension du nomadisme, provoquée par l'invasion hilālienne des XIe-XIIIe siècles, accentue par exemple l'opposition ancienne entre gens du Tell et de la steppe, cultivateurs sédentaires et éleveurs mobiles de troupeaux. N'oublions pas non plus, nous aurons à le redire, que la faiblesse relative de l'Etat ne crée que des liens assez lâches entre l'autorité centrale et des groupes considérables de population — sédentaires des montagnes, nomades puissants, habitants de l'Extrême-Sud — et que là même où les liens sont d'habitude plus étroits, ils se distendent jusqu'à rompre à bien des reprises au cours de l'histoire de la dynastie.

* * *

I. *Villes et tribus : l'Ouest.*

La Grande-Kabylie ou Kabylie du Djurdjura était comme le bastion naturel qui flanquait vers le nord-ouest l'Etat ḥafṣide, à proximité immédiate d'une des principales cités, parfois capitale indépendante, Bougie. La côte est assez peu hospitalière. Tédellis (*Tadallis*, actuelle Dellys), vers l'extrémité occidentale, située sur une hauteur et entourée de solides murailles, dominait une échancrure du rivage et un port assez actif. Les Valenciens qui la mirent

à sac en 1398 évaluaient à treize ou quatorze cents le nombre de ses feux; cent cinquante ans plus tard, elle passait pour en compter deux mille[1] : la ville, qui ne datait que du XIIe siècle, était donc plus peuplée qu'aujourd'hui. Sa banlieue, occupée par des Kutāma, et aussi par d'autres Berbères, les ʿAjīsa, était propice à la culture des céréales et à l'élevage; les habitants demandaient un surcroît de ressources à la pêche et à la teinturerie[2]. Entre Tédellis et Bougie, le seul mouillage digne de ce nom était celui d'Azeffoun (*Azaffūn*, actuel Port-Gueydon), que les ʿAbdalwādides fortifièrent au commencement du XIVe siècle, au cours de leurs attaques contre Bougie[3].

Ibn Ḫaldūn a presque entièrement passé sous silence les habitants, évidemment berbères, de la chaîne littorale qui s'étend au nord de l'O. Sebaou : parmi eux, les Ait Djennad actuels étaient attestés depuis bien longtemps[4]. Il nous a laissé, par contre, une double nomenclature des principales tribus Zouaoua (Zawāwa, berbère Igawawen), dont les villages se dressaient sur les crêtes du massif central ancien de la Kabylie ou sur les flancs du Djurdjura, ou qui peuplaient, à l'est, la vaste zone forestière du Dj. az-Zān (berbère Adrar n-ezzan, actuellement Akfadou); et cette énumération de la fin du XIVe siècle offre ceci de remarquable qu'elle serait en grande partie encore valable aujourd'hui[5]. Actuellement encore, les Ait Fraoussen, Iraten, Aissi, Yenni, constituent le noyau le plus dense, et c'est au cœur de leur pays d'accès difficile que la construction de Fort-Napoléon (Fort-National) a scellé au siècle dernier la conquête française. Autour d'eux, on retrouve sans peine la plupart des noms cités par notre historien; vers le sud-ouest Guechtoula, Ait Kouffi, Ait Sedka, au sud et à l'est Mcheddala, Mellikech, Ait Bou Youssef, Menguellet[6], Ait Bou Chaib, Ait Idjer. Au

1. Ivars, *Dos Creuades*, p. 97; Nicolas d'Arfeuille, p. 22.

2. Idrīsī, p. 90/104 (qui a la plus ancienne mention de Tédellis); *Berbères*, I, 285, 298; Léon, III, 69. Dans ce chapitre, pour les toponymes, on s'est dispensé d'indiquer les références aux chroniques autres que celle d'I. Ḫaldūn, lorsqu'elles ne fournissent aucun renseignement nouveau. — Sur le rôle historique de Tédellis, cf. une assez juste appréciation dans Boulifa, *Le Djurdjura à travers l'histoire*, Alger, 1925, pp. 37-39 et 82.

3. *Berbères*, II, 443, III, 394. Au nord-ouest de Bougie, la petite île Pisan est citée, sous ce nom (« isola de' Pisani ») dans des portulans du moyen âge.

4. I. Ḥauqal, p. 51; Bakrī, p. 65/135; Idrīsī, p. 102/119.

5. *Berbères*, I, 256. Plusieurs des noms cités par I. Ḫaldūn ont toutefois disparu de nos jours.

6. Les ethniques formés sur Mišaḏḏāla, Mallīkiš, Mangallāt, Ġubrī(n) sont nombreux dans les textes de l'époque ḥafṣide. Un Irātinī se rencontre dans *ʿUnwān Dirāya*, p. 80.

nord-est des Fraoussen, les Ait Ghobri semblent avoir été considérables au moyen-âge. A quelques kilomètres du centre moderne de Michelet, le village haut perché de Koukou devait être au XVIe siècle le siège d'une monarchie kabyle qui eut son époque de grandeur. Quelles qu'aient été les vicissitudes politiques de ces Berbères sédentaires, il est frappant de relever une pareille fixité dans l'habitat et dans l'onomastique des tribus : c'est la preuve que, durant des siècles, cette population n'a point subi le dissolvant d'une influence étrangère puissante et n'a évolué par elle-même qu'avec une grande lenteur.

La vallée de l'O. Sahel-Soummam, au moyen-âge al-Wādī l-Kabīr, qui limite la Grande-Kabylie au sud et à l'est, constituait une des principales voies de pénétration de la mer vers l'intérieur. On reviendra plus loin sur l'importance de Bougie (*Bijāya*, berbère *Begait*, antique Saldae), grande ville alors, sise à l'embouchure de la Soummam. En face, de l'autre côté de la rivière, les ʿAbdalwādides édifièrent, en 1329, pendant une de leurs tentatives contre cette cité maritime, le fort d'al-Yāqūta, dont les ruines ne devaient être rasées qu'en 1849[1]. A huit kilomètres environ au sud-ouest de Bougie, le village de Mellala (*Mallāla*), sur une terrasse de la rive gauche de l'oued, était, semble-t-il, au moyen âge, un centre d'études religieuses : un texte le qualifie même de ribāṭ[2]; à son retour d'Orient, le Mahdi Ibn Tūmart y avait prêché l'Unitarisme et recruté comme disciple ʿAbdalmu'min ; le voyageur al-ʿAbdarī y rencontra un faqīh kabyle d'une certaine notoriété[3]. En amont, dans la vallée de l'oued, à une trentaine de kilomètres de Bougie, et quelque peu au sud-ouest du village actuel d'El-Kseur, des ruines rappellent le souvenir de la colonie romaine de Tubusuptu et de la cité musulmane de Tīklat : celle-ci, au débouché de la voie qui traversait et traverse encore la partie orientale de la Grande-Kabylie, avait été florissante au XIIe siècle, comme forteresse avancée des Ḥammādides de Bougie. Dans la première moitié du XIVe, les ʿAbdalwādides[4], attaquant Bougie, élevèrent non loin de là la citadelle de Tamzizdakt, homonyme de celle qu'ils avaient bâtie, en une circonstance analogue, en face d'Oudjda ; mais peu après, dès 1332, les Ḥafṣides,

1. *Berbères*, III, 407; Féraud, *Histoire des villes de la province de Constantine : Bougie*, Constantine, 1869, p. 171, n. 1.
2. *Ḥulal mauśiyya*, pp. 86-7.
3. ʿAbdarī, f° 147 *a*.
4. *Berbères*, II, 464, 475, III, 405, IV, 208.

reprenant l'offensive, ruinaient définitivement Tamzizdakt. A proximité également étaient situés le village de Sūq al-Ḫamīs (= du Jeudi) ou Ḫamīs Tīklat, et, un peu en amont, un fort appelé Ḥiṣn Taggar, que les ʿAbdalwādides restaurèrent au commencement du XIVe siècle[1]. Cette vallée de la Soummam, encadrée de pentes très favorables aux cultures arbustives, était peuplée de Ṣanhāja, tribu makhzen apparentée aux gens de Kabylie[2] : des Ouled Senadja subsistent encore dans la région d'El-Kseur.

Il nous est parvenu, pour l'époque ḥafṣide, peu de renseignements sur la Petite-Kabylie. Les chaînes des Babors étaient peuplées, dans leurs plissements occidentaux, de Berbères Ḫawāṭa, soumis au gouvernement de Bougie, et qui combinaient l'élevage avec la culture du sol[3]. A l'est du Grand Babor, les hauteurs boisées, de pénétration difficile, étaient occupées par des Berbères farouches, tels ces B. Zaldawī ou Zandawī, actuels B. Zoundai, signalés par al-Idrīsī comme belliqueux et indomptables, et dont Ibn Ḫaldūn confirme l'habitat en arrière de Djidjelli[4]. Djidjelli (*Jījil*, antique Igilgili) était, depuis Bougie et le petit mouillage de Mansouria (*al-Manṣūriyya*) abrité derrière un îlot[5], le premier port de ce littoral. Dans la première moitié du XIIe siècle, fuyant l'occupation normande, la population de cette cité l'avait en grande partie abandonnée; mais la localité avait repris vie depuis lors et les chrétiens venaient y trafiquer. Léon la connaît avec six cents feux, et elle constitua pour les Barberousse une base navale qu'ils eurent garde de dédaigner; à la culture de l'orge, du lin et du chanvre, les gens de la contrée ajoutaient la cueillette des noix et des figues, desti-

1. Idrīsī, p. 92/107; *Berbères*, II, 454, III, 367, 404-5. IV, 299. La leçon « Bakr », sans doute fautive, alterne avec « Taggar ». — Yaḥyā b. Ḫaldūn, I, 185, situe dans les mêmes parages le toponyme al-Arbaʿā' ou (Marché) du Mercredi.

2. *Berbères*, II, 59, III, 48, 321, IV, 297.

3. *Berbères*, I, 236 et 296.

4. Idrīsī, p. 97/114; *Berbères*, I, 292-3. — La citadelle d'Ikjān — à 1 km. au nord du centre actuel de Chevreul —, rendue célèbre par la prédication fāṭimide, était encore respectable au XIIe siècle, Idrīsī, p. 98/115; le toponyme demeurait en usage trois siècles plus tard, *Daulatain*, p. 130/238; il se trouve traduit en arabe dans la désignation actuelle : Ḫarbaṭ al-Kilāb (= des Chiens). — Entre Bougie et Mila, ʿAbdarī, f° 18 *a*, est passé par une localité dite des B. Warār, qui me paraît identique à B. Baurār d'I. Ḫaldūn, position stratégique située entre Constantine et Bougie, *Berbères*, III, 49-51, 56, 67, 394. — Au XVe siècle est citée la localité de Tākūra, au delà de Mila en direction de Bougie, *Daulatain*, p. 132/243.

5. Mansouria, mentionnéepar Idrīsī, p. 102/119, figure sur les portulans du XIVe siècle, de même que « Balaffia », actuelle pointe de Bou Afia. L'île d'El-Afiya est dans Bakrī, p. 82/167; c'est l' « isla de la pau » de Giménez Soler, *Documentos*, p. 232.

nées à l'exportation[1]. A l'est, on rencontrait le mouillage de Mersa-Zitouna (*Marsā z-Zaitūna*)[2].

Toujours vers l'est, le port de Collo (*al-Qull*, antique Chullu), où le roi Pierre d'Aragon débarqua à la veille des Vêpres siciliennes, s'était lui aussi relevé quelque peu de l'état de décadence que lui assignait al-Idrīsī : l'exportation de la cire et des cuirs semble avoir alimenté son trafic. Au moyen-âge, Collo servait de port à Constantine[3], beaucoup plus que le mouillage, cité quelquefois, de Stora (*Astūra*); tout près de ce dernier, et à une faible distance de l'embouchure de l'O. Safsaf, un Ḥafṣide de Constantine, probablement à l'époque de Léon, tenta de faire revivre, par des aménagements en faveur des marchands étrangers et grâce aux vestiges d'une route romaine, l'antique Rusicade, dont le nom était devenu Skīkda (Sukaikida)[4]; mais c'est seulement sous l'occupation française que, sur le même emplacement, Philippeville (à l'origine Port-de-France) renoua par son essor puissant la tradition ancienne, qui avait consacré cet endroit précis comme le débouché véritable de Cirta.

Sur les hauteurs richement boisées de la Kabylie de Collo subsistait, à l'écart des grandes voies de pénétration, un reste authentique de ce peuple des Kutāma qui, s'étalant jadis bien plus au sud et à l'ouest, englobant Sétif et Mila, avait joué le premier rôle dans l'histoire de l'installation fāṭimide en Berbérie. Ces B. Talīlan, dont la tribu s'est perpétuée jusqu'à nous sur les flancs de la chaîne Numidique, étaient commandés par la famille des B. Ṯābit, dont les chefs se mêlèrent à la politique des Almohades, puis des Ḥafṣides, pour leur prêter appui. Les B. Ṯābit offrirent par la suite leur soumission aux Marīnides, mais à l'époque d'Ibn Ḫaldūn, le sultan de Tunis Abū l-ʿAbbās les avait remplacés à la tête de ces montagnards Kutāma par des fonctionnaires gouvernementaux[5].

La chaîne littorale qui s'étend en arrière du golfe de Stora trouve son prolongement vers l'est dans le massif de l'Edough (*Iḏūḏ*), habité par des chênes-lièges, et dont al-Idrīsī vantait les mines de

1. Idrīsī, p. 97/114; Léon, III, 83-7.
2. Idrīsī, p. 102/120, et les portulans.
3. Idrīsī, pp. 98/115 et 102/120; Léon, III, 93-4. « Alcoyll qui es port del dit lloch de Costantina », écrit Muntaner, ch. 45.
4. Léon, III, 95.
5. *Berbères*, I, 297, II, 437, 443, III, 394.

fer. Abritée par la montagne qui la surplombe à l'ouest et au nord[1], la cité maritime de Bône (*Būna* ou *Balad al-ʿUnnāb*, *ʿUnnāba*, c'est-à-dire Ville des Jujubiers), à l'embouchure de la Seybouse ou ancien O. Edough, avait recueilli la succession de l'antique Hippone (Hippo Regius), sise à deux kilomètres plus au sud. Déchue, comme la plupart des cités musulmanes de cette côte, durant la domination normande du XIIe siècle, et accablée par l'invasion arabe venue de l'intérieur, Bône s'est relevée lentement sous les Ḥafṣides, et son port a fait preuve alors d'une intéressante activité. A la fin du XIIIe siècle, al-ʿAbdarī déplorait encore son état précaire; mais en 1399, d'après une relation catalane, les remparts étaient en excellent état. Au XVe siècle, il semble qu'on l'ait considérée comme l'une des toutes premières villes du royaume. Léon devait souligner, un peu plus tard, la beauté de sa grande-mosquée, proche de la mer, et la solidité des remparts de sa citadelle; on s'étonnera cependant du faible chiffre qu'il assigne à sa population : il ne lui accorde que trois cents feux, la moitié du nombre des habitations qu'il indique pour Djidjelli[2].

La plaine paludéenne et fertile des environs de Bône et l'arrière-pays de part et d'autre de la vallée de la Seybouse étaient le domaine d'une fraction de la tribu berbère des Walhāṣa; une branche de ces derniers, réduite à quelques centaines d'individus, s'est maintenue au sud du lac Fetzara. Ces Walhāṣa, à la fin du XIVe siècle, étaient totalement arabisés sous le rapport de la langue, de l'habillement et des mœurs; on les représente alors comme adonnés à l'élevage et possédant des chevaux pour montures. Ils étaient gouvernés par la famille des B. Šaddād, du groupe des B. ʿArīd, après avoir obéi à celle des ʿAskar b. Baṭṭān[3]. Plus d'un siècle plus tard, Léon considère comme la principale population de la campagne de Bône une fraction des Arabes Mirdās, à la fois cultivateurs et possesseurs d'un cheptel bovin et ovin[4] : ces Mirdās ont subsisté, à l'est de la Seybouse, jusqu'à nos jours[5].

1. A Takouch (*Tākūš*, antique Tacatua, près de l'actuelle Herbillon), où Bakrī, p. 83/168, signalait plusieurs hameaux, Idrīsī, p. 103/120, mentionne un ribāṭ. — Le cap de Garde s'appelait en arabe, dès le moyen âge, Ra's al-Ḥamrā'.

2. Idrīsī, pp. 116-7/136; ʿAbdarī, f° 21 *a*; Ivars, *Dos Creuades*, p. 150 (où l'on signale une tour proche du château qui domine Bône); Léon, III, 107-9.

3. *Berbères*, I, 236, III, 22, 73, 75, IV, 150, 414.

4. *Berbères*, I, 230, II, 296, 469; Léon, III, 108.

5. Autour du centre actuel de Combes, anciennement Merdès.

La partie du pays ḥafṣide qui correspond à la zone intérieure du département actuel de Constantine, au sud des chaînes littorales, était jalonnée, à la veille de la conquête almohade, par une double rangée de centres urbains, alignés d'ouest en est. Dans la première, Sétif (*Saṭīf*) capitale provinciale dans l'antiquité, au milieu de sa haute plaine labourable, était encore au XIIe siècle une ville grande et peuplée; mais l'invasion arabe amena sa ruine, et Léon, qui ne la vit contenir qu'une centaine de demeures, suppute son importance passée d'après le vaste circuit de ses remparts, faits de belles pierres de taille[1]. Il a fallu la colonisation française pour redonner à l'antique Sitifis une prospérité nouvelle. La petite ville de Mila (*Mīla*, antique Mileu), jadis importante, n'a point repris de nos jours un semblable essor; parmi une région moyennement accidentée, riche en céréales et en fruits, et à l'intérieur de son enceinte byzantine qui est toujours debout, Mila faisait encore bonne figure au temps d'al-Idrīsī, malgré les Arabes maîtres de la campagne environnante; aux XIIIe et XIVe siècles, à plusieurs reprises, des armées s'en emparent et s'y établissent au cours de tentatives contre Constantine. Léon la trouve faiblement peuplée, mais elle comptait encore en ses murs un certain nombre de tisserands de laine, spécialisés dans la fabrication de couvertures et de tapis[2]. Constantine (*Qusanṭīna*, antique Cirta puis Constantina), à une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau, conservait son rang de capitale de la contrée; il vaudra la peine de revenir spécialement sur la configuration et le caractère de cette grande ville. Plus à l'est, sur la haute Seybouse et peu en arrière de la plaine de Bône, l'antique Calama (*Qālama*, actuellement Guelma) subsistait à peine en un village du même nom, qu'al-Idrīsī se borne à mentionner comme gîte d'étape[3] et qui dut plus tard, lui aussi, sa renaissance, à l'occupation française de l'Algérie.

Parallèle à cette ligne Sétif-Mila-Constantine-Guelma, qui était la grande voie de passage, une seconde rangée de villes s'allongeait, plus au sud, du Hodna jusqu'au pied du versant nord-est de l'Aurès. La dépression du Hodna elle-même, assurément plus peuplée dans l'antiquité et le haut moyen-âge que de nos jours, comptait

1. Idrīsī, p. 98/115; *Berbères*, III, 73; Léon, III, 90.
2. Idrīsī, p. 94/110; 'Abdarī, f° 18 *a*; *Berbères, passim*; Léon, III, 102-6 (qui signale, comme 'Abdarī, la fontaine incluse à l'intérieur des remparts).
3. Idrīsī, pp. 91/106 et 96/113. — Raġīs, lieu d'une victoire remportée par le sultan Abū Bakr, en 1323, sur des tribus arabes et berbères, était situé « entre Bône et Constantine », *Berbères*, II, 461, III, 4, 7 : nous n'en pouvons préciser l'emplacement.

trois centres notables : d'abord Msila (*al-Masīla*), à la bordure septentrionale, sur l'O. Sahr (actuellement O. Ksob); elle avait été fondée par les Fāṭimides, en 925-6, à quelques kilomètres des ruines de l'antique Zabi, comme poste avancé de leur domination et base militaire à l'intérieur de la Berbérie. Sous leur suzeraineté, les émirs Ḥamdūnides y avaient brillé, au xᵉ siècle, d'un certain éclat ettenu une cour littéraire : un poète aussi distingué qu'Ibn Hāni' al-Andalusī n'avait point dédaigné d'y faire un séjour et de chanter les louanges de cette famille princière. Al-Idrīsī, aussi bien qu'al-Bakrī, célèbrent l'agrément et l'aisance de la ville : de bons pâturages l'entourent, ainsi que des cultures variées; le coton par exemple y était de bonne qualité. Sous les Ḥafṣides, Msila, à la limite de leur empire, conserve longtemps un rang enviable parmi leurs cités; sa position même en fait un temps la victime de leur lutte contre les ʿAbdalwādides : en 1332, le sultan de Tunis, Abū Bakr, la reprenant aux tribus rebelles qui pactisaient avec l'ennemi, démantèle ses remparts; peu après, deux émirs ḥafṣides prétendant au trône d'Ifrīqiya y furent successivement installés par des Arabes de la région : les deux frères Abū ʿAbdallah et Ibrāhīm, fils d'Abū Zakariyā'. L'emprise arabe devait au reste être fatale à Msila : Léon le constata; il vit une fort belle enceinte, mais nota l'appauvrissement des habitants adonnés à l'agriculture, et que les nomades pressuraient; seul subsistait un artisanat assez vivace, qui s'est perpétué misérablement jusqu'à nos jours dans cette localité tout à fait déchue[1]. Au nord-est de Msila, sur les derniers contreforts du dj. Maadid, la vieille capitale des Ḥammādides, leur Qalʿa, abandonnée par eux pour Bougie, puis ruinée par les Almohades, avait achevé à l'extrême fin du xiiᵉ siècle une chétive vie[2].

A une quarantaine de kilomètres à l'est de Msila, Magra ou Maggara (*Maqra* ou *Maqqara*, antique Macri), sur la rivière du même nom, est, elle, presque complètement disparue; il ne subsiste à peu près rien de la « grande ville » d'al-Bakrī, qui n'était déjà plus qu'une « petite ville » pour al-Idrīsī, et que Léon ne mentionne pas. Aux xiiiᵉ et xivᵉ siècles, elle joue encore son rôle sur les confins de la domination ḥafṣide, disputant même au début sa prééminence à Biskra; malgré les efforts du gouvernement central, des chefs arabes en sont le plus souvent les maîtres, accueillant même, à l'occa-

1. Bakrī, p. 59/123-5; Idrīsī, p. 85-6/99; *Berbères, passim*; Léon, III, 88-9.
2. *ʿUnwān Dirāya, passim.*

sion, tel prétendant au trône soulevé contre le sultan[1]. A une journée de marche vers le sud-est était la troisième cité médiévale du Hodna, Tobna (*Ṭubna*, antique Thubunae), dont les ruines seules subsistent à quatre kilomètres au sud du centre actuel de Barika. Importante durant tout le haut moyen-âge, la plus grande ville, selon al-Bakrī, que l'on pût rencontrer de Kairouan à Sijilmāsa, elle est signalée encore par al-Idrīsī, qui la rattache au Zāb, comme particulièrement florissante au milieu de ses plantations, enrichie par le commerce et l'artisanat. Mais, dès le début de l'époque ḥafṣide, il n'est plus question d'elle comme d'un lieu habité; l'intervention brutale des Arabes, jointe sans doute à la concurrence de Biskra, ont dû, dans la deuxième moitié du XIIe siècle, la réduire à néant[2].

En remontant légèrement vers le nord-est, en deux courtes étapes, par la vallée d'un oued, on atteignait la cité de Ngaous (*Nigāus*, antique Nicivibus), au débouché de la voie qui conduisait du Zāb vers le nord : vers Sétif et Bougie d'une part, par la petite localité de Zraïa (*Zarāya*, antique Zarai), et vers Constantine par Bellezma (*Billizma*), qui dressait au milieu d'une plaine fertile sa muraille byzantine en belle pierre de taille. On conçoit qu'ainsi placée à la bifurcation de routes importantes, Ngaous — que des textes du moyen-âge considèrent comme faisant encore partie du Hodna — ait connu alors une réelle prospérité. Elle est citée plusieurs fois dans l'histoire ḥafṣide. Al-Idrīsī l'avait qualifiée de « petite »; mais Léon fait d'elle un éloge poussé, vantant la solidité de ses remparts, le degré de richesse et de culture de ses habitants, l'agrément de ses maisons et de ses jardins, la tenue soignée de ses femmes; la grande-mosquée était fort vaste; il y avait une médersa, des bains, et une maison commune pour le logement des étrangers : « qui converse quelque peu dans cette cité, concluait notre géographe, étant aleché par les plaisances d'icelle, caresses et privauté des habitans, il ne la peut laisser qu'avec un grand regret ». Les noix et les figues récoltées alentour étaient, depuis plusieurs siècles, vendues au dehors, à Constantine notamment[3].

1. Bakrī, p. 51/110; Idrīsī, p. 93/109; *Berbères*, I, 75, II, 343, 356, 359, III, 20, 69, 276. — A quelque distance de Maggara était une localité appelée Qaṭāwa, *Berbères*, I. 75, II, 359.

2. Bakrī, p. 51/109; Idrīsī, p. 93/109; Grange, *Monographie de Tobna, Recueil... Constantine*, 1901, pp. 1-97.

3. Idrīsī, p. 94/110 et 99/116; *Berbères*, II, 341, 357-8, III, 115, 275; Léon, III, 91-2

Il semble bien qu'à l'époque ḥafṣide l'itinéraire qui suivait le pied septentrional de l'Aurès, en lisière de la région des chotts constantinois, et qui se prolongeait à l'est vers Meskiana (*Miskiyāna*)[1] et Tébessa, n'ait traversé aucune localité notable autre que Baghaï (*Bāġāi*), à une douzaine de kilomètres au nord de l'actuelle Khenchela. Baghaï, ville romaine (Bagai), forteresse du donatisme, dotée ensuite par les Byzantins d'une grande enceinte, continua une vie urbaine active durant les premiers siècles de l'occupation musulmane; elle comptait encore aux yeux d'al-Bakrī, puis elle paraît tomber en décadence et ne plus être qu'une station sans grand relief; le Ksar Baghaï des temps modernes n'est qu'une insignifiante agglomération[2].

Au XIVe siècle, le tableau ethnique que trace Ibn Ḫaldūn de cette zone intérieure du Constantinois met sous nos yeux trois groupes principaux de population[1] : les Sadwīkiš d'origine berbère, et d'ouest en est, les trois tribus arabes hilāliennes des ʿIyāḍ, des Dawāwida et des Duraid. Les Sadwīkiš habitaient les plaines d'une partie de l'ancien territoire des Kutāma, à l'ouest de Constantine et de Mila : notamment une « plaine de Tagrart[3] » et le Ferdjioua — entre Sétif et Bougie — qui paraît avoir été le centre de leur habitat. Ils s'apparentaient vraisemblablement à leurs prédécesseurs Kutāma; mais, pour des raisons à la fois politiques et religieuses, ils se refusaient à admettre cette descendance, et tentaient même, nous est-il dit, de se rattacher à une souche arabe. Ils vivaient à la manière des bédouins, demeurant sous la tente, élevant des troupeaux de chameaux et de bœufs, montant à cheval. Malgré leurs prétentions généalogiques et leur reste réel de puissance, il leur fallait pourtant subir l'hégémonie des Arabes Dawāwida, qui nomadisaient sur leurs flancs sud et est, et leur imposaient le respect. Ils comptaient de nombreux sous-groupes, parmi lesquels les B. Sīlīn, appelés à jouer au siècle suivant un rôle actif dans l'histoire ḥafṣide[4]. L'ensemble des Sadwīkiš obéissait à la famille des Suwāk, dont les deux branches rivales, Aulād ʿIlāwa et Aulād Yūsuf, se succédèrent à la tête de la tribu.

1. Citée du moins encore par Idrīsī, p. 119/139-140, comme une bourgade très peuplée.
2. Bakrī, p. 50/106; Idrīsī, *passim*; *Berbères*, II, 333 (pour le XIIIe siècle). — Khenchela est sur l'emplacement de l'antique Mascula, dont le nom avait survécu dans l'appellation géographique Ṭarf Masqala, que l'on rencontre, par exemple, dans *Berbères*, I, 53-4.
3. *Berbères*, I, 293-6, II, 438, 441.
4. *Daulatain*, pp. 122-4/225-9 et 129/237.

La chaîne qui s'étend au nord du Hodna était occupée par les ʿIyāḍ, fraction des Aṯbaj mélangée d'autres éléments hilāliens. Ces Arabes, en se fixant dans la montagne, avaient subjugué les autochtones de race berbère, par exemple des groupes de Rīġa vers l'est, et, plus à l'ouest, les ʿAjīsa qui détenaient les hauteurs dominant Msila et où s'élevait la Qalʿa des B. Ḥammād ; ce dernier territoire, autrefois Dj. Kiyāna, en avait même pris l'appellation de Dj. ʿIyāḍ. La limite orientale de leur habitat était, au nord de Ngaous, la vallée de l'O. er-Rnia (*Ṯaniyyaṯ Ġaniyya*), près duquel demeurait leur sous-fraction des Mahāya ; en allant vers l'occident, on rencontrait successivement les autres sous-fractions : Murtafiʿ et Ḫarāj, puis Aulād Saḫr et Aulādʿ Raḥma. Le Dj. ʿIyāḍ, au XIVe siècle, servit en outre de refuge à une famille des Sadwīkiš, les Aulād ʿIlāwa, évincée du commandement de sa tribu et contrainte à l'exil[1].

Au temps d'Ibn Ḫaldūn, la moitié occidentale des Hauts-Plateaux constantinois, ainsi que le Hodna, était essentiellement le domaine des Riyāḥides Dawāwida. On a vu à la suite de quelles circonstances ils s'y étaient installés en maîtres. Leur domination s'étendait au reste beaucoup plus vers le sud. Ils exerçaient également leur autorité sur leurs voisins Sadwīkiš et ʿIyāḍ, naturellement aussi sur ceux d'entre les Berbères Rīġa qui s'étaient maintenus, vivant sous la tente, dans la plaine appelée de nos jours encore de leur nom (plaine des Rirha), au sud du Dj. Sekrine. Les Dawāwida, demeurés nomades chameliers, allaient prendre leurs quartiers d'hiver dans le sud. A la belle saison, ils ramenaient paître leurs troupeaux dans la province de Constantine, que se partageaient leurs deux fractions rivales : les Aulād Sibāʿ, maîtres, au sud, de Msila, mais dont les droits sur la région de Bougie apparaissaient comme surtout théoriques, vu la difficulté qu'opposait le relief d'un sol accidenté à l'exercice de leurs prérogatives, — et les Aulād Muḥammad, qui les flanquaient à l'est[2].

La moitié orientale des Hauts-Plateaux, approximativement à partir du méridien de Constantine, était tenue par des cousins des ʿIyāḍ, les Duraid, autre branche des Aṯbaj, jadis la plus puissante des subdivisions de cette tribu. Mais, de même que les ʿIyāḍ, ils étaient fortement affaiblis : une de leurs fractions, les Aulād ʿAṭiyya, avait disparu depuis peu ; des trois fractions survivantes, les Aulād Surūr et les Aulād Jārallah vivaient dans la dépendance de leurs

1. *Berbères*, I, 55-6, 285, 295-6, II, 43, III, 275.
2. *Berbères*, I, 76, III, 69 et 275.

congénères Tauba, diminués eux-mêmes au point d'avoir dû renoncer au grand nomadisme et abandonner l'élevage du chameau pour celui du bœuf et du mouton[1].

Au sud de la région des chotts, le vaste massif de l'Aurès (*Aurās*, antique Aurasius), « véritable Kabylie du Sud », aux hautes crêtes parallèles et aux vallées encaissées, prolonge vers le nord-est la chaîne de l'Atlas saharien. Les populations berbères, mi-nomades mi-sédentaires, de cultivateurs et de bergers, qui y demeurent, connues de nos jours sous l'appellation de Chaouia (*Šāwiya* = pasteurs), étaient surtout constituées, au temps d'Ibn Ḫaldūn, par des Lawāta, qui dominaient des débris épars de Kutāma et de Hawwāra, et qui pouvaient mettre en campagne un millier de cavaliers ainsi qu'un grand nombre de fantassins. Un groupe de Zanāta B. ʿAbdalwād s'y rencontrait aussi, jouissant d'un certain prestige auprès de ses voisins, pour la part que ses ancêtres auraient prise à l'expédition du grand conquérant ʿUqba b. Nāfiʿ vers le Maroc[2]; n'y avait-il pas un lien entre l'emplacement, tout proche, de la tombe de Sīdī ʿUqba et cette tradition favorable au groupe aurasien des B. ʿAbdalwād? Exploitaient-ils moralement, voire pécuniairement, ce lieu de pèlerinage révéré?

Les Lawāta de l'Aurès comptaient parmi leurs tribus les B. Saʿāda, passés dans le territoire et sous l'autorité des Aulād Muḥammad. Au reste, les Dawāwida réussirent à soumettre la plus grande partie des populations aurasiennes, avant d'être évincés dans cette suzeraineté par les B. Muznī, maîtres du Zāb. Seules, les deux fractions lawātiennes des B. Rīḥān et B. Bādīs conservèrent pendant un certain temps leur indépendance. Ces derniers, même, s'étant emparés de Ngaous et des plaines environnantes, y prélevaient des droits pendant la saison hivernale, profitant de l'absence des Dawāwida qui nomadisaient alors vers le sud. Plusieurs familles de la tribu arabe ou arabisée des ʿUmūr, qui était appelée à s'étendre largement par la suite dans le sud algérien, demeuraient en face de Biskra, sur le flanc sud-occidental de l'Aurès; elles étaient soumises tant aux Dawāwida qu'aux B. Muznī. Enfin, une partie des Kirfāḥ, branche des Hilāliens Aṯbaj, s'était installée depuis peu à demeure en divers points de l'Aurès, Aurès oriental ou Aurès voisin

1. *Berbères*, I, 53-5.
2. *Berbères*, I, 232-3, 293, II, 302, III, 305.

du Zāb de Tahūda. Le restant des Kirfāḥ continuait à vivre de la vie nomade, dans le Zāb. Ils reconnaissaient tous l'autorité de l'une de leurs familles, les Nābit b. Fāḍil, et parmi ceux-ci, particulièrement, le rameau des Aulād ʿAlī[1].

Au sud immédiat des monts du Zāb et de l'Aurès s'étend une région de steppes coupées d'oasis à palmiers-dattiers, qui précède et annonce le Sahara : ce sont les Zibane (*Zībān*) — on disait d'ordinaire, au moyen-âge, le Zāb, au singulier — où l'on distinguait, selon une division théorique qui s'est, à peu de chose près, maintenue jusqu'à nous : le Zāb occidental, le Zāb central et le Zāb oriental. Les deux premiers servaient de quartiers d'hiver aux Dawāwida : le Zāb occidental était échu aux Aulād Sibāʿ, à la suite de longues hostilités entre eux et des fractions rivales; le centre en était Tolga (*Ṭaulaga*), forteresse antique qu'al-Bakrī disait formée de trois villes, chacune entourée d'un rempart, mais que Léon déclarera « ceinte de pauvres murailles »; son oasis compte aujourd'hui plusieurs milliers d'habitants. A une quinzaine de kilomètres au sud et au sud-est, on rencontrait, comme maintenant, les petites oasis de Benthious (*Banṭiyūs*), signalée anciennement, et de Mlili (*Malīlī*, antique Gemellae), citée par al-Bakrī et par Ibn Ḫaldūn. A une distance double vers le sud-ouest, la cité de Doucen (*ad-Dausan*), d'origine antique, aujourd'hui minuscule, élevait, auprès d'un lac, son enceinte que Léon jugera de « bonne maçonnerie » malgré deux brèches : c'était la limite de la province vers l'occident[2].

Le Zāb central, possession des Aulād Muḥammad, renfermait Biskra (*Biskara*, antique Vescera), déjà célèbre pour ses dattes, florissante de l'antiquité jusqu'à nos jours, « place bien fortifiée » selon al-Idrīsī, une des plus grandes villes de Berbérie d'après Ibn Ḫaldūn, « suffisamment peuplée et ceinte de murailles de brique crue », dira Léon. Commandant la brèche remarquable qui livre passage entre le désert et le Tell, elle avait, au XIIIe siècle, à la fois recueilli la succession de Tobna et supplanté définitivement sa voisine de l'est, Tehouda (*Tahūda*, antique Thabudeos), importante

1. *Berbères*, I, 52-3, 58, II, 406. — Un fort de l'Aurès, Ḥalīma, est cité dans *Daulatain*, p. 137/251.

2. Bakrī, p. 72/148; *Berbères*, I, 77, II, 468, III, 124-5, 459, IV, 314; Léon, III, 255-6. — I. Ḫaldūn, dans son Autobiographie (*Prolégomènes*, I, LXVIII), signale dans le Zāb, à quelque distance de Doucen, le village de Farfār, qu'avait fondé récemment un chef des Arabes Dawāwida.

dans les premiers siècles de l'occupation musulmane, encore digne, malgré sa décadence, d'être mentionnée au XIVe plusieurs fois. Sous les premiers Ḥafṣides, Biskra fut le chef-lieu de tous leurs territoires du sud-ouest en concurrence avec Maqqara; puis elle devint le siège de l'émirat presque indépendant des B. Muznī qui y édifièrent leur qaṣr en 1294, et la véritable capitale de tous les Zibane. A une vingtaine de kilomètres au sud, l'oasis actuelle d'Oumache (*Aumāš*) est mentionnée au XIIIe et au XIVe siècles par Ibn Ḫaldūn[1].

Enfin, le Zāb oriental, qui s'étale au pied de l'Aurès, avait pour centres les deux localités, aujourd'hui insignifiantes, de Badès (*Bādis*, antique Badias) et de Tennouma (*Tannūma*). Badès du moins avait été jadis « une belle place très peuplée », mais al-Idrīsī indiquait déjà le danger de l'oppression par les nomades qui allait être la cause d'une décadence prononcée. Cette zone du Zāb était la terre de parcours des Arabes Kirfāḥ, dont nous avons rencontré certaines fractions fixées dans l'Aurès; parmi eux, les B. Muḥammad et les Marāwina persistaient à nomadiser dans la steppe en face de leurs contribules sédentarisés sur les hauteurs. D'autres Arabes Aṯbaj se trouvaient d'ailleurs établis un peu partout, déchus de toute puissance politique à la suite de leur écrasement par les Dawāwida, et dispersés comme sédentaires dans les oasis en partie ranimées par eux; tels les Ḍaḥḥāk et les Laṭīf, tributaires des émirs B. Muznī[2].

Le territoire d'allégeance ḥafṣide se prolongeait encore sensiblement vers le sud, en plein Sahara. Il englobait en effet le sillon de l'O. Righ, avec Touggourt (*Tuqqurī*) comme capitale, et atteignait l'importante oasis d'Ouargla, à plus de trois cent cinquante kilomètres de Biskra. Touggourt, gouvernée par la famille des B. Yūsuf b. ʿUbaidallah, fut pillée par le général ḥafṣide Ibn al-Ḥakīm vers 1340; elle eut encore ses remparts démantelés par le sultan de Tunis en 1465; Léon l'a vue ensuite, entourée d'une enceinte discontinue et comptant quelque trois cents feux : les habitants vivaient, soit du produit de leur artisanat, soit des récoltes provenant des palme-

1. Bakrī, p. 72/148-9; Idrīsī, p. 94/110; *Berbères*, I, 57, 192, II, 356, III, 111, 125, 130, 136; Léon, III, 251. Les deux villages de Ḥiyās et Māšāš sont mentionnés au XIIIe siècle près de Biskra; *Berbères*, III, 127-9.

2. Idrīsī, p. 94/110; *Berbères*, I, 52-3, 57, 77, III, 125. — Au total, I. Ḫaldūn, *Berbères*, I, 192, estimait à une centaine le nombre des villages des Zibane; Léon, III, 250, dit : un grand nombre de villages et vingt-cinq cités.

raies avoisinantes, riches et étendues. L'O. Righ était, au reste, jalonné par toute une série de petits villages sahariens ou ksours (*quṣūr*), jaloux chacun de son indépendance, environ trois cents, déclare Ibn Ḫaldūn, groupés à côté de dattiers, et bâtis en grande partie par des Berbères Rīġa[1]. Apparentés à ceux de la province de Constantine, ces Rīġa, qui avaient donné leur nom au pays[2], y étaient en majorité, à côté d'autres groupes de Zanāta, débris de Sinjās et B. Yafran par exemple. Aux Rīġa appartenait la famille des B. Ibrāhīm, qui détenait l'oasis de Témacine (*Tamāsīn*), à douze kilomètres au sud de Touggourt[3]. A l'est, en direction du Djérid, s'étendent les grandes dunes de sable du Souf (*Sūf*), qui recélaient quelques oasis[4].

Parmi ses vastes palmeraies, la lointaine Ouargla (*Warjalān* ou *Warqalān*), formée de la réunion de plusieurs ksours en une ville unique et fortifiée, était la « porte du Soudan », lieu de passage obligatoire pour les caravaniers dont le commerce reliait le Tell constantinois au pays des esclaves et de l'or. Elle était riche et populeuse dans les derniers siècles du moyen-âge. Détruite de fond en comble, sauf la mosquée, en 1229, par Yaḥyā b. Ġāniya, elle s'était relevée aussitôt après, sans doute avec l'aide du Ḥafṣide Abū Zakariyā', qui fit construire le minaret. Léon devait signaler son enceinte de brique crue et ses belles maisons. Les habitants, qui se rattachaient à diverses branches de Berbères Zanāta, étaient en réalité fortement métissés de noirs; accueillants aux étrangers dont le trafic contribuait à leur prospérité, soumis par nécessité aux nomades du désert, ils obéissaient à leurs « sulṭans » héréditaires, les B. Abī Ġabūl, de la famille des B. Wagīn. En 1465, le Ḥafṣide ʿUṯmān, venu jusque-là en personne, leur imposa un gouverneur de son choix[5].

1. Pourtant, le même auteur déplore que l'on rencontre beaucoup de ruines dans l'O. Righ. Cf. *Berbères*, I, 192, III, 7, 14, 136, 275, 278; *Daulatain*, p. 141/260; Léon, III, 245-6.

2. On dit aujourd'hui les Rwāġa; ils sont très mélangés de sang noir.

3. *Berbères*, III, 278. Un minaret très élevé fut construit en 817/1414 sur la mosquée de Temacine; cf. ʿAyyāšī, *Voyage*, tr. Berbrugger, Paris, 1846, p. 59.

4. Darjīnī, *passim*.

5. Idrīsī, p. 121/141; Darjīnī, f° 107 *a*; *Berbères*, II, 301, 358, III, 286-7; *Daulatain*, p. 141/260; Léon, III, 248-9.

II. *Villes et tribus : l'Est.*

A l'est de Bône, et de part et d'autre de la frontière actuelle qui sépare l'Algérie de la Tunisie, la côte septentrionale rocheuse de l'Ifrīqiya se double, au large, de bancs de coraux importants. Leur exploitation, menée principalement par des étrangers, donnait vie aux ports de Marsā l-Ḫaraz (= Port aux Breloques, antique Tuniza, actuellement La Calle) et de Tabarka (*Tabarqa*, antique Thabraca), petites villes enfermées dans d'étroites enceintes, sous la menace des Arabes qui infestaient leurs alentours. Puis, remontant vers le nord-est, le littoral inhospitalier, fait de dunes ou de falaises, n'offrait plus d'établissement notable jusqu'à Bizerte (*Banzart*), sur le goulet qui fait communiquer la mer avec le lac du même nom; Bizerte, l'antique Hippo Diarrhytos, n'était alors qu'une bourgade de bien faible étendue, pas plus grande que le *muṣallā* de Tunis; elle était pourtant, en quelque sorte, le chef-lieu du district nord-oriental de la Tunisie, qui portait au moyen âge le nom de Saṭfūra; plus tard, elle devait s'accroître par l'adjonction d'un quartier andalou. Sur le pourtour du lac poissonneux de Bizerte, que prolonge vers l'intérieur celui de Tindja (*Tīnija*, actuellement Garaa Achkeul), une population de pêcheurs et d'agriculteurs se répartissait en plusieurs villages, tandis qu'immédiatement au sud, la plaine fertile de Mateur (*Māṭir*) pouvait produire d'abondantes moissons de céréales[1].

Nous ne savons rien de précis sur le peuplement des hauteurs du Nord tunisien à l'époque ḥafṣide; il nous est indiqué seulement qu'entre la mer et Béja, à l'emplacement où on les trouve de nos jours, les Hedil ou B. Huḍail, Arabes muḍarides, avaient fusionné complètement avec la tribu berbère locale des Hawwāra B. Sulaim[2]. Bien d'autres mélanges avaient dû se produire, dont la mention ne nous est point parvenue. Mais nulle part peut-être en Tunisie n'y a-t-il eu autant de brassages entre les tribus que dans

1. Idrīsī, pp. 114-6/133-5; *Daulatain*, p. 18/33; Léon, III, 125. A l'ouest de Marsā l-Ḫaraz, les portulans médiévaux connaissent le « Cavo de Roso », cap Rosa actuel. — Au large de Ṭabarka, à une soixantaine de kilomètres, la petite île tunisienne de la Galite (*Ḫāliṭa*, antique Galata) était inhabitée, mais pullulait de gibier varié; les navires y faisaient quelquefois relâche pour s'y approvisionner en viande à peu de frais, cf. *Journal Asiatique*, 1925, t. 207, pp. 105 et 232. Le voyageur espagnol I. Jubair (éd. Wright, p. 345) y fit escale en 1185, et, cent ans plus tard, le roi Pierre d'Aragon, au retour de son expédition de Sicile, s'y arrêta un jour et y chassa (Muntaner, ch. 85).

2. *Berbères*, I, 279.

la vallée moyenne et inférieure de la Medjerda (antique Bagrada), grande voie de pénétration à proximité de riches terroirs.

Le cours supérieur de la Medjerda, en territoire actuellement algérien, ne comptait aucun centre important : l'antique Thubursicum Numidarum, aujourd'hui Khamissa, aux vastes ruines, subsistait à peine en un Téboursouk (*Tubursuq*) presque ignoré; à sept kilomètres, au sud-est, l'ancienne Tipasa de Numidie, au milieu d'une haute plaine, était devenue Tifech (*Tīfāš*), entourée, au XIIe siècle, à la suite de diverses vicissitudes, par un rempart de terre : sous les Ḥafṣides, ce n'était plus guère qu'un gîte d'étape et un entrepôt pour les grains[1]. Même en son cours moyen, drainant la large et fertile cuvette de la Daḫla, la rivière n'arrosait, comme agglomération, que le gros village de Ḫaulān[2]. C'est sur les collines de la rive gauche qu'était sise la place la plus considérable de cette région, qui l'était dès l'antiquité et l'est demeurée jusqu'à nos jours : Béja (*Bāja*, antique Vaga), abondamment pourvue de vivres, garnie d'artisans[3], et dont le rôle stratégique de premier plan, sur la voie de Tunis vers le Constantinois, n'a cessé de s'affirmer durant toute la période mulsulmane.

Dans son cours inférieur, la Medjerda arrosait la petite ville de Téboursouk (*Ṭuburba*, antique Thuburbo minus)[4], avant d'aller, au milieu de ses propres alluvions et de ses lagunes, se jeter dans la Méditerranée : juste au-dessus de son embouchure étaient sises les deux localités sans grande importance de Ġār al-Milḥ (« Grotte du Sel », antique Rusucmona, actuellement Porto-Farina), et de Rafraf (*Rafrāf*); cette dernière fut fortifiée au XVe siècle, en même temps que l'autre pointe terminant, en face, le golfe de Tunis : le Ra's Addār ou cap Bon[5]. Dans les parages de Rafraf, les textes médiévaux signalent le mouillage de Ras El-Djebel (*Ra's al-Jabal*)[6].

1. Idrīsī, p. 120/140; *Daulatain*, pp. 103, 115, 121/191, 212, 224; Léon, III, 110-3.
2. Mentionné seulement par 'Abdarī, f° 21 *b*, et I. Faḍlallah, p. 6/107.
3. Idrīsī, p. 115/134-5; Léon, III, 119-120.
4. *Berbères*, II, 41-2, où se rencontrent aussi, pour le XIIe siècle, d'autres toponymes du Nord-Tunisien.
5. *Daulatain*, p. 101/187; *Manāqib Sīdī B. 'Arūs*, p. 505; Léon, III, 422. L'appellation de *Cauo Bono* figure dans les portulans.
6. Bakrī, p. 83/169; Idrīsī, p. 123-4/145-6; *Annales Januenses*, V, 28, et les portulans. — Léon, III, 121-4, signale dans le nord de la Tunisie trois localités, déjà ruinées de son temps par les Arabes, actuellement disparues : Ain Zammit, Kasba, Choros. La première, fondée au XVe siècle autour d'une zaouia (*'Ain az-Zammīt*, cf. *Daulatain*, pp. 119, 128/220, 235), était située vraisemblablement sur l'Oued Tine inférieur, cf. Bonniard, *La Tunisie du Nord*, Paris, 1934, p. 335. Choros était un « château » sis sur le cours inférieur de la Medjerda.

Au fond du golfe, tout autour de Tunis (*Tūnus*, antique Τύνης)[1], capitale, dont il sera traité à part, les lieux d'habitation se multipliaient, dans une campagne propice au jardinage et aux cultures arbustives : en bordure de mer, au nord du lac (*al-Buḥaira*), Gamart (*Qamart*) munie d'une tour défensive à la fin du XIVe siècle[2]. La Marsa, dite Marsā Ibn ʿAbdūn, dont le cimetière se peupla au XIIIe siècle de cheikhs fameux[3]; — Carthage (*Qarṭājanna*), habitée surtout, au XIIIe siècle, à l'emplacement dit La Malga (*al-Muʿallaqa*), et qui comptait encore, au temps de Léon, une vingtaine de boutiques et quelque cinq cents pauvres demeures[4]; — La Goulette (*Ḥalq al-Wādī*), à l'entrée d'un chenal navigable qui unissait le Lac de Tunis à la mer. Au sud du Lac, c'étaient, sur la voie du Cap Bon et du Sahel, au débouché de la plaine du Mornag (*Murnāq*), Radès (*Rādis*, antique Maxula), la pieuse, survivance d'un ancien ribāṭ, et Hammam-Lif (au moyen-âge *Ḥāmmat al-Jazīra*, antique Naro), un peu au delà de l'O. Miliane (*Milyān*)[5]. A l'intérieur des terres, au delà de la proche banlieue, les villages de l'Ariana (*Aryāna*) au nord, de la Manouba (*Mannūba*) à l'ouest sont cités à l'époque ḥafṣide[6]; un peu au sud de la Sebkha Sidjoumi (*Sabaḫat Sījūm*), la station de la Mohamedia (*al-Muḥammadiyya*), Tunbuḏa du haut moyen âge, apparaît surtout comme ayant été sous les Ḥafṣides un camp militaire, un lieu de rassemblement de l'armée[7].

La région montagneuse du Haut-Tell qui occupe — avec une partie des confins algériens — le centre de la Tunisie, et où coulent les affluents de droite de la Medjerda, principalement l'O. Mellègue, voyait se maintenir quelques bourgades. Sans doute n'est-il plus question, à l'ouest, de Tāmidīt et de Majjāna, attestées jusqu'au début du XIIe siècle, la première entre l'O. Mellègue et

1. Les textes littéraires l'appelaient parfois Tarsis (*Taršīš*) ou la Ville Blanche (*al-Balda al-Baiḍāʾ*).
2. *Daulatain*, p. 93/171; *Manāqib Sīdī B. ʿArūs*, p. 387.
3. *Daulatain*, p. 41/74.
4. Cherbonneau, *Les ruines de Carthage d'après les écrivains musulmans*, *Annuaire... Constantine*, t. II, 1854-55, pp. 119-128; Léon, III, 129.
5. Tijānī, I, 74-5.
6. *Maʿālim*, IV, 26; *Manāqib Lalla Mannūbiyya*, p. 3. — Léon, III, 149-151, cite Gamart, La Marsa, L'Ariana.
7. *Berbères*, II, 391; *Daulatain*, pp. 36/64, 50/91. La Mohamedia partageait cette fonction avec une autre localité, az-Zaʿtariyya, sise également près de Tunis; cf. *Daulatain*, pp. 47, 120, 127, 135/85, 222, 233, 248. C'est également non loin de cette capitale qu'existait, à l'époque ḥafṣide, le village de Šāḏila; cf., par exemple, *Berbères*, II, 461.

Tifech, la deuxième à proximité des mines du Dj. Ouenza[1]; mais on cite encore Šiqqa Banāriya (antique Sicca Veneria, actuellement Le Kef), qui, du haut de son rocher, était appelée à jouer un rôle militaire surtout à l'époque ottomane, — Lorbeus (*al-Urbus*, antique Lares ou Laribus), dans une plaine bien arrosée, à la jonction de pistes fréquentées menant vers Tunis, Kairouan, le Nord-Tunisien ou le Constantinois, — Ebba (*Ubba*, antique Obba), riche en eaux, en partie ruinée dès l'époque d'al-Idrīsī, — Marmājanna, petite ville, dont le nom survit dans celui de la plaine de Bermajna, sur les bords de l'O. Sarrath, l'une des voies de passage les plus commodes entre la steppe tunisienne et le bassin de la Medjerda : deux grandes batailles y furent livrées, en 1283 et 1352, entre les maîtres de la Tunisie et leurs adversaires venus de l'Ouest. Non loin de là, tout près de la frontière actuelle qui sépare l'Algérie de la Tunisie, Qal'at Sinān (aujourd'hui officiellement Kalaat Es-Senam), forteresse imprenable sur son piton, entrait dans l'histoire en 1283, à l'occasion de la première des deux batailles qui viennent d'être rappelées[2]. Et c'est encore dans ces parages que devait se trouver Bulṭa, mentionnée en 1384 comme une localité des B. Wanīfan[3].

Au Sud-Ouest, en terre algérienne, Tébessa (*Tabassa*), dressait dans une haute plaine, parmi une forêt de noyers, ses épaisses et hautes murailles, vestiges de la citadelle byzantine de Theveste. Depuis l'antiquité, elle n'a cessé d'être un nœud de routes important. C'est non loin d'elle, à quelques kilomètres vers le nord-ouest, que Yaḥyā b. Ġāniya subit, en 1208, sa retentissante défaite de Chebrou (*Šabrū*)[4].

Il reste à mentionner dans le Haut-Tell, plus à l'est, et du nord au sud, les localités suivantes qui représentaient toutes trois d'anciens établissements byzantins : la petite ville de Téboursouk (*Tubursuq*, antique Thubursicum Bure), où des Almohades s'étaient fixés, et qui ne semble point avoir été négligeable sous les Ḥafṣides[5]; — Djama (*Jāma*, antique Zama?), à l'extrémité septentrionale du Dj. Massouge; — La Kessera (*Kasra*, antique Chusira),

1. Bakrī, p. 145/278; Idrīsī, p. 117-8/137-8. Majjānat al-Ma'ādin (= les Mines) était une grande ville pour Bakrī.
2. I. Faḍlallah, p. 6/107-9; *Berbères, passim*; Léon, III, 117-8.
3. Yaḥyā b. Ḫaldūn, I, 147/195.
4. *Berbères*, II, 100, 288; Léon, III, 113.
5. *Berbères*, II, 303, 412; *Ma'ālim*, IV, 146-7.

contre le massif forestier du même nom[1]. Enfin, à cinquante-cinq kilomètres au sud de Tunis, sur le méridien de Kairouan, Zaghouan (*Zaġwān*, antique Ziqua), dressée sur son éperon, abondait en vergers et en sources, où s'alimentait le fameux aqueduc de Tunis-Carthage; sur sa montagne étaient épars, aux XIIe et XIIIe siècles, des ermitages musulmans[2].

Tout le Haut-Tell de l'Est constantinois et de la Tunisie était l'habitat par excellence des vieilles populations berbères Hawwāra, en partie nomades, déjà fortement arabisées. Voici quelles étaient, au XIVe siècle, leurs principales tribus. Les B. Wanīfan demeuraient depuis les alentours de Tébessa jusqu'à la plaine de Marmājanna; ils obéissaient aux descendants d'un Ibn Ḥannāš, qui ont vraisemblablement donné leur nom à la tribu des Hanencha (*Ḥanāniša*), considérable dès le XVe siècle; il est vrai que, par ailleurs, Ibn Ḫaldūn range des Aulād Ḥannāš parmi les Arabes Aṯbaj. L'appellation d'Ounifa ou Wanīfa(n) s'est conservée jusqu'à nos jours pour désigner un groupe de tribus tunisiennes établies du côté du Kef. Les Ouergha (*Warġa*) et les Ouchtata (*Wašlāla*) occupaient déjà leur territoire actuel dans le nord-ouest du Haut-Tell tunisien, et, avec leurs voisins ʿAjīsa, ils marquaient par leur habitat, le cas échéant, la zone frontière entre les royaumes de Bougie-Constantine et de Tunis[3]. De la plaine d'Ebba jusqu'à Lorbeus, les Qaiṣar reconnaissaient l'autorité des descendants d'un nommé Mu'min, soit les Aulād Zaʿzaʿ, soit les Aulād Harakāt ou Harākita. Leurs voisins, les Baṣwa, obéissant à la famille des Ramānina, s'étalaient depuis Téboursouk et Djama jusque près de Zaghouan; ils s'étaient incorporé un groupe d'Arabes Riyāḥides, non loin desquels vivait une autre fraction d'origine arabe, les B. Ḥabīb, qui se donnaient pour des Sulaimides Mirdās[4]. Dans la première moitié du XVIe siècle, on signalait, dans la région de Téboursouk, des Aulād Yaḥyā, qui y subsistent encore aujourd'hui, de même qu'on mentionnait dans le Haut-Tell, comme branche des Aulād Muhalhil, les Aulād ʿAun, établis actuellement entre Djama et Maktar[5]. Il faut, du reste,

1. *Berbères*, I, 279; I. Faḍlallah, *loc. cit.* Les deux traductions portent Hamma au lieu de Djama.
2. Idrīsī, p. 119/139; *Manāqib Lalla Mannūbiyya*, p. 14.
3. *Berbères*, I, 56, 278-9, II, 102, 295, 302-3; *Daulatain*, pp. 103/191, 121/223.
4. *Berbères*, I, 275, III, 383.
5. La Primaudaie, dans *Revue Africaine*, 1877, pp. 218-9. Ces Aulād Yaḥyā sont sans doute ceux qui figurent, dès le milieu du XVe siècle, parmi les Arabes d'Ifrīqiya,

remarquer que le Haut-Tell était régulièrement parcouru, à la belle saison, du sud au nord, par les éleveurs nomades venus de la steppe à la recherche des pâturages de la « Friguia ». Il s'ensuivait une compénétration des éléments autochtones par les bédouins arabes beaucoup plus grande que dans la plupart des autres massifs montagneux.

La vaste steppe tunisienne, qui s'étend au sud des chaînes du massif central et s'abaisse progressivement vers la mer à l'est en une sorte de garrigue à jujubier, comprenait peu d'agglomérations notables : la plus importante, Kairouan (*al-Qairawān*), en arrière du Sahel, prolongeait son existence de capitale déchue, sur laquelle nous reviendrons[1]. A une journée de marche à l'ouest de Kairouan, la cité de Jalūla, ancienne forteresse byzantine, était demeurée prospère, parmi ses jardins, jusqu'au début du XIIe siècle; détruite ensuite, certainement par les nomades, elle n'existe plus sous les Ḥafṣides; ses habitants avaient sans doute cherché refuge sur le Dj. Ouselet (*Waslāt*) voisin, et accru la densité de son peuplement[2]. Entre le Haut-Tell et la plaine de Gamouda (*Qamūda*), la haute steppe était jalonnée par les deux petits centres de Sbiba (*Sabība*, antique Sufes ou Sufibus) et de Sbeitla (*Subaiṭila*, antique Sufetula), florissants dans le haut moyen âge, extrêmement diminués depuis l'afflux des Hilāliens[3]. En bordure de la Gamouda, le bourg de Medjdoul (*Majdūl*), aujourd'hui disparu, s'élevait près de la petite sebkha qui a conservé ce même nom[4]. Dans la

Daulatain, p. 138/253, sans emplacement spécifié. Avec eux sont cités des Aulād Miskīn, Aulād Ya'qūb, Šanānifa (dérivés des Aulād Muhalhil), Aulād Sulṭān; l'ethnique al-'Aunī, porté alors et précédemment par des Arabes (*Ma'ālim*, IV, 56), permet de croire à l'existence médiévale des Ouled Aoun ou Aulād 'Aun.

1. Aux alentours de Kairouan, d'assez nombreux toponymes, dont quelques-uns peuvent être identifiés aujourd'hui, sont cités, pour les XIIIe et XIVe siècles, par les *Ma'ālim* . al-Masrūqīn, Balad al-Ḥaḍramīn, al-Ašyāṭ, al-Hawārib (El-Haouareb, gîte d'étape vers le sud-ouest), Balad al-Buṭma, al-Ḫazāziya (Ghrasésia), Balad al-Jafna (Henchir el-Jefna), Balad aš-Šuqāf, Balad al-Mahrān, Ġābat Sifāya (Sfaïa), Burj al-'Ubbād, Diyār al-Qallāl. — Les sites de Raqqāda et de Ṣabra, anciennes résidences princières, sont aussi mentionnés alors, *Berbères*, III, 8; *Ma'ālim*, IV, 173. — Le Balad al-'Alawīn de *Ma'ālim*, IV, 166-171, à dix-huit milles de Kairouan, devait être, en direction du sud, un gîte d'étape proche de l'actuel Sidi Amor Bou Hadjla, comme l'indique I. Maqdiš, II, 141.

2. Bakrī, p. 32/70-1; Idrīsī, pp. 119-120/139-140; *Ma'ālim*, IV, 129, 141, 177 210, 245.

3. Idrīsī, pp. 110/128, 119/139; *Istibṣār*, p. 88; *Berbères*, II, 303, 390, III, 59; *Ma'ālim*, IV, 53.— Il n'est plus question, à l'époque ḥafṣide, de centres attestés dans le haut moyen âge, tels que Kasserine (*al-Qaṣrain*, antique Cillium).

4. Bakrī, p. 75/154; Yāqūt, VII, 388; *Berbères*, II, 295.

direction des Grands-Chotts, à l'ouest de la plaine de ʿĀmira[1], la ville de Gafsa (*Qafṣa*, antique Capsa), au milieu de sa belle oasis aux essences variées, se dressait sur une hauteur : son enceinte, rasée par l'Almohade al-Manṣūr en 1187, puis réédifiée, fut encore détruite par le Ḥafṣide Abū Fāris au commencement du XVe siècle ; Gafsa fut alors dotée d'une nouvelle kasba (*qaṣaba*), aménagée ensuite par al-Muntaṣir. Des sources thermales alimentaient, à l'intérieur de la cité, des piscines antiques (*ḥirmīḏ*) ; les rues étaient larges et pavées ; mais Léon se plaint de la pauvreté des édifices et des habitants, et de l'insalubrité de l'endroit[2]. On signalera que, sur la route de Gafsa à Tozeur, le sultan ʿUṯmān fit élever, au milieu du XVe siècle, une zaouia au lieu dit Gourbata (*Qurbāṭa*), près de l'antique Thiges[3].

La steppe était, par excellence, le domaine des nomades et des grands déplacements de tribus. Peut-être seuls, à l'ouest de Sbeitla, les Fraichiche ont-ils conservé leur dénomination antique (Frexes) ; Ibn Ḫaldūn indiquait la présence de quelques autres groupes berbères individualisés du côté de Kairouan : des Sumāta, et, aussi, mi-agriculteurs, mi-pasteurs, des Maranjīsa, branche des Ifran. Mais tout ce qui subsistait de population autochtone dans la steppe était étroitement soumis aux Arabes B. Sulaim, submergé totalement par eux : depuis le milieu du XIIIe siècle, la grande tribu sulaimide des Kuʿūb, ayant repoussé dans le sud ses propres congénères Mirdās, était la maîtresse incontestée de la steppe ; on a vu comment les deux clans, Aulād Abī l-Lail et Aulād Muhalhil, qui n'avaient pas manqué de se former dans son sein, furent étroitement mêlés à la vie politique de la dynastie ḥafṣide. Ces Kuʿūb remontaient souvent, l'été, jusque dans la vallée de la Medjerda, et plus tard certains de leurs groupes s'y sont fixés : c'est ainsi que des Aulād Abī l-Lail (Ouled Bellil) sont demeurés campés jusqu'à nos jours dans la plaine de Béja, où on les signalait au XVIe siècle ; des Aulād Muhalhil se sont maintenus par contre au sud de Maktar[4]. La composition des tribus du pays plat a été

1. Tijānī, I, 187, 204. On trouve ailleurs quelquefois la graphie 'Umra. C'est, je suppose, le bled Hamra actuel.
2. Idrīsī, p. 104/122 ; *Berbères*, II, 211, III, 93 ; *Maʿālim*, IV, 258 ; *Daulatain*, p. 105/195 et 138/254 ; Léon, III, 259-260 ; E. Mercier, *Une inscription arabe de Gafça*, *Recueil... Constantine*, 1882, pp. 191-4.
3. *Daulatain*, p. 119/220, où on a la leçon fautive Qarnāṭa.
4. *Berbères, passim* ; La Primaudaie, *loc. cit.*, p. 216-9.

pour le reste complètement remaniée, dans les temps modernes, par des brassages de toute sorte et par les mouvements maraboutiques qui n'ont point arrêté de s'y succéder.

La région côtière de la Tunisie orientale comprend d'abord, à l'est de Tunis et au nord du Dj. Resas (*ar-Raṣāṣ* = du Plomb), la grande presqu'île du Cap Bon, dénommée le plus souvent al-Jazīra al-Qibliyya ou al-Jazīra tout court à l'époque ḥafṣide. Montagneuse, elle est la prolongation ultime des chaînes méridionales du Haut-Tell. A sa base, une plaine fertile met en communication aisée Tunis avec le Sahel de Sousse; mais, sur cette voie de passage, aucune cité digne de ce nom ne s'est élevée entre la destruction de Manzil Bāššū, à la fin du XIIe siècle, et l'installation des Morisques à Soliman et à Grombalia, au commencement du XVIIe. Les deux stations notées par at-Tijānī dans ces parages, Sultan (*Ṣullān*, sic) et El-Fellahin (*al-Fallāḥīn*) ne devaient guère être, comme aujourd'hui, que des propriétés rurales; et sans doute Ksar Ez-Zit (*Qaṣr az-Zait*), qui se trouve mentionné à une date voisine et avait succédé, à quatre kilomètres au nord-ouest d'Hammamet, à l'antique Siagu, était-il lui-même assez insignifiant[1].

Sur le littoral du Cap Bon, plusieurs petites localités actuelles sont attestées du XIIe au XIVe siècle par al-Idrīsī et les portulans européens : Korbous (*Qurbuṣ*, antique Carpis), près de sa source chaude, puis, en face des îles Jāmūr (Zembra et Zembretta, anciennes Ægimures) et à proximité d'une pêcherie de thon, Nūba ou Nūbia (antique Missua), devenue Sidi Daoud (*Sīdī Dāwūd*) probablement au XVe siècle, du nom d'un santon local; sur la face orientale, Kélibia (*Iqlībiya*, antique Clupea), Lebna (*Labna*), Kourba (*Qurba*, antique Curubis)[2]. Un peu plus au sud, Nabeul, près de l'antique Neapolis, n'était qu'un gros village d'agriculteurs. A une douzaine de kilomètres, au bord d'un golfe poissonneux, la ville d'Hammamet (*al-Ḥammāmāt*) nourrissait difficilement sa population de pêcheurs et d'artisans; au commencement

1. Tijānī, I, 96, 98, II, 424; *Ma'ālim*, IV, 47. — L'ethnique Qurunbālī, que l'on rencontre au XIVe siècle, *Daulatain*, p. 99/183, laisse supposer l'existence de la localité de Grombalia.

2. Idrīsī, p. 124-5/146-7, et les portulans. Sur Nūba-Nūbia, cf. Brunschvig, *A propos d'un toponyme tunisien du moyen âge*, *Revue Tunisienne*, 1935, pp. 149-155. Au moyen âge, les chrétiens appelaient Kélibia : « la Gripia », cf. Mas-Latrie, *Traités*, p. 294; Giménez Soler, *Episodios*, p. 207.

du XVe siècle, pour parer aux attaques maritimes qui tourmentaient ses habitants, l'autorité gouvernementale fit restaurer et fortifier ses anciens remparts. A la limite méridionale du Cap Bon, marquée par l'O. Ramel (*Wādī r-Raml*), s'élevait, non loin de la côte, le mausolée antique dit Kasr Menara (*Qaṣr al-Manāra* = château du Fanal), aménagé par les Aġlabides pour la transmission de signaux optiques. Vers le sud, la seule agglomération notable sur le littoral, avant Sousse, était, en dehors peut-être d'une localité ceinte de murs au XIIIe siècle et appelée Manzil Abī Naṣr, le gros village de Hergla (*Ahrīqliya*, antique Horrea Caelia), sur sa presqu'île dominant la mer[1].

La zone littorale vallonnée qui s'étend de Hergle jusqu'à la pointe de Ras Kapoudia (*Qabūḏiya*, anciennement Caput Vada) s'appelle proprement le Sahel (*as-Sāḥil*); celui-ci se caractérise par ses cultures maraîchères, ses oliviers et ses multiples bourgades. Sans doute l'invasion hilālienne y a-t-elle fait se resserrer l'habitat humain, rongeant notamment la partie méridionale, en direction de Sfax[2]; à l'époque ḥafṣide également l'emprise bédouine, qui se manifesta avec violence si souvent, provoqua la ruine de plus d'un village, et l'intervention étrangère du XVIe siècle devait provoquer encore un bouleversement dans la répartition des lieux habités. Mais il y eut, par contre, durant l'histoire de la dynastie, des périodes d'une plus grande sécurité, favorables à l'apparition ou à la croissance d'agglomérations humaines, auxquelles le mouvement maraboutique a aussi, pour sa part, contribué.

Sousse (*Sūsa*), port fréquenté pour le Levant, ville industrielle et commerciale, sur l'emplacement de l'antique Hadrumète, avait pris de l'importance depuis que les Aġlabides, au IXe siècle, lui avaient bâti de solides remparts en pierre de taille et l'avaient dotée d'une Grande-Mosquée, d'un ribāṭ, et d'un château surmonté d'une tour à fanal (*Manār*), dans l'angle sud-ouest le plus élevé de l'enceinte, où se dresse encore aujourd'hui la Kasba. Une inscription atteste la restauration de ce Qaṣr en 602/1205[3]. A la fin

1. Idrīsī, p. 125/148; 'Abdarī, f° 127 *b*; Tijānī, I, 99-100; *Ma'ālim*, IV, 189-190; *Daulatain*, p. 101/187; Léon, III, 148-9, 151-2. Plusieurs édifices d'Hammamet, mosquées, kasba, passent pour remonter au XVe siècle également. Les gens de Hergla se disaient de pure souche arabe, Tijānī, I, 101.

2. Despois, *Essai sur l'habitat rural du Sahel tunisien*, *Annales de Géographie*, 1931, pp. 259-274.

3. Hannezo, dans *Bulletin de la Soc. archéol. de Sousse*, 1903, p. 123.

du XIIIe siècle, le ribāṭ, fort bien conservé jusqu'à nous, logeait encore pèlerins et voyageurs. Au XVe siècle, la muraille de la cité, dont un côté se dressait au-dessus des flots, et un autre se doublait d'un avant-mur (*faṣīl*), offrait trois ouvertures : vers la mer au nord-est, sur la campagne à l'ouest, la dernière sur la Kasba. Un peu plus tard, Léon, reconnaissant la beauté des édifices de Sousse, la trouvait cependant dépeuplée et très appauvrie[1]. Le nom de Kalaa Srira (*al-Qal'a aṣ-Ṣaġīra*), bourg perché sur une colline à sept kilomètres à l'intérieur, apparaît au XIVe siècle[2], ce qui laisse supposer déjà l'existence de sa voisine Kalaa Kebira (*al-Qal'a al-Kabīra*).

C'est comme une annexe de Sousse, à vingt kilomètres à l'est, peu après les villages de Chekanès (*Šaqānis*) et Ibn al-Ja'd[3], que Monastir (*Munaslīr*) était entrée dans l'histoire, également sous les Aġlabides, avec la construction de sa Grande-Mosquée et de son ribāṭ, sur l'emplacement du port de l'antique Ruspina. Sorte de ville sainte du Sahel, elle jouait encore un rôle religieux notable sous les Ḥafṣides : on y allait en pèlerinage auprès de ses marabouts et sur les tombes des morts illustres qui s'y étaient fait enterrer. Deux de ses portes à bretèche, Bāb as-Sūr et Bāb ad-Darb, sont du XIIIe siècle; la seconde, datée de 658/1260, due à al-Mustanṣir, comme sans doute la mosquée voisine, atteste l'intérêt que le souverain savait prendre à l'endroit de la pieuse cité. Il fut imité en cela par l'un de ses plus brillants successeurs, Abū Fāris, qui, en 828/1424-25, fit procéder à une importante réfection du ribāṭ. Au temps de Léon néanmoins, les habitants de Monastir étaient tombés dans une extrême pauvreté[4]. Le long de la côte, vers le sud-ouest, on rencontrait ensuite les villages de Lamta (*Lamṭa*, antique Leptis minor, reconstruite par un Aġlabide), de Téboulba (*Ṭubulba*) et de Békalta (*Baqāliṭa*), attestés au XIVe siècle; au début du XVIe, Téboulba était peuplée d'un

1. 'Abdarī, f° 127 *a*; *Ma'ālim*, II, 164; Léon, III, 152-3; Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 221. La coupole dite aujourd'hui *Qubbat al-Qahāwī*, au milieu des souks, est attribuée au XIIIe siècle par G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, p. 529.

2. *Ma'ālim*, IV, 108.

3. Idrīsī, p. 126/149. *Ma'ālim*, III, 270, 282, mentionne un ribāṭ de Chekanès, mais « à Kairouan » ! — Ibn al-Ja'd est sans doute identique à Abū l-Ja'd de *Daulatain*, p. 101/187, localité maritime fortifiée par Abū Fāris.

4. *Ma'ālim*, *passim*; Léon, III, 154-5; Roy, dans *Revue Tunisienne*, 1918, pp. 85-6; G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, pp. 530 et 573-4. — Au large de Monastir sont les îles Kuriates (*Qūriya* dans Idrīsī), dont fait partie la Conigliera connue des textes chrétiens médiévaux.

certain nombre de religieux, qui se faisaient un devoir, sans doute autour du tombeau de Sīdī ʿAyyāš, d'accueillir avec bienveillance et d'héberger les étrangers[1].

Après le Ras Dimas (*Dīmās*)[2], où s'élevait l'antique Thapsus, la côte prend franchement la direction du sud. Sur sa petite presqu'île, Mahdia (*al-Mahdiyya*), fondée au commencement du xe siècle par le premier calife fāṭimide, le Mahdi ʿUbaidallah, n'était plus capitale; son trafic maritime n'était plus le même que sous les Zīrides ou les Normands; mais elle continuait, sous les Ḥafṣides, une existence honorable de ville forte, chef-lieu de district, dont la prison d'Etat reçut à maintes reprises des détenus de marque. Elle se risqua quelquefois à tenir tête à Tunis. Ses fortifications, restaurées par le calife an-Nāṣir en 1205, le furent de nouveau vers 1360 par le ministre Ibn Tafrāgīn; son enceinte était alors percée de quatre portes, dont une seule donnait sur la mer. Connue en Europe sous le nom d'Africa, comme la pointe où elle est bâtie, Mahdia servit d'objectif, en 1390, à la grande expédition militaire conduite par les Français et les Génois[3]. Son célèbre et populeux faubourg de Zouila (*Zawīla*) avait disparu sous l'invasion hilālienne et les bédouins en avaient saccagé les vergers magnifiques; cependant, vers l'an 1200, renaissant à la vie, il comprenait de nouveau plusieurs demeures, sans doute à peu près comme aujourd'hui[4]. A la même époque, dans la banlieue un peu plus lointaine, au nord-ouest, on citait déjà le village de Hiboun (*Hibbūn*)[5]; et, au xiiie siècle, il est question, parmi les dépendances de Mahdia, de quelques localités qui n'existent plus : Qaṣr Qurāḍa, Manzil B. Ḥaira, Manzil B. Maʿrūf, Lulyāna[6]. Un peu en arrière du littoral, tandis que la grosse Msaken et Moknine n'apparaissent avec certitude qu'à l'époque moderne, les bourgs de Ouardenine (*Wardānīn*), Djemmal (*Jammāl*), Zramedine (*Zarmadīn*) sont attestés au début du xive siècle, et ils existaient sans doute tous quatre antérieurement[7]. Menzel Kamel (*Manzil Kāmil*)

1. *Maʿālim*, II, 97, IV, 232, 240; *Manāqib Sīdī B. ʿArūs*, p. 195; Léon, III, 158.
2. Idrīsī, 126/149; Tijānī, II, 381.
3. Tijānī, II, 416; *Berbères*, III, 60 et *passim*; d'Orreville, ch. 75, 78.
4. Tijānī, II, 363; *Maʿālim*, III, 273, 281.
5. *Manāqib Sīdī Dahmānī*, f° 61 *a*.
6. Tijānī, II, 408, 415; *Maʿālim*, IV, 51, 53; *Berbères*, II, 350.
7. Tijānī, I, 116. Ouardenine est déjà citée dans *Manāqīb Dahmānī*, f° 60 *b*. — Il n'est pas sûr que la Ksiba (*al-Quṣaiba*) de *Maʿālim*, IV, 174, soit celle qui est au sud de Sousse; et le Knaïs actuel semble trop loin de Kairouan pour pouvoir être identifié à *al-Kanāʾis* de *Maʿālim*, III, 280, IV, 45. Nous ignorons le site de Qadīd, cité fréquemment dans le même ouvrage entre Kairouan et Monastir.

remonte au haut moyen âge[1]. Ont disparu par contre, probablement au XVe siècle, les deux villages voisins et rivaux de Mallūl et 'Urwa, cités au siècle précédent, et qui étaient sis au sud-ouest de la grande Sebkha de Moknine : fuyant l'oppression bédouine, les gens du premier village se retirèrent à Sfax, où leurs descendants gardèrent le nom de Malālla, ceux du deuxième allèrent s'installer à Sousse. Comme pour Nūbia du Cap Bon, l'emplacement du Mallūl ne fut plus désormais connu que par le nom d'un santon local, qui y avait été inhumé vers le milieu du XIVe siècle : Sidi Ben Nour (Bannūr)[2]. Au milieu du trajet direct Sousse-Sfax, El-Djem (*al-Jamm*, antique Thysdrus), près de l'amphithéâtre qui subsiste, était alors une forte agglomération, que peuplaient des Berbères tripolitains, refoulés par l'invasion arabe. On vantait la beauté de sa mosquée, la situation florissante de ses cultures et de son souk. En direction du sud, on passait ensuite par les villages d'Umm al-Aṣābi', à la lisière méridionale des plantations d'oliviers, et de Baršāna, tous deux aujourd'hui disparus[3]. Un peu à l'Est était le village de Juḥāy[3].

Sur le rivage, ou non loin de lui, entre Mahdia et Ras Kapoudia, on trouvait successivement, comme de nos jours, Ksour Es-Saf (*Quṣūr as-Sāf*)[4], Salakta (*Salāqiṭa*, antique Sullecthum), El-Alia (*al-'Āliya*)[5], La Chebba (*aš-Šābba*) Le premier de ces centres paraît s'être développé sous les Ḥafṣides en connexion avec le mouvement maraboutique; La Chebba, qui surgit à peine de l'ombre au XVe siècle, devait donner naissance, au siècle suivant, à la confrérie religieuse des Chabbia, dont le rôle politique fut de premier plan[6]. De Ras Kapoudia à Sfax, al-Idrīsī énumérait toute une série de petits villages, parmi lesquels n'existe plus que celui de Louza (*al-Lūza*), plus anciennement encore attesté; à une dizaine de kilomètres au sud, s'est dressé, jusque vers la fin du moyen âge, le Qaṣr Ziyād, fondé au IXe siècle comme ribāṭ par un personnage dévot[7]. Tout proches étaient les villages de Belliana

1. Bakrī. p. 29/65.
2. *Ma'ālim*, IV, 63, 178; I. Maqdīš, II, 135.
3. 'Abdarī, f° 127 *a*; Tijānī, I, 123-6, II, 357; I. Maqdīš, II, 137. — Où étaient B. Jarīr de *Ma'ālim*, IV, 173, 178 et *passim*, à deux journées de marche de Téboulba et de Mallūl, et al-Munya, *op. cit.*, où a vécu la maraboute Umm Yaḥyā ?
4. I. Maqdīš, II, 126-9.
5. Idrīsī, p. 126/149. Salakta est citée déjà dans des textes bien antérieurs.
6. Voir plus loin le dernier chapitre de ce livre.
7. Idrīsī, 126/150; Tijānī, I, 126; *Ma'ālim*, III, 275; I. Faḍlallah, p. 6/105; Idris, dans *Revue des Etudes islamiques*, 1935, p. 298.

(*Balliyāna*), où débarqua le grand voyageur Ibn Baṭṭūṭa, et d'Inchilla (*Inšilla*, antique Usilla), qui se ranimait près du tombeau d'un marabout du XIVe siècle, Sīdī Maḥlūf[1]. En retrait de la côte, Djebeniana ne paraît pas attestée alors autrement que par les visites pieuses que recevaient les restes de son ancien santon Sīdī Abū Isḥāq[2].

La ville de Sfax (*Ṣafāqus*) dressait, comme Sousse, ses hauts remparts de pierre au bord de la mer. Son port, mieux abrité que celui de Sousse, et la pêche qui se pratiquait dans ces parages, lui conservaient une partie de sa prospérité qu'avait gravement atteinte la ruine par les Hilāliens de tout l'arrière-pays. La Grande-Mosquée, érigée au IXe siècle, reconstruite à la fin du Xe, occupe le centre d'un réseau de rues à angle droit qui pourrait bien recouvrir la disposition des voies de l'antique Taparura. Sfax était fière de renfermer le tombeau vénéré et la mosquée du grand juriste Abū l-Ḥasan al-Laḥmī, décédé en 478/1085-6. Une des principales portes de son enceinte quadrangulaire, Bāb Djebli (*al-Jabalī*), sur le milieu de la face septentrionale, fut refaite sous le règne d'Abū Fāris. A l'intérieur de la porte opposée (sur la face sud) connue aujourd'hui sous le nom de Bāb Dīwān, une inscription indique qu'une réfection architecturale fut effectuée là en 706/1306. Léon affirme que, de son temps, Sfax était réduite à trois ou quatre cents « feux », et ne comptait plus qu'un faible nombre de boutiques[3]. A vingt kilomètres à l'ouest, un petit centre religieux naquit, au XIVe siècle, sous l'égide de Sidi Aguareb ou aid ʿAqārib. Un peu plus tard, au contraire, le village de Guergour (*Qarqūr*), dont le toponyme subsiste au sud-ouest de Sfax, se vida de ses habitants au profit de la grande ville : ni le motif ni la date précise de cet exode ne nous ont malheureusement été conservés[4].

Au large s'allongent les îles Kerkena (*Qarqina*, antiques Cercinae), occupées plusieurs fois par les chrétiens au moyen âge; al-Idrīsī les disait riches et bien peuplées[5]. On peut faire com-

1. I. Baṭṭūṭa, IV, 327; I. Maqdīš, II, 156, qui cite aussi, dans ces parages, le village de Šaryāna; Pellissier, *Description de la Régence de Tunis*, Paris, 1853, p. 100.
2. *Maʿālim*, IV, 159.
3. ʿAbdarī, f° 126 *b*; *Maʿālim*, III, 247, IV, 240-1; Léon, III, 162; I. Maqdīš, II, 73; Luciani, *Inscriptions de Sfax*, *Revue Africaine*, 1890, pp. 72-3; E. Mercier, *ibid.*, pp. 253-4.
4. I. Maqdīš, II, 142, 144.
5. Idrīsī, p. 127/150; Despois, *Les îles Kerkena et leurs bancs*. *Revue Tunisienne*, 1937, pp. 3-60.

mencer à quelques kilomètres au sud de Sfax, à la pointe qui s'appelait Ra's ar-Ramla, la Petite-Syrte ou Golfe de Gabès. Sur le rivage, on rencontrait d'abord les petites bourgades, qui existent encore, de Thyna (*Ṭīna*, antique Thaenae), assez grosse dans le haut moyen âge, et de Nakta (*Naqṭa*). Cette dernière, ancien ribāṭ, était encore habitée à la fin du XIIIe siècle par un groupe d'hommes de religion, et un peu plus tard vinrent s'y établir les descendants du marabout Sīdī Abū 'Ukkāzain, enterré à al-Mas'ūda (Henchir Messaouda), à quelques kilomètres vers l'intérieur. Puis c'était la place forte aġlabide de Maharès (*al-Maḥris*) : au début du XIVe siècle, elle était peuplée de Hawwāra tripolitains, refoulés par la poussée arabe; deux cents ans plus tard, il y vivait quelques tisserands et marins[1]. Toujours en bordure de mer, s'élevait, en face des îles Kneïss, nommées alors Frissoles par les Européens, la forteresse byzantine de Ras Younga (antique Iunca), identique probablement au Qaṣr ar-Rūm des géographes et des portulans; dans ces parages, les Quṣūr al-Mubāraka virent se livrer, au XIVe siècle, une des batailles décisives de l'histoire ḥafṣide[2].

C'est cette station d'al-Mubāraka qui, à la même époque, servait de limite méridionale à l'habitat des Arabes Sulaimides B. 'Auf. Trois de leurs fractions tenaient toute la zone littorale, depuis la base du Cap Bon : les B. Dallāj étaient au nord de Sousse — il en subsiste quelques-uns dans le caïdat de Soliman —; les Ḥakīm, sous les ordres de la famille des Aulād Ya'qūb, allaient jusqu'à El-Djem; plus bas séjournaient les B. 'Alī, branche des Ḥiṣn, sous le commandement des familles Aulād Ṣūra et Marā'iya. La tribu des Ṭurūd, apparentée sans doute à ces Sulaimides, avait d'abord vécu avec les B. Dallāj, puis s'était agrégée aux Ḥakīm. Mais les uns et les autres paraissent avoir été victimes, au cours du XVe siècle, d'une extraordinaire expansion des B. 'Alī, mentionnés ensuite, en 1536, comme la tribu la plus considérable de l'Ifrīqiya, étalée de Bizerte jusqu'au sud de Sfax, et susceptible de mettre en campagne plus de cinq mille cavaliers : les Ṭurūd émigrèrent, les uns vers le sud algérien, les autres dans le nord-est de la Tunisie; des Ḥakīm allèrent s'établir sur les bords de la Haute-Medjerda, où ils constituent aujourd'hui un cheikhat près de la frontière algé-

1. 'Abdarī, f° 126 *b*; Tijānī, I, 137-8; Léon, III, 175-6; I. Maqdīš, II, 156.
2. Idrīsī, p. 127/151; Tijānī, I, 138-9, II, 357; *Berbères*, IV, 250. Sur Ras Younga, cf. Poinssot, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux histor.*, an. 1934-35, pp. 323-333, et Saumagne, *ibid.*, pp. 759-763.

rienne. Cependant, des alentours de Tunis jusqu'au Sahel septentrional commençaient alors à sévir les dangereux Aulād Sa'īd dont l'origine demeure enveloppée d'obscurité[1].

Au fond de la Petite-Syrte, un peu en amont de l'embouchure de l'oued Gabès, la ville du même nom, Gabès (*Qābis*, antique Tacapae), à la fois maritime et saharienne comme l'a bien vu al-Tijānī, était assise, grande et belle, en face d'une magnifique oasis. La cité médiévale, qu'accroissaient, malgré les ravages effectués par l'émir Abū Zakariyā' en 1286, de vastes faubourgs aux nombreux souks, devait être à l'emplacement de la Mdina et du Menzel d'aujourd'hui. Une enceinte de grosses pierres en faisait le tour, vantée encore par Léon, doublée d'un fossé que l'on emplissait d'eau en cas d'attaque. Il est vraisemblable que la source précieuse d'Ain Slam (*'Ain Salām*) était comprise à l'intérieur des murs. Au centre, sur la fameuse et large place dite al-Baṭḥā', les B. Makkī, au XIVe siècle, avaient leur demeure, voisine de la Grande-Mosquée; le minaret de cette dernière était haut et assez fortement incliné. Tout à côté se dressait aussi la Kasba (*Qaṣaba*), dont l'édifice principal, remarquable au dire des contemporains, était le Qaṣr al-'Arūsain, construit au commencement du XIIe siècle par la dynastie hilālienne des B. Jāmi'; mais les B. Makkī laissaient cette Kasba se délabrer au profit de leur propre palais. Une mosquée, dite de Sīdī Abū Lubāba, qui subsiste près d'Ain Slam, passait pour avoir été fondée par le personnage du même nom, prétendu compagnon du Prophète; le tombeau de Sīdī Abū Lubāba, qui se dresse sur une éminence un peu plus au sud, était l'objet d'une grande vénération. On déplorait en général, en contre-partie de la richesse de l'oasis de Gabès, son insalubrité, qui affectait fâcheusement la population : Ibn Ḫaldūn affirme qu'un assainissement de l'air se produisit à la suite des abatages de palmiers opérés par le sultan Abū l-'Abbās, au cours du siège de 1387. Il y avait eu

1. Tijānī, I, 83-4, 116, 124; *Berbères*, I, 155-8; Léon, III, 124. — Une fraction des Ḫakīm, les B. Wā'il, et leur sous-fraction Aulād 'Abdarraḥīm, sont citées dans *Ma'ālim*, IV, 106, 110; sur les B. 'Alī, cf. *ibid.*, 171, 182; leur sous-fraction Ḫajrī est mentionnée *ibid.*, 140, 164, 211-2, et dans *Berbères*, I, 158. Sur les Ḫakīm et B. 'Alī au XVe siècle, cf. *Daulatain, passim*, et *Manāqib Sīdī B. 'Arūs*, pp. 210, 459-460, 483; sur les B. 'Alī et leur grande extension au début du XVIe siècle, cf. La Primaudaie, *loc. cit.*, p. 215-8. — Les Mehedba (*Mahāḍiba*), qui peuplent actuellement la plaine littorale entre Sfax et Gabès, ont leur nom, pour le XIVe siècle, dans *Ma'ālim*, IV, 164, mais leur habitat n'est pas précisé.

jadis, à l'est de la ville, une tour à fanal que l'on apercevait de loin ; mais, à l'époque d'at-Tijānī, il n'en restait plus d'autre trace qu'un nom de lieu, al-Manāra, appellation encore actuelle d'une petite oasis. Dans la première moitié du XIIIe siècle, on cite un Ribāṭ al-Baḥr ou Masjid aṣ-Ṣihrīj (= de la Vasque), qui s'élevait probablement au bord de la mer[1]. Dans la banlieue, au village ruiné d'al-Ma'āfirīn, on visitait au XIVe siècle le Masjid Sīdī 'Alī, qui existe encore, et doit son nom au célèbre juriste Abū l-Ḥasan al-Qābisī, mort en 1012 à Kairouan[2]. Gabès n'a cessé, durant toute l'époque ḥafṣide, d'être une place importante, en vertu de sa situation privilégiée : elle commande le seuil étroit qui, entre les Chotts et la mer, assure les communications par voie de terre entre la Tunisie et le Maghreb d'une part, la Tripolitaine et l'Orient d'autre part. Les barques, aux siècles passés, remontaient jusqu'à elle, point de jonction commode entre le commerce, maritime ou terrestre, et le trafic saharien[3] ; en partant d'elle, on atteignait facilement les oasis de la cuvette des Chotts.

A une quinzaine de kilomètres au nord-ouest, la petite palmeraie d'Oudref (*Waḏraf*) était à la bifurcation des pistes menant à Gafsa et à Sfax[4]. En direction de l'ouest, à vingt-trois kilomètres de Gabès, on rencontrait, dans une belle oasis, la ville d'El-Hamma (*Ḥammat al-Maṭmāṭa* ou *Ḥammat Qābis*), qui devait son nom à ses sources chaudes. Succédant à l'antique Aquae Tacapitanae, El-Hamma n'est cependant citée par les auteurs arabes qu'à partir de la fin du XIIe siècle, à l'occasion des luttes soutenues par les B. Ġāniya. Au XIVe siècle, elle était entourée d'un rempart élevé, dont certaines parties toutefois s'étaient écroulées ; les constructions à l'intérieur de la cité étaient fort hautes ; parmi elles se dressait une Kasba vaste, mais délabrée, où une canalisation amenait l'eau thermale. Les habitants étaient des Berbères Zanāta, répartis en trois tribus : des B. Tujīn, et deux fractions rivales des B. Wartājin, les Aulād Yūsuf qui obéissaient à la famille des

1. 'Abdarī, f° 126 *b* ; *'Unwān Dirāya*, p. 141 ; Tijānī, I, 140-5, 163-4 (le texte, p. 128, est plus explicite que la traduction), II, 357 ; *Berbères*, II, 35-6, 294, 401, III, 113, 168 ; *Ma'ālim*, I, 10-11, III, 247, IV, 192 ; Léon, III, 171. Les dénominations de 'Ain Salām et Qaṣr al-'Arūsain avaient existé déjà à la Qal'a des B. Ḥammād. Tijānī indique aussi une autre grande place : Sāḥat al-'Anbar, peut-être extérieure à la ville en direction de la mer.
2. *Ma'ālim*, III, 168-9.
3. Idrīsī, p. 107/125 ; *Berbères*, I, 192.
4. Tijānī, I, 139-140.

Abū Manī', et les Aulād Jiḥāf qui obéissaient à la famille des Wašāḥ. Au temps de Léon, on pouvait encore admirer l'enceinte en belle pierre de taille; l'eau des sources thermales et sulfureuses, après avoir traversé la ville du sud au nord, allait former une sorte de lac où se baignaient les malades atteints de plaies et les lépreux. La cité, qui paraît avoir été florissante à la fin du moyen âge, s'appauvrit ensuite; elle devait être entièrement détruite en 1635, au cours d'une révolte de nomades, puis remplacée par les villages d'El-Ksar et de Debdaba, dans l'oasis qui porte toujours le nom d'El-Hamma[1].

Bien plus à l'intérieur des terres, sur les bords sablonneux ou marécageux de la vaste sebkha Tākmart que nous appelons le Chott el-Djérid, sont disposées, à l'est et au nord-ouest, un assez grand nombre d'oasis aux belles palmeraies : celles de l'est sont le Nefzaoua (*Nafzāwa* ou *Nifzāwa*), celles du nord-ouest le Djérid (*Jarīd*). A ces deux dénominations fréquemment usitées dès le moyen âge, s'ajoutait alors celle de Qasṭīliya, dont l'emploi ne paraît pas avoir été très précis, car on l'appliquait tantôt à l'une seulement de ces deux contrées, tantôt à elles deux réunies, en y adjoignant parfois même la région de Gafsa ou celle d'El-Hamma de Gabès.

Au XIVe siècle, les deux principales localités du Nefzaoua étaient Torra (*Ṭurra*) et Bechri (*Bišrī*); et encore Torra (antique Turris Tamalleni) avait-elle perdu beaucoup de sa prospérité passée, malgré son excellente position stratégique, depuis que Yaḥyā b. Ġāniya, en 1205, l'avait saccagée de fond en comble pour se venger de la défection de ses habitants. At-Tijānī vit sa citadelle en ruines; mais le rempart était encore debout. De nos jours, Torra fait partie du village de Telmine, situé sur un mamelon à cinq kilomètres à l'ouest de Kebili, qui est le chef-lieu administratif du Nefzaoua. Au nord-ouest, sur la presqu'île qui, prolongeant le Dj. Tebaga, s'avance dans le Chott, le gros village de Bechri, situé non loin de la belle source tiède de Taourga (*Tāwarĝa*) et mentionné dès le haut moyen âge, avait alors une importance que lui a ravie, dans les temps modernes, sa voisine Fetnassa[2].

1. Tijānī, I, 185-6; *Berbères*, III, 154-5, 301, 303-4; *Ma'ālim*, IV, 146; Léon, III, 173-4; W. Marçais. *Trois textes arabes d'El-Ḥāmma de Gabès, Journal Asiatique*, 1931, pp. 193-6. — Les textes médiévaux ont tantôt Ḥamma, tantôt Ḥāmma.

2. Tijānī, I, 190-191. Ce même auteur mentionne d'autres oasis moindres au Nefzaoua même, et entre El-Hamma et le Nefzaoua.

Au Nefzaoua subsistait, comme à El-Hamma, une vieille population berbère à laquelle cette contrée devait son nom : au milieu d'elle se maintenaient encore librement, au temps d'Ibn Ḫaldūn, les descendants de chrétiens immigrés. Mais ici, comme dans tout le reste du pays plat, des tribus arabes avaient assis leur prépondérance. Les Dabbāb, Sulaimides, occupaient ainsi toutes les plaines méridionales à partir d'al-Mubāraka ; parmi eux les Nawā'il tenaient le littoral jusqu'à Gabès ; l'arrière-pays de Gabès, avec les alentours d'El-Hamma, appartenait aux Aulād Aḥmad b. Dabbāb, unis à la confédération de leurs parents B. Yazīd (tribus des Ṣuhba, Ḥamārina, Ḥarja et Aṣābi'a), qui sont demeurés dans ces parages jusqu'à nos jours (B. Zīd) ; le Nefzaoua lui-même avait été envahi par des Šarīd et des Zuġb, qui, s'y étant fixés et sédentarisés, formèrent la majorité de sa population[1].

La ville la plus considérable de la région des Chotts, grande capitale régionale très peuplée au moyen âge, et encore aujourd'hui chef-lieu administratif du Djérid, était Tozeur (*Tauzar* ou *Tūzar*, ancienne Tusuros), au centre d'une superbe oasis très abondamment irriguée. A l'intérieur de son enceinte, elle renfermait deux mosquées à khotba, tandis qu'au dehors un vaste muṣallā était entouré d'un haut mur. Tout porte à croire que cette cité médiévale s'élevait, non point tout à fait à l'emplacement de la Tozeur musulmane actuelle, mais légèrement plus au sud, là où était déjà la ville antique, à Balad al-Ḥaḍra : ce village est formé de deux groupes voisins d'habitations, ce qui cadre avec la présence ancienne de deux mosquées à khotba et la division de la ville, notée par Léon, en deux parties distinctes et rivales, habitée l'une par des autochtones, l'autre par des Arabes plus tard venus ; c'est là, à l'intérieur d'une petite mosquée, qu'on peut encore admirer un beau miḥrāb daté de 590/1194, construit soit par les Almohades, soit plutôt par Yaḥyā b. Ġāniya[2].

Au nord-est et au nord, toujours dans le Djérid, d'autres oasis étaient signalées, qui ont subsisté jusqu'à nous : Taqyūs, importante durant les premiers siècles du moyen âge, « jolie ville » disait encore al-Idrīsī, citée quelquefois sous les Ḥafṣides, connue aujourd'hui sous le nom d'El-Oudiane : le village de Degache en faisait

1. Tijānī, I, 139, 184 ; *Berbères*, I, 159-164, 231 ; III, 156.
2. Idrīsī, p. 104/121 ; Tijānī, I, 199-205 ; Léon, III, 257-8 ; G. Marçais, *Le miḥrāb maghrebin de Tozeur, Mémorial H. Basset*, Paris, 1928, t. II, pp. 39-58.

partie ; — Seddada (*Saddāda*) et sa rivale Kannūma ; — El-Hamma (*Ḥammat al-Bahālīl*, antique Aquae)[1]. Bien au delà de cette Hamma, vers le nord-ouest, de l'autre côté de la sebkha que nous nommons Chott el-Gharsa et près de notre frontière algérienne, l'oasis de montagne de Tamerza (*Tamarza*), valait, au commencement du XVe siècle, d'être mentionnée[2]. Dans le Djérid même, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de l'oasis de Tozeur, celle de Nefta (*Nafṭa*, antique Nepte) rivalisait déjà avec elle par la richesse de ses produits ; bien peuplée, protégée par un « pourpris de terre » comme dit Léon — ce sont les « tabias » doublées d'un bourrelet de dunes qui existent présentement —, elle comprenait trois grosses bourgades, que devait saccager au début du XVIe siècle le sultan de Tunis[3]. Au sud-ouest, sur la route du Souf, avait été Darjīn, grande ville à l'époque almohade, disparue depuis[4].

Une grande partie de la population autochtone du Djérid passait pour descendre de colons chrétiens (*Rūm*) convertis anciennement et en masse à l'Islam ; mais depuis le milieu du XIIIe siècle les Sulaimides B. Mirdās, refoulés de la steppe vers le sud, avaient fait de la région de Tozeur et de Nefta leur habitat ordinaire ; ils s'en étaient approprié le territoire, et ils ne le quittaient, à la saison d'hiver, pour aller se réfugier au Sahara, que dans les années où leurs puissants frères ennemis les Ku'ūb, hiverneurs habituels du Djérid, ne les toléraient pas à côté d'eux. Leur commandement appartenait à la famille des B. Jāmi', celle-là même qui avait donné des souverains à Gabès. C'est encore le nom de Mirdās qui, au début du XVIe siècle, désignait l'un de deux grands quartiers de Tozeur où un certain nombre d'entre eux s'étaient établis[5].

1. Idrīsī, p. 104/122 ; Tijānī, I, 185 ; I. Faḍlallah, p. 6/106 ; *Berbères*, II, 402 ; *Ma'ālim*, II, 216 ; Darjīnī, f°s 117-8 ; Pellissier, *Description de la Régence de Tunis*, Paris, 1853, p. 144.
2. *Ma'ālim*, II, 216.
3. Idrīsī, p. 105/123 ; Léon, III, 253-4.
4. Exactement Darjīn as-Suflā al-Jadīda (= du bas, la neuve), par opposition à une plus ancienne Qal'at Banī Darjīn ; cf. Lewicki, dans *Rocznik Orjentalistyczny*, 1936, p. 150 et référ.
5. Tijānī, I, 200, 204-5 ; *Berbères*, I, 141-2 ; Léon, III, 258 (où, d'après le texte italien, il faut corriger Mezdas en Merdas).

III. *Villes et tribus : le Sud-Est.*

La partie sud-orientale de l'Etat ḥafṣide était constituée par la double région naturelle qui comprend aujourd'hui à la fois l'extrême-sud tunisien et la Tripolitaine[1] : une ligne d'escarpement — le Djebel (*Jabal*) — dessinant un vaste croissant dont les pointes aboutissent près de Gabès et de Lebda, dépendance tabulaire du Sahara septentrional, vers où elle s'incline par les pentes douces du Dahr (*Ḍahr*); — une large plaine côtière alluviale de terre légère et pauvre, de plus en plus aride en direction de l'intérieur et du sud, la Djefara (*Jafāra*), à demi encerclée par le Djebel qui la surplombe de sa falaise abrupte[2].

Limitant au sud-est le golfe de Gabès, la belle île plate et verdoyante de Djerba (*Jarba*, antique Meninx, pays des Lotophages) n'est qu'une prolongation de la Djefara. Elle n'en est séparée, en deux points, que par quelques kilomètres d'une mer peu profonde : au sud-ouest, le détroit d'El-Djorf (*majāz al-Jurf*), entre Ras el-Djorf (*Ra's al-Jurf*) sur le continent et Ajim (*Ājīm*); au sud-est, le détroit d'El-Kantara (*al-Qanṭara* = le Pont), du nom d'une chaussée romaine, longue de sept kilomètres qui, reliant l'île à la terre ferme, fut coupée plusieurs fois, puis rétablie, dans le cours des siècles, restaurée en tout cas à deux reprises sous Abū Fāris, avant, puis aussitôt après l'expédition d'Alphonse V. La population, essentiellement berbère, des Jarāba, parmi lesquels Ibn Ḫaldūn comptait des éléments Hawwāra, Lamāya et Kutāma, tels que les Sadǧīyan et les Sadwīkiš — une localité insulaire porte encore cette dernière appellation —, se divisait au XIVe siècle en deux clans hostiles, correspondant à deux sectes différentes de l'hérésie ḫārijite que tous professaient : les Wahbiyya, sous les ordres des B. Samūmin, demeuraient au nord et au nord-ouest; les Nakkāra, commandés par les B.ʿĀzūn, habitaient au sud et au sud-est. Ils étaient tous d'ailleurs sous la dépendance des Arabes

1. Dans le présent ouvrage, on entend par « Tripolitaine » approximativement le territoire qui constituait la colonie italienne de *Tripolitania* avant le décret-loi royal du 3 décembre 1934, c'est-à-dire les deux « commissariats provinciaux » actuels, Tripoli et Mesrata (*Misurata*), de la colonie italienne de Libye (*Libia*).

2. Au sens étroit, la Djefara n'est que l'extrémité orientale de cette plaine, où se trouvait la station antique de Gaphara.

Dabbāb qui nomadisaient sur le continent. Les voyageurs ne manquaient pas d'être frappés par l'absence d'un centre urbain digne de ce nom : dans la vieille ville forte de Girba, qui avait donné son nom à l'île et s'élevait au nord, près de l'actuelle Houmt-Souk, at-Tijānī ne vit que des ruines abandonnées, là où se dressaient précédemment citadelle et grande-mosquée; seule, l'enceinte carrée était encore debout, mais vide. Les habitants étaient disséminées çà et là, comme de nos jours, dans les jardins de l'île.

Djerba, à l'époque ḥafṣide, eut à subir pendant un demi-siècle l'occupation chrétienne, et c'est comme moyen de défense, pour maintenir leur domination dans l'île, que les chrétiens y édifièrent, dès 688/1289, à l'entrée du détroit d'El-Kantara, un château-fort connu jusqu'à maintenant sous le vocable d'origine romane de Qaštīl. Le bâtiment, de plan carré, était muni de tours d'angle et d'une tour au milieu de chaque courtine; une double muraille de pierre l'entourait, ainsi qu'un fossé. Un peu plus tard, à la pointe nord-ouest de l'île, un lieutenant de Muntaner, Valguarnera, dressa une tour qui garda son nom. Au Château du Sud, destiné à parer les attaques musulmanes venant de terre, allait faire pendant, deux siècles plus tard, vers la fin du XVe, un Château du Nord, résidence du gouverneur, construit, lui, par les musulmans maîtres de l'île pour la protéger contre des incursions maritimes : le site était sans doute approximativement celui de la vieille citadelle ruinée vue par at-Tijānī. A l'abri de ce Château du Nord, dénommé bientôt en conséquence « Alcazar del Bazzaro », une grosse agglomération marchande renaissait à la vie : notre Houmt-Souk, flanquée à distance des deux Ḥāras où demeurent exclusivement des Juifs[1].

Une longue série d'oasis côtières ou sublittorales d'importance très variée, échelonnées de Gabès à Lebda pour se prolonger ensuite jusqu'aux abords de la Grande-Syrte, jalonnait la bordure septentrionale de la Djefara. C'étaient d'abord, comme aujourd'hui, les stations de Teboulbou (*Manzil Tubulbū*), Ketena (*Kiṭāna*), Zarat (*az-Zārāt*), entourées d'oliviers ou de dattiers. Maret (*Māriṭ*, antique Martae), à dix kilomètres en amont sur l'oued qui arrose Zarat,

1. Idrīsī, p. 127/151; Tijānī, I, 169-180; *Berbères*, I, 245, II, 397, 428, III, 63, 65, 87; *Daulatain*, p. 113-4/209-210; Šammāḫī, p. 557; 'Abdalbāsiṭ, *apud* Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 95; Léon, III, 177; Neocastro, ch. 84; Fazio, pp. 93-5; Cerone, *Seconda spedizione*, pp. 85-6; Monchicourt, dans *Revue Tunisienne*, 1914, pp. 145, 233, 332-4.

existait, très médiocre, au XIVe siècle. Un peu plus au sud-est, et à l'intérieur, le gros village d'Ajās, dont l'emplacement ne nous est pas connu, semble avoir joué le rôle de centre régional dévolu actuellement à Médenine ainsi qu'à sa voisine Métameur[1].

Au sud-est de Djerba, sur la rive continentale, al-Idrīsī mentionnait la bourgade de Zarzis (*Qaṣr Jarjīs*, antique Gergis); puis il énumérait toute une liste de quṣūr le long de cette zone de sebkhas qui s'étend de part et d'autre de la frontière tuniso-tripolitaine d'aujourd'hui : Qaṣr B. Ḫaṭṭāb était sur les confins des « sebkhas des Chiens » (*Sibāḫ al-Kilāb*), séparée de Qaṣr Šammāḫ, plus à l'est, par une lagune dite Jaun Ṣulb al-Ḥimār, qui semble correspondre à notre Bahiret el-Bibane. Au large s'étendait l'île ou presqu'île de Zīrū ou Rīzū, à demi-submergée, et dont la pointe offrait un mouillage (*scala>isqāla*) aux embarcations[2]. En territoire actuellement tripolitain, Qaṣr Ṣāliḥ, disparu au XIVe siècle, était porté par la langue de terre connue sous le nom à la fois médiéval et moderne de Ra's al-Maḫbaz, mouillage excellent près d'une saline réputée. Plus à l'est s'élevait la double et assez grosse agglomération de Zuara (*Zawāra*), peuplée de Ḫārijites fanatiques : Zawāra aṣ-Ṣugrā (la Petite) ou Balad al-Murābiṭīn, et Zawāra al-Kubrā (la Grande), dite aussi Kūṭīn. Léon ne devait, plus tard, mentionner qu'un village unique, ceint de « basses et faibles murailles », habité par des gens miséreux. Au delà du Qaṣr B. Walūl, aujourd'hui disparu, on arrivait ensuite au château de Talīl, dressé au bord de la mer, et, à peu de distance, à l'importante Zawāġa, qui avait supplanté l'ancienne Sabrata, toute proche et ruinée[3]. Depuis, Talīl et Zawāġa ont également disparu, remplacées à l'époque turque par El-Aguelat, très légèrement plus au Sud; mais le nom de la première survit dans la tribu des Talālla qui demeure dans ces parages, celui de la seconde dans la thonaire de Marsa Zuaga. De là jusqu'à Tri-

1. Tijānī, I, 166, 183, II, 102, 104-5, 357. La station de Zarīq, signalée *ibid.*, I, 155, II, 102-3, entre Téboulbou et Maret, correspond à Zerig el-Barrania qui figure sur les cartes du siècle dernier, au sud-ouest de Ketena. Ajās n'est-il pas à lire Afās, qui représenterait l'antique Afas Luperci? — Tijānī mentionne, I, 167, 183, II, 357, les oueds Zerkine (*az-Zarkīn*) et Mezessar (*Mujassar*). A cheval sur la frontière tripolitaine, la Sebkha Tader garde le nom de la station de Tāḏir où s'arrêta ce voyageur II, 119.

2. Bakrī, pp. 18/42 et 353; Idrīsī, pp. 128-9/152-3; Muntaner, ch. 159 (« tot Ris qui es en la terra ferma »); Brunschvig, *Relations de voyage*, p. 236, n. 2 et référ.

3. Idrīsī, p. 129/153; 'Abdarī, f° 41 *b*; Tijānī, II, 121-4, 356; *Manāqib Sīdī B. 'Arūs*, p. 382; Léon, p. 180.

poli, les oasis se succédaient, rapprochées les unes des autres, sous des appellations encore usitées aujourd'hui : Sorman (*Ṣurmān*), Es-Sabria (*aṣ-Ṣābiriyya*), Ez-Zauia (*az-Zāwiya*), Garguza (*Qarqūza*), Lemaia (*Lamāya*) et Zanzur (*Zanzūr*)[1].

Entourée de sa verte Menscia (*Munša'a*)[2], la ville maritime de Tripoli (*Ṭarābulus* ou *Aṭrābulus*, antique Œa), sur laquelle nous reviendrons plus loin, servait de véritable capitale régionale à toute la contrée comprise entre les deux Syrtes. A partir d'elle, vers l'Orient, les oasis étaient apparemment moins nombreuses et moins serrées. Cependant, à dix-sept kilomètres seulement, Tagiura (*Tājūra*), peuplée et fortifiée vers le milieu du XIIe siècle par un chef des Jawārī, était, au début du XIVe, une grosse bourgade florissante[3]. Puis, au delà de l'O. ar-Raml, ainsi nommé des premiers temps de l'Islam jusqu'à nous, on ne trouvait plus sur le littoral d'agglomération notable avant Lebda (*Labda*, antique Leptis magna). Et encore Lebda, depuis l'invasion hilālienne, avait-elle beaucoup perdu de sa prospérité passée; sa décadence devait constamment s'accentuer jusqu'à ce qu'elle fût remplacée, sous les Turcs, par la toute voisine Homs. Au sud-ouest, à une vingtaine de kilomètres du rivage, le bourg fortifié de Selma (*Salma*) se dressait sur le dernier contrefort du Djebel[4].

A l'est de Lebda, et en dehors du vaste croissant du Djebel, le littoral court encore, à peine infléchi vers le sud, pendant une centaine de kilomètres jusqu'au Ra's Qānān (antique Cephalae, actuel cap Mesrata), à partir duquel s'incurve la Grande-Syrte. Cette zone côtière, qui porte depuis le moyen-âge le nom de Sahel (*as-Sāḥil*), spécialisé ici de même qu'en Tunisie, ne comptait qu'un petit nombre de villages en des oasis : Qaṣr B. Ḥasan, non loin de

1. Tijānī, II, 126-9, 355-6; *Berbères*, II, 389, III, 112, 167. Tijānī distingue deux Zauia : celle de l'ouest, où l'on vénérait la tombe d'un cheikh Abū 'Isā (aujourd'hui Bu Isa), celle de l'est, plus peuplée, marché important pour les tribus arabes (aujourd'hui proprement az-Zauia).

2. Le terme est ainsi noté dans 'Abdalbāsiṭ, f° 55 *b*.

3. Tijānī, II, 161. Entre Tripoli et Tagiura, Heragha (*Harāġa*) était à la fois toponyme et nom de tribu, cf. Tijānī, II, 166, *Berbères*, I, 160.

4. Idrīsī, p. 129-130/154; 'Abdarī, tr. Motylinski, p. 77; Tijānī, II, 354. Ce dernier voyageur n'a pas atteint Lebda; le point extrême de son avance vers l'est doit être fixé légèrement au nord-est de Selma, où il est passé au retour, et au nord-est de Lebda, à une distance un peu plus grande : la source de 'Ain Widris où il s'est arrêté, malade, et d'où il est revenu sur ses pas, était toute proche du bourg abandonné de Ġānīma II, 167), dont le nom subsiste dans l'O. Ġānīma. — Entre l'O. ar-Raml et 'Ain Widris, Tijānī mentionne, entre autres toponymes, II, 163-7, 354-6, un Qaṣr B. Ḥiyār abandonné (il existe aujourd'hui dans ces parages un Qaṣr Ḥiyār habité), et le maquis des Gmata (*Ša'rā' Qumāṭa*) qui couvre encore maintenant une partie de la région.

Lebda, sans doute à l'emplacement du Sūq al-Ḫamīs actuel; plus loin, Zliten (*Izlītan*), nommée seulement au début du XVIe siècle, et qui ne s'est développée probablement que vers la fin de la période ḥafṣide. Enfin, près du cap Qānān, s'étendait, mentionnée à partir du XIIIe siècle, l'oasis de Mesrata (*Misrāta*, actuelle Misurata), encore pauvre et peu habitée à l'époque d'al-'Abdarī, plus prospère dans les temps ultérieurs; le célèbre juriste marocain Aḥmad Zarrūq devait y mourir en 899/1494, et sa tombe y est toujours vénérée. Cette appellation de Mesrata, empruntée, comme pour Zliten et d'autres localités de Tripolitaine — Zuaga, Zuara, Lemaia — à un nom de tribu, a supplanté peu à peu celle de Suwaiqat Ibn Maṭkūd qui a désigné, au moins du XIIe au XIVe siècle, le bourg le plus occidental de cette oasis, et qui a marqué, sous les Almohades et les premiers Ḥafṣides, la limite théorique de l'Ifrīqiya[1]. Là commençait, en direction de l'Orient, un pays quasi-désertique, abandonné aux nomades pillards et dévastateurs, bien qu'il fût la voie terrestre normale vers l'Egypte et les Lieux-Saints de l'Arabie.

Cependant, au XVe siècle, lors de l'apogée de l'empire ḥafṣide et de sa plus grande extension, il ne serait plus tout à fait juste d'arrêter sa frontière à Mesrata. Il englobait au moins, à plus de quarante kilomètres au sud, en arrière des sebkhas littorales, l'oasis de Tauorgha (*Tāwarġa*), atteinte par le sultan de Tunis en personne en 1458; Léon devait y noter la présence de plusieurs villages et de trois châteaux. Il semble même que l'autorité ḥafṣide se soit étendue, par intermittences, bien au delà, jusqu'à la localité déjà très déchue de Sort (*Ṣurt*, actuelle Sirte)[2]. Il est peu probable, par contre, qu'elle ait jamais pris pied sur la côte orientale de la Grande-Syrte, en pleine Cyrénaïque d'aujourd'hui.

La vaste plaine de la Djefara, à prendre ce terme dans son sens large, depuis Gabès, fut dominée à peu près entièrement, du XIIIe au XVe siècle, par une des dernières vagues de l'immigration arabe sulaimide : celle des Wašāḥ, fraction de ces Dabbāb que nous avons rencontrés dans l'arrière-pays de Gabès. Les Wašāḥ, le plus souvent unis et solidaires, comprenaient principalement deux grandes tribus : les Maḥāmīd, en territoire actuellement tunisien, obéissant

1. Idrīsī, p. 130/154-5; 'Abdarī, tr. Motylinski, pp. 72, 76-7; Tijānī, II, 168; *Berbères*, I, 281, II, 103, 222, 287, 401; Léon III, 205-6, 264; Hamy, dans *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1905, pp. 31-42.
2. Idrīsī, pp. 122, 130-1/143, 155; *Daulatain*, p. 135/247; Léon, III, 263.

à la famille des B. Raḥāb, et les Jawārī, plus à l'est, jusqu'à la hauteur de Tripoli ou de Tagiura; ils étaient soumis aux descendants de Murġim ou Marāġima. Ces nomades s'étaient en outre agrégé deux tribus affaiblies, qui se disaient apparentées à eux : les Jawāwiba et les ʿUmūr. L'extrémité orientale de la Djefara, puis la zone côtière jusqu'aux confins du « pays de Barqa », au delà de la Grande-Syrte, étaient aux mains des Arabes B. Sālim, eux aussi Dabbāb, que commandaient les Aulād Marzūq[1].

A côté ou au milieu des envahisseurs subsistaient, assujettis étroitement à eux, des groupes berbères, auxquels doivent leur appellation plusieurs des toponymes cités ci-dessus. A travers une certaine confusion généalogique, il apparaît que beaucoup de ces groupes étaient, comme les populations du Centre tunisien, des Hawwāra. Ainsi, une de leurs branches, les Majrīs, demeurait à Zanzur; une autre, les Msallāta, peuplait, outre les derniers contreforts du Djebel, la région de Selma-Lebda, où elle se retrouve aujourd'hui; d'autres encore, les Tarhūna et Warfalla, nomadisaient déjà, comme maintenant, à quelque distance de la côte, dans l'intérieur[2].

Sur les hauteurs qui limitent la Djefara, les tribus berbères conservaient un peu plus d'indépendance — bien qu'elles ne fussent pas exemptes de toute marque de sujétion — à la fois vis-à-vis des Arabes et du gouvernement sultanien. Le Dj. Demmer (*Dammar*), qui court du nord au sud en territoire tunisien, était peuplé de Lawāta, descendants des antiques Λευαθαί, de Maṭmāṭa et d'Aulād Dammar, d'entre lesquels émergeaient les Warġamma. Sur les confins de la Tripolitaine, at-Tijānī notait la présence des Ġumrāsin, rameau de ces Warġamma qui étaient appelés, dans les temps modernes, à reprendre aux Arabes le littoral; il mentionne, parmi leurs bourgs fortifiés, Qalʿat Niffīq et Qalʿat Ḥamdūn. D'ouest en est, en Tripolitaine, le Dj. Nefousa (*Nafūsa*), que prolongent les Dj. Iefren (*Yafran*) et Gharian (*Ġaryān*), était peuplé de Nafūsa et de Maġrāwa[3]. Il comptait de nombreux villages, dont les textes médiévaux permettent de dresser une liste, sans doute incomplète, mais déjà longue et suggestive à bien des égards. Beaucoup de ces

1. Tijānī, I, 165, II, 119, 126, 128, 134; *Berbères*, I, 160, 163, II, 401 et *passim*.
2. Tijānī, II, 130, et tr. Motylinski, p. 77; *Berbères*, I, 280, II, 389.
3. Tijānī, II, 109-111; *Berbères*, I, 226, 235, 246, 280, II, 287, 389; Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, Paris, 1888, II, 700.

villages, ou vivants ou en ruines ou légèrement déplacés, sont encore parfaitement connus de nos jours. Des centres tels que Nalut (jadis *Lālūt*) et Kabao (*Kabāu*), se sont maintenus, le premier grâce à un changement de site opéré dans un but défensif. Šarūs, qui fut longtemps la métropole du Nefousa, est ruinée, comme sa voisine Wīġū, comme Tiġarmīn, près de l'actuelle Zintan. Mais on retrouve aujourd'hui, par exemple, entre autres villages de l'époque ḥafṣide, Fursāṭṭa, Tamzīn, Tamlušait, Baggāla, Daggī, Inar, Jaiṭāl[1].

Vers le sud, au delà du Djebel, on regardait encore comme faisant partie de l'Ifrīqiya des oasis sahariennes telles que Derdj (*Darj*) et Ghadamès (*Ġadāmis*). Cette dernière, antique Cydamus, à deux cent cinquante kilomètres de Nalut, était considérable au moyen-âge : porte du désert, plaque tournante entre le Soudan d'une part, la Berbérie orientale et l'Egypte de l'autre, elle prospérait grâce aux marchands et aux pèlerins. Elle était formée de plusieurs bourgades qui appartenaient les unes aux B. Wartājin, les autres à des B. Waṭṭās apparentés à la famille régnante du Maroc[2]. Enfin, le maître de Tunis, dans les moments les plus favorables, étendait son influence jusque sur le Oueddan (*Waddān*) et le Fezzan (*Fazzān*) lointains. Vers le milieu du XVe siècle, sous ʿUṯmān, le Fezzan constituait, comme le Gharian ou Mesrata par exemple, une circonscription fiscale qui dépendait de Tripoli[3]. Mais c'était là une extension territoriale exceptionnelle, débordant de ce que nous pouvons considérer comme le domaine habituel de la dynastie.

* * *

IV. *Arabes et Berbères*; *le ḫārijisme*; *l'habitat urbain et villageois.*

A la suite du tableau que l'on vient de tracer de la répartition des villes et des tribus dans l'Ifrīqiya ḥafṣide, un certain nombre de considérations s'imposent sur cette répartition elle-même et sur les caractères qui différencient les principaux éléments de la population. Expliquons-nous d'abord sur les termes « Arabes » et « Berbères » dont il a été fait usage au cours de l'exposé qui précède.

1. Cf. R. Basset, *Les sanctuaires du Djebel Nefousa*, *Journal Asiatique*, 1899; et Despois, *Le Djebel Nefousa*, 3e partie, ch. 3.
2. *Berbères*, II, 294, III, 303; *Daulatain*, p. 107/197; Léon, III, 265.
3. ʿAbdalbāsiṭ, f° 54 *a*.

Quelle est leur valeur ethnique? Avec quelles réalités géographiques est-il possible de les faire cadrer?

Il est certain qu'encore de nos jours, aux yeux des indigènes nord-africains, cette discrimination, toujours vivace, résulte d'une double origine ethnique, et qu'elle recouvre une différence raciale demeurée sensible à travers une longue tradition. Mais il n'est pas moins assuré, comme la démonstration en a été faite depuis longtemps, que cette prétendue division de la population nord-africaine entre « Berbères » et « Arabes » ne repose le plus souvent, dans les temps modernes, sur aucune base historique solide. Si l'on peut affirmer que le fond du peuplement est berbère, en désignant par ce vocable les descendants des autochtones de l'antiquité, il est devenu par contre illusoire de chercher à distinguer encore aujourd'hui et de considérer comme arabes les descendants des familles venues d'Arabie au cours des siècles du moyen-âge. Les premières migrations, surtout citadines et militaires, ont été trop maigres pour constituer dans le pays d'importants groupes ethniques durablement différenciés; la grande invasion des B. Hilāl et Sulaim, du XIe au XIIIe siècle, qui a profondément modifié l'aspect social et politique de la Berbérie, n'a point laissé subsister jusqu'à nous, malgré l'apparence de quelques dénominations tenaces et peut-être quelques très rares exceptions, de tribus d'un sang arabe non mélangé. Au cours des siècles, à la faveur des contacts étroits qui n'ont pas manqué de se produire entre fractions « arabes » et berbères, même lorsque la langue arabe l'a emporté, même lorsque le nom arabe du groupement a survécu, le sang arabe s'est intimement mêlé de sang autochtone. Si l'on ajoute à cet élément naturel et grave de confusion que la prétention à une ascendance arabe, regardée comme supérieure, vient fréquemment fausser même les généalogies traditionnelles, on conclura que, dans l'immense majorité des cas, il serait vain de vouloir établir entre les éléments de la population indigène d'autres démarcations que celles, visibles et indubitables, de la langue et de la religion. On distinguera entre arabophones et berbérophones, entre orthodoxes et ḫārijites. On sera, certes, en droit de disserter sur les origines ethniques de ces différences qui se perpétuent; mais on aura clairement dans l'esprit qu'elles ne coïncident pas le moins du monde avec des frontières raciales, que la carte des dialectes ou des sectes religieuses n'est pas susceptible d'une interprétation ethnique valable pour le temps présent.

En était-il de même à l'époque ḥafṣide, et plus précisément dans ce XIVe siècle où, grâce à Ibn Ḫaldūn, nous connaissons le moins mal la situation respective des tribus? Il ne le semble pas tout à fait. L'invasion hilālienne était trop proche pour que la plupart des fractions des envahisseurs n'eussent conservé leur individualité et qu'il ne fût encore raisonnable de distinguer les « Arabes », nouveaux venus, des Berbères, vieux occupants du sol. Sans doute, déjà, de nombreux mélanges individuels avaient eu lieu; déjà aussi, certains groupes affaiblis s'étaient incorporés dans des groupes de l'autre race, plus compacts ou plus puissants et, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce ne sont pas toujours les Berbères qui sont allés se fondre de la sorte au sein de tribus arabes[1]. Mais, dans l'ensemble, on peut regarder la classification d'Ibn Ḫaldūn comme encore pourvue de sens; et les tribus qu'il rattache avec certitude aux B. Hilāl ou B. Sulaim, sans mentionner leur abâtardissement ou leur fusion avec des fractions étrangères, on est en droit de les dénommer avec lui « arabes », en conservant à ce terme, pour cette époque, un minimum de valeur ethnique, que l'on doit par contre lui refuser aujourd'hui.

Les tribus arabes qui, pénétrant par le sud-est en Berbérie, se sont, durant deux siècles, poussées l'une l'autre ou ont été déportées jusqu'aux plaines atlantiques du Maroc, ont recouvert principalement le pays plat : les grands nomades se souciaient peu à l'ordinaire de s'installer dans les massifs montagneux, qu'ils préféraient contourner ou que parfois ils franchissaient par les passages les plus faciles pour les besoins de leur transhumance saisonnière. Nous les avons vus ainsi, en Ifrīqiya, s'étaler dans les plaines côtières de la Djefara, de Gabès, du pays de Sfax, du Sahel de Sousse, du Cap Bon, dans le Nefzaoua, dans le Djérid et la Steppe tunisienne, sur les Hauts-Plateaux du Constantinois, s'infiltrer dans le Zāb, dans les vallées de la Medjerda, de la Seybouse et de la Soummam. Déjà, aux premiers siècles de l'Islam, les éléments arabes, en nombre infiniment plus réduit, s'étaient fixés pour la plupart dans « les couloirs intermédiaires », entre les masses montagneuses[2]; mais ce qui n'était alors qu'une occupation stratégique, qu'une série de cantonnements, s'est transformé ensuite, par l'apport hilālien, en un peuplement nouveau, submergeant les autochtones des régions

1. Sur la berbérisation de fractions de tribus arabes, cf. *Berbères*, I, 279.
2. Vonderheyden, *Berbérie orientale*, p. 50.

ouvertes, refoulant quantité de tribus berbères sur les hauteurs d'un accès moins aisé.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que les Berbères se soient trouvés éliminés des plaines de l'Ifrīqiya, ni, inversement, que les Arabes de cette deuxième conquête n'aient jamais établi leur habitat dans la montagne. Une représentation aussi schématique qui aboutirait à identifier, à partir du XIIe ou XIIIe siècle, l'Arabe à l'homme de la plaine et le Berbère au montagnard, ne répondrait pas à la réalité. Les centres urbains du pays plat, surtout ceux de la steppe, ont sans doute beaucoup souffert de l'invasion hilālienne, les campagnes peuplées de sédentaires ou de nomades ont sans doute perdu une partie notable de leurs anciens habitants, retirés dans les villes fortes ou réfugiés sur les hauteurs; mais des tribus pastorales se sont néanmoins maintenues, dans le pays plat, soumises aux Arabes, exploitées par eux; des cultivateurs sédentaires de vieille souche, dans des conditions analogues, ont subsisté dans les oasis du Sud, dans le Sahel de Sousse et assurément sur un assez grand nombre d'autres points. Par contre, des fractions d'origine arabe s'étaient établies jusqu'en des régions de montagnes : soit en maîtres comme les ʿIyāḍ dans la chaîne du Hodna, où avait succombé la Qalʿa des B. Ḥammād, ou comme les ʿUmūr et Kirfāḥ des flancs ouest et sud de l'Aurès, soit en groupes morcelés et d'une puissance réduite, comme dans le Haut-Tell de Tunisie.

C'est assez dire, comme on le sait aussi par ailleurs, que la montagne, centre d'attraction et non pôle de divergence en Afrique du Nord pour des raisons à la fois historiques et climatiques, n'est pas exempte des mélanges ethniques que la plaine a subis. Mais, dans cette notion même de mélange de races, il n'est pas interdit d'admettre, à l'époque historique, des degrés divers. On refuserait de se rendre à l'évidence si l'on ne tenait pour assuré que l'invasion hilālienne a, dans l'ensemble, beaucoup moins touché les massifs montagneux de la Berbérie que le pays plat. Pour nous limiter à l'Ifrīqiya et aux exemples les plus certains, la Grande-Kabylie et la partie occidentale de la Petite, la presque totalité de l'Aurès, les Dj. Demmer-Nefousa, ont constitué des blocs de résistance à l'invasion arabe, des centres où l'élément berbère ne s'est pas laissé pénétrer par les nouveaux venus.

Ici concordent les données de l'histoire et de la linguistique. Ce sont précisément ces régions montagneuses, où nous savons que

les autochtones se sont le plus défendus contre une ingérence raciale ou gouvernementale au moyen-âge, qui ont le mieux conservé leur parler berbère jusqu'à maintenant. De nos jours, les berbérophones qui demeurent dans les limites de l'ancienne Ifrīqiya ḥafṣide se répartissent en trois grands groupes territoriaux, ceux-là mêmes que l'on vient de citer[1], avec un assez large débordement alentour de l'Aurès (jusqu'à Tébessa du sud-est), une partie de l'Oued Righ et Ouargla, et quelques centres épars tels que Sened, non loin de Gafsa[2], des villages de l'île de Djerba et l'oasis côtière de Zuara en Tripolitaine. La situation linguistique était-elle la même au temps des Ḥafṣides ?

Une pareille question ne comporte de possibilité de réponse qu'envisagée dans les très grandes lignes ; il serait vain, on le conçoit sans peine, de vouloir dresser, pour le XIVe siècle par exemple, une carte linguistique aux contours tant soit peu précis, et encore plus illusoire de déterminer des zones bilingues. Mais ce qui peut être affirmé sans crainte, c'est que les trois grands massifs berbérophones d'aujourd'hui se dessinaient alors également comme l'armature essentielle de la berbérophonie de l'Ifrīqiya.

De longue date, depuis qu'ils s'étaient mêlés à la vie politique générale de l'Islam en soutenant le Mahdi fāṭimide, les anciens Kutāma, habitants de la Petite-Kabylie, s'étaient en grande majorité arabisés de langue. Arabophones étaient, de plus fraîche mémoire, sous l'influence des Hilāliens, comme le déclare Ibn Ḫaldūn, les Walhāṣa du pays de Bône, ainsi que tous les Hawwāra occupants du Haut-Tell tunisien[3]. Dans les hauteurs du Nord-Tunisien, sur lesquelles nous sommes mal renseignés pour cette époque, l'arabisation était à tout le moins fortement amorcée par la présence des B. Huḏail. La Tunisie actuelle, excepté l'extrême-sud, était certainement, dès la fin du moyen-âge, arabophone presque en entier ; sa population la plus anciennement et la plus abondamment affectée par l'apport arabe, peut être regardée, si l'on tient compte des res-

1. Dans le Dj. Demmer tunisien, quelques villages seulement. Le Dj. Nefousa tripolitain est entamé lui-même de plus en plus par l'arabe, cf. Despois, *Le Djebel Nefousa*, pp. 137 et suiv.

2. Et quelques survivances dans deux villages proches : Majoura et Saket ; cf. Bardin, dans *Revue Tunisienne*, 1939, p. 114. On notera, comme un autre exemple du conservatisme linguistique de cette région, qu'au XIIe siècle, à en croire Idrīsī, pp. 104-5/122, le « latin d'Afrique » était ncore parlé à Gafsa.

3. *Berbères*, I, 230, 278, II, 303.

trictions formulées plus haut, comme historiquement la plus « arabisée » de la Berbérie.

Le recul des dialectes berbères devant l'arabe, qui est manifeste dès le début de la conquête musulmane, mais qui en Ifrīqiya ne s'est précipité que du XIe au XIIIe siècle, a-t-il continué régulièrement par la suite, à la cadence lente que révèlent les enquêtes d'aujourd'hui[1] ? N'y a-t-il pas eu, parfois, de progrès en sens inverse, de reconquête du berbère sur l'arabe, dans le cas, par exemple, observé au début de notre siècle, où de petits groupes arabophones se trouvent enclavés en pays berbérophone, dans le cas aussi, que l'histoire a connu, où des berbérophones refoulent à leur tour des tribus d'origine « arabe » prétendue ou vraie ? Rien ne prouve par exemple qu'entre le XVe et le XIXe siècle, le domaine berbérophone de l'Aurès ne se soit au total élargi. Dans la Tunisie méridionale, nous pouvons affirmer au contraire qu'il y a eu recul : Maharès parlait berbère au commencement du XVIe siècle, ce que Léon explique par les rapports constants de cette place avec l'île berbérophone de Djerba[2]. Quant à Djerba elle-même, on ne doutera point qu'elle fût toute, ou presque toute, berbérophone jusqu'à la fin du moyen-âge ; mais ici intervient une notion différente, dont il faut dire quelques mots : l'appartenance à une secte religieuse dissidente, à l'hétérodoxie musulmane du ḫārijisme, qui avait joué un si grand rôle historique dans les premiers siècles de l'Islam nord-africain.

Le ḫārijisme a rallié à lui, du VIIIe au Xe siècle, des masses berbères considérables. Faut-il rappeler qu'il réussit de bonne heure à fonder en Afrique du Nord deux Etats indépendants, celui des Midrarides de Sijilmāsa, celui des Rustumides de Tiaret, que, sous les Aġlabides, il s'avançait jusque dans la région de Kairouan[3], et qu'encore sous les Fāṭimides, il fomenta la formidable insurrection d'Abū Yazīd qui, issue de l'Aurès, faillit balayer l'Ifrīqiya. Dans le haut moyen âge, avec une bonne partie de l'Aurès, tout le sud et le sud-est de la Berbérie orientale étaient acquis au ḫārijisme, et il est remarquable que cette secte dissidente ait trouvé ses adversaires les plus redoutables dans les tenants d'une autre hétérodoxie : les Fāṭimides, de con-

1. Sur l'effondrement brusque du berbère par larges blocs, cf. Doutté et Gautier, *Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie*, Alger, 1913, pp. 146 suiv.
2. Léon, III, 175.
3. Lewicki, dans *Revue des études islamiques*, 1935, p. 198.

fession šiʿite. Les Fāṭimides ont mis fin à l'Etat de Tiaret, dont les rescapés, après de dures tribulations, ont réussi à se maintenir au désert, à Sédrata, puis dans le Mzab où ils vivent encore aujourd'hui; et c'est assurément à la suite de l'écrasement d'Abū Yazīd par les Fāṭimides et de la répression menée par eux que le ḫārijisme a décliné chez les Aurasiens, au point d'y disparaître progressivement : au début du XVe siècle, quelques partisans de la secte y étaient encore signalés[1].

Par contre, au sud-est, la résistance fut beaucoup plus tenace, et le ḫārijisme a subsisté longtemps en un bloc à peu près intact. On ne le pratique plus aujourd'hui qu'à Zuara, dans la moitié environ du Dj. Nefousa et dans les deux tiers de l'île de Djerba, mais nous savons que Djerba n'a été entamée par l'orthodoxie qu'au XVIIIe siècle[2], et que le recul du ḫārijisme est de date souvent très récente dans la partie orthodoxe du Nefousa[3]. Sous les Ḥafṣides, en face de l'immense majorité de l'Ifrīqiya orthodoxe de rite mālikite, l'île de Djerba dans son ensemble, la presque totalité du Demmer-Nefousa, ainsi que plusieurs peuplades berbères de la Djefara à partir de Zarat vers l'est, demeuraient fidèles à l'hétérodoxie[4]. Seul, le Dj. Gharian tripolitain passa, semble-t-il, au mālikisme vers le début du XIVe siècle,[5] sous des influences immédiates qui ne nous sont pas précisées. Une centaine d'années plus tard, le pieux et puissant sultan Abū Fāris s'efforça, par une propagande pacifique, de ramener aussi les Djerbiens dans le giron de l'orthoxie : il leur envoya un cadi et khatib mālikite en la personne du Kairouanais Ibn Nājī, et des controverses officielles furent organisées entre ulémas orthodoxes et chefs religieux des récalcitrants; mais cette offensive théologique aboutit certainement à un échec[6].

Enfin, plus à l'ouest, les anciennes communautés ḫārijites, qui, de Ouargla jusqu'au delà de Tozeur, s'échelonnaient à travers le Souf et le Djérid, avaient vu leur nombre décroître fortement au XIIe siècle et dans les premiers temps des Ḥafṣides. Un auteur ḫārijite

1. *Maʿālim*, IV, 258.
2. Brunschvig, *Médersas*, p. 284.
3. Despois, *Le Djebel Nefousa*, p. 137 suiv.
4. Tijānī, I, 166-7, II, 110-113, 121, 123 (Demmer et Djefara); Léon, III, 195 (Ifren et Nefousa).
5. Šammāḫī, p. 556.
6. *Maʿālim*, IV, 195, 249, 261; Šammāḫī, p. 575. I. Nājī demanda son rappel au bout de trois ans et cinq mois.

originaire de Darjīn, ad-Darjīnī, contemporain d'Abū Zakariyā' Ier, nous a laissé quelques informations précieuses sur cette décadence de la secte à laquelle il appartenait : tandis qu'elle faisait encore du prosélytisme chez les païens et convertissait à l'Islam, en 575/1179-80, un roi soudanais, vers la même date elle perdait ses derniers adhérents, au profit de l'orthodoxie, à El-Hamma de Tozeur[1]; puis le mouvement de mālikisation semble s'être précipité, et c'est sans doute vers le milieu du siècle suivant qu'a disparu, avec les autres communautés hétérodoxes du Djérid, le village même de Darjīn. Comment s'explique la défaite du ḫārijisme dans ces parages? Deux causes y ont manifestement concouru : la première est la virulence des dissensions intestines, la seconde la diversité et la force, aussi bien morale que matérielle, de la poussée de l'orthodoxie.

Les ḫārijites de Berbérie, à l'époque ḥafṣide, semblent avoir tous appartenu, comme leurs descendants actuels, à la sous-secte abāḍite[2], de beaucoup la plus répandue dès les temps anciens. Mais l'abāḍisme nord-africain s'est subdivisé à son tour en plusieurs rites, dont l'origine est à chercher surtout dans des scissions politico-religieuses survenues pendant la période du royaume de Tiaret. Deux de ces rites ont franchi les âges : les Wahbiyya, qui passaient au moyen âge pour plus modérés, et admettaient la succession régulière dans la lignée des imams de Tiaret; — les Nakkāra, dont Abū Yazīd avait fait partie, et que l'on donnait pour fanatiques : ils descendaient des opposants au deuxième imam de la dynastie[3]. Entre ces deux rites, qui voisinaient en bien des lieux, régnait le plus souvent, en dépit de leurs points communs, un vif désaccord : nous les avons vus à Djerba obstinément opposés l'un à l'autre; mais nulle part leur rivalité ne paraît avoir été aussi grande que dans le Djérid, où ils se partageaient certains villages, et où leurs dissensions perpétuaient, à coup sûr, de très vieilles querelles de soffs[4]. Or précisément le Djérid était l'une des plus vulnérables de leurs provinces, plus ouverte qu'une île ou que des montagnes aux influences du dehors. Les B. Ġāniya, orthodoxes stricts, y dominèrent à plusieurs reprises, et les Arabes hilāliens

1. Darjīnī, fos 103 et 116; Šammāḫī, p. 457.
2. Qui tire son nom de 'Abdallah b. Abāḍ at-Tamīmī, mort vers 130/748.
3. Sur les Nakkāra des confins tuniso-tripolitains et leurs mœurs farouches, on trouve des indications, du reste en partie suspectes, dans Tijānī, *loc. cit.*
4. Darjīnī, fos 109 et 117.

eux-mêmes, qui l'envahirent, étaient, malgré leur indifférence religieuse habituelle, orthodoxes officiellement : ils pouvaient, à l'occasion, affecter de s'en souvenir. Mais, plus encore, encouragée ou non par le gouvernement central, la propagande par la parole et l'action des juristes sunnites et des marabouts s'exerçait librement dans cette contrée d'un accès aisé, où de gros noyaux orthodoxes étaient déjà prêts à les soutenir. Ad-Darjīnī nous montre plus d'une fois des cheikhs abāḍites du Djérid aux prises avec des sunnites venus argumenter contre eux; et il lui arrive de reconnaître la supériorité dialectique et l'astuce dangereuse de ces adversaires résolus[1]. Certains indices[2] ne permettent-ils pas de croire que l'extension du ḫārijisme à Nefta est consécutive à l'activité missionnaire du fameux santon de la ville, Sīdī Abū ʿAlī, qui y a vécu vers l'an 1200?

Si les clercs abāḍites, les ʿazzāba (berbère i'azziben), s'avérèrent somme toute, dans le Djérid, assez mal taillés pour les discussions dogmatiques, il n'en fut pas de même partout ailleurs, notamment dans le Nefousa et ses alentours, où une forte culture continua à se manifester chez des gens tels qu'Abū Ṭāhir Ismāʿīl al-Jaiṭālī, théologien distingué et poète de la première moitié du XIVe siècle[3], et les membres de la famille d'aš-Šammāḫī au siècle suivant[4]. Mais, à vrai dire, il n'y avait pas de cloison étanche entre les divers groupes territoriaux de ḫārijites en Ifrīqiya; et leurs lettrés se déplaçaient volontiers de l'un à l'autre, pour s'instruire comme pour enseigner. Le pèlerinage de La Mecque, très fréquenté par eux, leur était une occasion de contact fertile avec l'Orient, sans compter qu'ils entretenaient des relations amicales avec les membres de leur secte installés en Arabie, dans l'Oman : c'est pour ceux-ci qu'à la demande des cheikhs de Djerba, ad-Darjīnī a écrit, peu après 633/1236, son recueil de biographies ou *Ṭabaqāt*[5]. Ces abāḍites du sud ifrīqiyen allaient assez souvent, comme aujourd'hui, gagner leur vie dans les villes orthodoxes du Tell; mais ils n'y exerçaient en général que des métiers décriés et cachaient leur

1. Par exemple, f° 114 *a*.
2. Cf. notamment Darjīnī, f°s 114 *b* et 115 *b*.
3. Šammāḫī, pp. 556-7; R. Basset, dans *Journal Asiatique*, 1899, pp. 89-90.
4. Lewicki, dans *Revue des études islamiques*, 1934, pp. 59-78.
5. Barrādī, p. 11. — Les deux autres grands recueils de biographies abāḍites ifrīqiyennes, pour l'époque ḥafṣide, sont ceux de Barrādī (début du XVe siècle) et de Šammāḫī (début du XVIe).

foi[1] : le commerce des Mzabites et des Djerbiens ne paraît s'être ouvertement répandu dans le Nord, avec la liberté pour eux de pratiquer leur rite, qu'à la fin du XVIe siècle, à la faveur de l'occupation ottomane. Mais l'on notera que certains de ces hérétiques ne dédaignaient pas plus qu'aujourd'hui d'aller chercher, comme étudiants, leur pâture intellectuelle chez les sunnites des grandes cités du nord : l'un d'eux, au début du XIIIe siècle, va jusqu'à Cordoue pour apprendre les hadiths et la bonne langue; un autre, à Tunis, s'astreint pendant plusieurs années à parler uniquement l'arabe, fuyant le contact de ceux qui pourraient l'entretenir dans son berbère maternel[2].

Ainsi nous sommes revenus à notre question de départ : celle de la berbérophonie. Si l'on excepte les lettrés versés dans la connaissance de l'arabe, seule langue dans laquelle ils écrivent habituellement, les ḫārijites nord-africains nous apparaissent, dans le présent comme dans le passé, comme étant toujours des berbérophones, tandis que la réciproque est loin d'être vraie. On a observé, à propos du Dj. Nefousa et pour une époque récente, que le passage du ḫārijisme à l'orthodoxie précède toujours l'abandon du berbère pour la langue arabe[3]; tel a été certainement aussi le processus de l'arabisation à Djerba depuis deux siècles, et l'on peut poser, sans risque d'erreur, que si Djerba était encore toute ḫārijite à la fin du moyen âge, elle était aussi berbérophone en totalité, ce qui n'exclut pas le bilinguisme arabe-berbère pour un certain nombre d'individus. Il serait, par contre, inexact de croire[4] que le passage à l'orthodoxie entraîne fatalement, tôt ou tard, l'abandon de la langue berbère : l'exemple de l'Aurès, toujours berbérophone malgré la disparition de son ḫārijisme, est là pour démontrer qu'une pareille conséquence n'est pas nécessaire, qu'elle n'a pas été du moins toujours nécessaire dans le passé.

Il reste maintenant à présenter quelques remarques sur l'habitat urbain et villageois. Un premier fait frappe d'abord : c'est le nombre relativement élevé d'exemples dans lesquels une localité ḥafṣide recouvre exactement ou à très peu près un site antique

1. Léon, III, 195. Un Djerbien est cité au XVe siècle comme patron de bain à Tunis, *Manāqib Sīdī B. ʿArūs*, p. 223.
2. Darjīnī, f°s 104 *a* et 107 *a*.
3. Despois, *Le Djebel Nefousa*, p. 145.
4. *Contra loc. cit.*

habité; et la proportion des cas de ce genre augmente encore, semble-t-il, si l'on ne considère que les principales agglomérations. Que le toponyme parfois diffère, quand le site demeure identique, comme pour Hadrumète-Sousse et Taparura-Sfax, il peut y avoir là matière à réflexion; on n'en saurait déduire *a priori* une coupure dans l'histoire de la cité. Inversement, il est vrai, la survivance d'un toponyme, si éloquente qu'elle soit sur la continuité de la tradition locale, ne prouve pas à elle seule qu'il n'y ait eu, au cours des siècles, aucune interruption de la vie urbaine sur l'emplacement envisagé. Mais, surtout, et c'est là que les différences s'accusent entre les époques, il convient de tenir compte, en sus des noms, de l'ampleur respective des localités qu'ils servent à désigner : la Bougie et la Tunis du moyen âge, capitales de province ou d'Etat, étaient incomparablement plus grandes et plus peuplées que les modestes Saldae et Tunes de l'antiquité. Comme créations entièrement neuves sous l'Islam, deux seulement sont d'importance : Kairouan, dans la steppe, et Mahdia, sur le littoral, deux capitales fondées par les maîtres sucessifs du pays en deux moments distincts de son histoire; elles ont, l'une et l'autre, subsisté, amoindries, sous les Ḥafṣides. Ceux-ci n'ont édifié, à leur tour, aucune cité nouvelle : seulement des demeures de plaisance dans la banlieue de Tunis; on n'était plus au temps où chaque dynastie musulmane, dans sa jeunesse, affirmait son indépendance et sa vigueur en se faisant bâtir une capitale; il s'agissait maintenant au contraire de perpétuer un passé glorieux dans les lieux mêmes, autant que possible, où les générations anciennes avaient vécu.

Si beaucoup d'agglomérations ḥafṣides remontent, par une filiation probablement continue, à l'antiquité, il est sans doute plus saillant encore que nombre de cités antiques aient dès le moyen âge disparu. Le recul géographique de la vie urbaine est sensible entre l'époque romaine et le haut moyen âge, entre celui-ci et la période que nous étudions. La conquête arabe n'est certainement pas responsable du premier stade de ce phénomène, imputable à la ruée des tribus berbères qui s'est produite dans les derniers siècles pré-musulmans, pour se prolonger du reste assez longuement sous l'Islam. Du IXe au XIe siècle, la Berbérie orientale paraît avoir connu de nouveau une civilisation urbaine et villageoise florissante, que la terrible invasion hilālienne est venue en grande partie ruiner : quantité de toponymes qui figurent chez les géo-

graphes de ce temps — principalement Ibn Ḥauqal et al-Bakrī — ne sont plus mentionnés dans les derniers siècles du moyen-âge, et nous sommes aujourd'hui incapables de déterminer leur emplacement. Quant à al-Idrīsī, qui écrit au milieu du XIIe siècle, alors que les B. Hilāl ont déjà exercé bien des ravages, nous avons vu combien ses données sont suggestives en des cas où il est possible de les confronter avec un état de choses ultérieur : de gros villages ou des villes de son époque, parfois touchés déjà par la vague bédouine, ont subi ensuite de graves amoindrissements, ou même totalement disparu. La continuation jusque sous les Ḥafṣides de ce mouvement de recul, à la suite de la poussée plus récente des B. Sulaim, est attestée, au reste, clairement, par des voyageurs tels qu'al-ʿAbdarī et at-Tijānī, aux alentours de l'an 1300.

Est-ce à dire que du XIIIe au XVe siècle il n'y ait eu aucune reprise en sens contraire ? Nullement. A défaut de villes nouvelles, des hameaux du moins ou des villages, dont quelques-uns ont pu gagner plus tard en importance, paraissent bien être nés alors. Ils peuvent n'être le résultat que d'un déplacement limité du site, pour des causes diverses, comme on en a observé de nos jours, par exemple dans le Dj. Nefousa. Ils peuvent aussi provenir d'une réelle extension de l'habitat sédentaire, en des périodes un peu plus calmes et d'une plus grande sécurité. Mais les faits précis et les dates nous échappent trop pour nous permettre de dégager une tendance générale, même pour les contrées où notre documentation est la meilleure, de cette opposition entre ruine et naissance de lieux habités. Peut-être seulement les deux observations suivantes ne seront-elles pas inutiles ni injustifiées : quelques toponymes ḥafṣides, notamment pour les oasis de la côte tripolitaine, sont des noms de tribus berbères, qui, affaiblies et dominées par les Arabes, se fixaient davantage au sol ; d'autres villages, par exemple dans le Sahel tunisien, ont été, semble-t-il, créés ou ranimés par des santons locaux, aux XIVe et XVe siècles, de leur vivant, ou par leurs adeptes autour de leur tombeau : que l'on veuille se reporter à l'histoire typique de Mallūl-Sidi Bennour. C'est certainement à la fin du moyen âge que, par une conséquence naturelle du maraboutisme, les toponymes en Sidi ont commencé à se multiplier.

Quelques variations qu'aient subies les agglomérations rurales sous les Ḥafṣides, l'essentiel de la vie sédentaire et, par suite, de

la vie villageoise et citadine, s'était retiré dans les massifs montagneux, dans les oasis du sud ou sur le rivage de la mer. La plupart des principales cités étaient des ports maritimes (il n'y a pour ainsi dire pas de navigation fluviale en Afrique du Nord). En dehors des villes-oasis, Constantine, à la limite des Hauts-Plateaux, et Kairouan, au milieu de la steppe, étaient, par leur caractère terrien, des survivances et des exceptions; chacune d'elles se justifiait cependant, vis-à-vis du monde bédouin, par sa fonction économique nécessaire et une raison particulièrement valable — position forte, auréole religieuse — d'être respectée.

Le peuplement urbain, si l'on met à part Juifs et Chrétiens auxquels un développement spécial est un peu plus loin consacré, était assurément plus homogène que dans les tout premiers siècles de l'Islam. Sans anticiper sur ce que nous aurons à dire de la structure sociale, soulignons que la fusion était accomplie dans les villes entre le vieil élément autochtone ou d'origine latino-byzantine, d'une part, et, d'autre part, les descendants des conquérants musulmans. Seuls quelques ethniques rappelaient l'origine arabe, par les mâles, de certaines familles installées de longue date dans le pays; l'immigration orientale plus récente était assez rare, et les Hilāl-Sulaim demeuraient, dans une très large mesure, fidèles à leur nomadisme ancestral. Captifs chrétiens convertis à l'Islam, musulmans de la Berbérie occidentale ou d'Espagne venaient au contraire grossir la population sédentaire, principalement celle des cités. Nous aurons à préciser par la suite leur place dans la société.

On eût aimé pouvoir conclure ce chapitre par des appréciations chiffrées sur l'importance de la population et sa densité. On n'ose se livrer à cet exercice périlleux. Nous n'avons pas de dénombrement des forces militaires des tribus avant le XVIe siècle; et nous ne savons pas davantage quel pourcentage représentait l'élément rural par rapport au tout. Mais nous verrons que les effectifs globaux des armées sultaniennes étaient relativement élevés, grâce à l'assez gros apport numérique fourni par les tribus; et, d'autre part, plusieurs centres urbains, notamment les deux capitales Tunis et Bougie dont il va être traité bientôt, nous apparaissent comme ayant été, pour l'époque, de grandes villes bien peuplées. L'insécurité des campagnes avait rabattu une partie de leurs habitants sur les villes fortes; et, en un sens, le grossissement de

la population urbaine, sa concentration en des points limités, étaient plutôt marque de déséquilibre et de faiblesse interne que de croissance naturelle et de prospérité. Les épidémies et la famine se chargeaient d'opérer, dans ce peuplement citadin, des coupes sombres; au début du XVIe siècle peut-être avait-il déjà fléchi; mais, dans le courant du moyen âge, comparé surtout à celui d'Europe, il avait dû le plus souvent se maintenir assez dense, du moins dans certaines localités. En définitive, sans doute l'Ifrīqiya médiévale comptait-elle, par le nombre de ses habitants comme par son étendue, entre les pays riverains de la Méditerranée occidentale, plus que nous n'avons tendance à l'imaginer aujourd'hui.

CHAPITRE VI

QUELQUES-UNS DES CENTRES URBAINS

I. *Tunis.*

Tunis est, dans les derniers siècles du moyen âge, la capitale incontestée de la Berbérie orientale. Bougie ou Constantine peuvent être la tête de royaumes dissidents; jamais elles ne prétendent à commander à l'ensemble de l'Ifrīqiya unifiée. Ce rôle éminent, parfaitement d'accord avec les avantages de sa situation géographique[1], Tunis doit aux Ḥafṣides, sinon de l'avoir créé, du moins de l'avoir consacré avec éclat[2].

De longue date rivale de Kairouan, Tunis, héritière de Carthage, mais plus à l'abri qu'elle au fond de son Lac, l'a emporté fatalement sur la cité de ʿUqba du jour où les Hilāliens eurent submergé la steppe et où, d'autre part, les relations maritimes avec l'Europe eurent repris fréquence et régularité. La fortune de Mahdia, épisodique et un peu forcée, ne fut jamais capable d'éclipser la sienne, qui allait au contraire en s'affirmant. Mince bourgade antique, Tunis, avait, au début de l'occupation musulmane, pris la figure d'un vrai centre urbain. Depuis l'époque des gouverneurs umayyades, elle était dotée d'un arsenal maritime; et, à l'intérieur de ses remparts, au milieu de son site, s'élevait une Grande-Mosquée, près de l'emplacement, dit une tradition chrétienne tenace, d'une chapelle enfermant les reliques d'une sainte, Olive, d'où viendrait le nom de la mosquée : *Jāmiʿ az-Zaitūna* (de l'Olivier)[3]. Dans les

1. Cf. Monchicourt, *La région de Tunis, Annales de Géographie,* mars 1904.
2. Pour une vue d'ensemble de l'histoire de Tunis, cf. Brunschvig, art. *Tunis* dans *Enc. Islām,* et G. Marçais, *Tunis* et *Kairouan,* Paris, 1937. A citer pour mémoire Loth, *Tunis sous la dynastie des Hafsides, Revue encyclopédique Larousse,* 8 avril 1899.
3. Brunschvig, *Récits de voyage,* p. 186 et référ.

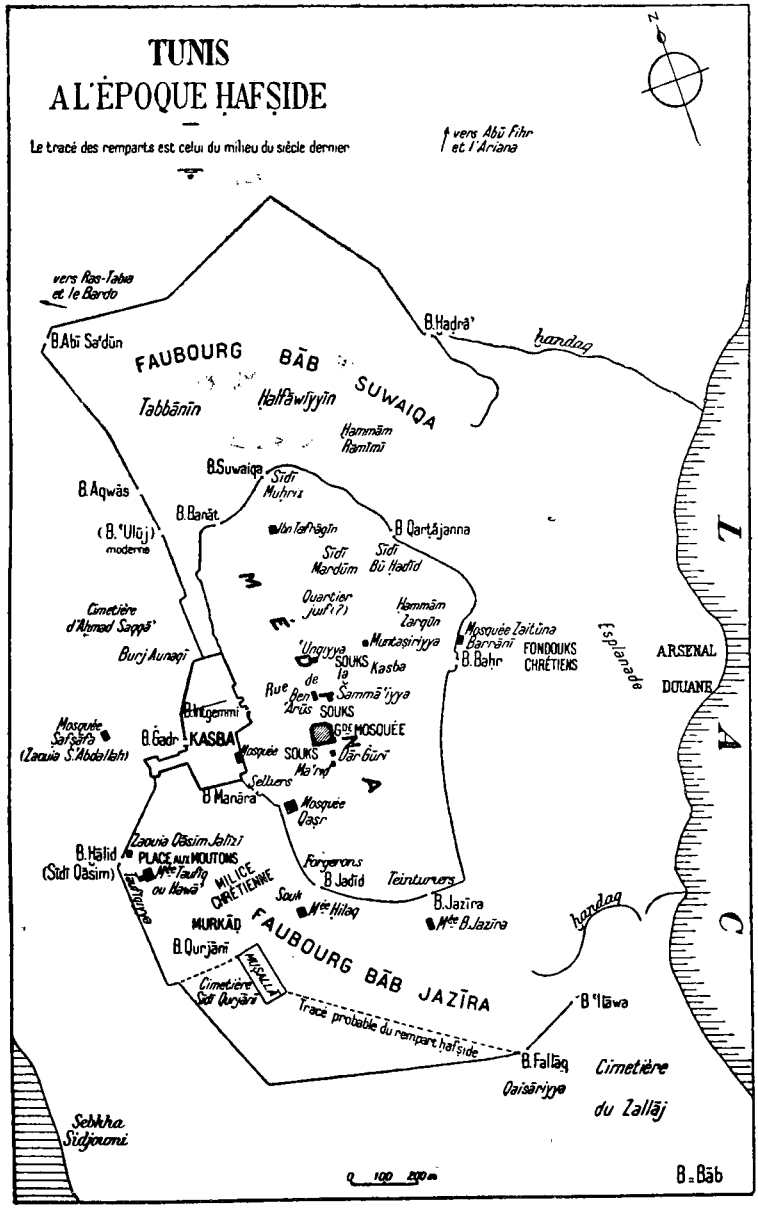
TUNIS
A L'ÉPOQUE ḤAFṢIDE
Le tracé des remparts est celui du milieu du siècle dernier
vers Abū Fihr et l'Ariana
vers Ras-Tabia et le Bardo
B.Abī Sa'dūn
FAUBOURG BĀB SUWAIQA
Tabbānīn
Ḥalfāwīyyīn
Ḥammām Ramīmī
B.Ḥaḍrā'
ḥandaq
B.Suwaiqa
Sīdī Muḥriz
B.Aqwās
B.Banāt
(B.'Ulūj) moderne
Ibn Tafrāgīn
B.Qarṭājanna
Sīdī Mardūm
Sīdī Bū Ḥadīd
Quartier juif (?)
Ḥammām Zarqūn
Cimetière d'Aḥmad Saqqā'
Burj Aunaqī
Mosquée Zaitūna
Barrānī
B.Baḥr
FONDOUKS CHRÉTIENS
Esplanade
ARSENAL
DOUANE
'Unqiyya
SOUKS
Kasba
Rue de Ben 'Arūs
Šammā'iyya
SOUKS
Gde MOSQUÉE
Mosquée Safṣāfa (Zaouia S.'Abdallah)
B.Gadr
KASBA
Mosquée
SOUKS
Dār Gūrī
Ma'rīḍ
Selliers
B.Manāra
Mosquée Qaṣr
Zaouia Qāsim Jalīzī
B.Ḥālid (Sīdī Qāsim)
PLACE AUX MOUTONS
Mée Taufīq ou Hawā'
MILICE CHRÉTIENNE
Forgerons
B.Jadīd
Teinturiers
Souk
Mée Ḥilaq
B.Jazīra
Mée B.Jazīra
ḥandaq
MURKĀḌ
B.Qurjānī
FAUBOURG BĀB JAZĪRA
MUṢALLĀ
Cimetière Sīdī Qurjānī
Tracé probable du rempart ḥafṣide
B.'Ilāwa
B.Fallāq
Qaisāriyya
Cimetière du Zallāj
Sebkha Sidjoumi
0 100 200 m
B.Bāb
L A C

siècles suivants, l'édifice fut accru et embelli, et d'autres fondations, civiles ou religieuses, virent le jour. Mais c'est à la petite dynastie locale des B. Ḫurāsān, depuis le milieu du XIe siècle et surtout dans le premier quart du XIIe, que revient le mérite d'avoir donné à la ville sa physionomie de métropole, avec de bonnes murailles de terre, un château princier (*Qaṣr*) et deux gros faubourgs. Les Almohades, une fois maîtres de l'actuelle Tunisie, installèrent sans hésiter à Tunis le gouvernement provincial. Les Ḥafṣides du XIIIe siècle la gardèrent comme capitale et achevèrent de la transformer en ce sens : dès les alentours de l'an 1300, elle offrait déjà, pour l'essentiel, à quelques édifices ou détails près, l'aspect qu'elle devait conserver pendant plus d'un demi-millénaire, jusqu'à l'Occupation française du siècle dernier.

La cité proprement dite ou « Médina » (*Madīna*) couvrait sensiblement le même ovale qu'aujourd'hui, allongé dans le sens nord-sud. Plusieurs des ouvertures de son enceinte, qui ont subsisté jusqu'à nous, remontaient au haut moyen âge. Au nord, ouvrant sur le faubourg, *Bāb as-Suwaiqa*, assurément identique au vieux *Bāb as-Saqqā'īn*, devait sa désignation plus récente au marché franc établi dans la première moitié du XIe siècle à proximité de Sidi Mahrez[1]. Au nord-est, *Bāb Qarṭājanna*, comme son nom l'indique, regardait vers Carthage. A l'est, *Bāb al-Baḥr* ou Porte de la Mer, tout à côté de l'actuelle Porte de France, faisait communiquer la ville avec le port. Au sud-est, *Bāb al-Jazīra* devait cette appellation à la presqu'île du Cap Bon, vers où elle livrait passage[2]. Du dernier quart du XIIIe siècle datent deux autres portes assez bien conservées, ouvrant comme la précédente sur le faubourg méridional, mais plus à l'ouest : la Porte Neuve ou *Bāb al-Jadīd*, et celle du Fanal ou *Bāb al-Manāra*. La première, fortifiée et coudée, en appareil de pierre et en pisé, était peut-être flanquée de tours à pans coupés; la facture de la deuxième, non coudée, s'apparente étroitement à la tradition almohade par ses assises de pierre épaisses et minces, alternées[3]. Ces deux monuments sont les témoins probables d'une réfection au moins partielle des remparts, complétant celle qu'Abū Zakariyā' avait, semble-t-il, déjà réalisée. Enfin, au nord-ouest, existait sans doute dès l'épo-

1. *Manāqib Sīdī Muḥriz*, pp. 48-50.
2. Bakrī, pp. 85-6; Tijānī, II, 409-410.
3. G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, pp. 571-3.

que ḥafṣide une ouverture moins importante, aujourd'hui disparue, *Bāb al-Banāt* ou Porte des Filles, près de l'actuelle rue Bab Benat et du palais qu'Abū Zakariyā', avait donné pour demeure aux filles orphelines d'Ibn Ġāniya[1].

Il n'est pas facile de préciser à quel moment les deux faubourgs de Bāb as-Suwaiqa et Bāb al-Jazīra, qui prolongeaient la Médina au nord et au sud, ont été mis sous la protection d'une enceinte. Des portes du faubourg méridional sont mentionnées dans les vies de saints, pour le XIIIe siècle; mais ces données peuvent être anachroniques; ou, mieux encore, il se peut que des portes aient existé de bonne heure aux extrémités des rues ouvrant sur la campagne, et qu'ailleurs la seule défense ait consisté longtemps dans la continuité des murs aveugles des maisons. Quoi qu'il en soit, c'est seulement en 1317 qu'un texte formel signale l'édification de remparts extérieurs par Abū Ḍarba, désireux de se prémunir contre l'attaque bientôt victorieuse d'Abū Bakr. L'œuvre fut reprise et continuée par le Marīnide Abū l-Ḥasan qui, durant son occupation constamment précaire de Tunis, fit réparer l'ensemble des murailles et les entoura d'un fossé[2]; mais elle ne devait être achevée que quelques années plus tard, sous la restauration ḥafṣide marquée par la toute-puissance du chambellan Ibn Tafrāgīn : ce ministre constitua, de plus, en habous perpétuel, pour l'entretien de l'enceinte extérieure, la moitié de la taxe foncière et du prix de location des moulins à huile perçus dans les faubourgs ainsi protégés[3].

Le tracé de cette enceinte extérieure devait être, sur certains points, un peu plus réduit que celui qui résulte des réfections du siècle dernier; mais la superficie qu'elle enserrait n'était assurément pas beaucoup moindre. Le faubourg nord avait pour ouvertures principales, comme aujourd'hui, *Bāb al-Ḥaḍrā'* et *Bāb Abī Sa'dūn*; mais, sur son flanc ouest, au lieu du moderne Bab el-Allouche (*Bāb al-'Ulūj*), un *Bāb al-Aqwās* ou Porte des Arcs existait à l'époque ḥafṣide, un peu plus bas, près de l'actuelle rue des Arcs. Ce mur du faubourg septentrional se raccordait sans doute aux ouvrages défensifs de la Kasba par une tour ou fortin, dont

1. *Berbères*, II, 103.
2. *Berbères*, II, 449, IV, 267.
3. *Adilla*, p. 130; I. Ḫaṭīb, *Raqm Ḥulal*, pp. 67, 69. Sur un immeuble habousé au profit des remparts de Tunis, au temps de l'imam I. 'Arafa, cf. Ubbī, *Ikmāl*, IV, 349.

le nom ne nous est parvenu qu'estropié : *Burj al-Aunaqī* ou *al-Mawarqī* (on lirait volontiers *al-Mayurqī* = le Majorquin, c'est-à-dire par exemple Ibn Ġāniya); et ce bordj était percé d'une porte par où l'on pouvait entrer dans Tunis[1].

L'enceinte du faubourg méridional était jalonnée de quatre portes, que l'on retrouve aujourd'hui : *Bāb 'Ilāwa*, *Bāb al-Fallāq* devenu au XVIe siècle *Bāb al-Falla*, *Bāb al-Qurjānī*, *Bāb Ḫālid* connu au début des Ḥafṣides sous le nom d'*al-Bāb al-Manṣūr* et dans les temps modernes sous celui de *Bāb Sīdī Qāsim*, à cause du voisinage de la zaouia de ce santon[2]. Ce rempart sud rejoignait lui aussi certainement la Kasba, de telle manière que la Médina, à l'exception de sa face orientale protégée par les marécages et la vase du bout du Lac, ne pouvait être atteinte qu'à travers une double ligne de murs.

La citadelle ou Kasba (*Qaṣaba*), qui, en dehors de sa mosquée, ne contient plus de vestiges ḥafṣides, s'élevait au milieu du flanc ouest de la Médina, sur une légère éminence d'où l'on pouvait surveiller à la fois la ville et l'arrivée des pistes de la Tunisie du Centre et du Nord. Son noyau primitif remontait peut-être à la fin de l'époque aġlabide; mais 'Abdalmu'min, lorsqu'il prit Tunis, la rebâtit entièrement, avec des tours triangulaires, et il la sépara par un mur de la cité. Elle fut ensuite remaniée, dans le deuxième quart du XIIIe siècle, par Abū Zakariyā'[3], puis complétée par son fils al-Mustanṣir. C'était, selon la conception que les Almohades ont largement diffusée en même temps que le terme de Kasba[4], une vraie petite ville gouvernementale accolée à la grande, et dotée d'organes indépendants : logements multiples, défenses propres et mosquée à khotha. Ce caractère almohade, les tout premiers Ḥafṣides l'ont non seulement conservé, mais accentué : il est clair notamment, si l'on regroupe les quelques données éparses dont nous disposons, qu'Abū Zakariyā' s'est efforcé de reproduire, dans la Kasba de sa capitale, la disposition et plusieurs éléments essentiels de la Kasba de Marrakech.

1. *Daulatain*, pp. 48, 101, 116, 119/ 86, 187, 214, 219; *Ma'ālim*, IV, 133; Burzulī, I, f° 60 *b*.
2. Cf. principalement *Manāqib Lalla Mannūbiyya*, *passim*.
3. *Ḥulal manšiyya*, p. 128. Tijānī, II, 410-1, 421; *Berbères*, II, 288; *Fārisiyya*, p. 312; *Adilla*, p. 45; I. Abī Dīnār, *Mu'nis*, pp. 6, 13.
4. Cf., pour la chose, Terrasse, *L'art hispano-mauresque des origines au XIIIe siècle*, Paris, 1932, p. 286-7, et, pour le mot, l'art. *Ḳaṣba* dans *Enc. Islām.*

La citadelle communiquait avec la Médina, à l'est, par une porte dont le nom a une consonance étrange : *Bāb Intajmī*[1]. Mais il faut lire *Bāb (I)ntgemmi*, qui est, arabisée seulement en son premier terme, l'expression berbère *Imi-n-tgemmi*, proprement « la porte de la maison » : ainsi s'appelait précisément à Marrakech le vestibule du palais almohade[2], et la même dénomination fut adoptée à Tlemcen[3]. Trois autres portes sont mentionnées, d'inégale importance, vers chacun des trois autres points cardinaux : au nord, *Bāb al-Jubaila* ou plutôt *al-Jabaliyya*, servait sans doute de passage ordinaire vers l'extérieur; à l'ouest, *Bāb al-Ġadr* n'était, comme en d'autres localités, qu'une porte dérobée sur la campagne; au sud, donnant sur le faubourg, une porte, dont le nom ne nous est point parvenu, était rarement ouverte, réservée au souverain et aux cortèges officiels[4]. Au témoignage d'un voyageur du XVe siècle, ces portes étaient voûtées, coudées, gardées par la troupe jour et nuit; depuis longtemps, en outre, l'avant-corps (*saqīf*) de la Kasba, à Bāb Intgemmi, servait de prison d'Etat[5].

A l'intérieur de cette dernière porte s'étendait une large esplanade, destinée aux grandes cérémonies. Elle aussi avait un nom berbère, *Asarag*, c'est-à-dire « cour » ou « enclos », déjà employé, avec une application identique, à la citadelle de Marrakech[6]. Sur cette esplanade, al-Mustanṣir fit construire un pavillon surélevé où il prenait place pour assister à des séances d'hommage ou à des revues. Ibn Ḫaldūn vante l'élégance de cette *Qubbat Asarag*, avec son grand escalier de façade à cinquante marches, ses trois portes à deux vantaux chacune de bois sculpté, dont la principale regardait l'ouest[7]. La Kasba devait comprendre ensuite, comme à Marrakech, une enfilade de cours intérieures, séparées et bordées par des bâtiments; mais de la plupart de ces corps de logis multiples nous ne savons ni les noms ni le plan. Il nous est dit seulement que l'on continua d'appeler *Dār al-Jauharī* la demeure où avait été mis aux arrêts le

1. *Daulatain, passim.*
2. Lévi-Provençal, *Documents inédits*, p. 232.
3. Yaḥyā b. Haldūn, I, 34/43, où la lettre *z* est à corriger en *n* final.
4. *Daulatain*, pp. 46, 91, 119/ 82, 169, 219; Adorne, *apud* Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 214. Sur le sens de *Bāb al-Ġadr*, cf. Monchicourt, dans *Revue Africaine*, 1925, p. 512, n. 48, et Lévi-Provençal, dans *Annales I. E. O., Alger*, 1936, p. 220, n. 12.
5. Par exemple, *Daulatain*, p. 27/48.
6. *Berbères*, IV, 425. Sur le terme, cf. Lévi-Provençal, *Documents inédits*, p. 231.
7. *Berbères*, II, 339. Cf. aussi *Fārisiyya*, p. 324; *Daulatain*, p. 26/46-7; *Masālik*, p. 12/117.

malheureux ministre des finances d'Abū Zakariyā'[1]; et l'on nous donne aussi cette indication précieuse qu'au XIIIe siècle une salle ou un édifice du Palais portait le nom de « Médersa » (*Madrasa*). C'était là encore, à coup sûr, une réplique de la Kasba de Marrakech : dans celle-ci, les Mu'minides avaient aménagé un local contenant bibliothèque et salle d'étude, où ils ne dédaignaient pas de venir présider des réunions d'ulémas, et cette institution de Palais avait pris, peut-être un peu abusivement, la dénomination de madrasa, qui faisait alors fortune en Orient. A la Kasbà de Tunis, le mot se retrouve, mais la chose paraît avoir très tôt disparu; à la Médersa, le Ḥafṣide reçoit chaque matin ses vizirs et les chefs de l'armée[2] : ce n'est évidemment plus un lieu d'étude, comme le terme pourrait le laisser supposer. Abū Zakariyā', d'ailleurs, avait fondé hors du Palais, en ville, un collège public, véritable « médersa » cette fois, dans le sens que ce vocable avait acquis en Orient et qui allait désormais se répandre en Afrique du Nord.

C'est encore Abū Zakariyā' qui, dans la partie sud-orientale de la citadelle, un peu au-dessus de la cité, fit édifier, de 1232 à 1236, la mosquée à khotba dite « des Almohades » (*al-Muwaḥḥidīn*) ou simplement, du nom qu'elle a gardé jusqu'à nos jours, « Mosquée de la Kasba » (*Jāmi' al-Qaṣaba*)[3]. On a souligné, dans l'histoire de son règne, le caractère almohade et la portée politique d'une pareille fondation. La construction des nefs est conforme à la tradition ifrīqiyenne; on a remployé dans l'édifice des colonnes de marbre de la mosquée de Manzil Bāššū, dans le Cap Bon, qui avait été détruite par les B. Ġāniya; mais le style du minaret carré, inauguré en mars 1233, comme le confirme une belle inscription extérieure, rappelle de très près, bien que l'appareil soit de pierre et non de brique, celui de la Kasba de Marrakech[4].

La position des portes anciennes de la ville et le tracé actuel de certaines rues autoriseraient quelques conjectures sur les principales artères médiévales de Tunis; on est en droit de penser, par exemple, que deux voies reliaient, comme aujourd'hui, la Porte de la Mer avec la Grande-Mosquée et les souks d'une part, d'autre part — c'est la « rue de la Kasba » actuelle qui se dit en arabe seulement

1. *Daulatain*, p. 31/56.
2. *Masālik*, pp. 24-5/128-9, 184 (et note de la p. 183).
3. *Fārisiyya*, p. 312; *Daulatain*, p. 19-20/35-6.
4. Tijānī, I, 82; Houdas et Basset, *Mission scientifique en Tunisie*, Alger, 1882 pp. 5-9; G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, p. 525-6.

« la Longue » (*aṭ-Ṭawīla*) — avec la Kasba. Mais nous n'avons que très peu de noms de rues pour l'époque ḥafṣide, à l'exception de celles, appelées souks, qui étaient affectées spécialement au commerce et à l'artisanat. Il n'en est que plus curieux de relever quelques dénominations d'à présent parmi celles, fort rares, que les textes nous ont conservées : rues Sidi Bou Hadid (*darb Sīdī Abī Ḥadīd*) dans la Médina, [Bab] al-Khadra (*darb al-Ḫaḍrā'*) dans le faubourg nord, al-Marr (*zuqāq al-Marr*) en dehors de Bāb al-Manāra[1].

Des noms de souks, par contre, nous sont donnés en plus grande abondance, et il en est qui se localisent exactement. C'est autour de la Grande-Mosquée, véritable cœur de la ville, qu'ils se pressent déjà pour la plupart : souks presque tous couverts, à l'abri du soleil et de la pluie. Le Souk el-Attarine (*al-ʿAṭṭārīn*) ou des marchands d'épices et de parfums, qui longe la face septentrionale de la Grande-Mosquée, a été aménagé par Abū Zakariyā'[2], et le Souk des Etoffes (*al-Qumāš*) est manifestement aussi, comme le prouvent les deux colonnes à chapiteaux de son entrée, une création ḥafṣide[3] : il semble différent de la *Qaisāriyya* qui faisait vis-à-vis à Sīdī B. ʿArūs, mais correspond peut-être, au moins en partie, au *Sūq ar-Raḥādira* des textes médiévaux. Non loin de lui, au sud et au sud-ouest, se rencontraient, comme aujourd'hui, les souks d'er-Rebaâ (*ar-Rabʿ*), d'el-Kachachine (*al-Qaššāšīn*) ou des fripiers, des Orfèvres (*aṣ-Ṣāġa*). Ceux d'*al-Jubba* ou de la robe, d'*al-Ġazl* ou du fil, cités vers la fin du moyen-âge, devaient être dans ces parages également[4]. Proche de l'angle sud-est de la Mosquée, le Souk des Libraires (*al-Kutubiyyīn*) était le marché important du livre qu'il est demeuré jusqu'à nous. La rue Djemaa ez-Zitouna, qui borde l'édifice à l'est et s'appelle en arabe *al-Fakka* (= *al-Fākiha* ?), était occupée déjà par quelques marchands de fruits secs[5]. Vers le nord-est, le Souk el-Attarine se prolongeait par celui des marchands de cire et de cierges, ou *aš-Šammāʿīn*, actuellement Souk el-Blaghdjia : la vente des cierges ou bougies a reflué vers el-Attarine. Un peu plus loin, au delà de ce qui est la rue de la Kasba, les souks se continuaient en un *Sūq al-*

1. *Tuḥfat ʿĀšiqīn*; *Daulatain*, p. 48/86.
2. *Adilla*, p. 45.
3. G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, p. 558.
4. *Manāqib Lalla Mannūbiyya*, p. 15; ʿAbdarī, f° 141 *a*; *Manāqib Sīdī B. ʿArūs*, p. 328; *Tuḥfat Arīb*, p. 15; *Daulatain*, p. 102/189; Ubbī, *Ikmāl*, II, 132, V, 31; Burzulī, II, f° 17 *a*. Ce Sūq al-Ġazl est à distinguer sans doute de celui que Y suf Dey fit aménager plus tard à Bāb al-Banāt; I. Abī Dīnār, *Muʾnis*, p. 185.
5. Ubbī, *Ikmāl*, VI, 172.

ʿAzzāfīn ou des fabricants d'objets en palmier-nain, disparus maintenant de la rue El-Azafine, et un *Sūq al-Filqa*, qui est la rue des Nègres d'aujourd'hui[1]. Avec moins de précision, nous savons aussi que le souk des marchands d'aiguilles ou *al-Abbārīn* était voisin de la Grande-Mosquée[2]; et nous supposons seulement qu'il en était de même des boutiques des notaires (*ḥawānīt al-ʿUdūl*) comme de celles des savetiers (*al-Ḥarrāzīn*). Il convient sans doute d'être plus circonspect sur l'emplacement du souk des travailleurs du cuivre (*aṣ-Ṣaffārīn*) ou sur celui du souk des bouchers (*al-Jazzārīn*)[3].

Quelques souks, en partie conservés, étaient disposés en deçà des portes mêmes de la cité : ceux des selliers (*as-Sarrājīn*) près de Bāb al-Manāra, des forgerons (*al-Ḥaddādīn*) près de Bāb al-Jadīd, des teinturiers (*aṣ-Ṣabbāġīn*) près de Bāb al-Jazīra. A Bāb al-Baḥr, il n'y a plus trace du souk des marchands de poissons (*al-Ḥawwālīn*) qui s'y trouvait alors. Hors de Bāb al-Jadīd, dans le faubourg, un petit quartier de souks, qui est très vivant, paraît avoir existé déjà à l'époque ḥafṣide; celui des fabricants de mules (*al-Ballāġīn*), qu'un texte mentionne en cet endroit, ne peut être en effet que le Souk des Balghas actuel[4].

Cependant, hors de l'enceinte de la Médina, c'est en des espaces plus ouverts que s'effectuent les principales transactions. La Médina elle-même n'avait que fort peu de places publiques dans le réseau serré de ses rues étroites : le *Baṭḥāʾ Ibn Mardūm* (rue Sidi Mardoum) et le *Maʿriḍ* ou marché aux esclaves, qui avoisinait le souk des libraires[5], étaient probablement d'assez modestes élargissements de rues ou carrefours. Dans les faubourgs, moins denses et plus imprégnés d'éléments ruraux, il en va autrement, et des marchés quotidiens ou hebdomadaires se tiennent de préférence sur de larges places, où hommes et bêtes sont à l'aise, où la marchandise s'offre en plein vent. Dans le faubourg nord, il semble que la place el-Halfaouine existait déjà, réservée alors aux alfatiers (*al-Ḥalfāwiyyīn*); plus à l'ouest tout un quartier de ce faubourg avait pris le nom des marchands de paille, ou *al-Tabbānīn*, qui y exerçaient

1. Principalement *Daulatain, passim.*
2. *Majmūʿ fī masāʾil al-inzālāt*, p. 26.
3. *Manāqib Sīdī B. ʿArūs*, pp. 198, 203, et aussi p. 330, où est cité *as-Sūq al-Aḥmar*; *Tuḥfat Arīb*, p. 15; *Daulatain*, pp. 40, 102/71, 189.
4. *Manāqib Lalla Mannūbiyya*, p. 30, 36; *Tuḥfat ʿĀšiqīn*, et autres *Manāqib* du ms. Abdulwahab; Burzulī, II, f° 17 *a*.
5. *Daulatain*, pp. 40, 93/73, 171.

leur trafic[1]. Dans le faubourg sud, la place aux moutons (*raḥabat al-Ġanam*) et celle aux chevaux, qui a gardé dans l'usage courant son vieux nom de *Murkāḍ*, remplissaient déjà sous les Ḥafṣides le rôle qu'implique leur appellation. Un marché ou bazar, dit *Qaisāriyya*, était installé au sud de Bāb al-Fallāq, en dehors de cette porte par conséquent. On aimerait connaître l'emplacement du marché périodique en plein air à l'une des portes de la ville que devait être, à Tunis, où il est attesté comme au Maroc et en Espagne, le *Sūq al-Ġubār*[2].

Intéressant aussi au premier chef la vie économique de la capitale, le quartier du port, ou de la Marine, s'allongeait entre la Porte de la Mer et le Lac. Il comprenait essentiellement les fondouks des marchands chrétiens groupés par nations, puis, au delà d'une esplanade, l'Arsenal (*Dār aṣ-Ṣinā'a*) couvert et clos, à la fois atelier de constructions navales et abri pour « les galères et les fustes du roi » : une porte donnait à l'ouest, une autre à l'est, tout près de la Douane (*Dīwān al-Baḥr*) et du Lac. Celui-ci, dont les effluves malodorants ne furent pas ignorés du moyen-âge, avançait alors plus près de la ville qu'à présent, jusque vers l'avenue de Carthage, et jusque-là venaient aussi les barques plates qui faisaient la navette entre Tunis et La Goulette, son avant-port de pleine mer. L'esplanade qui séparait les fondouks de l'Arsenal était fréquentée, au XVe siècle, par des conteurs publics, des musiciens et des bateleurs, et elle servait aux citadins, en chaque fin d'après-midi, de lieu de promenade et de délassement[3]. On remarquera d'ailleurs qu'à la même époque ce genre de spectacles florissait d'une façon semblable en dehors de Bāb al-Manāra[4], où il s'est quelque peu maintenu jusqu'à nous. On retrouvait aussi dans ce faubourg du sud-ouest, non loin de la Kasba, un habitat chrétien, le *Rabaḍ an-Naṣārā*[5] ou « Rabat » tout court, séjour des gardes-du-corps chrétiens du sultan[6].

1. *Daulatain*, pp. 100, 128/184 (la traduction est à rectifier), 235.
2. *Manāqib Lalla Mannūbiyya*, pp. 9, 12, 36, 43; *Manāqib Sīdī B. 'Arūs*, p. 491. On trouve encore citées, dans *Tuḥfat Arīb*, p. 15, une *raḥabat aṭ-Ṭa'ām* et une *raḥabat al-Māšiya*, cette dernière peut-être identique à la place aux Moutons. Sur le sens de *Sūq al-Ġubār*, cf. Lévi-Provençal, dans *Journal Asiatique*, 1934, p. 284.
3. Brunschvig, *Récits de voyage*, pp. 186-9.
4. Burzulī, I, f° 133 *a*.
5. *Ubbī*, Ikmāl, II, 189. Il ne faut pas confondre ce *Rabaḍ* avec la *Ḥaumat al-'Ulūj*, attestée depuis le XVIe siècle de l'autre côté de la Kasba; cf. I. Abī Dīnār, *Mu'nis*, pp. 145, 150.
6. Voir le chapitre suivant sur ce « Rabat » chrétien, ainsi que sur l'habitat des Juifs.

Les logements des gens de la cour et les administrations centrales étant pour la plupart groupés dans la Kasba, il est fait peu mention dans les textes d'édifices civils à travers Tunis[1]. Mis à part le *Qaṣr al-Banāt* ou « Palais des Filles (d'Ibn Ġāniya) », il n'est cité, dans la première moitié du XIIIe siècle, qu'un *Qaṣr Ibn Fāḫir*,[2] où furent installés de gré ou de force de proches parents du gouverneur ou de l'émir. Un peu plus tard, la *Dār al-Ġūrī*, située au souk des libraires, était la demeure du futur sultan Abū Isḥāq, frère d'al-Mustanṣir, et elle abrita ensuite pendant quelques jours al-Wāṯiq détrôné. Vers la même date, le cabinet (*maqṣūra*) du *muḥtasib* était «en dehors de Bāb Intgemmi », par conséquent en liaison étroite avec la citadelle comme avec la cité. Il semble qu'il y ait eu aussi, en ville, des bureaux du fisc municipal[3]. La Douane, nous l'avons dit, était sur le port. L'Hôtel des Monnaies[4] (*Dār as-Sikka* ou *aḍ-Ḍarb*) faisait partie, du moins au XIVe siècle, d'un palais sultanien de la banlieue[5].

Ce sont surtout les édifices religieux qui, avec les emplacements dédiés au commerce et à l'artisanat, jouaient un rôle social de premier plan. Les Ḥafṣides, qui érigèrent dans leur Kasba une mosquée à prône, n'ont aucunement négligé pour cela les établissements du culte épars en ville; et ils en ont même créé quelques-uns. La Grande-Mosquée continuait à jouir d'un prestige incomparable, qu'elle n'a pas perdu. On se souvenait du temps où certains juristes lui accordaient le caractère d'un ribāṭ, et où la corporation des tailleurs faisait le guet sur sa terrasse orientale, en direction du Lac. L'idée était répandue dans le public que le prophète al-Ḫiḍr la hantait de sa présence, voire de ses apparitions[6]. Les B. Ḫurāsān l'avaient embellie, par exemple au Bāb al-Buhūr, entrée principale au nord sur le Souk el-Attarine. Plusieurs Ḥafṣides y procédèrent à des travaux assez importants, ainsi à la porte orientale dite « des Funérailles » (*al-Janā'iz*), qui acquit peut-être son aspect actuel sous al-Wāṯiq vers 1278[7]. Ibn al-Liḥyānī, en 716/1316, plaça

1. Un tremblement de terre avait provoqué l'écroulement des constructions les plus hautes en 605/1208-9; *Ḏaḫīra*, p. 40.
2. *Berbères*, II, 293, 298; *Daulatain*, p. 17/31. Cet Ibn Fāḫir paraît avoir été un haut fonctionnaire des finances du début de l'occupation almohade, *Daulatain*, p. 9/15.
3. *Berbères*, II, 379, 399; *Daulatain*, pp. 33, 40/ 60, 73.
4. *Daulatain*, pp. 27, 28/48, 51.
5. *Adilla*, p. 114.
6. Ubbī, *Ikmāl*, II, 279, VI, 172; *Daulatain*, p. 63/115; Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 72.
7. *Fārisiyya*, p. 346; *Adilla*, p. 75; *Daulatain*, p. 32/57.

de nouvelles poutres et des portes en bois à la salle de prières; en 767/1366 fut refaite l'inscription sur lapis-lazuli de la grande coupole; en 868/1464, 'Uṯmān, reprenant une installation qu'a décrite à la fin du XIIIe siècle le voyageur al-'Abdarī, fit tendre de nouveau des toiles au-dessus de la cour pour protéger les fidèles contre la chaleur[1].

Les deux ou trois mosquées à khotba que Tunis comptait avant les Ḥafṣides augmentèrent en nombre, jusqu'à six dans le cours du XIIIe siècle, et jusqu'à huit, deux cents ans plus tard. La liste que l'on est tenté de dresser de ces six premiers jawāmi' comporte quelque incertitude. La Grande-Mosquée, comme celle de la Kasba, en font partie de toute évidence; sans doute faut-il aussi y comprendre, pour la Médina, le *Jāmi' al-Qaṣr*, qui remontait aux B. Ḫurāsān, et, pour le faubourg méridional, le *Jāmi' al-Hawā'* ou *at-Taufīq*, bâti par 'Aṭf, mère d'al-Mustanṣir[2]. On hésitera davantage pour les deux autres qui restent à désigner : peut-être s'agit-il du *Jāmi' Bāb al-Jazīra*, d'une date incertaine, ou du *Jāmi' az-Zaitūna al-Barrānī* que le pseudo-Faḍl fit construire en 1283 près de Bāb al-Baḥr, sur l'emplacement d'un fondouk où se vendait du vin[3]. Mais on songerait aussi volontiers au *Jāmi' Abī Muḥammad* qu'un texte situe au faubourg de Bāb as-Suwaiqa[4], ce qui rétablirait un peu l'équilibre avec le faubourg méridional. Par contre, il ne faut sans doute pas faire entrer en ligne de compte, dans ce même faubourg du sud, la mosquée des Anneaux, ou *al-Ḥilaq*, fondée par le premier Abū Ḥafṣ[5], non plus que le *Muṣallā al-'Īdain*, ou des Deux-Fêtes, dit parfois *Jāmi' as-Sulṭān* (aujourd'hui caserne Saussier), qu'Abū Zakariyā' avait créé et muni de tours et de créneaux[6]. C'est par un abus manifeste que la mosquée du Peuplier, ou *aṣ-Ṣafṣāfa*, actuellement zaouia de Sīdī 'Abdallah à l'ouest de la Kasba, était qualifiée quelquefois de jāmi' : ailleurs elle est citée plus modestement comme un ordinaire masjid[7]. Un septième prône fut institué en 749/1348, dans la mosquée de Sīdī Yaḥyā as-Sulaimānī, par Abū Ḥafṣ II, et

1. 'Abdarī, f° 23 *a*; *Adilla*, p. 134; *Daulatain*, pp. 51/93, 140/257.
2. *Adilla*, p. 59.
3. *Fārisiyya*, p. 356; *Daulatain*, p. 37/67.
4. *Daulatain*, p. 126/232. Une tradition tunisoise veut cependant que la mosquée du « Bey Muḥammad », rue Achour, soit en réalité celle d'un Ḥafṣide « Abī Muḥammad ».
5. *Tuḥfat 'Āšiqīn*, et une inscription que je n'ai pu voir.
6. *Adilla*, p. 45; *Daulatain*, p. 18/33.
7. *Manāqib Lalla Mannūbiyya*, pp. 14, 29; *Manāqib Sīdī B. 'Arūs*, pp. 218, 417.

ce chiffre fatidique fut regardé comme de mauvais augure et dangereux : l'invasion marīnide qui se produisit aussitôt a-t-elle suscité après coup ou seulement justifié cette appréhension ? En 855/1451, sous ʿUṯmān, on commença à dire une huitième khotba dans la mosquée de Sīdī Jaʿfar, à at-Tabbānīn, au faubourg de Bāb as-Suwaiqa[1].

Nous n'entreprendrons pas la recherche minutieuse des petits oratoires de quartiers qui, si on les ajoute aux mosquées à khotba, accroissent sensiblement le nombre des lieux de prière publics[2]. Mieux vaut tourner notre attention, en matière d'édifices à destination religieuse, vers ces collèges ou « médersas » qui ont, à partir du XIIIe siècle, répandu la doctrine officielle — unitarisme tout d'abord, mālikisme ensuite peu à peu — dans la jeunesse, pépinières de loyaux fonctionnaires pour l'Etat. La plus ancienne médersa de l'Afrique du Nord, si l'on excepte les médersas almohades de palais, fut bâtie à Tunis, probablement aux alentours de 1240, par Abū Zakariyā', au Sūq aš-Šammāʿīn — d'où son nom d'*aš-Šammāʿiyya* — à proximité immédiate du Jāmiʿ az-Zaitūna. Son épouse ʿAṭf, peut-être déjà veuve, fit ensuite construire la médersa *al-Taufīqiyya* ou *madrasat al-Hawā'* contre la mosquée de ce nom qu'elle-même édifia dans le faubourg sud. Troisième et dernière médersa du siècle, de nouveau voisine de la Grande-Mosquée, dans le quartier des souks, la *Maʿriḍiya* ou *madrasat al-Maʿriḍ*, au Marché aux Esclaves, élevée à la place d'un cabaret clandestin par un autre Abū Zakariyā', fils du sultan Abū Isḥāq, avant 1282[3].

C'est encore une femme de la famille régnante, la sœur d'Abū Yaḥyā Abū Bakr, qui fonda, dans l'actuelle rue Onk el-Djemal de la Médina, la *madrasat ʿUnq al-Jamal* ou *al-ʿUnqiyya*, achevée en 1341-42. Le type de la médersa funéraire, venu lui aussi d'Orient, apparaît, isolé d'ailleurs, avec celle que le chambellan Ibn Tafrāgīn édifia, pour y être enterré en 1364, dans l'actuelle rue Sidi Brahim[4]. L'extrême fin du XIVe siècle et le courant du XVe virent encore cinq collèges neufs. Al-Muntaṣir fut le créateur, au Sūq al-Filqa, d'une médersa appelée de son nom al-Muntaṣiriyya, que son frère ʿUṯmān acheva en 1437-38; dix ans plus tard, un haut fonctionnaire in-

1. *Adilla*, p. 115; *Daulatain*, p. 128/235.
2. Par exemple *masjid al-Balāṭ* (*Manāqib Sīdī Abī l-Ḥasan*, pp. 9/11), *masjid al-Qubba* (Ubbī, *Ikmāl*, VI, 90), *masjid Sūq al-Filqa* (*ibid.*, II, 132), *masjid Sīdī Abī ʿAbdallah al-Maġribī* (*Manāqib Sīdī B. ʿArūs*, p. 202).
3. Sur les collèges ḥafṣides de Tunis, cf. Brunschvig, *Médersas*, et référ.
4. G. Marçais, dans *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, pp. 262-3.

fluent, le caïd Nabīl, entreprenait d'en construire une autre, vers le Dar el-Bey actuel. Avant la fin du règne de ʿUṯmān, une médersa existait aussi dans le quartier d'El-Halfaouine[1]. Mais surtout, dès 1399, par une innovation symptomatique, Abū Fāris avait associé, au collège qu'il fit édifier à Bāb al-Baḥr, une zaouia ; et la même association fut mise en pratique par ʿUṯmān, près d'une autre porte de la cité, Bāb as-Suwaiqa, à côté du mausolée de Sidi Mahrez. Aucune de ces médersas ḥafṣides n'est parvenue intacte jusqu'à nous ; celles qui ont franchi les siècles — Šammāʿiyya, Taufīqiyya, ʿUnqiyya, Muntaṣiriyya — ont été entièrement restaurées dans les temps modernes ; mais sans doute affectaient-elles, dès le moyen-âge, ce plan carré très simple qu'elles présentent aujourd'hui, avec leur cour centrale autour de laquelle sont disposées la salle de prières et les chambrettes des étudiants.

Liées en principe au mouvement ṣūfī qui prend consistance au XIIIe siècle pour s'épanouir pleinement deux cents ans plus tard, les zaouias occupent une place qui compte déjà dans la Tunis ḥafṣide. Il ne saurait s'agir pour nous de dénombrer ces locaux, le plus souvent modestes, mais consacrés par une piété populaire et très vive, qui se multipliaient dans la Médina et dans les faubourgs tout autant que dans la banlieue : l'étude du maraboutisme nous mettra plus loin en contact avec quelques-uns de leurs fondateurs ou des santons qui y étaient honorés. Mais il convient de souligner, pour l'histoire urbaine, la concentration remarquable de ces lieux d'étude mystique, de prière et de méditation, du type ermitage ou zaouia, dans le faubourg méridional, principalement vers le sud-ouest. Encore à la fin du XVe siècle, c'est dans ces parages, près de Bāb Ḫālid et de la mosquée d'al-Hawā' que fut édifiée la jolie zaouia d'allure andalouse, avec son carrelage de faïence et son toit de tuiles à pavillon, qui abrite le catafalque de Sīdī Qāsim al-Jalīzī[2]. Tout ce quartier extérieur, qui va de la Kasba au Muṣallā s'est développé d'ailleurs principalement sous les premiers Ḥafṣides, à l'ombre de leur palais et de leurs pieuses fondations. La partie la plus proche de la citadelle et qui la débordait, semble-t-il, à l'ouest avant d'être rognée au XIVe siècle par le rempart, ne s'appelait-elle point « fau-

1. *Daulatain*, p. 100/184, où la trad. est à rectifier ; il faut comprendre : « un collège à al-Ḥalfāwiyyīn dans le (faubourg de) Bāb as-Suwaiqa ».
2. G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, pp. 860-2.

bourg du sultan » (*rabaḍ as-Sulṭān*[1]) ? C'est là que s'élevait le masjid aṣ-Ṣafṣāfa cher aux ṣūfīs, future zaouia, tandis que vers le sud, tout le long des hauteurs (*šaraf*) qui surplombent la Sebkha Sidjoumi, les marabouts pullulaient, morts ou vivants[2].

Dans la Médina, il faut surtout signaler les deux zaouias funéraires de Sīdī B. ʿArūs et de Sīdī al-Kalāʿī qui se font presque vis-à-vis dans la rue Sidi Ben Arous, au nord et tout près de la Grande-Mosquée. Toutes deux bénéficièrent d'aménagements importants, sur l'ordre même du souverain, Zakariyā', arrière-petit-fils de ʿUṯmān, en 896/1491[3] : tant le ṣūfisme était devenu officiel! Quant aux zaouias des portes de la cité, Bāb al-Baḥr et Bāb as-Suwaiqa, créées en connexion avec des collèges et qui ont été mentionnées ci-dessus, elles représentent certainement une forme un peu dégradée de l'institution, mais dont l'utilité sociale est incontestable : l'hôtellerie pour voyageurs pauvres, l'asile de nuit pour indigents. C'est bien pour qu'elles servissent de refuges nocturnes qu'Abū Fāris fit construire deux zaouias hors les murs, à une certaine distance de Bāb Abī Saʿdūn et de Bāb ʿIlāwa, au Bardo et à Sīdī Fatḥallah. Dans un ordre d'idées semblable, le même monarque fonda, peut-être dans l'actuel Souk du Cuivre, au milieu de la Médina, un *Māristān* imité de ceux de l'Orient : hôpital-hospice pour malades et infirmes musulmans[4].

Les travaux hydrauliques que plusieurs Ḥafṣides, les plus puissants et les plus fastueux, effectuèrent au profit de leur capitale rentrent aussi dans la catégorie des fondations à la fois religieuses et utilitaires : c'est une œuvre pie que de fournir l'eau aussi bien pour les usages profanes que pour les besoins cultuels. Au surplus, dans une grande ville où l'alimentation en eau par puits et principalement par citernes était évidemment insuffisante, l'adduction du précieux liquide de l'extérieur jusqu'à des bassins et réservoirs publics était devenue une véritable nécessité. Al-Mustanṣir fit construire un bassin (*siqāya*), dès le début de son règne, à l'est de

1. Ou même « faubourg du sultan Abū Zakariyā' », comme dans *Manāqib Lalla, Mannūbiyya*, p. 29. Au xve siècle, ce quartier était devenu le *rabaḍ Nifāt*; cf. *Manāqib Sīdī B. ʿArūs*, pp. 218, 384, 417, et aussi pour le xvie siècle, Monchicourt, dans *Revue Africaine*, 1925, pp. 405-6.

2. Les textes hagiographiques semblent distinguer entre le *šaraf* (ou *rabaḍ*) *as-Suʿūd*, immédiatement au sud d'al-Bāb al-Manṣūr, et le *šaraf al-Murkāḍ*.

3. Brunschvig, *Calife ḥafṣide méconnu*, p. 45.

4. *Tuḥfat Arīb*, p. 14; *Daulatain*, pp. 101-2/187-8. — Pour ce qui est de l'emplacement, il se peut, en effet, que le Māristān élevé au xviie siècle (I. Abī Dīnār, *Muʾnis* p. 215) n'ait été qu'une restauration du Māristān médiéval.

la Zaitūna[1]. Cette installation est probablement indépendante du travail de plus grande envergure qui, effectué sur l'ordre du même monarque, fut achevé seulement en 1267-68 : la réfection jusqu'à proximité de l'Ariana, pour aboutir aux jardins sultaniens, de l'antique aqueduc (*al-Ḥanāyā*) de Zaghouan-Carthage, et sa dérivation sur Tunis par un nouvel aqueduc monumental d'une dizaine de kilomètres : une des branches terminales pénétrait dans la Kasba, et la Grande-Mosquée recevait le surplus de l'eau par le moyen de canalisations en plomb[2].

Les aménagements hydrauliques se multiplièrent surtout vers la fin du XIVe siècle et dans le courant du XVe, à partir du règne d'Abū l-'Abbās. Celui-ci édifia dans la Médina, à Sīdī Mardūm, une grande fontaine publique ou *sabbāla*[3], à l'imitation certaine du *sabīl* égyptien. Son fils Abū Fāris, outre un bassin hors de Bāb al-Jadīd, construisit dans le Muṣallā une vaste citerne : des deux fontaines qu'elle alimentait, l'une était munie de ce type de suçoir en cuivre ou *maṣṣāṣa*, qu'un souci d'hygiène a fait condamner à notre époque[4]. A al-Muntaṣir, Tunis fut redevable d'une fontaine hors de Bāb Abī Sa'dūn. Ensuite, 'Uṯmān fit encore installer une fontaine et une maṣṣāṣa près de la Grande-Mosquée, des bassins près de l'hôpital, ainsi qu'à Bāb as-Suwaiqa, Bāb Burj al-Aunaqī, Bāb 'Ilāwa : à plusieurs portes de la ville, l'eau était désormais offerte généreusement à tout venant. Le même 'Uṯmān, de 1448 à 1450, construisit au nord de la Zaitūna, dans la rue dite alors *darb 'Abdassalām* qui est aujourd'hui une impasse du Souk el-Attarine, la belle salle d'ablutions ou midha (*mīḍa'a*) qui s'y trouve encore; il en faisait chauffer l'eau en hiver[5]. Cependant, au début du XVIe siècle, l'ensemble de ces installations, mal entretenues, ne fonctionnait déjà plus d'une manière convenable, et le problème de l'eau potable notamment était loin d'être résolu[6].

A la question de l'eau se rattache l'existence de ces « bains maures » ou *ḥammāms* qui sont essentiels à la vie urbaine en pays

1. *Fārisiyya*, p. 322; *Daulatain*, p. 25/45; *Adilla*, p. 61 (où la date est à rectifier).
2. Solignac, *Travaux hydrauliques* et référ.
3. *Fārisiyya*, p. 402; *Daulatain*, p. 93/171.
4. *Tuḥfat Arīb*, p. 14; *Daulatain*, pp. 101, 104/186-7, 194.
5. *Daulatain*, pp. 116, 119, 144/ 214, 219, 265. Sur des points de droit soulevés par l'usage des *sabbālāt* à Tunis, au XVe siècle, cf. Burzulī, I, f° 60 *a*; le même auteur cite, I, f°s 60 *b*, 226 *a*, la *sabbālat Ibn Ẓāhir*, hors de Bāb al-Aqwās.
6. Léon, III, 140-1.

d'Islam. Parmi ceux que comptait la Tunis ḥafṣide, — au nombre de quinze sous al-Mustanṣir[1] — quelques-uns, cités dans les textes, étaient à des emplacements que nous connaissons avec exactitude ou une suffisante approximation : par exemple au XIIIe siècle, le *ḥammām al-Hawā'*, voisin de la mosquée et de la médersa de ce nom, et le *ḥammām Zarqūn*, qui se trouvait certainement dans la Médina, du côté de l'actuelle rue Zarkoun[2]. A la même époque, le *ḥammām ar-Ramīmī*, dont une longue rue du faubourg nord porte maintenant le nom, devait sa propre appellation à un ancien chef d'Alméria réfugié en Berbérie. Au XVe siècle, il y avait un ḥammām, alimenté par un puits, au *Sūq al-Filqa*[3]. Léon devait juger, un peu plus tard, les « étuves » de Tunis « mieux accommodées que celles de Fez, mais non pas si belles, ny de telle grandeur[4] ». Les eaux usées de tous les quartiers de la ville étaient évacuées vers le Lac par des égouts à ciel ouvert, larges rigoles qui ont été désignées jusque dans les temps modernes par le vocable de *ḫandaq*[5].

Ce n'était pas, d'ordinaire, à l'intérieur des murs que les Tunisois enterraient leurs morts. Exception était faite pour ceux qui décédaient en odeur de sainteté et recevaient une inhumation dans le lieu qu'ils avaient empli de leur baraka, ou encore pour ceux qui, par leur parenté ou leur haute situation politique, pouvaient prétendre reposer auprès des santons. Le tombeau de Sidi Mahrez attira ainsi, dans son voisinage, au XVe siècle, la présence d'un mausolée (*turba*) pour plusieurs membres de la famille sultanienne[6]. Mais la plupart des champs funéraires étaient à la limite de l'agglomération, en dehors des remparts. Au nord de la Kasba, s'étendait, sur un tertre, le cimetière de Sīdī Aḥmad as-Saqqā'[7]; près du Muṣallā, le « cimetière hintatien » (*al-maqbara al-hintātiyya*)[8], appelé bientôt cimetière de Sīdī al-Qurjānī, plein de tombes de cheikhs almohades et de saints, remplaçait celui d'*as-Silsila* qui avait servi aux B. Ḫurāsān et que recouvre l'hôpital Sadiki[9]. Mais de beaucoup la plus considérable des nécropoles

1. I. Abī Dīnār, *Mu'nis*, p. 9.
2. *Berbères*, II, 382; *Adilla*, p. 86.
3. I. Ḫaṭīb, *A'māl*, p. 330; *Manāqib Sīdī B. 'Arūs*, pp. 223-4.
4. Léon, III, 142.
5. Burzulī, II, f° 219 *a*.
6. *Daulatain, passim*.
7. I. Abī Dīnār, *Mu'nis*, p. 142.
8. *Manāqib* du ms. Abdulwahab.
9. A côté ou en partie sur l'emplacement des cimetières d'Ibn Muhannā et du cheikh Ibn Nafīs, mentionnés dans *Daulatain*, p. 30/54, comme situés à l'est de Bāb Intgemmi.

était celle du Djellaz ou *Zallāj*, qui s'étale hors de Bāb ʿIlāwa, dans la plaine et sur des hauteurs, et dont la fortune, si l'on ose dire, se rattache au passage du célèbre mystique Abū l-Ḥasan aš-Šāḏilī; au début du XIVe siècle, une mosquée, *Jāmiʿ al-Jallāz*, y est mentionnée[1].

Cependant la banlieue offrait aussi aux regards un autre spectacle, plus riant : celui des jardins et vergers, principalement au nord de la ville, qui devaient à l'immigration andalouse la variété et la perfection de leurs cultures, leur agencement soigné et de bon goût. Les propriétés privées y voisinaient avec des parcs et palais sultaniens, où le souverain et son entourage venaient se délasser de la vie un peu étriquée de la Kasba. La plus ancienne de ces installations princières, celle de Ras Tabia (*Raʾs aṭ-Ṭābiya*), peut-être réplique de l'Aguedal de Marrakech, réalisée vers 1225 par le sayyid almohade Abū Zaid, touchait au faubourg, du côté de Bāb Abī Saʿdūn; al-Mustanṣir la fit relier à la Kasba par une allée murée, pour permettre aux dames de son harem de s'y rendre sans être vues. Au XVe siècle, le palais de Ras Tabia, qui provoquait l'admiration des visiteurs, comprenait, au milieu de vergers magnifiques, quatre corps de logis en forme de croix, à trois étages, avec des cours intérieures pavées et ornées de fontaines à jets d'eau[2]. Al-Mustanṣir avait aussi tenu à créer, pour son prestige et son plaisir, un autre parc; ce fut, plus loin, au nord de la capitale, quinze cents mètres avant l'Ariana, le jardin d'*Abū Fihr*, dont les bosquets, les pavillons de marbre et de bois sculpté, le grand bassin où canotaient les dames de la cour sont célébrés avec enthousiasme par Ibn Ḫaldūn. Mais la splendeur d'Abū Fihr, liée au bon fonctionnement de l'aqueduc de Zaghouan qui avait été restauré surtout à son profit, déclina lorsque celui-ci, peu à peu, fut redevenu hors d'usage, par défaut d'entretien[3].

Au début du XIVe siècle, le parc royal dit *Rauḍ as-Sanājira* est mentionné à proximité de Tunis[4].

Puis, sous Abū Fāris et ʿUṯmān, apparaît, immédiatement à l'ouest de Ras Tabia, un nouveau palais suburbain : le fameux

1. *Daulatain*, p. 50/91. Sur l'orientation variable des tombes au Djellaz, cf. Burzulī, I, f° 89 *b*.
2. *Fārisiyya*, p. 309; *Berbères*, II, 338-9, III, 81; *Masālik*, pp. 8/111, 14/118; Brunschvig, *Récits de voyage*, pp. 74, 199.
3. Cf. principalement *Berbères*, II, 340; Solignac, *Travaux hydrauliques*, avec référ.
4. *Berbères*, II, 448-9.

Bardo (*Bārdū*), qui, d'inspiration sans aucun doute espagnole (Pardo ? Prado ?), est cité pour la première fois dans un écrit de 823/1420. Cinquante ans plus tard, Adorne, décrivant le Bardo, y signalait la longue et large rue murée qui aboutissait à la porte d'entrée principale. « Cette rue, disait-il, a un demi-mille ou plus de longueur ; sur chacun de ses côtés s'élèvent de grandes et magnifiques demeures royales, au nombre de six. C'est par cette voie que le roi, traversant les jardins, se rend dans ces demeures, du moins lorsqu'il veut se montrer ; s'il ne veut pas se faire voir, il parcourt à pied ou à cheval de vastes souterrains, si larges que six cavaliers peuvent y passer de front pour se rendre d'une maison à l'autre[1] ». S'il ne subsiste à peu près rien de toutes ces constructions ḥafṣides de la banlieue, du moins le Bardo n'a-t-il cessé d'être, à travers de complets remaniements architecturaux, une résidence souveraine. Il a même, dans les temps modernes, supplanté définitivement dans cet office la Kasba[2].

Il resterait, pour conclure utilement cette notice sur la capitale ḥafṣide, à apprécier le chiffre de sa population. La tâche est évidemment malaisée ; mais des indications éparses, outre les précisions topographiques qui ont été ci-dessus énoncées, incitent à quelques conjectures. En 1361, il y aurait eu, d'après Ibn aš-Šammā', sept mille maisons en tout, dans la ville et dans les faubourgs[3], tandis qu'au début du XVIe siècle Léon parle de dix mille feux : il en situe mille en dehors de Bāb al-Manāra, et trois cents seulement dans le faubourg de Bāb as-Suwaiqa[4]. Le nombre des habitants, qui avait dû croître sensiblement au XIIIe siècle, avec la paix ḥafṣide et l'extension des faubourgs, a connu, sans doute au XVe, sous les derniers grands souverains, une nouvelle ascension, mais marquée cette fois par un entassement plus grand, avec des reculs brusques sous l'effet des épidémies. Au temps de 'Uṯmān, peu après l'une de ces épidémies meurtrières, Adorne s'extasiait sur la densité de la population tunisoise, dont il acceptait de fixer le chiffre à huit cent mille âmes[5] : estimation manifestement exces-

1. *Tuḥfat Arīb*, p. 14 ; Brunschvig, *Récits de voyage, loc. cit.*
2. Vers 1500, le Ḥafṣide Abū 'Abdallah devait faire édifier une maison de plaisance, *al-'Abdalliyya*, dans la banlieue plus lointaine, à la Marsa, où les beys ont aujourd'hui encore leur palais d'été.
3. *Adilla*, p. 134. Quinze ans plus tôt, à la fin du règne d'Abū Bakr, il y aurait eu à Tunis plus de sept cents épiceries et de douze cents moulins, *ibid.*, p. 107.
4. Léon, III, 137.
5. Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 200.

sive, et de beaucoup ! C'est une centaine de milliers d'habitants qu'a dû renfermer la Tunis ḥafṣide dans les moments de sa plus grande prospérité, ce qui correspond assez à l'importance du peuplement indigène actuel. Mais l'étonnement admiratif d'Adorne est du moins significatif de l'impression que pouvait produire sur un Européen de ce temps une agglomération d'aspect oriental, grouillante, de quelque cent mille individus.

II. *Kairouan.*

Kairouan, à l'époque ḥafṣide, n'est plus du tout la Kairouan des premiers siècles de l'Islam, capitale des Aġlabides, puis des Fāṭimides et de leurs vassaux zīrides, un des grands centres de la civilisation musulmane, que le monde enviait pour son opulence matérielle et pour la richesse de ses productions artistiques et intellectuelles. L'invasion hilālienne a été, plus encore pour Kairouan que pour le reste du pays plat, une catastrophe, et une catastrophe irrémédiable. Il y a là, juste au milieu du XIe siècle, une coupure brusque dans l'histoire, une cassure dont le temps atténuera lentement les effets, mais qui, à vrai dire, ne se réparera pas.

Peut-être, pour Kairouan, le choc hilālien n'a-t-il fait que précipiter une évolution fatale. Cette ville de steppe, camp-marché de nomades, avait pu justifier le choix de son emplacement par des envahisseurs venus du sud, arrêtés encore par les hauteurs du centre tunisien et les occupants de la côte nord-orientale : avant-poste d'une conquête à la fois militaire et religieuse entreprise par des bédouins. Mais Kairouan capitale d'un vaste Etat, et capitale florissante, quel paradoxe ! Il ne pouvait durer indéfiniment[1].

Déjà sous les Aġlabides, Tunis, héritière de l'antique Carthage, avait constitué un puissant pôle d'attraction rival. Avec les 'Ubaidides, dont les Zīrides suivront docilement l'exemple, la neuve Mahdia, au bord des flots, prétend jouer le rôle de capitale ; et leur création de Ṣabra-al-Manṣūriyya, au voisinage de Kairouan, se

1. Pour une vue d'ensemble de l'histoire de Kairouan, cf. Despois, *Origine et évolution d'une ancienne capitale musulmane, Annales de Géographie*, 1930, pp. 159-177, et G. Marçais, *Tunis et Kairouan*, Paris, 1937. Sur la ville de Kairouan, avant l'invasion hilālienne, cf. 'Abdalwahhāb, *Bisāṭ al-'aqīq fī ḫaḍārat al-Qairawān*, Tunis, 1330 *h.*

fait elle-même au détriment de la ville aînée : le commerce et l'artisanat sont transplantés d'autorité par le calife al-Mu'izz dans la jeune cité qu'avait fondée son père Ismā'īl al-Manṣūr. On est donc amené à croire que Kairouan sentait déjà quelque peu la décadence et l'abandon quand les Arabes Banū Hilāl, malgré les travaux de défense tardivement exécutés par al-Mu'izz b. Bādīs, se sont jetés sur elle pour s'y livrer à leurs impitoyables déprédations (en 1057). Les boutiques furent pillées, les édifices publics abattus, les maisons saccagées; « rien de ce que les princes Ṣanhāja avaient laissé dans leurs palais n'échappa à l'avidité de ces brigands[1] ». Un très grand nombre d'habitants avaient pris le chemin de la servitude ou de l'exil : l'Egypte, la Sicile, l'Espagne, Fès accueillirent des bandes de fugitifs[2].

La malheureuse ville devait pourtant se relever courageusement de ses ruines et survivre à cette désolation. Il semble que, dès le lendemain du grand assaut dévastateur, la population, ou ce qui subsistait d'elle, entreprit de réparer quelques-uns des méfaits de l'orage. On songea d'abord, sous la pression évidente de nécessités défensives, à élever de nouveaux remparts. Mais on comprit, avec une sage modestie, que la situation créée par la catastrophe imposait de voir moins grand que jadis; il fallait maintenant, en vue d'une sécurité bien précaire, se ramasser dans une enceinte plus étroite, à la mesure d'une cité diminuée en hommes et en bâtiments. Dix ans ne s'étaient pas écoulés depuis la tourmente que les Kairouanais procédaient déjà, avec intelligence et énergie, à ce premier pas dans la voie de leur redressement collectif; le tracé plus court de la nouvelle muraille venait-il léser des intérêts particuliers, ils surent passer outre, et c'est ainsi que le cheikh 'Abdalḥaqq as-Suyūrī (mort vers 1068) émit en vain une véhémente protestation pour que sa maison ne fût point laissée en dehors des remparts. C'est probablement à la même époque, et à la même opération d'utilité publique — nous dirions volontiers de « salut public » — qu'il faut rapporter l'empiétement du « mur nouveau » sur la mosquée d'Abū Maisara, l'une des plus anciennes de Kairouan[3]. Il est sen-

1. *Berbères*, I, 37.
2. Parmi les exilés, les poètes célèbres I. Rašīq et I. Šaraf pleurèrent la ruine de leur patrie.
3. *Ma'ālim*, I, 28, III, 228. La « réduction » (*iḫtiṣār*) de Kairouan est encore évoquée, *ibid.*, IV, 36.

sible par ces détails combien le relèvement des remparts a pris le caractère intransigeant d'une œuvre de nécessité urgente, de défense sociale presque sacrée; et il est remarquable que l'initiative de l'affaire et son exécution soient attribuées à la masse anonyme des habitants, nullement à un personnage officiel déterminé. Dans l'anarchie où sombraient les pouvoirs publics de l'Ifrīqiya, Kairouan ne trouvait d'abord pas de maître susceptible de mener à bien la tâche des plus indispensables réparations : il lui fallait essayer de se sauver par ses propres moyens.

Obscurément, durant un siècle, son existence incertaine et pénible se poursuivit. Convoitée d'abord par les deux branches rivales des Ṣanhāja, objet de marchandages politiques obscurs, occupée même un temps par les Berbères Hawwāra, la ville tomba en réalité de plus en plus sous la domination des Arabes. Elle n'a pas d'histoire connue pendant la première moitié du XIIe siècle. Mais quand, après la chute des Zīrides de Mahdia, s'annonce la conquête almohade, elle reparaît comme un point d'appui de la résistance arabe, d'ailleurs inutile, aux entreprises de ʿAbdalmu'min[1]. Elle est bien peu brillante alors : al-Idrīsī, qui souligne son assujettissement aux nomades, estime ses habitants peu nombreux, son niveau économique très bas. Les travaux de fortification auxquels il avait été procédé peu auparavant n'étaient de taille à arrêter aucun ennemi sérieux : al-Idrīsī parle, pour son temps, de murs de terre qui n'entourent qu'une partie de la cité encore aux trois quarts ruinée. Mais le géographe se laissait-il impressionner par une étonnante volonté de survie, ou s'appuyait-il sur des indices de renouveau qui nous échappent? Il achevait ce sombre tableau sur une note optimiste, prévoyant, à bref délai, des jours meilleurs pour l'infortunée Kairouan[2].

Juste prédiction ! Une sorte de renaissance kairouanaise se manifeste à la suite de l'occupation almohade, et plus encore à dater du moment où les Ḥafṣides réussirent à installer en Ifrīqiya un gouvernement indépendant et suffisamment fort. L'étreinte arabe dut se relâcher quelque peu, et bien que les nomades eussent continué à faire de Kairouan leur centre économique urbain, et le pivot de leur opposition aux souverains de la capitale — affaire marīnide et bien plus tard mouvement šābbī — les habitants eurent malgré tout l'impression de respirer plus à l'aise, sous la

1. Cf. principalement *Berbères*, II, 23-4, 32, 47, 194; et aussi *Maʿālim*, III, 252.
2. Idrīsī, p. 110/129.

tutelle effective des maîtres de Tunis exercée par l'intermédiaire de gouverneurs[1].

Le tracé des remparts ne devait pas être alors, dans l'ensemble, très différent de ce qu'il est aujourd'hui. Les textes dont nous disposons signalent cinq portes, dont trois subsistent, ou du moins dont les réfections ultérieures ont été exécutées à peu près sur le même emplacement, et qui ont conservé leur nom : la « Porte de Tunis » (*Bāb Tūnus*) au nord, la « Porte des Peaussiers » (*Bāb al-Jallādīn*) au sud, la « Porte au Guichet » (*Bāb al-Ḥauḥa*) au sud-est, au débouché méridional de la rue de la Grande-Mosquée. Les deux autres ont disparu, mais leur site est suffisamment précisé : *Bāb Nāfiʿ* était à la pointe nord-orientale de la ville, « sous » le minaret de la Grande-Mosquée; *Bāb Salam* au contraire s'élevait à l'ouest, assez en dehors de l'actuel Bāb Jadīd, mais en deçà de la petite mosquée at-Taufīq[2]. Il est probable que ce Bāb Salam représentait encore la très vieille porte de ce nom; mais il n'en était évidemment pas de même pour Bāb Tūnus et Bab Nāfiʿ, situés chacun bien en deçà des portes plus anciennes du même nom : le Bāb Tūnus primitif s'élevait beaucoup plus au nord, près du Bassin des Aġlabides, et le premier Bāb Nāfiʿ bien plus à l'est, non loin du tombeau de Sīdī Saḥnūn. En conséquence, et si l'on remarque que Bāb al-Ḥauḥa était le résultat d'un repli analogue par rapport à l'ancien *Bāb Abī r-Rabīʿ*, situé bien plus vers le sud, on se rendra compte du rapetissement considérable subi par Kairouan. C'est en somme le quartier occidental seul qui avait survécu, et lui-même rogné, amenuisé, d'une façon de plus en plus sensible d'ouest en est. Aussi la nouvelle enceinte avait-elle dû pousser étrangement une sorte d'appendice vers le nord-est, pour parvenir à englober la Grande-Mosquée, presque isolée au milieu des ruines.

Dans le courant du XIIIe siècle, les remparts bénéficièrent d'une importante réfection : entre autres œuvres pies, le cheikh Muḥammad ar-Ribāwī (mort en ṣafar 699/novembre 1299) les fit convenablement surélever, pour leur donner une réelle valeur défensive; et au début du XVe siècle, au dire d'Ibn Nājī, on apercevait encore, de l'intérieur, une démarcation assez nette entre la partie plus ancienne et le dessus. Bāb Tūnus semble avoir été doté de bonne

1. On notera qu'aucun de ces gouverneurs ne fut un proche parent du souverain, contrairement au système fréquemment pratiqué dans les principales places ḥafṣides.
2. *Maʿālim*, IV, 85, 104, 128 et *passim*.

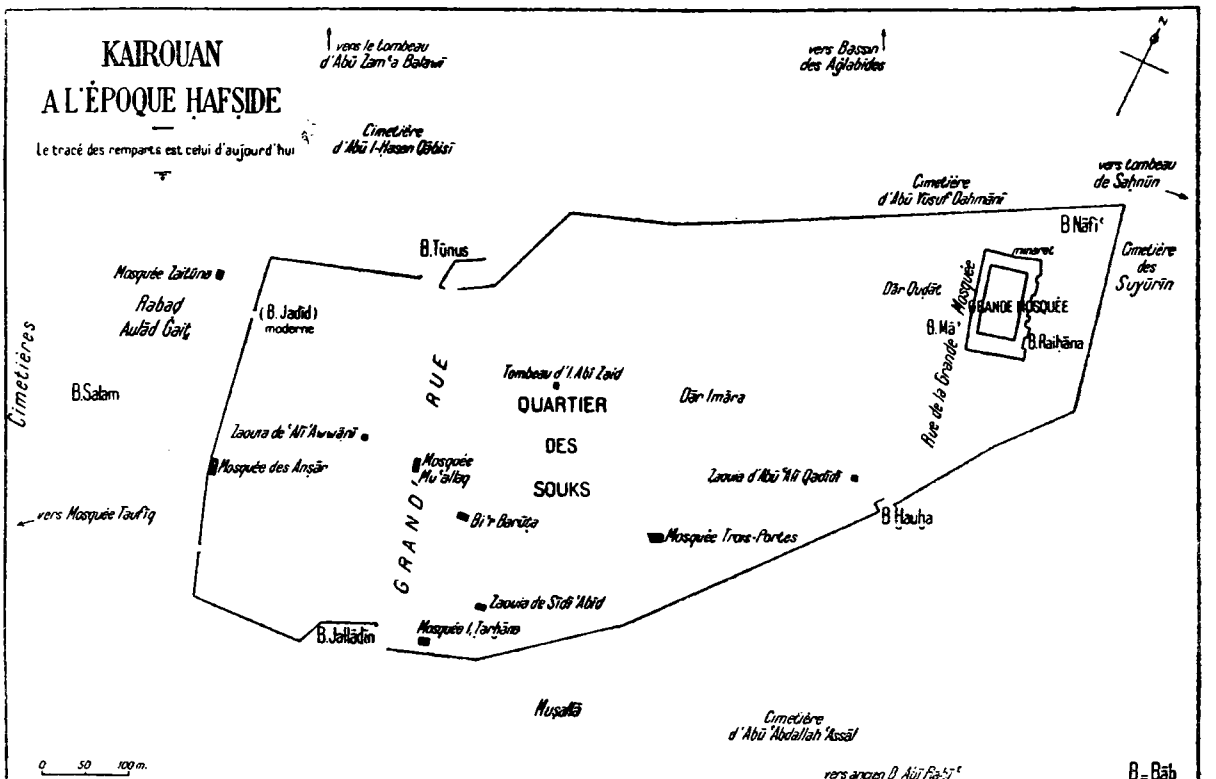
KAIROUAN
A L'ÉPOQUE ḤAFṢIDE
Le tracé des remparts est celui d'aujourd'hui
vers le tombeau d'Abū Zam'a Balawī
vers Bassin des Aġlabides
Cimetière d'Abū l-Ḥasan Qābisī
Cimetière d'Abū Yūsuf Dahmānī
vers tombeau de Saḥnūn
B. Nāfi'
Cimetière des Suyūrīn
B. Tūnus
Mosquée Zaitūna
Rabaḍ Aulād Ġaiṭ
(B. Jadīd) moderne
Cimetières
B. Salam
Dār Ouḍāt
Mosquée
minaret
GRANDE MOSQUÉE
B. Mā'
B. Raiḥāna
Rue de la Grande
RUE
GRAND
Tombeau d'I. Abī Zaid
QUARTIER
DES
SOUKS
Dār Imāra
Zaouia de 'Alī 'Awwānī
Mosquée des Anṣār
Mosquée Mu'allaq
Zaouia d'Abū 'Alī Qadīdī
vers Mosquée Taufīq
Bi'r Barūṭa
Mosquée Trois-Portes
B. Ḥauḥa
Zaouia de Sīdī 'Abīd
B. Jallādīn
Mosquée I. Ṭarḥāna
Muṣallā
Cimetière d'Abū 'Abdallah 'Assāl
0 50 100 m.
vers ancien B. Abī Rabī'
B = Bāb

heure d'un avant-mur (*faṣīl*) protecteur, et Bāb Nāfi' dut ce même avantage à la générosité, que nous aurons à rappeler encore tout à l'heure, de 'Abdallah al-Haskūrī al-Māġribī (mort en rabī' I 716/juin 1316) : il voulait faire de ce faṣīl, nous est-il spécifié, un moyen de défense supplémentaire pour la cité, et un abri à l'intention des caravanes qui arrivent, la nuit, devant les portes déjà closes[1]. C'est ainsi que, dans une entreprise d'intérêt général, l'initiative privée suppléait aux défaillances des pouvoirs publics.

Le système des fortifications se complétait d'un certain nombre de tours ou fortins (*burj*, pl. *burūj* ou *abrāj*), attenant à la muraille. On cite par exemple la « grande tour » qui était proche de Bāb Tūnus. Celle d'*Abū Saṭīla* servit une fois, au XIVe siècle, à loger un marabout nouvellement venu; on prit soin alors d'en passer les murs à la chaux[2]. En 906/1500, ce burj, comme celui dit d'*al-'Assāl*, était loué à un particulier, pour un an, au profit des habous de la Grande-Mosquée[3]. Il faut avouer que ces indications ne témoignent pas en faveur d'une utilisation militaire suivie.

Cependant, telle quelle, réduite dans sa structure physique comme dans son rôle officiel, Kairouan pouvait encore prétendre à un rang honorable parmi les villes d'Ifrīqiya : remplissant une double tâche, elle assumait dans la vie du pays une fonction économique non négligeable, et davantage encore elle constituait un centre religieux important.

Depuis l'invasion hilālienne, la cité de 'Uqba avait dû, bon gré mal gré, revenir à son caractère primitif de ville de steppe. Seules, des circonstances politiques exceptionnelles avaient pu la mettre en vedette artificiellement. Maintenant, abandonnée comme siège du gouvernement, livrée en quelque sorte à elle-même et à sa propre destinée, elle allait se faire une vie durable, bien que plus modeste, au milieu des nomades qui occupaient en maîtres tout le pays plat. Sa vieille population citadine est comme perdue sous le flot bédouin. Se cramponne-t-elle à certains métiers, se retranche-t-elle dans certains quartiers de la ville? On voudrait pouvoir suivre dans le détail les actions et les réactions de cette infiltration massive d'éléments bédouins, qui lentement, à leur tour, s'urbanisent, et vont grossir les rangs d'une bourgeoisie commer-

1. *Ma'ālim*, IV, 49, 99, 227.
2. *Ma'ālim*, III, 257, 284; IV, 137.
3. Archives Grande-Mosquée, 52, n° 66.

çante ou maraboutique; à propos de la vie religieuse, nous verrons quelques-uns de ces cas de citadinisation.

Quoi qu'il en soit des modifications ethniques apportées dans la population kairouanaise par cette ambiance bédouine renforcée, il est certain que les nomades assurent pour une large part la prospérité, très relative, de la cité. Sans doute, on nous en donne des exemples[1], plus d'un habitant — semi-paysan ou bourgeois — vit-il du produit des terres cultivées dans les environs ou dans le Sahel; mais les céréales ou les cultures maraîchères, mises alors constamment en péril par les exactions des nomades, ne pouvaient constituer une source de revenus considérable, même quand les inondations des oueds Zeroud et Merguellil venaient fertiliser le sol; et les olivettes du Sahel, bien réduites depuis les Hilāliens, ne passaient plus pour enrichir les gens de Kairouan. C'est de leur trafic avec les bédouins que ceux-ci tiraient probablement le plus clair de leurs moyens d'existence : c'est pour les bédouins, essentiellement, qu'ils travaillaient dans leurs souks les étoffes, le cuir, les métaux, pour eux qu'ils importaient des matières premières ou des objets manufacturés, recevant en échange les produits habituels de l'activité pastorale. Ainsi Kairouan, marché urbain au cœur de la steppe, remplissait une utile fonction dans le contact et l'équilibre économique nécessaires entre le monde des nomades et celui des « civilisés ».

Le centre de l'animation de la ville a dû être, comme à l'ordinaire, le quartier des souks. Avant le transfert du négoce kairouanais à Ṣabra, une double rangée de boutiques s'étendait sans interruption, de chaque côté de la Grand-Rue (*as-Simāṭ*), qui, sur une partie de son parcours, longeait le mur occidental de la Grande-Mosquée. Cette « rue de la Grande-Mosquée » d'aujourd'hui, si majestueusement déserte, a donc été jadis, auprès du sanctuaire le plus important, et aussi des palais gouvernementaux — le tout remarquablement groupé — la première grande artère vivante et comme l'axe de la cité. Beaucoup plus longue qu'à présent, et plus centrale, elle s'allongeait, paraît-il, couverte d'un toit, du nord au sud, sur plus de trois milles, de l'ancienne Porte de Tunis à celle d'Abū r-Rabī'[2].

1. A plusieurs reprises dans *Ma'ālim*, t. IV.
2. Cf. principalement Bakrī, p. 25-6/59. Un document de 717/1317 appelle l'ancien Simāṭ : « *al-Marīr* », Archives Grande-Mosquée, 50, n° 72.

Sous les Ḥafṣides, les souks n'avaient plus de raison d'être dans cet est lointain : ils apparaissent en effet fortement déportés vers l'ouest. L'axe le plus nettement dessiné de la ville, la voie de passage la plus fréquentée, c'était l'actuelle Grand-Rue (*al-Mamarr*) ou rue Saussier, qui, elle aussi, s'étendait du nord au sud, mais sur une longueur plus réduite que l'ancien simāṭ, entre le « nouveau » Bāb Tūnus et Bāb al-Jallādīn. Aux deux extrémités, près des portes, les oisifs aimaient à s'asseoir[1]. A mi-chemin, sur le flanc est, s'étalait le quartier des souks : c'est là que, dès l'époque ḥafṣide, bien avant la grande réfection beylicale du XVIIIe siècle, ils se trouvaient déjà, pour la plupart, plus nombreux sans doute et plus importants qu'aujourd'hui. Dans ce déplacement vers l'ouest, curieux exemple à l'appui d'une loi qu'on a pu donner comme générale, ils revenaient d'ailleurs auprès du *Bi'r Barūṭa*, l'antique puits vénéré qui avait probablement servi de premier point fixe autour duquel la ville s'était élevée.

Certains noms de souks nous sont parvenus, à travers Ibn Nājī ou dans les archives que conserve la Bibliothèque de la Grande-Mosquée; et il n'est pas toujours absurde d'essayer de déterminer leur emplacement approximatif. Les alfatiers (*Ḥalfāwiyyīn*) travaillaient près de la Grand-Rue, ou peut-être, plus exactement, occupaient-ils une partie même de cette voie[2]. Près d'eux on peut supposer qu'il y avait, où ils se trouvent maintenant, le souk des selliers (*Sūq as-Sarrājīn*) et, vers Bi'r Barūṭa, celui des barbiers-ventouseurs (*al-Ḥajjāmīn*). Le souk des épiciers-parfumeurs (*al-'Aṭṭārīn*) était-il, non loin de là, où il est de nos jours ? Des notaires s'y tenaient déjà. Il semble que le tissage et la vente des étoffes puissent se localiser un peu plus vers l'est, aux abords de l'actuelle place Finot : c'est là que le souk des tisserands de laine (*al-Ḥāka*) voisinait avec celui des marchands d'étoffes (*ar-Rahādira*) et peut-être avec celui des tailleurs (*al-Ḫayyāṭīn*)[3]. On nous rapporte qu'au XIVe siècle un nouveau sūq ar-Rahādira fut installé à la place d'un amas de ruines, tandis que l'ancien souk de ce nom était abandonné aux fabricants et marchands de chéchias et changeait en conséquence d'appellation (*Sūq aš-Šawwāšīn*). Il y avait au moins deux souks pour les confectionneurs de chaussures (*al-*

1. *Ma'ālim*, III, 262, IV, 262.
2. *Ma'ālim*, IV, 149, 261.
3. *Ma'ālim*, IV, 185, 186; Archives Grande-Mosquée, 48, n° 4; 49, n° 46; 52, n° 66.

Ḥarrāzīn, al-Maddāsīn). La bijouterie s'exerçait au souk des orfèvres (*aṣ-Ṣāġa*), dont l'emplacement est aussi ignoré que celui des souks des bouchers (*al-Qaṣṣābīn*), des marchands d'huile (*az-Zayyātīn*), des menuisiers (*an-Najjārīn*), des forgerons (*al-Ḥaddādīn*)[1]. Mais il n'est pas sûr que ces derniers métiers aient été localisés dans le quartier proprement dit des souks. Les fabricants de bâts étaient installés, comme à présent, tout près de la Porte de Tunis (*Sūq al-Barda'iyyīn*), au voisinage des nattiers (*al-Ḥuṣuriyyīn*). Les tanneurs et peaussiers avaient aussi leurs ateliers et boutiques (*dūr ad-Dabġ, ḥawānīt al-Jallādīn*) à l'intérieur de la ville — un texte le précise —, à la porte opposée, celle qui a pris justement leur nom. Il est enfin des marchandises dont le trafic s'opère en plein air, sur de larges places découvertes, de préférence aux boutiques étroites des souks; il se trouve que nos documents, bien incomplets, ne signalent point les marchés aux légumes, aux chevaux, aux moutons, qui existaient nécessairement, mais ils mentionnent la place aux grains (*raḥabat az-Zar'*) et la place au bois (*raḥabat al-Ḥaṭab*), cette dernière proche de Bāb Tūnus[2].

On ne peut dire qu'il ait existé un quartier religieux, comme il y avait un quartier des affaires : les édifices à destination religieuse étaient épars à travers la cité, ou hors de ses murs, et c'est à peine s'il est possible de distinguer parmi eux quelques centres d'attraction plus puissants. La Grande-Mosquée (*al-Jāmi' al-A'ẓam*), dont l'origine remonte à 'Uqba b. Nāfi', mais qui est de construction principalement aġlabide, demeurait étrangement isolée, en une position devenue excentrique, et comme rejetée vers l'est, dans le silence des choses qui vivent de la gloire de leur passé[3]. Néanmoins le prestige qu'elle tirait du nom de son fondateur, peut-être aussi de la majesté de son architecture et de ses trésors mobiliers, — *minbar*[4], *maqṣūra* — n'a pas laissé indifférents les maîtres de l'Ifrīqiya au XIIIe siècle; au moins l'un d'entre eux, Abū Ḥafṣ Ier,

1. *Ma'ālim*, II, 25, IV, 214; Archives Grande-Mosquée, 49, n° 46; 52, n°s 52 et 66 (année 903/1497-98 pour les Šawwāšīn).
2. Burzulī, II, f° 218 *b*; Archives Grande-Mosquée, 48, n° 4; 52, n° 66; 94, n° 16.
3. Sur ce monument, cf., outre les travaux solides de Saladin et de G. Marçais, la thèse plus aventureuse d'Ahmad Fikry, *Nouvelles recherches sur la Grande Mosquée de Kairouan*, Paris, 1934.
4. Le minbar est à attribuer, non à Ibrāhīm II l'Aġlabide, comme on l'a fait, mais à son père, Abū Ibrāhīm Aḥmad, qui régna de 856 à 863; cf. *Ma'ālim*, II, 97.

s'est souvenu d'elle : deux inscriptions datées de 693/1294[1] attestent que l'on doit à ce souverain les portes extérieures actuellement connues sous le nom de *Bāb al-Mā'* (porte de l'eau)[2], à l'ouest, qui donne sur la cour près de la salle de prières, et de *Lalla Raiḥāna*, à l'est, ouvrant dans cette salle directement[3]. Mais ici un renseignement nullement suspect d'Ibn Nājī, auquel il ne semble pas que l'on ait pris garde, doit retenir notre attention; le porche recouvert d'une coupole cannelée qui fait saillie si heureusement devant Bāb Lalla Raiḥāna et lui donne tout son cachet est une fondation, non du sultan ḥafṣide, mais du généreux 'Abdallah al-Haskūrī, imam-khatib de la Grande-Mosquée mort au début du siècle suivant : cette œuvre lui aurait coûté plus de mille dinars[4]. On a remarqué dans certains détails de cette porte, par exemple le décor sur plâtre des douelles latérales, la présence d'éléments marocains : l'explication ne réside-t-elle pas dans l'origine marocaine de 'Abdallah al-Haskūrī, qui a pu s'adresser à un architecte de son premier pays ou simplement imposer l'influence de son propre goût? Ce même personnage, nous dit-on encore, a effectué d'autres dépenses importantes au profit de la Grande-Mosquée. Il est spécifié qu'il fit recrépir la plupart des murs, qui en avaient grand besoin. Mais n'est-ce pas lui également, et non le souverain de Tunis, qui « renouvela une partie des plafonds du XIe siècle, travailla au minaret et consolida les murs d'enceinte par des contreforts et des glacis[5] »?

Parmi les nombreuses mosquées de Kairouan, celle de 'Uqba devait rester longtemps le seul jāmi' et, à la vérité, la ville n'était pas d'une importance telle que l'on pût y justifier la coexistence, désapprouvée en principe par la loi, de plusieurs mosquées à khotba. Cependant, à l'époque ḥafṣide, cet honneur devait échoir

1. Saladin, *La mosquée de Sidi Okba à Kairouan*, Paris, 1899, p. 8-9.
2. On passe par elle pour aller puiser de l'eau dans les citernes de la cour. Elle est aujourd'hui d'ailleurs la seule porte qui soit d'ordinaire ouverte au public.
3. Ainsi nommée d'une sainte femme enterrée tout près.
4. *Ma'ālim*, IV, 99 : « Il construisit la grande coupole qui surmonte la porte orientale de la salle de prières; il l'éleva sur des colonnes et des *ṣuqaq* (bandeaux?) de marbre, l'ensemble, haut et bas, comptant quarante colonnes environ ». Il ne peut s'agir que de Bāb Lalla Raiḥāna.
5. G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, p. 527; du même auteur, sur ma suggestion, *Tunis et Kairouan*, p. 65. — Plus tard, en 824/1421, le sultan Abū Fāris témoigna de l'intérêt qu'il portait à la Grande-Mosquée de Kairouan en faisant don à sa bibliothèque d'un manuscrit en deux volumes du *Ṣaḥīḥ* d'al-Buḫārī; cf. Archives Grande-Mosquée, 88, n° 3.

dans des circonstances qui nous sont relatées, à l'un des plus vieux édifices du culte de Kairouan; la mosquée de l'Olivier (*masjid az-Zailūna*), anciennement *masjid Ismā'īl*, du nom de son fondateur Ismā'īl b. 'Ubaid Tājirallah, client des Anṣār, qui l'aurait érigée dans le *maḥris al-Anṣār* dès avant la fin du Ier siècle de l'hégire. Il est possible que, dans les premiers temps, elle ait déjà servi de jāmi' provisoire, pendant l'exécution de travaux à la Grande-Mosquée; mais peut-être n'est-ce là qu'une indication tendancieuse, destinée à justifier l'exception flatteuse dont elle fut plus tard l'objet. Toujours est-il qu'aux XIIIe et XIVe siècles, après avoir connu la ruine et l'abandon, elle se trouva bénéficier de décisions en sa faveur de la part de deux hauts personnages de l'Etat : d'abord, en 660/1262, le ministre bien connu d'al-Mustanṣir, Abū Sa'īd b. Muḥammad at-Tinmāllī, dit al 'Ūd ar-Raṭb, entreprit de la relever, et il constitua habous à cet effet plusieurs boutiques de Tunis : hommage indirect de la capitale récente à son aînée. La mosquée, ainsi restaurée, se dressait hors des nouveaux murs de la ville, du côté de l'ouest, en un petit faubourg qui se peupla peu à peu, jusqu'à compter dans la seconde moitié du siècle suivant quelque deux cents habitants : c'était le *rabaḍ Aulād Ġaiṯ*. Les hommes ayant à se rendre pour la prière du vendredi à la mosquée de Sīdī 'Uqba, à l'intérieur de la ville dont les portes se fermaient alors, leurs femmes demeuraient isolées; cette situation n'allait pas sans inconvénient, vu surtout les incursions fréquentes des Bédouins; un incident s'étant effectivement produit avec ces derniers, un des Aulād Ġaiṯ sollicita du sultan Abū l-'Abbās, qui était de passage avec sa maḥalla, la transformation de leur masjid en jāmi'. Le souverain consulta son mufti attitré, al-Burzulī, qui répondit par l'affirmative, et l'autorisation demandée fut accordée. Le premier imam-khatib de la nouvelle mosquée à khotba fut Ibn Nājī, alors jeune homme, qui devait par la suite raconter ces faits[1].

Cette mosquée de l'Olivier faisait partie des « sept » plus vieilles mosquées de Kairouan, dont trois subsistaient à l'époque ḥafṣide et qui, en raison de leur ancienneté et des « mérites » de leurs fondateurs, jouissaient d'une particulière vénération. Proche d'elle, et jadis dans le même maḥris, s'élevait la plus archaïque, dont la

1. *Ma'ālim*, I, 25-6, 147; IV, 138, 150, 174, 196, 250, 263.

construction première était attribuée à Ruwaifi' b. Ṯābit al-Anṣārī et passait pour antérieure à la fondation même de la ville; on l'appelait le *masjid al-Anṣār*. Détruite elle aussi au cours des âges, cette mosquée avait été ensuite rebâtie dans la deuxième moitié du XIIe siècle par un pieux ascète, qui se consacrait à ranimer les lieux du culte démolis ou abandonnés. Le troisième de ces respectables masājid était celui d'Abū Maisara : il se trouvait en partie sur le tracé de la nouvelle enceinte, à gauche en entrant par Bāb Tūnus; les gens du commun avaient pris l'habitude de l'appeler *masjid Ibn Ġallāb*, du nom du cheikh 'Abdassalām b. 'Abdalġālib al-Misrātī, mort en 1248, qui y donnait des séances d'étude. Deux autres mosquées ne le cédaient d'ailleurs guère en âge à ces trois aînées, s'il est vrai qu'il faille admettre comme leurs fondateurs des personnages du Ier siècle de l'hégire : pour l'une, située dans la rue (*darb*) des Aulād Ġaiṯ (anciennement *darb Azhar* à Bāb Tūnus), 'Abdallah b. Yazīd al-Ḥubulī, et pour l'autre, connue sous le nom de *masjid 'Alī*, près de l'ancien Bāb ar-Rīḥ, Ḥanaš b. 'Abdallah aṣ-Ṣan'ānī[1].

Sous les Aġlabides, le quartier de la *Dimna*, au nord-ouest, qui renfermait, près d'une léproserie, un asile pour aveugles indigents[2], vit s'élever deux masājid, connus d'abord sous le nom du jour de la semaine où s'y tenaient de pieuses réunions : *masjid as-Sabt* (du samedi) et *masjid al-Ḫamīs* (du jeudi). Au temps d'Ibn Nājī, on nommait le premier mosquée d'*al-'Arabī*, et le second mosquée de *Sayyidatī Tiyāha*. De la même période pouvait dater le *masjid ad-Dabbāġ*, s'il est juste de l'identifier à un ancien *masjid Balj*. Mais les plus intéressants vestiges de l'architecture religieuse aġlabide étaient fournis, en dehors de la Grande-Mosquée, par la mosquée dite des Trois Portes (*Ṯalāṯa Bībān*), qu'avait fondée en 866 l'Andalou Muḥammad b. Ḫairūn al-Ma'āfirī : les inscriptions qui s'étalent au-dessus du portique d'entrée énoncent que la façade a été l'objet d'une restauration en 1440; c'est sans doute alors que le minaret fut élevé[3].

1. *Ma'ālim*, I, 25-6, 28, 138-9, 144; III, 54, 256; IV, 137, 141, 193, 198, 264. — Il ne semble pas que la mosquée construite par 'Alī b. Rabāḥ al-Laḫmī au début du IIe siècle de l'hégire, près de l'ancien Bāb Nāfi', ait subsisté à l'époque ḥafṣide; cf. *Ma'ālim*, I, 28, 152.

2. *Ma'ālim*, II, 116, 160, 169. A la même époque, il existait aussi une Dimna à Sousse, *ibid.*, II, 170.

3. *Ma'ālim*, I, 28-9; II, 73, 116-7, 122, 131, 160, 197; III, 27; IV, 142, 146, 193, 199; G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, p. 38.

Plus récents, et sans doute de la première moitié du XIe siècle, étaient le *masjid de Ḥasan b. Ḥaldūn al-Balawī*, mort en 1017, et celui d'*Aḥmad b. ʿAbdarraḥmān al-Ḥaulānī*, mort vers 1042[1]. L'imam bâtisseur ʿAbdallah al-Haskūrī fit édifier vers 1300 un masjid près de Bāb Nāfiʿ[2]. Il serait, par contre, bien difficile d'assigner une date à toute une série d'autres mosquées, d'importance variable, et qui sont aussi mentionnées à l'époque ḥafṣide : mosquées d'*at-Taufīq*, *al-Qaṣr*, *ad-Dahmānī*, *ad-Dārūnī*, *Ibn ʿAzzāz*, *Ibn ʿAbdaljalīl al-Azdī*, *Ibn Ṭarḫāna*, *al-Kattānī*, *al-Qallāl*, *al-Ḥuṣuriyyīn*[3], et encore le masjid « surélevé au-dessus des alfatiers » (*muʿallaq ʿalā l-ḥalfāwiyyīn*)[4], le masjid « hors-les-murs » (*al-Barrānī*), et le masjid — on ne dit point son nom — qui « s'élevait près de Bi'r Barūṭa[5] ». Même lorsque les vocables sont les noms de personnages connus, on ne saurait, sans indication plus précise, leur en attribuer la fondation : les édifices peuvent leur être de beaucoup postérieurs ou même antérieurs; bien des changements de dénomination, on l'a vu par quelques-uns des exemples cités plus haut, sont intervenus dans le cours des siècles !

Mais il est au moins une mosquée dont nous savons qu'elle fut érigée au XIVe siècle, dans des conditions financières qui nous sont rapportées : c'est le masjid qu'élevèrent, à frais communs, quatre frères, les Aulād Nājī : l'un d'eux, ʿĪsā, père de l'auteur des *Maʿālim*, fit office d'architecte-entrepreneur bénévole; deux autres — les plus riches de la famille — Ḫalīfa et Sālim, payèrent à part égale les matériaux et le salaire en argent des maçons; le quatrième, ʿĀmir, qui tenait aussi à fournir quelque chose, donnait la nourriture des ouvriers[6].

Il est évident que les masājid dont il vient d'être fait mention, parce que des textes nous les font connaître, n'étaient qu'une partie de tous ceux qu'entre le XIIIe et le XVe siècle a pu compter Kairouan. Mais, plus encore que par ses mosquées, dont certaines s'enorgueillissait déjà d'un long passé, l'éminente religiosité de la

1. *Maʿālim*, III, 192, 211-2, IV, 140.
2. *Maʿālim*, IV, 99.
3. *Maʿālim*, IV, 32, 146, 199, 200, 204, 239, 250; Archives Grande-Mosquée, 88, n° 3. — I. ʿAbdaljalīl est mort en 1238-9, I. Ṭarḫāna en 1270-1. Les mosquées d'at-Taufīq, al-Qaṣr, Ibn Ṭarḫāna, al-Qallāl, existent encore aujourd'hui.
4. *Maʿālim*, IV, 149, 161, 205. C'est actuellement le *Jāmiʿ al-muʿallaq* de la Grand-Rue, en face des souks.
5. *Maʿālim*, IV, 190, 231.
6. *Maʿālim*, IV, 199.

ville s'affirmait dans le souvenir des hommes de religion qui l'avaient illustrée jadis, et qui continuaient à répandre leur baraka par la présence de leurs tombeaux. Nous avons des preuves non équivoques de cette vénération persistante pour les tombes des grands Kairouanais disparus. Vers la fin du XIIIe siècle, le voyageur espagnol al-'Abdarī visite avec respect quelques-unes d'entre elles; au XVe siècle, en 1464, ce sera le tour de l'Egyptien 'Abdalbāsiṭ b. Ḫalīl[1]. Ces ziyāras, il est vrai, n'attiraient pas toujours des étrangers venus d'aussi loin; elles étaient surtout, il faut le reconnaître, d'intérêt local ou régional; des voyageurs lettrés et à la curiosité éveillée tels qu'Ibn Rušaid, Ḫālid al-Balawī, Ibn Baṭṭūṭa, qui ont séjourné à Tunis à l'aller et au retour, ne se sont pas détournés de leur route pour passer par Kairouan. Mais, pour les habitants de la ville et des alentours, le nombre et l'importance des pieux personnages inhumés là étaient un facteur particulier de leur vie religieuse, qui ne manquait pas de frapper les étrangers et qu'il ne conviendrait pas de sous-estimer.

Ibn Nājī nous a transmis le nom d'un certain Sāsī, dit az-Zawwār (le Visiteur), qui, de son temps, s'était fait une spécialité d'identifier sur le terrain les tombes des principaux personnages de Kairouan cités dans les recueils de biographies. Il nous raconte encore que son propre oncle Ḫalīfa avait fait reconstruire, à Bāb Salam, le tombeau démoli du célèbre Buhlūl, tandis que son frère Muḥammad « découvrit » un jour, dans les mêmes parages, la tombe du cadi Sulaimān b. 'Imrān, qui fut dès lors l'objet de visites pieuses. Des « inventions » de ce genre, si elles prouvent le zèle des fidèles et n'entachent probablement en rien la bonne foi de leur auteur, sont loin d'offrir toutes les garanties de l'authenticité; il est avoué par exemple que, dans son ardeur d'archéologue dévot, il arriva à l'imam al-Burzulī de procéder à des identifications de tombes hâtives et erronées. Mais, sauf hésitations possibles de détail, on savait, avec une exactitude suffisante, où les plus considérables de ces reliques gisaient[2].

Au nord-ouest de la cité, à un kilomètre environ des murs, la *Balawiyya* était l'enclos (*ḥauṭa*) où s'élevait le monument funéraire (*turba*) d'Abū Zam'a al-Balawī, le Compagnon du Prophète

1. 'Abdarī, f° 36 *a-b*; Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 99.
2. *Ma'ālim*, I, 208; II, 104, 183, 192; III, 82, 119, 161, 189, 206, 211, 216-7.

qui avait gardé par devers lui, jusque dans la mort, à l'intérieur de son bonnet, quelques cheveux ou poils de l'Envoyé d'Allah. Au XVe siècle, une simple coupole à base octogonale annonçait assez peu la grande zaouia (notre « mosquée du Barbier ») que, deux siècles plus tard, le bey murādide Ḥammūda devait faire construire en ce lieu. On n'avait d'ailleurs point de certitude sur l'emplacement précis du corps, et les ulémas, par crainte d'une rencontre macabre et d'une violation de ḥurm, s'abstenaient de se faire enterrer alentour[1].

A l'est, près de l'ancien Bāb Nāfiʿ, c'était, comme aujourd'hui, le tombeau du grand Saḥnūn[2]. Dans cette direction s'étendait, hors ville, le cimetière (*maqbara*) des Suyūrīn. Le sud, du côté de l'ancien Bāb Abī r-Rabīʿ, avait celui d'Abū ʿAbdallah al-ʿAssāl[3]. Mais c'était surtout au nord et à l'ouest que s'étalaient, comme de nos jours, ces immenses cimetières de Kairouan (*jabābin al-Qairawān*), où de nouveaux morts allaient sans cesse grossir la masse des anciens : hors de Bāb Tūnus, précédant le cimetière d'Abū l-Ḥasan al-Qābisī, un tertre (*rabwa*) était occupé par les dépouilles d'un certain nombre de cheiks vénérés, et le cimetière d'Abū Yūsuf ad-Dahmānī touchait aux remparts[4]; à l'ouest, à partir de Bāb Salam, la quantité des tombeaux révérés justifiait à l'avance l'appellation actuelle de cet espace presque sacré : *al-Janāḥ al-Aḫḍar* (l'Aile verte)[5].

En outre, parmi les personnages d'importance, d'aucuns étaient inhumés dans leur propre demeure, quelquefois même dans un masjid[6]. On pouvait citer comme un exemple ancien notoire celui de l'illustre Ibn Abī Zaid; mais, dans la maison qui l'abrite encore, al-ʿAbdarī doutait déjà que l'emplacement du cadavre fût justement celui qu'indiquait l'inscription lapidaire, car on avait déplacé les corps en vue d'une réparation à l'édifice et une confusion avait

1. *Maʿālim*, I, 82-4; II, 160, 182; III, 126; IV, 115.
2. *Maʿālim*, II, 68. Quelques tombes voisines étaient aussi visitées à l'époque ḥafṣide, *ibid.*, II, 88, 226; III, 154.
3. *Maʿālim*, IV, 100, 128, 182.
4. *Maʿālim*, III, 161, 179, 180; IV, 137, 141, 243. Cf. *ibid.*, III, 262; IV, 199 : « le cimetière de Bāb Tūnus ».
5. *Maʿālim*, IV, 49, 137, 181, 259. Sur les tombes anciennes de Bāb Salam visitées à l'époque ḥafṣide, cf. *ibid.*, II, 78, 136, 200, 238; III, 19, 46, 100, 129, 156. — Il ne serait pas exact cependant de dire de Kairouan avec Monchicourt, *Revue Tunisienne*, 1931, p. 317 : « c'est un lieu d'élection où les ulémas de Tunis aiment à être inhumés »; l'unique exemple qu'il cite est celui, non d'un Tunisois, mais d'un Kairouanais.
6. *Maʿālim*, I, 29; II, 76; III, 195, 205.

pu se produire au cours du transfert[1]. Cette pratique de l'enterrement à l'intérieur d'une demeure urbaine devait se répandre plus largement, à dater des XIVe et XVe siècles, avec l'essor incomparable des zaouias.

« Kairouan est pleine de zaouias », pouvait dire un personnage de ce temps[2]. Et il serait injuste de ne pas mentionner celles d'entre elles qui, à l'époque ḥafṣide, ont le plus contribué à donner à la vieille cité un air de renouveau spirituel. Une vie religieuse intense s'y concentra. La zaouia ne rappelait pas un passé lointain, des morts archaïques; elle était une création récente, vivante encore; elle concrétisait les aspirations d'un « présent » qui n'avait pas à se complaire exclusivement dans la contemplation des âges défunts.

Les zaouias de Kairouan s'élevèrent en des points épars de la cité. Le mouvement avait commencé au XIIIe siècle, avec des personnages sur lesquels nous reviendrons. Ainsi étaient nées les zaouias d'Abū Yūsuf ad-Dahmānī, mort en 1224, et d'Abū ʿAlī al-Qadīdī, mort en 1300. Mais c'est à partir du siècle suivant que l'institution, modeste à ses débuts, apparaît comme définitivement établie : après la zaouia de ʿAlī al-ʿAwwānī, mort en 1357, celle que Sulaimān an-Nafīsī, mort en 1364, bâtit à ses propres frais marque une date dans l'évolution du genre par l'ampleur nouvelle de ses dimensions[3]. Enfin, la grande et belle zaouia *al-Jadīdiyya*, fondée aux abords de la Grand-Rue et non loin de Bāb al-Jallādīn par Muḥammad al-Jadīdī, mort en Orient en 1385, offre le modèle le plus achevé de ce type de monument. Aux XVe et XVIe siècles, sous le nom qu'elle a conservé de zaouia de Sīdī ʿAbīd al-Ġaryānī — le disciple et successeur d'al-Jadīdī — elle connut les faveurs renouvelées des souverains ḥafṣides : l'un d'eux, le malheureux Mūlāy al-Ḥasan, mort détrôné, devait y être inhumé[4].

Aux édifices à destination religieuse se rattache le *Muṣallā*, qui se trouvait déjà, hors de Bāb al-Jallādīn, à l'emplacement où on le voit aujourd'hui[5]. A trois au moins des portes de Kairouan, de

1. ʿAbdarī, f° 36 *b*; *Maʿālim*, III, 147-9. — Le mufti connu aš-Šabībī, mort en 1380, y fut aussi inhumé; cf. *Daulatain*, p. 97/180, et Monchicourt, dans *Revue Tunisienne*, 1932, p. 81.
2. *Maʿālim*, IV, 227.
3. *Maʿālim*, IV, 161.
4. *Maʿālim*, IV, 253; G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, pp. 864-6; Monchicourt, dans *Revue Tunisienne*, 1931, p. 316. — En plus des zaouias, le nom d'une école coranique mérite d'être relevé *kuttāb al-Qidda* (Archives Grande-Mosquée, 52, n° 66), parce que cette école existe encore aujourd'hui.
5. Kairouan avait eu jadis deux muṣallā, l'un à Bāb Salam, l'autre à Bāb Nāfiʿ; cf. ʿAbdalwahhāb, *Bisāṭ*, p. 8.

pieuses libéralités permirent d'aménager des édicules pour les ablutions rituelles (*mīḍa'āt*). Nous retrouvons ici les noms de deux bienfaiteurs attitrés de la ville au XIIIe siècle, Muḥammad ar-Ribāwī et ʿAbdallah al-Haskūrī : le premier fit construire, sur des terrains achetés par lui, les midhas extérieures de Bāb Tūnus et de Bāb al-Jallādīn[1], le second, celle de Bāb Nāfiʿ, destinée, est-il précisé, « au lavage des morts »; mais surtout ce dernier personnage a érigé, au sud de la Grande-Mosquée, une magnifique et vaste midha, dont on nous dit : « il la fit d'une bâtisse fort solide et la couvrit de poutres équarries; il y installa des bassins en pierre taillée pour les ablutions, et, à l'extérieur, des latrines avec bassins; il prit soin de constituer une boutique habous à son profit, en vue de payer l'éclairage et les autres dépenses nécessaires de la midha, telles qu'achat de cordes et de seaux; il y installa également une citerne pour la conservation de l'eau douce[2] ». Une autre midha est signalée en pleine ville, au Sūq al-Ḥarrāzīn[3].

C'est donc essentiellement du point de vue strict de la pratique du culte, que l'on envisageait alors, à Kairouan, les principaux travaux hydrauliques à effectuer. Dans une ville où le problème de l'eau s'est toujours posé avec acuité, on se contentait, comme grands réservoirs publics, de ceux que jadis, au milieu du IXe siècle, l'Aġlabide Aḥmad b. Muḥammad avait créés comme œuvres pies : la fameuse citerne (*ma'jal*) ou « Bassin des Aġlabides » près de l'ancien Bāb Tūnus, au nord, et la citerne de Bāb Abī r-Rabīʿ, au sud, appelées chacune *fisqiyya* à l'époque ḥafṣide; et encore la seconde, quelque peu fissurée, ne servait-elle qu'exceptionnellement, lorsque la première, pour un motif quelconque, était provisoirement hors d'usage. Ce Bassin des Aġlabides, qui joue même maintenant un rôle dans l'approvisionnement en eau de Kairouan, recevait l'eau des oueds les plus proches, dérivée à cet effet au moyen d'un barrage (*sudd*) mobile[4]. D'autres citernes de contenance moindre, alimentées seulement en eau de pluie, se rencontraient aussi en divers points de la ville, dans la cour d'édifices religieux et en des demeures de particuliers[5]. Les mosquées ven-

1. *Maʿālim*, IV, 49. La midha « contiguë au masjid d'Ibn Ṭarḫāna », qui bénéficie d'un legs pieux, *ibid.*, IV, 199, est sans doute celle de Bāb al-Jallādīn.
2. *Maʿālim*, IV, 99.
3. Archives Grande-Mosquée, 52, n° 66.
4. *Maʿālim*, II, 97-8; III, 261.
5. *Maʿālim*, IV, 99, 100, 148 (citerne sans eau), 199; Léon, III, 168.

daient l'eau de leurs citernes à leur profit; à la Grande-Mosquée seulement le liquide était gratuit pour tous[1].

Il reste à signaler, pour la Kairouan ḥafṣide, les quelques édifices appartenant à ce que nous pourrions appeler l'Administration de la cité. Nos textes les mentionnent au nombre de trois : la « maison des cadis » (*dār al-Quḍāt*), la « maison du gouvernement » (*dār al-Imāra*), et la prison. Le premier de ces immeubles était sis rue de la Grande-Mosquée, en face de la « porte occidentale » de ce sanctuaire : on conçoit aisément la raison de ce voisinage tout naturel. La « maison du gouvernement », qui était sans nul doute la résidence du caïd-gouverneur (*dār al-Qā'id*) en même temps qu'elle renfermait ses bureaux, s'élevait en une position plus centrale, propice à la surveillance et au commandement, juste à l'est des souks[2]. Si l'on songe que la *dār al-Imāra* de la Kairouan primitive se dressait à proximité immédiate de la Grande-Mosquée, au sud, là où dès l'époque ḥafṣide se voyaient les silos actuels[3], on constatera que le palais gouvernemental n'avait fait que suivre le mouvement général vers l'ouest. Enfin, au sujet de la prison (*as-sijn*), deux textes nous apportent quelques renseignements curieux, en même temps qu'ils laissent entrevoir une rivalité assez aiguë entre les chefs laïcs et religieux de la cité. L'un, qui est une consultation juridique, signale qu'un fonctionnaire des finances contraignit un jour l'administrateur des « habous des remparts » à prélever sur ce fonds spécial les frais de réparation de la prison, en dépit d'une sorte d'enquête par turbe qui, en 744/1343-44, avait enregistré que d'après la coutume ce genre de réparations incombait au Makhzen[4]. L'autre document, non daté, vraisemblablement du XVe siècle, est la copie d'une réclamation adressée au sultan par le cadi de Kairouan, non nommé, qui se plaint en ces termes : « Chez nous, à Kairouan, la prison est le lieu d'incarcération (*maḥall aḷ-ḷiqāf*) des temps anciens et modernes, depuis deux

1. Burzulī, I, f° 60 *b*. — Un nom de bain public est attesté : *ḥammām al-Ḥājib* (Archives Grande-Mosquée, 50, n° 72, année 717/1317). — A l'époque ḥafṣide, il n'y avait plus comme jadis, à Kairouan, d'égouts collecteurs pour les eaux usées; Burzulī, II, f° 219 *a*.

2. *Ma'ālim*, IV, 125; Archives Grande-Mosquée, 50, n° 84; 52, n° 66. — D'après Monchicourt, *Revue Tunisienne*, 1933, p. 66, une Kasba ḥafṣide se dressait à proximité de cette dār al-Imāra, d'où les toponymes modernes de « place de la Kasba » (place Finot) et « impasse de la Kasba ». Mais, s'il y eut là une Kasba, était-elle antérieure au XVIe siècle ? Aucun de nos documents n'y fait allusion. La Kasba moderne s'élève un peu au nord-est de Bāb Tūnus.

3. *Ma'ālim*, I, 225; IV, 99.

4. Burzulī, II, f° 184 *a*.

ou trois cents ans; mais les caïds se sont mis à incarcérer à la dār al-Qā'id; là, les prisonniers font leurs besoins naturels sur eux-mêmes; ils sont couverts de punaises, de poux et de puces, et ne peuvent faire ni ablution ni prière rituelle; on ne leur fait parvenir que très difficilement de la nourriture ou autre chose; certains caïds ont promis de supprimer cette geôle, d'autres y incarcèrent pour châtier sévèrement ». En marge de la plainte, le souverain fit inscrire sa décision : « supprimer cette geôle, et s'en tenir à l'ancienne prison[1] ». N'était-ce pas à ce nouveau lieu d'incarcération, particulièrement inhumain, que, dès la deuxième moitié du XIVe siècle, il était fait allusion, à propos d'un personnage que le caïd « fit emprisonner dans un cachot (*dihlīz*) souterrain, au milieu de la place située en face du Sūq az-Zayyātīn[2] »? Ce cachot souterrain peut bien avoir été une dépendance de la dār al-Qā'id.

A l'exception du quartier de la Grande-Mosquée, témoin d'une splendeur passée, et de celui des souks et de la Grand-Rue, où battait désormais le pouls de la cité, nous n'avons vu s'individualiser aucun des quartiers que comptait alors Kairouan[3]. Et cependant trois ou quatre noms nous sont parvenus qui prouvent qu'une toponymie localisée, si elle était possible, nous apprendrait bien des choses utiles sur la répartition géographique des divers éléments de la société urbaine. Un Andalou originaire de Jaën, Abū l-Ḥasan ʿAlī al-Jayānī, décédé en odeur de sainteté en 1288, fut inhumé dans la demeure d'un Ibn Raḥmūn, et on nous dit que le pâté de maisons (*rabʿ*) alentour était connu sous le nom de cet Ibn Raḥmūn; si l'on tient compte de l'ethnique espagnol du santon et de la terminaison du vocable Raḥmūn — indice, il est vrai, seulement probable — n'est-on pas fondé à supposer l'existence, dans la Kairouan ḥafṣide, d'un « coin » andalou? Nous savons aussi qu'aux XIVe et XVe siècles, il y eut un quartier dit des « marchands de vin » (*ḥaumat an-Nabbāḏiyya*), un autre dit « des marabouts » (*ḥārat al-Murābiṭīn*); et ces deux appellations étaient justifiées par des faits récents, dont on conservait le souvenir[4].

1. Archives Grande-Mosquée, 50, n° 88.
2. *Maʿālim*, IV, 213-4.
3. Actuellement la cité proprement dite, à l'intérieur des remparts, est divisée en deux grands quartiers que délimite la rue Saussier : à l'est « le quartier de la Grande-Mosquée » (*ḥaumat al-Jāmiʿ al-kabīr*), à l'ouest le « quartier des chérifs » (*ḥaumat al-Aŝrāf*).
4. *Maʿālim*, IV, 39, 93, 121. Un autre quartier, dit *ḥārat al-Qarāniṭa*, signalé au IXe-Xe siècle, existait peut-être encore sous les Ḥafṣides, cf. *ibid.*, III, 212. Une ruelle est nommée : *zunaiqat al-Maġbūḥ*. *ibid.*, IV, 209.

Hors de l'enceinte que l'on avait volontairement faite très étroite, des habitations anciennes ou neuves ne pouvaient manquer de subsister ou de se grouper. Mais il semble que l'extension des faubourgs ait été lente : elle était certainement contrariée par l'insécurité habituelle de la région, et aucune nécessité impérieuse d'accroissement ne devait découler de la situation économique. C'est uniquement le faubourg des Aulād Ġaiṯ dont il est question dans les *Maʿālim*; on nous le montre se constituant aux XIIIe et XIVe siècles autour de la mosquée de l'Olivier[1]. Peut-être au XVe siècle l'établissement de familles hors des murs s'est-il un peu accentué : un acte de ramaḍān 893/août 1488 mentionne un *rabaḍ Jarrāḥ* comme « un des faubourgs de Kairouan[2] ». On voudrait pouvoir comparer le périmètre de ces agglomérations suburbaines avec celui des faubourgs actuels, semi-ruraux, d'*al-Jabaliyya* et *al-Qibliyya* qui, du nord-ouest au sud-ouest, font comme une calotte à la cité. De toute façon, on peut être assuré que la superficie totale de Kairouan, entre le XIIIe et le XVe siècle, n'a pas été très sensiblement différente de celle qu'elle occupe de nos jours.

Un peu plus tard, Léon l'Africain émettra sur le degré de prospérité de Kairouan « jadis au nombre des grandes cités » une appréciation sévère : les habitants sont à ses yeux de malheureux artisans — travailleurs du cuir — « dont pas un qui ait le moyen de s'entretenir honnêtement, ains vivent exerçans iceux (leurs métiers) assés misérablement et en tresgrande pauvreté[3] ». Le jugement est sans doute sommaire et le tableau poussé au noir. Certes, à qui venait d'évoquer l'époque brillante des Aġlabides, la Kairouan des derniers Ḥafṣides offrait une assez piètre physionomie; on y vivait sans lustre et souvent dans la gêne; mais la ville, dans ses dimensions raisonnables et en l'absence de tout éclat profane, se maintenait, comme elle se maintiendra jusqu'à nous, avec une ténacité jalouse et une dignité qui méritent bien quelque admiration. Au reste, le rôle politique et religieux de premier plan qu'elle allait jouer, vers le milieu du XVIe siècle, avec les Šābbiyya, est la preuve qu'il fallait voir en réalité, dans la vieille cité de ʿUqba, à l'époque même de Léon, autre chose que le pitoyable vestige d'un grand passé.

1. *Maʿālim*, IV, 138, 150, 174, 196, 250, 263.
2. Archives Grande-Mosquée, 49, n° 32.
3. Léon, III, 169.

III. *Bougie, Constantine, Tripoli.*

Bougie n'était, au milieu du XIe siècle, au dire d'al-Bakrī, qu'un petit port discret, peuplé d'Andalous[1]. Mais, l'année même où al-Bakrī achevait son ouvrage, en 1067-68, l'obscure bourgade naissait à une vie nouvelle : le choix que fit de son emplacement le puissant émir ḥammādide de la Qal'a, an-Nāṣir, pour y fonder « sa » ville, *an-Nāṣiriyya*, devait modifier pour des siècles le destin de la modeste cité. Dès le règne d'al-Manṣūr, fils et successeur d'an-Nāṣir, Bougie, qui, en dépit de son bienfaiteur, conserva son nom indigène, supplantait définitivement la Qal'a comme capitale des Ḥammādides (en 1090). Ce repli sur la côte était une conséquence de la tourmente hilālienne, mais il permit aux Ḥammādides de se maintenir jusqu'à la conquête almohade, en 1152. Bougie ne cessera plus ensuite, jusqu'aux abords de l'époque turque, de faire grande figure : que ce soit comme port marchand, ou comme base de corsaires, ou comme centre intellectuel et religieux, elle tient un rang éminent, plus d'une fois encore comme capitale, parmi les villes de Berbérie. Du XIIe au XVe siècle, elle a été, avec Tlemcen, l'un des pôles de l'Algérie actuelle[2].

Le choix d'an-Nāṣir était bon : située près de l'embouchure de la Soummam, au moyen âge *al-Wādī l-Kabīr*, qui est une voie utile de pénétration, Bougie a pour arrière-pays immédiat les deux Kabylies; sa rade, blottie derrière le promontoire qui va du cap Carbon au cap Bouak, est bien abritée contre les vents d'ouest et du nord : beaucoup d'anciens ports de la côte algérienne se retrouvent dans une position identique, favorable au mouillage des vaisseaux.

La ville, bâtie en étages depuis la mer, escalade, de chaque côté d'un profond ravin — ce qui l'assimile à la primitive Oran —, les dernières hauteurs du Djebel Gouraya, dénommé dans les sources

1. Bakrī, p. 82/166-7.

2. Pour l'histoire générale de Bougie, cf. Féraud, *Histoire des villes de la province de Constantine : Bougie*, Constantine, 1869; et, sur la ville de Bougie au moyen âge, Beylié, *La Kalaa des Beni Hammad*, Paris, 1909, chap. IV. On peut faire fond, semble-t-il, pour la topographie de la ville, sur le *'Unwān al-Aḫbār* d'Abū 'Alī Ibrāhīm al-Marīnī (XVIe siècle), trad. Féraud dans *Revue Africaine*, 1868, mais non sur l'ouvrage moderne d'un certain Bijāwī, utilisé également par Féraud et Beylié.

médiévales Amsīwan. L'abondance des pluies permet, alentour, l'épanouissement d'une riche végétation, parmi laquelle al-Idrīsī énumère plusieurs plantes médicinales que l'on pouvait cueillir à flanc de coteau ; dans la basse vallée de la Soummam, c'était une succession ininterrompue de champs cultivés et de vergers, dont la production en céréales et en fruits venait heureusement alimenter le marché urbain. Simple détail pittoresque, le *Kitāb al-Istibṣār* et, plus tard, Léon signalent la présence des singes, qui ont donné leur nom à la Vallée et au Pic des Singes actuels, vers le nord-est, dans la direction du cap Carbon[1].

La capitale ḥammādide couvrait une superficie sensiblement plus grande que la Bougie d'aujourd'hui : les vestiges de l'ancienne enceinte qui, vers le nord, grimpent jusqu'au Plateau des Ruines, en font foi. Parmi les portes des remparts, rien n'indique si *Bāb Tāḷunt*, qu'avaient connue Ibn Tūmart et 'Abdalmu'min[2], subsistait encore ; mais, pour le XIIIe siècle, nous connaissons d'autres noms de portes, qui nous sont parvenus à travers le *'Unwān ad-Dirāya*[3], et nous pouvons localiser plusieurs d'entre elles, soit sur la face maritime et méridionale, soit sur chacune des deux faces parallèles au ravin, à l'est et à l'ouest. C'est d'abord, au sud, vers le milieu du front de mer et au débouché du ravin, la « Porte de la Mer » (*Bāb al-Baḥr*), notre « Porte Sarrazine », faite de briques et de petites pierres, qui seule a survécu, respectée des hommes et du temps : sous sa voûte ogivale passaient les navires désireux d'atteindre une crique intérieure, aujourd'hui comblée[4] ; ce dispositif, imité peut-être de celui de Mahdia (la Bougie ḥammādide n'a-t-elle pas été fondée comme une rivale possible de la capitale zīride ?), se retrouve un peu plus tard dans l'enceinte marīnide de Salé. A l'est, *Bāb Amsīwan*, dont on a quelques traces sur la route qui mène à la Vallée des Singes, et, probablement dans la région de Bridja inférieur, *Bāb al-Marsā*. Au nord-ouest, la « Porte des Etendards » (*Bāb al-Bunūd*) s'élevait sans doute, comme on l'admet communément, à l'emplacement de la Porte Fouka : ce devait

1. Idrīsī, p. 90/104-5 ; *Istibṣār*, p. 21/37 ; Léon, III, 444.
2. Marrākušī, p. 164/197.
3. *'Unwān Dirāya*, pp. 16, 22, 24, 27, 29, 35, 44, 63, 91, 103, 108, 119, 124. Cf. aussi *Uns Faqīr*, p. 95.
4. Aguiló, *Tractat de pau*, pp. 227, 229, 232, cite, pour 1313, d'une part le « portale de Bugia », d'autre part une « porta de la Darassana » ou de l'Arsenal qui en semble distincte.

être l'issue principale de la cité, par où l'on communiquait le plus fréquemment avec l'intérieur du pays, et que franchissaient les cortèges des souverains. La « Porte des Amandiers » (*Bāb al-Lauz*), par laquelle ʿAlī ben Ġāniya avait pu pénétrer dans la Kasba depuis la hauteur dite *Jabal al-Ḫalīfa*, était nécessairement à l'ouest, un peu plus bas que Bāb al-Bunūd. Rien ne nous aide à localiser *Bāb Bāṭina*(?) ni la Porte-Neuve (*al-Bāb al-Jadīd*). Au milieu du XIVe siècle, Ibn Ḫaldūn mentionne une « Porte de la Campagne » (*Bāb al-Barr*), située peut-être vers le nord[1].

Il n'y avait pas de mur de défense « au-dessus » de Bāb al-Lauz, sous les Almohades; et les Majorquins avaient profité de ce point faible pour s'emparer de la citadelle, puis de la cité. Pourtant, quelques années plus tard, on nous assure que les remparts étaient respectables. En 659/1261, le cadi Ibn al-Ġammāz fit restaurer toute l'enceinte, et il la doubla d'un fossé; trente ans après, al-ʿAbdarī était frappé par la forte position de Bougie, qu'il jugeait parfaitement défendue; cependant, au milieu du siècle suivant, le Marīnide Abū l-Ḥasan faisait encore remettre les fortifications en état[2].

Les Ḥammādides, et surtout al-Manṣūr, avaient doté Bougie de superbes palais, dont les poètes célébrèrent le luxe et l'agrément[3]. Le « Château de la Perle » (*Qaṣr al-Luʾluʾa*) s'élevait sans doute à l'orient, sur la crête de Bridja supérieur, tandis que ceux de l'« Etoile » (*al-Kaukab*) et d'*Amīmun* étaient, en d'autres points élevés, le premier à l'occident, sans doute à l'emplacement du Fort Impérial des Espagnols, devenu Fort Mūsā, puis Fort Barral, le second au nord. Que sont devenus ces palais à l'époque ḥafṣide? Il n'est plus question nommément du Qaṣr Amīmun, mais on peut accepter de l'identifier avec la « petite forteresse ceinte de murailles et embellie partout de mosaïques et menuiserie », que Léon l'Africain a vue du côté de la montagne ». Le Palais de l'Etoile a servi d'asile, en 1283, au sultan détrôné de Tunis Abū Isḥāq[4]. Celui de la Perle, dont, à la fin du XIIe siècle, on vantait les fenêtres à

1. *Berbères*, III, 39. — On identifierait volontiers avec Bāb al-Marsā le *Bāb as-Sāda(t)* mentionné dans le *ʿUnwān al-Aḫbār*, p. 252, et que Féraud situe « un peu au delà du fort Abdelkader ».
2. *ʿUnwān Dirāya*, p. 70; ʿAbdarī, f° 15 *a*; *Berbères*, IV, 249.
3. Cf. Bercher, dans *Revue Tunisienne*, 1922, pp. 50-6, et Massé, dans *Mélanges R. Basset*, 1923, I, 239-245.
4. *Berbères*, II, 392; *Daulatain*, p. 36/65.

treillis, les portes décorées, les salons à parois de marbre rehaussé d'or, les inscriptions et les peintures murales, était destiné à durer plus longtemps que les autres édifices de la cité médiévale : les Espagnols, qui détruisirent tout le reste, l'épargnèrent seul, se bornant à démolir la tour qui le surmontait; à la fin du XVIe siècle, il était la demeure du gouvernement turc[1].

Les premiers maîtres, seigneurs de la Qal'a, habitués à vivre sur des hauteurs, avaient aimé à dominer de loin le paysage, même maritime; ils ne s'étaient pas aventurés tout à fait au bord de l'eau. Ce sont vraisemblablement les Almohades qui édifièrent la Kasba (*Qaṣaba*), dans l'angle sud-ouest[2], sur une légère éminence du rivage que l'antiquité romaine avait déjà fortifiée; et il faut penser que l'on retrouvait là leur cher système de la citadelle gouvernementale, accolée à la ville, avec ses organes indépendants : la Kasba de Bougie avait sa propre mosquée à khotba (*Jāmi' al-Qaṣaba*)[3], comme la cité avait la sienne, importante et belle, plus ancienne, la « Grande-Mosquée » (*al-Jāmi' al-A'ẓam*)[4]. Ni l'une ni l'autre n'a subsisté jusqu'à nous.

De la Bougie de la fin du XIIe et du courant du XIIIe siècle, nous avons un certain nombre de noms de quartiers; mais l'emplacement de plusieurs d'entre eux nous échappe : où étaient la *ḥaumat Sābāṭ al-Umawī* et le « quartier de l'Abattoir » (*ḥaumat al-Maḏbaḥ*)? Celui-ci débordait en un faubourg (*rabaḍ*) où les corsaires vendaient leurs captifs[5]. Le « quartier de la Perle » (*ḥaumat al-Lu'lu'a*) ne pouvait être que celui du palais de ce nom : la mosquée (*masjid*) d'al-Murjānī et celle d'Abū Zakariyā' az-Zawāwī, proche de Bāb al-Marsā, y sont signalées. Près des portes dont le nom servait à les désigner s'étendaient les quartiers de Bāb al-Baḥr, de Bāb Amsīwan, de Bāb Bāṭina[6]. A l'extérieur de Bāb al-Bunūd c'était le quartier de *Bi'r Misfara* (?). De celui de la *rābiṭat al-Mulamannī*, on nous dit seulement qu'il était hors de la cité; et nous nous bornons à apprendre qu'il fallait gravir une pente pour atteindre la *ḥārat al-Muqaddasī*[7]. Comme mosquées de quartiers, il n'est possible de

1. Tamgrouti, p. 15.
2. Malgré l'emploi du terme *Qaṣaba* dans *Ḥulal mauŝiyya*, p. 124, à propos de la prise de Bougie par 'Abdalmu'min.
3. *'Unwān Dirāya*, pp. 80, 169; *Prolégomènes*, I, XLVIII.
4. *'Unwān Dirāya, passim*; 'Abdarī, f° 15 *a-b*; *Berbères*, IV, 298.
5. *Daulatain*, p. 39/70; *'Unwān Dirāya*, p. 24.
6. *Uns Faqīr*, p. 128; *'Unwān Dirāya*, pp. 9, 27, 29, 44, 91, 103, 108.
7. *'Unwān Dirāya*, pp. 17, 113, 119.

localiser ni celle du « Myrte » ou du « Mahdi » (*masjid ar-Raiḥāna* ou *al-Imām al-Mahdī*), où Ibn Tūmart avait enseigné sa doctrine, ni le *masjid an-Naṭṭā'īn* mentionné au siècle suivant[1].

Le *ribāṭ* d'Abū Zakariyā' az-Zawāwī, qui se dressait hors de Bāb al-Marsā, n'était-il point — pendant modeste de la Kasba — à la place qu'occupe le Fort Abdelkader, là où nous savons que les Espagnols trouvèrent un fort restauré par eux et appelé Fort de la Mer ou Vergelette? A l'est, hors de Bāb Amsīwan, une rābiṭa éphémère tombait déjà en ruines vers l'an 1300, tandis qu'à l'intérieur de la même porte une autre rābiṭa, sous le vocable d'Ibn Yabkī, s'élevait sur la hauteur de Bridja[2]. Bougie, en 1280, était dotée d'un *Muṣallā*, dont l'emplacement nous est inconnu[3].

Quand mourut, le 14 ramaḍān 611/17 janvier 1215, le faqīh Abū Zakariyā' az-Zawāwī, localement célèbre sous l'appellation de Sīdī Yaḥyā, il fut enterré à quelque distance de la ville, vers le nord-est, au bord de la baie qui porte son nom[4]. Depuis, son tombeau n'a cessé d'être, jusqu'à nos jours, l'objet de pèlerinages fréquentés, au même titre que celui de Sīdī at-Tawātī, contemporain des princes ḥammādides, enterré en arrière et au nord de l'agglomération actuelle. Mais les inhumations se faisaient d'ordinaire plus près des remparts, le plus souvent en des cimetières qui s'étalaient en dehors des portes : il y en avait un, celui d'Ibn Samiyya, hors de Bāb al-Bunūd, un autre hors de Bāb Amsīwan; à l'extérieur de Bāb al-Marsā, qui décidément semble avoir été le quartier religieux par excellence au XIIIe siècle, on visitait les tombes de personnages vénérés[5].

Il est regrettable que nous ignorions presque tout du quartier des affaires, où florissaient le commerce et l'artisanat. On pouvait déjà supposer avec chance de vérité que le centre de l'activité humaine, de l'animation, était dans la partie basse de la ville, près du port; voici qu'un texte le déclare explicitement : il nous montre la foule se pressant dans le « *Souk de Bāb al-Baḥr* » si dense — détail amusant — qu'une blanchisseuse s'y fait aisément voler le paquet de linge qu'elle portait sur la tête. Deux autres souks seulement

1. *'Unwān Dirāya*, pp. 90, 99; Lévi-Provençal, *Documents inédits*, pp. 78, 80, 82.
2. *'Unwān Dirāya*, pp. 29, 83, 124.
3. *Daulatain*, p. 33/59.
4. *Uns Faqīr*, p. 93; *'Unwān Dirāya*, p. 77-8.
5. *'Unwān Dirāya*, pp. 29, 35, 119, 234.

nous sont nommés : celui de la Laine (*Sūq aṣ-Ṣūf*, que l'on imagine être le même que *Sūq aṣ-Ṣawwāfīn*), et la *Qaisāriyya*[1]. Spécialisée dans le trafic maritime, Bougie savait aussi construire les vaisseaux qui faisaient sa fortune : bois et goudron venaient des proches Kabylies ; deux arsenaux renfermaient des chantiers actifs.

A l'imitation de tant d'autres princes, les Ḥammādides ne s'étaient pas contentés de palais urbains. Les deux magnifiques jardins de plaisance, qu'ils avaient installés et que restaura, vers 1200, le gouverneur Abū r-Rabī', petit-fils de 'Abdalmu'min, face à face, sur les deux rives de la Soummam, ont fait longtemps l'admiration des visiteurs : le Badī' à l'ouest, et, à l'est, le Rafī', très beau verger aux essences variées qui touchait au rempart occidental de la cité, en contre-bas du château de l'Etoile et de la Kasba. Ce Rafī' fut assigné en 1283 comme première résidence hors ville au malheureux sultan Abū Isḥāq. En 1302, le Badī' fut saccagé sur l'ordre d'un émir marīnide, furieux de n'avoir pas réussi à prendre Bougie[2]. Cependant, au milieu du XIVe siècle, les deux parcs royaux retenaient l'un et l'autre l'attention du voyageur espagnol Ḫālid al-Balawī[3] ; et, au commencement du XVIe, le Rafī', entouré de murs, était encore, semble-t-il, parfaitement entretenu[4].

Tels sont les renseignements, bien fragmentaires et en partie incertains, dont nous disposons sur la topographie et l'histoire monumentale de la Bougie ḥafṣide. Le plus regrettable cependant de notre ignorance porte non point sur la ville elle-même, mais sur ses habitants : nous voudrions connaître avec quelque précision la composition de la population citadine à demeure fixe, en dehors des nombreux étrangers de passage ou hôtes périodiques — navigateurs, commerçants, paysans de la contrée, voyageurs de toute sorte — qui venaient en grossir le chiffre et en accroître le caractère composite à tout moment ; et nous désirerions savoir, au surplus, comment se répartissaient par quartiers les éléments divers de ce peuplement sans aucun doute bariolé. Bougie comptait un assez fort groupement juif, ainsi qu'un certain nombre de chrétiens,

1. *'Unwān Dirāya*, pp. 100, 103, 115, 148.
2. *Berbères*, II, 223, 392, IV, 150 ; *Daulatain*, p. 36/65.
3. Balawī, f° 13 *a*. Cf. aussi *Masālik*, p. 9/112, et *Berbères*, III, 484 (sur le Rafī' en 1388).
4. Voir la planche *ci-contre*, reproduction d'une gravure de Vermeyen.

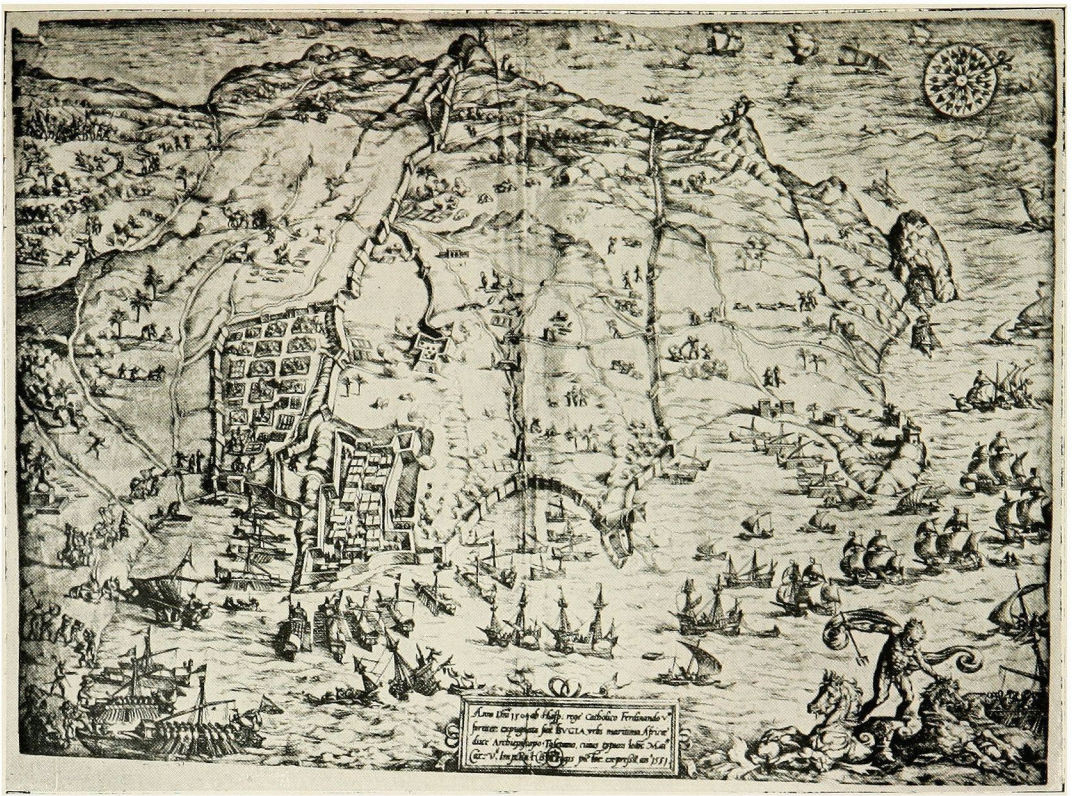

Prise de Bougie en 1509-(10) par les Espagnols

d'après une gravure de Vermeyen exécutée en 1551 (*Bibl. Nat. Paris, estampes AA 3 rés. f° 33*)

pour la plupart esclaves ou marchands. La population musulmane, de beaucoup la plus nombreuse, la seule au reste qui fût considérée comme chez elle et véritablement maîtresse du territoire, devait se composer essentiellement de Kabyles et d'Andalous. Dès l'époque pré-ḥammādide, les musulmans d'Espagne avaient fait de Bougie une de ces stations maritimes qui jalonnaient leur expansion sur le littoral nord-africain. Sous les Ḥafṣides, au XIIIe siècle, ils y ont afflué, chassés par la Reconquista ibérique, individuellement ou par familles, au point d'y former une communauté particulièrement importante[1], qui résistait à fusionner avec le milieu autochtone; leur immigration devait se faire plus massive encore, par paquets compacts, après la chute de Grenade, à la fin du XVe siècle et au début du XVIe : ils se sont installés alors par groupes entiers, principalement hors de la ville, soit du côté de l'est, en direction de la Vallée des Singes, soit dans les jardins bordant la Soummam, où ils pouvaient s'adonner à la culture maraîchère qui était leur grande spécialité. Mais en dépit de ces apports ethniques venus d'Espagne en plusieurs flots successifs, on est sans doute en droit de penser que la majorité, que le fond de la population bougiote était kabyle. Ne peut-on dire que Bougie a été, du XIIe au XVe siècle, la véritable grande cité kabyle, au point où se raccordent les deux Kabylies et d'où elles communiquent le plus aisément avec l'extérieur? Ce rôle de centre urbain, de grand port déversoir kabyle, c'est Alger, à l'autre extrémité de la grande Kabylie, qui l'a assumé à partir du XVIe siècle à la suite de l'intervention turque : du moment où Alger a crû, Bougie a décliné. Dans l'un comme dans l'autre cas, des marins d'origine étrangère et un commerce en grande partie non musulman faisaient la prospérité économique de la ville, où de nombreux Kabyles venaient chercher du travail et souvent s'établir; mais, par une différence sensible, les maîtres politiques étaient à Bougie des Berbères, des Nord-Africains, tandis qu'Alger dut obéir à des Turcs « de naissance ou de profession ».

Léon estime que, de son temps, sous la domination espagnole, Bougie renfermait huit mille feux, c'est-à-dire sans doute quelque quarante mille habitants; la partie la plus haute, vers la montagne,

1. *'Unwān Dirāya*, p. 171 et *passim*.

n'était pas, n'avait probablement jamais été peuplée; mais il y a lieu de croire que sous les Ḥafṣides, les habitants étaient plus nombreux, moitié plus peut-être : chiffre élevé que Bougie ne devait plus atteindre jamais. Les Espagnols, durant leur assez brève occupation, ont refait une enceinte au tracé réduit, et encore s'avéra-t-elle beaucoup trop large quand la cité fut retombée aux mains de l'Islam; sous les Turcs, la décadence fut rapide et presque totale, voulue au reste par les seigneurs d'Alger : au commencement du XVIIIe siècle, la ville couverte de ruines et de jardins n'avait plus, au dire d'un voyageur[1], qu'une centaine de demeures debout; l'Occupation française, qui devait décupler en un siècle sa population, y trouva à peine, en 1833, deux mille habitants.

Au contraire de Tunis, de Kairouan et de Bougie, *Constantine* ne doit à l'Islam ni sa fondation, ni une importance subitement accrue. L'antique Cirta, à laquelle l'empereur Constantin devait donner son nom en l'an 313, était déjà grande ville et capitale du pays numide au IIIe siècle avant l'ère chrétienne. L'islamisation a, certes, modifié profondément l'aspect de la cité : le dessin régulier des rues qu'affectionnait la tradition romaine s'est mué en un tracé capricieux et désordonné de ruelles et d'impasses; aux édifices civils et religieux de la latinité chrétienne se sont substitués ceux de l'Islam, tout différents par leur destination et plus d'un trait de leur architecture; mais Constantine a conservé son nom, à peine déformé, son emplacement ancien et sa prospérité[2].

Le site, est d'abord, particulièrement remarquable par son caractère défensif, sur la plateforme doucement inclinée d'un énorme rocher qui surplombe à pic et de haut[3] le ravin encaissé où coule l'oued Rummel (*Wādī r-Raml*, antique Amsaga). Une position aussi forte, refuge naturel depuis une antiquité reculée, ne pouvait, à aucune époque de l'histoire, être négligée par l'autorité gouvernementale tenant en mains les destinées de la région.

1. Peyssonnel, *Relation d'un voyage sur les côtes de Barbarie*, éd. Paris, 1838, p. 468.
2. Pour une vue d'ensemble de l'histoire de la ville, cf. E. Mercier, *Histoire de Constantine*, Constantine, 1903.
3. D'où le surnom de la localité : « la ville en l'air » (*balad al-hawā'*, *Qusanṭīnat al-hawā'*).

Constantine se trouvait, en outre, sur la grande voie de communication qui relie l'Ifrīqiya au reste de la Berbérie, et elle servait également de tête de ligne aux caravanes qui se rendaient dans le Zāb; mais aussi elle était, pour les agriculteurs comme pour les pasteurs nomades des Hauts-Plateaux avoisinants, un vaste entrepôt de céréales (ensilotées dans des souterrains), le principal marché de la laine et des grains. On y vendait, en grande quantité, les dattes et les esclaves amenés du Sud, et d'autres articles variés, produits de la fabrication locale ou importés[1]. Dans les derniers siècles du moyen âge, Constantine a été l'une des toutes principales villes ḥafṣides, susceptible de rivaliser avec Bougie pour la prédominance sur la province occidentale de l'Etat ifrīqiyen. Quelquefois révoltée contre le sultan de Tunis ou de Bougie, elle a été souvent gouvernée par de très proches parents du souverain; il est même arrivé qu'un prince ḥafṣide, partant de Constantine dont il était le maître, refît à nouveau par ses conquêtes l'unité détruite de l'Ifrīqiya.

La configuration de la cité épouse naturellement la forme de la table où elle est juchée : une sorte de losange irrégulier qui s'allonge du nord au sud, et auquel on n'accède commodément que par une partie de la face sud-ouest. A l'extrémité septentrionale et regardant vers le nord-ouest, le point le plus élevé du rocher a toujours dû porter l'organe de résistance le plus solidement aménagé : c'est là qu'était le Capitole antique, et c'est là que s'élève, depuis le moyen âge, la citadelle ou Kasba (*Qaṣaba*). Au milieu du XIIe siècle, al-Idrīsī ne signalait qu'un château (*Qaṣr*), au reste en grande partie ruiné; la Kasba, succédant au *Qaṣr*, a donc été construite, ici comme en bien d'autres localités, à l'époque de la domination almohade. Sous les Ḥafṣides, elle fut restaurée et fortifiée de nouveau au moins à deux reprises : par l'émir Abū Zakariyā', fils du feu sultan Abū Isḥāq, vers 1285, par le caïd gouverneur Nabīl dans le courant du XVe siècle[2]. Petite ville gouvernementale adossée à la grande, elle avait ses murs qui l'en isolaient, percés uniquement d'une porte, et qui lui permettaient, même la ville prise, de soutenir un siège de quelque durée; elle avait ses

1. On renvoie ici une fois pour toutes aux importantes notices d'Idrīsī, 95-6/110-2, et de Léon, III, 96-9.
2. *Fārisiyya*, p. 362.

rues (*ṭuruq*); elle avait sa mosquée à khotba (*Jāmiʿ al-Qaṣaba*), agrandie et refaite par l'émir Abū Zakariyā' déjà mentionné : c'est là que les gouverneurs assistaient à la prière du vendredi, et il fallut, en 749/1348, des circonstances exceptionnelles et un cas de force majeure pour que, pour la première fois, un prince ḥafṣide se résignât à faire cette prière dans la Grande-Mosquée de la cité[1]. Nous ne savons rien de l'ordonnance des édifices de la Kasba médiévale[2]; nous relevons seulement, à propos d'elle, l'emploi du terme, resté constantinois, de *salām*, pour désigner une galerie intérieure en entresol : Ibn Tafrāgīn, au milieu du XIVe siècle, fut emprisonné, nous dit-on, dans le salām de cette Kasba[3].

Les remparts, que répara en 1282 Abū Fāris fils d'Abū Isḥāq[4], faisaient vraisemblablement tout le tour de la ville; mais leur présence était particulièrement nécessaire sur le front sud-ouest, le moins défendu par la nature : là s'ouvrait, à l'époque ḥafṣide comme plus tard sous les Turcs, la « Porte de l'Oued » (*Bāb al-Wādī*), par où se faisait presque tout le trafic avec l'extérieur. Sans doute à ce même emplacement, qui est depuis l'Occupation française la Place de la Brèche ou Place Nemours, s'élevait au XIIe siècle la « Porte de Mila », signalée par al-Idrīsī, peut-être identique même à Bāb al-Wādī. On appelait *al-Ḥunainiša* les souterrains étroits et tortueux qui s'étendaient plus au sud, sous les remparts, rejoignant la pointe méridionale de la cité. Sur cette même face sud-occidentale devait se trouver la « Porte d'El-Hamma » (*Bāb al-Ḥamma*), mentionnée à la fin du XIVe siècle, mais d'une importance certainement très secondaire. A la pointe orientale, à l'opposé de Bāb al-Wādī, une autre porte, *Bāb al-Qanṭara*, ouvrait sur le ravin[5]. Comme son nom l'indique, elle donnait accès à un pont permettant de franchir le Rummel; mais en 704/1304, le révolté Ibn al-Amīr, assiégé par Abū l-Baqā', détruisit ce pont de pierre, bel ouvrage romain, route et aqueduc

1. *Fārisiyya*, pp. 393-4 et *passim*; *Daulatain*, p. 72/132.
2. On a le texte des maximes qui ont été gravées par ordre de l'émir-gouverneur Abū 'Abdallah (1320-39), sur les murs d'une salle de la Kasba; cf. G. Mercier, *Corpus*, II, 12-14.
3. *Fārisiyya*, p. 390. Ce terme de *salām* se rencontre encore, à propos des remparts, *ibid.*, p. 381.
4. *Berbères*, II, 385.
5. *Fārisiyya*, pp. 374, 422; *Berbères*, II, 425; *Daulatain*, p. 104/193, 282. *Bāb al-Jābiya*, assez important, au sud de Bāb al-Wādī, paraît attesté seulement plus tard?

à la fois, de soixante-cinq mètres de haut; il ne devait être reconstruit qu'à la fin du XVIIIe siècle, puis remplacé en 1857 par l'actuel « Pont d'El-Kantara », en arcs de fonte, à cent vingt-cinq mètres au-dessus du Rummel; entre temps, pendant près de cinq cents ans, on traversa le fleuve, hors de Bāb al-Qanṭara, en empruntant la voûte naturelle qui le recouvre juste au nord de l'emplacement du pont. Léon l'Africain, au début du XVIe siècle, remarquait l'étroitesse des sentiers aboutissant de chaque côté à Constantine, par Bāb al-Wādī et Bāb al-Qanṭara.

De l'une à l'autre de ces deux portes, s'étirait sans doute déjà, sous les Ḥafṣides, une voie plus ou moins rectiligne traversant la ville de part en part. Au sud de cette rue principale, et donnant sur elle, se dressait, dans le quartier dit d'*al-Baṭḥā'*, la Grande-Mosquée (*al-Jāmi' al-A'ẓam*), seule mosquée à khotba en dehors de celle de la Kasba. Là même, au pied de la Grande-Mosquée, devait commencer, comme sous les Turcs, le quartier des souks se prolongeant en direction du nord; Léon a noté que plusieurs « places belles et bien ordonnées » séparaient les différents corps de métiers : probablement la « place de la Laine » (*raḥabat aṣ-Ṣūf*), aujourd'hui « Place des Galettes », existait-elle déjà[1].

Une seule mosquée de quartier nous est nommément citée à l'époque ḥafṣide : celle du vertueux cheikh Abū 'Abdallah aṣ-Ṣaffār, où le personnage fut enterré en 1349, à l'intérieur de Bāb al-Qanṭara[2]. Remontaient sans doute également au moyen âge la mosquée de Sīdī Abū l-Ḥasan 'Alī b. Maḫlūf[3], santon contemporain du siège de la ville par Ibn Ġāniya, à la fin du XIIe siècle, et celle de Sīdī Naqqāš, qui a livré de nos jours des pierres tombales d'hommes de religion des XIIIe et XIVe siècles[4]. Un *Muṣallā* est signalé en 1340[5].

Léon rapporte que, de son temps, Constantine était dotée de deux « colèges » (médersas) et de trois ou quatre « monastères » (zaouias) : parmi ces derniers figurait vraisemblablement la zaouia qui, cent ans plus tôt, à l'instar de ce qui venait de se faire

1. Vers 1300, I. al-Amīr améliora la voirie de la ville, *Fārisiyya*, p. 374; peu après, Abū Bakr constitua un important habous au bénéfice des deux mosquées à khotba, *ibid.*, p. 381-2.
2. *Uns Faqīr*, p. 62; *Wafayāt*, p. 57; G. Mercier, *Corpus*, II, 10-11.
3. *Fārisiyya*, p. 305. Cette mosquée a été englobée dans la mairie, cf. E. Mercier, *op. cit.*, p. 110, n. 1.
4. G. Mercier, *Corpus*, II, 5-9.
5. *Balawī*, f° 206-7. Cf. aussi E. Mercier, *op. cit.*, pp. 212 et 358.

à Tunis, fut érigée à la place d'un fondouk de buveurs de vin[1]. La ville était appelée à s'enrichir surtout au XVIIIe siècle, sous des beys fastueux, de monuments religieux et civils, qui sont à peu près les seuls à avoir survécu jusqu'à nous.

Des établissements antiques avaient existé au sud-est, de l'autre côté du Rummel, à Sidi Mabrouk sur la hauteur de Mansoura, et au sud-ouest, sur la butte ou Koudia qu'occupe aujourd'hui un vaste quartier neuf. Rien, dans les textes, ne nous indique si la Constantine ḥafṣide s'accroissait de faubourgs de quelque étendue dans ces deux directions : *al-Kudya* est seulement nommée[2]. A quatre kilomètres au nord de la ville, sur la rive droite du Rummel, la belle oasis du Hamma (*al-Ḥamma*), où des jardins florissants furent cultivés avec soin dès l'antiquité, demeurait prospère : dévastée aux alentours de 1520 au cours de troubles politiques, elle devait recouvrer peu après sa richesse et son charme[3]. De même qu'à Tunis et à Bougie, les princes ḥafṣides avaient, hors de Constantine, leur parc de plaisance (*riyāḍ*) : celui du sultan Abū Bakr, au XIVe siècle portait, d'après Ibn Qunfuḏ, le nom d'*ad-Dukkān*[4]. On notera enfin l'existence, à la même époque, dans la banlieue, en un emplacement qui n'est point précisé, d'un hippodrome officiel selon la mode orientale, ou *Maidān*[5].

Au commencement du XVIe siècle, Constantine comptait, paraît-il, environ huit mille feux, tout comme Bougie[6]. Cela peut représenter quelque quarante mille habitants; il faut comprendre dans ce chiffre les membres d'une nombreuses communauté juive, qui ne demeurait pas dans un quartier séparé. La masse de la population musulmane, sans doute moins mêlée que dans les ports, devait être d'origine essentiellement berbère; au XIe siècle, al-Bakrī avait signalé la présence de groupes apparentés à des tribus de la proche Mila, ou bien du Nefzaoua et du Djérid plus lointains[7]. Il est probable que dès la pleine époque ḥafṣide, comme on le vit nettement

1. *Fārisiyya*, p. 426; *Daulatain*, p. 105/194 : il s'agit, pour Tunis, de la zaouia de Bāb al-Baḥr.
2. *Uns Faqīr*, p. 100.
3. E. Mercier, *op. cit.*, pp. 190-2.
4. *Fārisiyya*, p. 382.
5. Balawī, f° 208 *a-b*.
6. Cent cinquante ans plus tôt, I. Ḫaldūn, *Prolégomènes*, II, 279-280, semble considérer Constantine comme bien moins peuplée que Bougie.
7. Bakrī, p. 63/132.

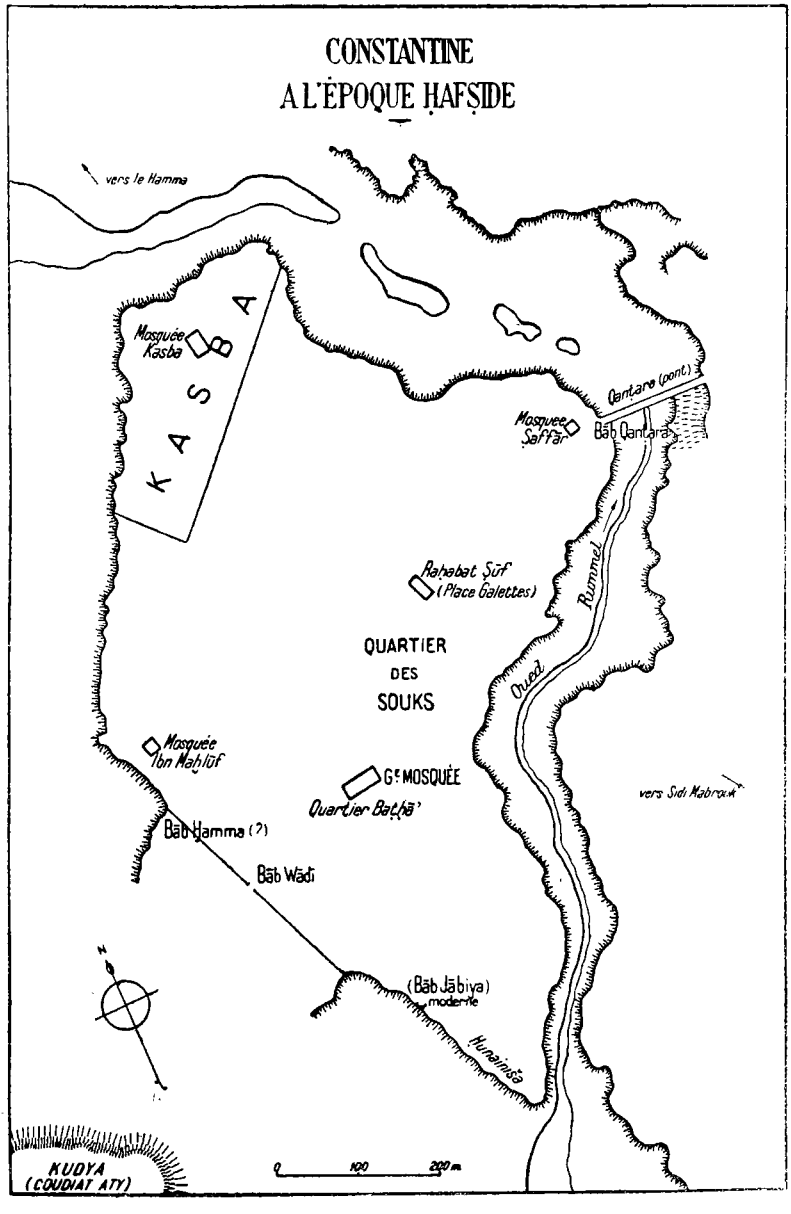
CONSTANTINE
A L'ÉPOQUE ḤAFṢIDE
vers le Hamma
Mosquée Kasba
K A S B A
Qanṭara (pont)
Mosquée Ṣaffār
Bāb Qanṭara
Raḥbat Ṣūf (Place Galettes)
Rummel
QUARTIER DES SOUKS
Oued
Mosquée Ibn Maḥlūf
Gde MOSQUÉE
Quartier Baṭḥā'
vers Sidi Mabrouk
Bāb Ḥamma (?)
Bāb Wādi
(Bāb Jābiya) moderne
Ḥumaimā
KUDYA (COUDIAT ATY)
0
100
200 m

au XVIe siècle, la ville se partageait par quartiers en factions ou soffs, inféodés aux chefs des familles les plus influentes et menant une politique de partisans. Mais ce qui est certain, et apparaît le mieux en lumière dès le XIIIe siècle, c'est l'existence à Constantine d'une vieille et riche bourgeoisie conservatrice, de grandes familles jalouses entre elles de leur prestige séculaire et des prérogatives de leur rang : « noblesse de robe », dirions-nous, fournissant de longues lignées de lettrés et d'hommes de religion. A ce sujet, une anecdote symptomatique, contée par le vieux Constantinois qu'était Ibn Qunfuḏ, vaut la peine d'être rapportée[1] :

« Un des témoins instrumentaires de notre ville, dit-il, raconte que l'émir Abū Zakariyā' (fin du XIIIe siècle) — que Dieu l'ait en sa miséricorde ! — tomba une fois malade à Constantine. A sa guérison, les gens de Bougie vinrent le féliciter, et un corps de nos concitoyens monta lui rendre visite. Les deux groupes se rencontrèrent à la mosquée de la Kasba, et une audience fut demandée pour tous. Mon grand-père paternel, ʿAlī b. Qunfuḏ, qui était alors khatib à la mosquée de la Kasba, s'assit avec nos concitoyens. Le chambellan sortit alors et leur dit : Notre maître vous fait dire ceci : vous occupez auprès de lui le haut rang que chacun sait; les juristes de Bougie que voici sont à la fois vos hôtes et les siens; laissez-les donc, si vous le voulez bien, pénétrer auprès de lui avant vous. Nos concitoyens acceptèrent. Le cadi de Bougie était à cette époque le juriste et traditioniste Abū l-ʿAbbās Aḥmad al-Ġubrīnī, auteur du *ʿUnwān ad-Dirāya*; le cadi de Constantine était le juriste Abū Muḥammad ʿAbdallah b. ad-Dīm. Ils entrèrent donc chez le roi (*malik*) dans l'ordre suivant : les premiers des Constantinois après les derniers des Bougiotes; ceux-ci saluèrent en ordre, avec beaucoup de considération et de correction à l'égard de leur cadi; tandis que les Constantinois, y compris leur cadi, se pressèrent en foule, chacun d'eux désirant être assis le plus près du roi. Quand les deux cadis se retrouvèrent ensemble, le juriste al-Ġubrīnī dit à son collègue Ibn ad-Dīm : Vous avez vu la correction de nos concitoyens envers moi, tandis que vous-même ne jouissez d'aucune considération auprès des vôtres. La cause en est, lui répliqua le cadi Ibn ad-Dīm, que vos juristes sont des hommes

1. *Fārisiyya*, pp. 362-3.

nouveaux dans votre ville, tandis qu'ici chaque grande famille se considère comme supérieure aux autres par son influence dans la cité et la prééminence de sa fortune. Le cadi al-Ġubrīnī se tut alors, comme s'il regrettait d'avoir parlé. »

On ne saurait mieux mettre en relief la différence qui se marquait, par l'état d'esprit de l'élite, entre une ville maritime, tant soit peu cosmopolite, et une grande cité de l'intérieur. Cette dissemblance dans la mentalité d'une partie de la population, qui permettait d'opposer jadis Constantine à Bougie, se retrouverait de nos jours, *mutatis mutandis*, entre Constantine et Alger par exemple. La première de ces deux villes n'est-elle pas demeurée jusqu'à maintenant la citadelle de la haute bourgeoisie musulmane de l'Algérie, comptant parmi ses notables — c'est le cas, par exemple[1] des B. Bādīs et des B. l-Fagūn (Lefgoun)[1] — quelques descendants de familles illustres depuis le XIIIe siècle ou au delà ?

Avec *Tripoli* nous revenons, à l'autre bout du territoire ḥafṣide, à une ville côtière, dont le port maritime explique, au moins en partie, le développement économique. Ici, comme à Constantine, l'Islam s'est borné à maintenir un vieux centre urbain sur son site antique ; mais le nom a changé : l'ancienne Œa latine, à l'origine comptoir phénicien, puis carthaginois, a pris désormais comme désignation un terme grec arabisé qui, signifiant « trois villes », s'était appliqué jadis en effet, en même temps qu'à elle, à ses deux voisines Leptis et Sabrata[2].

Tripoli a été, durant les derniers siècles du moyen âge, l'ultime grande ville de la Berbérie orientale en direction de l'Egypte, aussi bien étape pour les voyageurs terrestres qu'escale pour les vaisseaux, dans le long trajet qui séparait l'Orient de l'Occident musulman. Chef-lieu de province, sorte de capitale régionale sous les Almohades et sous les Ḥafṣides, elle réussit néanmoins, pendant la plus grande partie du XIVe siècle, à vivre autonome, comme d'autres cités du Sud ifrīqiyen, sous une dynastie locale ; puis, à la fin du siècle suivant, elle se dégageait à nouveau de l'emprise ḥafṣide, mais pour tomber plus facilement peut-être, en 1510,

1. 'Abdarī, fos 18 *b*-19 *a* ; *'Unwān Dirāya*, p. 202.
2. Pour une vue d'ensemble de l'histoire de la ville, cf. Rossi, art. *Tripoli*, dans *Enc. Islām*.

entre les mains de l'Espagnol qui, l'année précédente, avait pris Bougie.

Nous saurions, à la vérité, fort peu de choses sur la Tripoli médiévale, si le voyageur tunisien at-Tijānī, qui la visita en 1308, ne lui avait consacré, dans sa *Riḥla* fameuse, un assez ample développement[1]. C'est donc la ville du commencement du XIVe siècle, placée sous l'autorité d'un gouverneur ḥafṣide nommé par Tunis, que nous devons principalement considérer.

Tout d'abord, l'étranger ne pouvait manquer d'être frappé par la présence, à l'intérieur même de la ville, non loin du port, d'un monument antique, demeuré imposant jusqu'à nos jours malgré les dégradations de sa partie supérieure et l'enfouissement de sa base : l'arc de triomphe grandiose élevé en l'honneur de Marc-Aurèle en 163[2]. Au temps d'at-Tijānī, l'édifice portait à son sommet un petit oratoire musulman, destiné, à l'origine, disait-on, à sauver ce vestige vénérable de la pioche des démolisseurs et des pillards. L'arc de triomphe avait occupé vraisemblablement le groma, point de croisement à angle droit des deux voies romaines principales, *cardo* et *decumanus* : cela semble ressortir de la topographie présente elle-même; il est en effet remarquable que la ville musulmane, bâtie sur les décombres de la ville antique, ait sensiblement respecté, à un niveau plus élevé, le tracé ancien des rues et leur alignement : « Nulle part, s'écriait le voyageur étonné au moyen âge, je n'ai vu de rues plus propres, plus larges et plus droites qu'à Tripoli. Le plus grand nombre d'entre elles traversent la ville en long ou en large et lui donnent l'apparence d'un échiquier ». Il en allait autrement d'ordinaire dans les cités qui avaient subi le passage de la voirie romaine à la voirie musulmane.

Une enceinte à peu près triangulaire s'avançait au nord sur une pointe du rivage qui, prolongée par des récifs, abritait moyennement le port, situé sur la face nord-est. Des trois côtés, deux longeaient la mer; celui du sud, seul, regardait vers la terre ferme, et c'est le seul qu'en prévision d'une attaque terrestre les Byzantins jadis eussent fortifié. D'après une tradition unanime, le général ʿabbāside connu Ḥarṯama b. Aʿyan, gouverneur de l'Ifrīqiya, aurait le premier dressé des remparts au bord de la mer, à l'extrême

1. Tijānī, II, 135-7, 139-140, 149-155.
2. Aurigemma, dans *Africa Italiana*, 1933, pp. 135-161.

fin du VIIIe siècle, tandis qu'une cinquantaine d'années plus tôt le gouverneur ʿAbdarraḥmān b. Ḥabīb avait déjà renforcé le mur du sud. Au milieu du Xe siècle, un gouverneur fāṭimide procéda à une réfection générale de l'enceinte, dont les géographes vantèrent par la suite les belles assises de pierre[1]. Sous les Ḥafṣides, les habitants eurent eux-mêmes à cœur d'entretenir, à grands frais, d'aussi solides remparts, que devaient admirer encore, au commencement du XVIe siècle, les conquérants espagnols; ils mirent près d'une centaine d'années à achever, comme défense supplémentaire, la construction d'un avant-mur ou *sitāra* sur la face méridionale : ce travail avait été ordonné, en šaʿbān 614/novembre 1217, par le cheikh ʿAbdalwāḥid b. Abī Ḥafṣ. Peu après l'an 1300, une tentative de creuser un fossé sur ce même front sud, à partir de l'angle sud-est, pour en accroître encore la valeur défensive, semble n'avoir pu être menée à bien vu l'insuffisance d'une technique qui ne parvenait pas à fixer le sol trop sablonneux.

Dans l'enceinte étaient pratiquées au moins trois portes, qui nous sont citées : la « Porte de la Mer » (*Bāb al-Baḥr*), au nord-est, donnant sur le port; *Bāb Hawwāra* sur la face sud, près de l'extrémité orientale, doublé à l'extérieur par une porte de la sitāra dite *Bāb ʿAbdallah*; enfin *Bāb al-Aḥḍar*, situé probablement plus à l'ouest, sur ce même front méridional.

A l'angle sud-est des remparts, au bord de la mer, s'élevait la citadelle ou Kasba (*Qaṣaba*), résidence du gouverneur; ses dimensions étaient assez vastes pour qu'elle contînt deux larges places; mais, dès les premières années du XIVe siècle, un grand nombre des bâtiments qu'elle renfermait tombaient en ruines, et une partie du terrain qu'elle occupait avait même été aliénée. Cela explique que le sultan Ibn al-Liḥyānī, détrôné à Tunis et installé à Tripoli en 1317, ait éprouvé le besoin de se faire construire immédiatement un nouveau palais, ou du moins un pavillon de réception, dans cette dernière ville, en l'un des points de la Kasba : cet édifice, connu sous le nom d'*aṭ-Ṭārima*, fut remarqué par l'emploi qu'on y fit du marbre et du zlij[2]. A proximité de la Kasba — il semble que ce soit à l'intérieur de la ville —, un grand jardin (*riyāḍ*), primitivement réservé au gouverneur, avait été embelli jadis de luxueuses cons-

1. Bakrī, p. 7/20; Idrīsī, p. 121/142.
2. *Berbères*, II, 451; *Daulatain*, p. 53/96.

tructions, réduites depuis à l'état de ruines; un particulier avait ensuite obtenu la concession du lieu, et s'y était fait bâtir une demeure.

Aucun renseignement détaillé ne nous est parvenu sur les souks, que les auteurs s'accordent à trouver, durant tout le moyen âge, importants et bien aménagés. Il n'est pas précisé non plus si le quartier juif était à l'ouest, contre les remparts, comme de nos jours.

Au centre de la ville musulmane, la Grande-Mosquée (*al-Jāmiʿ al-Aʿẓam*) avait été bâtie, ou du moins achevée, par le gouverneur fāṭimide Ḫalīl b. Isḥāq, au commencement du xᵉ siècle; vers l'an 1300, on en renouvela les plafonds. Le minaret, très haut, était de base circulaire, hexagonal dans sa moitié supérieure. Les mosquées de quartiers étaient nombreuses : parmi elles, se signalaient à la dévotion des fidèles un masjid que l'on disait remonter aux premiers temps de l'occupation musulmane, non loin de Bāb Hawwāra, et un autre, sans doute vers l'ouest, que l'on prétendait avoir été visité par le Mahdi almohade. La mosquée dite des « Almohades » (*al-Muwaḥḥidīn*) était voisine de la Kasba, mais n'en faisait point partie, comme cela se voyait ailleurs; c'était au reste un simple oratoire, où l'on ne prononçait pas la khotba, anciennement mosquée des « Dix » (*al-ʿAšara*), parce qu'elle servait alors de salle de conseil aux dix principaux notables de la cité. Le plus bel établissement de bains ou *ḥammām*, jadis dépendance de la Kasba, avait été constitué habous au profit de l'une des mosquées de la ville. L'édifice religieux le plus remarquable était, avec la Grande-Mosquée, et, semble-t-il, non loin d'elle, la médersa *al-Mustanṣiriyya*, du nom du calife ḥafṣide al-Mustanṣir; elle avait été construite de 655 à 658 (1257 à 1260), sous le règne de ce souverain, par le cadi ʿAbdalḥamīd b. Abī d-Dunyā, postérieure de peu par conséquent à la plus ancienne médersa de Tunis. Le fameux Ibn Saʿīd l'a célébrée dans ses vers; et le voyageur al-ʿAbdarī, à la fin du xiiiᵉ siècle, la déclarait sans rivale digne d'elle dans tout l'Occident[1].

C'est peut-être, au reste, non dans Tripoli elle-même, mais dans sa proche banlieue, que l'on comptait le plus grand nombre de

1. ʿAbdarī, fº 42 *a*.

sanctuaires vénérés, épars dans les cimetières et dans l'oasis. Celle-ci, autrefois plantée magnifiquement de palmiers, oliviers, figuiers et autres arbres à fruits comestibles, avait été ravagée par les B. Hilāl et Sulaim, et, au milieu du XIIe siècle, elle offrait un aspect désolé; peu à peu reconstituée sous la domination ḥafṣide, elle était connue, au XVe siècle comme aujourd'hui, sous le nom de *Munša'a* (italien Menscia). At-Tijānī mentionne quelques mosquées sises hors des murs : celle de 'Abdallah aš-Ša"āb (mort en 857), déjà citée par al-Bakrī, mais vétuste et abandonnée; celle d'al-Ḥaṭṭāb al-Barqī, à l'est et au bord de la mer; celle d'al-Jadda (l'Aïeule) ou d'Abū l-Ḥasan al-Bārizī. Les tombeaux de 'Abdalwahhāb al-Qaisī et Ibrāhīm b. Ismā'īl al-Lawātī étaient tout particulièrement visités.

Un *Muṣallā* du début du Xe siècle, situé à l'ouest, fut remplacé, au XIIIe siècle ou vers 1300, par un autre, installé au sud-est. Dans le premier tiers du XVe siècle, en pleine oasis, l'émir Muḥammad, fils du sultan de Tunis Abū Fāris, fit ériger une élégante zaouia, ainsi qu'un palais superbe, au milieu d'un parc (*bustān*)[1].

Tenue par les Espagnols, puis par les chevaliers de Malte dans la première moitié du XVIe siècle, reprise sur eux par les Turcs dès 1551, Tripoli ne devait pas déchoir. Les Espagnols ont refait son enceinte, ont réédifié sa Kasba devenue le « Château » (Castillo, italien Castello). Les Ottomans ont complété de bonne heure son système de fortifications, et l'ont, au cours des temps, surtout sous la dynastie locale des Caramanlis, au XVIIIe siècle, enrichie de la plupart des monuments civils et religieux que la ville indigène présente aux regards des visiteurs actuels.

1. 'Abdalbāsiṭ, f° 55 *b*.

CHAPITRE VII

LES NON-MUSULMANS

I. *Les Juifs.*

Les habitants du territoire ḥafṣide étaient, dans leur immense majorité, musulmans, et c'est comme tels que nous avons étudié leur répartition au chapitre V. Mais, quelque faibles qu'aient été numériquement, par rapport à l'ensemble, les groupes attachés à d'autres confessions religieuses, juifs et chrétiens, il est des domaines où ils ont vraiment compté. On ne saurait négliger de marquer leur place propre, d'analyser leur statut politique et social. Nous traiterons d'eux ici une fois pour toutes; et nous commencerons par l'élément juif qui, depuis l'antiquité, n'a jamais cessé d'être représenté en Berbérie.

Ce n'est pas ici le lieu d'évoquer les origines confuses du judaïsme nord-africain, ni de disserter sur la provenance ethnique des couches successives qui ont contribué à sa formation. On se contentera de tenir pour assuré qu'au moyen-âge des groupes berbères judaïsants y coexistaient et avaient en partie fusionné avec des colonies juives venues d'Orient. En Berbérie orientale, le rôle important joué par les Juifs dans la vie intellectuelle et sociale de la Carthage romaine a sa réplique, à plusieurs siècles de distance, dans l'épanouissement exceptionnel de la communauté juive de Kairouan, qui coïncide avec l'apogée de cette cité comme grande capitale musulmane, du IXe siècle jusque dans la première moitié du XIe. La ruine de Kairouan sous les coups des B. Hilāl mit un premier terme à cette floraison juive en Ifrīqiya; il est caractéristique que l'historien Ibn Dāwūd de Tolède fasse mourir la même année 1050, c'est-à-dire précisément au moment de l'arrivée des Hilāliens en Berbérie, les deux dernières autorités rabbiniques connues de Kairouan : Rab Ḥanan'ēl b. Ḥūšī'ēl et Rab

Nissīm b. Jacob[1]. Il semble, comme il était naturel, que les études religieuses juives aient trouvé pour un temps un obscur refuge dans les deux capitales des royaumes ṣanhājiens de l'est : Mahdia et la Qal'a des B. Ḥammād ; c'est de cette dernière que serait parti pour l'Espagne, vers la fin du XIe siècle, le célèbre Isaac Alfāsī[2]. Mais, de même qu'ils anéantirent, au Maroc et en Espagne, ce que les Almoravides y avaient laissé subsister de vie juive libre et prospère, les Almohades, par leurs persécutions, ont achevé de faire disparaître de l'Ifrīqiya sa civilisation que les troubles de l'invasion hilālienne avaient déjà gravement ébranlée. L'élégie hébraïque d'Abraham b. 'Ezrā (mort en 1167) sur les « pogroms » almohades est bien connue ; des additions anciennes à ce poème, rédigées par des Maghrébins, donnent la liste des communautés de la Tunisie et de la Tripolitaine actuelles qui eurent à souffrir de ces sévices : Tunis, Sousse, Mahdia, Gafsa, El-Hamma, Gabès, Djerba, Sorman, Tripoli, Msellata, Mesrata[3]. On constate que le nom de Kairouan est passé sous silence : ne serait-ce pas que, dès le commencement du XIIe siècle, avant même la venue de 'Abd almu'min, cette importante communauté n'existait déjà plus ?

Il serait au reste excessif de croire qu'à la suite de la tourmente almohade, le judaïsme ait été complètement éliminé de l'Ifrīqiya : il n'y eut pas d'expulsion générale, comme l'Europe allait en connaître périodiquement à dater de la fin du XIIIe siècle, ni probablement d'émigration massive vers des bords plus hospitaliers ; mais il ressort de l'élégie mentionnée ci-dessus et des renseignements plus détaillés que l'on possède sur les événements du Maroc à la même époque, que cette oppression a dû contraindre un certain nombre de familles juives à la fuite ou à la conversion. A l'intérieur du pays, des déplacements se sont produits qui montrent que les persécutions n'ont pas été simultanées partout ; en l'absence de précisions, on peut supposer qu'elles ont suivi la même progression géographique que la conquête almohade.

Le judaïsme ifrīqiyen est sorti de cette ère de désarroi, diminué,

1. Sur ces deux personnages, cf. Poznanski, *Anšē Qairāwān*, Varsovie, 1909, pp. 20-24 et 37-44.
2. Cf. Poznanski, *Kala'at Hammad*, *Revue des Etudes juives*, t. 58, 1909, p. 297-8.
3. Cf. Cazès, *Antiquités judaïques en Tripolitaine*, *Revue des Etudes juives*, t. 20, 1890, pp. 86-7, et Slouschz, *Travels in North Africa*, Philadelphie, 1927, pp. 221-2. — Pour Tunis, cf. en outre Tijānī, II, 397, et I. Aṯīr, p. 586.

à coup sûr, en nombre, mais surtout atteint pour longtemps dans ses forces vives, dans sa situation économique, son organisation sociale, sa valeur intellectuelle et religieuse. On attribue, d'une façon douteuse, à Maïmonide, une lettre qui présente les Juifs de la Berbérie orientale, « entre Tunis et Alexandrie » en passant par Djerba, comme d'un niveau culturel assez bas; leurs études bibliques et talmudiques y sont déclarées très médiocres, malgré la présence de rabbins-juges (*dayyānīm*) parmi eux[1]. Si l'on pouvait regarder cette missive comme authentique, elle se rapporterait vraisemblablement au voyage effectué par Maïmonide du Maroc vers l'Egypte, en 1165, c'est-à-dire très peu d'années après l'achèvement de la conquête almohade en Afrique du nord, et elle serait un témoignage intéressant à la fois de la survivance des communautés ifrīqiyennes et de leur décadence accusée.

Il semble qu'avec la stabilisation du régime almohade, puis l'avènement des Ḥafṣides, les Juifs d'Ifrīqiya aient recouvré une existence à peu près normale, exempte du moins d'une perpétuelle inquiétude au sujet de leurs personnes et de leurs biens. Beaucoup d'entre les convertis durent revenir à leur foi première, et les synagogues peu à peu se rouvrir[2]. Au XIIIe siècle, il est question à plusieurs reprises de Juifs de Tunis. En 1239, ceux de Djerba envoient une colonie s'installer à Palerme : elle y constitue une communauté à part, distincte du reste de la population israélite, et elle obtient de Frédéric II des concessions pour la culture du henné et de l'indigo ainsi que la ferme de la palmeraie royale pour quelques années[3] Il est probable, au surplus, que toutes les villes de quelque importance du littoral ifrīqiyen ont continué, presque sans interruption, à abriter un certain nombre de Juifs : par exemple les communautés de Bougie, Bône, Tripoli, attestées au XVe siècle dans les consultations rabbiniques d'Alger[4], étaient certainement plus

1. Cf. Cazès, *Histoire des Israélites de Tunisie*, pp. 80-2, et Slouschz, *op. cit.*, pp. 155-6.

2. Il faut sans doute tenir pour excessive l'affirmation de Marrākušī, p. 223/265, écrite en 621/1224, qu'il n'existait point à cette époque de synagogue dans tout le Maghreb, et que les Juifs y étaient encore tous contraints de professer extérieurement l'Islam.

3. Cf. R. Straus, *Die Juden im Königreich Sizilien unter Normannen und Staufern*, Heidelberg, 1910, pp. 24 et 108-110.

4. Les recueils de consultations rabbiniques, fort comparables aux recueils de fetouas, constituent pour l'histoire juive, comme ceux-ci pour l'histoire musulmane, une source précieuse. Pour le XVe siècle nord-africain, on dispose, comme documents de cette nature, des œuvres de célèbres rabbins d'Alger, d'origine espagnole : 1) Ribaš

anciennes de beaucoup ; des pierres tombales datées des XIIe, XIIIe, XVe siècles ont été trouvées à Mesrata[1].

Parmi les centres urbains de l'intérieur, Constantine n'a jamais dû cesser d'avoir ses Juifs[2],aux mœurs fortement berbérisées : nous possédons quelques détails sur la vie de leur communauté au XVe siècle. Nous n'avons par contre aucune donnée sur l'existence possible de groupements juifs dans d'autres villes continentales, telles que Béja, Gafsa, Tébessa. Kairouan qui, à l'époque turque et jusqu'à l'occupation française, est demeurée si obstinément fermée aux non-musulmans[3], a-t-elle compté un certain nombre d'Israélites entre le XIIIe et le XVe siècle ? Dans le silence total des sources sur ce point, on est bien tenté de répondre par la négative ; en ce cas, le judaïsme aurait été proscrit pendant quelque sept cents ans de l'une des cités où il avait jadis brillé d'un vif éclat. Seul, à ma connaissance, un document des Archives de la Grande-Mosquée de Kairouan[4] autorise un doute : en 906/1500-01, l'administration des habous de cette mosquée louait pour un an, au prix de trois-quarts de dinar, une boutique sise à l'une des portes de la ville, à un personnage du nom de Maimūn al-Yahūdī, sans autre qualification ; était-ce un Juif non converti ? Il vaut mieux garder quelque réserve, et penser que la question du séjour des Juifs à Kairouan, sous les Ḥafṣides, n'est pas définitivement résolue.

A côté de leurs établissements citadins, les Juifs de Berbérie comprenaient des groupes nomades, « habitant sous la tente[5] », dont la disparition s'achève, presque inaperçue, de nos jours. Nous ne savons rien de ces « *Bāḥūṣīm* » en pays ḥafṣide, et il serait impru-

ou Isaac b. Sešet Barfat (mort en 1408), *Še'ēlōt u-tšūbōt*, Vilna, 1889 ; 2) plusieurs membres de la famille Duran : *a*) Simon b. Ṣemaḥ (mort en 1444), *Sēfer hat-Tašbaṣ*, Amsterdam, 3 vol., 1738 ; *b*) son fils Salomon (mort en 1467), *Sēfer ha-Rašbaš*, Livourne, 1742 ; *c*) les fils de ce dernier, Ṣemaḥ et Simon, dont les « responsa » constituent les deux parties du *Yāḥīn u-Bo'az*, Livourne, 1782. — Quelques passages de ces textes ont été utilisés par Cazès dans son *Histoire des Israélites de Tunisie*, mais trop souvent avec un discernement insuffisant. Plus solide et plus large est l'ouvrage d'Epstein, *Responsa of Rabbi Duran* ; mais il présente pour nous l'inconvénient de ne pas distinguer toujours entre les Etats ḥafṣide et 'abdalwādide, à l'intérieur desquels les usages comme les situations pouvaient cependant beaucoup différer.

1. Cf. Slouschz, *Un voyage d'études juives en Afrique, Mémoires Académie Inscriptions*, t. XII, 2e partie, 1913, pp. 516 à 524 ; du même, *Travels in North Africa*, pp. 53-8.

2. Il y en avait également dans la banlieue, au village du Hamma, au XVe siècle, cf. *Taṣbaṣ*, III, n° 100.

3. Encore en 1827, « trois Juifs y furent brûlés vifs, étant reconnus », cf. Monchicourt, *Relations inédites de Nyssen, Filippi et Calligaris*, Paris, 1929, p. 221.

4. Carton 52, pièce 66.

5. *Yāḥīn*, II, n° 10.

dent d'inférer, de leur emplacement le plus récent comme sédentaires, leur habitat antérieur au régime turc[1]. Malgré l'absence de textes, il y a tout lieu de croire qu'une population juive habitait les régions pré-sahariennes du sud-tunisien : Djérid, Nefzaoua, Matmata. Nous sommes fixés sur l'existence d'une communauté à Biskra et d'une autre à Touggourt au XVe siècle[2]. Enfin, au sud-est, le Djebel de Tripolitaine était parsemé de communautés juives, à peu près toutes disparues aujourd'hui[3] ; il n'en subsiste actuellement qu'un nombre infime, dans la partie orientale, au Dj. Iefren et au Dj. Gharian : à peine, en tout, quelques centaines d'habitants ; ailleurs, ce sont des ruines, des toponymes, des souvenirs locaux, et parfois des inscriptions tumulaires, qui prouvent notamment que du XIIe à la fin du XIVe siècle, et sans doute au delà, le Dj. Nefousa a compté tout un réseau d'établissements juifs, de Giado à Nalut, là où pas un Israélite ne figure dans les derniers recensements. Les cités ou oasis de la côte, pour des raisons qui mériteraient d'être élucidées, ont fini, dans les temps modernes, par absorber la presque totalité du judaïsme tripolitain.

Peu avant la fin du XIVe siècle, un événement important de l'histoire juive en pays chrétien a eu sa répercussion, très profonde, sur les communautés de l'Afrique du Nord. La grande persécution de 1391, qui s'est déchaînée à travers la péninsule ibérique, principalement dans le royaume de Castille, en Catalogne et aux Baléares, a provoqué une assez forte émigration juive, dont une partie s'est déversée sur la Berbérie. Il semble que les nouveaux venus aient été vus d'un œil favorable par les pouvoirs publics et par la population musulmane ; leur afflux, loin de passer pour inquiétant, était prometteur de réalisations économiques nouvelles, utiles à tous ; par l'apport de leurs capitaux, par leur activité commerciale formée aux méthodes européennes et demeurée en relations avec l'Europe, ils rendaient service aux princes en accroissant les ressources du fisc, et aux particuliers en facilitant leurs transactions, à la vente comme à l'achat. De fait, aucun écho de protestation musulmane contre leur venue n'est arrivé

1. Sur les Bāḥūṣīm dans la Berbérie orientale contemporaine, cf. Monchicourt, *Haut-Tell*, pp. 301-3 ; Slouschz, *Voyage d'études juives*, pp. 556-9 ; du même, *Travels in North Africa*, pp. 295-305.

2. *Taṣbaṣ*, III, n° 71 ; *Yāḥīn*, I, nos 81-107, II, nos 53-57.

3. Cf. Cazès, *Antiquités judaïques en Tripolitaine*, pp. 79-80 ; Slouschz, *Voyage d'études juives*, pp. 526-538, *Travels in North Africa*, pp. 196-201.

jusqu'à nous; nous savons au contraire que les ʿAbdalwādides de Tlemcen les ont accueillis volontiers[1]; l'attitude des Ḥafṣides, sur laquelle nous n'avons pas autant de précision, a été tout au moins de large tolérance. Ainsi la Berbérie, oublieuse de la vieille persécution almohade, apprenait à devenir une terre de refuge pour de nombreuses familles juives originaires d'Espagne : ce mouvement d'immigration devait se prolonger, avec des alternatives d'accalmie et de phases aiguës, plusieurs siècles durant.

La question des rapports entre les immigrés et leurs coreligionnaires installés de longue date en Afrique du Nord est assez complexe[2]. Comme toujours en pareil cas, plusieurs tendances contradictoires entrent en jeu, et, selon les lieux et les temps, c'est l'une d'elles qui l'emporte, ou bien l'on aboutit à un compromis : au désir de traiter les réfugiés fraternellement s'oppose le souci d'éviter, dans l'exercice des mêmes professions, une concurrence économique d'autant plus redoutable que la maîtrise technique des nouveaux venus s'affirme davantage; à la volonté d'unifier le culte et la masse des fidèles à l'intérieur d'une même communauté s'opposent des différences de rite, de langue, et plus encore de conceptions sociales et de mœurs. Il était donc inévitable que l'arrivée des « Espagnols » — surtout Catalans et Majorquins — provoquât dans le judaïsme nord-africain, aux alentours de 1400, une sorte de crise morale, que certains indices dénoncent. Mais cette crise devait, en définitive, s'avérer salutaire, grâce, en grande partie, à l'influence dominante de quelques personnalités de premier plan parmi les fugitifs : tels le « Rab » Ephraïm Ankaoua à Tlemcen, les rabbins Isaac b. Šešet Barfat et Simon b. Ṣemaḥ Duran à Alger. On voit que c'est le domaine ʿabdalwādide qui a reçu l'apport le plus considérable en qualité, comme sans doute, en quantité; et l'on peut noter, en passant, l'importance exceptionnelle du judaïsme algérois au xve siècle, alors qu'Alger n'occupait pas encore son rang de capitale, consacré seulement par les Turcs; il convient peut-être de se demander si l'essor économique donné à la cité par ces Juifs d'Espagne et leur commerce maritime ne l'a pas préparée, en quelque mesure, à son destin futur.

Les communautés du pays ḥafṣide, principalement dans les

1. Epstein, *Responsa of Rabbi Duran*, pp. 13-14.
2. *Ibid.*, pp. 14-17.

villes du littoral, ont eu aussi leur contingent d'immigrés. La population juive d'Ifrīqiya y a gagné en nombre, mais surtout, au contact et à l'exemple des nouveaux venus, en capacité d'organisation, en valeur intellectuelle et sociale. On a l'impression qu'après une longue période d'effacement, elle reprend conscience d'elle-même, et que, les yeux fréquemment tournés vers Alger, d'où vient la lumière, elle rénove sa vie morale et revigore ses institutions.

La condition légale des Juifs, dans l'Etat ḥafṣide, était celle que l'Islam reconnaît aux « gens du Livre », tolérés sur son territoire par la communauté musulmane, qui leur garantit en principe sa « protection » : c'est le statut bien connu des *ḏimmīs*, que le fiqh a réglementé. En retour de sa tolérance et de sa protection d'une part, et d'autre part pour maintenir les sujets non-musulmans dans un état constant d'infériorité vis-à-vis des croyants, l'Islam impose aux ḏimmīs des obligations fiscales et vestimentaires particulières, et il les frappe d'un certain nombre d'interdictions.

L'imposition caractéristique et en quelque sorte constitutive de l'état de ḏimmī est la capitation annuelle qui frappe tous les mâles pubères et porte le nom de *jizya* : c'est bien elle, et sous ce vocable, que les Juifs d'Ifrīqiya payaient aux Ḥafṣides. Elle était perçue par tête, comme il se doit; le gouvernement en exemptait les rabbins d'un certain renom, mais non les fonctionnaires ordinaires du culte. Nous ignorons, pour cette époque, quel était son taux[1]. En sus de cette capitation légale, le Trésor exigeait d'ailleurs des communautés le versement de sommes arbitraires, ou à des dates périodiques, ou bien à titre exceptionnel. Cette sorte de contribution, irrégulière au regard du droit coranique, s'appelait *qānūn*. La communauté, en la personne de ses chefs, était responsable de son paiement; c'était à elle à recouvrer comme elle l'entendait, sur ses membres, cet impôt de répartition. Il y avait alors lieu de savoir si les simples officiants et les maîtres d'école devaient être exempts de cette taxe, comme l'étaient déjà les rabbins. Consulté par Bougie, Simon Duran répondit que l'usage local faisait loi en cette matière; mais il estimait que, si la solution admise était favorable aux officiants, elle devait l'être aux maîtres d'école également[2].

1. Il est douteux qu'il faille considérer, avec Epstein (pp. 13 et 52), comme *jizya*, la contribution de 2 1/8 ou 3 dinars que les Juifs de Ténès avaient à payer chaque mois.
2. *Taśbaṣ*, III, nos 153 et 254 ; cf. aussi *Tuḥfat Arīb*, p. 12.

Un exemple des exigences fiscales arbitraires auxquelles les Juifs se trouvaient soumis nous est donné par l'incident suivant qui eut Constantine pour théâtre vers le milieu du xve siècle : le gouverneur avait exigé de la communauté, par l'intermédiaire de son chef, un supplément à l'impôt habituel acquitté en blé; le notable, sans avertir ses administrés, paya de ses propres deniers; quand il fut mort, ses héritiers réclamèrent la somme ainsi déboursée à la communauté; mais celle-ci, approuvée par le rabbin d'Alger, s'y refusa, pour la raison qu'elle ne pouvait être tenue d'une dette dans l'ignorance de laquelle on l'avait laissée[1]. Une autre affaire dévoile à la fois le souci des communautés de faire participer chacun de leurs membres à leurs débours, et l'accumulation des charges qui pesaient de la sorte sur les particuliers. Les Juifs de Bougie avaient décidé que leurs coreligionnaires qui viendraient s'installer dans leur ville contribueraient, sous peine d'excommunication, à toutes les impositions et dépenses communes; un marchand étranger, soutenu par quelques hommes influents, voulut se soustraire à cette règle, en faisant valoir qu'il payait déjà par ailleurs des taxes au Trésor; mais Barfat, consulté, fut d'un avis contraire, et il confirma l'obligation, pour toute personne ayant plus de douze mois de résidence, de se soumettre à cette décision de la communauté[2].

L'obligation pour les non-musulmans de se distinguer des fidèles par l'adoption d'un costume spécial ou par le port d'un insigne particulier, si elle n'est pas primitive et fondamentale, n'en a pas moins une origine ancienne dans l'Islam; qu'elle remonte, comme le veut la tradition, au calife ʿUmar b. al-Ḫaṭṭāb, ou, plus sûrement, à l'Umayyade ʿUmar b. ʿAbdalʿazīz, elle est redevable de sa réglementation la plus classique à l'ʿAbbāside al-Mutawakkil (en 233/849)[3]. L'application d'une pareille mesure, qui visait à l'humiliation des intéressés, apparaît comme assez intermittente pendant longtemps, et sa rigueur a beaucoup varié. Au commencement

1. *Yāḫīn*, I, n° 22.
2. Rībaš, n° 132. — Sur les amendes et confiscations au profit du Trésor, voir un peu plus loin. Un « responsum » du *Tašbaṣ*, III, n° 152, nous montre les Juifs de Bougie inquiets à l'idée que le patrimoine de l'un des leurs, mort sans héritier dans la ville, risque d'être saisi en entier par le gouverneur. A propos d'héritage, il faut signaler que l'interprétation donnée par Cazès, *Histoire des Israélites de Tunisie*, p. 203, à un texte plus tardif, relatif au statut successoral des Juifs convertis, est entièrement erronée.
3. Cf. Tritton, *The Caliphs and their non-muslim subjects*, Londres, 1930, ch. VIII.

du XIe siècle, on souligne la sévérité du Fāṭimide al-Ḥākim, qui contraignit les « tributaires » à arborer des insignes visibles de loin. Deux cents ans plus tard, en Occident, l'Almohade al-Manṣūr, à la fin de son règne (595/1198), prenait une ordonnance analogue à l'encontre des Juifs : ils étaient astreints à porter des tuniques bleues d'une coudée de long, ornées de manches très larges et très longues de l'effet le plus disgracieux (au dire des contemporains), des calottes bleues en place de turbans — elles descendaient jusqu'au-dessous des oreilles et « on les aurait prises pour des bâts » —, et par surcroît une marque distinctive appelée *šikla*, dont nos textes ne précisent pas la nature[1]. Ainsi l'Etat almohade, se résignant à reconnaître l'existence légale des Juifs, les cantonnait dans une position avilie, en les vouant, par leur tenue extérieure même, au ridicule et au mépris. A la suite d'instantes démarches effectuées par eux, le calife an-Nāṣir, fils et successeur d'al-Manṣūr, modifia cet accoutrement; il le remplaça par des vêtements et des turbans jaunes, qu'al-Marrākušī déclare en usage de son temps (621/1224)[2]. Qu'y aurait-il d'étrange à ce que ce fût l'exemple des Almohades qui eût déterminé la chrétienté à une mesure du même genre? C'est au début du XIIIe siècle que le port de la rouelle a commencé à être imposé aux Juifs en pays chrétien[3].

Quant aux Ḥafṣides, on ne s'étonnera pas de les voir imiter les Almohades. Dès le début de son règne, en 648/1250, al-Mustanṣir renouvelait, pour Tunis, la réglementation discriminatoire : le terme de *šikla* revient, à cette occasion, sous la plume des chroniqueurs[4]. Bien plus tard, dans la deuxième moitié du XVe siècle, Adorne nous dira que les Juifs de Tunis « ont un costume particulier, différent de celui des Maures; s'ils ne portaient pas de vêtements distincts, ils se feraient lapider; ils arborent une pièce d'étoffe jaune à la tête ou au cou[5] ». Voilà bien, en dernier lieu, l'indication d'une rouelle; ne serait-ce point cette pièce d'étoffe d'une couleur voyante que

1. Marrākušī, p. 223/264; *Daulatain*, p. 11/19; Fagnan, *Le signe distinctif des Juifs au Maghreb*, *Revue des études juives*, t. 28, 1894, pp. 294-8.

2. Marrākušī, p. 223/265. Le turban des Juifs était également jaune en Egypte au XIIIe siècle, cf. I. Sa'īd, *apud* Maqqarī, *Analectes*, I, p. 694; il l'était à Tlemcen encore au début du XVIe siècle, cf. Léon, III, p. 24.

3. Officiellement pour la première fois au quatrième concile du Latran, en 1216. Cf. Grayzel, *The Church and the Jews in the XIIIth Century*, Philadelphie, 1933, pp. 61-62; Parkes, *The Jew in the medieval community*, Londres, 1938, p. 215.

4. *Fārisiyya*, p. 322; *Adilla*, p. 61; *Daulatain*, p. 25/45.

5. Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 192.

signifiait le mot de šikla. Mais il se peut que la šikla ait consisté en une autre marque ; on retiendra seulement qu'elle a servi longtemps à désigner les Juifs indigènes, ou *šikliyyīn*, par opposition aux familles venues d'Espagne, dont les membres étaients dits *ba'alē hak-kabbūs* (*kapūs*) ou *kabbūsiyyīn*, « porteurs de chaperons[1] ». Au xve siècle, les immigrés conservaient donc par la coiffure un costume autre que celui de leurs coreligionnaires autochtones ; ils devaient tenir à cette distinction, qui rappelait leur origine européenne et passait certainement, comme chez les Juifs « livournais » porteurs de chapeaux dans la Tunisie des beys, pour une appréciable supériorité. Sans doute même ne bornaient-ils point à la coiffure le caractère européen de leur habillement : sans parler de leurs vêtements de corps, dont nous n'avons nulle notice, ces souliers de bois recouverts de cuir et ces « patins » (*sic*) qui, les uns et les autres, s'importaient d'Europe, et dont l'autorité rabbinique autorisa le port dans la rue le samedi, contrairement à la prohibition qui frappait les socques indigènes cloutés ou *qabqāb*[2], n'étaient-ils point surtout pour les immigrés et pour leurs femmes ? Cette mention de chaussures variées, à Bougie ou Alger, semble faire contraste avec la réflexion d'Adorne que les Juives de Tunis « n'osent point en porter » ; il a tout l'air de donner cette restriction comme le résultat d'une contrainte extérieure ; mais s'agissait-il vraiment, dans ce cas, d'une interdiction officielle ou d'une pression de l'opinion publique musulmane ? C'est fort douteux ; les femmes qu'a remarquées Adorne — s'il rapporte, comme à l'ordinaire, ce qu'il a vu — peuvent bien être sorties nu-pieds par une habitude, voire une nécessité de pauvres gens : on n'était pas riche dans la *ḥāra*, et à Tunis, au mois de juin, les pieds nus n'ont rien à craindre de la boue ni du froid.

Les Juifs étaient-ils effectivement soumis par les Ḥafṣides aux autres interdictions traditionnelles, par exemple celle de monter à

1. On trouve aussi dans le même sens *ba'alē haq-qaprōn*, opposé à *ba'alē ham-miṣnefet*, « porteurs de turbans », cf. Is. Bloch, *Inscriptions tumulaires des anciens cimetières israélites d'Alger*, Paris, 1888, p. 3, n. 2 (où l'interprétation du terme « Chekliines » est manifestement erronée). Encore aujourd'hui, à Alger, les membres de quelques familles qui descendent de ces immigrés tiennent à honneur d'être coiffés à la synagogue, le samedi qui suit leur mariage, d'un ancien « chaperon » soigneusement conservé.

2. *Yāḥīn*, II, n° 43.

cheval? On peut arguer au moins d'une remarquable exception : au temps de Barfat, soit aux alentours de 1400, les parents mâles du chef de la communauté juive de Constantine, au nombre d'une cinquantaine, montaient à cheval[1]; ce clan de cavaliers, dont l'influence était forte sur le gouverneur de la ville, ne se rattachait-il pas aux Bāḥūṣīm, et n'évoque-t-il pas le souvenir d'un judaïsme berbère ou arabisé menant la vie nomade des tribus? Le type du Juif cavalier, guerrier au besoin, s'est maintenu dans la région de Constantine jusqu'à la conquête française. Son existence ne prouve nullement que les autorités ḥafṣides aient négligé de faire respecter, dans les centres citadins du littoral, la vieille défense faite aux ḏimmīs de prendre pour monture un cheval.

Il semble mieux assuré, par contre, que, dans ces mêmes villes ḥafṣides, aucune entrave officielle n'était mise, pour les Juifs, à l'exercice de leur droit de propriété. Il est probable que, dans la pratique, leurs biens-fonds se situaient d'ordinaire dans leurs propres quartiers; on les voit, en tout cas, agir librement en propriétaires d'immeubles, acheter et vendre des terrains, des fondouks, des maisons, et faire bâtir. Ils pouvaient également posséder des esclaves non-musulmans[2]; Simon Duran eut à leur rappeler la disposition rabbinique qui ordonnait l'affranchissement immédiat de l'esclave « hébreu[3] ».

Le fait même que, dans une société fondée sur la discrimination religieuse, les Juifs étaient, eux non-« croyants », soumis entièrement et sans contrepoids extérieur, à l'autorité absolue de l'Islam et de l'Etat, leur créait déjà — comme dans l'Europe chrétienne de ce temps — une situation matérielle et morale fortement diminuée. Dans leurs litiges avec des « croyants », comme en matière pénale, ils étaient entre les mains de juges musulmans. Les moindres paroles jugées offensantes à l'égard du Prophète ou de la religion musulmane coûtaient ordinairement la vie à leur auteur. A l'époque du grand-cadi de Tunis al-Ġubrīnī, vers 1400, un Juif accusé d'avoir blasphémé l'Islam, et emprisonné de ce chef, eut à subir seulement la fustigation, parce que le témoignage porté contre lui était légalement insuffisant. Mais les juges, en ce genre d'affaires, n'étaient

1. Rībaš, n° 80.
2. Rašbaš, n°s 466 et 467.
3. *Taškbaṣ*, II, n° 27.

pas toujours aussi libéraux : peu auparavant, sous le grand-cadi Ibn al-Qaṭṭān, un Juif avait été condamné à mort sur l'avis des jurisconsultes de Tunis, pour avoir injurié le Prophète au moment de l'appel à la prière ; or des deux témoignages qui l'accablaient, un seul était pleinement valable ; le deuxième, celui d'un soldat de la milice, n'aurait pas dû être retenu ; de l'aveu du sultan Abū l-ʿAbbās, on n'hésita pas alors à sacrifier au « droit » (*ḥaqq*) du Prophète le respect strict de la procédure et une vie humaine ; le condamné fut décapité. Un demi-siècle plus tôt, le sultan Abū Bakr avait consulté le grand-cadi al-Qaddāḥ et le cadi des mariages Ibn ʿAbdassalām sur le supplice à infliger à un Juif convaincu d'avoir volé des enfants musulmans pour les vendre aux chrétiens ; le premier de ces deux juristes préconisant l'exécution par le glaive, l'autre la mise en croix, le souverain se rangea à ce dernier avis[1].

A l'encontre des Juifs, comme d'ailleurs des musulmans eux-mêmes, l'arrestation et l'incarcération pouvaient être ordonnées d'une façon arbitraire par le monarque ou ses représentants. On les frappait volontiers aussi d'un autre châtiment, l'amende, profitable au Trésor. Des marchands juifs de Bougie ayant favorisé la fuite par mer d'esclaves appartenant au « fils du roi », l'émir lésé infligea aux coupables une lourde peine pécuniaire, que son père adoucit ; le mode de paiement fut ensuite l'objet d'une convention entre les intéressés[2]. C'est encore à Bougie qu'il est question d'un Israélite emprisonné par le « roi » et condamné à une amende de mille dinars d'or ; mis en liberté sur la garantie de tierces personnes, il quitte la ville sans autorisation, et ses cautions sont tenues de payer pour lui[3]. Il est cependant remarquable de voir ce système de l'amende, d'ordinaire si abusif, appliqué dans certains cas à l'avantage de la collectivité dont un membre était ainsi frappé. A Biskra, par exemple, le gouverneur mettait à l'amende le complice d'une femme juive que des témoins accusaient d'adultère[4] ; et le plus curieux dans ce sens, c'est que des Juifs eux-mêmes s'obligeaient à payer une amende au « roi » au cas où ils contreviendraient à des promesses ou des interdits d'ordre matrimonial[5]. Sans doute

1. Ubbī, *Ikmāl*, IV, 435 ; *Miʿyār*, II, 281-2 et 337.
2. *Tašbaṣ*, III, n° 228 ; Rašbaš, n° 224.
3. Rašbaš, n° 509.
4. *Yāḫīn*, II, n° 57.
5. *Tašbaṣ*, II, n°s 20-25 et 68-69.

pensait-on assurer mieux de cette manière, en y intéressant l'administration musulmane, une sanction contre le transgresseur.

Les autorités gouvernementales avaient conscience de l'importance des revenus que, sous des formes diverses, les Juifs apportaient au Trésor; elles appréciaient, d'une façon générale, leur multiple contribution à l'activité économique, notamment dans les relations avec les pays de la chrétienté. Pour ces raisons non moins que pour se conformer aux prescriptions coraniques, elles ont, dans l'ensemble, réellement protégé les communautés de l'Ifrīqiya. Les Juifs qui en faisaient partie ne paraissent point s'être élevés, sous les Ḥafṣides, à des situations officielles de premier plan, comme il arriva sous les Marīnides au Maroc. Mais, en contre-partie, la Berbérie orientale ne connut point ces émeutes antijuives et ces « pogroms » qui agitèrent et ensanglantèrent Fès au commencement et à la fin de cette dynastie. Il est intéressant de noter que le mufti tunisien Muḥammad ar-Raṣṣā', le plus représentatif de son pays dans la deuxième moitié du xve siècle, consulté au sujet des Juifs du Touat, fut de ceux qui conseillèrent à leur égard la tolérance et la modération; on sait de reste que, dans cette affaire, ce fut le fanatisme qui l'emporta[1]. On relèvera aussi comme significative la mention expresse qui est faite des Juifs, tant de Tunisie que d'Aragon, dans le traité conclu entre ces deux puissances en 1360 : la sécurité de leur personne et de leur commerce est garantie réciproquement sur le territoire de chacune des parties contractantes, au même titre que pour les musulmans et pour les chrétiens[2]. Même si l'initiative venait de son partenaire, on retiendra que le Ḥafṣide y a souscrit.

Quelle que fût l'attitude correcte, voire bienveillante, des chefs responsables, l'esprit public était imprégné, vis-à-vis de ces non-conformistes que la religion ordonnait de maintenir dans un état humilié, d'un sentiment invétéré de mépris. Le voyageur Adorne l'a constaté à Tunis[3], peu après l'époque du marabout Sīdī Ben 'Arūs, qui n'était pas tendre pour les Juifs. Ce santon d'un milieu populaire nous est cité appliquant le qualificatif injurieux et banal

1. *Mi'yār*, II, 183. — Les communautés juives du Touat furent détruites vers la fin du siècle à la suite des prédications enflammées du faqīh tlemcénien Muḥammad al-Maġīlī.

2. *Hespéris*, t. XIX, p. 71-2. Même disposition dans le traité non ratifié de 1444 avec Alphonse d'Aragon.

3. Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 192.

de « chien » à l'un de ces mécréants, qui offrait pourtant de s'entremettre moyennant récompense pour la libération d'un prisonnier musulman. Ailleurs, le même personnage maudit à voix haute en les traitant de « Juifs » des musulmans d'origine juive qui avaient mal parlé de ses disciples et de lui[1]. Il y a loin de ces façons à l'attitude d'un autre Tunisien, le grand Ibn Ḫaldūn[2].

Et cependant, en dépit même de la différence de religion et de prestige social, bien des rapports individuels, souvent courtois, étaient noués, dans l'Ifrīqiya ḥafṣide, entre ces « protégés » et leur entourage dominateur. La langue parlée, à tout le moins dans ses grandes lignes, était la même. Les contacts d'affaires étaient fréquents, ou pour mieux dire continus. Ils se prolongeaient parfois en des gestes aimables : un juriste tunisien du xve siècle reproche à ses coreligionnaires musulmans d'accepter les cadeaux que leur offrent des Juifs à l'occasion des fêtes de ces derniers[3]. L'assimilation des Israélites autochtones à l'ambiance arabo-berbère, sous le regard de la mentalité et des mœurs, était si poussée que, nous le verrons tout à l'heure, un mouvement de rénovation rabbinique ne fut pas chez eux une chose aisée.

Les Juifs d'Ifrīqiya vivaient à peu près exclusivement du produit de leur activité économique. En dehors des fonctions religieuses de leur confession, bien peu de carrières libérales leur étaient ouvertes; il est infiniment probable qu'en vertu d'une tradition constante la profession de médecin avait quelques représentants parmi eux, mais il n'en est pas formellement question sous les Ḥafṣides. De même, on entrevoit à peine qu'ils ont exercé certains métiers manuels[4]. On dispose au contraire de quelques données utiles sur la nature de leur commerce, qui constituait, sans nul doute, leur principale source de revenus.

Le travail des métaux précieux, or et argent, est une vieille occupation juive, importée d'Orient en Afrique du Nord. Il est inté-

1. *Manāqib Sīdī Ben ʿArūs*, pp. 437 et 446.
2. *Prolégomènes*, III, 291.
3. Burzulī, II, f° 200 *a*.
4. Le métier occasionnel et infâmant de bourreau leur était souvent imposé, qu'il s'agît d'une exécution capitale ou d'une amputation de membre conforme au droit pénal musulman ; *ʿAbdalbāsiṭ*, f° 55 *a*.

ressant de constater la présence, aux environs de 1400, de Juifs installés dans le souk des Orfèvres de Tunis[1], où précisément on trouve un assez grand nombre de bijoutiers israélites encore aujourd'hui. Dès le milieu du XIIIe siècle, on avait d'ailleurs accusé les Juifs de cette ville de jeter le trouble dans la circulation monétaire en faisant fondre les pièces d'argent[2]. On eût aimé savoir dans quelle mesure l'époque ḥafṣide a connu, comme types d'artisans juifs, ceux qui s'offrent à nos regards et qu'attestent en outre des patronymes répandus : forgerons (*Ḥaddād*), dinandier (*Ṣaffār*), menuisier (*Najjār*), ciseleur (*Naqqāš*), tailleur (*Ḫayyāṭ*), teinturier (*Ṣabbāġ*). Mais rien ne nous est parvenu à ce sujet[3], et nous sommes encore moins fixés sur les rapports de cet artisanat avec les corporations musulmanes. Un texte, par contre, est à retenir, qui nous montre les artisans juifs autochtones de Bougie concurrencés par leurs coreligionnaires espagnols : ceux-ci, vendant de préférence des pièces déjà confectionnées, écoulaient mieux leurs produits auprès de la clientèle musulmane, qui refusa désormais de payer d'avance à la commande le travail. Pour se défendre, la vieille communauté réussit à aggraver les charges des nouveaux venus en les faisant participer à ses obligations financières envers le Trésor. Au bout de six années de cet état de choses, les Espagnols, sans doute renforcés en nombre et raffermis, cessèrent sans crier gare de verser cette contribution. L'excommunication, efficace contre des isolés, eût été certes dangereuse contre un groupe compact. Simon Duran, peu favorable au trop brusque progrès des méthodes commerciales, estima qu'il eût fallu imposer à tous le respect des usages de l'artisanat local[4].

Le commerce de l'argent était assurément pratiqué par les Juifs : ils devaient être aisément changeurs ou prêteurs sur gages. La lettre de change leur était connue sous sa dénomination romane : « cambio[5] ». On recourait volontiers à eux comme intermédiaires pour obtenir la délivrance d'un captif musulman en terre chré-

1. Ubbī, *Ikmāl*, II, 132 ; Burzulī, II, f° 70 *a*.
2. *Berbères*, II, 354.
3. Les patronymes Najjār et Naqqāš se rencontrent, pour la Berbérie orientale, dans nos » responsa » du XVe siècle ; mais ils peuvent remonter à des ancêtres ayant demeuré en d'autres pays.
4. *Tašbaṣ*, III, n° 45.
5. Rašbaš, n° 475.

tienne[1] : pour ce genre d'opération, on avait avantage à s'adresser à quelque banquier juif, que ses relations avec l'Europe mettaient à même d'aboutir plus facilement. Peut-être aussi déjà aidaient-ils au rachat de captifs chrétiens, comme devaient le faire, à l'époque turque, les « Livournais » de Tunisie[2].

Pour le milieu du XIIIe siècle, nous avons la preuve de l'importance du commerce juif entre Marseille et l'Ifrīqiya dans les documents publiés par Blancard : des registres notariés ont gardé la trace de l'exportation sur Bougie, en 1248, par les navires *St-Gilles* et *St-François*, d'une grande variété de marchandises, dont une forte proportion pour le compte de Juifs. Ceux-ci envoient en Berbérie, à peu près comme les autres commerçants marseillais, de la monnaie d'argent, des peaux et de la soie, du tartre et surtout des clous de girofle et du safran. Mais, à en juger par leurs noms, ces expéditeurs sont Juifs de Provence ou d'Italie, non d'Afrique du Nord. Par contre, en 1227, c'étaient bien des Juifs de Tunisie — un nom cité est même arabe — qui s'étaient fait recommander au podestat de Pise pour un procès[3]. Le commerce des Juifs de Berbérie avec la Sardaigne est évoqué dans un tarif de 1329[4]. Mais, à vrai dire, ce n'est que pour le XVe siècle, dans les Consultations rabbiniques d'Alger, que nos renseignements proprement africains se diversifient : on y voit les Juifs d'Ifrīqiya adonnés au trafic de plusieurs sortes de produits, dont les principaux semblent être les étoffes, les cuirs et les peaux, le vin et le sel[5] ; on mentionne encore la cire et le corail[6] ; notons en passant qu'un petit-fils de Simon Duran, sur une question venue de Bougie, eut à affirmer la licéité du commerce des singes[7].

Il ne paraît pas que, dans les grandes villes, les commerçants juifs se soient habituellement mêlés à leurs concurrents musulmans dans les mêmes souks. Avaient-ils un souk particulier, un

1. Voir un peu plus haut, par exemple, à propos de Sīdī Ben 'Arūs. Sur ce rôle des Juifs du moyen âge dans le rachat des captifs musulmans, il y aurait à grouper une documentation suggestive ; cf. pour Barcelone au XIIe siècle, *Estudis universitaris catalans*, t. III, 1909, p. 411.
2. Grandchamp, *La France en Tunisie*, 10 vol., Tunis, 1920-33, *passim*.
3. Amari, *Diplomi*, pp. 83-5 et 291.
4. Amat di S. Filippo, *Commercio... Sardegna*, p. 380.
5. *Tašbaṣ*, I, n° 14, II, n° 239, III, n° 132 ; Rašbaš, nos 104, 107, 178, 179, 181, 182, 214, 241, 499.
6. Rašbaš, nos 247 et 373.
7. *Yāḫīn*, II, n° 25.

emplacement réservé à leurs boutiques et à leurs fondouks? Nulle donnée sur ce point. A l'occasion de ce négoce, les litiges étaient fréquents; que de contestations naissaient de la délicate question du dépôt de marchandises, ou de l'évaluation exacte des sommes dues. A la lumière de ces différends, certains aspects de la pratique commerciale nous sont accessibles : l'association est un fait courant; elle se conclut par convention verbale ou par contrat, elle est globale et de durée indéterminée, ou temporaire et d'un objet limité. Il n'est pas rare que beau-père et gendre mènent en commun la même affaire, quittes à se quereller au règlement des comptes : par exemple ces Tunisois qui, à l'instar d'un grand nombre de leurs coreligionnaires, revendaient des étoffes de laine achetées par eux à crédit[1]. Le colportage est aussi très habituel : on nous parle d'un marchand qui transportait ainsi des tissus de laine de place en place, sur le dos de deux bêtes, pour son propre compte et pour celui d'un associé[2]. D'autres louent des chameaux pour les charger de peaux qu'ils vont vendre de ville en ville; d'aucuns, plus hardis encore, se joignent à des caravanes qui s'enfoncent dans le désert, et tel d'entre eux meurt de soif dans la région de Touggourt[3]. Mais point n'était besoin de s'aventurer aussi loin pour courir de graves dangers : bien que l'on prît en général la précaution de voyager en groupe, on risquait toujours, de la part des bandits, le plus souvent des Arabes nomades, l'attaque à main armée et le pillage en règle[4]; ce fléau, dont souffrait alors indistinctement toute la population de la Berbérie, ne pouvait épargner les Juifs plus que les musulmans.

Les rapports d'affaires avec les non-Juifs se rencontrent à chaque pas : le public musulman constituait la masse de la clientèle, des acheteurs et des emprunteurs[5]; mais chez les chrétiens et les musulmans, les Juifs avaient eux-mêmes des fournisseurs, et quelquefois des associés[6]. A Tunis, un Juif détient une créance sur un haut personnage de l'entourage du sultan ʿUṯmān; le débiteur

1. *Tašbaṣ*, III, n° 132.
2. Rašbaš, n° 241.
3. Rašbaš, n° 107; *Tašbaṣ*, III, n° 71.
4. Par exemple, Rašbaš, n°s 129 et 627; *Yāḥīn*, I, n° 12.
5. Voir, au contraire, un cas de prêt d'un musulman à un juif, contre une garantie immobilière, *Tašbaṣ*, I, n° 52 (Bougie).
6. Voir, par exemple, dans Burzulī, II, f° 159 *b*, une discussion sur le droit pour un musulman de commanditer un ḏimmī.

ayant été nommé gouverneur d'Alger, son créancier mandate un Juif de cette dernière localité pour tenter d'obtenir le remboursement[1]. Malgré l'interdiction formelle du souverain, renforcée par une décision conforme de la communauté de la capitale, plus d'un Israélite vendait encore du vin en cachette à des musulmans; et le plus piquant est de voir ceux-ci s'acharner à obtenir, à toute force, le liquide prohibé[2]. Dans les cités de l'intérieur, on peut penser que les relations étaient souvent plus étroites que sur le littoral : c'est à Constantine que des Juifs boivent avec des musulmans du vin mêlé de miel, c'est à Constantine également que des Juifs déposent des fonds chez un « Arabe », et que les cultivateurs musulmans du voisinage entreposent leurs récoltes chez les principaux Juifs de la ville : ces derniers, à la saison des semailles, leur livrent les grains, même pendant le sabbat[3].

Il est fait allusion, à plusieurs reprises, au commerce maritime dans les Responsa d'Alger, mais la nature des marchandises ainsi transportées est rarement précisée. Par Bougie, on exportait du cuir; par ce même port, on importait du vin. On pouvait bien, en effet, fabriquer du vin sur place, en petite quantité[4], mais on en faisait plutôt venir de l'extérieur, de préférence de Majorque, où les « convertis de force » (*anūsīm*) de 1391 continuaient à en faire et à en expédier au dehors; les gens pieux cependant se refusaient à juger propre à la consommation des fidèles (*kāšēr*) le vin des anūsīm, même si ceux-ci ne violaient pas ouvertement les prescriptions sabbatiques[5]. Quant aux commerçants chrétiens qui venaient déballer leurs marchandises à la douane ou dans leurs fondouks, on imagine que les Juifs du pays n'étaient pas les derniers à s'aboucher avec eux; la connaissance d'une langue romane, naturelle en tout cas chez les Judéo-Espagnols immigrés, devait faciliter bien des fois le contact.

On rencontre, au reste, des Juifs parmi les interprètes officiels au service des chrétiens, parmi les traducteurs des traités de commerce et de paix passés par les Ḥafṣides avec des puissances européennes :

1. Rašbaš, n° 479.
2. *Tašbaṣ*, II, n° 239.
3. *Tašbaṣ*, II, n°s 167 et 168; *Yāḥīn*, I, n° 12.
4. Rašbaš, n° 375.
5. *Tašbaṣ*, III, n° 312; Rašbaš, n° 553.

en 1267, Moïse de Tunis était, dans cette ville, secrétaire de la commune de Gênes pour la langue arabe; en 1421, un Abraham, spécifié « giudeo », traduisait de l'arabe en italien le traité de paix conclu entre Florence et Tunis; en 1445, le Juif Abraham Fava, peut-être le même que le précédent, établissait à Tunis la version latine du traité Tunis-Gênes[1]. La connaissance du latin n'indique-t-elle pas qu'il s'agit, selon toute vraisemblance, d'un lettré venu de la chrétienté, non tout à fait d'un Africain? Ce sont aussi des Juifs européens que l'on voit, dans les relations extérieures des Ḥafṣides, haussés au rang d'ambassadeurs, de négociateurs de traités : le médecin Bondavi est chargé d'une mission diplomatique à Tunis, en 1293, par son maître le roi d'Aragon[2]; et c'est un homonyme, également médecin, peut-être l'un de ses descendants, qui reparaît dans nos sources, en mai 1400, comme messager du souverain de Tunis auprès du roi Martin : celui-ci donna l'ordre aux autorités de Barcelone de le dispenser, ainsi que ses deux coreligionnaires qui l'accompagnaient, du port de la rouelle et autres marques distinctives réglementées par de récentes décisions[3]. En 1409, deux Juifs de Trapani, Samuel et Elie Sala, négocient le traité de paix qui est signé entre la Sicile et Tunis[4]. Enfin, l'on versera au dossier des relations intellectuelles entre le monde musulman et la chrétienté par l'intermédiaire des Juifs le petit fait suivant : ayant su que l'un d'eux achetait des ouvrages de logique pour les emporter en pays chrétien, le juriste tunisois Ibn ʿArafa rendit une fetoua pour l'en empêcher jusqu'à ce que fussent supprimées de ces livres les eulogies propres à l'Islam[5].

On sait la large autonomie administrative et culturelle dont jouissaient, d'ordinaire, à l'intérieur des Etats musulmans, les communautés chrétiennes ou juives. Dominées, surveillées, rançonnées au besoin, elles s'organisaient cependant à leur manière; elles avaient leurs finances et leurs tribunaux, et assuraient à leurs

1. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 122 (n. 1), 142-3, 354.
2. *Estudis universitaris catalans*, t. III, 1909, p. 417. La même année, Bondavi était chargé aussi d'une mission secrète auprès du sultan de Tlemcen, cf. *Revue des Etudes juives*, t. 75, p. 146.
3. Llagostera, *Itinerari*, p. 154.
4. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 167-9. — En 1393, un Juif, qui n'est point nommé, avait porté en Sicile les propositions de paix du seigneur de Tripoli ; *ibid.*, p. 164.
5. Ubbī, *Ikmāl*, V, 216-7.

fidèles le culte, la bienfaisance, l'enseignement, l'application de leur statut personnel et même, entre eux, de leur droit réel. Elles détenaient sur leurs membres un pouvoir de réglementation contraignante en matière de fiscalité et d'ordre public. Aussi les familles juives, dès qu'elles comptaient le minimum de dix mâles majeurs voulu par la loi rabbinique, n'éprouvaient-elles aucune difficulté à se constituer en communautés régulières, officiellement reconnues. Le point de ralliement, le centre de chaque communauté locale (*qāhāl*, *qehillā*) était naturellement la synagogue principale, susceptible de se doubler d'autres synagogues ou d'oratoires particuliers. La maison de prières servait également d'école et de lieu de réunion. On lui accolait parfois une piscine pour bain rituel, encore que le hammam musulman pût en tenir lieu. La communauté avait son cimetière. Elle possédait, par acquisitions, dons et legs, des biens à destination cultuelle ou charitable (*heqdeš*), dont les décisions talmudiques limitaient les possibilités d'aliénation.

L'habitat des Juifs dans les villes ḥafṣides pose un problème qui demeure sans solution : était-il exclusivement le quartier fermé, du type « ghetto », résidence obligatoire de par la volonté du souverain ? Ou bien, sans contrainte de la part des autorités, le secteur de la ville où d'eux-mêmes les Juifs s'agglomeraient ? Ou encore un quartier concédé par faveur à leurs familles librement désireuses de s'y installer[1] ? A Constantine, il est possible que les Israélites aient vécu en groupes disséminés parmi les musulmans : c'est le centre urbain où la compénétration entre ces deux éléments de la population semble avoir été la plus grande ; faut-il en chercher l'explication dans l'origine berbère ou bédouine de beaucoup de Juifs constantinois, ou plus simplement dans le caractère continental de la cité, qui l'isolait des influences extérieures et favorisait le processus d'assimilation ? Le quartier actuel n'y date que de la fin du XVIIIe siècle ; il est l'œuvre de Ṣāliḥ bey[2]. Nous savons par contre que Bougie, vers le milieu du XVe siècle, avait deux communautés distinctes en deux emplacements différents[3] : sans doute

1. Sur la formation des ghettos européens à cette époque et leur caractère, cf. Abrahams, *Jewish Life in the Middle Ages*, n^e éd., Londres, 1932, pp. 78-83, et Grayzel, *op. cit.*, p. 60, n. 96.
2. Mercier, *Histoire de Constantine*, p. 293.
3. Rašbaš, n° 568.

était-ce là le résultat d'une scission entre autochtones et immigrés d'Espagne, que les difficultés antérieures laissaient prévoir; elle préfigure le schisme des « Livournais » qui, dans des circonstances analogues, éclata à Tunis trois cents ans plus tard. A Tripoli, est attestée, vers 1460, l'existence d'un « quartier juif » (*ḥārat al-Yahūd*)[1]. Pour Tunis, les choses sont très obscures. Quelle est l'ancienneté de sa « hara » et de sa Grande-Synagogue (*aṣ-Ṣalāt al-kabīra*), dont la pierre de fondation porte une inscription presque entièrement effacée? Que valent les traditions sur le séjour primitif des Juifs au village de Mélassine, hors des murs de Tunis, et sur la fondation de la hara par le patron de la ville Sīdī Maḥrez[2]? 'Abdalmu'min, à son passage, n'a-t-il point détruit leur quartier? Et supposerons-nous qu'il était le même que celui, appelé al-Yahūdiyya, dont, une centaine d'années plus tard, al-Mustanṣir fit arracher les vignes[3], plantées peut-être au milieu des habitations démolies? Seule, pour la période ḥafṣide, une consultation d'un petit-fils de Simon Duran fournit, au temps de 'Uṯmān, quelques renseignements sûrs et intéressants. Il s'agissait de savoir si l'on pouvait vendre ou même laisser tomber en ruines une synagogue aménagée précédemment dans le « fondouk » où avait demeuré d'abord le petit nombre de familles juives de Tunis. Des coreligionnaires européens, « porteurs de chaperons », y avaient été accueillis à maintes reprises; et cette intervention de fidèles étrangers avait conféré à l'édifice religieux, selon le droit rabbinique, un caractère public et urbain qui en rendait peu admissible l'abandon. La communauté, bien accrue depuis l'époque du fondouk, occupait maintenant, loin de cette ancienne résidence, le « quartier juif » (*šeḫūnat Hayyehūdīm*), et elle désirait se défaire de la vieille synagogue pour en bâtir une autre plus proche de son nouvel habitat[4]. Tout porte à croire que ce dernier s'identifiait avec la hara d'aujourd'hui; il se peut d'ailleurs qu'il fût simplement le quartier pré-almohade recouvré.

1. 'Abdalbāsiṭ, f° 74 *b*.
2. Cazès, *Histoire des Israélites de Tunisie*, pp. 76-9, avec de grosses erreurs de chronologie : Sīdī Maḥrez ayant vécu au xe siècle ne peut avoir été contemporain de 'Abdalmu'min ! On notera, bien que ce silence ne constitue pas une preuve absolue, qu'il n'est pas question de la fondation d'un quartier juif dans les *Manāqib* de Sīdī Maḥrez.
3. *Fārisiyya*, p. 346.
4. *Yāḫīn*, I, n° 132.

Il serait hasardeux de vouloir étudier dans le détail le mode d'administration des communautés : notre documentation sur ce point est loin de pouvoir se comparer à celle dont on dispose pour d'autres pays musulmans du moyen-âge, l'Egypte fāṭimide notamment. Il n'est pas sûr non plus que l'organisation des communautés ifrīqiyennes ait été toujours très développée. Si l'on essaie d'ordonner quelque peu les indications assez floues contenues dans nos textes, on constatera qu'à Tunis et Bougie fonctionnait un conseil de notables (*ḥeber ʿīr*, *ʿaṣat ṭōbē haqqāhāl*, *ziqnē haqqāhāl*, *gedōlē haqqāhāl*), sur le recrutement duquel nous ne sommes nullement informés ; mais on pensera, quel qu'ait été le procédé de désignation de ses membres, qu'il représentait une oligarchie ploutocratique, comme presque partout ailleurs. Il est possible que les *ne'emānīm* aient été les dirigeants élus des groupes judéo-espagnols[1] ; le terme se rencontre à Tunis ; un *ne'emān haqqahāl* est mentionné à Bougie[2]. Le *zāqēn hayyehūdīm*, cité en cette dernière ville[3], et qui s'appelait certainement en arabe *šaiḫ al-Yahūd*, était-il chef des communautés autochtones, ou de tous les Juifs ? Choisi par ses coreligionnaires, ou bien nommé par le gouvernement ? A Constantine, c'est avec ce même titre de *zāqēn* qu'apparaît le chef puissant des Juifs, à la nombreuse et redoutable parenté mâle, tout semblable à un chef de tribu[4]. Ce cheikh des Juifs, organe de liaison entre les autorités officielles et la communauté, était sans doute investi spécialement des fonctions de police et de levée d'impôts. Sous lui, certains notables étaient chargés du recouvrement et de la gestion des fonds de charité (*gabbā'ē ṣedāqā*) ou de l'administration des synagogues et des fondations pieuses (*parnāsīm*, *gizbārīm*). A l'intérieur des qehillōt, une controverse curieuse, et toujours renaissante jusqu'à la réglementation française, se poursuivait sur la question suivante : les administrateurs des deniers du culte et de la bienfaisance étaient-ils tenus de rendre des comptes à leurs successeurs ? Un petit-fils de Simon Duran, conformément à l'opinion des sommités rabbiniques antérieures, se déclara pour la négative : le principe de la

1. Comme le pense Epstein, *op. cit.*, p. 61.
2. *Tašbaṣ*, I, n° 124 ; Rašbaš, n° 287.
3. Rašbaš, n° 295.
4. Rībaš, n°s 79 et 80 ; *Tašbaṣ*, I, n° 156, II, n° 55 ; *Yāḫīn*, I, n°s 22 et 51. Il est qualifié aussi, en ce dernier passage, de *nāgīd*, titre flatteur qui ne paraît pas avoir été d'un usage courant sous les Ḥafṣides.

reddition des comptes paraissait incompatible avec le caractère de postes de confiance reconnu à ces charges honorifiques et certainement onéreuses[1]. On ne saurait dire qu'il n'est rien resté dans l'esprit des Juifs tunisiens, jusqu'à ces derniers temps, de cette conception ancienne, qui a pour elle des maîtres éminents du judaïsme traditionnel.

A côté des notables « laïcs » — encore que cette distinction soit souvent arbitraire — les rabbins collaborent à la direction de la communauté. Nous n'avons malheureusement aucune donnée particulière sur leur recrutement ni, sauf exception, sur leur rôle effectif dans la vie sociale et administrative. Quelle était leur situation matérielle, leur hiérarchie? Cette dernière sans doute s'ébauchait sans règles précises; quelques titres, ceux de *maskīl* ou *ḥāḥām* par exemple, devaient être purement honorifiques, et témoigner de l'estime où un docteur de la Loi célèbre tenait ceux auxquels il les décernait. Il n'est qu'une fonction officielle qui, dans l'Ifrīqiya ḥafṣide, mette en relief la position de certains rabbins: celle de juge, connue comme partout sous le nom de *dayyān.* Les centres les plus importants possédaient un tribunal rabbinique (*bēt-dīn*), composé d'un ou de plusieurs dayyānīm. Par contre, les communautés les moins favorisées ne comptaient même pas dans leur sein de rabbin capable de juger : on voit Tunis profiter de la présence d'un dayyān de passage pour lui soumettre un cas litigieux[2]. Les communautés étaient d'ordinaire libres de choisir ces magistrats à leur guise : un dayyān ayant été imposé par le gouverneur, à Constantine, malgré l'opposition de la plupart des intéressés, le rabbin d'Alger conseilla aux fidèles de ne pas se soumettre à sa juridiction[3]. Comme fonctionnaires bénévoles ou rétribués, d'une instruction et d'un rang moindres, chaque communauté disposait aussi en général d'un ou de plusieurs officiants (*šalīaḥ ṣibbūr*) et instituteurs (*melammēd tīnōqōt*).

Veut-on maintenant, par un exemple, saisir sur le vif le jeu d'actions et de réactions qui pouvaient en certaines circonstances animer les dirigeants de ces groupes fermés? Voici une curieuse affaire qui s'est déroulée à Constantine, à l'époque de Barfat. Pour lutter

1. *Yāḥīn,* I, n° 19.
2. *Tašbaṣ,* I, n° 124.
3. *Yāḥīn,* I, n° 17.

contre les « calomniateurs » (*malšīnīm*), cette sorte de délateurs intéressés qui a si souvent inspiré à Israël des inquiétudes justifiées, les notables ordonnèrent d'insérer une malédiction contre eux dans l'une des principales prières du rituel journalier. Or, vers le même temps, les Juifs de Tunis éprouvèrent le besoin de demander au rabbin d'Alger le texte exact de l'excommunication spéciale à prononcer contre les malšīnīm[1]; la mesure prise par Constantine n'avait donc rien que de très normal. Elle n'eut cependant pas l'heur de plaire à un malveillant, qui s'empressa de la dénoncer au gouverneur de la ville comme visant le cheikh des Juifs, nommé Maḥlūf. Le gouverneur, soucieux de ménager ce dernier personnage, fit emprisonner les signataires de la décision. Alors un dayyān, appliquant sans doute cette dernière, par laquelle il se considérait comme lié, condamna le dénonciateur à payer une amende au souverain. Il résulta de tout cela des dissensions intestines, dont la communauté pâtit gravement. De sa résidence d'Alger, quelques mois plus tard, Barfat envoya des conseils de modération : blâmant à la fois le délateur et le juge trop rigoureux, il suggérait au cheikh de rétablir la paix en faisant relaxer et indemniser les malheureux notables détenus par la faute de l'un de ses partisans trop zélés[2]. Quelle qu'ait pu être la fin du conflit, il nous montre, dressés l'un contre l'autre dans le sein d'une même communauté, deux partis adverses : celui du cheikh appuyé sur l'autorité gouvernementale, et celui des autres notables soutenus par l'élément religieux local.

A en juger par les questions qu'ils posent aux grands talmudistes d'Alger, au XVe siècle, les rabbins d'Ifrīqiya ne paraissent pas avoir brillé en ce temps par leur science religieuse. Leur connaissance de la Bible et du Talmud s'y révèle des plus médiocres, et ils s'embarrassent des cas les plus simples et les plus courants. Il a fallu la venue des Juifs d'Espagne pour réveiller le goût des études, exciter l'ardeur d'apprendre chez les rabbins locaux, et élever par contrecoup le niveau culturel de leurs ouailles qui devait être tombé assez bas. On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que, malgré l'autonomie judiciaire dont jouissaient les communautés en matière de

1. Rašbaš, n° 352.
2. Rībaš, n°s 79-80.

droit civil et commercial, leurs membres aient plus d'une fois recouru d'eux-mêmes à la juridiction musulmane ou invoqué dans leurs litiges le droit musulman[1]. Il a fallu tout le redressement intellectuel et moral opéré sous l'influence de Barfat et des Duran pour que les dayyānīm, plus instruits, plus considérés, reprissent une autorité suffisante sur les plaideurs. C'est alors seulement, que, s'opposant à une assimilation grandissante, les prescriptions talmudiques commencèrent — ou recommencèrent — à être appliquées le plus strictement possible parmi les Juifs d'Ifrīqiya.

Et encore ces règles du Talmud n'ont-elles jamais été la source unique de leur droit religieux. On commettrait une grosse erreur en négligeant ce facteur juridique considérable qu'était pour eux, comme pour leurs voisins musulmans, la coutume, le rite local ou *minhāg*, qui correspond bien à l'arabe *ʿāda* ou *ʿurf*. L'adage talmudique selon lequel, en plus d'un cas, l'usage local passe et abroge la règle même du Talmud (*minhāg mebaṭṭēl halāḵā*) est cher aux Nord-Africains, qui aiment à le citer[2] et en abusent facilement. Cette coutume, si elle est sanctionnée par une longue pratique, peut avoir une origine obscure et oubliée ; mais elle peut aussi n'avoir été fixée qu'à une date récente, par un acte public dont on se souvient : *taqqānā* ou amendement apporté, dans l'intérêt général, aux prescriptions rabbiniques traditionnelles, par des autorités laïques ou religieuses, *haskāmā* ou accord des dirigeants d'une communauté sur un règlement administratif, un usage local controversé, ou sur la réception d'une taqqānā. Ces décisions n'étaient pas toujours, dès l'abord, respectées sans difficulté, et leurs auteurs trouvaient en général expédient de lancer à l'avance l'excommunication (*ḥērem*), arme terrible, contre tous ceux qui y contreviendraient. Par la multiplication de ces règles locales, concernant tous les aspects de la vie collective, depuis le rituel de la prière jusqu'à des questions de logement et d'impôts, une communauté peut finir par prendre une physionomie particulière, une sorte d'individualité qu'elle se flattera ensuite de conserver : d'où la composition de ces recueils de minhāgīm qui informent de la coutume les générations présentes et

1. Rībaš, n° 130 ; *Tašbaṣ*, III, n° 318 (où le terme de *šōfēṭ* semble désigner un juge musulman) ; Rašbaš, n° 475. Pour le contrat de mariage, voir plus bas.
2. En judéo-arabe actuel : « *el-minhag iġlab ed-dīn* ».

à venir. Maimūn Najjār en avait déjà rédigé un pour Constantine à l'époque de Salomon b. Simon Duran[1].

Si l'on voulait examiner de près les pratiques rituelles des Juifs de l'Ifrīqiya ḥafṣide, les Responsa d'Alger fourniraient plus d'une donnée utile, où apparaîtrait ce particularisme des groupes de fidèles, aggravé par leur longue ignorance du Talmud. Il suffira d'évoquer ici quelques-uns des faits les plus typiques que les Responsa nous aient laissés. Ils nous exposent par exemple à quel subterfuge recouraient des propriétaires de vaches pour traire leurs bêtes les jours de fêtes sans enfreindre l'interdiction religieuse : ils introduisaient à l'avance un morceau de pain dans le vase à traire, et, à l'aide de raisonnements subtils, d'aucuns légitimaient de la sorte l'opération. Barfat n'accepta pas ce moyen détourné, et encore moins les abus plus larges auxquels cette première licence servait de point de départ : notamment de faire traire ses vaches par des musulmans le jour du sabbat[2]. Une autre violation du repos sabbatique est enregistrée, et blâmée, dans la célébration du culte, à propos d'un usage qu'on affirme ancien à Bougie : on portait à la synagogue un cierge, même le samedi ou un jour de fête, lorsqu'on y présentait un enfant pour la première fois[3]. Au sujet des synagogues et du respect qui leur est dû, Salomon Duran critiquait les notables tunisiens qui, réunis le samedi à la maison de prières dans un but pieux, s'y faisaient apporter à boire quand ils avaient soif. Il approuvait au contraire, en dépit de certaines protestations, la décision que la communauté de Bougie avait prise d'imiter la coutume musulmane en interdisant d'entrer dans la synagogue avec des chaussures aux pieds : les marques de respect, déclarait-il, doivent être conformes au protocole usité devant les Grands de l'Etat ou de la cité[4]. Dans un autre domaine, c'est à Constantine que l'incident le plus caractéristique s'est déroulé : la rumeur publique accusa une Juive non-mariée de se livrer à la prostitution avec ses coreligionnaires et des non-Juifs; comme aucun témoignage

1. Rašbaš, n° 329.
2. Rībaš, n° 121 (Constantine).
3. *Yāḥīn*, II, n° 6. Encore à propos du sabbat, on demandait de Bougie s'il était licite de faire acheter ce jour-là par un non-juif dans une boulangerie non-juive du pain chaud au fenouil, Rašbaš, n° 175.
4. Rašbaš, n°s 274 et 285.

probant n'avait pu être recueilli, un rabbin local (*maskīl*) prit sur lui d'infliger à la femme une punition arbitraire : il alla lui couper sa chevelure, qu'en signe de déshonneur il fit promener sur une perche à travers les rues et les souks. Ce châtiment infondé en droit talmudique, inspiré probablement par des coutumes arabo-berbères, souleva la réprobation du rabbin d'Alger[1].

Pour mieux situer le niveau de civilisation de ces Juifs ifrīqiyens et pénétrer davantage leur vie sociale, envisageons quelques aspects de leurs institutions relatives au statut des personnes et aux biens. En principe, c'est le droit rabbinique qui est appliqué à l'intérieur des communautés, sauf le complément ou le correctif de la coutume locale. N'oublions pas, au surplus, qu'avant le XVIe siècle, l'œuvre de Caro n'était pas encore venue codifier et unifier les solutions multiples et bien souvent contradictoires de la jurisprudence antérieure. Il est même un cas remarquable, dans la matière du mariage toujours si révélatrice de l'état social, où l'application du droit talmudique avait à lutter contre la concurrence de la pratique musulmane : au contrat de mariage juif ou *ketūbā*, connu pourtant dans le pays de longue date[2], les intéressés eux-mêmes avaient tendance à substituer le contrat musulman, appelé *ṣadāq* du nom du douaire versé par le mari, et qui était conclu devant des témoins musulmans. Il se peut que pareil usage ait été adopté pour faire profiter l'épouse et sa famille des modalités pécuniaires du ṣadāq, plus favorables à la femme et à sa parenté que celles de la ketūbā du Talmud. Mais la raison déterminante n'est peut-être pas celle-là : on la verrait plutôt dans la garantie beaucoup plus forte donnée à ce genre de contrat par la signature des témoins instrumentaires (*'udūl*) musulmans ; tant que les Juifs se sont adressés au cadi pour aplanir leurs différends les plus divers, ils avaient un intérêt manifeste à faire dresser par les 'udūl, et en la forme musulmane, leurs actes de mariage comme tous leurs autres contrats. Une double réaction devait se faire jour contre cette pratique : contre elle se sont élevées successivement de hautes autorités religieuses, d'abord de l'Islam, puis du judaïsme lui-même. Dès

1. *Yāḥīn*, I, n° 143.
2. Cf. Büchler, *La ketouba chez les Juifs du Nord de l'Afrique à l'époque des Gueonim*, *Revue des études juives*, t. L, 1905, pp. 145-181.

le commencement du XIVe siècle, une controverse surgit à Tunis entre les principaux ulémas sur le droit, pour les notaires musulmans, d'attester les mariages entre Juifs, contractés selon la loi musulmane, et pour les cadis, de juger sur la production de pareils contrats. La querelle fut vive, et le tenant le plus qualifié de chacune des deux opinions contraires écrivit un ouvrage pour justifier sa position : le grand-cadi Ibn 'Abdarrafī', approuvé plus tard par Ibn 'Abdassalām, était pour la négative ; le cadi des mariages, puis le célèbre Ibn 'Arafa, se rangèrent à l'avis opposé[1]. Et c'est ce dernier qui dut l'emporter en définitive, puisqu'aux alentours de 1400 les rabbins avaient encore à combattre le recours trop fréquent de leurs fidèles à cette institution islamique du ṣadāq.

Sous l'influence des talmudistes venus d'Espagne et de la rénovation religieuse qu'ils ont provoquée. les Juifs renoncèrent peu à peu au ṣadāq. Leurs tribunaux, ressuscités dans leur prestige, et auxquels ils s'adressaient maintenant volontiers, acceptaient tout au plus ce contrat étranger comme une convention pécuniaire, mais refusaient d'admettre son équivalence avec le mariage religieux traditionnel[2]. D'autre part, le mariage juif, en la forme rabbinique, reçut le bénéfice d'amendements concernant sa célébration, et plus encore le régime matrimonial. A Constantine par exemple, protégeant les jeunes filles contre des abus comme il avait dû s'en produire, une taqqānā interdit de donner le symbole nuptial (*qiddūšīn*) autrement qu'au moment des noces proprement dites (*nizsū'īn*), et l'on discuta ensuite si la transgression de cette règle entraînait la nullité des qiddūšīn[3]. C'est encore dans l'intérêt de la femme que le minhāg de cette ville obligeait l'homme qui avait fait une promesse de mariage (*šiddūḫīn*) à rembourser, en cas de rupture, les frais du banquet de fiançailles déboursés par la famille de la fiancée[4]. La communauté de Tunis prit une mesure plus radicale : elle défendit à quiconque, sous peine d'excommunication, d'unir à lui une femme par qiddūšīn sans l'aveu des notables du conseil[5].

1. I. Nājī, *Commentaire Risāla*, II, 47 ; *Daulatain*, p. 56/102-3.
2. *Tašbaṣ*, III, n° 94 (Bougie).
3. *Tašbaṣ*, I, nos 133 et 154. Sur un cas tunisien récent de tentative d'abus dans la pratique des *qiddūšīn*, voir *Revue algérienne de législation et de jurisprudence*, avril 1939, p. 87.
4. *Tašbaṣ*, II, n° 166.
5. *Tašbaṣ*, II, n° 5.

La polygamie est autorisée, dans certaines limites, par le Talmud ; et les Juifs de l'Afrique du Nord n'avaient pas les mêmes raisons que ceux de la plupart des pays d'Europe de mettre fin à cette institution. Rien ne prouve qu'elle ait été favorisée chez eux, comme on l'a écrit[1], par l'exemple des Judéo-Espagnols. Des cas de bigamie nous sont offerts dans les Responsa de Simon Duran, et il ne semble pas qu'ils aient été exceptionnels ; mais, il faut se hâter de le dire, cette pratique, si courante chez les musulmans, n'allait pas chez les Juifs, dont les femmes jouissaient d'une un peu plus grande liberté, sans de fréquentes résistances et difficultés : il était rare que deux épouses acceptassent de vivre ensemble, et souvent même, lors d'un premier mariage, la famille de la femme s'efforçait d'obtenir du fiancé des garanties contre la faculté que lui accordait la Loi d'introduire une deuxième épouse sous son toit. A propos d'un bigame décédé à Tunis auprès de sa seconde femme, on nous indique que la première, demeurée à Constantine, n'était unie à lui que par les liens imparfaits — mais irrévocables — des *ērūsīn*[2]. Un Bougiote, dont la femme était malade, convola en secondes noces ; mais les parents de sa première épouse, prétendant l'obliger à cohabiter avec elle, l'incitèrent ainsi à la répudier : devant l'intrusion d'une étrangère, ils préféraient reprendre la malade — avec ses biens[3]. A Tunis, une femme sans enfants, dont le mari s'était remarié avec une autre dans le dessein — encouragé par la religion — d'avoir une progéniture, s'enfuit du domicile conjugal en emportant la fortune de son époux. Elle ne consentit à revenir et à la rendre que sur la promesse que sa rivale serait répudiée ; mais cette promesse fut ensuite annulée par l'autorité rabbinique comme extorquée et contraire aux prescriptions mêmes de la Loi[4].

Les rabbins répugnaient, d'une façon générale, à rendre exécutoire par la contrainte tout engagement de ce genre à répudier ; mais ils reconnaissaient comme valables les sanctions qu'avait prévues contre lui-même l'intéressé pour le cas où il viendrait à vio-

1. Epstein, *op. cit.*, p. 88.
2. *Tašbaṣ*, III, n° 217. Les *ērūsīn* ou *qiddūšīn*, bien que n'étant pas un mariage parachevé, engagent la femme comme si la cérémonie définitive (*nissū'īn*) était déjà intervenue ; du vivant de l'homme, elle ne peut être libérée que par une répudiation régulière.
3. *Tašbaṣ*, III, n° 255. Voir *ibid.*, II, n° 140, sur le partage des meubles entre les deux veuves d'un bigame décédé à Bougie.
4. *Tašbaṣ*, I, n° 93.

ler son engagement. A Constantine, par exemple, un contrat de mariage stipulait que, si l'époux prenait une deuxième femme sans le consentement de la première, il serait tenu de répudier celle-ci en lui accordant tous les avantages pécuniaires dus à la divorcée sans motif. Le ménage n'ayant pas eu d'enfant pendant dix années, le mari prit une seconde épouse. Le rabbin d'Alger, consulté, se déclara contre l'obligation du divorce mentionnée cependant au contrat, mais il précisa que, si le mari procédait à ladite répudiation, il devait respecter, malgré la stérilité admise de la femme, les clauses pécuniaires auxquelles il avait souscrit[1]. Une affaire plus complexe surgit un jour à Tunis : un Juif, Cohen, dépité par la rupture de ses fiançailles avec une jeune fille, remit à une veuve le symbole nuptial; puis il s'entendit de nouveau avec les parents de sa première fiancée, et il l'épousa, non sans avoir promis de libérer la veuve dès que celle-ci le demanderait, et s'être engagé par écrit à ne jamais donner de coépouse à celle qui allait être sa femme désormais. En cas de contravention à cette dernière clause, il prononçait par avance contre lui-même une excommunication que pourraient lever seulement des personnes nommément désignées dans l'acte, et il aurait au surplus à payer une amende au « roi ». Transgressant malgré tout sa promesse, il épousa la veuve à laquelle il avait déjà donné les *qiddūšīn*. Qu'allait-il advenir, la qualité de « cohen » du personnage, avec les interdits matrimoniaux qui lui sont propres, n'étant pas faite pour simplifier la situation ? De la longue réponse de Simon Duran, les décisions suivantes se dégagent sur les points principaux : on ne pouvait contraindre le parjure à répudier la veuve, mais les règles du herem devaient lui être appliquées[2].

Sur les droits et obligations des conjoints, les talmudistes algérois ont eu fréquemment à se prononcer : cohabitation, fidélité de la femme, son entretien, bons traitements à son égard de la part du mari. Mais la question sans doute la plus curieuse, qui a donné lieu à bien des différends conjugaux et embarrassé certains juges, est celle de la résidence des époux : pour une raison ou une autre, la femme, au risque d'être déclarée « rebelle » (*mōredet*) et de perdre ainsi le plus clair de ses droits, refusait quelquefois de suivre son

1. *Tašbaṣ*, I, n° 94. La femme est réputée stérile, en droit rabbinique, au bout de dix années de mariage sans fruit.
2. *Tašbaṣ*, II, n°s 20-25.

mari dans une nouvelle localité, ou même de retourner après une absence dans celle où ils s'étaient épousés. On retiendra donc comme symptomatique l'engagement que dut prendre un Algérois, en se mariant à Bougie où il n'avait pas de famille, de ne pas emmener sa femme en un autre lieu pendant dix ans[1].

Les liens du mariage se dissolvent par la répudiation écrite, dont dispose seul le mari, ou par le décès de l'un des époux. Clercs et laïcs se sont attachés, à travers les âges et les différentes contrées, à limiter, par des moyens divers, dans l'intérêt de la femme et des bonnes mœurs, l'exercice de ce droit de répudiation unilatéral et *ad libitum* que la Tora confère à l'homme expressément. Un procédé susceptible de faire reculer le mari devant le divorce consistait à majorer sensiblement, dans le contrat de mariage, le chiffre de l'apport en argent de la fiancée, qui lui revenait ensuite de droit si elle était veuve ou répudiée; du même coup, la situation matérielle de la veuve se trouvait éventuellement améliorée. Nous avons pour Bougie un exemple : au lieu de vingt pièces d'or, on en inscrit un jour soixante-dix[2]. Un usage ancien à Constantine était de grever d'une amende toute répudiation opérée sans le consentement féminin[3]. Nous avons vu par contre tout à l'heure le rabbinat nord-africain tenir à la lettre de la Loi et protéger la bigamie, au détriment même de l'une des épouses, en refusant de faire exécuter de force l'engagement pris d'avance par le mari de divorcer. Sur la validité des actes de répudiation accomplis dans une forme régulière, voici un cas, de Constantine, qui mérite d'être rapporté : un mari irrité avait fait vœu de payer au gouverneur de la ville une forte amende s'il reprenait sa femme avant de l'avoir répudiée; il lui remit en effet l'acte de divorce dûment dressé; et Simon Duran refusa de suivre les chicaneurs, qui estimaient qu'une pareille répudiation avait été viciée par la crainte de l'amende à payer[4].

Quand le mari décédait le premier, la femme avait droit à son entretien personnel pendant un certain délai, avant de recevoir, prélevés sur l'héritage du *de cujus*, les biens propres que le contrat

1. *Tašbaṣ*, III, nos 86, 110, 157, 218; Rašbaš, no 337.
2. Rašbaš, no 581.
3. *Tašbaṣ*, II, no 20.
4. *Tašbaṣ*, II, no 68. Le responsum suivant, II, no 69, concerne un cas très proche, peut-être le même vu sous un angle un peu différent.

de mariage lui avait reconnus. De là naissaient de nombreuses contestations. Le cas échéant, la veuve était soumise aux règles bibliques du lévirat. Si la femme prédécédait, la solution du Talmud était radicale et simple : le mari héritait de tout son avoir. Mais, sur ce point, beaucoup de communautés, dans le courant du moyen-âge, eurent un minhāg différent de la Tradition. Avec le développement du système de la dot (*nedunyā*), qui tendait nettement à dépasser en importance le douaire (*mōhar*) fourni par le mari, les parents de la femme trouvèrent à la longue insupportable la dévolution totale de ses biens au veuf. Et des transactions intervinrent, entre les particuliers ou les groupes, en vertu desquelles une partie des biens de l'épouse décédée sans enfant devait être remise à sa parenté. Dans ce sens furent prises notamment, au XIIIe siècle, les fameuses Taqqānōt de Tolède et de Molina, puis, au début du XVe, influencées sans doute par ce modèle, bien qu'elles s'en écartent passablement, les Taqqānōt d'Alger, œuvre des rabbins espagnols[1]. Dans quelle mesure cette nouvelle coutume pénétra-t-elle en Ifrīqiya, comme nous savons qu'elle se répandit assez largement dans l'Algérie du centre et de l'ouest ? Nous ne sommes pas à même de le dire ; mais nous constatons tout au moins que Bougie ne l'adopta pas intégralement : la famille de la femme y était particulièrement exigeante, et, au temps de Simon Duran, le minhāg bougiote prescrivait le retour de la dot entière à celui qui l'avait donnée ; un peu plus tard, peut-être sous l'influence d'Alger, ou pour tenir compte de la majoration fictive de la somme figurant au contrat, les proches de la défunte réclamaient seulement la moitié de la dot[2].

Si nous jetons maintenant un regard, en dehors du mariage, sur le régime des biens, c'est la coutume de Constantine, en matière de nantissement immobilier, qui retiendra notre attention. Il est connu que cette institution pouvait servir à tourner l'interdiction du prêt à intérêt, dans le judaïsme comme dans l'Islam. Le rabbinisme s'est efforcé de dépister de semblables manœuvres en limitant les formes licites de ce nantissement ou *maškōnā*. Or, à Constantine, voici comment, entre Israélites, au commencement du XVe

1. Sur les *Taqqānōt* d'Alger, voir Epstein, *op. cit.*, pp. 84-7.
2. *Tašbaṣ*, III, n° 233 ; Rašbaš, n° 581. — Un passage du *Yāḥīn*, I, n° 6, précise qu'il n'existait à Bougie aucune taqqānā sur les droits du fils à l'héritage de la mère décédée avant son mari.

siècle, il était pratiqué. Comme sûreté de la somme prêtée, l'emprunteur accordait à son créancier l'occupation d'un immeuble lui appartenant; la somme due diminuait chaque année d'un taux convenu représentant la valeur annuelle de la jouissance ou des revenus de l'immeuble, si bien qu'au terme d'un nombre d'années déterminé, la dette se trouvait éteinte et le créancier tenu de restituer le gage à celui qui avait été jusque-là son débiteur. En sus, une clause expresse donnait la faculté à chacun des deux personnages de résilier le contrat à sa guise, après un an ou deux de fonctionnement, en provoquant d'une part le retour de l'immeuble au propriétaire, de l'autre le remboursement de la somme prêtée, diminuée des annuités échues. Une variation sensible dans la valeur des monnaies ayant rendu plusieurs fois ce dernier règlement difficile, on sollicita l'avis de Simon Duran, et on lui présenta ce contrat local, pour le justifier, comme se ramenant au nantissement du type dit « de Sora », que le Talmud avait entériné. Le rabbin algérois ne fut pas dupe : comme il le fit justement observer, ni dans la maškōnā de Sora proprement dite, qui n'est pas résiliable avant terme, ni dans sa variante d'après laquelle le débiteur peut désintéresser le créancier et reprendre son bien avant terme, jamais le droit de résiliation avant le temps maximum fixé n'était accordé au créancier. Repoussant donc l'assimilation proposée, il rangea le nantissement de Constantine parmi ces sortes de maškōnā que la tradition religieuse dénonçait comme suspectes d'intérêt ou usure (*abaq ribbīt*)[1]. Il est regrettable que nous ignorions si ce responsum fit réformer l'usage constantinois. Notons du moins qu'à travers les subtilités des distinctions casuistiques, Simon Duran avait saisi les motifs profonds de l'institution aberrante et ce qu'elle masquait de fraude à la loi.

On signalera enfin, à propos d'immeubles, une disposition intéressante prise par la communauté de Bougie au sujet des loyers à usage de commerce ou d'habitation : elle interdit sous peine d'excommunication de renchérir sur un coreligionnaire en vue de l'évincer de son logement. Un jour, probablement sous le règne d'Abū Fāris, le « roi » — est-ce le sultan en personne ou un émir? — assigna une habitation dans la ville à un Juif de sa suite, venu avec lui

1. *Tašbaṣ*, III, n° 103.

de Tunis. Cette mesure portait atteinte à un autre Juif, précédent occupant, qui se trouva ainsi délogé. Il y eut alors des mécontents pour soutenir, sans d'ailleurs l'emporter, que du fait même de l'éviction, la décision commune avait été violée[1]. Nous avons là l'écho de cette crise du logement et de la forte concurrence en cette matière qui sévirent tant de fois, un peu partout, dans les quartiers juifs[2]. Mais il ne semble pas que dès ce moment ait existé, en Ifrīqiya, le droit de *ḥazāqā* tel qu'il se présente, si remarquable, dans la Tunisie moderne jusqu'à nos jours.

L'afflux des Judéo-Espagnols, qui avait ranimé le judaïsme nord-africain vers 1400, allait se reproduire une centaine d'années plus tard, à la suite des expulsions générales ordonnées en 1492 en Espagne, et quatre ans plus tard au Portugal. Les pays musulmans accueillirent une bonne partie des fugitifs, et la Berbérie orientale vit débarquer dans ses ports un certain nombre d'individus ou de familles, de passage ou destinés à y demeurer. Plusieurs de ces réfugiés étaient, conformément à la tradition de leur terre natale, savants ou lettrés. Parmi eux, jouissant d'une haute réputation, l'astronome-historien Abraham Zacuto et le talmudiste Moïse Alašqar s'arrêtèrent pendant quelque temps à Tunis avant de se rendre en Orient : le premier acheva en 1504, dans la capitale ḥafṣide, son *Sēfer Yūḥāsīn* ou « Livre des généalogies[3] ». En 1507, un autre réfugié, Lévy-Bacrat, composait à Tunis un commentaire sur Rāšī, intitulé *Sēfer Hazzikkārōn*[4]. Mais cette activité intellectuelle demeura presque sans lendemain : déjà l'ombre de l'Espagne antijuive s'allongeait sur les communautés de l'Afrique du Nord[5]. Celles des villes qu'occupèrent les armées de Ferdinand le Catholique et de Charles-Quint eurent à souffrir de l'intolérance des conquérants. C'est seulement avec le triomphe des Turcs qu'elles

1. *Tašbaṣ*, II, n° 61.
2. Voir par exemple, à ce sujet, une taqqānā européenne du moyen âge, dans Finkelstein, *Jewish self-government in the middle ages*, New-York, 1924, p. 31.
3. Graetz, *Geschichte der Juden*, t. IX, Leipzig, 1907, pp. 14-5. — La Bibliothèque Nationale de Paris possède un ms. hébreu (n° 769 du catalogue Zotenberg) qui fut copié en 1496, à La Goulette, par un autre de ces réfugiés.
4. Cazès, *Notes bibliographiques sur la littérature juive-tunisienne*, Tunis, 1893, pp. 234-6.
5. Par exemple, une grande partie des huit cents familles juives que comptait alors Tripoli tomba en esclavage en 1510, lors de la prise de la ville par les Espagnols ; Graetz, *loc. cit.*

recouvrèrent une existence plus stable. Et Tunis, par exemple, aux XVIIe et XVIIIe siècles, allait devenir une place juive importante, avec les « Livournais » qui s'y installèrent, et le talmudisme qui y fleurit.

II. *Les Chrétiens.*

Au contraire du judaïsme qui, malgré des moments difficiles, s'est maintenu sans interruption depuis l'antiquité sur tout le sol de la Berbérie, le christianisme y a reculé sans cesse devant l'Islam, dans les premiers siècles du moyen-âge, au point d'en être éliminé un jour presque complètement.

Au XIe siècle encore, quelque quatre cents ans après la conquête musulmane, la survivance d'une chrétienté autochtone, attestée à Tlemcen par exemple, est prouvée aussi d'une façon certaine en plusieurs des principales localités du Constantinois et de la Tunisie : la Qal'a des B. Ḥammād, Bône, Tunis-Carthage, Kairouan, et en Tripolitaine également. Mais le nombre des fidèles et celui des membres du clergé avait déjà diminué considérablement : des deux cents évêchés du VIIe siècle, il n'en restait que cinq en 1053; et, en 1076, l'archevêque de Carthage dut envoyer le nouvel évêque de Bône se faire consacrer à Rome par le pape, vu l'impossibilité de trouver en Berbérie les trois évêques nécessaires pour la cérémonie. Puis toute mention d'ancien évêché nord-africain effectivement occupé va disparaître. En 1114, il semble qu'une communauté chrétienne, probablement indigène, subsistait à la Qal'a[1]. On peut admettre qu'en 1159, 'Abdalmu'min, persécuteur des non-musulmans, détruisit à Tunis, comme il fit ailleurs, les derniers restes de la chrétienté. Seuls, quelques chrétiens demeurèrent dans le Nefzaoua, où on les trouvait encore au XIVe siècle, à l'état de tributaires payant la capitation (*jizya*)[2]. Il y a donc là, vers le milieu du XIIe siècle, une coupure nette : les éléments chrétiens que nous allons rencontrer maintenant chez les Ḥafṣides n'ont rien de commun, ni par leur origine, ni par leur nature, ni par leur statut, avec l'ancienne chrétienté locale disparue. Ils sont tous gens venus du dehors à une date récente

1. De Cenival, *Le prétendu évêché de la Kal'a des Beni Ḥammad, Hespéris*, 2e trim. 1932, pp. 1-10; Seston, *Sur les derniers temps du christianisme en Afrique, Mélanges de l'Ecole de Rome*, t. LIII, 1936.

2. Tijānī, II, 397; I. Aṯīr, p. 586; *Berbères*, I, 231, III, 156.

et continuent, pour la plupart, à faire figure d'étrangers. Ils se répartissent en quatre catégories très distinctes : commerçants, soldats, esclaves et religieux.

Les commerçants constituaient des colonies marchandes, installées dans certaines cités. Essaimés peu à peu au XIIe siècle à travers l'Islam méditerranéen, les établissements de cette sorte, qui attestent l'essor de l'Europe déjà manifesté par les Croisades, et qui dérivent d'elles, ont crû en nombre, en importance, en organisation, dans le courant du XIIIe. Quelle était leur situation juridique, leur position officielle dans l'Etat musulman ? Les traités usent quelquefois à leur égard du terme d'*amān*, qui correspond au *sint salvi et securi* des versions chrétiennes. De là à voir dans le statut de ces Européens une application de la doctrine musulmane de l'amān, élaborée anciennement par le fiqh, il n'y avait qu'un pas, tentant à franchir, et que des auteurs récents, spécialistes de l'Islam, ont effectivement franchi[1]. Mais, à la vérité, si le mot est le même, si les choses se ressemblent par certains aspects, l'assimilation totale est impossible, et, historiquement, l'on ne saurait expliquer par le développement de la notion musulmane la situation théorique de ces étrangers. L'amān des juristes n'était qu'une garantie précaire, très limitée dans son objet et dans sa durée, accordée à l'infidèle venu de l'extérieur; le *musta'min* était en tout soumis à la souveraineté locale, et, au delà d'un court délai prévu, devait passer dans le groupe des non-musulmans « protégés » ou ḏimmīs. Nous sommes loin des droits exorbitants concédés, à partir des Croisades, aux commerçants étrangers chrétiens. Quelle que fût la durée de leur séjour, ils conservaient leur nationalité d'origine; ils étaient autorisés par écrit à construire de nouveaux édifices pour leur culte[2]; ils furent placés bientôt sous la juridiction

1. M. Hartmann, *Die islamisch-fränkischen Staatsverträge (Kapitulationen)*, *Zeitschrift für Politik*, Berlin, 1919, pp. 1 et 24; Heffening, *Das islamische Fremdenrecht*, Hanovre, 1925, pp. 126-7, où l'auteur reconnaît cependant, avec embarras, la nouveauté des traités conclus à partir des alentours de 1200, et l'influence de l'Europe sur leur contenu. La prédominance du facteur européen est mieux marquée, quoique d'une manière insuffisante, par Fauchille, *Traité de droit international public*, t. I, 3e partie, Paris, 1926, p. 112-3.

2. Et autres dérogations sensibles au droit musulman, par exemple en matière d'héritage : les successions vacantes n'étaient pas confisquées par le Trésor, cf. Mas-Latrie, *Introduction*, p. 94.

ordinaire et la protection d'un de leurs compatriotes : le consul. Tout cela dérive, beaucoup plus que du droit musulman, qui y est contraire, des conceptions et de la pratique de la chrétienté elle-même : les colonies chrétiennes marchandes installées par exemple en diverses régions d'Italie ou dans l'empire byzantin bénéficiaient déjà d'un régime identique, issu du système, alors général, de la personnalité des lois. Il est raisonnable d'admettre que l'institution, d'origine européenne, s'est transplantée, sous la pression des hommes et des circonstances, en terre d'Islam. Comme d'ordinaire en pareil cas, on l'a justifiée tant bien que mal en la faisant entrer dans une catégorie connue et licite du droit : celle de l'amān. Plus tard, tandis que l'Europe évoluait, les « Capitulations » modernes prolongèrent jusqu'à ces dernières années l'état de choses médiéval; et celui-ci se trouva apparaître, à tort, comme spécifiquement musulman.

Le statut de ces étrangers chrétiens était à base contractuelle, fixé par les traités, d'une durée variable, que les puissances européennes avaient conclus avec le sultan[1]. Ceux qui ne pouvaient arguer d'un accord officiel avec leur pays se plaçaient, si possible, sous le pavillon d'une nation amie. En cas de rupture de l'Etat musulman avec leur patrie ou de non-renouvellement du traité, ces marchands se trouvaient théoriquement sans défense, à l'entière merci de l'autorité du lieu; mais, dans la pratique, on constate à plusieurs reprises qu'une tolérance tacite pouvait leur permettre, dans des conditions seulement plus restreintes et plus périlleuses, de continuer à résider et à se livrer à leur trafic.

Ces colonies européennes se rencontraient presque exclusivement, selon la lettre et l'esprit de la plupart des traités, dans les principales villes du littoral, pourvues de douanes et ouvertes au commerce par mer[2]. Il est très rare que l'on signale la présence de chrétiens dans des localités de l'intérieur; cependant, au cours du XVe siècle, qui vit précisément par ailleurs un essai de pénétration

1. Sur la forme, la procédure de conclusion et de ratification, la teneur générale de ces traités, on peut se reporter encore aujourd'hui utilement à l'*Introduction* de Mas-Latrie.

2. Quelques textes seulement sont plus larges et autorisent formellement la création de fondouks chrétiens « en tous lieux », par exemple, le traité Aragon-Tunis de 1285 (art. 37).

de la part des Génois en Afrique[1], quelques-uns d'entre eux firent des affaires à Constantine, où ils séjournèrent personnellement[2]. On aurait tort, au reste, d'imaginer que, même dans la capitale, ces commerçants pussent avoir été en nombre élevé : quelques dizaines au plus par nationalité, et encore pas tous à demeure, certains se bornant à venir pour la belle saison. L'interdiction qui leur était faite de se laisser accompagner ou joindre par des femmes de leur religion[3] et l'impossibilité presque absolue d'épouser des autochtones ne favorisaient pas la longue durée de leur séjour et s'opposaient à la formation d'un nouveau peuplement local. Dans les ports d'importance secondaire, les ressortissants d'un pays d'Europe excluaient quelquefois pratiquement leurs concurrents chrétiens et jouissaient de la sorte, pour l'établissement comme pour le commerce, d'un véritable monopole de fait.

Les marchands logeaient, de préférence, à proximité de la mer, répartis par nation en des bâtiments connus un peu partout, sur le pourtour de la Méditerranée, sous le terme grec arabisé de « fondouks ». Il n'est pas besoin de décrire une fois de plus ces corps de logis assez vastes qui, à peine ouverts sur le dehors, répartissaient autour d'une cour centrale pièces d'habitation, four banal, entrepôts, magasins de vente, bureaux du consulat. La construction et les grosses réparations incombaient, en général, à l'administration sultanienne. Les revenus, par contre, location, magasinage, frais d'actes, étaient perçus par et pour le consul et sa nation[4]. Hors du fondouk aussi, quelques boutiques étaient parfois louées par les chrétiens. Ceux-ci s'assuraient encore l'usage, selon certaines modalités, d'un bain public; et nous aurons à revenir tout à l'heure sur leurs privilèges de caractère religieux.

Aux bénéfices de leur activité proprement commerciale, déjà précieuse pour l'économie de l'Ifrīqiya et pour le fisc, ces chrétiens ajoutaient volontiers ceux de la perception de la « gabelle » et des

1. Cf., outre les travaux de La Roncière, Piersantelli, *La penetrazione commerciale genovese nel Sahara a mezzo il secolo XV*, Gênes, 1937.

2. Jorga, *Notes et Extraits*, III, 21, 251, 266; Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 252, 255-6.

3. Cf. Finke, III, 515, et, au sujet des femmes de mauvaise vie que Marseille défendait de recevoir dans les fondouks de Berbérie, Mas-Latrie, *Traités*, p. 90.

4. En 1308, cependant, le sultan de Tunis annonçait au roi d'Aragon que la location du four du fondouk reviendrait à la Douane, si elle était faite à des musulmans : Giménez Soler, *Documentos*, p. 220.

monopoles de pêcheries, que l'Etat musulman accepta souvent de leur concéder. Le gouvernement était intéressé à les protéger comme un élément nécessaire à la prospérité publique et au Trésor. Et, de fait, à part des incidents inévitables et des exactions sporadiques, ils vécurent habituellement sans trop de mal sur cette terre soumise à une autre foi. Des discussions avec la Douane, et, plus encore, la tendance des autorités musulmanes à exercer des représailles sur les compatriotes de chrétiens coupables de n'importe quel méfait, mettaient en danger de temps à autre ces groupes de négociants : il y eut ainsi, outre des châtiments d'ordre pécuniaire, des emprisonnements arbitraires et même, plus rarement des fustigations imméritées[1]. Les puissances chrétiennes s'efforcèrent de supprimer la responsabilité collective de leurs sujets, en la faisant interdire dans les traités, de même qu'elles visaient à prévenir les conflits avec la Douane par une réglementation de plus en plus détaillée. Dans la réalité, elles n'y ont pas toujours parfaitement réussi; c'est plutôt par un autre moyen qu'elles ont obtenu la défense, somme toute la plus efficace, des intérêts ou du moins des personnes de leurs ressortissants : par la reconnaissance de l'institution consulaire, sur laquelle nous nous arrêterons un instant.

Les « consuls d'outre-mer » des nations chrétiennes, qui s'étaient répandus en Orient au XIIe siècle, à la suite des Croisades, en terre franque, puis chez les musulmans, apparaissent en Berbérie orientale dans le deuxième quart du XIIIe. Les plus anciennement attestés sont ceux de Venise à Tunis à l'automne de 1231, de Marseille et Gênes à Bougie en 1233, de Pise à Tunis l'année suivante, et de la Sicile à Tunis en 1239[2]. Les consuls de Gênes étaient alors au nombre de deux à la fois dans la même localité, comme le furent fréquemment, dans la seconde moitié du siècle, ceux du royaume d'Aragon. Mais l'usage prévalut bientôt du consul unique par siège, quand ce ne fut même d'un seul consul en titre pour une grande partie ou pour la totalité du territoire. Les premiers consuls des diverses nations ont-ils été élus sur place par leurs

1. Par exemple, en 1293, un marchand marseillais fut battu, pour un différend commercial, à la Douane de Bougie ; Mas-Latrie, *Traités*, p. 97. Sur le droit pénal, voir plus loin.
2. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 34, 197 ; Schaube, pp. 290, 299, 303, 309.

compatriotes marchands? C'est vraisemblable pour certains, peu probable pour d'autres; rien n'oblige à admettre partout une identité de processus. En tout cas, de bonne heure, en Berbérie, les consuls furent, en règle générale, nommés par leurs gouvernements respectifs. Les Marseillais, il est vrai, laissèrent longtemps encore à leurs nationaux le droit d'élire un consul entre eux, provisoirement, pour une campagne maritime, dans les ports qui n'en avaient pas été pourvus par la commune, et ils faisaient obligation d'accepter cette charge au personnage ainsi désigné[1]. Dans des circonstances exceptionnelles, en 1350, à Tunis, les sujets de la Couronne d'Aragon choisirent eux-mêmes leur consul[2]. Mais ces dérogations limitées n'infirment nullement le principe, appliqué dès le XIIIe siècle en Afrique du Nord, que les consuls représentaient la souveraineté de la métropole, qu'ils agissaient, non comme mandataires des marchands locaux, mais comme délégués des gouvernements européens[3]. Ceux-ci attachaient une grande importance à avoir leurs consuls particuliers, tandis qu'ils luttaient contre l'existence de consulats propres à des pays qui venaient de tomber sous leur domination ou d'y échapper : l'Aragon par exemple, en 1285, obtint à son profit la suppression du consulat de Sicile à Tunis, Siciliens et Catalans continuant toutefois à y vivre en deux fondouks séparés; en 1302-03, par contre, ses protestations ne purent empêcher le roi de Majorque de nommer un consul à Bougie[4].

Le statut des consuls, fixé sur certains points par la coutume lo-

1. Mas-Latrie, *Traités*, p. 91. La Bibliothèque Nationale conserve en outre (ms. latin nouveau fonds n° 1323, fos 89-95) la copie du texte de l'enquête faite à Marseille, en décembre 1298, « au nom de Hugues Borgonion, relativement au reproche qu'on lui imputait d'avoir refusé les fonctions de consul de Bougie, pour lesquelles ses compatriotes l'avaient choisi ». Le même personnage avait été déjà fait consul, trente ans plus tôt, par les autorités marseillaises, à l'occasion d'un voyage de commerçants à Bougie.

2. Giménez Soler, *Documentos*, pp. 253-4. — Vers 1286 (la date est controversée), les Messinois avaient obtenu comme privilège que les consuls de Sicile à Tunis fussent choisis exclusivement parmi eux, mais la nomination restait entre les mains du roi; La Mantia, *Codice*, p. 299.

3. Dans ce sens, Mas-Latrie, *Introduction*, pp. 86 et 88, et G. Salles, *L'Institution des Consulats. Son origine, son développement au moyen âge chez les différents peuples*, *Revue d'histoire diplomatique*, 1897, p. 170. L'assertion contraire de Fauchille, *op. cit.*, p. 114, est manifestement erronée. L'étude de Salles demeure, en dépit d'ouvrages plus récents, le meilleur travail sur l'institution consulaire au moyen âge dont nous disposions.

4. Sur les événements et les traités évoqués ici, voir les références données plus haut, dans la Première Partie de ce livre.

cale et les usages internationaux, était régi, selon chaque natio représentée, par deux sortes de textes : le traité en vigueur ave l'Etat musulman, et la législation de la métropole. Il pouvait résul ter de là des différences assez sensibles dans les prérogatives offi cielles, dans la situation morale et matérielle des intéressés. Nom més toujours, semble-t-il, sans exequatur, pour un délai fix d'avance ou jusqu'à leur révocation, ils ne demeuraient guère e charge, sauf exception, qu'un an ou deux. Ils paraissent bien avoi appartenu presque tous à la classe des marchands; et rares sont le limitations que quelques puissances ont essayé d'introduire à ce sujet : Marseille, notamment, vers le milieu du XIIIe siècle, inter disait cet emploi aux commerçants en vin et aux courtiers, de même qu'aux tenanciers des fondouks[1]; Venise, en 1436, faisait défense à son nouveau consul à Tunis de s'occuper de négoce « personnelle ment[2] ». Contrairement à ce qui s'est vu plus tard en pays barba resque, on ne rencontre point, dans l'Ifrīqiya médiévale, de reli gieux comme consul[2].

Représentant de sa patrie, chef et juge de la colonie de sa nation, telles étaient les qualités que réunissait en lui le consul. La pre mière des trois lui conférait-elle quelques appréciables immunités? Le principe de l'immunité, encore discuté en Europe dans les temps modernes, ne trouvait sans doute dans la Berbérie du moyen-âge que des applications variables et limitées. L'inviola bilité personnelle elle-même n'était pas toujours respectée; et bien que tout à fait exceptionnelle, il faut souligner la disposition du traité de 1397 (art. 26 *ter*) avec Tunis, par laquelle Pise rendait ses propres consuls responsables des agressions que ses sujets pour raient commettre contre des Ifrīqiyens. Cependant, d'ordinaire, de par sa fonction même, le consul jouissait d'un certain prestige. Les traités lui accordaient la faculté de voir le sultan et, en dehors de la capitale, le gouverneur, en général une fois par mois, plus rarement deux fois par mois ou une fois par semaine, dans l'intérêt de ses nationaux. Ils lui reconnaissaient aussi le droit de refuser l'entrée du fondouk à qui que ce fût, même à des fonctionnaires musulmans. C'est à lui en effet qu'incombaient la police et la haute administra-

1. Mas-Latrie, *Traités*, p. 91.
2. Mas-Latrie, *Instructions de Foscari*, p. 281.
3. Mais quelquefois, par contre, comme ambassadeurs occasionnels.

tion de cette concession chrétienne et de ses habitants. Mais sa prérogative la plus précieuse, pour ses compatriotes comme pour lui, était son privilège de juridiction à leur égard.

Tant au civil qu'au criminel, il était leur juge ordinaire et leur appliquait sans appel les lois et coutumes de la métropole, dans les affaires auxquelles aucun étranger n'était partie[1]. La détermination de sa compétence était plus délicate dans les cas où intervenaient d'autres chrétiens ou des musulmans. Les solutions admises semblent avoir subi une évolution, que l'on tentera d'esquisser de la façon suivante, à l'aide des textes des traités. Dès le XIIIe siècle, à Tunis, les Vénitiens faisaient spécifier que leurs contestations avec des chrétiens d'une autre nationalité seraient déférées au consul du défendeur, et sans doute cette mesure fut-elle assez vite étendue à tous les litiges entre chrétiens; mais l'autorité musulmane ne se dessaisit pas aussi aisément des affaires entre chrétiens et musulmans. Le directeur de la Douane qui, vers 1200, avant la création des consuls, était, aux yeux de l'Etat musulman, le chef et juge naturel de tous les chrétiens étrangers[2], garda sur eux des prérogatives d'ordre judiciaire étendues. Longtemps, il eut seul à connaître de leurs litiges commerciaux avec les musulmans, ceux-ci fussent-ils demandeurs. C'est seulement au XIVe siècle, probablement encore sur l'initiative de Venise en 1305 (traité avec Tunis, art. 3), suivie bientôt par l'Aragon, que les musulmans furent tenus de poursuivre leurs adversaires chrétiens devant les consuls; et, encore, en cas de déni de justice de ces derniers envers n'importe quel demandeur, musulman ou chrétien, la Douane pouvait-elle être saisie à son tour[3]. Les Pisans ne bénéficièrent de ce traitement plus favorable dans leurs rapports avec les autochtones qu'à dater de 1397[4], les Génois peut-être même un peu plus tard. En matière pénale, nous sommes moins clairement renseignés; mais il est certain que la justice sultanienne ne renonça pas à faire comparaître devant elle et châtier les chré-

1. Les sentences pénales ne pouvaient guère être exécutées qu'avec le concours des autorités locales. En 1478-80, Gênes dut insister longuement auprès de 'Uṯmān pour qu'il permît au consul de faire incarcérer à la Douane deux Génois, débiteurs récalcitrants envers d'autres Génois, Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 274-283.

2. « Rector omnium Christianorum qui veniunt in tota provincia de Africa », Amari, *Diplomi*, p. 276.

3. Le traité non ratifié de 1444 avec l'Aragon paraît avoir voulu rétablir dans sa compétence immédiate le directeur de la Douane de Tunis.

4. Leurs traités avec Tunis de 1313 et 1353 maintenaient, semble-t-il, l'ancien état de choses; Mas-Latrie, *Introduction*, p. 87-88, en a mal interprété les clauses, de même que celles, toutes différentes, de leur traité avec le Maroc en 1358.

tiens coupables vis-à-vis de l'Etat musulman, de ses sujets ou de l'Islam; le consul devait se borner à exercer une action modératrice, qui pouvait ne pas toujours réussir. En 1271, les Vénitiens stipulèrent (traité avec Tunis, art. 20) qu'aucun des leurs ne serait supplicié, pour quelque motif que ce fût. Les Génois, en 1466, firent des démarches auprès du Ḥafṣide pour que leurs compatriotes ne fussent plus désormais flagellés à l'occasion d'une affaire civile, ni même d'un délit, « à moins que celui-ci n'eût été prouvé par procès diligent[1] ».

Au reste, les documents génois du xve siècle montrent suffisamment que les clauses inscrites dans les traités, à plus forte raison les conventions verbales ou les simples usages étaient loin d'être toujours strictement observés. L'administration musulmane, de temps à autre, les violait sans détour. Mais le piquant est que les commerçants chrétiens eux-mêmes se défiaient quelquefois de leur propre consul. En 1429, les Génois se plaignirent à Abū Fāris de ce que l'un de ses magistrats eût consenti à juger un procès qui revenait de droit au consul; et, le même jour, ils écrivaient à celui-ci d'avoir à punir sévèrement les sujets de la République qui demandaient un semblable changement de juridiction[2]. En 1470, l'un des leurs, marchand à Tunis, récusait le consul dans un litige qui l'opposait à des compatriotes, et il demandait à la métropole de remettre l'affaire au jugement de commerçants génois installés à Tunis, sinon, de permettre l'appel de la sentence consulaire à des organismes métropolitains. La République, se référant à la coutume des Génois de Tunis, lui accorda la récusation du consul pour suspicion légitime, et ordonna l'élection sur place, par les marchands, d'un autre consul *ad litem*[3].

La situation matérielle des consuls, naturellement fort variable, paraît avoir été bonne le plus souvent. Logés dans le fondouk de leur nation, ils ne recevaient point de traitement de la mère-patrie, mais prélevaient comme salaire une partie des recettes du fondouk et aussi — certains d'entre eux du moins — un pourcentage ou une somme fixe sur les droits de douane et de port que leurs compatriotes avaient à payer. Si l'on excepte les périodes troublées, du-

1. Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 179-180.
2. Jorga, *Notes et Extraits*, I, 498-9.
3. Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 268-272.

rant lesquelles le trafic était très réduit et où cadeaux et « mangeries » coûtaient fort cher, les revenus nets pouvaient s'élever assez haut. La preuve en est que tantôt la charge s'est affermée un bon prix à la métropole (Aragon au XIIIe siècle), tantôt celle-ci (Gênes ou Venise par exemple) a exigé de ses agents en Ifrīqiya une part des taxes perçues. Le cas, qui se rencontre, n'est pas habituel, de l'ancien consul qui réclame à son gouvernement une indemnité pour sa gestion onéreuse ou déficitaire. Ce sont, à coup sûr, les avantages pécuniaires de la fonction, directs ou indirects, non moins que son lustre qui l'ont fait habituellement rechercher; ils expliquent, autant que le souci de prévenir la naissance d'un pouvoir personnel, la courte durée concédée à chaque titulaire de cet office, et les mesures spéciales prises dans le même sens par certaines cités : Marseille s'opposait, autant que possible, au renouvellement du mandat du consul sortant[1], Gênes interdisait la nomination immédiate du fils, du père ou du frère de celui-ci[2].

Les consuls des puissances les plus riches menaient, sur l'ordre même de la mère-patrie, un certain train de vie : ceux de Venise à Tunis avaient réglementairement à leur service, vers la fin du XIIIe siècle, trois ou quatre domestiques et deux chevaux[3]. En outre, ces chefs des colonies chrétiennes commandaient à tout un personnel subalterne : gérants et employés des fondouks, secrétaires et notaires publics. Ils avaient aussi quelquefois autorité sur des vice-consuls, résidant surtout en des ports moindres de province, nommés par eux ou leur gouvernement. Cependant, quelle que fût l'importance de leur situation et de leur rôle, la présence des consuls était insuffisante dans des circonstances déterminées; ils avaient du mal notamment à obtenir du souverain musulman la libération des captifs victimes des razzias maritimes comme à faire régler les suites de tous les actes de piraterie, et ils n'étaient presque jamais chargés de négocier les traités de commerce et de paix. Ces fonctions incombaient à des messagers ou ambassadeurs temporaires, munis de pouvoirs spéciaux, accrédités par les Etats européens auprès du Ḥafṣide ou par celui-ci auprès d'eux[4]. Les ambassadeurs

1. Mas-Latrie, *Traités*, p. 91.
2. G. Salles, *op. cit.*, p. 186.
3. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 206-7.
4. Comme il ne semble pas y avoir eu de musulmans ifrīqiyens établis en terre chrétienne, le besoin de nommer des consuls ḥafṣides à l'étranger ne se faisait guère sentir. L'unique exception connue, concernant la Sicile, en 1473, a été signalée plus haut.

chrétiens, se rendant en Ifrīqiya, recevaient quelquefois de leur gouvernement, au départ, un droit général de juridiction, civile et criminelle, sur leurs nationaux[1]. On notera aussi que certains d'entre eux, leur mission particulière accomplie, restaient en Berbérie orientale comme consuls.

L'emploi d'une milice chrétienne, et par là il faut bien entendre des volontaires de condition libre demeurant fidèles à leur religion, n'était pas une innovation en Berbérie. Au commencement du XIIe siècle, l'Almoravide ʿAlī b. Yūsuf y avait eu recours le premier; les Almohades, malgré l'intransigeance de leur doctrine, avaient repris l'institution, et après eux elle avait survécu tout naturellement dans les trois Etats berbères qui avaient recueilli leur succession nord-africaine. Nous savons par exemple comment, en 646/1248, des troupes chrétiennes au service des Almohades sont passées à celui de leurs vainqueurs ʿabdalwādides[2]. Pour les Ḥafṣides, la continuité est moins apparente; mais l'essentiel est de noter qu'ils ont trouvé un exemple à suivre chez leurs prédécesseurs et que leurs voisins et contemporains ont agi comme eux sur ce point.

Il demeure donc obscur à quelle date et dans quelles circonstances les mercenaires chrétiens ont fait leur apparition à la cour ḥafṣide. Il n'est pas possible de les identifier, comme on a cru pouvoir le faire, avec les « affranchis renégats » (*al-mawālī al-ʿulūj*) d'Abū Zakariyā' Ier, auxquels, dit le chroniqueur, « étaient réservés les meilleurs emplois de l'empire[3] ». Les miliciens chrétiens dont nous parlons ici étaient d'origine libre, ils ont gardé leur confession religieuse pendant des siècles, et n'ont jamais occupé dans l'Etat ḥafṣide d'autre poste que celui de gardes du corps. La plus ancienne mention que nous ayons d'eux est du début du règne d'al-Mustanṣir, dans un document de janvier 1258, mais qui fait allusion à des faits peut-être légèrement antérieurs à 1254. A cette époque, les mercenaires chrétiens étaient commandés, à Tunis, par un caïd nommé « Boabdil », Abū ʿAbdallah, c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, un

1. Par exemple, en 1272 et 1274, les ambassadeurs d'Aragon à Tunis, cf. Hurtebise, *Recueil de documents*, pp. 1245, 1249.

2. Alemany, *Milicias cristianas al servicio de los sultanes musulmanes del Almagreb, Homenaje á Fr. Codera*, Saragosse, 1904, pp. 133-169. Les dix dernières pages, consacrées à Tunis, groupent les données des *Berbères* et de Mas-Latrie.

3. *Berbères*, II, 336-7. Les mercenaires francs demeurés chrétiens sont qualifiés de *ʿulūj* dans *Masālik*, p. 18/122, mais les textes ḥafṣides les appellent bien *naṣārā*.

musulman, soit d'origine, soit par conversion; mais il fut alors remplacé par Guillaume de Moncada, venu de l'Etat d'Aragon avec soixante-dix « chevaliers[1] », et désormais ne seront plus cités à la tête de ces miliciens que des caïds manifestement chrétiens.

Nos renseignements sur ces chrétiens à la solde des souverains ḥafṣides se groupent principalement dans la deuxième moitié du XIIIe siècle et le premier quart du XIVe. La raison de ce resserrement chronologique est double : d'une part les rapports entre les Ḥafṣides et la Couronne d'Aragon, dont le rôle dans cette question n'est pas négligeable, n'ont jamais été si fréquents ni si étroits que durant cette période, et les archives de Barcelone en ont conservé des traces importantes; d'autre part, la Tunis de ce temps, qui tenait sa place dans le concert des puissances méditerranéennes d'Occident, accueillit, pour des durées variées, un certain nombre de personnages d'épée chrétiens des plus notoires, réfugiés d'Espagne ou d'Italie, dont les avatars sont connus.

Dès 658/1260, Tunis donnait ainsi l'hospitalité à l'un de ces chevaliers exilés, non le moins illustre : l'infant Don Henri, fils du roi de Castille saint Ferdinand. Soulevé contre son frère le roi Alphonse X et battu dans la lutte, il s'établit, avec une suite d'amis, auprès d'al-Mustanṣir qui le reçut magnifiquement; l'année d'après, il accompagnait l'émir Abū Ḥafṣ, frère du sultan, dans une expédition contre Miliana révoltée[2]. Il semble bien être resté à la cour ḥafṣide durant quelques années. Nous ne le suivrons pas dans ses intrigues et ses aventures italiennes, auprès de Charles d'Anjou, puis au service des Gibelins, et dans sa longue captivité après la bataille de Tagliacozzo ; mais nous retiendrons qu'avant de retourner en Castille, où il bénéficia des plus grandes faveurs de la part de son neveu Sanche IV, il effectua au moins un deuxième séjour à Tunis, avant le mois de juillet 1294 : à cette date, il rentrait en Espagne, chargé par le sultan Abū Ḥafṣ, son ancien compagnon

1. Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 32-3 ; Gazulla, *Jaime I*, pp. 30-1. — C'est sans doute parmi ces compagnons de Guillaume de Moncada que figurait un Raymond de Garriga, chevalier à Tunis, cité dans un document barcelonais d'août 1256, cf. Sayous, dans *Estudis universitaris catalans*, t. XVI, 1931, p. 197.

2. *Berbères*, II, 347, 353, III, 316; *Ḍaḥīra*, p. 105. Voir une anecdote relative à deux chevaliers de la suite de Don Henri, à Tunis, dans Juan Manuel, *El libro de los enxiemplos del Conde Lucanor et de Patronio*, Leipzig, 1900, pp. 40-1.

d'armes, de transmettre des propositions d'alliance au roi d'Aragon Jacques II[1].

La capitale d'al-Mustanṣir fut également hantée par un autre Gibelin d'envergure, Conrad Capece. Nous l'avons vu y organiser librement, avec des chrétiens de plusieurs nations, une petite troupe à la tête de laquelle, en 1267, il s'en alla débarquer en Sicile. L'année suivante, il était écrasé à Tagliacozzo.

Un frère de Don Henri, l'infant Frédéric de Castille, réfugié lui aussi une première fois à la cour ḥafṣide, y revint, ainsi que son compagnon Frédéric Lancia, dès l'échec de leur tentative commune contre l'Angevin. Lors de la croisade tunisienne de saint Louis, il se tenait aux côtés du sultan menacé dans sa capitale et dont il était l'un des familiers. Dès le début du séjour des croisés à Carthage, deux chevaliers castillans, qui étaient au service des « Sarrasins », passèrent, à en croire Primat, dans les rangs de leurs coreligionnaires; ils annoncèrent que « le roi de Tunis avait fait prendre touz les crestiens que il avoit à gages en son ost ». Si la chose est exacte, elle s'explique par la crainte d'une collusion avec l'ennemi. On peut affirmer cependant que les deux Frédéric, adversaires jurés de Charles d'Anjou, demeurèrent libres et prouvèrent leur loyalisme envers le chef de l'Etat musulman. La clause du traité de paix qui interdit à chaque partie contractante de recevoir et entretenir des ennemis de l'autre visait, aux yeux de tous, ces deux personnages spécialement[2].

Au commencement du XIVe siècle, deux seigneurs d'Aragon, successivement, vécurent exilés en Ifrīqiya. Ce fut d'abord un membre de l'illustre famille des Moncada, Guillaume-Raymond, qui, disgracié par son souverain pour avoir porté les armes contre lui à la bataille navale du Cap d'Orlando, essayait dans une lettre d'octobre 1301, datée de Tunis, de justifier cette félonie; il ne devait être pardonné et revoir son pays que dix-huit ans plus tard[3]. Ce fut ensuite un fils bâtard du roi Jacques II, Napoléon d'Aragon, qui, tenu éloigné par son père, servit les sultans de Berbérie : à Tunis, de 1319 environ à 1322, à la tête de cent hommes,

1. Giménez Soler, *Caballeros*, I, 304-5 ; du même, *Episodios*, p. 197 ; Finke, III, 24-5.
2. *Berbères*, II, 367 ; Primat, dans *Historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, ch. 31 et 55.
3. Giménez Soler, *Caballeros*, I, 317-8, 335-343, II, 64-6 ; Ramos y Loscertales, dans *Boletín R. Acad. Historia*, t. LXV, 1914, pp. 312-4.

ensuite à Fès, où il s'était rendu pour fuir les révolutions tunisiennes et sur l'invitation écrite du Marīnide Abū Sa'īd. A la même époque d'ailleurs un autre bâtard de sang royal, son frère Jacques, servait d'intermédiaire diplomatique entre le souverain de Tlemcen et le roi d'Aragon.

Mais la preuve la plus sensible que la cour hafside était alors un refuge presque naturel pour les grands seigneurs chrétiens dans la détresse ou dans l'embarras, ce sont les lettres adressées de Tunis, en 1307-08, à Jacques II d'Aragon par Frédéric, fils de feu Manfred : le prince s'est offert au service du sultan, Abū 'Aṣīda, et il désire y être engagé à demeure; cependant des bruits calomnieux ont mis en doute son identité, et il prie Jacques de la certifier par écrit au souverain ḥafṣide; mais il a la malchance de se heurter au mauvais vouloir de son correspondant couronné, qui fait lui-même des difficultés pour admettre la filiation du malheureux Frédéric[1].

On vient de voir que les chevaliers chrétiens accueillis à Tunis n'étaient pas tous Aragonais ou Catalans. On peut encore citer comme exemples de miliciens d'une autre origine : Guillaume Morchio, de Varazze, dont un acte de 1280 rappelle qu'il a combattu pour le souverain de l'Ifrīqiya[2], et un noble vénitien de la famille des Giuliani qui, vers la fin du XIIIe siècle, servit le sultan de Tunis pendant quarante-quatre mois, en compagnie de ses domestiques et de ses écuyers[3]. Mais il n'en est pas moins vrai que la plupart de ces mercenaires — ou du moins leur noyau le plus compact et le plus cohérent — étaient alors vassaux de la Couronne d'Aragon : ce fait explique les prétentions des souverains de cet Etat ibérique à intervenir dans leurs affaires et à imposer aux Ḥafṣides des conditions relatives à leur statut.

Les rois d'Aragon ont tenu beaucoup à nommer eux-mêmes les chefs ou caïds de ces miliciens, et à les révoquer à leur gré. Ils ont, de plus, insisté maintes fois pour que l'autorité de ces caïds s'étendît indistinctement sur tous les mercenaires chrétiens du sultan, à quelque nationalité qu'ils appartinssent. Cette double clause est insérée déjà par Pierre III dans le traité passé avec Tunis en juin 1285 : « que tots los cavallers o homens d'armes Crestians qui son

1. Giménez Soler, *Caballeros*, II, 61-4; Finke, I, 250-4.
2. Canale, *Istoria di Genova*, III, 195; Ferretto, *Codice*, II, 306, n. 1.
3. Mas-Latrie, *Traités*, p. 210.

huy, ne seran d'aqui avant, en la senyoria del rey de Tunis, que y sien tots per nos e que nos lus donem cap aquel que nos vulrem, et li mudem et li camiem quan nos vulrem[1] ». Alphonse III, en juillet 1287, n'a pas manqué de reprendre et de préciser ce point dans le pacte conclu avec un prétendant au trône d'Ifrīqiya : ce dernier promettait, en cas de réussite, d'avoir comme unique caïd pour ses troupes chrétiennes celui que nommerait le roi d'Aragon; ce caïd aurait le droit de licencier et d'enrôler à sa guise ses hommes d'armes, suivant l'effectif convenu, et il aurait autorité, même en matière judiciaire, et à l'exclusion des consuls européens, sur tous « chevaliers, écuyers ou autres chrétiens » à la solde du sultan[2]. Trois ans plus tard, dans les instructions données par le même monarque à son ambassadeur auprès de la Cour de Tunis, des revendications identiques figurent parmi les questions à négocier avec le Ḥafṣide : « quel rey de Tuniç tenga per alcayt sobre tots los crestians que estien en son sou, de qualque lengua sien, aquel, quel rey Daragon hi assignara per alcayt[3] ». Jacques II réitéra ces exigences en 1294 et 1313[4].

L'insistance même avec laquelle s'exprime cette prétention rend douteux qu'il y ait été toujours satisfait; et même au cas où des conventions bilatérales l'ont acceptée comme légitime, il n'est pas sûr que la pratique n'ait apporté aucune entorse aux stipulations des traités. Il faut reconnaître néanmoins deux faits caractéristiques : nous avons pour cette période (1250 à 1325 environ) les noms de plusieurs de ces caïds chrétiens; ils sont tous catalans, et deux d'entre eux au moins, Guillaume Galcerán et Bérenger de Cardona, ont été nommés effectivement, en 1272 et 1299, par le roi d'Aragon[5]. D'autre part, — et ce n'est pas le trait le moins remarquable de l'institution — le drapeau de ces mercenaires était aux

1. Mas-Latrie, *Traités*, p. 289.
2. Carini, *Archivi*, II, 215; La Mantia, *Codice*, I, 379-380.
3. Klüpfel, *Aeussere Politik Alfonsos III.*, p. 173-4.
4. Giménez Soler, *Episodios*, p. 198; Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 52-3; Zurita, II, f° 19 *b*.
5. Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 46-8, 62-3 (où il faut corriger Tlemcen en Tunis, et rectifier la date comme le suggère la n. 2). — Autres caïds chrétiens mentionnés à Tunis : Pierre Belot, peut-être en 1303 (Giménez Soler, *Caballeros*, I, 321), Belloch en 1307 (Mas-Latrie, *Supplément*, p. 44), Bernard de Fons en 1314 (Mas-Latrie, *Traités*, pp. 309-310, *Supplément*, p. 60), Alphonse Pere en 1325 (Finke, II, 758). A Bougie sont cités les caïds Martin Sa Turre en 1312 (Aguiló, *Tractat de pau*, p. 225), Garcia Peres de Mora en 1313-15 (Giménez Soler, *Caballeros*, II, 68; Aguiló, *Tractat de pau*, p. 227-230), Fernand Jove en 1315 (Giménez Soler, *Documentos*, p. 236).

armes de ce souverain; au commencement du XIVe siècle, ils ont arboré aussi l'étendard des rois de Sicile, mais ces derniers étaient eux-mêmes des princes de la maison d'Aragon.

Les souverains d'Aragon n'étaient pas non plus indifférents, et pour cause, au taux de la solde versée par les Ḥafṣides aux miliciens chrétiens : leurs documents diplomatiques les montrent soucieux de le faire maintenir au niveau établi « du temps de Guillaume de Moncada ». Ainsi, de 1254 à 1313, et sans doute plus tard encore, la solde journalière est restée fixée, pour chaque chevalier, à trois besants d'argent, soit trente dirhems, dont cinq revenaient au roi d'Aragon; le caïd touchait beaucoup plus : cent besants, soit mille dirhems, dont les sept dixièmes, il est vrai, étaient reversés à ce même roi. Seule, la solde des écuyers semble avoir varié : vingt dirhems par jour dans un traité passé en 1287 avec un émir prétendant au trône, quinze dirhems réclamés en 1290, vingt-cinq — dont cinq pour le roi d'Aragon — en 1313. A cela s'ajoutait pour tous, depuis le règne d'Abū Ḥafṣ Ier (1284-95), un traitement mensuel de douze doublons ou dinars d'or, réduit d'un tiers par Abū ʿAṣīda (1295-1309) pour les périodes où les troupes n'étaient pas en campagne; en 1313, Jacques II demandait à Ibn al-Liḥyānī de rétablir ce tiers en toute circonstance, étant entendu que la moitié de ce tiers reviendrait désormais au roi d'Aragon, lorsque la milice ne se trouverait pas en campagne. Enfin, au début de chaque expédition, le sultan fournissait à ces miliciens des bêtes de somme et du matériel de campement[1].

L'ensemble des faits qui précèdent n'autorise-t-il pas à soutenir que, jusque dans le premier quart du XIVe siècle, la milice chrétienne de Tunis n'a été qu'un corps détaché, à titre onéreux, de l'armée de la Couronne d'Aragon au profit des sultans ḥafṣides? C'est seulement plus tard que ces mercenaires, demeurés cependant chrétiens, ont perdu toute allégeance à un Etat européen, et qu'ils ont fini, en quelque sorte, par se tunisifier.

Il est difficile de préciser l'effectif, évidemment variable, de ces auxiliaires. Sans doute étaient-ils d'ordinaire quelques centaines. Le chiffre de deux mille pour l'Ifrīqiya, en 1281, retenu par un

1. Même références que ci-dessus. — Il est intéressant de comparer le montant de ces soldes à ce que Muntaner (ch. 252, 254) donnait, vers le début du XIVe siècle, à ses fidèles mercenaires musulmans de Djerba : la nourriture et un besant par jour.

chroniqueur catalan qui s'appuie sur une information musulmane intéressée[1], paraît excessif. Sensiblement à la même époque, en 1283, les cavaliers chrétiens arrêtés à Tunis par l'usurpateur Ibn Abī 'Umāra étaient environ cent quatre-vingts[2]; mais on peut supposer que d'autres avaient quitté la ville avec le sultan fugitif[3].

Les historiens arabes sont au plus haut point avares de renseignements sur le rôle militaire effectif du corps de ces mercenaires chrétiens. Ibn Ḫaldūn a bien exposé les motifs tactiques de leur emploi, qui s'ajoutaient à des raisons morales évidentes : à côté de la cavalerie légère et très mobile des musulmans, les « Francs » seuls, habitués à combattre en ligne — et sans doute plus lourdement armés — , pouvaient tenir ferme sur le champ de bataille et protéger le souverain contre les assauts d'un adversaire vigoureux[4]. Nous manquons malheureusement d'exemples qui illustrent cette doctrine dans ses applications. On signale seulement la participation de ces miliciens, en 1329, à la poursuite de l'émir Abū Fāris, frère révolté du sultan Abū Bakr[5], et aussi, en 1306, à l'expédition menée inutilement contre Djerba pour reprendre cette île à la famille des Lauria[6]. Il arrivait donc qu'on les opposât, contrairement à la pratique habituelle retenue par Ibn Ḫaldūn, même à des chrétiens.

Comme il est arrivé dans les autres Etats musulmans de la Berbérie, ces mercenaires sont intervenus quelquefois dans l'histoire intérieure de la dynastie. Mais leur rôle n'est en rien comparable à celui que les Compagnies catalanes, bien plus fournies en hommes et en matériel, ont joué dans la « Romanie ». Voici deux cas qui nous sont rapportés, touchant Tunis. En 1280, « un des chefs des chrétiens de la milice » aurait trempé dans un complot ourdi contre le monarque régnant; mais c'était, il faut le noter, au profit d'un sultan détrôné depuis peu et qu'il avait dû, par conséquent, déjà servir[7]. En 1346-47, lors du règlement difficile de la

1. Desclot, ch. 77.
2. *Daulatain*, p. 37/67.
3. Giménez Soler, *Caballeros*, II, 61, attribue à l'époque de Pierre IV, sans le dater, un document d'après lequel le roi de Tunis acceptait d'avoir à son service mille chrétiens, soit cinq cents chevaliers et autant d'écuyers ; le roi d'Aragon avait proposé huit cents écuyers pour deux cents chevaliers seulement.
4. *Prolégomènes*, II, 82-3.
5. *Berbères*, II, 470.
6. Muntaner, ch. 248.
7. *Berbères*, II, 381 ; *Daulatain*, p. 33/60.

succession d'Abū Bakr, les soldats chrétiens, cantonnés dans la ville, favorisèrent, pour de l'argent, sa reprise par Abū Ḥafṣ[1].

On a pu se demander de quel œil l'Eglise voyait l'engagement de ces auxiliaires chrétiens pour le compte des Infidèles. Mas-Latrie a montré justement que la papauté connaissait et ne désapprouvait nullement cette pratique; peut-être en avait-elle espéré d'abord quelques avantages pour la chrétienté elle-même, mais, plus sûrement, vers la fin du XIIIe siècle, elle se bornait à entériner l'usage établi et à veiller à ce qu'il ne tournât pas au détriment de la foi. Une bulle de Nicolas IV, en 1290, exhorte les hommes d'armes chrétiens au service des souverains de l'Afrique du Nord à demeurer fidèles à leur religion et à l'honorer par une conduite juste et loyale[2]. C'était reconnaître, d'une façon indirecte, la licéité de l'institution.

D'un autre côté, un incident symptomatique, et que l'on n'a point relevé, caractérise excellemment l'attitude du public indigène d'Ifrīqiya vis-à-vis de ces mercenaires non-musulmans : le pieux ascète al-Qarawī, ancien compagnon d'études du sultan Ibn al-Liḥyānī (1311-17), vit un jour celui-ci passer à Bāb as-Suwaiqa, entouré de sa garde chrétienne, et il s'écria : « O faqīh Abū Yaḥyā, cela ne t'est pas permis ! » Le sultan s'arrêta et l'interrogea sur le sens de cette exclamation; l'autre répondit, rappelant une prescription énoncée par les plus anciens juristes mālikites : « Dieu a interdit de faire appel à l'aide d'un polythéiste[3] ! » — « Mais oui », dit simplement le monarque, qui s'éloigna[4]. Il est donc clair que seul le zèle excessif d'un rigoriste trouvait à redire à l'emploi d'auxiliaires chrétiens. Une réprobation aussi ouvertement déclarée et en un quartier aussi populeux de Tunis, à proximité du mausolée de Sīdī Muḥriz, ne réussit à provoquer aucun scandale ni à émouvoir aucun assistant. Le sultan reçut cette semonce sans inquiétude : tout le monde devait la prendre comme la manifestation sans importance d'une trop scrupuleuse religiosité.

A dater du milieu du XIVe siècle, nos données sont beaucoup plus espacées et imprécises que dans la période précédente au

1. J. Villani, liv. XII, ch. 102.
2. Mas-Latrie, *Introduction*, pp. 150-2; *Traités*, pp. 17-8.
3. Cette interdiction avait comporté de bonne heure des exceptions, notamment en faveur des techniciens non-musulmans nécessaires à l'armée musulmane.
4. I. Nājī, *Commentaire Risāla*, II, 5; Ubbī, *Ikmāl*, IV, 355.

sujet des mercenaires chrétiens. Cela s'explique par le fait même du relâchement des liens avec l'Aragon, moins intéressé, par conséquent, à l'affaire que dans le passé. En dépit de l'insuffisance des textes, on perçoit une évolution. Le nombre des caïds chrétiens augmente : peut-être encore en 1344 Jacques Garics était-il seul « alcayt de la caualleria dels crestians en Tuniç[1] »; mais, en 1353, il y en avait au moins deux[2], et au moins trois en 1391[3]. En outre, ils ne sont plus tous Aragonais ou Catalans; certains d'entre eux sont désignés comme Génois. Sans doute chacun commandait-il une troupe en principe de sa nation; c'est ainsi qu'en 1446 Guerau de Queralt était limitativement caïd des vassaux d'Alphonse V d'Aragon à la cour de ʿUṯmān[4].

A cette époque, et probablement déjà bien plus tôt, ces miliciens étaient cantonnés à Tunis dans un quartier à part, appelé de leur nom le « Faubourg des chrétiens ». Ils y jouissaient d'une complète liberté dans l'exercice de leur culte et s'administraient tout à fait entre eux. Exempts de toute taxe ou imposition, ils étaient soumis, sans limitation de compétence, à la juridiction de leurs propres caïds. Ils étaient redoutés, et l'un d'eux ne craignit même pas, un jour, de proférer des paroles malsonnantes en entendant l'appel à la prière lancé du haut d'un minaret trop proche de leur quartier[5]. Un acte de 1313 mentionne le « scribe » (escriva) de leur communauté[6]. Il n'est pas rare de les voir figurer, à titre d'interprètes ou de témoins, dans les conventions passées par les Ḥafṣides avec des Etats européens[7].

Par fortune, nous possédons sur leur état social, dans la deuxième moitié du xve siècle, les précieuses indications d'Adorne[8] : les « chrétiens du Rabat », descendants des anciens mercenaires, sont toujours les gardes du corps préférés du sultan; ils forment trois groupes, commandés chacun par un caïd, et ces chefs possèdent

1. Brunschvig, *Documents inédits*, p. 260.
2. Lodorico Alvares et Andreuccio Cibo, ce dernier génois; Mas-Latrie, *Traités*, pp. 64-5.
3. Guillaume Cibo, génois, Alvero « Benisituf », Antoine Navara ; Mas-Latrie, *Traités*, p. 132.
4. Gïménez Soler, *Caballeros*, II, 69.
5. Ubbī, *Ikmāl*, II, 189. Il est donc peu vraisemblable que ce quartier leur ait été octroyé seulement par ʿUṯmān, par considération pour ses oncles maternels qui servaient parmi eux, ainsi que le veut I. Abī Dīnār, *Muʾnis*, p. 150.
6. Mas-Latrie, *Traités*, p. 191.
7. Cf., par exemple, Mas-Latrie, *Traités*, p. 142, où il est précisé, pour 1433: «civem *rebati* Tunicis ».
8. Brunschvig, *Récits de voyage*, pp. 190-2, 215.

en fiefs, comme Marmol le confirmera[1], des localités du pays. Leurs mœurs se sont fortement arabisées; leur costume est celui des « Maures », si ce n'est qu'ils remplacent le turban par un chaperon. Mais ils sont restés bons chrétiens : la grande et belle église de leur « faubourg », placée sous le vocable de saint François, renferme huit autels richement ornés; la messe y est dite chaque jour en latin, et par une faveur assez rare des cloches y sont tolérées[2]. Les femmes de ces miliciens, elles-mêmes vêtues à la mauresque, sont invitées volontiers à la Kasba par le sultan ʿUṯmān, à l'occasion des principaux événements de sa vie de famille.

Ces « Rabatins » arabisés, « Mozarabes » dira Marmol, Léon l'Africain les a vus au commencement du XVIe siècle[3]. Ils devaient subsister, au delà de la prise de Tunis par Charles-Quint, jusque sous les Hafsides finissants[4].

Si ces chrétiens demeurés fidèles à leur foi constituaient un corps particulièrement utile au souverain, une place plus considérable encore était tenue dans l'armée, comme dans l'ensemble de l'administration sultanienne, par des renégats chrétiens, pour la plupart anciens esclaves passés à l'Islam.

Les esclaves chrétiens, des deux sexes et de tout âge, se recrutaient à peu près exclusivement par la guerre de course et la piraterie. Ceux que pouvait jeter sur le marché un commerce pacifique avaient presque nécessairement la même provenance. Quant aux enfants issus de femmes captives et de leurs maîtres musulmans, ils naissaient, de par la loi de l'Islam, libres et musulmans : plus d'un émir ou sultan ḥafṣide n'eut point d'autre origine que ce concubinage parfaitement légal.

Des renseignements précis nous font défaut, pour le moyen âge, sur la condition matérielle de ces esclaves en Ifrīqiya. Mais sans doute n'est-il pas téméraire de croire que, pour ceux qui étaient gardés en commun, le régime des « bagnes » et des « matamores »

1. Marmol, II, 448.
2. On avait eu, en 1230, un exemple almohade de la même tolérance en faveur de miliciens chrétiens ; *Qirṭās*, p. 358 ; *Berbères*, II, 236.
3. Léon, III, 137. — A cette époque, comme au siècle précédent, les ambassadeurs génois logeaient d'ordinaire au « Rabat »; Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 68, 177-8, 214.
4. Cf. I. Abī Dīnār, *loc. cit.*, d'après lequel, vers 1550, ils étaient trois cents, portant habit doublé et coiffure à l'européenne.

existait déjà tel qu'il nous est connu à l'époque turque : 'Abdalbāsiṭ conte l'aventure d'esclaves francs qui, enfermés dans une *maṭmūra*, à Tripoli, s'enfuirent, puis furent repris, sauf cinq qui réussirent à gagner le large sur un esquif[1]. En règle générale, les captifs étaient enchaînés[2], et probablement, lors même qu'ils avaient licence d'aller et venir à la ville ou aux champs, continuaient-ils longtemps à traîner des fers. Le traitement qu'on leur réservait a dû être des plus variables, différent au même moment selon le propriétaire et l'emploi; mais, d'ordinaire, malgré une rigueur de principe indéniable, il semble avoir conservé un caractère quelque peu humain. Aussi ne rencontre-t-on que très rarement, à ce sujet, des plaintes aussi vives et douloureuses que celles dont les missionnaires, plus tard, ont fait retentir la chrétienté pour l'attendrir sur le sort des « pauvres captifs ». Si l'on signalait à Venise, en 1389, que les prisonniers chrétiens à Tunis étaient traités « comme des chiens[3] », c'était un état de choses exceptionnel, conséquence de cette poussée nouvelle de piraterie qui s'est manifestée sous Abū l-'Abbās et amena les ripostes européennes que l'on a vues.

Les captifs étaient vendus, directement ou par l'intermédiaire de professionnels, à des particuliers, fonctionnaires ou hommes privés, ou bien retenus, en un assez gros pourcentage, au service des administrations publiques et du sultan. Employés aux travaux les plus divers, on a l'impression qu'ils ne s'éloignaient guère des villes et de leurs banlieues : on les imagine aidant au jardinage et à toutes cultures chez les sédentaires voisins des cités; on ne suppose pas qu'ils aient jamais pénétré dans le monde des nomades, ni même qu'ils aient pour la plupart séjourné beaucoup dans l'intérieur. Si mal fixés que nous soyons sur leur nombre, sujet évidemment à de fortes variations, il n'apparaît pas que la main-d'œuvre fournie par eux ait joué par son abondance un rôle économique très important; plutôt sans doute la technique a-t-elle bénéficié sur certains points de leur expérience : dans l'art de bâtir par exemple, encore que leur influence ne s'y fasse pas encore nettement sentir[4],

1. 'Abdalbāsiṭ, f° 57 *a*.
2. Finke, III, 512 (an. 1326) et Aguiló, *Pau feta*, p. 351 (an. 1403).
3. Noiret, *Documents inédits*, p. 29.
4. Un esclave chrétien du makhzen nous est montré travaillant à la construction d'une midha à Tunis, *Manāqib Sīdī Ben 'Arūs*, p. 409, mais comme simple manœuvre probablement.

ou dans la fabrication des armes à feu, comme il est attesté expressément sous ʿUṯmān[1]. De rôle social et politique, si l'on met à part l'introduction de captives chrétiennes dans les harems, ces esclaves, tant qu'ils demeuraient dans leur condition servile, n'en ont point eu. En 1490, leur participation à la défense de Tunis, voulue par le sultan ʿAbdalmu'min contre son compétiteur Zakariyā', puis leur volte-face en faveur de ce dernier auxquels ils ouvrirent les portes de la capitale[2], voilà un épisode qui n'a pas son pareil dans toute l'histoire de la dynastie.

Les razzias sur mer et sur les rivages européens venaient grossir sans cesse le nombre des captifs; mais, en contre-partie, celui-ci subissait une constante diminution, non seulement du fait de l'excédent énorme des décès sur les naissances, mais aussi par la délivrance de beaucoup de ces malheureux. Leur libération, qui était à coup sûr leur aspiration principale, ils l'obtenaient soit en restant chrétiens, après un temps souvent fort long, soit à la suite de leur conversion. Comme chrétiens fidèles, il était pour eux plusieurs procédés de rachat : soit individuel et privé, par eux-mêmes, leur famille ou leurs amis, soit collectif et public, moyennant des échanges ou des rançons prévus dans des accords avec les puissances étrangères[3], soit enfin, en un genre mixte, grâce à l'action des missionnaires rédempteurs. Comme renégats, ils n'étaient pas d'office affranchis; mais, dans la pratique, embrasser l'Islam était une voie commode qui aboutissait à la liberté, voire aux honneurs. Ces néo-musulmans d'origine chrétienne, que désignait le terme de *ʿilj*, pl. *ʿulūj*, ont fait souvent à la Cour, dans l'armée, dans les divers services de l'Etat, grâce à leurs anciens maîtres ou « patrons » (*mawālī*), des carrières brillantes. Parmi eux se sont recrutés quantité de ces « caïds » qui, avec la confiance des souverains, ont de plus en plus commandé les troupes et gouverné les cités. Quelques-uns de ces ʿulūj, à ce qu'il semble, n'étaient point d'origine servile; c'étaient de libres aventuriers chrétiens qui s'étaient

1. Adorne, *apud* Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 216.
2. Foucard, *Relazioni*, pp. 20-1.
3. Des conventions particulièrement détaillées à ce sujet ont été passées entre la Couronne d'Aragon et les Ḥafṣides dans la première moitié du XVe siècle ; cf. notamment Aguilò, *Pau feta*, art. 2 à 13, et Cerone, *Alfonso ed Othmân, passim*. — Le prix du rachat des esclaves, assez souvent indiqué dans nos documents, pourrait faire l'objet d'une étude spéciale, intéressante, mais délicate, sur les fluctuations du cours de cette sorte de marchandise, et ses rapports avec les prix pratiqués ailleurs.

convertis volontairement[1]; mais presque tous, on peut l'affirmer sans hésitation, étaient des clients de la catégorie juridique stricte des « affranchis » (*mawālī*) : en tant qu'esclaves ou anciens esclaves, on les appelait aussi « mamelouks » (*mamlūk*, pl. *mamālīk*).

L'existence de chrétiens occidentaux — marchands, soldats, esclaves — dans la capitale ḥafṣide et quelques autres localités de l'Ifrīqiya rendait naturels l'exercice du culte et la présence de représentants de l'Eglise romaine.

Les marchands avaient ordinairement le droit, en vertu même des traités, de posséder une chapelle dans leur fondouk pour y célébrer leur culte, et un cimetière particulier pour y enterrer leurs morts en terre chrétienne et selon les rites de leur religion. Cette double clause figure déjà dans le traité Tunis-Pise de 1234 (art. 4), et elle se retrouve à plusieurs reprises dans des documents postérieurs. De fait, nous savons qu'au XIIIe siècle, les Pisans avaient, dans leur fondouk de Tunis, une petite église placée sous l'invocation de sainte Marie; ils en entretenaient également une à Bougie. A Tunis, les Génois avaient leur chapelle sous ce même vocable de sainte Marie; les Vénitiens et les Catalans possédaient la leur, chaque nation pour son propre compte[2]. Une chapelle était dédiée à saint Pierre dans le fondouk des Marseillais à Bougie[3]. Deux siècles plus tard, un voyageur signale que l'église des Génois à Tunis portait le nom de Saint-Laurent (comme la cathédrale de la métropole), tandis que Sainte-Marie était celui de la chapelle des Vénitiens[4].

Bien que nous n'en ayons aucune preuve pour cette époque, on admettra sans doute, comme il est attesté plus tard, que certains bagnes d'esclaves chrétiens aient eu leur modeste chapelle pour la célébration de la messe. Quant aux miliciens du « Rabat », nous avons dit que leur église était dédiée à saint François.

Cette tolérance vis-à-vis d'un culte étranger, confirmée clairement par le traité qui mit fin à la croisade de saint Louis (article 6), n'a rien qui doive surprendre en pays d'Islam : le principe même

1. C'est ce que semble indiquer, pour le milieu du XVe siècle, l'expression *min aḥrār al-'ulūj*, *Daulatain*, p. 127/235.
2. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 37, 127, 202; *Supplément*, p. 38.
3. Ms. nouveau latin, n° 1323, Bibl. Nat. Paris, f° 92 (an. 1298).
4. Adorne, *apud* Brunschvig, *Récits de voyage*, p. 187.

suivant lequel juifs ou chrétiens, s'ils peuvent entretenir leurs anciennes synagogues ou églises, ne doivent pas les agrandir ni en construire de nouvelles, n'est passé qu'assez rarement dans la pratique. Seules, ont été habituellement interdites les manifestations extérieures susceptibles de choquer la vue ou l'ouïe des croyants musulmans : la sonnerie des cloches par exemple, ou l'élévation d'une tour en forme de clocher. C'est par un privilège spécial que les « Rabatins » de Tunis pouvaient sonner des cloches ; les marchands des fondouks, le plus souvent, n'y eurent point droit[1]. Un incident, qui n'est point daté, mais qui se situe très probablement à l'époque ḥafṣide, témoigne qu'on ne les eût point laissé construire de clocher : « Les chrétiens de Tunis, raconte al-Wanšarīsī[2], bâtirent une nouvelle église dans leur fondouk et la surmontèrent d'une construction ressemblant à un minaret. On leur en demanda compte. Ils produisirent alors l'original du pacte où l'on trouva écrit : ils ne seront pas empêchés de batir un local pour l'exercice de leur culte. Quant à la construction qui surmontait leur église, ils prétendirent que c'était pour recevoir le jour. Le cadi commit quelqu'un pour visiter ladite construction, et l'on trouva qu'ils disaient vrai ». D'après ce texte, la faculté de réparer ou d'agrandir les chapelles des fondouks se déduisait logiquement de l'autorisation d'élever des édifices du culte. Mais c'est sans doute pour éviter toute difficulté d'interprétation juridique à ce sujet que, dans leur traité conclu en 1251 avec Tunis (article 27), les Vénitiens s'étaient fait reconnaître le droit explicite d' « agrandir et de réparer à leur guise » la chapelle existant dans leur fondouk.

Ces petites églises à l'usage des marchands chrétiens ne paraissent avoir eu entre elles aucun lien de juridiction. Chacune d'elles faisait partie d'une concession européenne déterminée, et ressortissait en conséquence à une nationalité distincte. Elles étaient, en quelque sorte, un rameau détaché en terre étrangère de l'Eglise d'Etats différents. Aucun organisme local, aucune institution centrale ne semble avoir coordonné leur activité ni les avoir régies d'ensemble. La chrétienté ḥafṣide n'a point eu d'évêque à sa tête,

1. Adorne, *op. cit.*, p. 191, est formel sur cette interdiction pour son époque. Toutefois, dans le dernier quart du XIIIe siècle, les Ḥafṣides s'étaient, semble-t-il, relâchés de cette rigueur, en faveur des Aragonais : traité de 1285 (art. 36 ; à moins qu'il ne s'y agisse seulement des miliciens chrétiens), projets de 1287 et 1290.

2. *Mi'yār*, II, 172, tr. Amar, dans *Archives Marocaines*, XII, 246.

comme celle du Maroc, qui en possédait un depuis l'année 1225[1]. Sans doute, à cette date, pouvait-on encore considérer l'Ifrīqiya comme partie intégrante du territoire almohade, ce qui impliquait au profit de l'évêque du Maroc un droit de juridiction sur les chrétiens de Bougie et de Tunis; mais, avec le détachement définitif de la Berbérie orientale du reste de l'empire almohade, la chrétienté ifrīqiyenne s'est trouvée à coup sûr soustraite à cette obédience épiscopale. C'est probablement en vain que les papes s'efforcèrent de maintenir cette autorité : en 1246 Innocent IV, dans une lettre au souverain de Tunis, en 1290 Nicolas IV, dans une bulle adressée aux miliciens chrétiens servant en Afrique, essayaient de faire reconnaître, par les autorités musulmanes comme par les fidèles, la suprématie de l'évêque du Maroc sur l'ensemble de la Berbérie. Cette insistance même prouve que ce n'était point chose admise, en temps ordinaire, par les diverses catégories d'intéressés[2].

Les chapelains des Pisans à Tunis et Bougie avaient le titre de curés; tous deux dépendaient de l'archevêque de Pise et lui payaient un cens annuel : nous possédons deux actes de nomination datés de 1259 et 1271, qui attestent cette dépendance. D'autres documents nous montrent les chapelains pisans et catalans de Tunis jouissant par la volonté de leurs gouvernements respectifs (en 1240 et 1261) du revenu de boutiques annexées aux fondouks chrétiens de cette cité[3].

A côté de la célébration du culte, l'œuvre du rachat des esclaves devait solliciter naturellement l'intérêt du clergé chrétien. Cette tâche importante et profondément humanitaire incombait du reste principalement à des organismes religieux spécialisés. La création des deux plus grands ordres médiévaux qui aient été voués à la rédemption des captifs est précisément contemporaine des origines de l'Etat ḥafṣide. Déjà, en Espagne, dans le dernier quart du XIIe siècle, des tentatives venaient d'être faites en vue de con-

1. Le plus ancien évêque du Maroc, Dominique, des Frères Prêcheurs, fut consacré sur l'ordre du pape Honorius III par l'archevêque de Tolède. Ses successeurs furent, jusqu'à la fin du siècle, des Franciscains. Cf. A. López, *Memoria histórica de los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII*, Madrid, 1920.
2. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 13, 17-8.
3. Mas-Latrie, *Traités*, pp. 35-7, 47; *Supplément*, p. 38.

sacrer à cette œuvre pie certaines congrégations : l'Ordre de saint Jacques de l'Epée, celui de Notre-Dame de Mont-Joie. Mais c'est seulement avec la constitution des Trinitaires et des Mercédaires que le rachat des prisonniers chrétiens dans les pays musulmans fut organisé, sur une base religieuse, d'une façon méthodique et régulière.

L'Ordre de la Sainte Trinité, fondé par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, fut confirmé par une bulle d'Innocent III du 17 décembre 1198 : les religieux s'engageaient à dépenser pour le rachat des captifs le tiers de leurs biens présents et à venir. Moins de trois mois plus tard, le 8 mars 1199, le pape informait par écrit l'Almohade an-Nāṣir, récemment monté sur le trône, des buts de la nouvelle institution ; la lettre était confiée aux membres d'une première mission rédemptrice, qui fut bien accueillie au Maroc et y obtint la délivrance d'un certain nombre d'esclaves[1]. Désormais, et jusque dans les temps modernes, les différentes capitales de l'Afrique du Nord allaient recevoir la visite fréquente de ces Trinitaires, attachés à l'accomplissement de leurs vœux. Tunis devait avoir une large part dans le bénéfice de cette activité.

Saint Jean de Matha est mort à la fin de 1213. La tradition des Trinitaires veut que ce fondateur de leur ordre ait accompli lui-même plusieurs voyages en Ifrīqiya : il se serait rendu à Tunis, en personne, pour y racheter des esclaves, en 1204, 1209 et encore en 1213, quelques mois avant son décès ; il aurait installé un autel et un modeste hôpital[2] dans l'un des bagnes de cette cité. Mais les historiens de l'Ordre ont entouré ces quelques données d'une telle atmosphère de miracles qu'il n'a pas semblé difficile de révoquer en doute le tout.

Si l'on accorde plus de créance aux récits traditionnels concernant les missions africaines des disciples de saint Jean, on peut suivre d'assez près, particulièrement au XIIIe siècle, le développement chronologique de leur action rédemptrice en terre ḥafṣide : dès 1210 ou 1211, avant même la disparition de leur « patriarche », ils ont peut-être racheté à Tunis, sous la direction de Guillaume

1. Deslandres, *L'ordre des Trinitaires*, Paris, 1903, I, 9-19 ; R. P. Antonin de l'Assomption, *Les origines de l'ordre de la Très Sainte Trinité d'après les documents*, Rome, 1925, pp. 36, 80-6, 89-90.

2. Vraisemblablement différent de l' « ospedale dei cristiani, che stanno in Tunisi », mentionné en 1473 ; Barone, *Cedole*, IX, 394.

l'Ecossais, cent quatorze captifs; il est possible qu'en 1215 le général de l'Ordre, saint Jean l'Anglais, qui avait participé à la première mission du Maroc, ait encore délivré à Tunis, avec l'autorisation bienveillante du cheikh ʿAbdalwāḥid, deux cent quarante prisonniers. Sous Abū Zakariyā' et al-Mustanṣir, les rédemptions se multiplient, et il est remarquable que la plupart d'entre elles aient été faites par des frères venus des Iles Britanniques, des « provinces » d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Mais il serait assurément téméraire de chercher à composer une statistique solide et à fonder une certitude historique sur la base des chiffres qui nous sont parvenus touchant le nombre des esclaves ainsi rachetés : on sait, pour des périodes plus récentes, combien ces chiffres peuvent être grossis et ce genre de documentation tendancieux. En sens contraire, il faut noter que la tradition même de l'Ordre ne prétend point avoir retenu le souvenir de toutes les rédemptions effectuées, mais elle ne mentionne, principalement dans le courant du XIIIe siècle, que les missions qui se sont terminées tragiquement pour quelques-uns ou pour la totalité de leurs membres.

En principe, en effet, les rachats d'esclaves ne s'opéraient qu'avec la permission expresse du souverain ou du gouverneur local, et les religieux s'acquittaient de leur tâche sous la sauvegarde de l'autorité musulmane officielle. Mais les choses parfois se gâtaient : soit par un sentiment de malveillance irraisonné, soit plutôt par un mouvement de colère consciente envers ces religieux qui s'efforçaient de détourner un grand nombre d'esclaves de l'apostasie, et même — ils ne l'ont point nié — de gagner à la foi chrétienne certains musulmans, il arrivait à des indigènes de lancer contre les Trinitaires de dangereuses accusations : mauvaises mœurs, fabrication de fausse monnaie, violation de mosquées, et surtout propagande antimusulmane au profit de la religion catholique. Alors la foule s'ameutait, et si des fanatiques n'avaient déjà frappé, sans attendre, le coup mortel, le tribunal du prince ou du caïd se voyait contraint de condamner les inculpés à la peine capitale. Le premier Trinitaire qui eût à subir le martyre à Tunis avait été le Père Richard, en 1219; de 1233 à 1285, le martyrologe de l'Ordre enregistre les noms d'un certain nombre de ces victimes, exécutées à Tunis également[1].

1. *L'Ordine Trinitario ed il suo VII° Centenario*, Cuneo, 1897, pp. 137, 186-7;

Durant le même temps et dans les mêmes lieux, l'Ordre de Notre-Dame de la Merci menait aussi l'œuvre de rédemption et comptait des martyrs. Fondé probablement dès 1218 par le Languedocien saint Pierre Nolasque, à Barcelone[1], cet ordre, d'un caractère à la fois militaire et religieux, ne reçut sa constitution définitive et officielle qu'en janvier 1235, par une bulle de Grégoire IX, qui lui assignait la règle de saint Augustin. Les Mercédaires, voulant porter à son comble l'esprit de sacrifice envers les esclaves chrétiens qu'ils s'engageaient à secourir, prononçaient le vœu d'offrir, en cas de nécessité, leur propre personne comme caution pour le versement de la rançon de ceux qui seraient libérés sur parole par leurs maîtres musulmans. Leur présence est signalée plusieurs fois au XIIIe siècle à Tunis, à l'occasion surtout des supplices subis dans cette ville par certains d'entre eux; en 1266, c'est à Bougie que l'un des leurs, après une rédemption, était mis à mort. On les retrouve ensuite assez souvent, durant le XIVe siècle et la première moitié du XVe, rachetant des captifs, quelquefois subissant le martyre, à Tunis, Bône, Collo, Bougie. La plupart étaient catalans, quelques-uns français. En décembre 1442, les frères Laurent Company et Pierre Bodet, au retour d'une rédemption, firent naufrage sur la côte de Tunisie; faits prisonniers, ils ne purent payer la rançon élevée que les musulmans réclamèrent. Au printemps 1446, Company, venu à Naples sous caution, ne réussit pas davantage à se racheter; puis, à deux reprises, cette année-là et la suivante, l'argent de sa rançon, envoyé par les frères de Catalogne, fut perdu du fait de naufrages en mer. Bodet ne devait être libéré qu'au début de 1452, et Company encore quatre ans plus tard, après plus de treize ans d'esclavage. Mais, entre temps, il avait mené à bien, par l'intermédiaire de marchands européens établis à Tunis, le rachat d'autres prisonniers, et il

Mesnage, *Le christianisme en Afrique*, t. II : *Eglise mozarabe*, Alger-Paris, 1915, pp. 18-9, 75, 84; Fr. Ximénez, *Colonia Trinitaria de Túnez* (écrit par un Trinitaire en 1740), éd. Bauer, Tétouan, 1934, pp. 109-152. — En 1478, la Seigneurie de Gênes recommandait à son consul et à ses ressortissants établis à Tunis un Trinitaire qui se rendait dans cette ville en vue de racheter des captifs, Marengo, *Genova e Tunisi*, p. 273.

1. Sur la controverse relative à la date exacte et aux circonstances de la fondation de l'ordre de la Merci, voir en dernier lieu le travail, partial, mais très documenté, du Mercédaire F.-D. Gazulla, *La Orden de Nuestra Señora de la Merced*, t. I, Barcelone, 1934.

semble qu'il ait lui-même joui d'une liberté relative qui lui permit d'opérer des déplacements jusqu'en pays chrétien[1].

Au commencement du XVe siècle, le dévot roi d'Aragon Martin avait aimé à se déclarer « protecteur » des frères de la Merci et à s'occuper avec leur concours de la délivrance des captifs de Berbérie. Par une lettre d'août 1403, il recommandait aux émirs ḥafṣides gouverneurs de Bône et de Bougie deux Mercédaires qui s'étaient rendus en ces lieux « per traure catius christians ». L'année précédente, en février, envoyant une ambassade auprès du sultan Abū Fāris, il avait jugé expédient de se faire verser par le maître de l'Ordre de la Merci mille florins d'or comme contribution au rachat des captifs que ses diplomates allaient effectuer[2]. En Sicile, le fils de ce même monarque, le roi Martin le Jeune, avait organisé sur une base officielle et permanente la rédemption des captifs siciliens en Berbérie; après lui, les rois Alphonse et Jean confirmèrent et complétèrent ses décisions : l'argent illicitement soustrait à l'Eglise, puis restitué par les coupables repentants dans des caisses spéciales dites des « mal'ablati », était consacré à cette bonne œuvre du rachat[3].

Le plus souvent, les massacres de rédempteurs auxquels il a été fait allusion plus haut résultaient d'une réaction de la foule musulmane contre la propagande religieuse dont ils accompagnaient leur ministère. Et encore cette propagande était-elle assez limitée, et d'ordinaire occulte, de la part des Trinitaires ou Mercédaires qui se rendaient en Berbérie. Au contraire, les deux grands ordres missionnaires qu'a vus naître le commencement du XIIIe siècle, Franciscains et Dominicains, plaçaient ouvertement au centre de leur activité la propagation de la foi[4]; et, de bonne heure, l'Afrique du Nord s'est trouvée visée par leurs tentatives d'apostolat.

1. Gari, *La Orden redentora de la Merced*, Barcelone, 1873, *passim* (données sujettes à caution, notamment pour le nombre des captifs délivrés); Vázquez Núñez, *Manual de historia de la Orden de Nuestra Señora de la Merced*, Tolède, t. I, 1931, pp. 231, 269-270, 339-347, 355-6. — La délivrance de Company est peut-être liée à l'une des missions que le Bénédictin Julien Mayale, de Palerme, effectua en Ifrīqiya : le 1er décembre 1451, le pape Nicolas V invitait les chrétiens du « royaume de Tunis » à remettre leurs aumônes à Mayale ou à un délégué de celui-ci; Mas-Latrie, *Traités*, p. 171.

2. Llagostera, *Itinerari*, pp. 175, 527-9.

3. Lionti, *Codice diplomatico di Alfonso il Magnanimo*, t. I, Palerme, 1891, p. 61 (règlement du 30 novembre 1416); Vento, dans *Rivista delle Colonie italiane*, 1930, p. 990.

4. Eux aussi, il est vrai, durent à certains moments réfréner leur ardeur de prosélytisme et se consacrer surtout, en pays non chrétien, à la célébration du culte; mais ils n'oubliaient pas leur mission première et s'efforçaient, lorsqu'il était possible, d'y revenir.

Dès 1219, au cours du premier chapitre général de son Ordre, saint François répartissait entre ses disciples les régions du monde à évangéliser, et, parmi elles, le Maroc où il avait eu lui-même précédemment l'intention de se rendre, ainsi que la ville de Tunis. La première mission de Marrakech devait se terminer rapidement par la mise à mort des cinq frères Mineurs qui la composaient, le 16 janvier 1220, événement qui eut un retentissement considérable[1]. Celle de Tunis, guidée par l'intrépide frère Gilles, s'acheva moins tragiquement, malgré de sérieuses difficultés; mais, quelques années plus tard, le frère Elu subissait à son tour le martyre, en un lieu indéterminé de Berbérie[2].

Il est vrai que de pareils incidents n'ont pas du tout compromis l'avenir des missions en pays barbaresque; car s'ils attestaient, d'une part, la résistance violente des indigènes à une propagande chrétienne organisée, il faut reconnaître par ailleurs qu'ils semblent bien avoir été largement provoqués par le zèle intempestif des victimes, et l'étalage débordant de leur foi : cette soif du martyre ne s'expliquait pas seulement par le désir de gagner le ciel, mais encore par l'espoir qu'un sacrifice aussi édifiant pourrait hâter la conversion des Infidèles, bien difficiles à convaincre par la parole. Il est remarquable qu'à Tunis, en 1219, les marchands chrétiens aient pris position contre ces coreligionnaires trop enthousiastes qui les mettaient dans une situation périlleuse, et qu'ils les aient eux-mêmes rembarqués d'autorité. Il suffit aux successeurs de ces premiers missionnaires de réfréner leur ardeur publique et de renoncer à des éclats inopportuns pour se faire admettre habituellement sans dommage sur le sol de la Berbérie[3].

1. Voir principalement Ivars, *Los Martires de Marruecos de* 1220 *en la literatura hispano-lusitana, Archivo ibero-americano*, 1920, pp. 344-381; de Cenival, *L'Eglise chrétienne de Marrakech au XIIIe siècle, Hespéris*, 1927, pp. 69-84. — Sur les Franciscains au Maroc, au moyen âge, cf. Kœhler, *L'Eglise chrétienne du Maroc et la mission franciscaine*, Paris, 1934, pp. 25-52.

2. Sur les Franciscains dans l'Ifrīqiya ḥafṣide, cf. principalement, en plus des références citées dans les notes ci-après : *Bullarium Franciscanum*, I, 155-6, 262, 435-6, V, 582.
VIII, 73-4; Wadding, *Annales Minorum*, 3e éd., 1931 suiv., I, 337, II, 463, III, 174-5; Golubovich, *Biblioteca bio-bibliografica*, I, 105, 114, 367, 372, II, 263, 303, 445, 452, III, 190-2, V, 237; Van der Vat, *Die Anfänge der Franziskanermissionen*, Werl i. W., 1934, pp. 44-6, 230-7 (critique important). L'histoire générale de l'ordre, plus récente, par de Sessaville, n'ajoute rien.

3. Pour faciliter la tâche des missionnaires chez les musulmans d'Occident, le pape Honorius III les autorisa, en mai 1226, à porter la barbe et les cheveux longs, et à modifier leur habillement; Mas-Latrie, *Traités*, p. 9. A ce sujet, pour les Mercédaires, cf. Vázquez Núñez, *op. cit.*, p. 356.

En janvier 1235, un « ministre des Frères Mineurs » séjournait à Tunis[1]; en mai, le pape Grégoire IX adressait à Abu Zakariya' deux Franciscains, en vue de régler par un traité en forme une affaire pendante entre les deux souverains; et un document pontifical de l'année suivante affirmait que les « frères mineurs et autres religieux » vivaient en paix en Ifrīqiya. Dans une lettre d'octobre 1246, Innocent IV recommandait à la bienveillance du même monarque les Franciscains que l'évêque du Maroc pourrait envoyer en Ifrīqiya; et le traité de 1270 conclu entre al-Mustanṣir et les croisés stipula pour les « moines » (*ruhbān*) la liberté d'habiter le pays et, pour eux comme pour les prêtres, le droit de prêcher ouvertement dans les églises consacrées au culte chrétien : c'était là une conséquence logique de l'esprit dans lequel la croisade avait été entreprise, ainsi que du rôle très important joué par les religieux dans sa genèse et son déroulement[2]. On ne s'étonnera donc pas de voir, dans plusieurs traités passés à Tunis avec les puissances européennes à partir de 1271, des Frères Mineurs participer aux négociations sur place et figurer comme témoins au bas de ces actes officiels[3]. Mais le fait assurément le plus curieux qui mêle l'Ifrīqiya ḥafṣide à l'histoire franciscaine, est la démarche que fit auprès d'Ibn al-Liḥyānī, en mai 1317, à l'occasion de la fameuse querelle sur la pauvreté, le roi de Sicile Frédéric III : celui-ci, protégeant des « spirituels » que le Saint-Siège pourchassait, et n'osant les garder sur son territoire, demandait pour eux à Tunis l'hospitalité, sans la liberté toutefois de prêcher; il envisageait aussi leur installation à Djerba, qui était pour lui une sorte de colonie[4].

Vers la fin du XIVe siècle, avec l'aggravation de la piraterie, des Franciscains sont signalés au nombre des captifs : en 1379, par exemple, le pape Clément VII concède une indulgence aux personnes qui ont contribué au rachat de deux d'entre eux et de trois cent cinquante autres chrétiens à Bougie; en 1397, le pape Boni-

1. *Monumenta ord. fr. Praedic. histor.*, VI, fasc. 2, p. 29.
2. *Cf.*, par exemple, Callebaut, *La deuxième croisade de Saint Louis et les Franciscains*, *La France Franciscaine*, 1922, pp. 282-8.
3. Mas-Latrie, *Traités*, a été dépouillé à ce sujet, mais quelquefois avec peu de discernement, par Golubovich, *Tunisi Francescana nei secoli XIII-XIV*, *Arch. Franc. Histor.*, 1920, pp. 298-300 ; ajouter le traité de 1360 avec l'Aragon, publié depuis.
4. Finke, II, 671-2 ; Golubovich, dans *Arch. Franc. Histor.*, 1909, p. 160.

face VIII invite tous les fidèles à délivrer plusieurs chrétiens esclaves depuis des années à Tunis, parmi lesquels sont trois Mineurs, trois Bénédictins[1], deux Prêcheurs, deux ermites de saint Augustin. A cette date, il n'y a plus trace du couvent franciscain de Tunis, attesté dans la première moitié du siècle, et qui dépendait, par la « custodie » de Barcelone, de la « province » d'Aragon[2]. Un établissement identique devait en tout cas fonctionner par la suite, puisque Charles-Quint y entendit la messe lorsqu'il eut pris la ville, en juillet 1535[3].

On ne peut fixer avec précision la date de la première arrivée des Frères Prêcheurs en Ifrīqiya; mais il est vraisemblable qu'ils y ont suivi d'assez près les Franciscains. Leur présence y est prouvée au début de 1235, à côté de celle des Mineurs : un prieur de leur Ordre y recevait alors une lettre de Raymond de Peñafort en réponse à une consultation sur un cas de conscience. Vers le milieu du siècle, le pape Alexandre IV manifesta à plusieurs reprises son intérêt pour les Dominicains de Tunis : par une bulle du 27 juin 1256, confirmée le 13 février 1258, il ordonnait au provincial d'Espagne d'envoyer dans cette cité musulmane des religieux de son ordre, auxquels il octroyait de grands privilèges; encore le 15 juillet 1260, dans une lettre à Raymond de Peñafort, il se déclarait favorable à la mission d'Ifrīqiya[4].

L'importance morale de cette mission n'était pas à dédaigner, en effet. C'est vers Tunis, selon toute vraisemblance, que le chapitre général de la province d'Espagne avait décidé, en 1250, l'envoi de huit religieux destinés à constituer le plus ancien de ces « studia arabica », de ces écoles de langue arabe, dans lesquelles les missionnaires allaient, en vertu d'une nouvelle méthode mieux adaptée aux réalités, étudier l'idiome et les croyances des Infidèles à convertir : c'était là un moyen de les mieux connaître et de les toucher plus aisément par une argumentation appropriée. Le « studium arabicum » des Dominicains de Tunis paraît avoir fonctionné

1. Un Bénédictin desservait à Tunis, en 1391, « l'église saint-François », Mas-Latrie, *Traités*, pp. 236-7. N'est-ce pas celle des miliciens du « Rabat »?

2. Sur une prétendue « vicarie » de Tunis à cette époque, cf. Van der Vat, *op. cit.*, p. 45, n. 29.

3. Lemmens, *Geschichte der Franziskanermissionen*, Munster, 1929, pp. 16-7.

4. *Monumenta ord. fr. Praedic. histor.*, VI, fasc. 2, pp. 23, 30; *Bullarium ord. Praedic.*, I, 309, 358, 395; Altaner, *Die Dominikanermissionen des 13. Jahrhunderts*, Habelschwerdt, 1924, pp. 103-113 (résumé seulement dans l'histoire générale de l'ordre, plus récente, par Walz).

jusqu'à la veille de la croisade de saint Louis, et il s'honorait de compter parmi ses membres, depuis sa fondation, le célèbre Raymond Martin, auteur du *Pugio Fidei* et autres ouvrages fameux de polémique et d'apologétique chrétiennes; retourné en Espagne une première fois seulement en 1267, il rentrait définitivement d'Ifrīqiya en Europe, accompagné du frère Cendra, en septembre 1269. Le studium de Murcie devait, peu après, remplacer celui de Tunis; mais une sérieuse étude de l'arabe et de l'Islam avait eu déjà le temps d'être effectuée dans un milieu des plus propices à ce genre d'information[1]. L'envoi à Tunis d'un missionnaire dominicain est encore attesté en juin 1299 : le roi d'Aragon Jacques II le chargeait du soutien moral des captifs[2]. Mais il semble que les Frères Mineurs avaient déjà pris dans la propagande chrétienne en Berbérie orientale une place prépondérante, que les Prêcheurs ne pouvaient plus utilement leur disputer.

On ne saurait manquer d'être frappé, d'après les quelques données qui précèdent, par la part exceptionnellement importante que les Espagnols, surtout les Catalans, ont eue dans ces missions de propagande religieuses en Ifrīqiya. C'est encore un Majorquin illustre, le tertiaire franciscain Raymond Lulle, qui s'est révélé le héros le plus remarquable de ces tentatives réitérées pour implanter à nouveau le christianisme parmi les populations de la Berbérie. Son programme ne repoussait nullement l'éventualité d'une intervention militaire; il jugeait au contraire qu'il fallait préparer par des mesures spéciales la lutte à main armée contre l'Islam. Mais lui, homme de science, regardait comme sa tâche et celle de ses disciples une propagande pacifique, bien qu'acharnée et dévouée jusqu'au martyre, contre les dogmes de la religion musulmane et l'enseignement de ses docteurs. Il prolongeait ainsi, mais avec une ardeur accrue et un enthousiasme plus intense, la voie tracée par les Frères Prêcheurs. Connaissant lui-même l'arabe, c'est en 1276, l'année qui suivit le décès de Raymond de Peñafort, qu'il obtint l'approbation du pape Jean XXI pour la fondation du collège de Miramar, créé sur ses instances par l'infant Jacques d'Aragon : treize Frères Mineurs devaient s'y

1. Berthier, dans *Revue Africaine*, 1932, pp. 91-3, et dans *Arch. fr. Praedic.*, 1936, pp. 272-6.
2. Finke, II, 743.

consacrer à l'étude assidue de l'arabe en vue d'aller évangéliser les Sarrasins. Plus tard, en 1311-12, sous son influence, le concile de Vienne décidait la création de cinq écoles de langues orientales — hébreu, arabe, araméen (« chaldéen ») — placées en divers pays de la chrétienté, sous le patronage de l'Eglise et des souverains.

Raymond Lulle reprit aussi la polémique doctrinale entamée par Raymond Martin. A la critique de la religion musulmane, il ajouta dans ses livres et oralement celle de la philosophie d'Averroès : c'est contre l'averroïsme que sont dirigés la plupart des ouvrages qu'il rédigea de 1309 à 1311, durant son dernier séjour à Paris. Cependant, il tendit surtout à porter la contradiction jusque chez l'ennemi, à provoquer les Infidèles à la discussion, dans les synagogues et mosquées des Etats d'Aragon par exemple (le roi Jacques II l'y autorisa en 1299), et sur la terre même des Sarrasins. En juillet 1312, il proposait au roi de Sicile Frédéric III l'échange de Siciliens et de Tunisiens aptes à soutenir des controverses théologiques sur le Christianisme et l'Islam[1]. Mais lui-même paya de sa personne, et il effectua, dans ce dessein de propagande, un voyage en Orient en 1300-02 et trois séjours en Ifrīqiya. Le premier de ceux-ci eut lieu en 1292. Parti de Gênes, bien que malade, « avec ses livres », au sortir d'une crise religieuse, il parvint sain et sauf à Tunis. A peine débarqué, il se mit à prêcher publiquement sur les principes de la foi chrétienne. Il ne tarda point, dans ces conditions, à ameuter la foule et, dénoncé au sultan Abū Ḥafṣ par un haut personnage, il eût été condamné à mort sans l'intervention d'un « sage lettré » indigène. On lui signifia son expulsion, sous menace de le lapider. Il s'embarqua sur un navire génois[2].

Il ne retourna en Berbérie que quinze ans plus tard. Venant de Paris par Montpellier et Majorque, en 1307, il débarqua à Bougie. Là encore, prédication sur la place publique, et arrestation immédiate; mais le cadi du lieu se borna provisoirement à le jeter en prison. Il dépérissait, enchaîné, dans une triste geôle, quand une intervention des marchands catalans et génois lui valut d'être transféré dans un local plus salubre et traité plus humainement :

1. Wieruszowski, dans *Estudis franciscans*, 1935, pp. 89, 110.
2. Sur la vie de Raymond Lulle et ses voyages en Berbérie, cf. principalement Peers, *Ramon Lull, a biography*, Londres, 1929, avec référ. L'ouvrage plus récent de Sureda Blanes, *El beato Ramón Lull*, Madrid, 1934, est beaucoup moins objectif.

il avait même pu engager une controverse écrite courtoise avec un faqīh, quand le souverain de la ville, Abū l-Baqā' Ḫālid, qui se trouvait alors à Constantine, prit contre lui un arrêté d'expulsion. Lulle, ayant subi six mois d'incarcération, monta à bord d'un navire en partance pour l'Italie, et il prit terre non loin de Pise, après un naufrage dans lequel il faillit laisser la vie. Du débat, interrompu, avec le faqīh bougiote naquit peu après sa *Disputatio Raimundi christiani et Homeri Saraceni* : il y conte son aventure et y expose son argumentation.

Un troisième et dernier voyage en Afrique du Nord ramena l'inlassable missionnaire à Tunis, après un court passage par Bougie. Cette fois, il trouva dans la capitale ḥafṣide des conditions favorables, que rendirent encore meilleures deux chaudes lettres de recommandation adressées sur sa demande et en sa faveur, au début de novembre 1314, par le roi Jacques d'Aragon au sultan Ibn al-Liḥyānī et au drogman catalan de ce dernier. Grâce sans doute à ces hautes protections, il semble avoir exercé son apostolat, sans ennuis appréciables, pendant au moins un an : il écrivit durant ce temps un certain nombre de dissertations de propagande religieuse, dont l'une était dédiée à un juriste tunisois; afin de les faire traduire en latin, il demanda par l'intermédiaire de Jacques II l'envoi auprès de lui de son ancien disciple, le frère mineur Simon de Puigcerdà, et par deux lettres, dont la deuxième est du 29 octobre 1315, le roi d'Aragon intervint volontiers auprès des autorités franciscaines en vue de lui faire donner satisfaction[1]. Que se passa-t-il ensuite ? Nous n'avons aucune certitude sur la manière dont se termina la vie de cet homme, peu de temps après, à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Se fit-il lapider à Bougie, cette même année 1315, comme le veut une tradition solidement ancrée, mais probablement tardive ? Est-il vrai, que martyrisé de la sorte, il ait été recueilli sur un bateau génois et qu'il ait poussé le dernier soupir en vue de son île natale, où reposent ses ossements ? Légende peut-être, en partie ou pour le tout. Mais si cette ultime donnée sur la biographie du « bienheureux » Lulle est mythique, elle aura du moins fait ressortir à juste titre, par une fiction pieuse, le dévoûment passionné du personnage à l'œuvre d'évangélisation de l'Ifrīqiya.

1. Finke, II, 899-902.

Il convient maintenant de se demander si tous ces efforts déployés en faveur de la propagation de la foi chrétienne ont abouti en pays ḥafṣide à quelques résultats. On conçoit qu'il faille en principe se défier sur ce point des renseignements, facilement tendancieux, fournis par les missionnaires eux-mêmes ou répandus par leurs historiographes. A en croire les Dominicains, les membres de cet Ordre auraient recueilli assez tôt des « fruits » importants chez les Sarrasins d'Afrique, grâce à la bienveillance que leur témoignait le souverain de Tunis[1], et ils espéraient, pour un proche avenir, un succès encore plus éclatant. En 1260, les Frères Prêcheurs se félicitaient à nouveau du travail accompli par eux dans cette cité, et de son heureux rendement[2]. Quant aux missions de Raymond Lulle, ses biographes se plaisent à les représenter comme particulièrement fructueuses même lorsque le soulèvement de la populace les avait entravées. De pareilles assertions resteraient bien douteuses si certaines affaires de conversion, intéressant des personnages de sang royal et attestées en des documents officiels, ne venaient corroborer la thèse que la propagande des missionnaires ne fut point vaine. Si elle n'a guère, évidemment, touché la masse, elle réussit du moins, à quelques reprises, auprès de gens de qualité.

En 1236, un jeune neveu de l'émir Abū Zakariyā', nommé 'Abdal'azīz, voulut se rendre auprès du pape Grégoire IX pour recevoir le baptême. Il fut arrêté en cours de route par l'empereur Frédéric II, et retenu en Sicile; d'où colère du pape, qui ajoute ce nouveau grief à tous les sujets de plainte qu'il accumulait contre le maître de l'Italie méridionale. Par deux lettres datées du 23 juin et du 23 octobre, Grégoire IX insista auprès de l'empereur pour que fût relâché le prince tunisien, et rendu possible l'achèvement de sa conversion. Le pape s'efforçait de réfuter les objections suivantes de Frédéric : le catéchumène avait été « séduit » par la propagande indiscrète des religieux, et sa foi nouvelle n'était peut-être point inébranlable, sans compter que le souverain de Tunis pouvait concevoir de cette affaire un ressentiment dangereux, et qu'il valait sans doute mieux attendre son consentement

1. Probablement al-Mustansir; la date est discutée, cf. Altaner et Van der Vat, *op. cit.*
2. *Monumenta ord. fr. Praedic. histor.*, I, 310; *Bullarium ord. Praedic.*, I, 395. Roger Bacon signale qu'un musulman reçut le baptême, vers 1255-60, dans le fondouk génois de Bougie; Van der Vat, *op. cit.*, p. 233, n. 19.

pour la mener à complète réalisation. L'obstination de l'empereur, à la fin, l'emporta. Au demeurant, le jeune prince, qui avait sans doute fui sa patrie pour des motifs principalement politiques, ne tenait plus à se faire baptiser; encore en 1240, on le rencontre à Lucera, avec trois écuyers, parmi les Sarrasins au service de Frédéric[1].

Moins d'un demi-siècle plus tard, il semble bien qu'un autre Ḥafṣide, fils d'un « roi de Tunis » qui peut avoir été Abū Isḥāq, ait effectivement reçu le baptême, avec le parrainage du roi d'Aragon Pierre, dont il prit le nom. Sa présence est signalée en Sicile, auprès de son protecteur, au début de 1283; l'année suivante, il était passé dans le camp de Charles d'Anjou[2]. Ce fut, après cela, au tour d'un neveu du sultan Abū Bakr à former un dessein analogue de conversion. Le personnage, gouverneur de Mahdia, écrivit à la fin de mai 1325 au pape Jean XXII, pour lui exposer qu'à la suite d'un songe dans lequel la Vierge lui était apparue, il avait décidé, avec plusieurs de ses amis, de rechercher le baptême et d'aller vivre dans l'entourage et sous la protection d'un roi chrétien. Il sollicitait du Souverain Pontife une recommandation dans ce sens, s'offrant à livrer, sans coup férir, la ville de Mahdia à ses futurs coreligionnaires, qui pourraient de là conquérir toute la Berbérie. Cette étrange proposition paraît avoir été transmise par Jean XXII au roi Jacques II d'Aragon. Cependant rien n'indique qu'elle ait été prise au sérieux, et nous ignorons si le candidat au baptême — et à la trahison — devint jamais réellement chrétien[3].

Mais il y avait eu, dans cet ordre d'idées, un incident plus remarquable encore : Jean XXII, dès les débuts de son pontificat, huit ans plus tôt, avait reçu du même roi Jacques communication d'une « affaire secrète » concernant Tunis et qui ne comportait rien moins que la conversion au christianisme du maître de cette cité, Ibn al-Liḥyānī. Pour extraordinaire que la chose nous apparaisse aujourd'hui, le projet n'en a pas moins occupé la diplomatie ara-

1. *Monum. Germ. histor., Epistolae saec. XIII*, I, 591, 598, 603; Auvray, *Les Registres de Grégoire IX*, t. II, Paris, 1907, p. 4; Amari, *Musulmani di Sicilia*, III, 641-2 et référ.
2. Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 42-3; Minieri-Riccio, *Saggio*, I, 209.
3. Finke, II, 757-8.

gonaise pendant trois ans et demi. Dès le 23 juillet 1313, à la suite d'entretiens avec un envoyé chrétien du « roi de Tunis », Jacques II chargeait Guillaume Oulomar d'une ambassade auprès de ce monarque, et à la fin des instructions qu'il lui remit en vue de renouveler les traités de paix antérieurs figurait une allusion à cette « affaire secrète » en cours, susceptible « d'intéresser hautement la cause divine et celle de toute la chrétienté » : si l'ambassadeur la faisait aboutir, il était autorisé à accorder au Ḥafṣide les conditions les plus avantageuses dans le traité qui allait être négocié. Mais les choses n'allèrent point si précipitamment : le traité conclu à Tunis le 21 février 1314 ne fait état d'aucun fait nouveau par rapport aux conventions plus anciennes du même genre. Néanmoins, après le retour de Guillaume Oulomar, le roi d'Aragon persista à inciter le sultan au baptême. En une lettre du 9 juillet 1314, qui contient des protestations d'amitié fraternelle, il affirme sa conviction que « l'affaire » favorisée par lui et voulue de Dieu finira bien par aboutir; il reconnaît qu'un projet de cette nature exige, pour être conduit à bon port, de la prudence et du temps, et il promet, quant à lui, de le tenir secret; il invite le Tunisien à se montrer reconnaissant envers Dieu de la « grâce souveraine » qu'il lui a faite et de mener, en attendant le moment propice à la réalisation de leurs vœux, une vie aussi conforme que possible à l' « état » dans lequel il se trouve présentement; il lui demande enfin de le tenir au courant par une correspondance suivie. Le même jour, Jacques adressait des instructions écrites au drogman catalan du « roi de Tunis », l'invitant à endoctriner au mieux le Ḥafṣide et l'assurant de sa reconnaissance en cas de succès. Cependant l' « affaire » traînait toujours, et elle n'était guère plus avancée deux ans plus tard, le 19 décembre 1316, lorsque Jacques, envoyant au nouveau pape Jean XXII son ambassadeur Guillaume Oulomar, chargea celui-ci d'entretenir le Souverain-Pontife, entre autres sujets, de l' « affaire secrète de Tunis ». Le pape se montra sceptique et hésitant; puis, par une lettre du 23 janvier 1317, il manifesta son étonnement qu'un projet si grave lui fût communiqué sous cette forme; il souhaitait en être informé ouvertement et par des envoyés spéciaux, afin d'en pouvoir mieux délibérer. Sa mission s'avérant inutile, Guillaume Oulomar rentra en Espagne, le 1er février. Le mois suivant, d'ailleurs, Ibn al-Liḥyānī était

contraint de s'enfuir pour toujours de sa capitale menacée par un compétiteur, et il ne fut plus question de la conversion au catholicisme du souverain de l'Ifrīqiya[1].

Il faut avouer que l'on demeure assez perplexe devant les textes officiels chrétiens qui témoignent d'une si belle confiance dans la possibilité de gagner à la foi des Évangiles un monarque musulman. Un document légèrement postérieur des Archives d'Aragon, daté de 1325, ne va-t-il pas jusqu'à prétendre qu'effectivement Ibn al-Liḥyānī avait reçu le baptême, et qu'il aurait favorisé, le cas échéant, une conquête de son royaume par les chrétiens[2]. Or, dans les sources musulmanes, rien ne confirme une pareille allégation. Ibn al-Liḥyānī, détrôné, a continué à vivre une dizaine d'années en Tripolitaine ou en Orient, et il n'apparaît point qu'on l'y ait jamais soupçonné d'avoir renié l'Islam. Qu'il fût né d'une mère chrétienne ne pouvait le prédisposer plus à une conversion que les autres souverains musulmans dont c'était aussi très souvent le cas. Qu'il ait rompu le premier, parmi les Ḥafṣides, avec certaines traditions « almohades » de la dynastie, cela n'implique nullement la moindre renonciation à la foi musulmane. Qu'il ait enfin, durant son règne, entretenu des rapports particulièrement bienveillants et cordiaux avec des chrétiens, avec des missionnaires tels que Raymond Lulle, cela ne veut pas dire qu'il ait été jusqu'à embrasser — fût-ce en secret — leur religion. A-t-il tout de même, un jour, donné à croire à certains de ses familiers chrétiens, sujets de la Couronne d'Aragon, qu'il ne repoussait pas cette éventualité? On se sent enclin à répondre par l'affirmative; mais il n'y aurait eu là, selon toute vraisemblance, qu'une feinte de nature politique, par laquelle ce monarque faible, d'une branche collatérale de la dynastie, aurait cherché à asseoir par l'appui éventuel d'une puissance européenne sa situation menacée.

Le procédé, d'ailleurs, n'était peut-être pas entièrement neuf. Le gouverneur rebelle de Constantine Ibn al-Wazīr avait promis de se faire chrétien pour obtenir l'intervention aragonaise qui fut mar-

1. Mas-Latrie, *Supplément*, pp. 55, 58-9, 62; Finke, II, 788, III, 319.

2. Finke, III, 477 : « ... lo rey (de Tuniç), qui era lavors, qui havia pres babtisme a induccio de nostre senyor lo rey e donava loc a la conquesta ». En tout cas, le projet de conversion était apparu à Jacques II, dès 1313, *même au cas où il n'eût pas été sincère*, comme favorable à la conquête de l'Ifrīqiya par les chrétiens, avec le concours des rois de Naples et de Sicile; cf. Finke, II, 789.

quée par l'expédition de Collo, en 1282. Mais ici un doute subsiste : agissait-il par fourberie ? était-il sincère ? Ses ennemis locaux prétendirent qu'il avait effectivement apostasié[1]. Devant de tels éléments de comparaison, on se sent bien en droit d'admettre que Saint Louis, partant pour la croisade de Tunis et influencé sans doute par Raymond Martin, croyait probable la conversion d'al-Mustanṣir. S'il a péché en cela par excès d'optimisme et fait montre de quelque naïveté, il est juste de reconnaître qu'il n'est pas le seul souverain chrétien du moyen-âge à s'être bercé volontiers d'une pareille illusion : la conversion réelle de quelques princes nord-africains n'était-elle pas faite pour l'entretenir[2] ?

Il est certain cependant, en fin de compte, que le passage de l'Islam au Christianisme était infiniment moins fréquent en Ifrīqiya, que les conversions en sens opposé[3]. Celles-ci, il est vrai, s'opéraient essentiellement sur des esclaves cédant à la pression de leur maître ou de leur entourage et ne résultaient point d'ordinaire d'un sincère changement de foi[4]. Quand les circonstances le permettaient, il pouvait y avoir par la suite repentir et abjuration[5]. Il n'en est que plus nécessaire de souligner le cas de la libre et définitive adoption de l'Islam, sur la terre tunisienne, à la fin du XIVe siècle, par l'un des plus illustres représentants de la littérature catalane du moyen-âge, le frère mineur Anselme Turmeda.

Turmeda, comme Lulle, était majorquin. Né vers 1353, fils unique d'un père qui jouissait dans son milieu d'une certaine considération, il fit de bonnes études religieuses et profanes, d'abord dans l'île, puis à l'Université de Lérida. Il y étudia le grec et l'hébreu (il devait plus tard apprendre l'arabe au point de l'écrire à peu près correctement et de remplir, pour cette langue, les fonctions de drogman). Sa vie est ensuite obscure pour un certain temps; car rien ne confirme qu'il ait fréquenté, comme il l'a prétendu lui-

1. Muntaner, ch. 44 ; *Fārisiyya*, p. 349.
2. Le frère du dernier calife almohade se convertit ainsi au christianisme, et ses fils vécurent à la cour d'Aragon. — Au XVIe siècle, plusieurs Ḥafṣides de Bougie et de Tunis, et des membres des autres familles régnantes en Afrique du Nord, devaient également se faire catholiques ; cf. La Primaudaie, dans *Revue Africaine*, 1877, p. 29 ; de Castries, dans *Mémorial H. Basset*, Paris, 1928, I, 141-158 ; Monchicourt, dans *Revue Tunisienne*, 1936, pp. 200-7.
3. Cf. R. Lulle, *apud* Golubovich, *Biblioteca bio-bibliografica*, I, 384.
4. Cf. notamment Mas-Latrie, *Supplément*, p. 33, l. 19.
5. On en a un exemple dans Barone, *Cedole*, IX, 393 : en 1473, un ancien renégat de Berbérie se rend à Rome pour se faire pardonner.

même, l'université de Bologne, dont un des maîtres, un certain Nicolas Martel, inconnu par ailleurs, l'aurait mis sur la voie de l'apostasie. Il est infiniment probable qu'il a tenu à voiler les circonstances qui ont précédé sa conversion, et il se peut, si elles n'étaient pas toutes à son honneur, qu'il ait voulu se créer par l'histoire de son séjour à Bologne un alibi purement fictif. Toujours est-il que, vers 1388, notre personnage, profès de l'Ordre des Mineurs, débarquait à Tunis, où, après s'être fait héberger par des coreligionnaires pendant quelques mois, il s'aboucha, déjà décidé à se convertir, avec un médecin du sultan Abū l-ʿAbbās. Celui-ci lui ménagea une entrevue avec le monarque, et, peu après, dans une séance solennelle au Palais, en présence des mercenaires et des marchands chrétiens, Turmeda, abjurant sa religion première, embrassait l'Islam et prenait le nom de ʿAbdallah. Le sultan lui assura un logement et une pension journalière d'un quart de dinar; il lui fit ensuite épouser la fille d'un nommé al-Ḥājj Muḥammad aṣ-Ṣaffār, et le gratifia de cent dinars d'or et d'un vêtement neuf. De son mariage lui naquit un fils, qu'il nomma Muḥammad[1].

Cinq mois après sa conversion, Turmeda était nommé fonctionnaire à la Direction de la Douane, et c'est alors qu'il se familiarisa avec la langue arabe, écrite et parlée. Pendant l'été 1390 et l'expédition franco-génoise contre Mahdia, il fut à même déjà de servir d'interprète aux autorités. Dans les années suivantes, il accompagna Abū l-ʿAbbās aux sièges de Gabès et de Gafsa; et, à partir de 1394, quand Abū Fāris fut monté sur le trône, il jouit également de la faveur du nouveau monarque, qui ajouta encore à ses hautes fonctions et aux bénéfices qu'il en retirait. Il s'acquittait donc d'une dette de reconnaissance, et faisait son métier de courtisan lorsqu'il inséra, dans sa *Tuḥfat al-Arīb*, écrite en 823/1420, un éloge circonstancié de ce souverain. Mais l'essentiel de cet ouvrage, rédigé en arabe, était, comme l'indique le titre complet, une réfutation des dogmes chrétiens, au plus grand profit, cela s'entend, de la religion musulmane. On ne pouvait reprocher à l'auteur, versé dans la théologie catholique, de mal connaître son sujet. Aussi,

1. Sur la vie et la conversion de Turmeda, voir principalement Miret y Sans, *Vie de Fray Anselmo Turmeda, Revue Hispanique*, t. XXIV, 1911, 1re partie, pp. 261-296; Calvet, *Fray Anselmo Turmeda, heterodoxo español*, Barcelone, 1914; Pou, *Sobre Fray Anselmo Turmeda, Boletín R. Acad. de Buenas Letras*, 1914, pp. 465-472; Probst, *Fra Anselm Turmeda et sa conversion à l'islamisme, Revue Hispanique*, t. XXXVIII, 1916, pp. 464-496 (jugement impartial et modéré).

dans la longue série des traités de polémique dirigés par les adhérents de l'Islam contre les croyances chrétiennes, ce petit livre vint-il occuper une place de choix.

A la suite de sa conversion, Turmeda n'avait pourtant pas renoncé à écrire dans sa langue maternelle. C'est bien, par exemple, en catalan, dans un catalan dont ne sont pas absentes les particularités majorquines, qu'il a rédigé en 1405, « en Tunis de Barberia », ses *Prophéties* en vers dans lesquelles il annonce, en des termes quelque peu sybillins, la fin du grand schisme d'Occident et une croisade contre Bougie[1]. Il devait reprendre ce genre à la mode, en 1417 ou 1418, dans sa célèbre *Disputa de l'ase*, « débat » entre un âne et l'auteur, dont on a pu trouver le modèle dans la vieille Encyclopédie musulmane des *Iḫwān aṣ-ṣafā'*[2]. L'ensemble du livre n'a été conservé que dans une traduction française du XIVe siècle; seules, les « prophéties de l'âne » nous sont parvenues en catalan; il ne nous appartient pas ici de mettre en lumière les attaques que Turmeda lance, par la bouche de son interlocuteur imaginaire, contre les religieux chrétiens et leur dépravation, ni l'ironie dont il fait preuve lorsqu'il traite de la supériorité de l'homme sur les animaux et de la justice de Dieu. Nous relèverons plutôt, simplement, cette savoureuse réflexion de l'âne qui mériterait, de nos jours encore, d'être méditée : « Vous vous en mocquez ainsi que faict le Chrestien du Maure, et le Maure du Chrestien, et de son parler : et cela vient pource que l'ung n'entend point l'aultre[3]. »

Quelques renseignements complémentaires sur la vie de Turmeda jettent un jour curieux sur les rapports que ses anciens coreligionnaires entretinrent avec lui après sa conversion, et sur les projets de retour dans sa patrie et à sa foi première qu'il lui est arrivé de caresser. Le 16 novembre 1402, les autorités de Majorque lui adressaient un sauf-conduit l'autorisant à venir dans l'île et à en repartir à sa guise, avec tous biens et marchandises, jusqu'à révocation de l'acte et avec préavis d'une année[4]. A une date indéterminée, que l'on a essayé de fixer comme antérieure à juillet 1409, il aurait été l'objet d'exhortations pressantes de la part d'un ancien ami,

1. *Revue Hispanique*, t. XXIV, 1re partie, pp. 482, 487-8.
2. Asín Palacios, dans *Revista de Filología española*, 1914, pp. 1-51.
3. *Revue Hispanique*, t. XXIV, 1re partie, p. 401.
4. Sans, *Fra Anselm Turmeda en* 1402, *Homenatge a Rubió i Lluch*, Barcelone, 1936, III, 405-8.

prêtre sicilien, influent auprès du roi de Sicile, et venu tout exprès à Tunis pour le ramener à la religion chrétienne : une lettre destinée au renégat, et confiée par le prêtre à un interprète musulman de la Douane, aurait été remise par ce dernier, méfiant, à son Directeur, lequel aurait fait traduire le document par des marchands génois avant de l'envoyer au sultan; Turmeda, mandé par le souverain, aurait trouvé dans cet incident l'occasion d'affirmer et de démontrer, par son attitude, la sincérité de sa croyance à l'Islam. Et cependant, dès l'année 1412, bien avant la composition de sa *Tuḥfat al-Arīb*, Turmeda, désireux un instant de retourner en Europe, manifesta auprès des plus hautes autorités ecclésiastiques le repentir de son apostasie et de la violation de ses vœux; par une lettre du 22 septembre, l'antipape Benoît XIII, de sa résidence de Peñíscola, lui envoya son pardon et la promesse qu'il n'encourrait aucun châtiment ni aucune poursuite s'il rentrait dans le giron de l'Eglise et de la chrétienté.

Le projet n'eut évidemment pas de suite, et Turmeda demeura à Tunis. Il y était encore en décembre 1421, quand le roi d'Aragon Alphonse V lui écrivit de Naples, en même temps qu'au fils aîné du sultan ḥafṣide, pour les remercier de leur intervention dans la délivrance de prisonniers chrétiens. Il y était encore en 1423, vivant avec « ses épouses, ses fils et ses filles », car le 23 septembre de cette année-là, Alphonse V lui délivrait un sauf-conduit, l'autorisant à aller et venir librement pendant deux ans, accompagné des siens, dans les domaines de la Couronne d'Aragon[1]. Turmeda, qui avait certainement sollicité la confection de cet acte, n'en profita semble-t-il point. Fidèle, malgré sans doute des moments de lassitude ou de regret, à sa ville et à sa religion d'adoption, il est mort à Tunis, à une date que nous ne connaissons pas. Il y a été enterré, dans un tombeau sans faste qui se remarque à peine à l'extrémité du souk des Selliers, en deçà de Bāb al-Manāra. Et il a fallu attendre ensuite jusqu'au début de ce siècle-ci pour que la piété littéraire d'un érudit catalan identifiât d'une manière péremptoire le caïd ʿAbdallah at-Turjumān, inhumé dans la capitale de la Régence, avec l'écrivain majorquin célèbre frère Anselme Turmeda.

1. Deux ans plus tard, un sauf-conduit analogue était promis par Alphonse V à un autre renégat catalan de Tunis, Jean Navarro, devenu Hilāl, qui, depuis assez longtemps, menait en sous-main des tractations politiques assez louches avec le monarque chrétien ; cf. Miret y Sans, dans *Revue Hispanique*, t. XXIV, 1re partie, p. 294.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

Tunis à l'époque ḥafṣide 339
Kairouan à l'époque ḥafṣide 361
Prise de Bougie en 1509(-10) par les Espagnols (hors-texte) 383
Constantine à l'époque ḥafṣide 389

TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER

Avant-propos VII
Transcription de l'alphabet arabe IX
Ouvrages cités en abrégé dans les notes XI

INTRODUCTION

Les Sources XXVII

PREMIERE PARTIE

HISTOIRE POLITIQUE

Chapitre premier. — Origines et Califat
I. Les origines 1
II. L'émir Abū Zakariyā' (1228-49) 20
III. Le Calife Abū 'Abdallah al-Mustanṣir (1249-77) 39

Chapitre II. — Troubles et scissions
I. Fils et frères d'al-Mustanṣir (1277-95) 71
II. Abū 'Aṣīda et Ibn al-Liḥyānī (1295-1318) 110

Chapitre III. — Hégémonie marīnide et Restauration ḥafṣide
I. Le règne d'Abū Yaḥyā Abū Bakr (1318-46) 144
II. Invasions marīnides; le chambellan Ibn Tafrāgīn et Abū Isḥāq (1346-70) ... 165
III. La restauration ḥafṣide sous Abū l-'Abbās (1370-94) 187

Chapitre IV. — Les deux derniers grands souverains
I. La puissance ḥafṣide sous Abū Fāris (1394-1434) 210
II. Le siècle d'Abū 'Amr 'Uṯmān (1434-94) 239

DEUXIEME PARTIE

LA POPULATION ET SON HABITAT

Chapitre V. — Répartition de la population musulmane
I. Villes et Tribus : l'Ouest 284
II. Villes et Tribus : l'Est 299
III. Villes et Tribus : le Sud-Est 318
IV. Arabes et Berbères; le ḫārijisme; l'habitat urbain et villageois 324

Chapitre VI. — Quelques-uns des centres urbains
I. Tunis 338
II. Kairouan 357
III. Bougie, Constantine, Tripoli 377

Chapitre VII. — Les non-musulmans
I. Les Juifs 396
II. Les Chrétiens 430

Table des Illustrations 475
Table des matières du Tome premier 477

Alger, 2 décembre 1940
Vu :
Le rapporteur,
G. MARÇAIS

Vu, le 10 décembre 1940
Le doyen de la Faculté des Lettres d'Alger,
Louis GERNET

Vu et permis d'imprimer
Alger, le 12 décembre 1940.
Le Recteur,
G. HARDY

Imprimerie Bière, 18, rue du Peugue, Bordeaux — 1941.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ
20 MAI 1958
BIB * ALGER *

Commerce de l'Italie avec la Provence et l'Italie

P.P. 25-29
34-37
42-44
50
52
65-66
75
83
90-92
116-117
133-134
160-162

Italie, Sicile, Provence etc.

25-29